



Défense
nationale

A-DH-201-000/PT-000

MANUEL DE L'EXERCICE ET DU CÉRÉMONIAL DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

(BILINGUE)

(Remplace l'A-PD-201-000/PT-000 de 2006-11-17)

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

BPR : DHP

2013-06-15

Canada 

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR

Insérer les pages le plus récemment modifiées et éliminer celles qu'elles remplacent conformément aux instructions pertinentes.

NOTA

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale noire dans la marge de la page. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Les dates de publication des pages originales et modifiées sont les suivantes :

Original	0	2013-06-15
Ch/Mod	1	
Ch/Mod	2	

Un zéro dans la colonne Numéro de modificatif indique une page originale. La lettre E ou F indique que la modification est exclusivement en anglais ou en français. La présente publication comprend 684 pages réparties de la façon suivante :

Numéro de page

Numéro de modificatif

Titre

0

Personne responsable : DHP 3

© 2001 DND/MDN Canada

AVANT-PROPOS

1. L'A-DH-201-000/PT-000, Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces armées canadiennes, est publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense.
2. La présente publication entre en vigueur dès réception et remplace :
 - a. l'édition du 15 juin 2006;
 - b. les Ordonnances administratives des Forces canadiennes qui traitent des honneurs militaires et des salves d'honneur. L'annulation de ces ordonnances sera annoncée dans un message distinct, une fois le manuel distribué.
3. Toute proposition de modification doit être envoyée, par les voies habituelles, au Quartier général de la Défense nationale, à l'attention du Directeur – histoire et patrimoine.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
CHAPITRE 1 INTRODUCTION	1-1-1
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS	1-1-1
OBJET	1-1-1
BUT	1-1-1
HISTORIQUE	1-1-1
TERMINOLOGIE	1-1-1
GÉNÉRALITÉS	1-1-2
EXERCICE ET PROCÉDURES	1-1-2
MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES	1-1-2
SYMBOLES	1-1-3
TECHNIQUES D'INSTRUCTION	1-1-5
ENSEIGNEMENT DES MOUVEMENTS	1-1-5
NOTA	1-1-6
COMMANDEMENTS	1-1-6
NOTA	1-1-8
PAUSE RÉGLEMENTAIRE	1-1-8
MATÉRIEL D'INSTRUCTION	1-1-8
INSPECTION	1-1-8
EXERCICES SANS ARMES	1-1-9
CONNAISSANCES DE BASE	1-1-9
SECTION 2 SALUTS MILITAIRES	1-2-1
GÉNÉRALITÉS	1-2-1
GROUPE DE MILITAIRES	1-2-1
MILITAIRES SEULS	1-2-2
MILITAIRES EN CIVIL	1-2-2
CAS PARTICULIERS	1-2-2
HONNEURS MILITAIRES ET SALVES DE CANON	1-2-6
EMBARCATIONS ET BÂTIMENTS DE GUERRE EN SERVICE	1-2-7
ANNEX A DÉFINITIONS	1A-1
CHAPITRE 2 EXERCICE D'ESCOUADE À LA HALTE SANS ARMES	2-1
FORMATION D'UNE ESCOUADE	2-1
POSITION DU GARDE-À-VOUS	2-2
POSITION EN PLACE REPOS	2-3
DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS	2-3
REPOS	2-4
DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS	2-4
DE LA POSITION EN PLACE REPOS AU GARDE-À-VOUS	2-4
FAÇON DE PORTER LES OBJETS	2-5
FAÇON DE SE DÉCOUVRIR	2-6
EN PLACE REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN	2-7
REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN	2-7
FAÇON DE SE COUVRIR	2-7
SALUT À LA HALTE, SANS ARMES	2-8
FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER À LA HALTE	2-10
FAÇON DE RESSERRER LES RANGS VERS LA DROITE (GAUCHE)	2-11
FAÇON DE FAIRE L'APPEL	2-12
NUMÉROTAGE	2-12
IDENTIFICATION	2-13
PAS VERS L'AVANT ET PAS VERS L'ARRIÈRE	2-13

ALIGNEMENT D'UNE ESCOUADE	2-14
FAÇON D'OUVRIR LES RANGS	2-15
FAÇON DE FERMER LES RANGS	2-16
RASSEMBLEMENT D'UNE ESCOUADE	2-16
FAÇON DE ROMPRE LES RANGS	2-17
FAÇON DE QUITTER LES RANGS	2-18
FAÇON DE REJOINDRE LES RANGS	2-19
ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR TROIS RANGS	2-19
ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR DEUX RANGS ET RETOUR SUR TROIS RANGS	2-20
ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR UN RANG ET RETOUR SUR TROIS RANGS	2-21
FORMATION SUR DEUX RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR TROIS RANGS	2-22
RETOUR À TROIS RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR DEUX RANGS	2-22
FORMATION SUR QUATRE RANGS OU PLUS	2-22

CHAPITRE 3 EXERCICE D'ESCOUADE EN MARCHÉ SANS ARMES	3-1
PRINCIPES FONDAMENTAUX	3-1
LONGUEUR DES PAS ET CADENCES	3-1
COMMANDEMENTS	3-2
MARCHE ET HALTE AU PAS CADENCÉ	3-5
MARCHE ET HALTE AU PAS DE GYMNASTIQUE	3-7
MARCHE ET HALTE AU PAS RALENTI	3-8
PAS ALLONGÉ ET PAS RACCOURCI	3-9
FAÇON DE MARQUER LE PAS, D'AVANCER ET DE S'ARRÊTER AU PAS RALENTI	3-10
FAÇON DE MARQUER LE PAS, D'AVANCER ET DE S'ARRÊTER AU PAS CADENCÉ	3-12
CONVERSIONS	3-13
CHANGEMENT DE PAS EN MARCHANT	3-15
CHANGEMENT DE PAS LORSQU'ON MARQUE LE PAS	3-16
FAÇON DE FORMER UN « U »	3-16
SALUT EN MARCHANT SANS ARMES	3-19
SALUT D'UNE ESCOUADE EN MARCHÉ	3-20
FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER EN MARCHANT AU PAS RALENTI	3-21
FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ	3-23
DEMI-TOUR EN MARCHANT AU PAS RALENTI	3-25
DEMI-TOUR EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ	3-26
FAÇON DE PASSER DU PAS RALENTI AU PAS CADENCÉ	3-27
FAÇON DE PASSER DU PAS CADENCÉ AU PAS DE GYMNASTIQUE	3-27
FAÇON DE PASSER DU PAS DE GYMNASTIQUE AU PAS CADENCÉ	3-28
FAÇON DE PASSER DU PAS CADENCÉ AU PAS RALENTI	3-28
CHANGEMENT DE DIRECTION PAR CONVERSION À PIVOT FIXE À PARTIR DE LA HALTE	3-28
CHANGEMENT DE DIRECTION PAR CONVERSION À PIVOT FIXE EN MARCHANT	3-31
FORMATION DE L'ESCOUADE EN LIGNE À PARTIR DE LA HALTE	3-31
FORMATION DE L'ESCOUADE EN LIGNE EN MARCHANT	3-32
FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN COLONNE PAR TROIS, À PARTIR DE LA HALTE	3-34
FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN COLONNE PAR TROIS, EN MARCHANT	3-34
RETOUR À LA COLONNE PAR TROIS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, À PARTIR DE LA HALTE	3-34
RETOUR À LA COLONNE PAR TROIS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, EN MARCHANT	3-35
FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN LIGNE, À PARTIR DE LA HALTE	3-35
FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN LIGNE, EN MARCHANT	3-35
RETOUR SUR TROIS RANGS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, À PARTIR DE LA HALTE	3-36
RETOUR SUR TROIS RANGS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, EN MARCHANT	3-36
FAÇON D'OUVRIR LES RANGS EN MARCHANT AU PAS RALENTI	3-36
FAÇON DE FERMER LES RANGS EN MARCHANT AU PAS RALENTI	3-37

CHAPITRE 4 EXERCICE AVEC LE FUSIL C7	4-1-1
---	--------------

SECTION 1 EXERCICE ÉLÉMENTAIRE AVEC LE FUSIL	4-1-1
INTRODUCTION	4-1-1
GARDE-À-VOUS	4-1-3
DE LA POSITION DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS	4-1-4
DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS	4-1-5
DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS	4-1-5
DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION du GARDE-À-VOUS	4-1-5
ARME À LA HANCHE	4-1-6
AU SOL ARMES	4-1-7
RAMASSEZ ARMES	4-1-8
DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-1-8
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES	4-1-9
FAÇON D'ALIGNER UNE ESCOUADE	4-1-10
FAÇON DE RASSEMBLER L'ESCOUADE pour L'EXERCICE AVEC LE FUSIL	4-1-10
DE LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-1-13
BAÏONNETTES AU CANON	4-1-14
BAÏONNETTES AU FOURREAU	4-1-16
DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES	4-1-18
RELÂCHEZ LA CULASSE	4-1-19
DE LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES	4-1-21
DE LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-1-21
SALUT À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-1-22
DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION AU PORT ARMES	4-1-23
DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES	4-1-24
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU PORT ARMES	4-1-25
DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-1-26
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION À LA MAIN ARMES	4-1-27
DE LA POSITION À LA MAIN ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-1-28
FAÇON DE CHANGER L'ARME de côté À LA POSITION À LA MAIN ARMES	4-1-29
FAÇON DE CHANGER L'ARME de côté À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-1-30
AUTRES MANIÈRES DE PORTER LE FUSIL	4-1-31
 SECTION 2 EXERCICE DE CÉRÉMONIE AVEC LE FUSIL	 4-2-1
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION REMPLACEZ ARMES	4-2-1
DE LA POSITION REMPLACEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-2-2
DE LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES À LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ	4-2-2
DE LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ À LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES	4-2-3
TIR À PARTIR DE LA POSITION AU PIED ARMES	4-2-4
TIR DE SALVES de fusil AUX FUNÉRAILLES MILITAIRES	4-2-6
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION RENVERSEZ ARMES	4-2-8
DE LA POSITION RENVERSEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	4-2-9
FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION RENVERSEZ ARMES	4-2-9
 CHAPITRE 5 EXERCICE AVEC LA CARABINE C8	 5-1-1
 SECTION 1 EXERCICE ÉLÉMENTAIRE AVEC LA CARABINE	 5-1-1
INTRODUCTION	5-1-1
À L'ÉPAULE ARMES (POSITION DU GARDE-À-VOUS)	5-1-1
DE LA POSITION DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS	5-1-2
DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS	5-1-2
DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS	5-1-2
DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS	5-1-2
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU SOL ARMES	5-1-4
RAMASSEZ ARMES	5-1-4
FAÇON D'ALIGNER UNE ESCOUADE	5-1-5
FAÇON DE RASSEMBLER L'ESCOUADE POUR L'EXERCICE AVEC LA CARABINE	5-1-5
BAÏONNETTES AU CANON	5-1-5

BAÏONNETTES AU FOURREAU	5-1-7
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES	5-1-9
RELÂCHEZ LA CULASSE	5-1-10
DE LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	5-1-11
DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	5-1-12

SECTION 2 EXERCICE DE PRISE D'ARMES AVEC LA CARABINE	5-2-1
TIR À PARTIR DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES	5-2-1
TIR DE SALVES DE CARABINE AUX FUNÉRAILLES MILITAIRES	5-2-1
DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION RENVERSEZ ARMES	5-2-1
FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION RENVERSEZ ARMES	5-2-1

CHAPITRE 6 EXERCICE AVEC L'ÉPÉE, LE MESURE-PAS ET LA CANNE **6-1-2**

SECTION 1 EXERCICE AVEC L'ÉPÉE	6-1-2
GÉNÉRALITÉS	6-1-2
POSITION DU GARDE-À-VOUS	6-1-5
POSITION ÉPÉE EN MAIN	6-1-5
POSITION REPLACEZ L'ÉPÉE	6-1-6
POSITION EN PLACE REPOS	6-1-6
POSITION REPOS	6-1-7
DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS	6-1-7
FAÇON DE DÉGAINER	6-1-8
FAÇON DE RENGAINER L'ÉPÉE À PARTIR DE LA POSITION ÉPÉE EN MAIN	6-1-9
MARCHER AVEC L'ÉPÉE AU FOURREAU/DÉGAINÉ	6-1-11
HALTE	6-1-11
SALUT À LA HALTE	6-1-12
SALUT EN MARCHANT AU PAS RALENTI	6-1-13
SALUT EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ	6-1-14
FAÇON DE FORMER LA HAIE À L'OCCASION DES MARIAGES	6-1-15
FAÇON DE FORMER LA HAIE À PARTIR DE LA POSITION ÉPÉE EN MAIN	6-1-15
DE LA POSITION DE LA HAIE À LA POSITION ÉPÉE EN MAIN	6-1-16
DE LA POSITION DU SALUT À LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ	6-1-16
DE LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ À LA POSITION DU SALUT	6-1-17
CORTÈGES FUNÈBRES	6-1-17
POSITION ASSISE	6-1-19

SECTION 2 MOUVEMENTS AVEC LE MESURE-PAS ET AVEC LA CANNE	6-2-1
LE MESURE-PAS	6-2-1
LA CANNE	6-2-1
MOUVEMENTS EN MARCHANT	6-2-2
MESURE-PAS FERMÉ – POSITION DU GARDE-À-VOUS OU AU PORT	6-2-2
MESURE-PAS FERMÉ – POSITION EN PLACE REPOS	6-2-3
MESURE-PAS FERMÉ – POSITION REPOS	6-2-3
MESURE-PAS FERMÉ – POSITION DU GARDE-À-VOUS, LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE	6-2-3
MESURE-PAS FERMÉ – POSITION EN PLACE REPOS, LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE	6-2-4
MESURE-PAS FERMÉ – POSITION REPOS, LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE	6-2-4
MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À LA MAIN, À LA HALTE	6-2-4
MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À LA MAIN, EN MARCHANT	6-2-5
MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION À LA MAIN À LA POSITION AU PORT, À LA HALTE	6-2-5
MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION À LA MAIN À LA POSITION AU PORT, EN MARCHANT	6-2-6
MESURE-PAS FERMÉ – HALTE	6-2-6
MESURE-PAS FERMÉ – SALUT	6-2-7
MESURE-PAS OUVERT – POSITION DU GARDE-À-VOUS	6-2-8
MESURE-PAS OUVERT – POSITION EN PLACE REPOS	6-2-9
MESURE-PAS OUVERT – POSITION REPOS	6-2-9
MESURE-PAS OUVERT – FAÇON DE MARCHER ET DE S'ARRÊTER SANS MESURER LE PAS	6-2-10

MESURE-PAS OUVERT – FAÇON DE MESURER LE PAS	6-2-11
MESURE-PAS OUVERT – SALUT	6-2-12
CHAPITRE 7 EXERCICE DE PELOTON, DE COMPAGNIE ET DE BATAILLON	7-1-1
SECTION 1 INTRODUCTION	7-1-1
GÉNÉRALITÉS	7-1-1
EXERCICE DE PELOTON	7-1-1
EXERCICE DE COMPAGNIE	7-1-1
EXERCICE DE BATAILLON	7-1-1
EXERCICE DE FORMATION	7-1-2
SECTION 2 EXERCICE DE PELOTON	7-2-1
INTRODUCTION	7-2-1
PELOTON EN LIGNE	7-2-1
PELOTON EN COLONNE PAR TROIS	7-2-2
PELOTON EN COLONNE DE ROUTE	7-2-2
ALIGNEMENT DU PELOTON	7-2-2
RASSEMBLEMENT DU PELOTON	7-2-4
PELOTON EN LIGNE SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE	7-2-7
PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE, EN COLONNE PAR TROIS	7-2-7
PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE EN COLONNE DE ROUTE	7-2-7
PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE PAR TROIS	7-2-7
PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE DE ROUTE	7-2-7
PELOTON SE DÉPLAÇANT SUR UN FLANC ET DEVANT FAIRE DEMI-TOUR	7-2-8
SECTION 3 EXERCICE DE COMPAGNIE	7-3-1
INTRODUCTION	7-3-1
FORMATIONS DE COMPAGNIE	7-3-1
FAÇON D'IDENTIFIER UNE COMPAGNIE	7-3-5
ALIGNEMENT D'UNE COMPAGNIE EN LIGNE	7-3-6
ALIGNEMENT D'UNE COMPAGNIE EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS	7-3-6
RASSEMBLEMENT D'UNE COMPAGNIE	7-3-7
REVUE DU COMMANDANT DE COMPAGNIE	7-3-11
OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE	7-3-13
COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS FORMANT COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE)	7-3-13
COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE) FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE PAR UN FLANC	7-3-16
COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS FORMANT COLONNE DE PELOTONS	7-3-18
COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT COLONNE SERRÉE DE PELOTONS	7-3-19
COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC SUR TROIS RANGS	7-3-19
COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC	7-3-19
COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC	7-3-20
COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS EN MARCHÉ FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC	7-3-20
COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION	7-3-23
COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION	7-3-23
COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC FORMANT COLONNE PAR TROIS PAR CONVERSION	7-3-23
COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC PAR CONVERSION	7-3-24
COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION	7-3-24

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS CHANGEANT DE DIRECTION EN FORMANT LES RANGS	7-3-24
COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC EN MARCHANT	7-3-26
COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS À LA HALTE, FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION	7-3-26
SECTION 4 EXERCICE DE BATAILLON	7-4-1
INTRODUCTION	7-4-1
FORMATIONS DE BATAILLON	7-4-1
FAÇON D'IDENTIFIER UN BATAILLON	7-4-8
ALIGNEMENT DU BATAILLON EN LIGNE	7-4-8
ALIGNEMENT DU BATAILLON EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES	7-4-9
ALIGNEMENT DU BATAILLON EN MASSE	7-4-10
RASSEMBLEMENT DU BATAILLON	7-4-11
OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE	7-4-16
BATAILLON EN MASSE MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (OU EN COLONNE DE ROUTE)	7-4-16
BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT MASSE	7-4-17
BATAILLON EN COLONNE (SERRÉE) DE COMPAGNIES MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (EN COLONNE DE ROUTE)	7-4-17
BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, VERS UN FLANC	7-4-18
BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, DANS LA MÊME DIRECTION	7-4-18
 CHAPTER 8 LES DRAPEAUX CONSACRÉS ET LES DRAPEAUX	 8-1-1
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS	8-1-1
DÉFINITIONS	8-1-1
UTILISATION DES DRAPEAUX ET DES DRAPEAUX CONSACRÉS LORS DES RASSEMBLEMENTS	8-1-1
CRAVATE DE DEUIL	8-1-1
 SECTION 2	 8-2-1
LA GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ	8-2-1
COMPOSITION DE LA GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ	8-2-1
COMPOSITION DE LA GARDE DU DRAPEAU	8-2-1
FONCTIONS	8-2-2
ARMES ET ÉQUIPEMENT	8-2-3
 SECTION 3 EXERCICE AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ	 8-3-1
GÉNÉRALITÉS	8-3-1
POSITION AU PIED	8-3-1
DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION EN PLACE REPOS	8-3-1
DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS	8-3-2
DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION AU PIED	8-3-2
DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION AU PORT	8-3-2
DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION AU PIED	8-3-3
DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À L'ÉPAULE	8-3-6
DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION À L'ÉPAULE (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAINÉ)	8-3-8
DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PIED (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAINÉ)	8-3-8
FAÇON DE CHANGER LE DRAPEAU CONSACRÉ D'ÉPAULE	8-3-10
DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PORT	8-3-12
DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ	8-3-12
DE LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ À LA POSITION SAISISSEZ LE DRAPEAU CONSACRÉ	8-3-15
SALUT DEPUIS LA POSITION AU PORT, À LA HALTE	8-3-15
POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ, À LA HALTE	8-3-17

POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT EN MARCHANT	8-3-19
SECTION 4	8-4-1
FAÇON D'ALLER CHERCHER ET DE RAPPORTER LES DRAPEAUX CONSACRÉS	8-4-1
GÉNÉRALITÉS	8-4-1
FAÇON D'ALLER CHERCHER LES DRAPEAUX CONSACRÉS	8-4-1
FAÇON DE RAPPORTER LES DRAPEAUX CONSACRÉS	8-4-1
SECTION 5 FAÇON D'ENGAINER ET DE DÉGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS	8-5-1
FAÇON D'ENGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS	8-5-1
FAÇON DE DÉGAINER LE DRAPEAU CONSACRÉ	8-5-3
SECTION 6 FAÇON DE FAIRE AVANCER ET DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ	8-6-1
FAÇON DE FAIRE AVANCER LE DRAPEAU CONSACRÉ	8-6-1
FAÇON DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ	8-6-2
SECTION 7 POSITIONS DES DRAPEAUX CONSACRÉS DANS LES RASSEMBLEMENTS	8-7-1
RASSEMBLEMENT DE BATAILLON	8-7-1
GARDES D'HONNEUR	8-7-2
 CHAPITRE 9 CÉRÉMONIAL AU SEIN DU BATAILLON	 9-1-1
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS	9-1-1
INTRODUCTION	9-1-1
PROMENADE	9-1-1
REVUE	9-1-3
REMISE DE RÉCOMPENSES OU DE DÉCORATIONS ET ALLOCUTIONS	9-1-3
RASSEMBLEMENTS MONTÉS	9-1-3
MUSIQUES	9-1-5
SECTION 2 REVUE DU BATAILLON	9-2-1
INTRODUCTION	9-2-1
DÉROULEMENT DE LA REVUE DU BATAILLON	9-2-1
TERRAIN DE RASSEMBLEMENT POUR LA REVUE	9-2-1
SALUTS ET ORDRE DE REVUE	9-2-3
ACCUEIL DE L'OFFICIER DE LA REVUE	9-2-3
REVUE	9-2-4
DÉFILÉ	9-2-4
AVANCE EN ORDRE DE REVUE	9-2-5
DÉPART DE L'OFFICIER DE LA REVUE	9-2-5
SECTION 3 PARADE DES DRAPEAUX CONSACRÉS	9-3-1
GÉNÉRALITÉS	9-3-1
DÉROULEMENT DE LA PARADE	9-3-1
MISE EN PLACE DE LA GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ	9-3-2
PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ	9-3-2
SECTION 4 CONSÉCRATION ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DRAPEAUX CONSACRÉS	9-4-1
GÉNÉRALITÉS	9-4-1
DÉROULEMENT DE LA PARADE	9-4-1
RETRAIT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS	9-4-1
FORMATION	9-4-1
FAÇON D'EMPILER LES TAMBOURS	9-4-4
OFFICIERS PRÉPOSÉS AUX DRAPEAUX CONSACRÉS	9-4-5
PLANTONS	9-4-5
FAÇON DE DÉGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS	9-4-5
FAÇON DE DÉPOSER LES DRAPEAUX CONSACRÉS SUR LES TAMBOURS	9-4-5
CONSÉCRATION	9-4-5
PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS – PRÉPARATION	9-4-6

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS	9-4-6
SECTION 5 MISE EN DÉPÔT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS	9-5-1
GÉNÉRALITÉS	9-5-1
MISE EN DÉPÔT	9-5-1
SECTION 6 FEU DE JOIE	9-6-1
GÉNÉRALITÉS	9-6-1
FEU DE JOIE	9-6-1
RÉGIMENTS BLINDÉS – GÉNÉRALITÉS	9-6-1
RÉGIMENTS BLINDÉS – REVUE À BORD DES VÉHICULES BLINDÉS DE COMBAT	9-6-2
RÉGIMENTS BLINDÉS – PARADE DE L'ÉTENDARD OU DU GUIDON	9-6-4
ARTILLERIE – GÉNÉRALITÉS	9-6-4
ARTILLERIE – REVUE DES TROUPES AVEC DES CANONS AUTOMOTEURS	9-6-5
INTRODUCTION	9-6-1
DÉROULEMENT	9-6-1
RÉORGANISATION	9-6-2
RASSEMBLEMENT	9-6-2
REVUE, PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ ET DÉFILÉ	9-6-12
AVANCE EN ORDRE DE REVUE, REMISE DES RÉCOMPENSES ET DES DÉCORATIONS ET ALLOCATION	9-6-13
DÉPART DES TROUPES	9-6-13
CHAPITRE 10 GARDES, SENTINELLES ET ESCORTES	10-1-1
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS	10-1-1
INTRODUCTION	10-1-1
DRAPEAUX CONSACRÉS	10-1-1
RASSEMBLEMENT DES GARDES	10-1-1
SECTION 2 GARDES D'HONNEUR	10-2-1
GÉNÉRALITÉS	10-2-1
FORMATIONS DE GARDES	10-2-1
RASSEMBLEMENT DE LA GARDE	10-2-2
FAÇON DE RENDRE LES HONNEURS	10-2-4
REVUE	10-2-4
DÉPART ET DISPERSION DE LA GARDE	10-2-5
SECTION 3 GARDES DE CASERNE ET SENTINELLES	10-3-1
GÉNÉRALITÉS	10-3-1
DÉFINITIONS	10-3-1
COMPOSITION DES GARDES	10-3-1
CONSIGNES DE LA GARDE	10-3-2
SALUTS	10-3-2
EXERCICES DES SENTINELLES	10-3-3
POSTE DE GUET DOUBLE	10-3-5
FORMATION DE LA GARDE	10-3-6
RELÈVE DE LA GARDE	10-3-7
MISE EN FACTION ET RELÈVE DES SENTINELLES	10-3-21
APPEL AUX ARMES	10-3-21
RENVOI AU CORPS DE GARDE	10-3-22
GARDES PRIVÉES	10-3-22
SECTION 4 GARDES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART LORS DES CÉRÉMONIES	10-4-1
GÉNÉRALITÉS	10-4-1
GARDE D'ARRIVÉE	10-4-1
GARDE DE DÉPART	10-4-1

MISE EN PLACE DE LA GARDE	10-4-1
SALUTS	10-4-3
RENOI DE LA GARDE	10-4-3
CHAPITRE 11 SERVICES RELIGIEUX ET FUNÉRAILLES	11-1-1
SECTION 1 SERVICES RELIGIEUX	11-1-1
CÉRÉMONIE AUX MORTS	11-1-1
RASSEMBLEMENTS POUR CÉRÉMONIE RELIGIEUSE DANS UNE ÉGLISE	11-1-2
RASSEMBLEMENTS POUR CÉRÉMONIE RELIGIEUSE AILLEURS QUE DANS UNE ÉGLISE	11-1-2
SECTION 2 FUNÉRAILLES	11-2-1
INTRODUCTION	11-2-1
DÉSIRS DU PLUS PROCHE PARENT	11-2-2
CORTÈGE FUNÈBRE	11-2-2
LA VEILLE	11-2-6
PROCÉDURE POUR LE DÉPART DU CERCUEIL	11-2-8
SERVICE RELIGIEUX	11-2-11
ARRIVÉE À LA FOSSE	11-2-16
CÉRÉMONIE AU LIEU D'INHUMATION	11-2-17
FIN DE LA CÉRÉMONIE	11-2-19
INCINÉRATION	11-2-19
SECTION 3 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS, DES PORTEURS HONORAIRES ET DES PORTEURS D'INSIGNES	11-3-1
DÉTACHEMENT DE PORTEURS	11-3-1
PROCÉDURES POUR TRANSFÉRER LE CERCUEIL DE L'ÉGLISE OU DE LA CHAPELLE AU CIMETIÈRE	11-3-1
PORTEURS HONORAIRES ET PORTEURS D'INSIGNES	11-3-14
SECTION 4 DÉCHARGEMENT D'UN CERCUEIL PLACÉ À BORD D'UN AVION EN PROVENANCE D'OUTRE-MER	11-4-1
GÉNÉRALITÉS	11-4-1
COMPOSITION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS	11-4-1
DISPOSITION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS	11-4-1
DÉCHARGEMENT DU CERCUEIL	11-4-1
SECTION 5 INHUMATION OU DISPERSION DES CENDRES EN MER	11-5-1
EMBARQUEMENT DE LA DÉPOUILLE À BORD D'UN NAVIRE	11-5-1
INHUMATION	11-5-1
DISPERSION DES CENDRES	11-5-2
SECTION 6 FAÇON DE PLIER LE DRAPEAU NATIONAL DU CANADA LORS D'UNE CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION	11-6-1
GÉNÉRALITÉS	11-6-1
CHAPITRE 12 CÉRÉMONIES DIVERSES	12-1-1
SECTION 1 FORMATION D'UN CORDON LE LONG D'UNE RUE	12-1-1
GÉNÉRALITÉS	12-1-1
DÉFINITIONS	12-1-1
MISE EN PLACE DU CORDON	12-1-1
FUNÉRAILLES	12-1-4
DISPERSION	12-1-5
SECTION 2 DROIT DE CITÉ	12-2-1
GÉNÉRALITÉS	12-2-1

CÉRÉMONIE	12-2-1
COMPTE RENDU	12-2-1
EXERCICE DU DROIT DE CITÉ	12-2-1
SECTION 3 CÉRÉMONIES DE LA RETRAITE (AU COUCHER DU SOLEIL) ET DU TATTOO	12-3-1
GÉNÉRALITÉS	12-3-1
REVUE DE LA GARDE	12-3-1
RETRAITE (AU COUCHER DU SOLEIL)	12-3-2
TATTOO	12-3-2
DÉPART	12-3-2
SALUTS MILITAIRES	12-3-3
TATTOOS À L'INTÉRIEUR ET AU CRÉPUSCULE	12-3-3
SECTION 4 CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL (MARINE)	12-4-1
INTRODUCTION	12-4-1
GÉNÉRALITÉS	12-4-1
DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL (MARINE)	12-4-2
PERSONNEL	12-4-2
ÉTAPE 1 : ARRIVÉE SUR LE TERRAIN	12-4-4
ÉTAPE 2 : RETRAITE ET TATTOO	12-4-4
ÉTAPE 3 : DÉFILÉ	12-4-5
ÉTAPE 4 : MANŒUVRES DE SECTION	12-4-8
ÉTAPE 5 : FEU DE JOIE	12-4-10
ÉTAPE 6 : HYMNE DU SOIR	12-4-10
ÉTAPE 7 : COUCHER DU SOLEIL	12-4-10
ÉTAPE 8 : DÉPART DES TROUPES	12-4-11
SECTION 5 CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX	12-5-1
INTRODUCTION	12-5-1
GÉNÉRALITÉS	12-5-1
PERSONNEL	12-5-2
DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX	12-5-2
ÉTAPE 1 : ARRIVÉE SUR LE TERRAIN	12-5-3
ÉTAPE 2 : MANŒUVRES DE SECTION	12-5-4
FAÇON DE METTRE LA BAÏONNETTE AU CANON EN MARCHANT	12-5-6
ÉTAPE 3 : FEU DE JOIE	12-5-8
ÉTAPE 4 : SALUT AUX DRAPEAUX	12-5-8
ÉTAPE 5 : DÉFILÉ	12-5-11
COUCHER DU SOLEIL	12-5-11
PROGRAMME MUSICAL	12-5-14
SECTION 6 OCCASIONS SPÉCIALES	12-6-1
GÉNÉRALITÉS	12-6-1
SÉQUENCE DE PLANIFICATION	12-6-1
FINANCES	12-6-1
GÉNÉRALITÉS	12-6-1
SAISIE DES CORDES DE MANŒUVRE	12-6-1
DÉPÔT DES CORDES DE MANŒUVRE AU SOL	12-6-1
MARCHE AU PAS CADENCÉ	12-6-2
CONVERSION	12-6-2
HALTE	12-6-2
FAÇON D'OUVRIER LES RANGS	12-6-2
DÉCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN	12-6-4
CHARGEMENT DE LA PIÈCE	12-6-4
ACCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN	12-6-6
MARCHE AU PAS CADENCÉ APRÈS L'ACCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN	12-6-8
FUNÉRAILLES – GÉNÉRALITÉS	12-6-8
FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DE L'AFFÛT DE CANON	12-6-9

FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DU CERCUEIL	12-6-9
FUNÉRAILLES – ENLÈVEMENT DU CERCUEIL	12-6-9
CHAPITRE 13 CÉRÉMONIAL À BORD DES NAVIRES	13-1
GÉNÉRALITÉS	13-1
DIVISIONS DE CÉRÉMONIE	13-1
RASSEMBLEMENT QUOTIDIEN	13-2
BRANLE-BAS DU SOIR	13-2
ENTRÉE AU PORT ET SORTIE DU PORT	13-3
ÉQUIPAGE À LA BANDE POUR LE SALUT	13-3
GARDES	13-4
CÉRÉMONIE DES COULEURS	13-5
GARDE D'HONNEUR	13-5
SALUTS À BORD	13-6
HONNEURS RENDUS AU SIFFLET (APPEL DU BORD)	13-6
CHAPITRE 14 EXERCICE DE LA MUSIQUE	14-1-1
SECTION 1	14-1-1
INTRODUCTION	14-1-1
GÉNÉRALITÉS	14-1-1
DIRECTION ET CONTRÔLE – POSITIONS ESSENTIELLES DANS UN RASSEMBLEMENT	14-1-1
DÉFILÉS MUSICAUX	14-1-2
DÉBUT DE LA MUSIQUE DANS UN RASSEMBLEMENT	14-1-2
SECTION 2	14-2-1
EXERCICE AVEC INSTRUMENT	14-2-1
CHANGEMENT DE POSITION	14-2-1
POSITION INTERMÉDIAIRE	14-2-1
DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION DE JEU	14-2-1
DE LA POSITION DE JEU À LA POSITION AU PORT	14-2-2
CHANGEMENT DES PARTITIONS	14-2-2
FAÇON DE POSER LES INSTRUMENTS AU SOL ET DE LES RAMASSER	14-2-3
SALUTS	14-2-3
SECTION 3	14-3-1
CHEF DE MUSIQUE ET TAMBOUR-MAJOR	14-3-1
GÉNÉRALITÉS	14-3-1
INDICATIONS DU CHEF DE MUSIQUE	14-3-1
PORT DE LA BAGUETTE	14-3-1
POSITION DURANT LA MARCHÉ	14-3-2
ÉCHANGE DE POSITIONS À LA HALTE	14-3-2
SALUT DURANT LA MARCHÉ AU PAS CADENCÉ	14-3-3
SALUT DURANT LA MARCHÉ AU PAS RALENTI	14-3-3
SECTION 4	14-4-1
FORMATIONS	14-4-1
ET MANŒUVRES DE LA MUSIQUE	14-4-1
GÉNÉRALITÉS	14-4-1
FORMATIONS DE BASE DES MUSIQUES	14-4-1
MISE EN PLACE D'UNE MUSIQUE LORS D'UN RASSEMBLEMENT	14-4-2
RENOI DE LA MUSIQUE LORS D'UN RASSEMBLEMENT	14-4-2
CONVERSIONS	14-4-3
CONTREMARCHE RÉGLEMENTAIRE	14-4-3
CONTREMARCHE EN SPIRALE	14-4-4
MANŒUVRES DE CONVERSION SPÉCIALES	14-4-4

SECTION 5	14-5-1
SIGNAUX VISUELS ET SONORES	14-5-1
ET EXERCICE DE LA MASSE	14-5-1
GÉNÉRALITÉS	14-5-1
TAMBOUR-MAJOR : POSITIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE RÉGLEMENTAIRE AVEC LA MASSE	14-5-1
GARDE-À-VOUS, EN PLACE REPOS ET REPOS	14-5-2
POSITION AU PORT	14-5-2
SALUT	14-5-2
POSITION À LA MAIN	14-5-2
HALTE	14-5-3
DÉPART DE LA MUSIQUE À LA FIN D'UN RASSEMBLEMENT	14-5-3
MARCHE D'ÉTAT ET MARCHE AVEC LA MASSE	14-5-4
DÉCORUM	14-5-4
CANNE DE RASSEMBLEMENT	14-5-4
SIGNAUX VISUELS ET SONORES RÉGLEMENTAIRES	14-5-5
DÉBUT DE LA MARCHE ET FAÇON DE MARQUER LE PAS	14-5-5
DÉBUT DE LA MARCHE	14-5-5
FAÇON DE MARQUER LE PAS	14-5-6
HALTE	14-5-7
DÉBUT DE LA MUSIQUE	14-5-7
ARRÊT DE LA MUSIQUE	14-5-8
HALTE ET ARRÊT DE LA MUSIQUE SIMULTANÉMENT	14-5-9
CHANGEMENT DE LA CADENCE DE MARCHE	14-5-10
SIGNAUX DE CONVERSION	14-5-10
SIGNAL ET MOUVEMENTS DE CONTREMARCHE RÉGLEMENTAIRE	14-5-11
SIGNAL ET MOUVEMENTS DE CONTREMARCHE EN SPIRALE	14-5-12
SIGNAUX DE CONTREMARCHE À PIVOT MOUVANT ET À PIVOT FIXE	14-5-12
SIGNAUX DE COORDINATION DES MUSIQUES GROUPÉES	14-5-12
 SECTION 6	 14-6-1
PROCÉDURES ET TECHNIQUES DE RASSEMBLEMENT	14-6-1
 ANNEXE A	 14A-1
GÉNÉRALITÉS	14A-1
PAS CADENCÉ	14A-1
PAS RALENTI	14A-2
DÉBUT DE LA MARCHE	14A-2
FAÇON DE MARQUER LE PAS	14A-2
HALTE	14A-2
ARRÊT DE LA MUSIQUE	14A-2
CHANGEMENT DE CADENCE	14A-3
 ANNEXE B	 14B-1

LISE DES FIGURES

Figure 1-1-1	Symboles utilisés pour les postes occupés	1-1-4
Figure 2-1	Formations d'escouade	2-1
Figure 2-2	Position du garde-à-vous	2-2
Figure 2-3	Passage de la position du garde-à-vous à la position en place repos	2-3
Figure 2-4	Position repos	2-4
Figure 2-5	Façon de porter les objets	2-5
Figure 2-6	Retrait de la coiffure	2-6
Figure 2-7	Position repos, la coiffure à la main	2-7
Figure 2-8	Salut à la halte sans armes	2-8
Figure 2-9	Façon de tourner à droite	2-10
Figure 2-10	Demi-tour	2-11
Figure 2-11	Alignement d'une escouade	2-14
Figure 2-12	Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur trois rangs)	2-16
Figure 2-13	Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur deux rangs)	2-17
Figure 2-14	Façon de quitter les rangs	2-18
Figure 2-15	Façon de rejoindre les rangs	2-19
Figure 2-16	Alignement selon la taille sur trois rangs	2-20
Figure 2-17	Alignement selon la taille sur un rang	2-21
Figure 3-1	Vers l'avant/vers l'arrière et flancs de direction	3-4
Figure 3-2	Marche au pas cadencé	3-5
Figure 3-3	Halte au pas cadence	3-6
Figure 3-4	Marche au pas de gymnastique	3-7
Figure 3-5	Marche au pas ralenti	3-8
Figure 3-6	Halte au pas ralenti	3-9
Figure 3-7	Façon de marquer le pas au pas ralenti	3-10
Figure 3-8	Façon de marquer le pas au pas cadence	3-12
Figure 3-9	Conversion	3-14
Figure 3-10	Changement de pas en marchant au pas cadencé	3-15
Figure 3-11	Façon de former un « U »	3-18
Figure 3-12	Salut en marchant sans armes	3-19
Figure 3-13	Tête à droite en marchant sans armes	3-20
Figure 3-14	Façon de tourner au pas ralenti	3-21
Figure 3-15	Façon de tourner au pas cadencé	3-23
Figure 3-16	Demi-tour en marchant au pas ralenti	3-25
Figure 3-17	Demi-tour en marchant au pas cadencé	3-26
Figure 3-18	Conversion à pivot fixe à partir de la halte	3-30
Figure 3-19	Formation de l'escouade à partir de la halte	3-33
Figure 3-20	Formation de la file simple par l'escouade en colonne par trois	3-34
Figure 3-21	Formation de la file simple par l'escouade en ligne	3-35
Figure 3-22	Retour sur trois rangs de l'escouade en file simple, à partir de la halte	3-36
Figure 4-1-1	Fusil C7	4-1-2
Figure 4-1-2	Position du garde-à-vous	4-1-3
Figure 4-1-3	Position en place repos	4-1-4
Figure 4-1-4	De la position en place repos à la position repos	4-1-5
Figure 4-1-5	Position arme à la hanche	4-1-6
Figure 4-1-6	Au sol armes	4-1-7
Figure 4-1-7	De la position au pied armes à la position à l'épaule armes	4-1-8
Figure 4-1-8	De la position à l'épaule armes à la position au pied armes	4-1-9
Figure 4-1-9	De la position à l'épaule armes à la position présentez armes	4-1-11
Figure 4-1-10	De la position présentez armes à la position à l'épaule armes	4-1-13
Figure 4-1-11	Baïonnettes au canon	4-1-14

Figure 4-1-12	Baïonnettes au fourreau	4-1-16
Figure 4-1-13	De la position au pied armes à la position pour l'inspection portez armes	4-1-18
Figure 4-1-14	Relâchez la culasse – six	4-1-20
Figure 4-1-15	De la position pour l'inspection portez armes à la position au pied armes	4-1-21
Figure 4-1-16	Salut à la position à l'épaule armes	4-1-22
Figure 4-1-17	De la position au pied armes à la position au port armes	4-1-23
Figure 4-1-18	De la position au port armes à la position au pied armes	4-1-24
Figure 4-1-19	De la position à l'épaule armes à la position au port armes	4-1-25
Figure 4-1-20	De la position au port armes à la position à l'épaule armes	4-1-26
Figure 4-1-21	De la position à l'épaule armes à la position à la main armes	4-1-27
Figure 4-1-22	De la position à la main armes à la position à l'épaule armes	4-1-28
Figure 4-1-23	Façon de changer l'arme de côté à la position à la main armes	4-1-29
Figure 4-1-24	Façon de changer l'arme de côté à la position à l'épaule armes	4-1-30
Figure 4-1-25	À la bretelle armes	4-1-31
Figure 4-2-1	De la position à l'épaule armes à la position replacez armes	4-2-1
Figure 4-2-2	De la position présentez armes à la position sur vos armes renversées reposez	4-2-2
Figure 4-2-3	De la position sur vos armes renversées reposez à la position présentez armes	4-2-3
Figure 4-2-4	Tir de salves de fusil à partir de la position au pied armes	4-2-4
Figure 4-2-5	De la position à l'épaule armes à la position renversez armes	4-2-8
Figure 5-1-2	À l'épaule armes (position du garde-à-vous)	5-1-1
Figure 5-1-3	Position en place repos	5-1-2
Figure 5-1-1	Carabine C8	5-1-3
Figure 5-1-4	De la position à l'épaule armes à la position au sol armes	5-1-4
Figure 5-1-5	Baïonnettes au canon	5-1-5
Figure 5-1-6	Baïonnettes au fourreau	5-1-7
Figure 5-1-7	De la position à l'épaule armes à la position pour l'inspection portez armes	5-1-9
Figure 5-1-8	De la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes	5-1-11
Figure 6-1-1	L'épée et ses attributs	6-1-3
Figure 6-1-2	Positions garde-à-vous (épée suspendu), épée en main et replacez l'épée	6-1-5
Figure 6-1-3	Position en place repos	6-1-7
Figure 6-1-4	Façon de dégainer (avec l'épée à la ceinture)	6-1-8
Figure 6-1-5	Façon de rengainer l'épée à partir de la position épée en main	6-1-9
Figure 6-1-6	Pas cadencé (suspendu)	6-1-11
Figure 6-1-6A	Pas cadencé (à la ceinture)	6-1-11
Figure 6-1-7	Salut avec l'épée	6-1-12
Figure 6-1-8	Salut en marchant au pas ralenti	6-1-13
Figure 6-1-9	La haie	6-1-15
Figure 6-1-10	De la position du salut à la position sur vos armes renversées reposez	6-1-16
Figure 6-1-11	Position renversez armes	6-1-19
Figure 6-1-12	Position assise	6-1-19
Figure 6-2-1	Mesure-pas	6-2-1
Figure 6-2-2	Position du garde-à-vous ou au port	6-2-2
Figure 6-2-3	Position en place repos, le mesure-pas au port	6-2-3
Figure 6-2-4	Position en place repos, le mesure-pas à l'épaule	6-2-4
Figure 6-2-5	Façon de passer de la position au port à la position à la main, en marchant	6-2-6
Figure 6-2-6	Salut, mesure-pas au port	6-2-7
Figure 6-2-7	Position du garde-à-vous, mesure pas ouvert	6-2-8
Figure 6-2-8	Position en place repos	6-2-9
Figure 6-2-9	Façon de marcher et de s'arrêter sans mesurer le pas	6-2-10
Figure 6-2-10	Façon de mesurer le pas	6-2-11
Figure 6-2-11	Salut, le mesure-pas ouvert	6-2-12
Figure 7-2-1	Peloton en ligne	7-2-2
Figure 7-2-2	Peloton en colonne par trois	7-2-4
Figure 7-2-3	Peloton en colonne de route	7-2-5
Figure 7-2-4	Exercice de peloton	7-2-6

Figure 7-3-1	Compagnie en ligne	7-3-2
Figure 7-3-2	Compagnie en colonne par trois	7-3-3
Figure 7-3-3	Compagnie en colonne de route	7-3-4
Figure 7-3-4	Compagnie en colonne de pelotons	7-3-5
Tableau 7-3-1	(feuille 1 de 3) Rassemblement d'une compagnie	7-3-8
Figure 7-3-5	Officiers rejoignant leur poste	7-3-11
Figure 7-3-6	Revue du commandant de compagnie – Compagnie en ligne, en colonne ou en colonne serrée de pelotons	7-3-12
Figure 7-3-7	Exercice de compagnie	7-3-15
Figure 7-3-8	Exercice de compagnie – Façon de passer de la formation en colonne de pelotons à la formation en colonne par trois, et vice versa	7-3-17
Figure 7-3-9	Compagnie en ligne formant colonne de pelotons, vers un flanc	7-3-20
Figure 7-3-10	Compagnie en colonne par trois en marche formant colonne de pelotons vers un flanc	7-3-22
Figure 7-3-11	Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons dans la même direction	7-3-25
Figure 7-3-12	Compagnie en colonne de pelotons changeant de direction en formant les rangs	7-3-26
Figure 7-4-1	Bataillon en ligne	7-4-3
Figure 7-4-2	Bataillon en colonne par trois	7-4-4
Figure 7-4-3	Bataillon en colonne de route	7-4-5
Figure 7-4-4	Bataillon en colonne (colonne serrée) de compagnies	7-4-6
Figure 7-4-5	Bataillon en masse	7-4-7
Tableau 7-4-1	(feuille 1 de 4) Rassemblement du bataillon	7-4-12
Figure 8-1-1	Cravate de deuil	8-1-2
Figure 8-2-1	Garde pour un seul drapeau	8-1-2
Figure 8-2-2	Garde pour deux drapeaux consacré consacré	8-2-2
Figure 8-2-3	Parties de la hampe et du brayer	8-2-3
Figure 8-3-1	Position au pied (drapeau Figure 8-3- 2 Position en place repos	8-3-2
Figure 8-3-3	De la position au pied à la position au port	8-3-4
Figure 8-3-4	De la position au port à la position au pied	8-3-5
Figure 8-3-5	De la position au port à la position à l'épaule	8-3-7
Figure 8-3-6	De la position au pied à la position à l'épaule (drapeau consacré engainé)	8-3-9
Figure 8-3-7	De la position à l'épaule à la position au pied (drapeau consacré engainé)	8-3-10
Figure 8-3-8	Façon de changer le drapeau consacré d'épaule	8-3-11
Figure 8-3-9	De la position à l'épaule à la position au port	8-3-13
Figure 8-3-10	De la position au port à la position laissez flotter le drapeau consacré	8-3-14
Figure 8-3-11	De la position laissez flotter le drapeau consacré à la position saisissez le drapeau consacré	8-3-16
Figure 8-3-12	Salut depuis la position au port, à la halte	8-3-18
Figure 8-3-13	Salut avec le drapeau consacré, sur terrain mouillé	8-3-19
Figure 8-3-14	Salut avec le drapeau consacré en marchant de la position au port	8-3-20
Figure 8-5-1	Façon d'engainer et de dégainer les drapeaux consacrés	8-3-2
Figure 8-6-1	Façon de faire avancer et de retirer le drapeau consacré (bataillon en ligne)	8-3-2
Figure 8-7-1	Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en colonne serrée)	8-3-3
Figure 8-7-2	Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en masse)	8-3-4
Figure 9-1-1	Revue du bataillon en colonne serrée et en colonne	9-1-2
Figure 9-1-2	Revue du bataillon en masse	9-1-4
Figure 9-1-3	Revue du bataillon en ligne	9-1-5
Figure 9-2-1	Terrain de rassemblement pour la revue	9-2-2
Tableau 9-2-1	(Feuille 1 de 4) Défilé en colonne de route	9-2-6
Figure 9-2-2	Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé	9-2-10
Figure 9-2-3	(Feuille 1 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé	9-2-14
Figure 9-3-1	Remise du drapeau consacré à l'escorte	9-3-2
Tableau 9-3-1	(Feuille 1 de 6) Parade du drapeau consacré	9-3-4
Tableau 9-4-1	Retrait des anciens drapeaux consacrés	9-4-3
Figure 9-4-1	Façon d'empiler les tambours	9-4-4
Figure 9-4-2	Consécration des drapeaux	9-4-7
Tableau 9-6-1	(Feuille 1 de 3) Feu de joie	9-6-2

Figure 9A-1	Artillerie – Disposition des véhicules	9-A-6
Figure 9A-2	Artillerie – Défilé motorisé	9-A-7
Tableau 9B-1	(Feuille 1 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant	9-B-4
Figure 9B-1	Rassemblement en vue de la parade du drapeau consacré	9-B-8
Figure 9B-2	Position des officiers et des adj avant d'aller prendre place devant leur escorte	9-B-8
Tableau 9B-2	(Feuille 1 de 2) Arrivée des officiers à leur poste	9-B-10
Figure 9B-3	Présentation du drapeau consacré à l'escorte	9-B-12
Tableau 9B-3	(Feuille 1 de 2) Départ des troupes	9-B-14
Figure 10-2-1	Formations de gardes d'honneur	10-2-3
Tableau 10-3-1	Composition des gardes de caserne	10-3-1
Figure 10-3-1	Poste de guet double	10-3-4
Figure 10-3-2	Formation de la garde sous les ordres du caporal de la garde	10-3-6
Tableau 10-3-2	(Feuille 1 de 11) Relève de la garde	10-3-8
Figure 10-3-3	Formation adoptée au moment de la relève de la garde	10-3-19
Figure 10-3-4	Relève de la garde (no 6)	10-3-19
Figure 10-3-5	Relève de la garde (no 29)	10-3-20
Figure 10-3-6	Relève de la garde (no 47)	10-3-20
Figure 10-3-7	Garde de caserne après avoir répondu à l'appel aux armes	10-3-23
Figure 10-4-1	Garde de départ	10-4-2
Figure 11-1-1	Cérémonie religieuse en plein air	11-1-3
Tableau 11-2-1	(Feuille 1 de 2) Le cortège funèbre en ordre de marche	11-2-3
Tableau 11-2-1	(Feuille 2 de 2) Le cortège funèbre en ordre de marche	11-2-4
Tableau 11-2-2	Composition des cortèges funèbres	11-2-5
Figure 11-2-1	La veille	11-2-7
Figure 11-2-2	Mise en faction de la veille	11-2-9
Figure 11-2-3	Relève de la veille	11-2-10
Figure 11-2-4	Attribution des places à l'église	11-2-12
Figure 11-2-5	Cortège funèbre	11-2-15
Figure 11-2-6	Positions proposées pour les membres du cortège funèbre au lieu d'inhumation	11-2-18
Figure 11-3-1	Prêts à soulever	11-3-5
Figure 11-3-2	Levez – position finale	11-3-6
Figure 11-3-3	Vers l'extérieur	11-3-7
Figure 11-3-4	Tournez	11-3-8
Figure 11-3-5	Abaisser le cercueil	11-3-9
Figure 11-3-6	Soulever le cercueil	11-3-12
Figure 11-3-7	Abaisser le cercueil	11-3-13
Figure 11-5-1	Arrivée au navire	11-5-2
Figure 11-6-1	Façon de plier le drapeau	11-6-2
Tableau 12-1-1	(Feuille 1 de 2) Formation d'un cordon le long d'une rue	12-1-2
Figure 12-1-1	Formation d'un cordon le long d'une rue	12-1-4
Figure 12-4-1	Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 1 : arrivée sur le terrain	12-4-3
Figure 12-4-2	Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 2 : tambours	12-4-6
Figure 12-4-3	Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 2 : clairons	12-4-7
Figure 12-4-4	Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 3-1	12-4-8
Figure 12-4-5	Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 3-2	12-4-9
Tableau 12-4-1	Préparation du feu de joie	12-4-10
Figure 12-5-1	Cérémonies des drapeaux – Étape 1	12-5-5
Figure 12-5-2	Cérémonies des drapeaux – Étape 2	12-5-7
Tableau 12-5-1	Feu de joie	12-5-9
Figure 12-5-3	Cérémonie des drapeaux – Étape 4	12-5-10
Tableau 12-5-2	Cérémonie des drapeaux : Coucher du soleil	12-5-12
Figure 12-5-4	Cérémonie des drapeaux – Étape 5	12-5-13
Figure 12A-1	Ordre de marche des servants de pièce	12-A-3
Figure 12A-2	Façon d'ouvrir les rangs	12-A-5
Figure 12A-3	Position des servants au moment du chargement	12-A-7

Figure 12A-4	Équipe du canon naval – Funérailles d'État	12-A-10
Figure 12A-5	Équipe du canon naval – Funérailles militaires	12-A-11
Figure 13-1	Divisions	13-2
Figure 13-2	Disposition de l'équipage à l'entrée au port et à la sortie du port	13-4
Figure 14-2-1	Positions d'exercice pour le piccolo	14-2-1
Figure 14-2-2	Positions d'exercice pour la clarinette et le hautbois	14-2-2
Figure 14-2-3	Positions d'exercice pour le basson	14-2-3
Figure 14-2-4	Positions d'exercice pour les saxophones alto et ténor	14-2-4
Figure 14-2-5	Positions d'exercice pour le saxophone baryton	14-2-5
Figure 14-2-6	Positions d'exercice pour le cor français	14-2-6
Figure 14-2-7	Positions d'exercice pour le cor français – port de l'épée ou de la baïonnette	14-2-7
Figure 14-2-8	Positions d'exercice pour la trompette	14-2-8
Figure 14-2-9	Positions d'exercice pour le trombone	14-2-9
Figure 14-2-10	Positions d'exercice pour l'euphonium	14-2-10
Figure 14-2-11	Positions d'exercice pour le tuba	14-2-11
Figure 14-2-12	Positions d'exercice pour la caisse claire et le tambour ténor (portés en bandoulière) (A)	14-2-12
Figure 14-2-13	Positions d'exercice pour la caisse claire (rebord plat) (A)	14-2-14
Figure 14-2-14	Positions d'exercice pour la grosse caisse (A)	14-2-16
Figure 14-2-15	Positions d'exercice pour les cymbales	14-2-18
Figure 14-2-16	Positions d'exercice pour les cornemuses (A)	14-2-19
Figure 14-2-17	Positions d'exercice pour le bugle à pistons et le clairon (A)	14-2-21
Figure 14-2-18	Positions d'exercice pour la trompette héraldique	14-2-23
Figure 14-2-19	Positions d'exercice pour la lyre militaire	14-2-24
Figure 14-3-1/A	Chef de musique – Début d'une marche à la halte	14-3-25
Figure 14-3-2	Chef de musique – Direction et fin d'une marche	14-3-27
Figure 14-3-3	Chef de musique – Port de la baguette	14-3-28
Figure 14-4-1	Formation de base de la musique, nombre pair de files	14-4-29
Figure 14-4-2	Formation de base de la musique, nombre impair de files	14-4-30
Figure 14-4-3	Formation de la musique, cornemuses et tambours	14-4-31
Figure 14-4-4	Formation de la musique, corps de tambours/fifres/trompettes/clairons	14-4-32
Figure 14-4-5	Contremarche réglementaire	14-4-33
Figure 14-4-6	Contremarche en spirale – musique avec un nombre pair de files	14-4-34
Figure 14-4-7	Contremarche en spirale – musique avec un nombre impair de files	14-4-35
Figure 14-5-1	Masse et canne de rassemblement du tambour-major	14-5-36
Figure 14-5-2	Tambour-major – Positions de base	14-5-37
Figure 14-5-3	Tambour-major – Position au port durant la marche, et mouvement de pompe	14-5-38
Figure 14-5-4	Tambour-major – Début de la marche au pas cadencé, en position au port	14-5-39
Figure 14-5-5	Tambour-major – Début de la marche au pas ralenti, en position au port	14-5-40
Figure 14-5-6	Tambour-major – Salut	14-5-41
Figure 14-5-7	Tambour-major – Début de la marche et adoption de la position à la main	14-5-42
Figure 14-5-8	Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas cadencé : vue de la gauche	14-5-43
Figure 14-5-9	Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas cadencé : vue de la droite	14-5-44
Figure 14-5-10	Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas ralenti	14-5-45
Figure 14-5-11	Tambour-major – Passage de la position à la main à la position au port, au pas cadencé	14-5-46
Figure 14-5-12	Tambour-major – Passage de la position à la main à la position au port, au pas ralenti	14-5-47
Figure 14-5-13	Tambour-major – Halte durant la marche en position à la main	14-5-48
Figure 14-5-14	Tambour-major – Marche d'État au pas ralenti	14-5-49
Figure 14-5-15	Tambour-major – Marche avec la masse au pas cadencé	14-5-50
Figure 14-5-16	Tambour-major – Début de la marche	14-5-51
Figure 14-5-17	Tambour-major – Façon de marquer le pas (A)	14-5-52
Figure 14-5-18	Tambour-major – Façon d'amener une musique à faire halte	14-5-54
Figure 14-5-19	Tambour-major – Début de la musique à la halte	14-5-55

Figure 14-5-20	Tambour-major – Début de la musique durant la marche	14-5-56
Figure 14-5-21	Tambour-major – Arrêt de la musique à la halte (A)	14-5-57
Figure 14-5-22	Tambour-major – Arrêt de la musique durant la marche (A)	14-5-59
Figure 14-5-23	Tambour-major – Halte et arrêt de la musique simultanément	14-5-61
Figure 14-5-24	Tambour-major – Changement de la cadence de marche	14-5-62
Figure 14-5-25	Tambour-major – Conversion vers la droite	14-5-64
Figure 14-5-26	Tambour-major – Conversion vers la gauche (A)	14-5-65
Figure 14-5-27	Tambour-major – Contremarche réglementaire	14-5-68
Figure 14-5-28	Tambour-major – Contremarche en spirale (A)	14-5-69
Figure 14-5-29	Tambour-major – Signal de coordination courant	14-5-71
Figure 14-5-30	Tambour-major – Tour complet de la masse et abaissement de la masse	14-5-72
Figure 14-5-31	Tambour-major – Signal pour marquer le pas à l'intention des musiques groupées	14-5-73

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

OBJET

1. La présente publication régit l'exercice et le cérémonial au sein des Forces armées canadiennes (FAC).

BUT

2. L'exercice et le cérémonial ont pour but de contribuer à l'efficacité opérationnelle des FAC :
 - a. en s'assurant que les FAC exécutent efficacement les manœuvres et les exercices militaires à l'unisson, dans le cadre du service courant;
 - b. en mettant l'accent sur la discipline, la vivacité d'esprit, la précision, la fierté, la stabilité et la cohésion nécessaires à la réussite.
3. Tout travail d'équipe repose sur l'exercice.

HISTORIQUE

4. À une certaine époque, l'exercice et la tactique étaient une seule et même chose, l'exercice consistant en majeure partie à exécuter les mouvements nécessaires sur le champ de bataille. L'exercice de combat existe depuis les temps anciens. On sait que les Romains utilisaient le pas en cadence pour réaliser des formations tactiques. Bien que la domination de l'infanterie et les exercices précis aient disparu après la chute de l'empire romain et qu'à l'époque féodale les chevaliers soient allés au combat à cheval, les exercices d'infanterie ont refait surface au 14^e siècle et ont pris de plus en plus d'importance tout en s'améliorant sans cesse. Les exercices distincts de la cavalerie, de l'artillerie, de l'infanterie et des autres armes (sauf en ce qui concerne l'équipement) ont été remplacés par les exercices destinés à toutes les armes au début du 20^e siècle, l'évolution des conditions de la guerre ayant graduellement contribué à séparer la tactique des exercices de caserne.

5. Les exercices avec ou sans armes exécutés par la Marine royale canadienne, l'Armée canadienne et l'Aviation royale canadienne se ressemblaient beaucoup; ils étaient d'ailleurs tous basés sur les mêmes exercices tactiques. Au moment de l'unification des trois armées en 1968, les exercices de chacune ont été fondus en une seule et même série.

6. On se sert encore couramment des exercices pour assurer le déplacement ordonné et efficace des troupes. C'est à partir des exercices qu'on exécute les manœuvres précises dans le cadre de présentations et de cérémonies militaires.

TERMINOLOGIE

7. Dans le présent manuel, les verbes « devoir » et « être » s'entendent dans le sens impératif et « pouvoir » dans le sens facultatif (voir l'annexe A pour les définitions).

8. Le terme « officier » désigne tout membre du personnel détenant une commission d'officier. Le terme « militaire du rang » s'applique à tout membre du personnel détenant un grade allant de soldat à adjudant-chef inclusivement.

9. Dans le présent manuel, le genre masculin sert à désigner à la fois les hommes et les femmes. S'il y a lieu, on substituera le terme « Madame » ou « Mademoiselle » au terme « Monsieur ».

10. Par souci de commodité, on a normalisé la terminologie organisationnelle dans le présent manuel, pour inclure « bataillon », « compagnie », « peloton » et « section ». Les commandants de rassemblement devront en fait utiliser le terme désignant l'organisation relevant de leur commandement, par exemple : « escadrille » ou « troupe » au lieu de « peloton ».

GÉNÉRALITÉS

11. C'est sur le terrain de rassemblement que les recrues et les officiers subalternes ont l'occasion d'observer, pour la première fois, l'organisation d'une unité et la chaîne de commandement. Qu'il s'agisse de l'officier, du capitaine-adjutant ou du sous-officier, chacun est appelé à remplir des devoirs et des fonctions qui lui sont propres.

12. Les officiers ne peuvent pas déléguer leurs responsabilités à des sous-officiers au moment des rassemblements et les adjudants et militaires du rang ne devraient pas être appelés à diriger l'exercice des officiers, à moins qu'il ne s'agisse de l'instruction initiale d'officiers subalternes ou de cours de recyclage supervisés par le commandant ou le capitaine-adjutant. Pour mériter le respect auquel ils ont droit en vertu de la fonction qu'ils occupent au moment des rassemblements, les officiers, les adjudants et les sous-officiers doivent s'assurer que les commandements qu'ils donnent et la façon dont ils exécutent leurs mouvements sont irréprochables.

13. L'exercice sur le terrain de rassemblement offre une excellente occasion aux adjudants et aux sous-officiers de faire preuve d'initiative et d'acquérir l'expérience du commandement, à condition toutefois qu'ils jouissent d'une certaine latitude. Les surveillants supérieurs qui savent l'autorité de leurs subordonnés manquent à leurs devoirs pour ce qui est de l'exercice du commandement.

EXERCICE ET PROCÉDURES

14. **Exercice.** L'exercice comprend des positions, des mouvements et des déplacements réglementaires qui sont dictés par des commandements particuliers, comme « GARDE-À — VOUS » et « PRÉSENTEZ — ARMES ». À moins d'indications contraires dans le présent manuel, aucun écart n'est permis, afin d'assurer l'uniformité des exercices et des manœuvres au sein des FAC.

15. **Procédures.** Les procédures sont un ensemble de mouvements réglementaires exécutés dans le cadre de cérémonies ou de tâches particulières. Les commandants peuvent adapter les procédures en fonction des circonstances et des lieux, du moment qu'ils respectent la séquence habituelle et les éléments essentiels des rassemblements traditionnels. Les chapitres qui suivent renferment des lignes directrices à ce sujet.

16. **Expositions et présentations.** Il est possible, au cours de présentations militaires, comme le Tattoo et les défilés, d'exécuter une série spéciale de mouvements réglementaires combinés à des exercices mémorisés et réalisés sans les commandements habituels.

MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES

17. L'efficacité, la précision et la dignité sont des qualités qui distinguent les exercices des FAC. Ces qualités, qui sont le fruit d'une grande discipline et de beaucoup de pratique, assurent la cohésion et la fierté de l'unité.

18. Des mouvements réglementaires modifiés ou amplifiés et des particularités individuelles dénotent un manque de discipline et des lacunes sur le plan de l'instruction et trahissent l'incapacité de l'unité à mettre l'accent sur le but et l'utilité des exercices au sein d'une force armée moderne.

19. Les troupes qui font constamment preuve de compétence dans l'exécution des exercices sont universellement considérées comme des militaires professionnels bien entraînés et bien disciplinés. Les exercices bien enseignés et bien exécutés développent chez chacun une fierté personnelle, une vivacité d'esprit,

une précision et un esprit de corps qui aideront les militaires à exécuter instinctivement les ordres reçus, en tout temps.

20. Un bon exercice, bien répété, surveillé attentivement et exigeant le plus haut degré de précision constitue une excellente manière de développer l'obéissance et la vivacité d'esprit. Un tel exercice définit une norme d'exécution, tant pour l'individu que pour l'unité, et contribue à créer entre le commandant et ses subordonnés la confiance mutuelle qui est une condition essentielle d'un bon moral.

21. Les qualités personnelles développées sur le terrain de rassemblement doivent aussi s'exprimer dans tous les aspects de la vie militaire. Les commandants doivent insister pour que l'on respecte des normes tout aussi élevées, que l'on soit ou non sur le terrain de rassemblement, car ces qualités doivent s'enraciner assez profondément pour que le militaire puisse résister à toutes les difficultés du service, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. La correction systématique d'erreurs mineures renforce ces caractéristiques et améliore tant le niveau individuel que le niveau de l'unité.

21A. Il est interdit au personnel des Forces armées canadiennes, individuellement ou en groupes, d'exécuter les mouvements d'exercice d'une organisation militaire étrangère ou d'une organisation domestique. Seul le CEMD peut, personnellement et par écrit, accorder une dérogation à la présente directive. Les demandes de dérogation doivent être envoyées au DHP suivant la chaîne de commandement.

SYMBOLES

22. Les symboles utilisés dans le présent manuel pour les postes occupés sont illustrés à la figure 1-1-1.

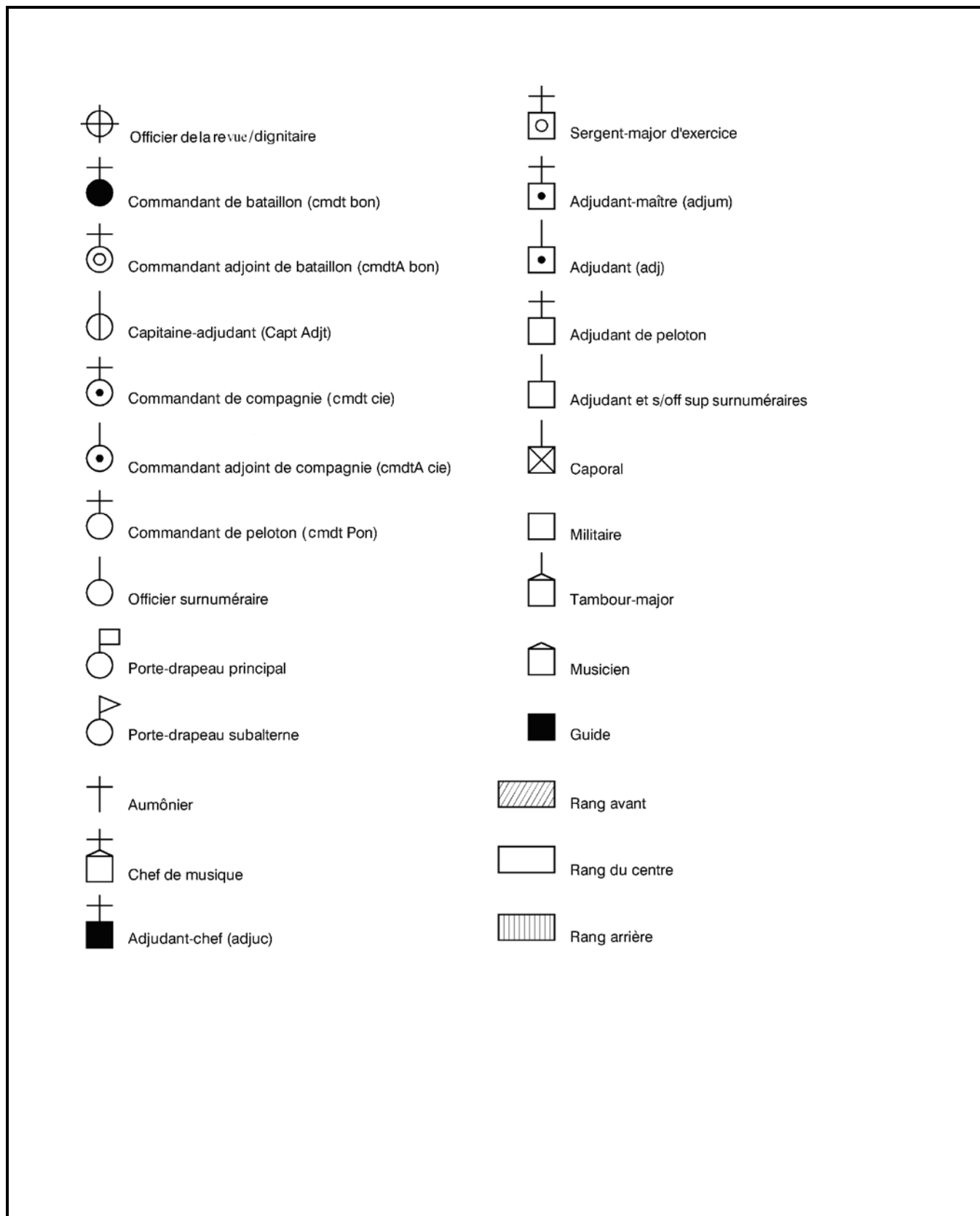


Figure 1-1- 1 Symboles utilisés pour les postes occupés

TECHNIQUES D'INSTRUCTION

23. **Généralités.** L'instructeur doit constamment s'efforcer d'améliorer la qualité de l'instruction donnée. Le présent article contient les techniques à suivre pour garantir le succès de l'instruction.

24. **Apparence et maintien de l'instructeur.** Puisqu'on prêche généralement par l'exemple, l'instructeur doit apporter le plus grand soin à son apparence et à son maintien. Lorsqu'il dirige un exercice, l'instructeur doit se tenir au garde-à-vous, à moins qu'il n'ait à faire la démonstration d'un mouvement ou à corriger une personne. L'instructeur doit exécuter tous les mouvements avec précision et de façon énergique.

25. **Démonstrations.** Les démonstrations doivent être planifiées de façon à permettre aux membres de l'escouade de voir la position adoptée ou le mouvement exécuté. Toute démonstration doit être faite de façon impeccable. Les instructeurs ont tendance à abuser des démonstrations, ce qu'ils doivent éviter de faire. Il faut utiliser les armes appropriées pour enseigner les mouvements avec armes.

26. **Vérification.** Il est essentiel de vérifier constamment les mouvements et de corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

27. **Vocabulaire.** L'instructeur doit acquérir et utiliser un vocabulaire de termes brefs et concis, afin de bien faire comprendre aux membres de l'escouade l'importance d'exécuter les mouvements de façon énergique. Par exemple, les mots « claquer », « enfoncer » et « saisir » donnent une idée du niveau de vivacité requis. L'instructeur ne doit en aucun cas proférer des jurons ou user de sarcasme.

28. **Rudesse.** Il est interdit à tout instructeur de frapper ou de rudoyer les membres d'une escouade. Cela n'empêche pas l'instructeur d'aider un membre de l'escouade à corriger sa position, sans toutefois l'accabler de propos offensants.

29. **Périodes de repos.** Au début de l'instruction des recrues, on accordera de courtes périodes de repos aux troupes pendant l'exercice, en faisant adopter aux membres de l'escouade la position de repos. On peut profiter de ces moments d'arrêt pour poser aux membres de l'escouade des questions sur les sujets déjà abordés. On doit éviter de demander aux membres de l'escouade de garder la même position trop longtemps; on ne ferait alors que causer de la tension et de la fatigue inutiles. On doit alterner les périodes d'exercice à la halte avec des mouvements de marche, avec ou sans armes, à intervalles appropriés, afin que les membres de l'escouade demeurent alertes et qu'ils fassent travailler leurs muscles, ce qui permettra d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

30. **Formation adoptée.** L'instructeur doit choisir la formation la plus efficace pour donner l'instruction aux membres de l'escouade. Ceux-ci peuvent se placer sur un seul rang ou encore former un demi-cercle ou un « U » au cours de l'instruction élémentaire.

31. **Erreurs de l'instructeur.** Les erreurs commises par un instructeur et décelées par un supérieur doivent être corrigées dès que possible. Le supérieur ne doit toutefois pas reprendre l'instructeur en présence des membres de l'escouade ou si ces derniers sont à portée de voix.

ENSEIGNEMENT DES MOUVEMENTS

32. **Préliminaires.** Avant de commencer la leçon, l'instructeur doit :

- a. récapituler les leçons précédentes qui sont pertinentes;
- b. faire adopter à son escouade une formation appropriée, par exemple, la formation en « U »;
- c. indiquer le mouvement qui doit être enseigné et expliquer le but de l'enseignement;
- d. indiquer la norme à atteindre au moment du contrôle de rendement.

33. **Leçon.** La leçon doit se donner en deux étapes :

a. Première étape : démonstration et exécution.

- 1) Faire une démonstration complète du mouvement, en comptant la mesure.
- 2) Faire une démonstration de la première partie du mouvement.
- 3) Expliquer la façon dont la première partie du mouvement doit être exécutée.
- 4) Laisser les membres de l'escouade poser des questions.
- 5) Faire répéter la première partie du mouvement (escouade au complet, exécution individuelle, escouade au complet).
- 6) Enseigner le deuxième mouvement et les mouvements subséquents en respectant le déroulement indiqué ci-dessus.
- 7) Faire deux dernières démonstrations complètes du mouvement.

b. Deuxième étape : répétition complète du mouvement.

- 1) Faire une répétition complète du mouvement, tandis que l'instructeur compte la mesure.
- 2) Faire une répétition complète du mouvement, tandis que les membres de l'escouade comptent la mesure.
- 3) Faire une répétition complète du mouvement, tandis que les membres de l'escouade comptent mentalement la mesure.

NOTA

Lorsqu'il s'agit de mouvements difficiles ou de mouvements comportant plusieurs étapes, l'instructeur peut refaire une démonstration des mouvements avant de les faire répéter au complet.

34. **Essai et contrôle de rendement.** Faire l'essai.

35. **Conclusion.** Résumer la leçon comme suit :

- a. indiquer le mouvement enseigné et expliquer le but de l'enseignement;
- b. indiquer le niveau de rendement à atteindre;
- c. décrire la leçon suivante.

COMMANDEMENTS

36. La bonne exécution des mouvements dépend de la façon dont sont donnés les commandements. Le but des commandements étant de transmettre un ordre qui doit être exécuté sur-le-champ, il est essentiel qu'ils soient donnés de façon claire et distincte et sur un ton assuré et énergique.

37. Les commandements se divisent en deux parties, soit :

- a. l'avertissement;
- b. l'exécution.

38. Le commandement d'avertissement indique le mouvement à exécuter et doit être donné en premier. Il peut comprendre des directives supplémentaires, par exemple « VERS L'AVANT », « VERS L'ARRIÈRE ». Le commandement d'exécution indique le moment où le mouvement doit être exécuté. Dans le présent manuel, les termes de commandement sont indiqués en lettres majuscules. Un tiret sépare la partie avertissement de la partie exécution, par exemple : « À DROITE OBLI — QUEZ ».

39. À titre d'indication, l'avertissement devrait s'étaler sur au moins deux pas cadencés, et l'intervalle entre la première et la seconde partie du commandement devrait également être de deux pas. La durée de la pause doit être aussi uniforme que possible.

40. Le commandement « AU TEMPS » se donne seulement lorsqu'aucun autre commandement ne peut être utilisé pour ramener les membres d'une escouade à leur position antérieure ou pour annuler un commandement erroné avant qu'il n'ait été exécuté.

41. Exemples de commandements donnés correctement :

- a. « ESCOUADE, VERS LA DROITE, EN TROIS, À DROITE TOUR — NEZ, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »;
- b. « PELOTON, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES »;
- c. « PELOTON NE 1, À LA HALTE, À GAUCHE, FORMEZ PELO — TON »;
- d. « COMPAGNIE, À GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ PELO — TONS »;
- e. « BATAILLON, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE TOUR — NEZ ».

42. Les troupes se mettent en ligne au moment du rassemblement et le rang avant reste le même jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre de rompre les rangs. Les avertissements « VERS L'AVANT » et « VERS L'ARRIÈRE » indiquent que les troupes doivent se tourner ou se diriger vers le rang avant ou le rang arrière (voir aussi les paragraphes 9 à 11 du chapitre 3 et le paragraphe 1 du chapitre 7). Ainsi :

- a. « ESCOUADE, VERS L'ARRIÈRE, À DROITE TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade à la halte ou se déplaçant vers la droite en trois et devant tourner vers la droite;
- b. « ESCOUADE, VERS L'AVANT, À DROITE TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade à la halte ou se déplaçant vers la gauche en trois et devant tourner vers la droite;
- c. « ESCOUADE, VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade se déplaçant vers l'avant et devant faire demi-tour;
- d. « ESCOUADE, VERS LA GAUCHE, À DROITE TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade se déplaçant vers l'arrière et devant tourner vers la gauche.

43. On utilise le commandement « ESCOUADE, VERS L'AVANT (VERS L'ARRIÈRE) » lorsque le changement de direction est fait en ligne. Après chaque changement de direction, le flanc de direction est indiqué par le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) ».

44. Exception faite du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, qui exécute ses mouvements comme un régiment de ligne, l'infanterie légère et les régiments de carabiniers qui, selon la tradition, conservent une agilité et une vivacité particulières sur le champ de bataille, peuvent utiliser une combinaison des deux parties d'un commandement lorsqu'ils s'adressent uniquement à leurs propres troupes ou à des unités semblables; par exemple, « ESCOUADE, TOURNEZ, VERS LA DROITE EN TROIS. À L'ÉPAULE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». L'escouade doit exécuter dans l'ordre chacun des commandements reçus.

NOTA

Les commandements sont donnés dans la langue première de l'unité. Ainsi, dans une unité unilingue francophone, les commandements sont habituellement donnés en français seulement. Dans les unités désignées bilingues, les deux langues officielles sont utilisées. Dans ce cas, l'exercice sans armes se fera dans la langue de la majorité des militaires rassemblés, tandis que l'exercice avec armes se déroulera dans l'autre langue officielle.

PAUSE RÉGLEMENTAIRE

45. La pause réglementaire entre chaque mouvement correspond à deux battements au pas cadencé.
46. Au début de l'instruction, tous les membres de l'escouade doivent compter à haute voix en exécutant les mouvements d'exercice.
47. Afin d'avertir les membres de l'escouade qu'ils doivent compter la mesure, l'instructeur fera précéder le commandement de chaque mouvement de l'avertissement « EN COMPTANT ». Ainsi, au commandement « EN COMPTANT, À DROITE TOUR — NEZ », les membres de l'escouade :
- a. exécutent le premier mouvement du commandement en comptant ensemble « un »;
 - b. après avoir terminé le premier mouvement, comptent « deux », « trois », en observant la pause réglementaire;
 - c. exécutent le dernier mouvement en comptant ensemble « un ».
48. Après avoir exécuté un mouvement en marchant, l'escouade formée de recrues doit compter la mesure pendant trois pas; par exemple, au pas cadencé, l'escouade scandera « gauche-droite-gauche ».

MATÉRIEL D'INSTRUCTION

49. **Tambours.** On peut utiliser un tambour pour accentuer l'exécution des exercices avec et sans armes à la halte, pour battre la mesure lorsqu'on désire familiariser les troupes avec les diverses cadences et pour battre la mesure de la marche.
50. **Métronome.** Le métronome est un instrument qui émet un son et qui peut être réglé de façon à marquer la cadence de divers mouvements. L'instructeur peut s'en servir pour régler et maintenir la bonne cadence. Le métronome est particulièrement utile lorsqu'on s'en sert avec le tambour. Il faut vérifier régulièrement la précision du métronome à l'aide d'une montre.
51. **Mesure-pas.** L'instructeur utilise un mesure-pas pour mesurer la distance, les intervalles et la longueur des pas en marchant (voir chapitre 6).

INSPECTION

52. On doit ouvrir les rangs lors des inspections.
53. L'unité doit être alignée après avoir ouvert les rangs en vue de l'inspection; elle peut aussi s'aligner après avoir fermé les rangs.
54. L'officier ou le sous-officier chargé de l'inspection commencera habituellement celle-ci par le flanc droit du rang avant et inspectera successivement le devant et l'arrière de chaque rang dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. En règle générale, un rang surnuméraire ne devrait pas être inspecté.
55. S'il y a une musique, elle peut également être inspectée, quoique ce ne soit pas habituel à moins qu'elle ne fasse partie intégrante de l'unité qui tient le rassemblement.
56. Les militaires se tiennent au garde-à-vous pendant l'inspection. Ceux des autres rangs qui ne font pas l'objet de l'inspection peuvent recevoir l'ordre de se tenir à la position en place repos pendant ce temps. De

même, au cours de l'inspection d'une unité ou d'une sous-unité, les autres unités ou sous-unités qui ne font pas l'objet de l'inspection peuvent recevoir l'ordre de se tenir à la position en place repos.

57. Au cours d'une inspection, un militaire qui reçoit l'ordre d'ajuster sa tenue ou son équipement doit le faire immédiatement tout en restant en place dans le rang. Il doit ensuite reprendre la position du garde-à-vous.

58. L'inspection d'un militaire, qui doit se faire de la tête aux pieds, a pour but de s'assurer que cet individu :
- a. est prêt pour le rassemblement, sa tenue et son équipement étant propres et en bon état;
 - b. est convenablement vêtu, sa tenue, ses insignes, ses décorations, etc., étant portés correctement;
 - c. prend grand soin de son hygiène personnelle et de son apparence, par exemple, ses cheveux sont de la longueur réglementaire, il est bien rasé et il est propre.

EXERCICES SANS ARMES

59. Le militaire qui garde un équilibre parfait dans l'exécution de chaque mouvement démontre qu'il a :
- a. d'excellents réflexes;
 - b. de la stabilité;
 - c. le contrôle de son corps;
 - d. l'esprit vif;
 - e. la maîtrise des connaissances de base.

60. Il faut s'assurer qu'à chacune des étapes de l'instruction, les militaires adoptent le maintien approprié.

CONNAISSANCES DE BASE

61. Les exercices sans armes comprennent les mouvements élémentaires indiqués ci-après :
- a. « **Fléchir le ___ genou.** » L'une des jambes reste tendue et le pied est posé bien à plat sur le sol, une pression étant appliquée sur les orteils et l'avant-pied. Le genou de l'autre jambe est fléchi de manière à ce que les orteils soient directement sous le genou, formant un angle naturel. Au cours de mouvements exécutés à la halte ou au pas cadencé, on lève le pied à 15 cm au-dessus du sol; au pas ralenti, on lève la cuisse jusqu'à ce qu'elle soit parallèle au sol (voir aussi les procédures spéciales pour les exercices sans armes à bord d'un navire à flot au chapitre 13).
 - b. « **Allonger la ___ jambe.** » On allonge la jambe en abaissant le pied vers le sol, de façon que ce soit l'avant-pied qui absorbe le choc.
 - c. « **Porter le pied ___ vers l'avant.** » L'une des jambes reste tendue, le pied toujours au sol. Sans que le genou ne soit fléchi, l'autre pied est porté vers l'avant, prêt à recevoir le poids du corps.
 - d. « **Transférer le poids du corps à ___.** » On transfère tout le poids du corps sur la partie avant du pied qui est redressé et on conserve son équilibre en posant le pied bien à plat sur le sol.

62. L'expression « poser le pied bien à plat sur le sol » signifie qu'il faut poser le pied naturellement, sans forcer, ni exagérer le mouvement.

SECTION 2

SALUTS MILITAIRES

GÉNÉRALITÉS

1. Le salut militaire est une marque officielle de respect et de courtoisie.
2. Le salut militaire est une manifestation traditionnelle de confiance et le respect. Même si la façon de saluer varie selon les circonstances, le fait d'indiquer son respect en saluant constitue l'une des exigences fondamentales de la discipline militaire.
3. Au Canada, les saluts militaires ne sont adressés qu'au souverain, au gouverneur général, aux membres de la famille royale, à la royauté étrangère reconnue, aux chefs d'États ou de gouvernements étrangers, au premier ministre, au ministre et au ministre associé de la Défense nationale, aux lieutenants-gouverneurs et aux officiers commissionnés. Les exceptions, comme les saluts aux militaires décédés, sont décrites aux paragraphes 20 à 23 et aux paragraphes 25, 26, 28, 29 et 41.
4. Le militaire à qui on fait un salut doit rendre ce salut.
5. Des instructions détaillées sur les différentes façons de saluer sont fournies aux chapitres suivants du présent manuel :
 - a. à la halte – chapitre 2;
 - b. en marchant – chapitre 3;
 - c. avec armes :
 - 1) fusil – chapitre 4,
 - 2) carabine – chapitre 5
 - 3) épée – chapitre 6,
 - d. avec le mesure pas ou une canne – chapitre 6

GROUPES DE MILITAIRES

6. Le responsable d'un groupe de militaires salue habituellement au nom du groupe qu'il commande.
7. À la halte :
 - a. Le responsable doit donner au groupe qu'il commande l'ordre de se tenir au garde-à-vous avant de saluer.
 - b. Lorsque le groupe est armé, il doit d'abord être placé au garde-à-vous; il peut ensuite recevoir l'ordre de porter l'arme à l'épaule avant que le responsable ne salue.
8. Durant la marche :
 - a. Le responsable d'un groupe de militaires doit saluer lui-même lorsqu'il croise des officiers subalternes (capitaines et lieutenants) dont le grade est supérieur au sien. Lorsqu'il croise des officiers supérieurs dont le grade est supérieur au sien, il doit donner le commandement « TÊTE

À DROITE (GAUCHE) » et saluer de la main en tournant la tête et les yeux dans la direction appropriée.

- b. Lorsque la personne qui commande le groupe a l'arme à la main, elle doit porter l'arme à l'épaule avant d'exécuter les mouvements prescrits à l'alinéa a.

MILITAIRES SEULS

- 9. Les officiers doivent saluer les officiers d'un grade supérieur au leur et répondre à tous les saluts qu'ils reçoivent. Les officiers supérieurs qui reçoivent les saluts de troupes en marche au cours d'une prise d'armes doivent continuer de saluer jusqu'à ce que chacun des éléments constitutifs soit passé devant eux.
- 10. Les militaires du rang doivent saluer tous les officiers commissionnés.
- 11. Les officiers et les militaires du rang qui ne font pas partie d'un groupe de militaires doivent tous saluer individuellement tout officier de grade supérieur qu'ils croisent (voir également le paragraphe 12). L'officier supérieur à qui s'adresse un salut devra retourner le salut, tandis que les militaires qui l'accompagnent font une « tête à droite (gauche) » de la même façon que s'ils saluaient sans coiffure (paragraphe 15) lors du salut ou des salutations.
- 12. Lorsqu'un officier s'approche d'un groupe de militaires du rang, le plus haut gradé ou la personne qui, la première, reconnaît l'officier, doit assumer le commandement et donner l'ordre au groupe de se mettre au garde-à-vous (« GROUPE, GARDE-À-VOUS »); le plus haut gradé du groupe ou le militaire qui commande ce dernier est alors le seul à saluer. Les militaires subalternes doivent, si l'occasion s'y prête, signaler à leur supérieur l'approche d'officiers.
- 13. Un militaire seul qui rencontre un groupe en marche commandé par un officier doit saluer en s'arrêtant, en se tournant vers le groupe et en saluant de la main. Le militaire devrait continuer à saluer jusqu'à ce que le groupe complet soit passé.
- 14. Lorsqu'ils portent des armes, les militaires seuls doivent saluer les officiers en adoptant la position « à l'épaule, armes ». Les sentinelles saluent de la façon décrite à la section 4 du chapitre 10.
- 15. Un militaire en uniforme qui ne porte pas de coiffure doit saluer en se tenant au garde-à-vous. S'il est en marche, il continuera de balancer les bras et tournera la tête à gauche ou à droite, selon le cas.

MILITAIRES EN CIVIL

- 16. Tout militaire qui rencontre un officier en civil qu'il reconnaît doit saluer de la façon appropriée.
- 17. Lorsqu'ils sont en civil, les militaires doivent se tenir au garde-à-vous; les personnes de sexe masculin (sauf les Sikhs) doivent se découvrir dans tous les cas où il y aurait lieu de saluer si elles étaient en uniforme et lorsque la température le permet. En marche, les militaires soulèvent ou enlèvent au besoin leur coiffure et tournent la tête à droite ou à gauche. S'ils ne portent pas de coiffure, ils peuvent simplement tourner la tête dans la direction appropriée et saluer poliment.

CAS PARTICULIERS

- 18. **Édifices.** On ne salue pas à l'intérieur d'un édifice public ou militaire, sauf lors de rassemblements, de cérémonies, dans les secteurs désignés par les commandants ou lorsqu'on entre dans le bureau d'un officier qui, en vertu de son grade ou de son poste, a normalement droit à un salut, ou qu'on en sort. En outre :
 - a. il convient de tourner la tête et de saluer poliment lorsqu'on croise un officier dans une aire commune d'un édifice public ou militaire;

- b. les militaires qui travaillent dans un édifice, à l'exception des Sikhs, ne portent habituellement pas la coiffure lorsqu'ils se rendent dans le bureau d'une autre personne à l'intérieur d'un même édifice. Dans ce cas, le salut consiste à se tenir brièvement au garde-à-vous à l'entrée du bureau.
- 19. **Cénotaphes.** Les officiers et les militaires du rang doivent saluer en se conformant aux modalités prescrites pour les militaires seuls ou en groupes, lorsqu'ils passent devant le Monument commémoratif de guerre du Canada ou un cénotaphe dressé à la mémoire de militaires.
- 20. **Drapeaux consacrés.** Les militaires seuls ou faisant partie d'un groupe doivent rendre les honneurs lorsque les drapeaux consacrés sont dégainés, sauf si ces derniers font partie d'une escorte funèbre.
 - a. Les groupes de militaires armés à la halte doivent présenter les armes.
 - b. Les groupes de militaires qui passent devant des drapeaux consacrés dégainés doivent tourner la tête à droite (gauche).
 - c. Voir aussi le paragraphe 30.
- 21. **Édifices réservés au culte et services religieux.** Il faut afficher les marques de respect et de courtoisie qui conviennent lors de services religieux et dans les établissements réservés au culte, selon les coutumes religieuses en cause et la religion du militaire (voir A-DH-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FAC, chapitre 2, section 3).
- 22. **Funérailles.** Les honneurs suivants doivent être rendus lors de funérailles d'État, militaires ou civiles :
 - a. La dépouille du défunt a la préséance et l'exclusivité des saluts pendant les funérailles.
 - b. Les militaires doivent porter la coiffure et saluer lorsqu'ils passent devant le cercueil au cours d'une veille.
 - c. L'officier ou le responsable d'un groupe de militaires doit donner l'ordre à ses troupes de s'arrêter et de se tourner vers le cortège funèbre lorsque le cercueil croise les troupes et doit saluer lui-même le cercueil. Les militaires seuls salueront de la même façon.
 - d. Les militaires armés qui sont seuls ou qui font partie d'un groupe doivent saluer tout cortège funèbre en présentant les armes
 - e. Le salut se fait de la façon décrite ci-dessus au moment de la mise en terre du cercueil.
 - f. À la fin du service funèbre, l'aumônier se rend au pied de la tombe pour rendre un dernier hommage au défunt. Les militaires se rendent ensuite au pied de la tombe, par ordre d'ancienneté, pour présenter individuellement leurs respects en saluant. S'ils sont nombreux, les militaires peuvent s'approcher librement en petits groupes.
 - g. Voir aussi le paragraphe 25.
- 23. **Gardes et sentinelles.** Le chapitre 10 renferme les instructions détaillées concernant le salut par les gardes et sentinelles.
- 24. **Saluts de courtoisie**
 - a. Il faut saluer les officiers étrangers de la même façon qu'on salue les officiers des Forces armées canadiennes et les officiers de la Gendarmerie royale du Canada, à moins que les circonstances ne s'y prêtent absolument pas.
 - b. Les militaires peuvent effectuer un salut, en signe de respect, pour accueillir officiellement certains civils ou en prendre congé.

- c. La courtoisie et le protocole exigent que la personne de niveau supérieur se trouve à la droite de la personne subalterne. Les personnes les plus importantes qui participent à une activité arrivent habituellement les dernières et partent les premières (Voir chapitre 9, Le cérémonial au sein du bataillon, sections 1 et 2).

25. **Funérailles, cérémonies du souvenir et services commémoratifs.** On doit saluer pendant le « Dernier appel » et pendant le « Réveil » au cours des funérailles, des cérémonies du souvenir et des services commémoratifs. (On ordonnera un salut royal ou un salut général, s'il y a lieu.) On rend les honneurs de la façon suivante :

- a. Les militaires de tous grades qui ne font pas partie d'un groupe de militaires saluent.
- b. Les groupes de militaires reçoivent l'ordre de se tenir au garde-à-vous, et tous les officiers saluent.
- c. La garde d'honneur aux funérailles présente les armes; tandis que l'escorte garde l'arme au pied, les officiers qui en font partie saluent de la main. Dans ce cas, ils continuent de saluer pendant la brève période de silence (pause de 10 secondes) entre le « Dernier appel » et le « Réveil ».
- d. Au cours des services commémoratifs, p. ex. le jour du Souvenir, les saluts commencent à la première note de chaque appel et se terminent à la dernière, sauf en ce qui concerne les saluts avec armes, qui doivent se poursuivre au cours de la période de silence entre le « Dernier appel » et le « Réveil ».
- e. Dans les établissements de défense, tous les véhicules à proximité doivent s'arrêter. Les occupants doivent en descendre et rendre les honneurs.

Nota : L'intervalle entre les appels doit être de 10 secondes dans le cas des funérailles, de 1 minute dans celui des cérémonies du souvenir et de 2 minutes dans celui des services commémoratifs.

26. **Salles de conférences**

- a. Lorsqu'un officier ou un dignitaire d'un niveau supérieur à l'instructeur entre dans une salle de conférences, de cours, etc., l'instructeur ou le militaire le plus haut gradé qui est présent donne au groupe l'ordre de se mettre au garde-à-vous (« ESCOUADE ou GROUPE, GARDE-À-VOUS »). Tous les membres de la classe doivent adopter la position assise du garde-à-vous, les bras le long du corps, la tête et les yeux vers l'avant et les talons joints.
- b. S'il est dangereux de donner au groupe l'ordre de se tenir au garde-à-vous, ou si les circonstances ne le permettent pas, il faut donner l'ordre « IMMOBILE ». Les membres du groupe doivent alors cesser toute activité, sans toutefois créer de dangers physiques pour eux-mêmes ou quelqu'un d'autre ni causer de dommages au matériel, jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'ordre « CONTINUEZ ».

27. **Hymnes et saluts** (voir aussi le paragraphe 30). Lorsqu'on joue l'hymne royal, le salut royal, le salut vice-royal, l'hymne national (voir l'A-AD-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces canadiennes qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes) ou l'hymne national d'un pays étranger, tous doivent se lever et :

- a. les militaires de tous grades qui ne font pas partie d'un groupe doivent saluer. Le salut commence lorsqu'on joue la première note et cesse dès que l'on finit de jouer la dernière note;
- b. les groupes de militaires reçoivent l'ordre de se mettre au garde-à-vous et tous les officiers et les MR ou la personne responsable du groupe, saluent; les groupes qui portent des armes doivent présenter les armes;

- c. dans les établissements de défense, tous les véhicules qui sont suffisamment près pour que les occupants puissent entendre l'hymne doivent s'arrêter. Les occupants doivent en descendre et rendre les honneurs;
 - d. l'hymne n'est pas chanté quand il s'inscrit dans le cadre d'un salut ou d'un rassemblement autre qu'un rassemblement à l'église, une cérémonie du souvenir ou un service commémoratif. Lors d'une cérémonie en plein air ou d'une cérémonie du souvenir, le rassemblement doit, si on lui ordonne de chanter, se mettre au garde-à-vous et entonner l'hymne national. Dans un tel cas, les officiers ne saluent pas;
 - e. Les sentinelles doivent mettre l'arme à l'épaule au son de l'hymne national, à moins de se trouver à proximité de gardes qui sont tournées pour saluer un personnage important, auquel cas les sentinelles doivent présenter les armes en même temps que les gardes. (Voir chapitre 10, section 3, par. 16.).
 - f. à la discrétion du commandant de rassemblement, l'hymne national peut être joué lors de cérémonies comme les collations des grades ou les passages de commandement. Toutefois, il ne sera pas joué immédiatement avant ou après un salut général;
 - g. l'hymne royal n'est habituellement pas joué au cours des cérémonies (sauf comme salut) ni durant les cérémonies du souvenir.
28. **Drapeau national.** Lorsqu'on hisse ou qu'on abaisse le drapeau national dans un établissement de défense, les militaires de tous grades, en uniforme ou non, qui sont en mesure de voir le drapeau doivent se tourner vers le mât, se mettre au garde-à-vous et saluer de la façon suivante :
- a. Tous les militaires qui ne font pas partie d'un groupe doivent saluer;
 - b. Les groupes militaires non armés doivent recevoir l'ordre de faire halte face au mât et l'officier ou le militaire du rang responsable doit saluer;
 - c. Les groupes armés doivent présenter les armes;
 - d. Les véhicules qui sont en vue du mât doivent s'arrêter. Les occupants doivent en descendre et rendre les honneurs;
 - e. Les mêmes règles s'appliquent lorsqu'on hisse ou qu'on abaisse des drapeaux étrangers.
29. **Rassemblements.** Les membres des FAC qui assistent à un rassemblement doivent :
- a. se lever à l'arrivée et au départ de l'officier de la revue ou du dignitaire. Lorsque les troupes sont armées, le signal convenu pour se lever à l'arrivée est le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », donné par le commandant du rassemblement. Au moment du départ, les militaires de tous grades doivent demeurer au garde-à-vous après le dernier salut royal ou salut général, jusqu'à ce que l'officier de la revue ou le dignitaire quitte la zone de rassemblement;
 - b. saluer lorsque les drapeaux consacrés dégainés passent directement devant eux. Les canons constituent les drapeaux consacrés des unités d'artillerie et doivent être considérés comme tels lorsqu'ils défilent au cours des rassemblements et cérémonies officielles;
 - c. saluer lorsqu'on joue des hymnes nationaux et des saluts royaux;
 - d. se tenir au garde-à-vous lorsqu'on joue le salut général.
30. **Membres de la suite d'un dignitaire.** Les officiers qui font partie de la suite d'un dignitaire ne saluent pas lorsqu'on joue le salut royal ou le salut général à l'intention de ce dignitaire ou lorsqu'un hymne national est joué à titre de salut à son égard. Les membres d'une suite comprennent les aides, les écuyers et autres personnes accompagnant un dignitaire sur un podium d'honneur, lors d'un rassemblement, etc. Les membres de la suite ne saluent pas lorsque le

dignitaire qu'ils accompagnent est salué, mais ils devraient le faire si c'est le dignitaire qui exécute le salut, p. ex. au cours d'une cérémonie de dépôt d'une couronne.

31. Façon de se présenter à un supérieur

- a. Lorsqu'un militaire se présente à un officier ou à un dignitaire, il doit se conformer aux consignes suivantes :
 - 1) s'avancer, s'arrêter à deux pas devant l'officier ou le dignitaire;
 - 2) saluer, demeurer au garde-à-vous et attendre qu'on le salue de la façon appropriée;
 - 3) transmettre son message, recevoir ses instructions, etc. (voir alinéa b. ci-dessous);
 - 4) saluer, attendre qu'on lui rende son salut;
 - 5) tourner vers la droite et s'éloigner.
- b. Au cours d'une cérémonie d'investiture ou de remise de récompenses, il faut faire un pas vers l'avant pour recevoir la récompense et un pas vers l'arrière après l'avoir reçue..
- c. Lorsqu'un militaire du rang se présente à un supérieur autre qu'un officier, il doit suivre les consignes exposées ci-dessus, mais sans saluer

32. Véhicules

- a. Il faut rendre les honneurs aux passagers d'une voiture d'état-major qui arbore un fanion ou qui est munie de plaques réservées aux officiers généraux.
- b. Lorsqu'ils portent la coiffure, le passager d'une voiture d'état-major dont le grade est le plus élevé et, dans le cas des autres véhicules, le passager qui occupe le siège avant rendent le salut. Lorsqu'ils ne portent pas la coiffure, ils rendent le salut en adoptant la position assise du garde-à-vous (voir aussi l'A-DH-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes, chapitre 2, section 3, paragraphe 12).
- c. Les militaires qui conduisent un véhicule ou une motocyclette ou qui roulent à bicyclette ne saluent pas.
- d. Les passagers qui occupent la partie arrière d'un camion rendent les honneurs en adoptant la position assise du garde-à-vous.

- 33. Autres circonstances.** Il faut rendre les honneurs dans les autres circonstances prévues dans les instructions, règlements et ordres appropriés.

HONNEURS MILITAIRES ET SALVES DE CANON

34. L'A-AD-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FC qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes), contient des renseignements complémentaires sur le sujet.
35. Les salves de canon sont normalement distinctes des autres honneurs et n'ont pas à accompagner ou à être accompagnées d'autres honneurs.
36. Les salves de canon doivent normalement commencer à un moment approprié afin de se terminer à l'arrivée du dignitaire à l'endroit prévu.

37. Si on a formé une garde d'honneur ou si des troupes ont été rassemblées à l'endroit prévu aux fins d'inspection, le point d'arrivée doit en principe être le podium.
38. Lorsqu'on a prévu des salves de canon et des saluts avec armes dans le cadre de la même cérémonie, le commandant responsable peut coordonner les deux activités de même que le salut du corps de musique pour plus d'effet. Lorsque, en raison des circonstances, il est impossible d'être informé de l'arrivée imminente du dignitaire, la meilleure solution peut consister à tirer les salves de canon et à effectuer le salut avec armes simultanément. Dans ce cas, le salut au canon commence habituellement dès qu'on a exécuté le dernier mouvement du « Présentez armes », et le salut avec armes doit être conclu de la façon habituelle; il faut poursuivre le rassemblement même si le salut au canon n'est pas complètement terminé.
39. Les salves de canon doivent être tirées de façon à ne pas incommoder le dignitaire.

EMBARCATIONS ET BÂTIMENTS DE GUERRE EN SERVICE

40. Les militaires doivent saluer :
 - a. lorsqu'ils montent à bord d'un bâtiment de guerre en service ou qu'ils en descendent;
 - b. lorsqu'ils montent sur la plage arrière.
41. À bord des embarcations, on rend les honneurs de la façon suivante :
 - a. Le commandant ou le patron d'une embarcation salue. Si en raison de la configuration de l'embarcation, l'officier ou le patron occupe une position qui ne permet pas de bien le voir, on devra désigner un des membres de l'équipage pour saluer.
 - b. Dans le cas des baleinières qui se déplacent à la rame, on salue en donnant le commandement « À VOS RAMES LE — VEZ ». Un coup après avoir reçu l'ordre, l'équipage adopte la position assise du garde-à-vous, les rames étant maintenues à l'horizontale et perpendiculaires à l'axe de l'embarcation et à plat. Dans le cas d'embarcations qui se déplacent à la voile, on laisse flotter les voiles et, dans le cas d'embarcations à moteur, on fait tourner le moteur au ralenti et on désengage l'hélice de façon à éliminer la force de propulsion.
 - c. Lorsqu'une embarcation est accostée le long d'un quai ou d'une échelle de coupée ou lorsqu'elle est amarrée, les hommes de garde doivent adopter la position assise du garde-à-vous et le plus haut gradé du groupe salue. Tous les passagers et les membres d'équipage qui ne sont pas occupés à garder l'embarcation accostée doivent :
 - 1) lorsqu'il s'agit d'une embarcation pontée à moteur, se tenir au garde-à-vous, face à l'officier ou au dignitaire à qui s'adresse le salut;
 - 2) dans une embarcation ouverte, adopter la position assise du garde-à-vous.
 - d. On ne salue pas lorsque deux embarcations transportant des officiers de même grade se croisent.
 - e. Tous les saluts échangés à bord des embarcations ou entre embarcations sont assujettis au respect des règles de matelotage.
42. Il faut rendre les honneurs au sifflet de manœuvre lorsque les personnes mentionnées ci-après montent à bord de navires canadiens de Sa Majesté entre le moment où l'on hisse les drapeaux consacrés et le coucher du soleil :
 - a. le souverain du Canada;

- b. les membres de la famille royale détenant au moins le grade de capitaine de vaisseau et portant l'uniforme de la marine;
 - c. le gouverneur général du Canada et les lieutenants-gouverneurs des provinces, dans les limites de leurs responsabilités
 - d. les officiers du Commonwealth et du Canada en uniforme, détenant au moins le grade de commodore ou de brigadier-général;
 - e. tous les officiers en uniforme qui commandent une formation ou un groupe de navires, ou un officier qui commande un seul navire;
 - f. les membres d'une cour martiale qui arrivent au tribunal ou qui en repartent;
 - g. l'officier commandant la garde lorsqu'il hisse son fanion;
 - h. tous les officiers de marine en uniforme qui viennent d'autres pays que ceux du Commonwealth, quelle que soit l'heure de la journée;
 - i. une dépouille qu'on monte à bord du navire ou qu'on passe par-dessus bord, quelle que soit l'heure de la journée.
43. On rend habituellement les honneurs au sifflet de manœuvre à un officier qui y a droit même s'il accompagne un officier détenant un grade ou occupant un poste supérieur qui n'y a pas droit

ANNEX A

DÉFINITIONS

action de couvrir

Action d'aligner une personne ou un groupe directement derrière une autre personne ou un autre groupe. (covering)

action de s'aligner

Action de s'aligner selon un tracé prescrit et de couvrir les rangs qui sont à l'avant. (dressing)

affectation

Poste de commandement au sein d'une unité ou d'une sous-unité, par exemple, commandant de compagnie, commandant de division ou commandant de peloton. (appointment)

alignement

Ligne droite sur laquelle un groupe est formé ou doit se former. (alignment)

avance

Une unité avance lorsqu'elle se déplace dans la direction à laquelle le rang avant fait face si l'unité est placée en ligne. (advance)

bataillon

Formation militaire comprenant au moins deux compagnies. (battalion)

batterie

Formation d'artillerie approximativement de la taille d'une compagnie. (battery)

brigade/groupement aérien

Formation militaire regroupant au moins deux bataillons/escadres et des formations de soutien. (brigade/air group)

cadence

Nombre de battements à la minute. (cadence)

changement de direction

Formation d'un nouveau front, par exemple en changeant, vers la droite ou la gauche, la direction dans laquelle une unité fait face, mais non sa formation. (changing direction)

colonne

Sous-unités alignées parallèlement les unes derrière les autres et à des intervalles tels que, lorsqu'elles se placent à un angle de 90 degrés par rapport à un flanc ou à l'autre, elles forment une ligne avec intervalles de 7 pas entre les pelotons et de 10 pas entre les compagnies. (column)

Définitions (suite)

colonne de route

Unité formée en colonne, faisant face à un flanc (droit ou gauche) et dont les officiers et les surnuméraires sont placés à l'avant ou à la suite de la formation. (column of route)

colonne de trois

Unité formée en colonne sur trois rangs, faisant face à un flanc (droit ou gauche) et dont les officiers et les surnuméraires occupent les mêmes positions que lorsque l'unité est en ligne. (column of threes)

colonne serrée

Unité formée en colonne avec intervalles réduits pour répondre aux besoins, la distance minimale étant de 12 pas entre les pelotons et de 15 pas entre les compagnies. (column, close)

compagnie

Formation militaire regroupant au moins deux pelotons. (company)

conversion à pivot fixe

Mouvement exécuté pour changer de direction sans changer de formation. (form)

conversion à pivot mouvant

Mouvement exécuté par une formation faisant face à un flanc pour changer de direction sans changer de formation. (wheel)

déplacement en file vers un flanc

Action d'une unité se déplaçant vers un flanc sur deux rangs. (file, moving to a flank in)

déplacement vers l'arrière

Une unité se déplace vers l'arrière lorsqu'elle se dirige dans la direction opposée à celle à laquelle le rang avant ferait face. (retiring)

distance

Espace de l'avant à l'arrière entre des militaires ou des unités. (distance)

division

- Au moins deux brigades.
- Sous-unité de l'équipage d'un navire.
- Sous-unité d'une garde d'honneur ou d'une autre garde. (division)

drapeaux consacrés

- Lorsque le terme est employé seul, ou à moins d'indication contraire, il désigne les étendards, les guidons, le drapeau consacré de la reine, les drapeaux consacrés de commandement/de collège/de régiment ainsi que les étendards d'escadron aérien.

Définitions (suite)

- Dans la Marine royale canadienne, on se sert aussi du terme anglais « colours » pour désigner l'heure (normalement 8 h) à laquelle on hisse le drapeau national et les pavillons des navires. (colours)

équipage

Officiers et membres d'équipage d'un navire. (ship's company)

escadre

Formation militaire à peu près de la taille d'un bataillon. (wing)

escadrille

Formation militaire à peu près de la taille d'un peloton. (flight)

escadron

Formation militaire à peu près de la taille d'une compagnie. (squadron)

escouade

Petite formation militaire dont la taille est inférieure à celle d'un peloton et qu'on utilise pour enseigner les mouvements d'exercice. (squad)

file creuse

Nom donné à la deuxième file simple de gauche lorsque :

- sur trois rangs, cette file ne comprend aucun membre au rang arrière et/ou central;
- sur deux rangs, cette file ne comprend aucun membre au rang arrière. (file, blank)

file simple

Groupe de militaires disposés les uns derrière les autres sur une seule ligne. (file, single)

flanc

L'un ou l'autre côté d'une formation, par opposition à l'avant et à l'arrière. Désigné comme flanc droit ou flanc gauche. (flank)

flanc de direction

Flanc sur lequel se règle la marche ou l'alignement d'un groupe. (flank, directing)

flanc extérieur

Flanc opposé au flanc de direction. (flank, outer)

flanc intérieur

Flanc qui sert de pivot quand un groupe change de direction. (flank, inner)

Définitions (suite)

former escouade

Mouvement exécuté pour changer de formation sans changer de direction. (form squad)

front

Direction à laquelle des troupes font face ou dans laquelle elles se déplacent. (front)

guide

Militaire placé à un certain endroit pour indiquer la position que doit occuper un groupe de militaires lorsqu'il se rassemble ou couvre d'autres troupes. (marker)

guides de droite ou de gauche

Militaires placés à la droite et à la gauche du rang avant, dont le rôle est de maintenir les distances ou intervalles prescrits entre les unités lorsqu'elles sont en marche et sur lesquels les autres membres de la même unité se guident, s'alignent et conservent l'alignement. Les guides ne doivent pas être couverts (voir « action de couvrir »), mais ils peuvent servir à indiquer les positions que les unités ou les sous-unités doivent occuper au moment du rassemblement. (guides, right or left)

intervalle

Espace entre les militaires ou les unités formés sur le même alignement. (interval)

largeur du front

Distance latérale couverte par un groupe de militaires. En règle générale, les distances sont de 1,5 pas par file à l'alignement à portée de bras et de 1 pas pour tous les autres intervalles d'alignement. (frontage)

ligne

Groupes formés sur un même alignement. (line)

obliquer

Tourner ou, si l'unité est en marche, se déplacer vers le flanc indiqué à un angle de 45 degrés par rapport au front dans la nouvelle direction. (incline)

pas

Longueur d'un pas normal, mesuré d'un talon à l'autre. (pace)

pause réglementaire

Pause faite entre les mouvements au cours de l'exercice. Dans le cas de l'exercice à la halte, la pause réglementaire est de deux battements de pas cadencé. Dans le cas de l'exercice en marche, la pause réglementaire correspond à la durée nécessaire pour faire deux pas. (standard pause)

peloton

Formation militaire de base comprenant environ 30 membres du personnel, un commandant de peloton, un adjudant de peloton et un guide de droite et normalement formée sur trois rangs. (platoon)

Définitions (suite)**profondeur**

Espace occupé par une unité militaire depuis le front jusqu'à l'arrière. (depth)

rang

Ligne de militaires placés côte à côte sur un seul alignement, à intervalles réglementaires. (rank)

rang arrière

Rang qui ferme la marche d'une unité qui avance. (rank, rear)

rang avant

Rang qui ouvre la marche d'une unité qui avance. (rank, front)

rang de tête

Rang qui ouvre la marche lorsque l'unité se déplace vers l'arrière ou vers l'avant. (rank, leading)

rangs ouverts

Distance réglementaire accrue entre les rangs (deux pas et demi) lorsque les militaires sont en ligne. (open order)

rangs serrés

Distance normale entre les rangs (un pas) lorsque les militaires sont en ligne. (close order)

sous-unité

Un des éléments d'une unité militaire; par exemple, le peloton est une sous-unité de la compagnie. (sub-unit)

surnuméraires

Officiers qui prennent place à l'avant et adjudants et sous-officiers supérieurs qui prennent place à l'arrière de leur formation lors des rassemblements sans toutefois occuper de poste de commandement. (supernumeraries)

troupe

Formation militaire à peu près de la taille d'un peloton. (troop)

wheel

A movement by which a body of service personnel facing a flank changes direction without changing formation.

wing

A military formation approximately the size of a battalion.

CHAPITRE 2

EXERCICE D'ESCOUADE À LA HALTE
SANS ARMES

FORMATION D'UNE ESCOUADE

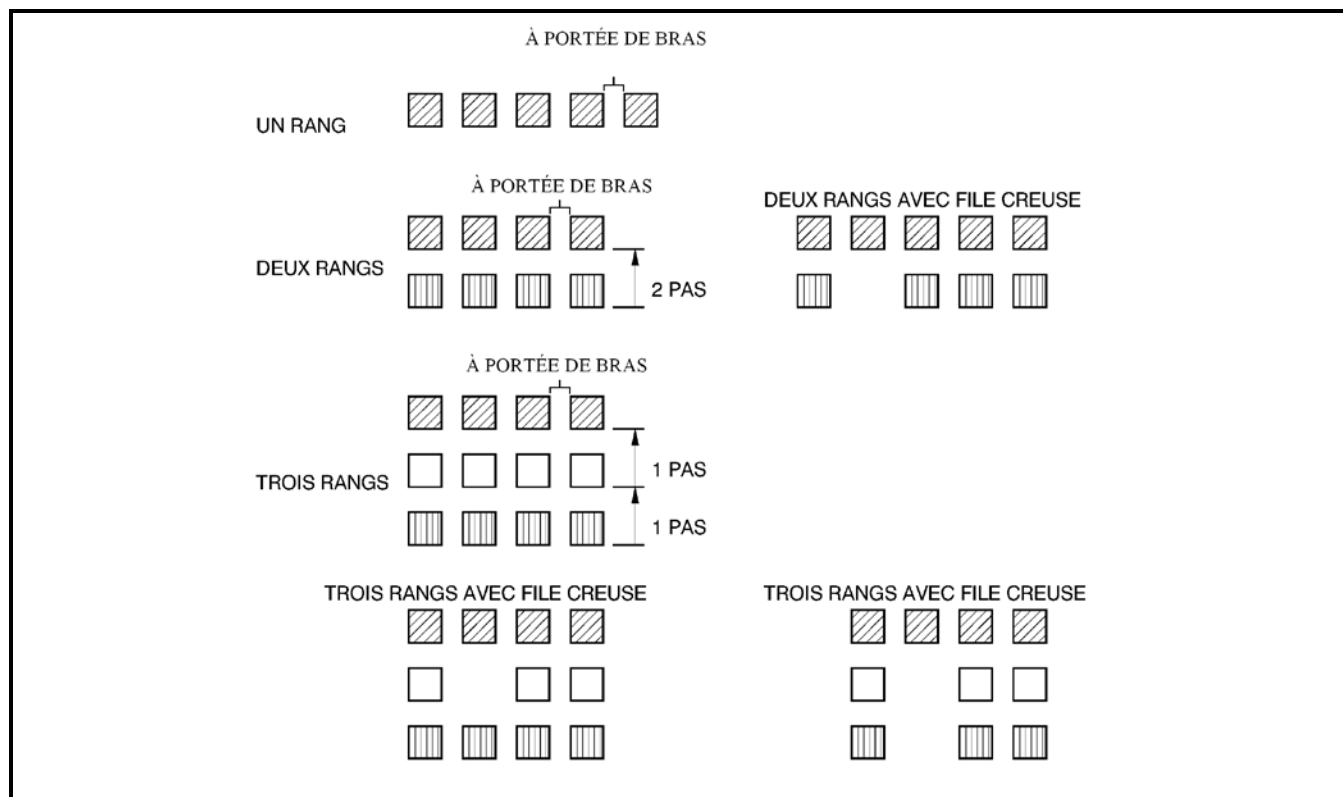


Figure 2-1 Formations d'escouade

1. Dès que possible après leur arrivée au centre d'instruction des recrues, les recrues doivent recevoir l'instruction sur les différentes formations d'escouade. Ces formations sont essentielles au maintien du contrôle et de l'uniformité durant toute la période d'instruction des recrues.
2. Au commandement « SUR UN (DEUX) (TROIS) RANG(S) — MARCHÉ », toutes les personnes qui reçoivent cet ordre doivent :
 - a. se mettre au garde-à-vous;
 - b. observer la pause réglementaire;
 - c. en partant du pied gauche, se diriger vers l'instructeur;
 - d. la première personne qui arrive près de l'instructeur s'arrête à trois pas directement en face de celui-ci; les autres se placent derrière elle ou s'alignent à sa gauche à portée de bras, comme l'illustre la figure 2-1.
3. L'instructeur doit choisir la formation à utiliser. À titre d'indication, une escouade :
 - a. de cinq (5) personnes ou moins forme un seul rang;
 - b. de six (6) à neuf (9) personnes forme deux rangs;

- c. de dix (10) personnes ou plus forme trois rangs.

POSITION DU GARDE-À-VOUS

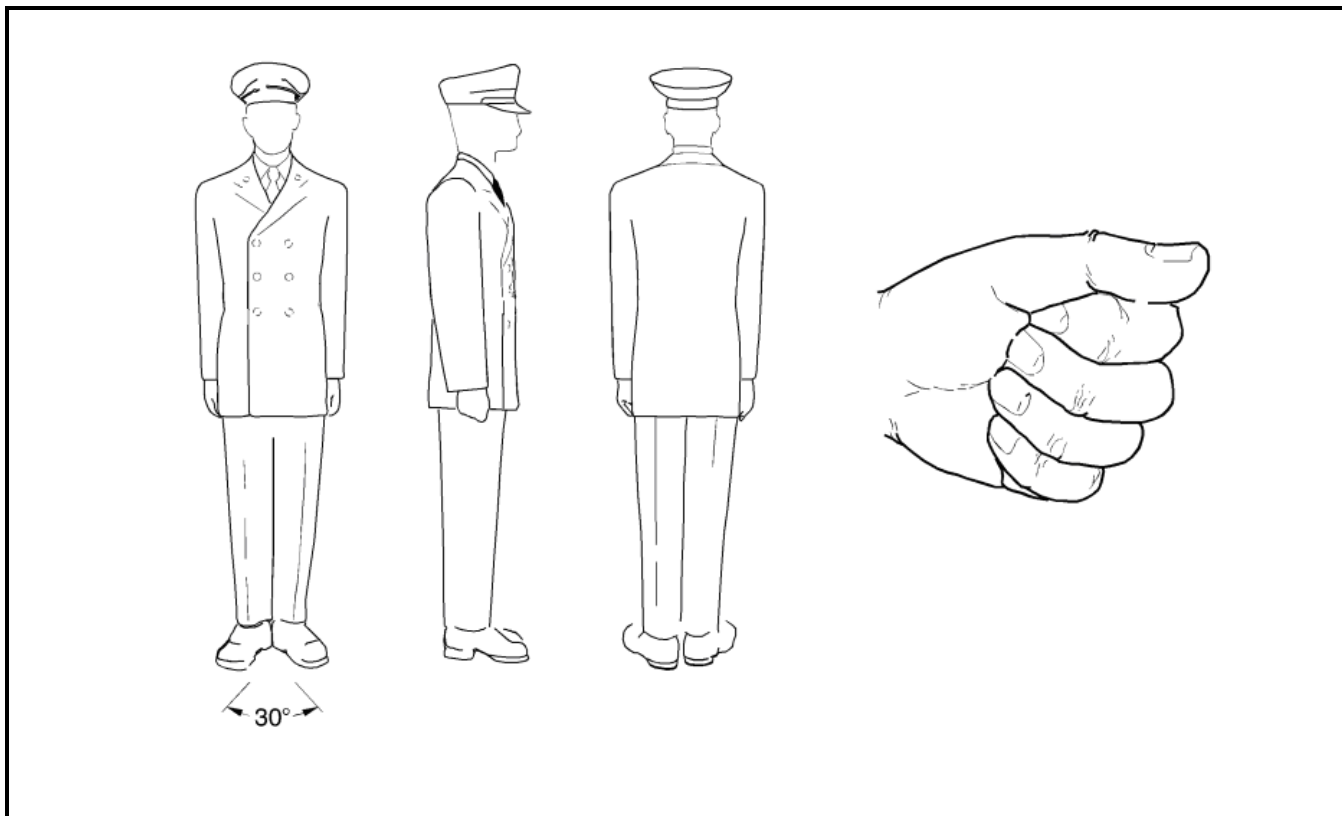


Figure 2- 2 Position du garde-à-vous

4. La position du garde-à-vous est celle qu'adoptent les militaires en attendant de recevoir un commandement. Les militaires doivent être alertes et faire preuve de précision dans cette position; on ne doit donc pas les laisser au garde-à-vous plus longtemps qu'il ne le faut.
5. Le garde-à-vous est la position qu'adoptent tous les militaires lorsqu'ils s'adressent à un supérieur.
6. À la position du garde-à-vous (figure 2-2) :
 - a. les talons sont rapprochés et alignés;
 - b. la pointe des pieds est tournée vers l'extérieur pour former un angle de 30 degrés;
 - c. le corps est bien équilibré et le poids est réparti également sur les deux pieds;
 - d. les épaules sont à la même hauteur et entièrement tournées vers l'avant;
 - e. les bras pendent naturellement et les coudes et les poignets sont appuyés contre le corps;
 - f. les poignets sont droits, le revers de la main étant tourné vers l'extérieur;
 - g. les doigts bien alignés sont refermés contre la paume de la main, les pouces sont collés sur l'index à la deuxième jointure, les pouces et le dos des doigts touchant légèrement la cuisse, et les pouces sont alignés sur la couture du pantalon;
 - h. la tête est droite, le cou appuyé sur l'arrière du col, les yeux sont immobiles et le regard est dirigé droit devant.

7. Aucune partie du corps ne doit être tendue.

POSITION EN PLACE REPOS

8. La position en place repos est une position intermédiaire entre le garde-à-vous et la position repos. Elle ne permet pas de détente, mais peut être maintenue sans effort plus longtemps que la position du garde-à-vous.

DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS

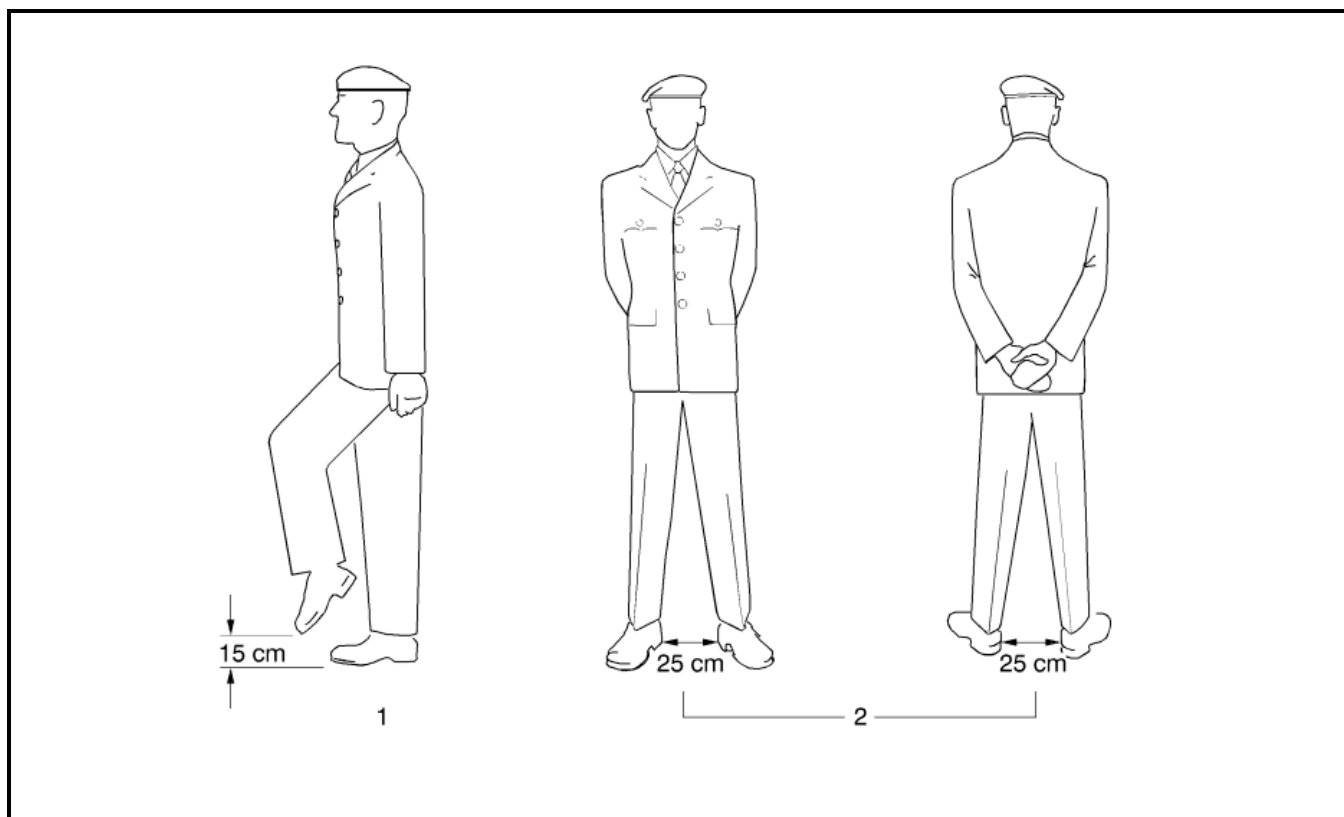


Figure 2-3 Passage de la position du garde-à-vous à la position en place repos

9. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, EN PLACE REPOS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade fléchissent le genou gauche (figure 2-3).
10. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :
- écarter le pied gauche vers la gauche, redresser la jambe à la cadence du pas de gymnastique et placer rapidement le pied bien à plat sur le sol, l'intérieur du talon gauche à 25 cm de celui du talon droit;
 - en même temps, placer rapidement les bras derrière le dos, en les tendant au maximum, le revers de la main droite dans la paume de la main gauche, les pouces croisés, le droit par-dessus le gauche, et les doigts collés les uns aux autres et tendus vers le sol;
 - répartir également le poids du corps sur les deux pieds.
11. Au commandement « EN PLACE RE — POS », les deux parties du mouvement sont combinées.

REPOS

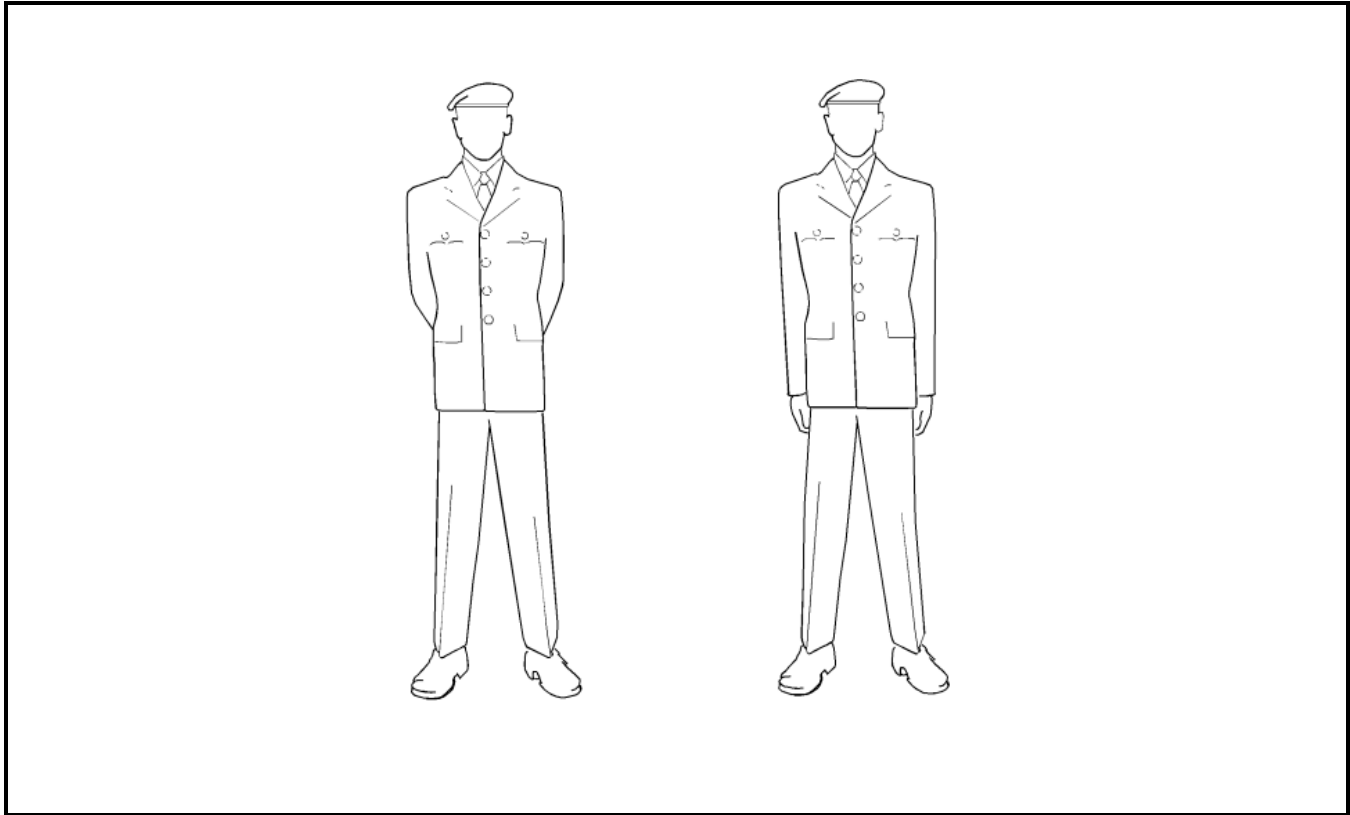


Figure 2-4 Position repos

12. On ordonne aux militaires de prendre la position repos pour leur permettre de se détendre. Ce commandement est donné uniquement lorsque l'escouade est à la position en place repos.

13. Au commandement « RE — POS », les membres de l'escouade doivent (figure 2-4) :

- a. fermer les mains et ramener les bras le long du corps, comme pour la position du garde-à-vous;
- b. observer une pause réglementaire;
- c. se détendre.

14. À la position repos, les membres de l'escouade peuvent, s'ils en ont la permission, ajuster leur tenue et leur équipement sans toutefois déplacer les pieds et ils ne doivent ni fumer, ni parler.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

15. Au commandement d'avertissement « ESCOUADE », les membres de l'escouade adoptent la position en place repos.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS AU GARDE-À-VOUS

16. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou gauche et ramener le poids de leur corps sur le pied droit.

17. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. allonger la jambe gauche à la cadence du pas de gymnastique, poser vivement le pied bien à plat sur le sol, le bout du pied en premier, puis le talon, en gardant les talons alignés; en même temps, d'un mouvement rapide, ramener les bras et les mains à la position du garde-à-vous.
18. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les deux parties du mouvement sont combinées.

FAÇON DE PORTER LES OBJETS

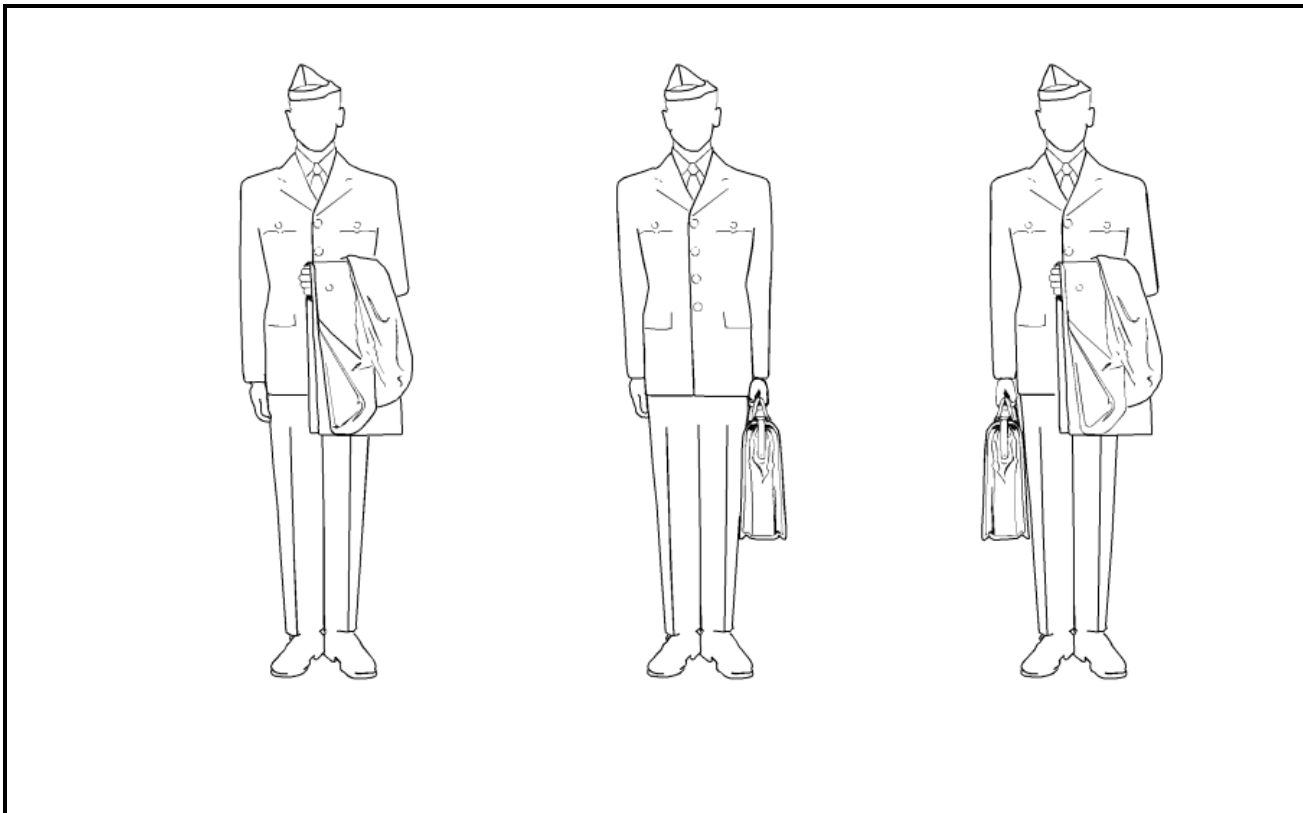


Figure 2- 5 Façon de porter les objets

19. Les objets, comme un porte-documents, un parapluie ou un imperméable, se portent de la main gauche. Il ne faut alors pas balancer le bras gauche en marchant.
20. Les objets doivent être portés de la façon indiquée à la figure 2-5.
21. Quelle que soit la position, à la halte, le bras libre doit être ramené le long du corps, comme au garde-à-vous.

FAÇON DE SE DÉCOUVRIR

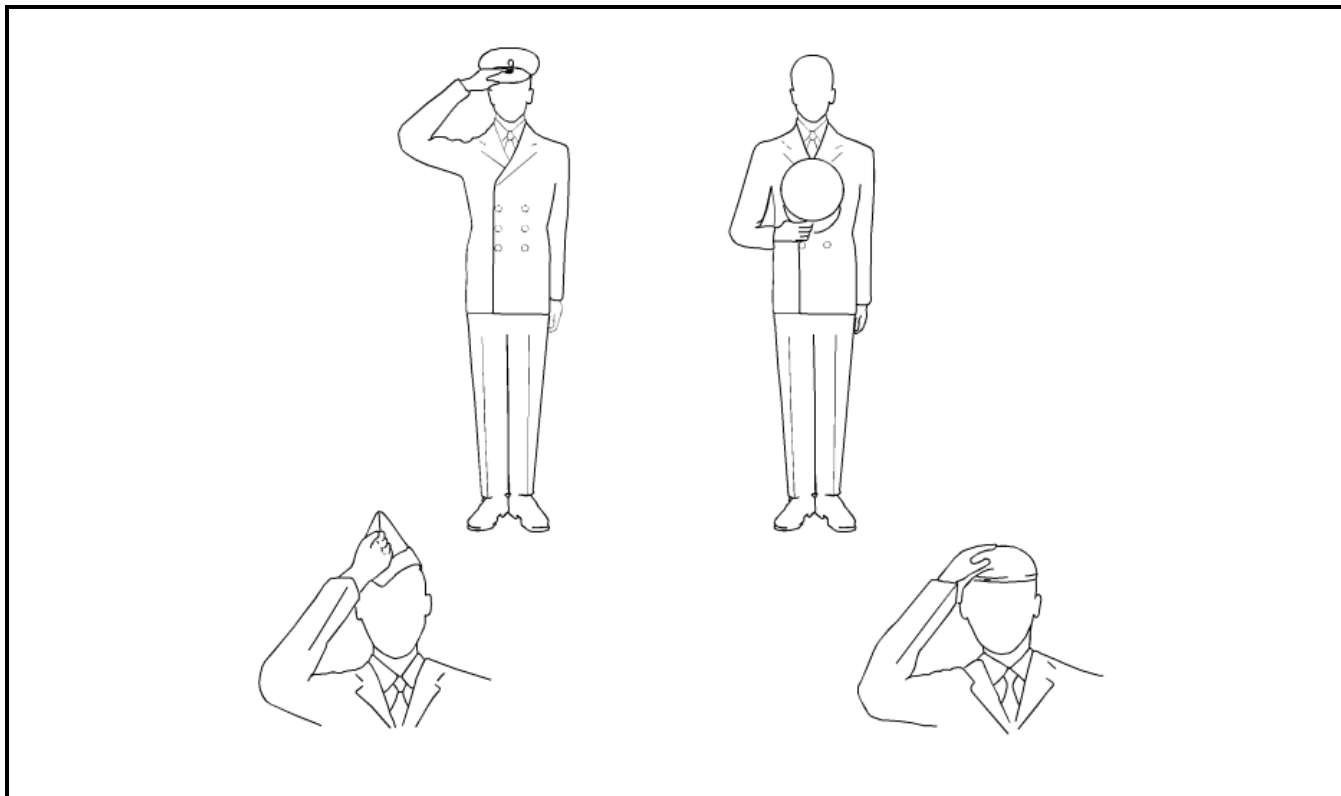


Figure 2- 6 Retrait de la coiffure

22. L'ordre de se découvrir est donné lorsque la coutume l'exige, par exemple pendant les services religieux en plein air, au cours de la consécration des drapeaux et lorsqu'il est souhaitable d'honorer un dignitaire au moyen d'un triple ban. Lorsqu'ils reçoivent cet ordre dans le cadre d'une activité religieuse, les membres des Forces canadiennes sont libres d'enlever ou non leur coiffure pour des raisons spirituelles ou religieuses.

23. Lorsqu'ils en reçoivent l'ordre, tous les militaires participant à un rassemblement doivent se découvrir, sauf :

- a. les adeptes de confessions qui n'autorisent pas ou n'acceptent pas le retrait de la coiffure (p. ex., les Sikhs) ;
- b. les musiciens qui prennent part à un rassemblement avec leurs instruments;
- c. lorsqu'ils reçoivent cet ordre dans le cadre d'une activité religieuse, les membres des Forces canadiennes sont libres d'enlever ou non leur coiffure en fonction de leurs croyances.

24. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DÉCOUVREZ-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent amener la main droite devant la coiffure par le plus court chemin et en saisir l'avant entre le pouce et les doigts; ceux-ci doivent, dans la mesure du possible, être parallèles aux épaules (figure 2-6).

25. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent garder le bras droit plié, ramener le bras le long du corps en gardant l'avant-bras parallèle au sol et ramener la main droite au centre du corps. Tout en maintenant la prise sur le devant de la coiffure, les membres de l'escouade doivent tenir la coiffure au-dessous de la main et au centre du corps.

26. Au commandement « DÉCOUVREZ — VOUS », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

27. Lorsque les militaires d'une unité portent des armes, ils doivent exécuter tous les mouvements nécessaires de la main gauche au commandement « DÉCOUVREZ — VOUS ».

28. Les principes religieux, dont ceux qui sont sexospécifiques, doivent être respectés dans les lieux de culte (voir aussi l'A-DH-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FAC).

EN PLACE REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN

29. Au commandement « EN PLACE RE — POS », les membres de l'escouade doivent adopter la position commandée lorsqu'ils transportent des articles, sauf que la main et le bras droits maintiendront la coiffure dans la position indiquée au paragraphe 25.

REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN

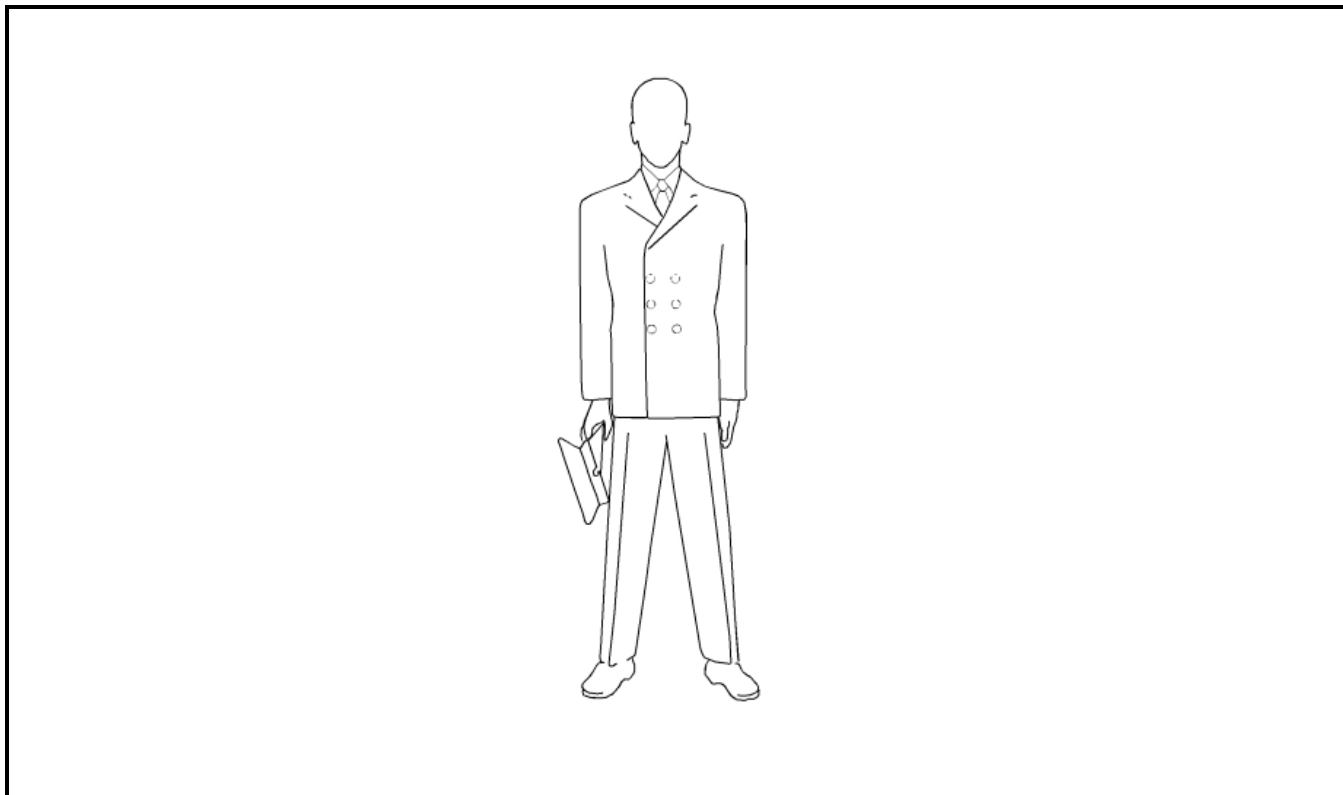


Figure 2-7 Position repos, la coiffure à la main

30. Au commandement « RE — POS », les membres de l'escouade doivent amener le bras droit le long du corps, la coiffure tenue au bout de la main et alignée sur celle-ci. Après avoir observé la pause réglementaire, ils se détendent (voir figure 2-7).

FAÇON DE SE COUVRIR

31. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, COUVREZ-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent se couvrir de la main droite. Lorsqu'ils portent une coiffure autre que la casquette réglementaire ou le calot, ils doivent utiliser les deux mains.

32. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade reprennent la position du garde-à-vous en ramenant le bras droit ou les bras le long du corps.

33. Au commandement « COUVREZ — VOUS », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

34. Une fois la coiffure ajustée, la main/les mains demeure(nt) à la tête avec les coudes vers le corps. Une fois que le commandement « GARDE-À — VOUS » est donné, le bras/les bras est/sont ramené(s) le long du corps (position du garde-à-vous). Les membres du personnel qui portent une arme et qui ont besoin de leurs

deux mains pour placer la coiffure sur leur tête doivent, au commandement « COUVREZ — VOUS », placer d'abord l'arme entre les genoux et l'y coincer, comme dans le cas des baïonnettes au fourreau (chapitre 4), libérant ainsi leurs mains, après une pause réglementaire, pour obéir au commandement.

35. Les officiers qui portent l'épée doivent recevoir l'ordre de rengainer l'épée avant de se découvrir et doivent dégainer au commandement « GARDE-À — VOUS », qui suit le commandement « COUVREZ — VOUS », et observer une pause réglementaire entre les mouvements.

SALUT À LA HALTE, SANS ARMES

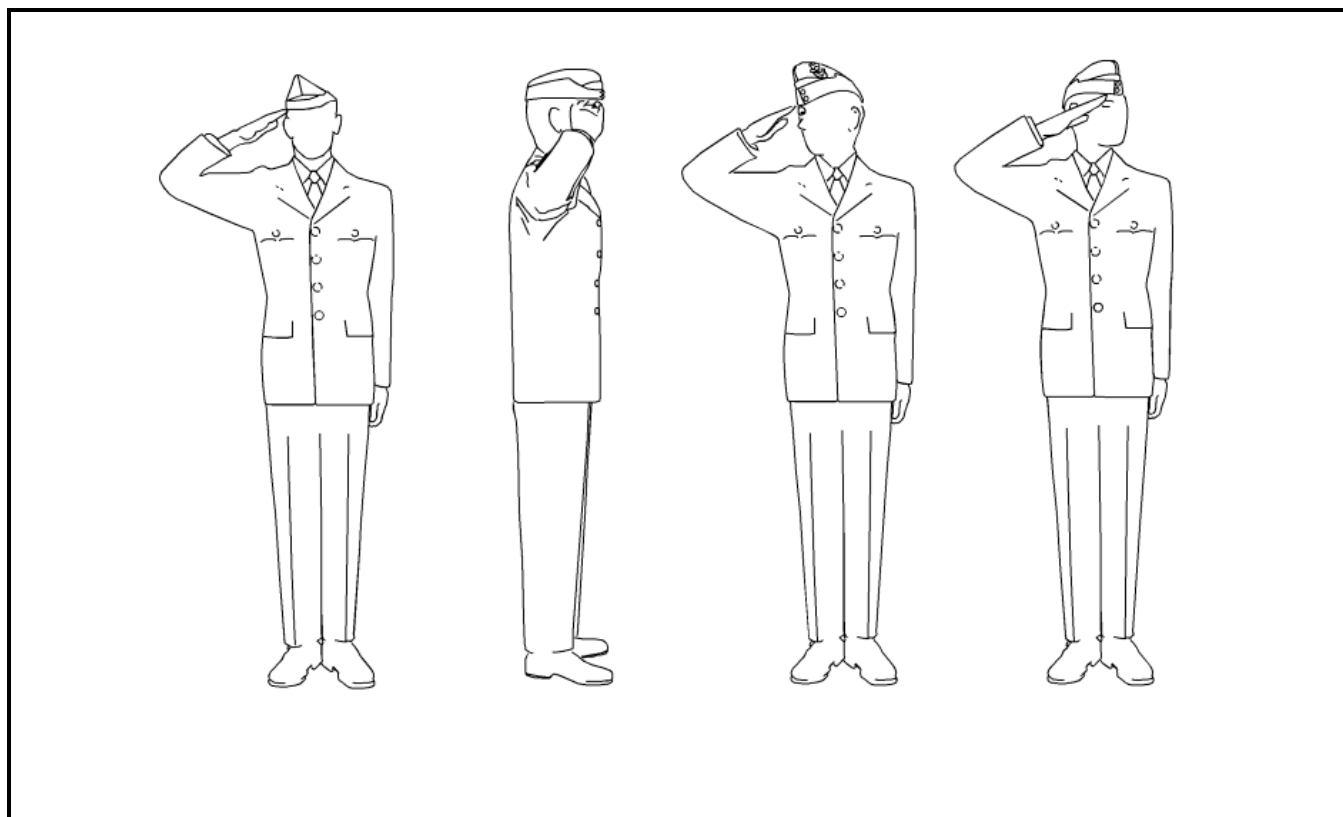


Figure 2-8 Salut à la halte sans armes

36. Le salut se fait de la main droite. Lorsqu'il est impossible de saluer de la main droite à cause d'une incapacité physique ou parce qu'on porte un objet, le salut se fait en tournant la tête et les yeux vers la droite ou la gauche ou en se tenant au garde-à-vous, selon le cas (voir aussi chapitre 1, section 2).

37. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le coude droit et ouvrir la paume de la main droite au moment où elle passe au niveau de l'épaule;
- b. amener la main droite par le plus court chemin jusqu'au devant de la coiffure (figure 2-8), de sorte que :
 - 1) la paume de la main soit dirigée vers le sol,
 - 2) le pouce et les doigts soient complètement dépliés et collés les uns aux autres,
 - 3) le bout de l'index soit aligné sur l'extrémité extérieure du sourcil droit et touche la bordure de la coiffure ou la branche des lunettes, le cas échéant,

- 4) la main, le poignet et l'avant-bras forment une ligne droite, à un angle de 45 degrés par rapport au bras,
 - 5) le coude soit aligné sur les épaules,
 - 6) le bras soit parallèle au sol.
38. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », la main est ramenée vivement à la position du garde-à-vous par le plus court chemin, sans frapper la cuisse. La main est refermée après que l'avant-bras a été abaissé au-dessous du niveau de l'épaule.
39. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT, SALU — EZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.
40. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), ESCOUADE — UN », le salut est exécuté de la façon décrite au paragraphe 37. Toutefois :
- a. on doit tourner vivement la tête et les yeux vers la droite (gauche) aussi loin que possible sans effort excessif;
 - b. lorsque le salut se fait vers la gauche, la main, le poignet et le bras droits sont amenés vers la gauche de façon à atteindre la bonne position, dans le prolongement de l'extrémité extérieure du sourcil droit;
 - c. lorsque le salut se fait vers la droite, le bras est ramené vers l'arrière. Le bout de l'index demeure aligné sur l'extrémité extérieure du sourcil droit.
41. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », la main est ramenée vivement à la position du garde-à-vous et, au même moment, la tête et les yeux sont tournés vivement vers l'avant.
42. Au commandement « SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), SALU — EZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.
43. Lorsque les militaires portent une coiffure autre qu'une casquette à visière, l'index doit être placé à 2 cm au-dessus et aligné sur l'extrémité extérieure du sourcil droit.

FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER À LA HALTE

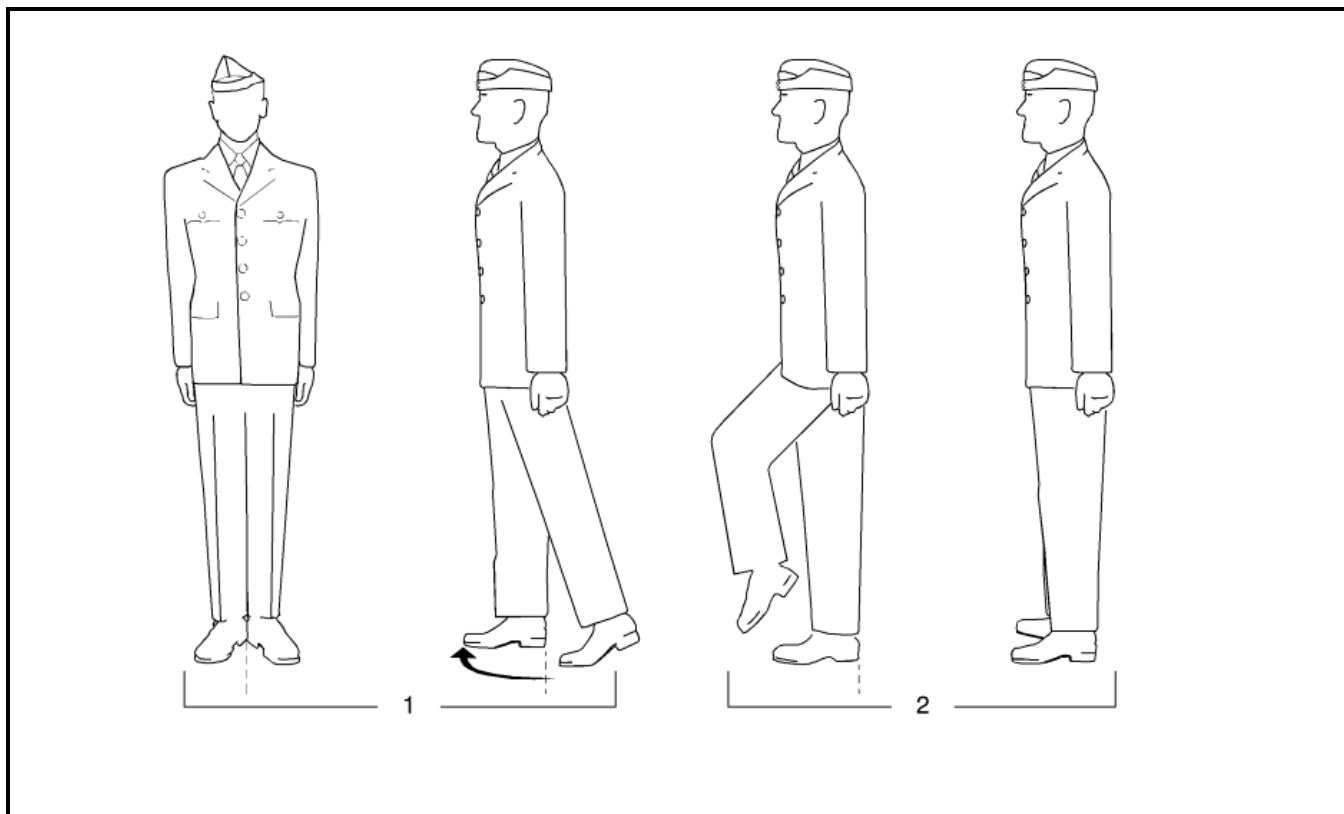


Figure 2- 9 Façon de tourner à droite

44. On tourne ou on oblique pour changer de direction : le changement de direction vers la droite ou vers la gauche implique un mouvement de 90 degrés, le demi-tour, un mouvement de 180 degrés et le mouvement oblique vers la droite ou vers la gauche, un mouvement de 45 degrés.

45. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À DROITE TOURNEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite à un angle de 90 degrés en pivotant sur le talon droit et la pointe du pied gauche, tout en soulevant le talon gauche et la pointe du pied droit. Il faut garder les genoux droits, les bras le long du corps et le corps droit. Une fois le mouvement terminé, le poids du corps repose sur le pied droit et la jambe gauche est tendue, le talon légèrement soulevé, comme l'illustre la figure 2-9.

46. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou gauche, puis le redresser à la cadence du pas de gymnastique et placer vivement le pied gauche à côté du pied droit de façon à revenir à la position du garde-à-vous.

47. Au commandement « À DROITE TOUR — NEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

48. Au commandement « À DROITE OBLI — QUEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, mais à un angle de 45 degrés.

49. Au commandement « À GAUCHE TOUR — NEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le mouvement des pieds et la direction sont inversés.

50. Au commandement « À GAUCHE OBLI — QUEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à gauche, mais à un angle de 45 degrés.

51. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le mouvement de rotation vers la droite se poursuit jusqu'à 180 degrés. On maintient l'équilibre en raidissant les jambes et en serrant les cuisses (figure 2-10).

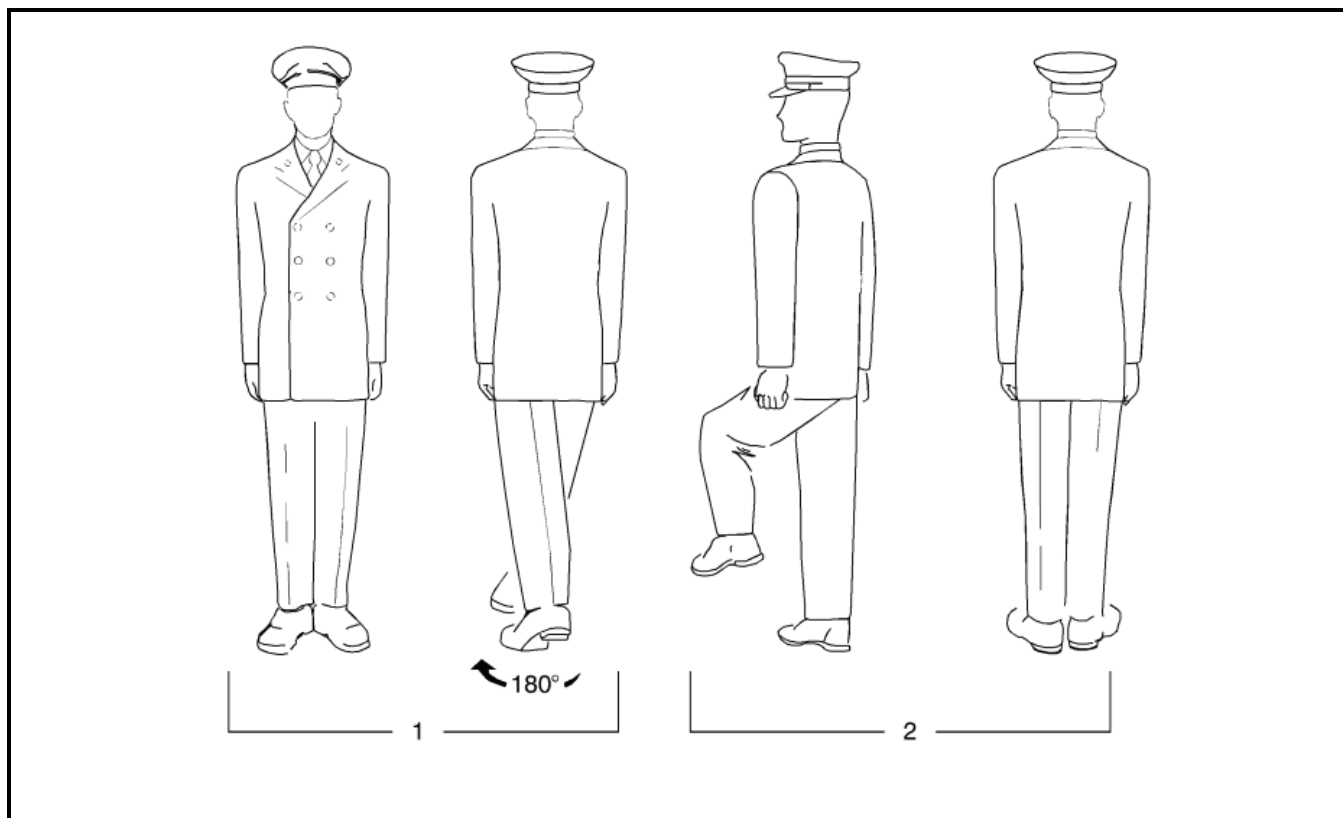


Figure 2- 10 Demi-tour

FAÇON DE RESSERRER LES RANGS VERS LA DROITE (GAUCHE)

52. On ne doit pas donner l'ordre de resserrer les rangs vers la droite (ou la gauche) lorsque la distance à couvrir est de plus de huit pas. Dans un tel cas, il faut ordonner à l'escouade de tourner dans la direction appropriée et d'effectuer le nombre de pas nécessaires.

53. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS LA DROITE, MARCHÉ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou droit, déplacer le pied vers la droite et le poser vivement au sol, en laissant un pas de côté (25 cm) entre les talons (partie intérieure);
- b. répartir le poids du corps également sur les deux pieds;
- c. garder les bras immobiles le long du corps.

54. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent transférer le poids du corps sur le pied droit, fléchir le genou gauche et ramener vivement le pied gauche à côté du droit pour revenir à la position du garde-à-vous.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS LA GAUCHE, MARCHÉ, ESCOUADE — UN », il faut exécuter les mouvements décrits aux paragraphes 53 et 54 ci-dessus, sauf que les mouvements des pieds et la direction sont inversés.

56. Au commandement « UN PAS VERS LA DROITE (GAUCHE) — MARCHÉ », les deux mouvements sont combinés et on observe la cadence indiquée au paragraphe 57.

57. La cadence des mouvements indiqués ci-dessus est la suivante :

- a. déplacement d'un pas, « un-un »;
- b. déplacement de deux pas, « un-un, pause, un-deux »;
- c. déplacement de trois pas, « un-un, pause, un-deux, pause, un-trois »;
- d. etc.

FAÇON DE FAIRE L'APPEL

58. Au commandement « GARDE-À-VOUS, RÉPONDEZ À L'APPEL, EN PLACE RE — POS », chacun des membres de l'escouade adopte la position du garde-à-vous à l'appel de son nom et répond :

- a. « Monsieur » ou « Madame », si c'est un officier ou un adjudant-chef qui fait l'appel;
- b. « Adjudant », si c'est un adjudant qui fait l'appel;
- c. « Sergent », « Caporal-chef », « Caporal » ou l'équivalent, si c'est un militaire détenant ces grades qui fait l'appel; ou
- d. « Présent », si la personne qui fait l'appel est d'un grade inférieur à celui de caporal.

59. Lorsque l'appel est fait sous la surveillance d'une personne dont le grade est supérieur à celui de la personne qui fait l'appel, chacun des membres de l'escouade doit répondre en utilisant le grade du surveillant.

60. Lorsqu'une personne dont le grade est supérieur à celui de la personne qui fait l'appel se trouve dans les rangs et qu'aucune personne de grade supérieur ne supervise l'appel, chacun des deux doit utiliser le grade de l'autre lorsqu'il fait l'appel ou y répond.

61. Chacun des membres de l'escouade revient à la position en place repos après avoir répondu à l'appel.

NUMÉROTAGE

62. Le numérotage permet :

- a. de désigner chaque membre de l'escouade;
- b. de déterminer le nombre de personnes présentes au rassemblement.

63. Au commandement « ESCOUADE NUMÉRO — TEZ », seuls les militaires du rang avant se numérotent les uns après les autres à partir de la droite, le premier militaire de droite répondant « UN », le suivant « DEUX » et ainsi de suite. Il faut garder la tête et les yeux immobiles. Aucune pause n'est observée.

64. Les militaires occupant le rang du centre et le rang arrière prennent le numéro de la personne qui est devant eux.

65. Si une erreur se produit, l'instructeur peut donner le commandement « AU TEMPS » et rappeler le dernier bon numéro. Le membre de l'escouade ainsi interpellé répète son numéro, et le numérotage continue. Si l'instructeur donne le commandement « AU TEMPS, ESCOUADE NUMÉRO — TEZ », le numérotage recommence depuis le début.

IDENTIFICATION

66. L'identification sert à désigner l'homme de flanc lorsque l'escouade est divisée en plusieurs groupes. Elle peut également permettre aux membres de l'escouade de s'identifier. Il peut être nécessaire de procéder au numérotage de l'escouade avant de passer à l'identification.

67. Au commandement « NUMÉROS __, __, __, VÉRIFICA — TION », les militaires désignés lèvent l'avant-bras gauche de façon qu'il soit parallèle au sol, en gardant le coude gauche près du corps et la main fermée comme à la position du garde-à-vous.

68. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les militaires qui se sont identifiés reprennent la position du garde-à-vous.

PAS VERS L'AVANT ET PAS VERS L'ARRIÈRE

69. Lorsque les militaires se déplacent de quelques pas vers l'avant ou vers l'arrière :

- a. le mouvement se fait au pas cadencé;
- b. chaque déplacement doit correspondre à la longueur d'un demi-pas (35 cm);
- c. les bras restent immobiles le long du corps.

70. Cette manœuvre ne doit pas être utilisée pour faire déplacer les troupes de plus de trois pas vers l'avant ou vers l'arrière. Lorsque la distance est supérieure à trois pas, l'escouade doit se déplacer au pas de marche.

71. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'AVANT, MARCHE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. avancer le pied gauche et faire un demi-pas en appuyant le poids du corps sur le pied gauche et en soulevant le talon droit;
- b. garder les bras immobiles le long du corps.

72. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade fléchissent le genou droit, puis le redressent à la cadence du pas de gymnastique, ramenant rapidement le pied droit au sol à côté du pied gauche, et reprennent la position du garde-à-vous.

73. Au commandement « UN PAS VERS L'AVANT — MARCHE », les mouvements sont combinés et la manœuvre est exécutée selon la cadence indiquée au paragraphe 77.

74. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'ARRIÈRE, MARCHE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. déplacer vivement le pied gauche d'un demi-pas vers l'arrière en transférant le poids du corps sur le pied droit et en soulevant le talon gauche;
- b. garder les bras immobiles le long du corps.

75. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade fléchissent le genou droit, puis le redressent à la cadence du pas de gymnastique, ramenant rapidement le pied droit sur le sol à côté du pied gauche, et reprennent la position du garde-à-vous.

76. Au commandement « UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHE », les deux mouvements sont combinés et la manœuvre est exécutée selon la cadence indiquée au paragraphe 77.

77. La cadence des mouvements ci-dessus est la suivante :

- a. déplacement d'un pas, « un-deux »;
- b. déplacement de deux pas, « un, un-deux »;
- c. déplacement de trois pas, « un, un, un-deux ».

78. Au commandement « DEUX PAS VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE) — MARCHÉ », le mouvement devra être exécuté de la façon indiquée ci-dessus, sauf que les membres de l'escouade fléchissent le genou gauche, puis le redressent vivement, ramenant rapidement le pied gauche à côté du pied droit, et reprennent la position du garde-à-vous.

ALIGNEMENT D'UNE ESCOUADE

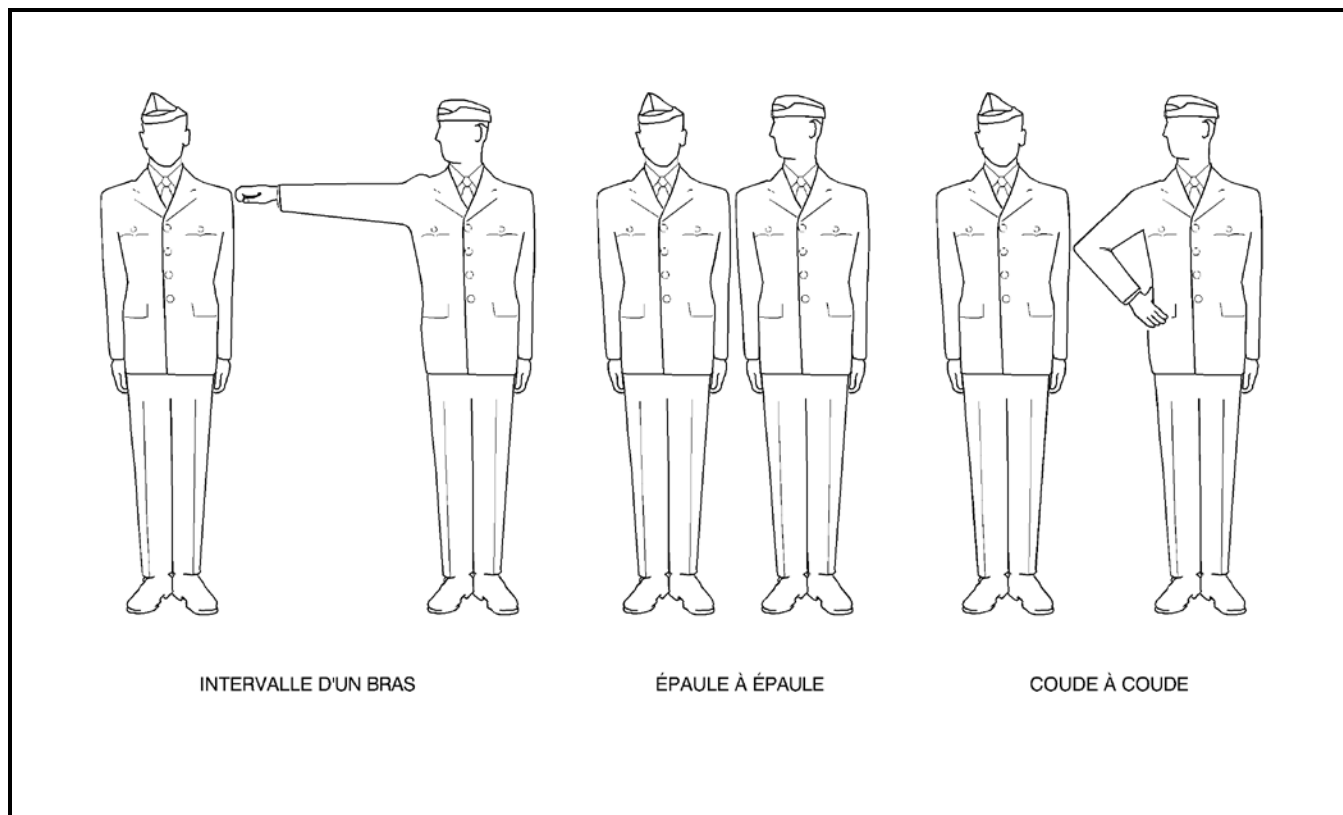


Figure 2- 11 Alignement d'une escouade

79. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAR LA DROITE, ALIGNEZ, ESCOUADE — UN » :

- a. la personne à l'extrême droite du rang avant reste immobile;
- b. les autres font un demi-pas vers l'avant en avançant le pied gauche et en fléchissant le genou droit et adoptent la position du garde-à-vous.

80. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. la file de droite reste immobile;
- b. les autres tournent la tête et les yeux vers la droite, aussi loin que possible sans faire d'effort excessif;
- c. en même temps, les militaires occupant le rang avant, sauf la personne à l'extrême droite, étirent le bras droit au maximum derrière l'épaule de leur voisin de droite, la main fermée comme à la position du garde-à-vous, le dos de la main vers le haut et le bras parallèle au sol.

81. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

- a. la personne à l'extrême droite du rang avant reste immobile;
- b. les autres s'alignent sur la personne à l'extrême droite et sur celle du rang d'en avant et adoptent la bonne distance en faisant de petits pas rapides jusqu'à ce qu'ils soient dans la bonne position. Il faut commencer le mouvement du pied gauche (voir figure 2-11).

82. Pour bien s'aligner, chaque membre de l'escouade, sauf la personne à l'extrême droite, se place de façon à ne voir que la partie inférieure du visage de la deuxième personne à sa droite. Il faut couvrir la personne d'en avant en jetant un coup d'œil vers l'avant sans remuer la tête. L'intervalle est correct lorsque la main refermée touche l'épaule gauche de la personne placée à droite.

83. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », les trois mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

84. Au commandement « FIXE », les membres de l'escouade ramènent vivement la tête et les yeux vers l'avant et déplacent rapidement le bras droit de sorte qu'il se retrouve à l'arrière de la personne à leur droite, pour adopter la position du garde-à-vous sans frapper la cuisse.

85. Au commandement « PAR LA DROITE, ÉPAULE À ÉPAULE, ALI — GNEZ », l'alignement se fait comme pour l'alignement par la droite, sauf qu'on ne lève pas les bras et qu'on ne laisse pas d'intervalle équivalent à la longueur du bras. Il faut laisser suffisamment d'espace latéral entre chaque personne dans le rang pour permettre le maniement des armes.

86. Au commandement « PAR LA DROITE, COUDE À COUDE, ALI — GNEZ », il faut procéder comme pour l'alignement par la droite, mais :

- a. placer la main droite sur la hanche ou la ceinture, selon le cas;
- b. garder les doigts fermés, dépliés et pointés vers le sol;
- c. placer le pouce en arrière;
- d. toucher avec la pointe du coude pressé vers l'avant le bras de la personne placée à sa droite.

87. Lorsque l'alignement se fait par la gauche, la manœuvre est la même, sauf que la tête et les yeux sont tournés vers la gauche et que le bras gauche est levé. La personne à l'extrême gauche reste immobile, les yeux fixés vers l'avant, et les personnes en file derrière elle laissent la distance appropriée entre les rangs.

88. Il est possible d'aligner, au besoin, les militaires en partant du centre lorsque plus d'une escouade sont rassemblées en formation en ligne ou en masse. On donne alors le commandement « PAR LE CENTRE, ALI — GNEZ » pour que les escouades de flanc s'alignent à partir de la gauche ou de la droite, selon le cas.

89. Quand une escouade ne comprend qu'une seule personne dans la file creuse, cette dernière s'aligne sur le rang avant lorsque l'escouade se déplace vers l'avant, et sur le rang arrière lorsque l'escouade se déplace vers l'arrière. Quand l'escouade se déplace vers un flanc, la personne doit s'aligner sur le flanc de direction.

90. Lorsque les militaires portent des armes, ils s'alignent en levant le bras gauche plutôt que le bras droit.

FAÇON D'OUVRIR LES RANGS

91. La façon d'ouvrir les rangs est la suivante :

- a. le rang avant avance de trois demi-pas, tandis que le rang arrière recule de trois demi-pas et que le rang du centre reste immobile;

- b. la cadence observée est celle du pas cadencé;
- c. les bras restent immobiles le long du corps.

92. Au commandement « OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ », il faut exécuter la manœuvre comme pour le mouvement comprenant trois demi-pas vers l'avant ou vers l'arrière, le dernier mouvement consistant à fléchir le genou droit et à le redresser à la cadence du pas de gymnastique, puis à ramener vivement le pied droit au sol près du pied gauche pour adopter la position du garde-à-vous.

93. La cadence appropriée s'obtient en comptant « un, un, un-deux ».

94. Lorsque l'escouade est sur deux rangs, le rang avant reste immobile et le rang arrière recule de trois demi-pas (voir figures 2-12 et 2-13).

FAÇON DE FERMER LES RANGS

95. Au commandement « FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ », l'escouade exécute la manœuvre décrite aux paragraphes 91 à 94 dans l'ordre inverse.

RASSEMBLEMENT D'UNE ESCOUADE

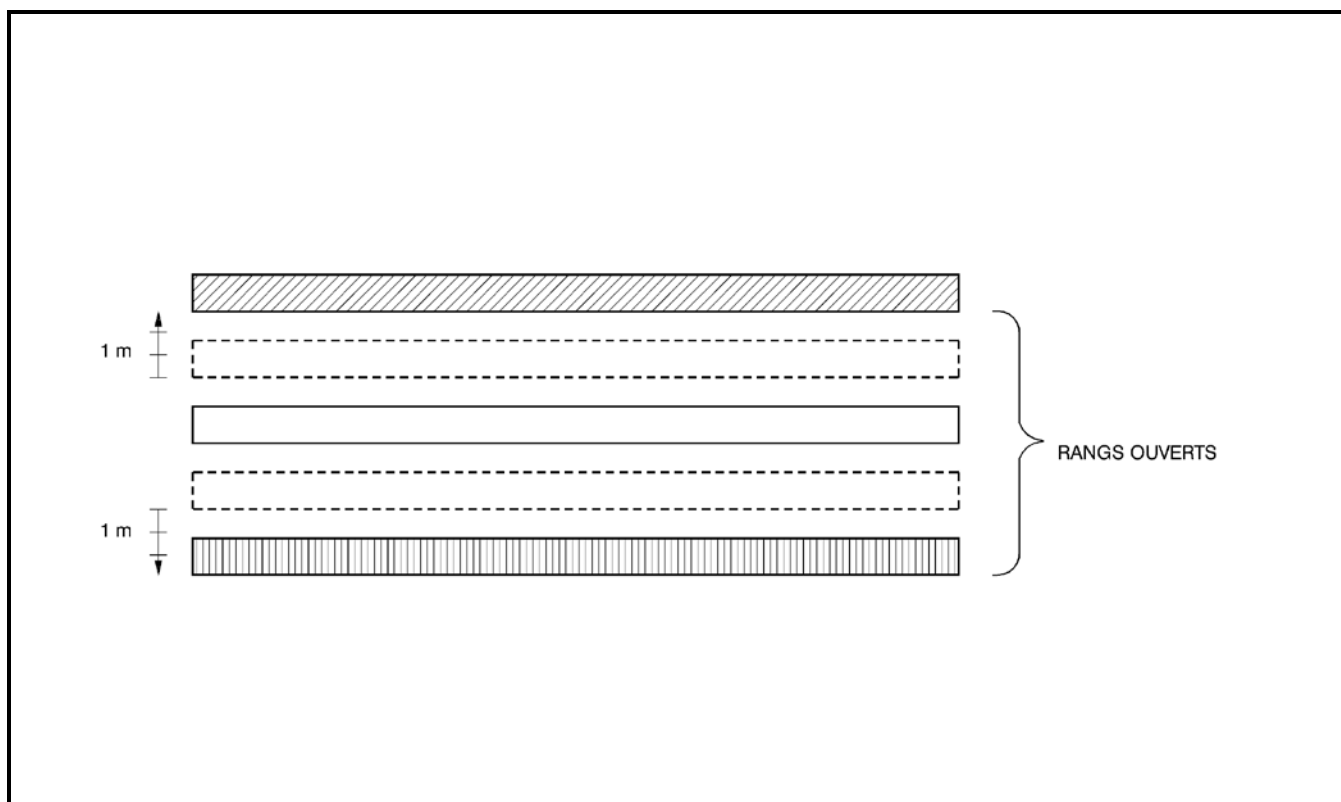


Figure 2- 12 Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur trois rangs)

96. Avant le rassemblement, les membres de l'escouade doivent se placer sur trois rangs, à la position en place repos, en bordure du terrain de rassemblement. Lorsque l'escouade est formée, l'instructeur peut désigner une personne qui doit agir comme guide; ce dernier doit alors prendre position à l'extrême droite du rang avant et adopter la position en place repos. Si l'instructeur ne désigne pas de guide, la personne qui se trouve à l'extrême droite du rang avant doit remplir cette fonction. L'instructeur doit ensuite se diriger vers le terrain de rassemblement et s'arrêter à trois pas devant l'endroit où il désire que le guide prenne position.

97. Au commandement « GUIDE », la personne désignée comme guide doit :

- a. adopter la position du garde-à-vous et observer la pause réglementaire;
 - b. s'avancer au pas cadencé et s'arrêter en face de l'instructeur, à trois pas de lui;
 - c. rester au garde-à-vous.
98. L'instructeur se tourne alors vers la droite et va se placer à trois pas de l'endroit où l'escouade doit se rassembler, au centre.
99. Au commandement « RASSEMBLEMENT — MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent :
- a. adopter la position du garde-à-vous;
 - b. observer la pause réglementaire;
 - c. s'avancer jusqu'au terrain de rassemblement et s'arrêter à la gauche du guide, en s'alignant sur celui-ci;
 - d. rester au garde-à-vous.

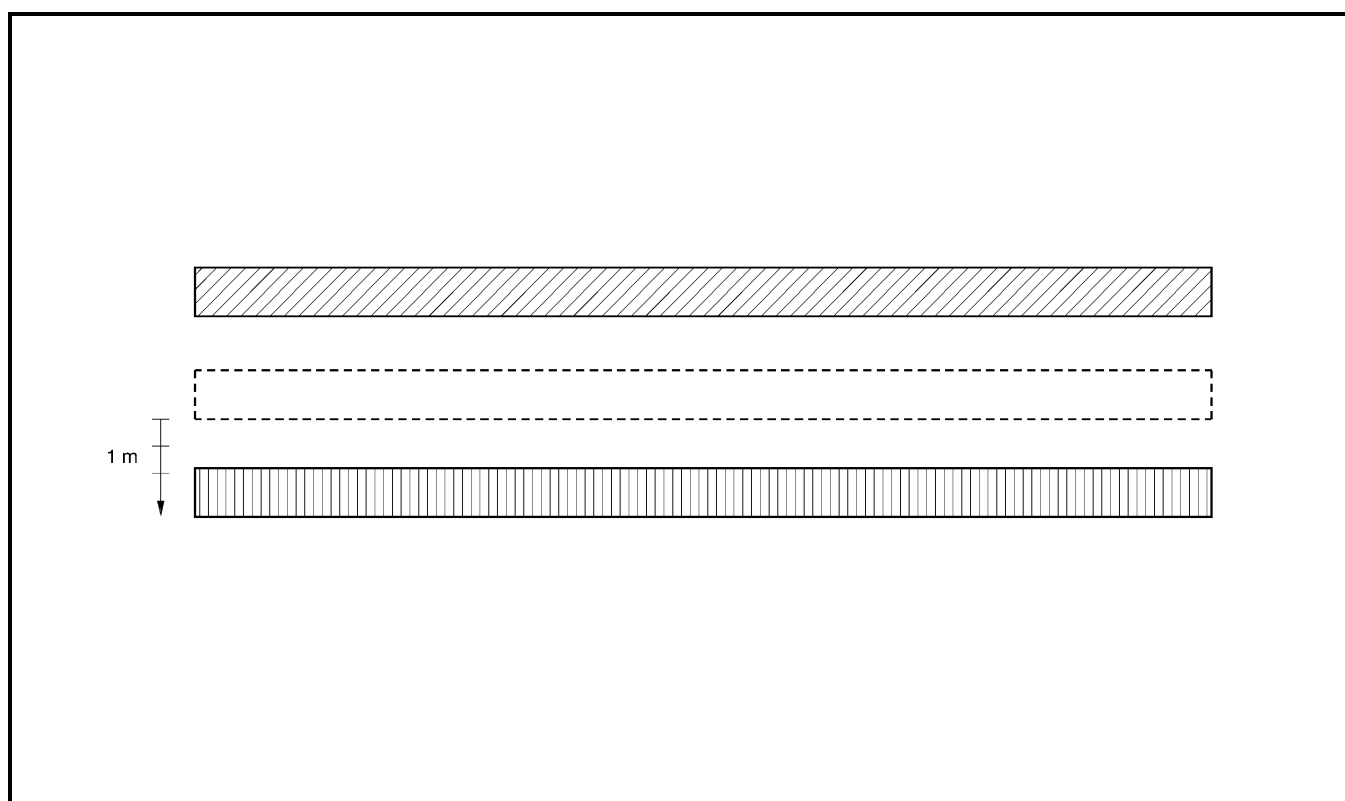


Figure 2- 13 Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur deux rangs)

100. L'instructeur doit alors donner les commandements appropriés, par exemple, « OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »; « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »; « FIXE »; et « EN PLACE, RE — POS ».

FAÇON DE ROMPRE LES RANGS

101. Le commandement « ROM — PEZ » signifie la fin d'un rassemblement, d'une période d'instruction, etc. L'escouade doit être en ligne, en position du garde-à-vous, lorsque l'ordre de rompre les rangs est donné.
102. Au commandement « ROM — PEZ », les membres de l'escouade doivent :

- a. tourner vers la droite;
- b. observer la pause réglementaire;
- c. saluer si un officier prend part au rassemblement;
- d. observer la pause réglementaire;
- e. quitter le terrain de rassemblement indépendamment, au pas cadencé.

FAÇON DE QUITTER LES RANGS

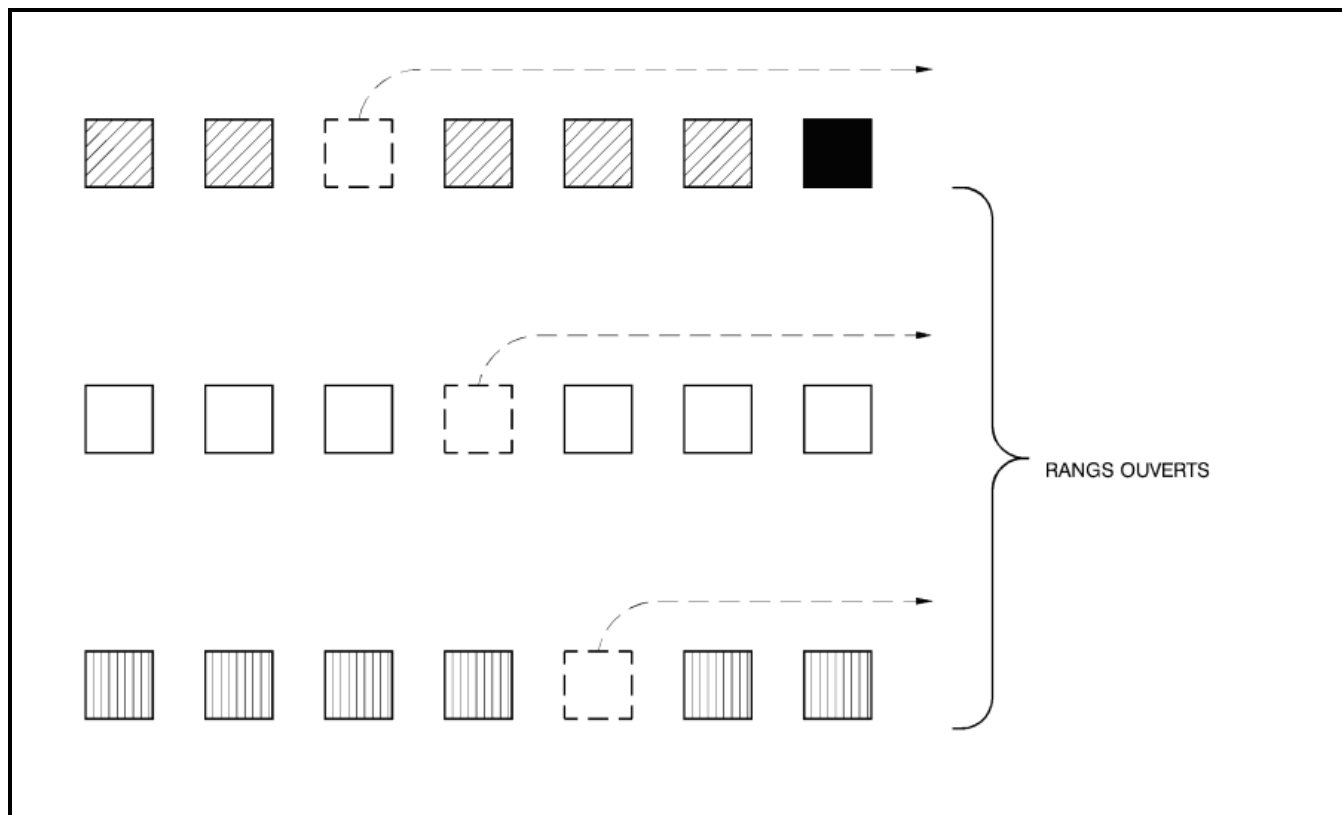


Figure 2- 14 Façon de quitter les rangs

103. Les rangs de l'escouade doivent être ouverts lorsque des membres doivent quitter les rangs.
104. On doit donner le commandement « ROMPEZ LES — RANGS » lorsqu'une personne doit quitter l'escouade.
105. Au commandement « ROMPEZ LES — RANGS », la personne désignée doit adopter la position du garde-à-vous, observer la pause réglementaire, puis se mettre en marche, en pivotant immédiatement, pour se rendre jusqu'au flanc droit de l'escouade en passant devant le rang qu'elle occupe et se diriger dans la direction voulue en s'assurant qu'elle ne circule pas devant ou avec les rangs d'une autre sous-unité (voir figure 2-14).

FAÇON DE REJOINDRE LES RANGS

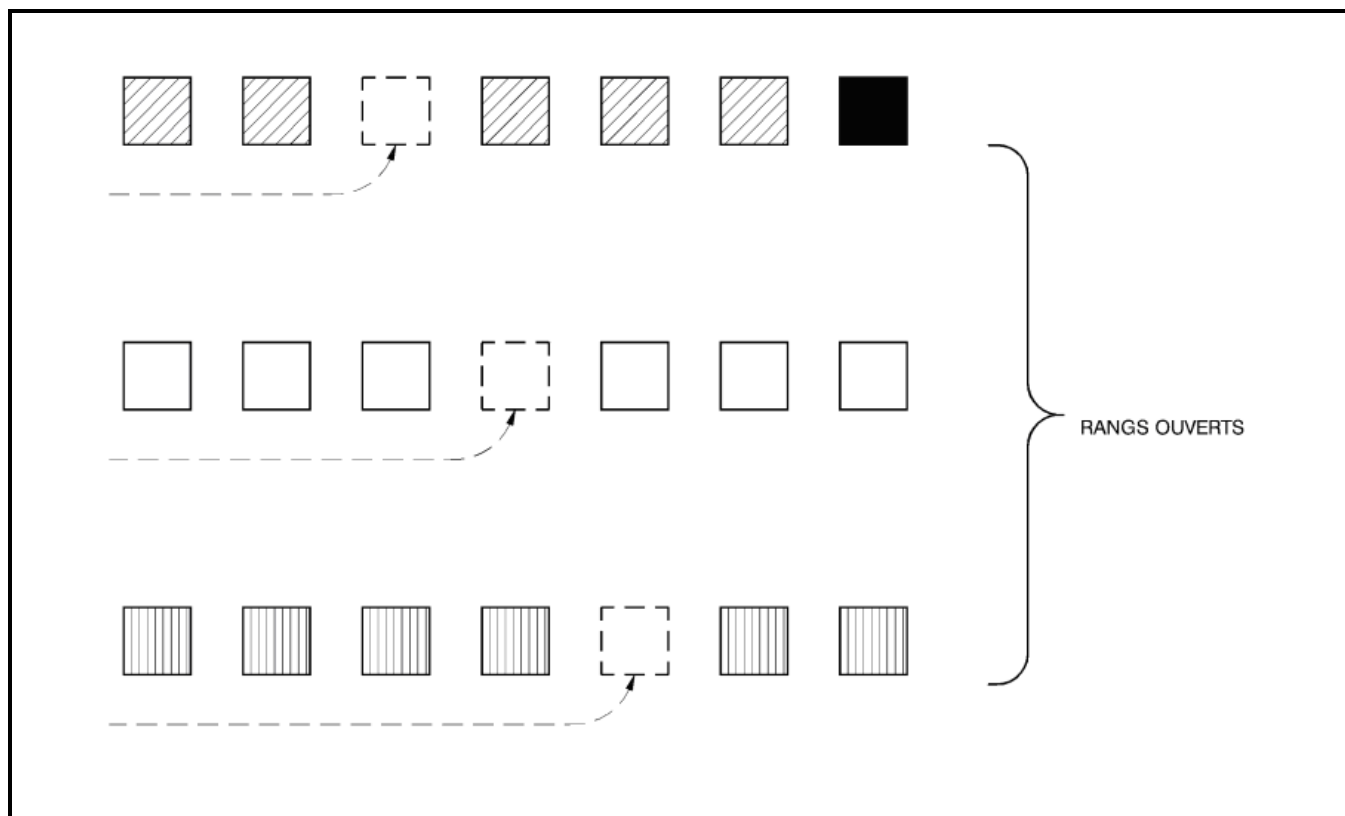


Figure 2- 15 Façon de rejoindre les rangs

106. Au commandement « REJOIGNEZ LES — RANGS », la personne désignée se rend jusqu'au flanc gauche de l'escouade et reprend sa position en passant derrière le rang qu'elle occupait, pivote vers sa place et s'arrête. Elle s'aligne et reste au garde-à-vous ou encore adopte la position en place repos, selon le cas (voir figure 2-15).

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR TROIS RANGS

107. Les membres de l'escouade sont alignés selon leur taille à des fins d'équilibre esthétique et pour donner au spectateur la meilleure impression possible.

108. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR TROIS RANGS, ALI — GNEZ », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, sur trois rangs, s'aligner épaule à épaule et couvrir les rangs avant.

109. L'instructeur doit donner les commandements suivants : « OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »; et « ESCOUADE, NUMÉRO — TEZ ».

110. Au commandement « LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHÉ », les membres de l'escouade dont le numéro est pair font un demi-pas vers l'arrière.

111. Au commandement « LES NUMÉROS UN, IMMOBILES, LES NUMÉROS IMPAIRS VERS LA DROITE, LES NUMÉROS PAIRS VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

112. Au commandement « REFORMEZ SUR TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ » (figure 2-16) :

- a. La file de droite reste immobile;
- b. Les autres membres de l'escouade dont les numéros sont impairs avancent et se placent à la gauche des numéros un de chaque rang;
- c. Les autres personnes dont les numéros sont pairs doivent pivoter vers la droite et suivre les personnes de leur rang respectif dont les numéros sont impairs;
- d. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter à portée de bras de son voisin, observer la pause réglementaire, tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

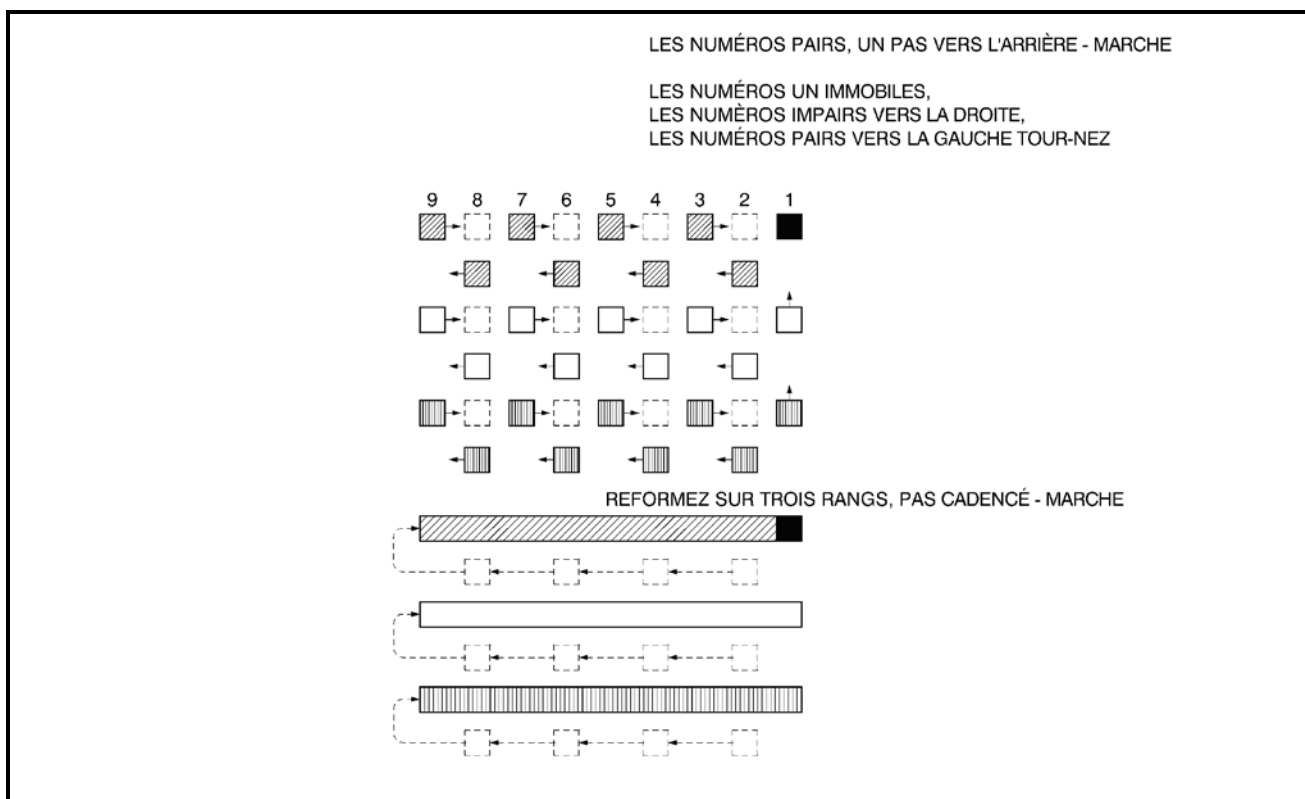


Figure 2- 16 Alignement selon la taille sur trois rangs

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR DEUX RANGS ET RETOUR SUR TROIS RANGS

113. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR DEUX RANGS, ALI — GNEZ », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, sur deux rangs, s'aligner épaule à épaule et couvrir les rangs avant.

114. Au commandement « GUIDE, IMMOBILE, RANG AVANT VERS LA DROITE, RANG ARRIÈRE VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ », les deux rangs exécutent la manœuvre demandée.

115. Au commandement « REFORMEZ TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ », l'escouade se reforme sur trois rangs comme suit :

- a. Le guide demeure à l'extrême droite du rang avant.
- b. La deuxième personne du rang avant devient la personne à l'extrême droite du rang du centre.
- c. La troisième personne du rang avant devient la personne à l'extrême droite du rang arrière.

- d. Le rang arrière pivote vers la droite, derrière le rang avant et, à mesure que chaque personne s'approche de sa nouvelle position, elle doit exécuter les manœuvres décrites aux alinéas a., b. et c.
- e. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter à portée de bras de son voisin, observer la pause réglementaire, tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR UN RANG ET RETOUR SUR TROIS RANGS

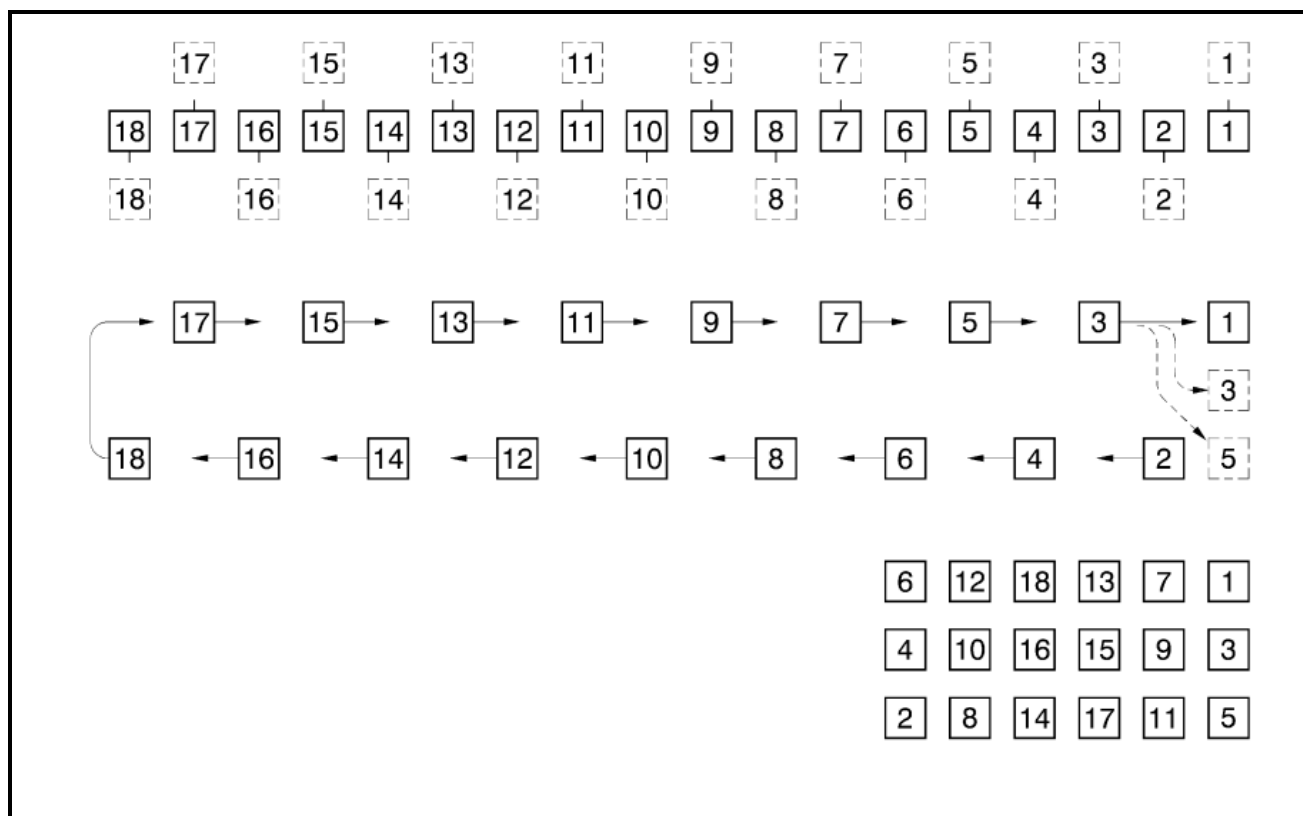


Figure 2- 17 Alignement selon la taille sur un rang

116. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR UN SEUL RANG, ALI — GNEZ », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, sur un seul rang, s'aligner épaule à épaule et couvrir les rangs avant.

117. Au commandement « ESCOUADE, NUMÉRO — TEZ », les membres de l'escouade exécutent l'ordre reçu.

118. Au commandement « LES NUMÉROS IMPAIRS, UN PAS VERS L'AVANT, LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHÉ », les membres de l'escouade exécutent l'ordre reçu.

119. Au commandement « NUMÉRO UN IMMOBILE, LES NUMÉROS IMPAIRS VERS LA DROITE, LES NUMÉROS PAIRS VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ », les membres de l'escouade doivent exécuter la manœuvre demandée.

120. Au commandement « REFORMEZ SUR TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent reformer trois rangs (figure 2-17) comme suit :

- a. le numéro un demeure la personne à l'extrême droite du rang avant;
- b. le numéro trois devient la personne à l'extrême droite du rang du centre;

- c. le numéro cinq devient la personne à l'extrême droite du rang arrière, et ainsi de suite;
- d. en arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter à portée de bras de son voisin, observer la pause réglementaire, tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

FORMATION SUR DEUX RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR TROIS RANGS

121. Avant d'adopter la formation sur deux rangs depuis la formation sur trois rangs, les rangs doivent être fermés et les membres de l'escouade, qui doivent se numéroter, doivent s'aligner à portée de bras l'un de l'autre.

122. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, FORMER DEUX RANGS, ESCOUADE — UN », le rang du centre fait un pas vers la gauche.

123. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. les numéros impairs du rang du centre font deux demi-pas vers l'avant et adoptent la position du garde-à-vous;
- b. les numéros pairs du rang du centre font deux demi-pas vers l'arrière et adoptent la position du garde-à-vous.

124. Au commandement « SUR DEUX RANGS, FOR — MEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

125. Après avoir formé deux rangs, les membres de l'escouade doivent s'aligner.

126. Lorsqu'il y a une file creuse, la personne à l'extrême gauche du rang du centre tourne dans la direction opposée à celle qui est indiquée. Il y a exception toutefois dans le cas où il existe une file creuse d'une seule personne et où le front de l'escouade est constitué d'un nombre pair de personnes. Dans ce cas, la personne à l'extrême gauche du rang du centre observe la règle en vigueur.

RETOUR À TROIS RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR DEUX RANGS

127. Avant de reformer trois rangs, les membres de l'escouade doivent fermer les rangs.

128. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, REFORMEZ SUR TROIS RANGS, ESCOUADE — UN » :

- a. les personnes du rang du centre désignées antérieurement par des nombres impairs font deux demi-pas vers l'arrière;
- b. les personnes du rang du centre désignées antérieurement par des nombres pairs font deux demi-pas vers l'avant.

129. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », le rang du centre fait un demi-pas vers la droite.

130. Au commandement « SUR TROIS RANGS, REFOR — MEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

131. Après avoir reformé trois rangs, les membres de l'escouade doivent s'aligner.

FORMATION SUR QUATRE RANGS OU PLUS

132. L'escouade peut, au besoin, être formée sur plus de trois rangs. Dans le cas d'une escouade unique, le plus simple est de le faire au moment du rassemblement. Lorsqu'il y a plus d'une escouade, il est possible de constituer une formation sur rangs multiples en ordonnant aux escouades de se rassembler.

133. On appelle habituellement « formations sur plusieurs rangs ou sur rangs multiples » toute formation comptant 6, 9 ou 12 rangs.
134. Le nombre de rangs formés doit normalement dépasser le nombre de files.

CHAPITRE 3

EXERCICE D'ESCOUADE EN MARCHÉ SANS ARMES

PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. Les membres des Forces armées canadiennes (FAC) exécutent les mouvements et les exercices à pied au pas cadencé, au pas ralenti et au pas de gymnastique. La longueur des pas et la cadence sont décrites aux paragraphes 5 à 8.
2. Le pas cadencé peut être utilisé pendant de longues périodes; c'est celui qui convient à l'exécution des tâches courantes.
3. Le pas ralenti tire son origine de l'allure réservée aux défilés officiels et de la cadence normale qu'utilisaient autrefois les militaires qui devaient se déplacer sur des champs de bataille accidentés. Le pas ralenti ne sert maintenant que dans le cadre des cérémonies et il a légèrement évolué pour souligner les aspects de dignité et de solennité qu'il traduit.
4. On utilise le pas de gymnastique pour le déplacement rapide des troupes d'un endroit à un autre.

LONGUEUR DES PAS ET CADENCES

5. La longueur réglementaire des pas est la suivante :
 - a. pas cadencé et pas ralenti – 75 cm;
 - b. pas allongé au pas cadencé et au pas ralenti – 85 cm;
 - c. pas raccourci au pas cadencé et au pas ralenti – 55 cm;
 - d. pas de gymnastique – 1 m;
 - e. demi-pas au pas cadencé (utilisé pour avancer et pour reculer de trois pas ou moins; voir les paragraphes 69 et 70 du chapitre 2) – 35 cm;
 - f. pas de côté – 25 cm.
6. En marche, la cadence est la suivante :
 - a. au pas cadencé, 120 pas à la minute;
 - b. au pas ralenti, 60 pas à la minute;
 - c. au pas de gymnastique, 180 pas à la minute;
 - d. dans le cas des longs cortèges funèbres, 80 pas à la minute (pas ralenti plus rapide).
7. Au cours de l'entraînement des recrues, il est possible d'augmenter le pas cadencé jusqu'à 140 pas à la minute, pour favoriser l'agilité et la vivacité.
8. Toutes les unités doivent s'exercer et être prêtes à exécuter les mouvements et à marcher aux cadences réglementaires avec d'autres unités des FAC. Cependant, les commandants qui dirigent le rassemblement d'unités défilant seules ou avec d'autres unités partageant leurs coutumes peuvent ordonner l'utilisation de deux autres pas cadencés traditionnels :

- a. dans le cas des régiments de gardes à pied dans le cadre de leurs propres rassemblements, 116 pas à la minute;
- b. dans le cas des régiments écossais ou Highland, dans le cadre de leurs propres rassemblements, 110 pas à la minute;
- c. dans le cas des unités d'infanterie légère (à l'exception de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry, qui exécute les mouvements comme un régiment de ligne) et des régiments de carabiniers qui, selon la tradition, doivent conserver une agilité et une vivacité particulières sur le champ de bataille, 140 pas à la minute dans le cadre de leurs propres rassemblements.

COMMANDEMENTS

9. À part certains commandements utilisés dans le cadre de l'exercice des sentinelles, tous les commandements visant un déplacement sont donnés quand les troupes sont à la position du garde-à-vous.

10. Lorsque les troupes sont en marche, à moins d'indication contraire, les commandements d'exécution doivent être donnés pendant que le pied, gauche ou droit selon la liste figurant ci-dessous, se trouve en avant, sur le sol :

Commandement	Pied
HALTE (sauf au pas ralenti, où le commandement sera donné « sur le pied droit »)	gauche
PAS ALLONGÉ, ou PAS RACCOURCI	gauche
CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ droit (ou PAS RALENTI ou DE GYMNASTIQUE)	
MARQUEZ LE PAS (en marchant)	droit
VERS L'AVANT	gauche
DEMI-TOUR, TOUR – NEZ	droit
À DROITE, TOUR – NEZ, À DROITE, OBLI – QUEZ, À DROITE, FOR – MEZ, ou VERS LA DROITE, FORMEZ ES – COUADE	gauche
À GAUCHE, TOUR – NEZ, À GAUCHE, OBLI – QUEZ, À GAUCHE, FOR – MEZ, ou VERS LA GAUCHE, FORMEZ ES – COUADE	droit
CHANGEZ LE PAS	droit
SALUEZ (en marchant)	gauche
TÊTE À DROITE, ou FIXE	gauche

EN FILE SIMPLE droit
(en marchant)

REFORMEZ LES RANGS (en marchant) droit

Commandements s'appliquant
aux mouvements avec armes exécutés
en marchant

11. Comme l'illustre la figure 3-1, à moins que le flanc de direction ne soit changé pour l'exécution d'un mouvement particulier, la direction des mouvements est toujours donnée par :

- a. le flanc droit, lorsque les membres de l'escouade s'avancent en ligne;
- b. le flanc gauche, lorsque les membres de l'escouade se déplacent vers l'arrière en ligne;
- c. le rang avant, quand les militaires sont en rangs de trois, c'est-à-dire que, lorsqu'ils se déplacent vers le flanc droit, l'alignement se fait par la gauche et lorsqu'ils se déplacent vers le flanc gauche, l'alignement se fait par la droite.

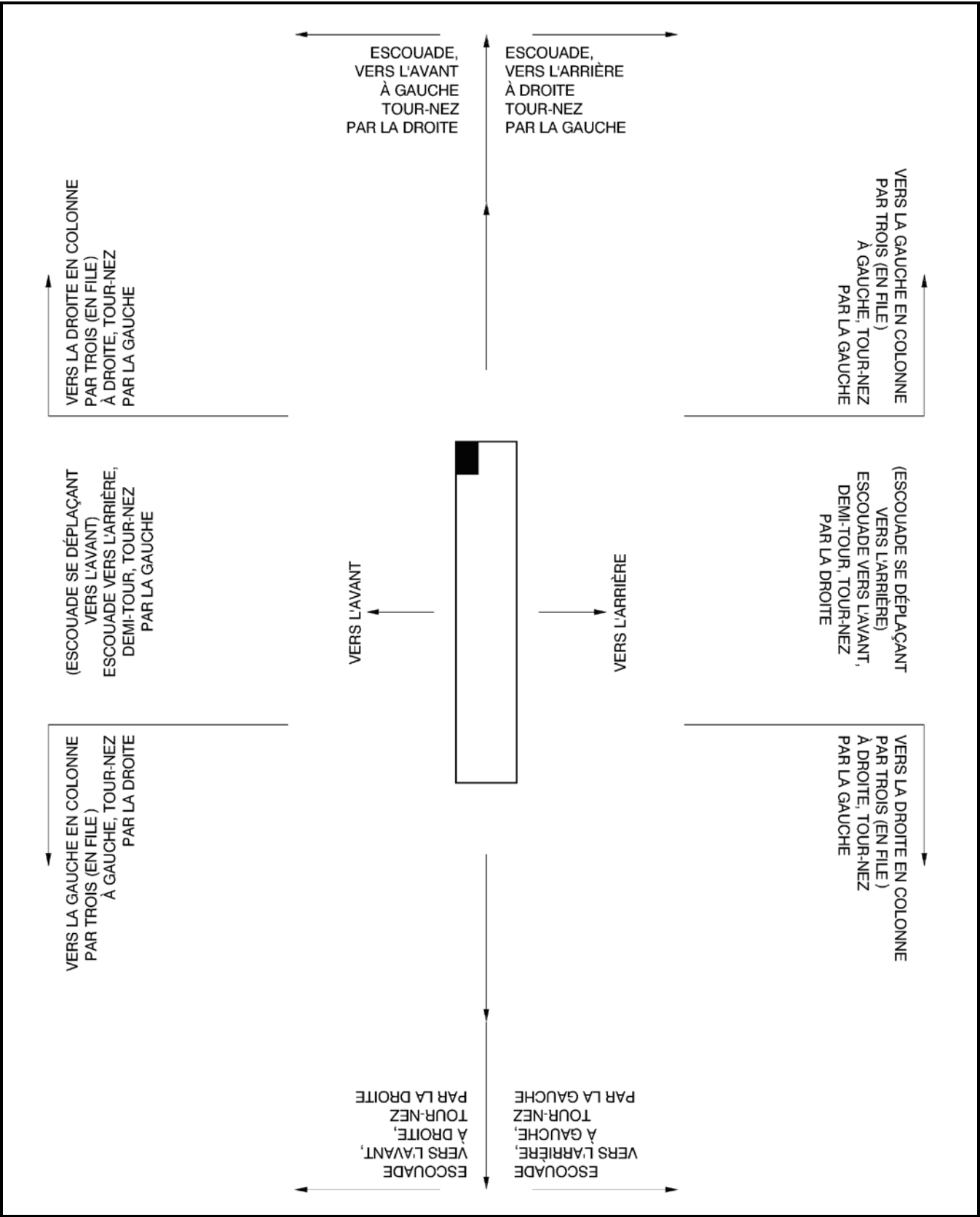


Figure 3-1 Vers l'avant/vers l'arrière et flancs de direction

MARCHE ET HALTE AU PAS CADENCÉ

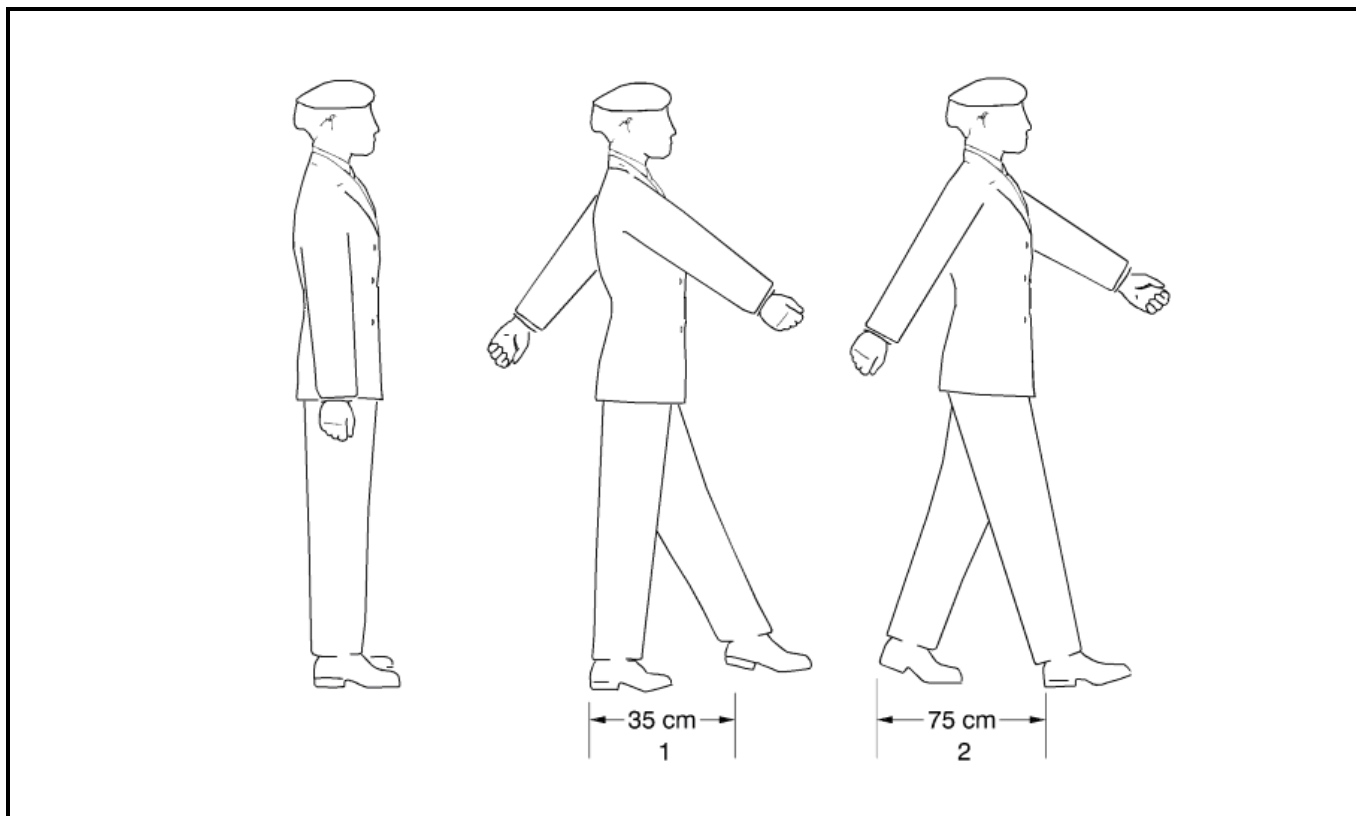


Figure 3-2 Marche au pas cadencé

12. Comme l'illustre la figure 3-2, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAS CADENCÉ, MARCHE, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. avancer le pied gauche en faisant un demi-pas et en soulevant la pointe du pied;
- b. poser d'abord le talon au sol, en gardant la pointe du pied directement vers l'avant;
- c. en même temps, balancer le bras droit directement vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière, à la hauteur de la taille.

13. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. continuer à marcher en faisant des pas de longueur réglementaire;
- b. avancer les jambes alternativement en les déplaçant en ligne droite;
- c. balancer les bras alternativement vers l'avant en ligne droite, à partir de l'épaule, de l'avant vers l'arrière, en gardant les mains fermées comme dans la position du garde-à-vous;
- d. garder l'alignement sur le flanc de direction.

14. Au cours de l'instruction élémentaire, les commandants doivent ordonner aux recrues de balancer les bras jusqu'à la hauteur de la poche de poitrine afin de leur permettre d'acquérir de l'agilité. Les commandants peuvent continuer à donner cet ordre par la suite, si bon leur semble.

15. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHE », les deux mouvements sont combinés.

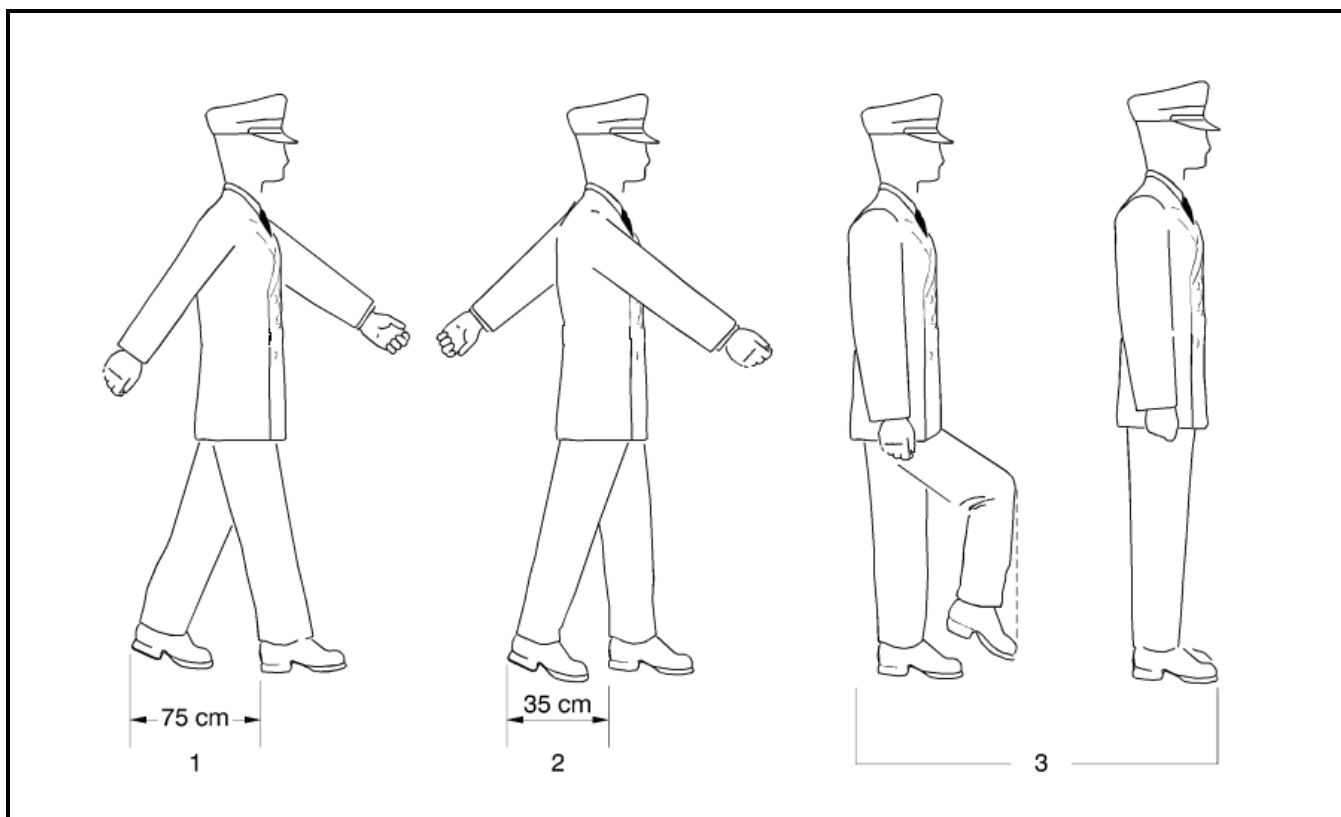


Figure 3-3 Halte au pas cadence

16. Comme l'illustre la figure 3-3, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, HALTE, ESCOUADE – UN » donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. retenir le mouvement vers l'avant en plaçant le pied droit bien à plat sur le sol, de façon naturelle, en utilisant le talon pour s'arrêter;
- b. ramener le bras gauche vers l'avant et le bras droit vers l'arrière.

17. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un demi-pas avec le pied gauche et le placer bien à plat sur le sol;
- b. ramener le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

18. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou droit et le redresser à la cadence du pas de gymnastique;
- b. en même temps, ramener les bras le long du corps le plus rapidement possible et adopter la position du garde-à-vous.

19. Au commandement « ESCOUADE – HALTE », les trois mouvements sont combinés au pas cadencé. La cadence est marquée en comptant « un, un-deux ».

20. Le commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » doit toujours être donné pour s'assurer que les troupes se mettent en marche à la même cadence que la musique ou les autres troupes qui se déplacent en même temps qu'elles. Les deux temps du mouvement sont commandés sur le pied droit du groupe déjà en

mouvement, c'est-à-dire « PAS CADENCÉ », sur le pied droit des troupes en marche, et « MARCHÉ » lorsque le pied droit touche le sol la fois suivante.

21. Le pas cadencé doit être exécuté avec vivacité et énergie. Lorsque les troupes se déplacent sur de longues distances, sans la présence du public, on peut leur permettre de se détendre. Dans ce cas, le commandant peut donner le commandement « MARCHER AU RE – POS » (marcher au pas de route). La cadence et la longueur des pas demeurent inchangées, mais les troupes peuvent tout de même exécuter les mouvements de façon décontractée. Pour que les troupes reprennent le style normal de leurs mouvements, il faut donner le commandement « MARCHER AU GARDE-À – VOUS ». Les commandants ne doivent pas permettre aux troupes d'adopter la marche au repos durant les rassemblements publics et les cérémonies ou lorsqu'elles entrent dans les casernes ou en sortent.

MARCHE ET HALTE AU PAS DE GYMNASTIQUE

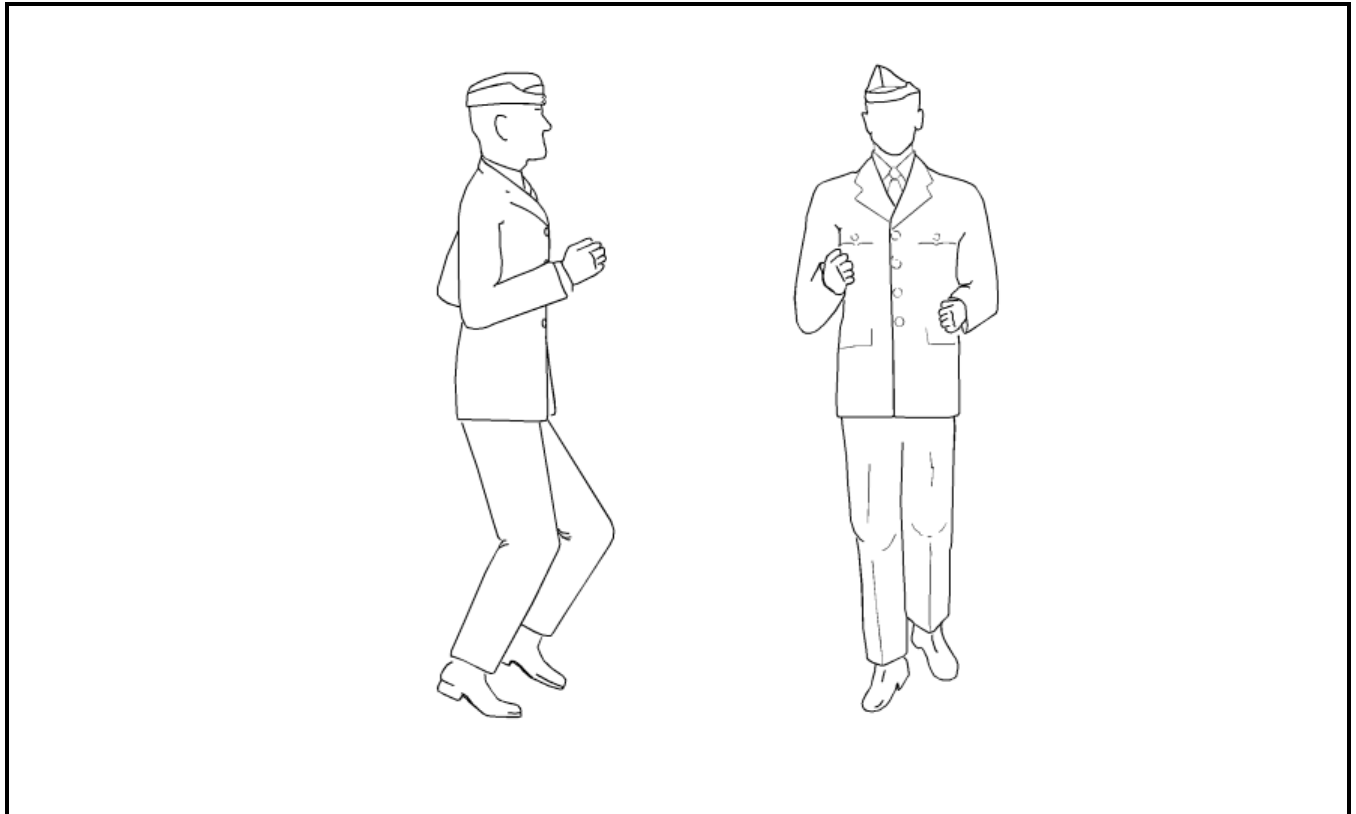


Figure 3-4 Marche au pas de gymnastique

22. Comme l'illustre la figure 3-4, au commandement « PAS DE GYMNASTIQUE – MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent :

- a. se mettre en marche du pied gauche et marcher sur la pointe des pieds, en effectuant de longues enjambées souples tout en inclinant légèrement le corps vers l'avant;
- b. bien soulever le pied au-dessus du sol à chaque pas;
- c. fléchir les bras au niveau du coude et, tout en gardant les mains fermées, balancer les bras d'un geste naturel à partir de l'épaule;
- d. demeurer alignés sur le flanc de direction.

23. Au commandement « ESCOUADE – HALTE », donné au moment où le pied gauche est en avant et posé sur le sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. faire deux autres pas vers l'avant;
- b. ramener le pied droit vers le pied gauche après le deuxième pas et, en même temps, ramener les bras sur les côtés et adopter la position du garde-à-vous.

24. Il est normal de revenir au pas cadencé avant de donner l'ordre d'arrêter (HALTE) lorsque les troupes se déplacent au pas de gymnastique.

MARCHE ET HALTE AU PAS RALENTI

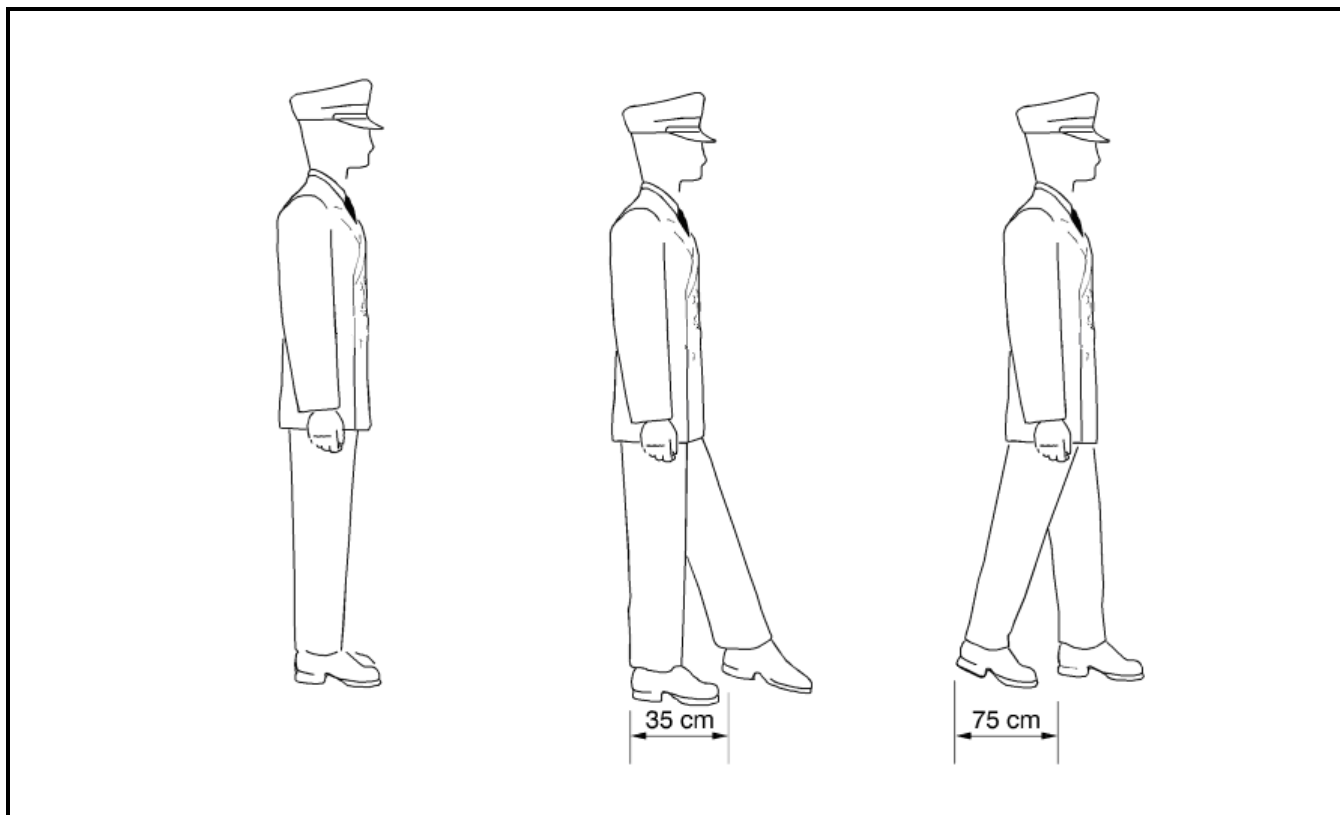


Figure 3- 5 Marche au pas ralenti

25. La marche au pas ralenti développe l'équilibre et la bonne posture et fait traditionnellement partie du cérémonial des FAC.

26. Comme l'illustre la figure 3-5, au commandement « PAS RALENTI – MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent :

- a. garder la tête et le corps droits, tournés vers l'avant, les bras immobiles le long du corps et la tête bien droite appuyée contre le col;
- b. avancer rapidement le pied gauche, la pointe du pied tout juste au-dessus du sol, légèrement tournée vers l'extérieur et dirigée vers le bas. En rasant le sol, effectuer sans hésiter un demi-pas en posant en premier au sol l'avant-pied gauche. Tous les autres pas doivent être de longueur réglementaire et effectués de la façon décrite ci-dessus. Il ne doit y avoir aucune hésitation entre le moment où la personne avance le pied et rase le sol;
- c. la jambe qui est en avant doit rester aussi droite que possible.

27. Jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'équilibre et la coordination voulus, les membres de l'escouade peuvent apprendre comment marcher au pas ralenti en se déplaçant à une cadence de 60 pas à la minute,

les bras derrière le dos et la pointe des pieds tendue vers le sol, en s'assurant que les mouvements successifs des pieds sont exécutés sans heurt et sans hésitation. Après un certain temps, les membres de l'escouade doivent garder les bras immobiles le long du corps jusqu'à ce qu'ils exécutent correctement le pas ralenti.

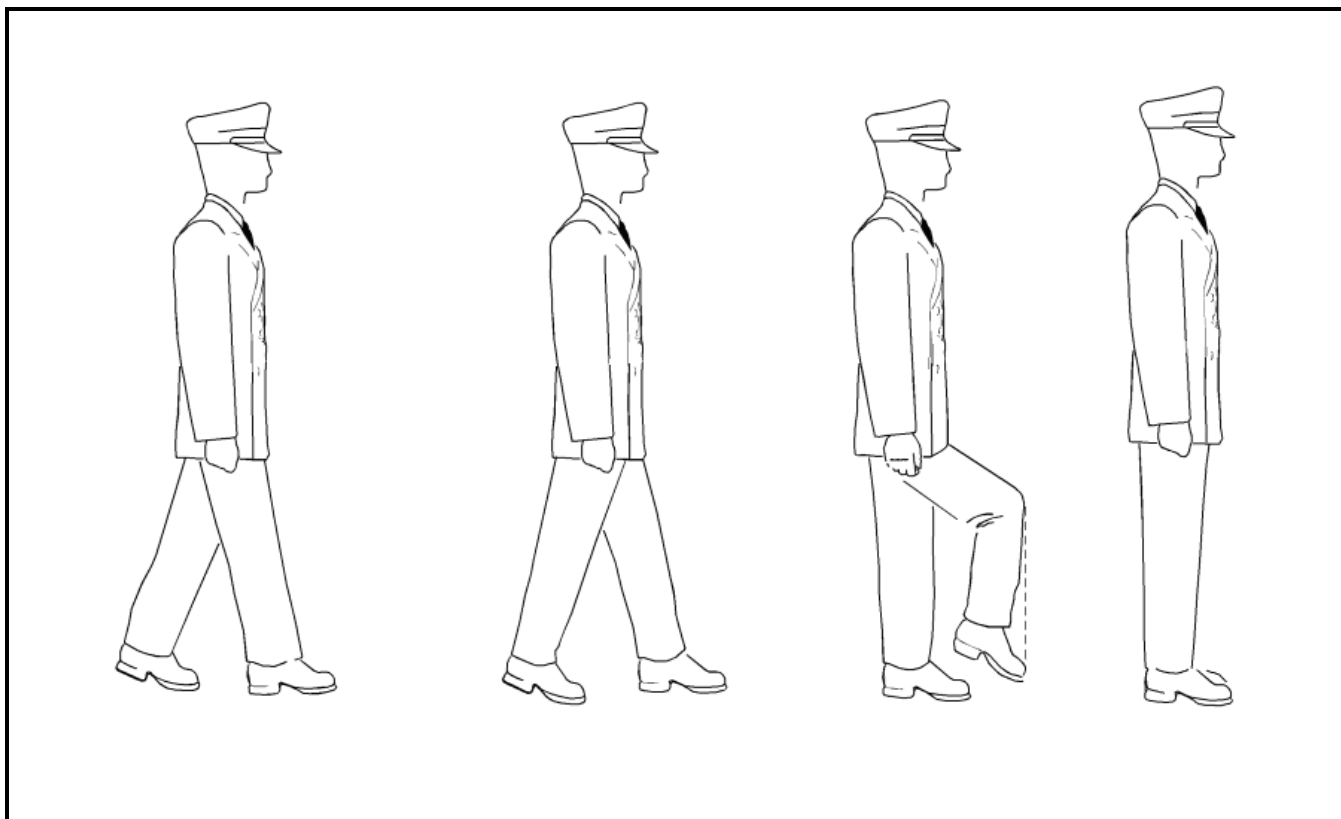


Figure 3- 6 Halte au pas ralenti

28. Comme l'illustre la figure 3-6, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ESCOUADE HALTE, ESCOUADE – UN » donné alors que le pied droit est devant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire encore un demi-pas du pied gauche, au pas ralenti.

29. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou droit et porter le pied droit vers l'avant au pas cadencé, puis prendre la position du garde-à-vous.

30. Au commandement « ESCOUADE – HALTE » les deux mouvements sont combinés. On bat la mesure en comptant « un-deux ».

31. La marche au pas ralenti est fatigante sur de longues distances; il faut donc la réserver aux parties les plus importantes des cérémonies. Au cours de certaines funérailles, les circonstances peuvent obliger les militaires à se déplacer au pas ralenti sur de longues distances sans revenir au pas cadencé normal. Le commandant peut alors donner l'ordre de marcher au « PAS FU – NÈBRE ». La cadence, la longueur des pas et la posture du corps restent inchangées, mais les troupes peuvent adopter un pas de marche plus détendu au lieu de continuellement glisser les pieds. Il faut veiller à ce que les chevilles soient décontractées et les pieds, pointés en direction du sol. Au commandement « GARDE-À – VOUS », les membres de l'escouade doivent reprendre le rythme de marche officiel.

PAS ALLONGÉ ET PAS RACCOURCI

32. On utilise le pas allongé lorsqu'on désire augmenter la distance à parcourir sans changer la cadence, et le pas raccourci lorsqu'on veut diminuer la distance à parcourir sans changer la cadence.

33. Au commandement « PAS ALLONGÉ – MARCHÉ », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

- a. on doit allonger le pas d'environ 10 cm au prochain pas effectué du pied gauche;
- b. les membres de l'escouade doivent continuer à se déplacer au pas allongé jusqu'à ce que le commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » soit donné.

34. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, on raccourcit le pas à la longueur normale au prochain pas effectué du pied gauche.

35. Au commandement « PAS RACCOURCI – MARCHÉ », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol :

- a. il faut raccourcir le pas d'environ 20 cm au prochain pas effectué du pied gauche;
- b. les membres de l'escouade doivent continuer à se déplacer au pas raccourci jusqu'à ce que le commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » soit donné.

36. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, il faut allonger le pas jusqu'à la longueur normale au prochain pas du pied gauche.

FAÇON DE MARQUER LE PAS, D'AVANCER ET DE S'ARRÊTER AU PAS RALENTI

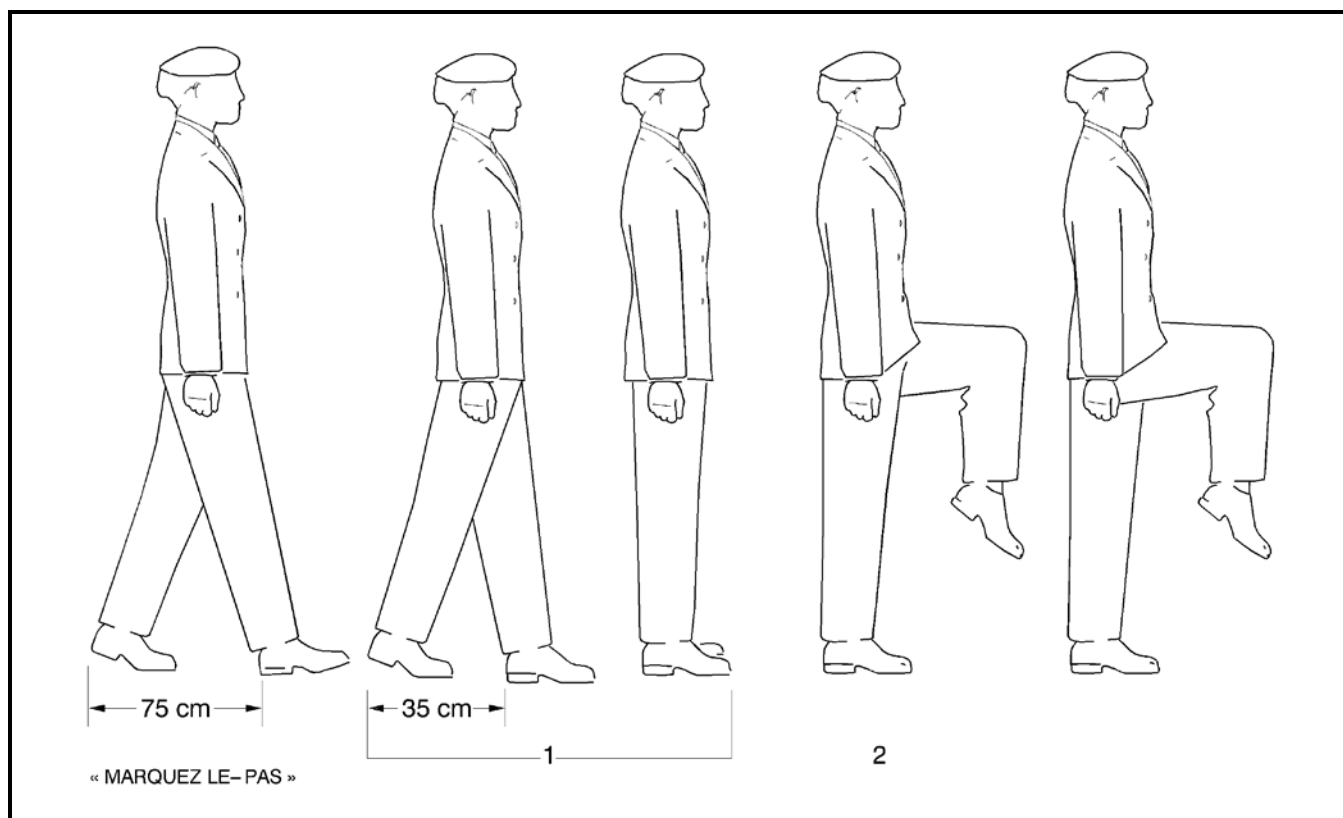


Figure 3-7 Façon de marquer le pas au pas ralenti

37. Comme l'illustre la figure 3-7, la cadence est la même lorsqu'on marque le pas et lorsqu'on marche. Seules les jambes se déplacent, la partie supérieure du corps demeurant à la position du garde-à-vous, les bras immobiles le long du corps.

38. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MARQUEZ LE PAS ESCOUADE – UN », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un demi-pas du pied gauche, en posant le pied bien à plat sur le sol, de façon naturelle;
- b. en conservant la même cadence, ramener le pied droit contre le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, et adopter la position du garde-à-vous.

39. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou gauche de façon que la cuisse soit parallèle au sol, le pied demeurant à un angle naturel;
- b. poser la pointe du pied au sol avant le talon au moment où la jambe est abaissée;
- c. continuer à marquer le pas jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A – VANT » ou « HALTE » soit donné;
- d. évitez tout piétinement.

40. Au commandement « MARQUEZ LE – PAS », les deux mouvements sont combinés.

41. La cadence est la suivante :

Mesure : GAUCHE – RAMENÉ – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

Pieds : GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

42. Au commandement « VERS L'A – VANT », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. en conservant la même cadence, tendre la jambe droite et adopter la position du garde-à-vous;
- b. lancer le pied gauche vers l'avant en faisant un demi-pas, tout en rasant le sol de la pointe du pied, et continuer à marcher au pas ralenti.

43. Au commandement « ESCOUADE – HALTE », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l'escouade doivent tendre la jambe droite au rythme du pas cadencé et adopter la position du garde-à-vous.

44. La cadence pour s'arrêter est marquée comme « un » au pas cadencé.

45. Pour marquer le pas à partir de la halte, il faut donner le commandement « PAS RALENTI, MARQUEZ LE – PAS ».

FAÇON DE MARQUER LE PAS, D'AVANCER ET DE S'ARRÊTER AU PAS CADENCÉ

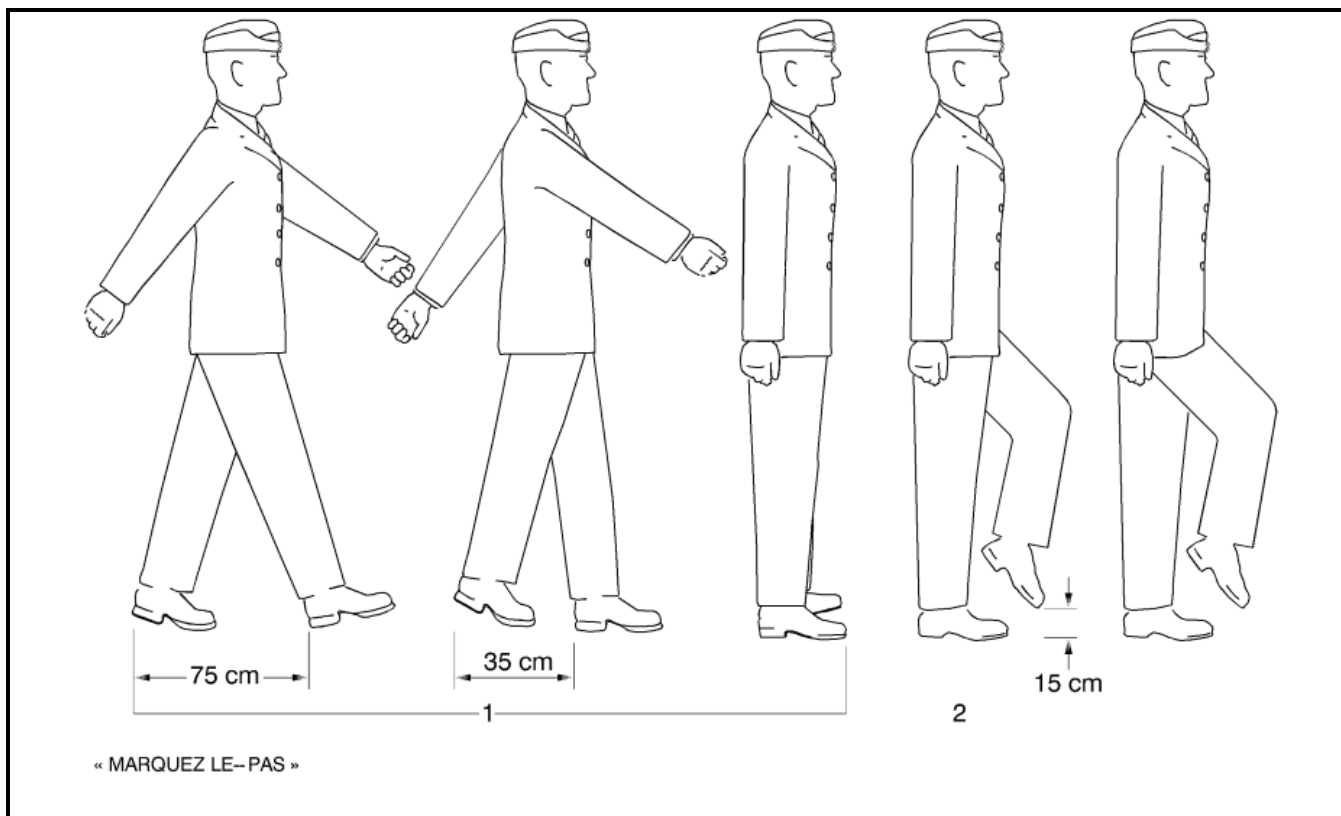


Figure 3- 8 Façon de marquer le pas au pas cadence

46. La cadence est la même lorsqu'on marque le pas et lorsqu'on marche (figure 3-8).
47. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MARQUEZ LE PAS, ESCOUADE – UN », donné lorsque le pied droit est au sol, les membres de l'escouade doivent :
 - a. faire un demi-pas du pied gauche, en posant le pied bien à plat sur le sol, de façon naturelle;
 - b. ramener le pied droit contre le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol;
 - c. en même temps, ramener les bras le long du corps et adopter la position du garde-à-vous;
 - d. conserver la même cadence.
48. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :
 - a. fléchir le genou gauche;
 - b. poser la pointe du pied au sol avant le talon au moment où la jambe est abaissée;
 - c. continuer à marquer le pas jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A – VANT » ou « HALTE » soit donné.
49. Au commandement « MARQUEZ LE – PAS », les deux mouvements sont combinés.
50. La cadence est la suivante : Mesure : GAUCHE – RAMENÉ – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

Pieds : GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

51. Au commandement « VERS L'A – VANT », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. tendre la jambe droite et adopter la position du garde-à-vous;
- b. lancer le pied gauche vers l'avant en faisant un demi-pas;
- c. continuer à marcher au pas cadencé en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

52. Au commandement « ESCOUADE – HALTE », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. marquer le pas une fois de plus avec le pied droit;
- b. marquer le pas une fois de plus avec le pied gauche;
- c. tendre la jambe droite au rythme du pas de gymnastique et adopter la position du garde-à-vous.

53. La cadence pour s'arrêter est marquée comme suit : « un, un-deux ».

54. Pour marquer le pas à partir de la halte, on donne le commandement « PAS CADENCÉ, MARQUEZ LE – PAS ».

CONVERSIONS

55. Comme l'illustre la figure 3-9, au commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) – DROITE (GAUCHE) », la file de tête effectue un mouvement de rotation équivalant au quart de la circonférence d'un cercle de 1,25 m de rayon, réalisant ainsi un changement de direction de 90 degrés.

56. Les militaires du rang intérieur raccourcissent le pas, ceux du rang du centre maintiennent la même longueur de pas et ceux du rang extérieur allongent le pas, sans changer la cadence, de façon à permettre à la file de changer de direction en ligne.

57. L'alignement est conservé par le flanc intérieur pendant la conversion. La tête doit rester bien droite, vers l'avant.

58. Après avoir effectué une conversion de 90 degrés, la file de tête avance dans la nouvelle direction en reprenant le pas normal. Lorsque le mouvement de conversion est complété, le flanc de direction est confirmé ou indiqué par l'ordre « PAR LA DROITE (GAUCHE) ». On conserve habituellement le flanc de direction indiqué au paragraphe 11.

59. Les autres files suivent la file de tête et exécutent le mouvement de conversion exactement au même endroit.

60. Si l'escouade reçoit l'ordre de s'arrêter ou de marquer le pas et que seulement une partie de celle-ci a complété le mouvement de conversion, l'escouade doit demeurer dans cette position, à moins que le commandement « FILES ARRIÈRE, COU – VREZ » ne soit donné. Au commandement « FILES ARRIÈRE, COU – VREZ », les files arrière vont prendre position pour s'aligner sur celles qui font face à la nouvelle direction en faisant de petits pas rapides, en partant du pied gauche.

61. Si l'on désire que le mouvement de conversion soit de moins de 90 degrés, le commandement « VERS L'A – VANT » doit être donné lorsque la file de tête fait face à la direction voulue.

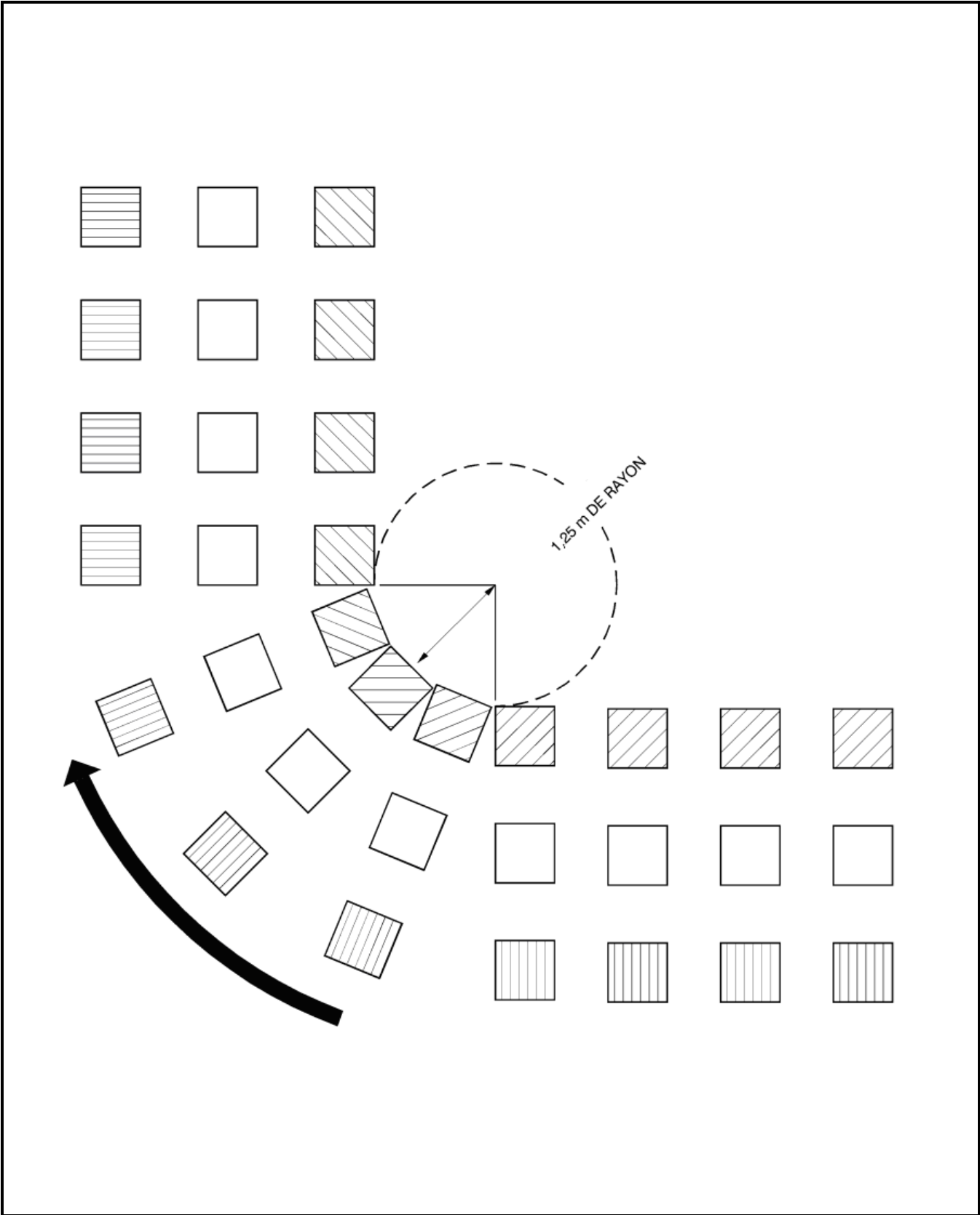


Figure 3- 9 Conversion

CHANGEMENT DE PAS EN MARCHANT

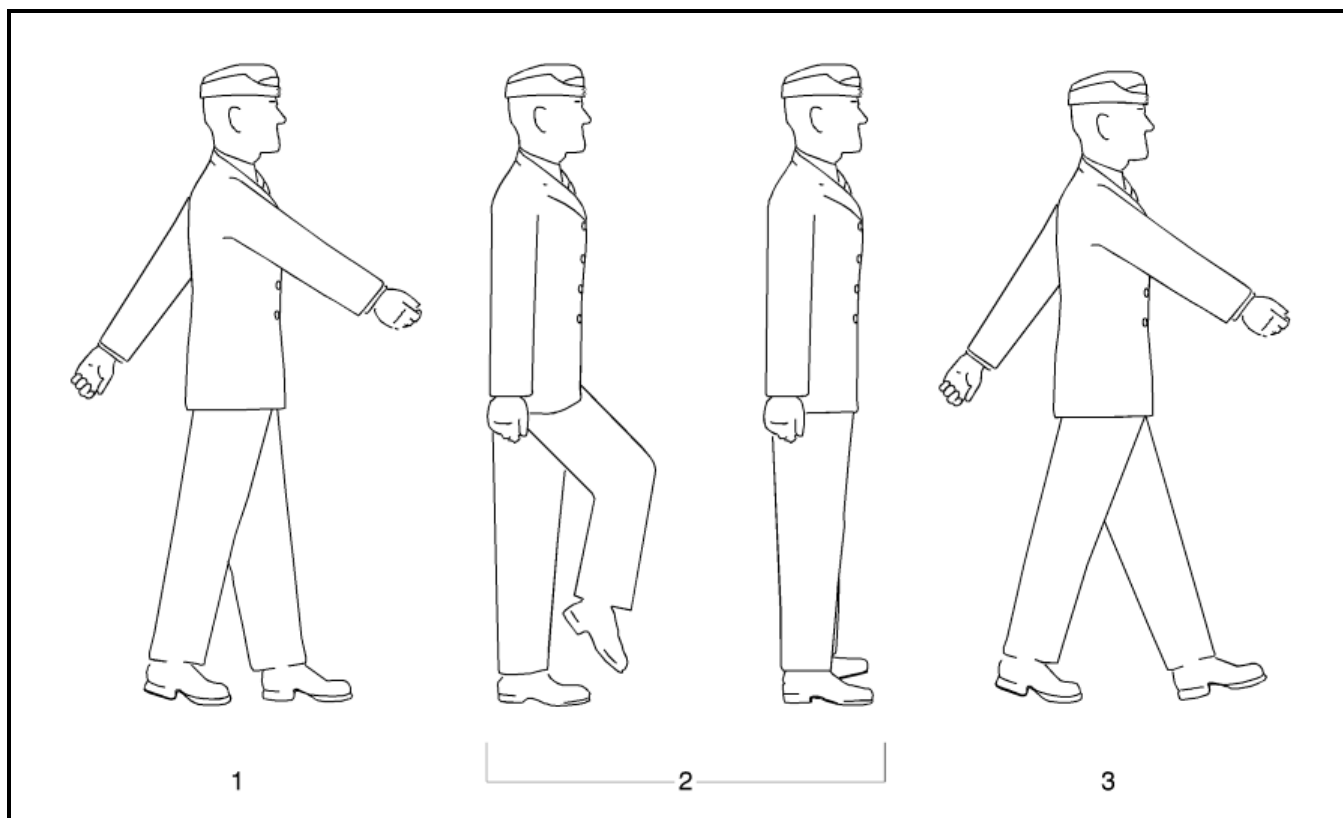


Figure 3- 10 Changement de pas en marchant au pas cadencé

62. Au pas ralenti, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ LE PAS, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un demi-pas du pied gauche;
- b. transférer le poids du corps vers l'avant sur le pied gauche;
- c. soulever le talon droit du sol.

63. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener le pied droit vers l'avant au pas cadencé en fléchissant le genou droit;
- b. tendre la jambe droite au rythme du pas cadencé et placer le pied droit vivement à côté du pied gauche;
- c. au moment où le pied droit touche le sol, lancer le pied gauche vers l'avant en faisant un demi-pas tout en rasant le sol, la pointe du pied vers le bas comme au pas ralenti.

64. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent compléter le pas glissé avec le pied gauche et continuer à marcher au pas ralenti.

65. Au commandement « CHANGEZ LE – PAS », les trois mouvements sont combinés. La cadence est marquée par « gauche, droite, gauche » comme au pas cadencé. Les membres de l'escouade continuent donc au pas ralenti pendant qu'ils changent de pas.

66. Au pas cadencé (figure 3-10), au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ LE PAS, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un demi-pas du pied gauche;
- b. balancer le bras droit vers l'avant;
- c. balancer le bras gauche vers l'arrière;
- d. transférer le poids du corps vers l'avant sur le pied gauche;
- e. soulever le talon droit du sol.

67. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener les bras le long du corps comme pour la position du garde-à-vous;
- b. ramener le pied droit vers l'avant à la cadence du pas de gymnastique en fléchissant le genou droit;
- c. tendre la jambe droite à la cadence du pas de gymnastique et placer le pied droit vivement à côté du pied gauche;
- d. au moment où le pied droit touche le sol, lancer le pied gauche vers l'avant en faisant un demi-pas et en touchant le sol d'abord avec le talon, la pointe du pied soulevée.

68. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. balancer le bras droit vers l'avant;
- b. balancer le bras gauche vers l'arrière;
- c. continuer à marcher au pas cadencé.

69. Au commandement « CHANGEZ LE – PAS », les trois mouvements sont combinés. La cadence est marquée par « gauche, droite, gauche » comme au pas de gymnastique. Les membres de l'escouade continuent donc de marcher au pas cadencé.

CHANGEMENT DE PAS LORSQU'ON MARQUE LE PAS

70. Au pas ralenti ou au pas cadencé, au commandement « CHANGEZ LE – PAS », donné au moment où le pied droit est au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. faire deux pas successifs du pied gauche, en marquant le pas;
- b. continuer à marquer le pas.

71. La cadence est marquée par « gauche, gauche-droite » à la cadence à laquelle on marque le pas.

FAÇON DE FORMER UN « U »

72. Avant d'adopter la formation en « U », l'escouade doit être formée en ligne sur trois rangs (figure 3-11).

73. Au commandement, « FORMEZ UN « U », RANG DU CENTRE VERS LA DROITE, RANG ARRIÈRE VERS LA GAUCHE, TOUR – NEZ », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

74. Au commandement « RANG DU CENTRE VERS LA GAUCHE-GAUCHE, RANG ARRIÈRE VERS LA DROITE-DROITE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.
75. Le commandement « MARQUEZ LE – PAS » est donné lorsque la dernière personne du rang du centre et la dernière personne du rang arrière se trouvent à un pas devant le rang avant.
76. Au commandement « ESCOUADE – HALTE », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.
77. Au commandement « RANG DU CENTRE VERS LA GAUCHE, RANG ARRIÈRE VERS LA DROITE, TOUR – NEZ », les membres de l'escouade exécutent le mouvement commandé.
78. Pour reformer l'escouade sur trois rangs, on inverse la procédure décrite ci-dessus.

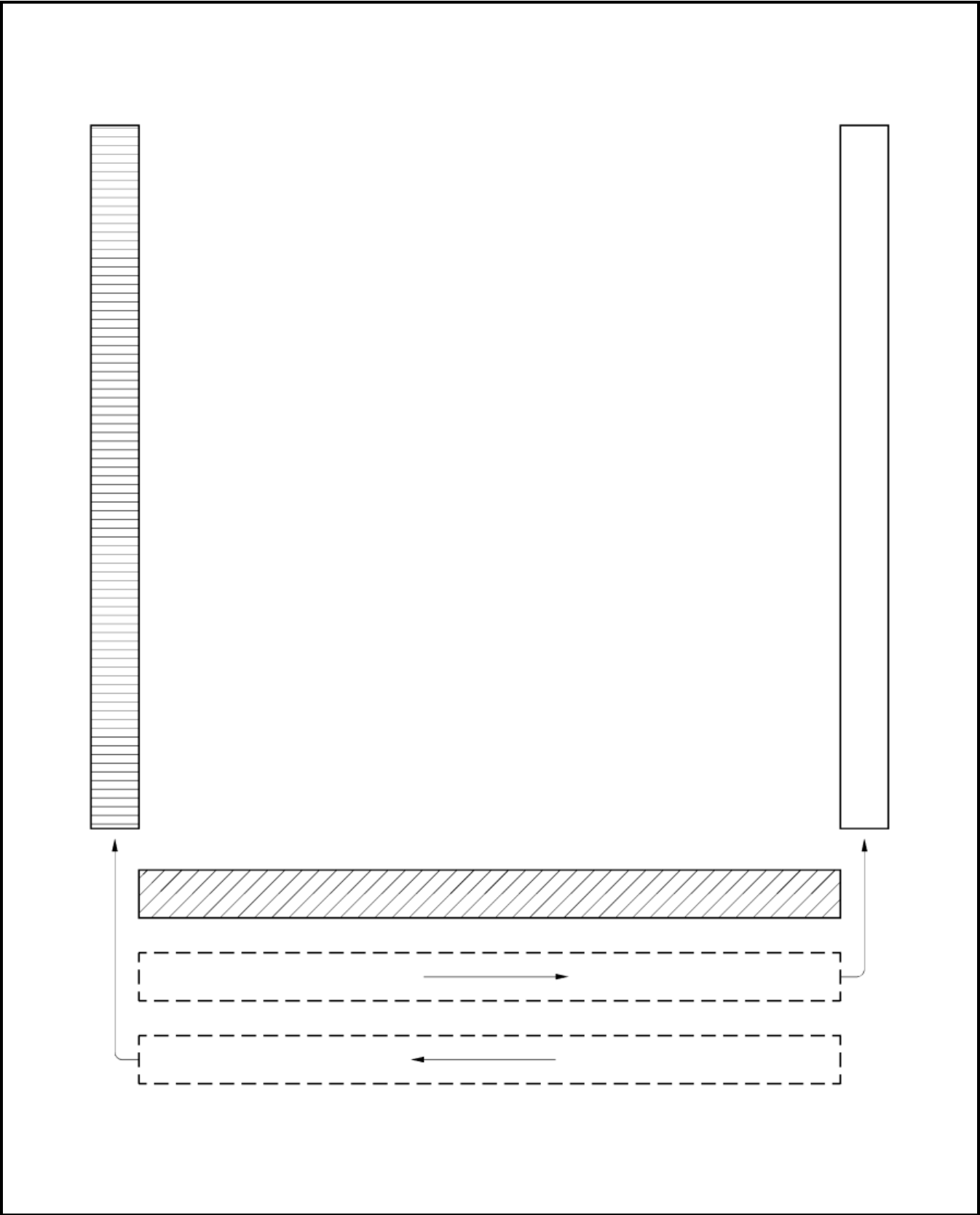


Figure 3- 11 Façon de former un « U »

SALUT EN MARCHANT SANS ARMES

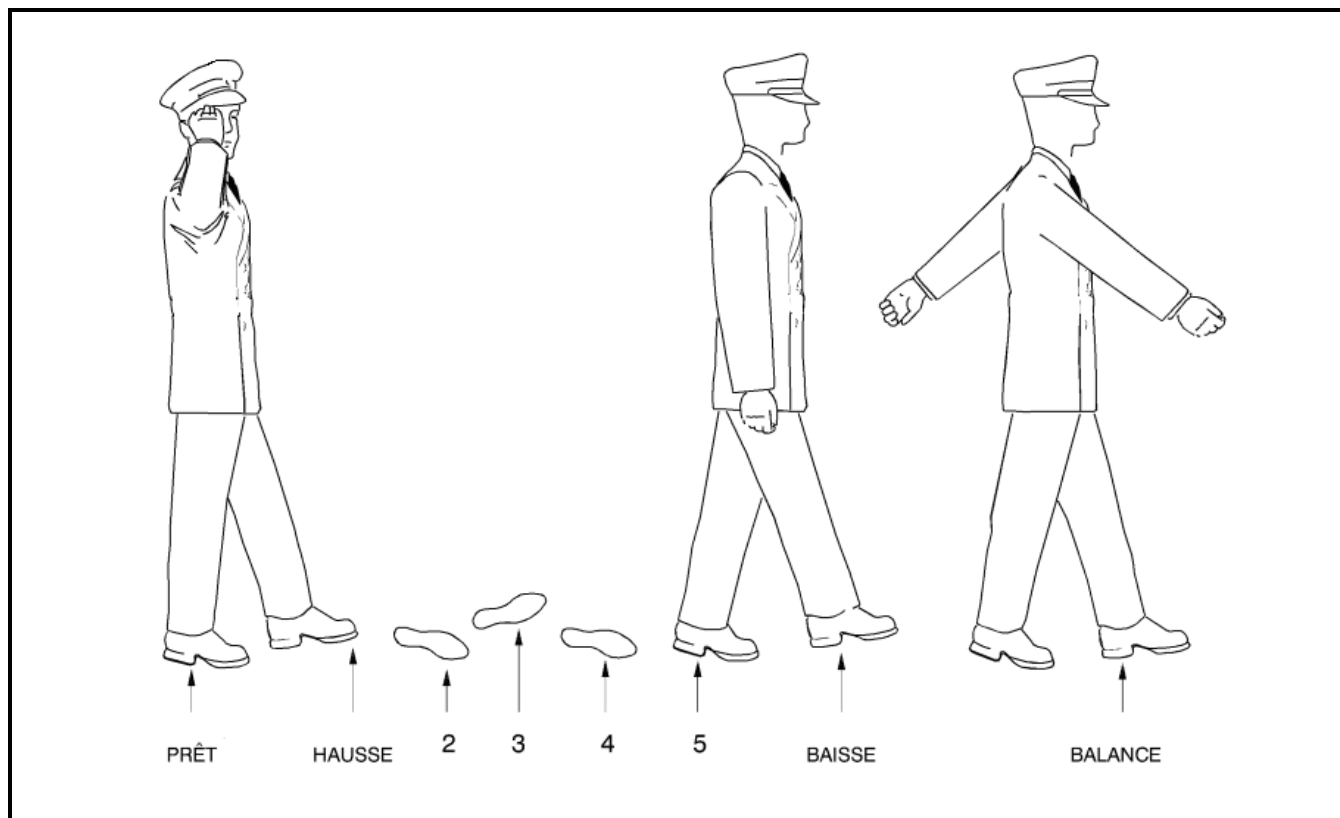


Figure 3- 12 Salut en marchant sans armes

79. Les mouvements du salut vers l'avant ou vers un flanc s'exécutent de la façon décrite aux paragraphes 36 à 43 du chapitre 2.

80. Lorsqu'un militaire salue en marchant, il doit amorcer le mouvement cinq pas avant de croiser un officier, regarder celui-ci droit dans les yeux en tournant la tête dans la direction appropriée lorsqu'il commence à saluer et cesser de saluer après l'avoir dépassé d'un pas. Ainsi, l'officier est en mesure de rendre le salut avant que le militaire ne l'ait dépassé (figure 3-12).

81. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), SALUEZ, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

- a. faire le pas suivant du pied droit;
- b. balancer le bras gauche vers l'avant et le bras droit vers l'arrière de façon normale.

82. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. faire le pas suivant du pied gauche;
- b. ramener le bras gauche le long du corps;
- c. ramener le bras droit vers l'avant pour le placer le long du corps, puis le lever et saluer en un seul mouvement continu. Pendant le salut, la tête est tournée vers la droite (gauche) autant que possible, sans effort excessif.

83. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent faire quatre pas au pas cadencé, en terminant le pied gauche en avant.

84. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un pas du pied droit;
- b. ramener le bras droit le long du corps.

85. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », les membres de l'escouade doivent continuer à marcher.

86. Au commandement « SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), SALU – EZ », les mouvements sont combinés.

87. La cadence du salut est marquée de la façon suivante :

Mesure : PRÊT – HAUSSE – DEUX – TROIS – QUATRE – CINQ – BAISSÉ – BALANCE

Pieds : DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

88. Lorsqu'on enseigne un mouvement en le décomposant, le poids du corps repose sur le pied le plus avancé et le talon du pied arrière est soulevé du sol chaque fois qu'est donné un commandement; toutefois, au commandement « ESCOUADE – DEUX », le poids du corps repose sur le pied arrière alors que la pointe du pied est soulevée. Les membres de l'escouade doivent marquer la cadence de la façon indiquée au paragraphe 87.

SALUT D'UNE ESCOUADE EN MARCHÉ

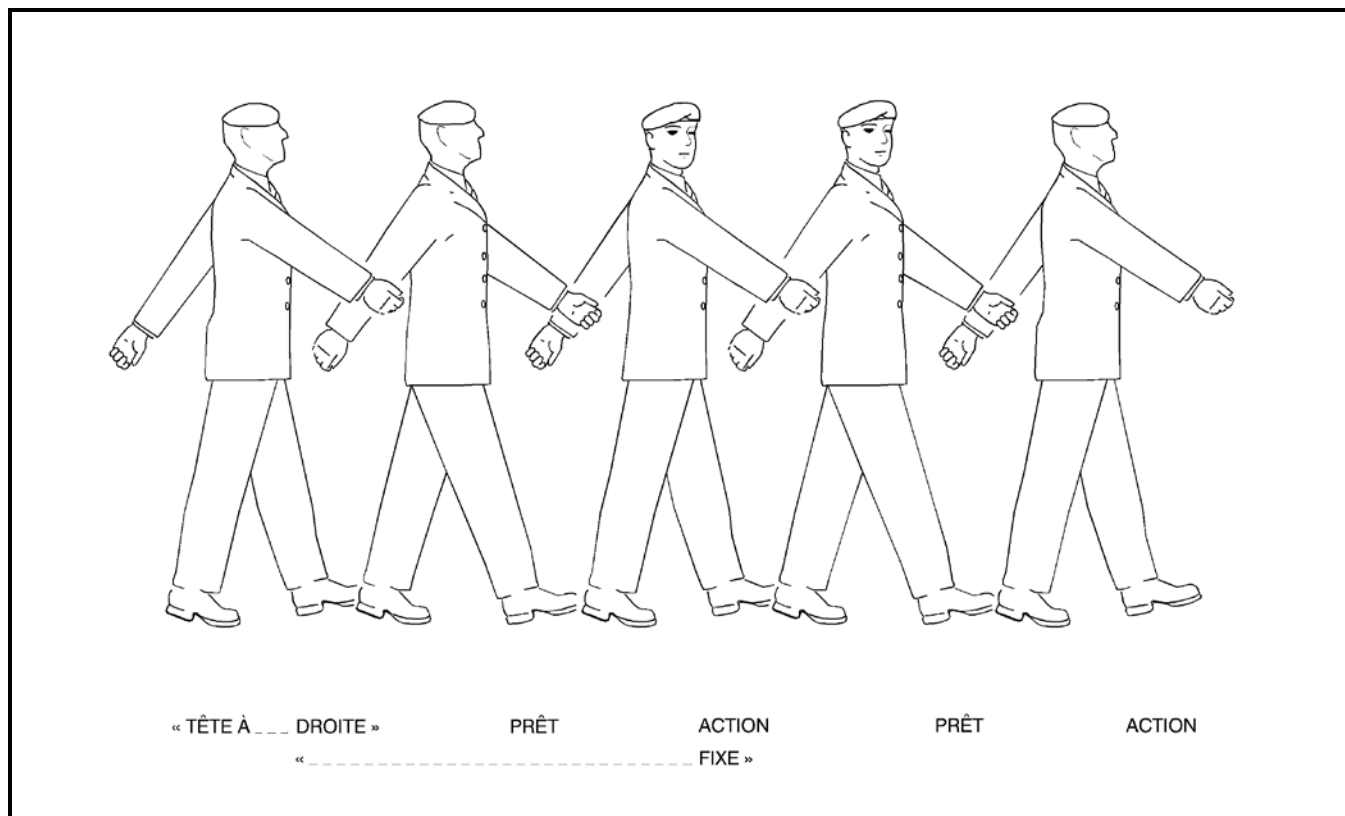


Figure 3- 13 Tête à droite en marchant sans armes

89. Comme l'illustre la figure 3-13, au commandement « TÊTE À – DROITE (GAUCHE) », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

- a. les membres de l'escouade doivent faire le pas suivant du pied droit et, au moment où le pied gauche se déplace de nouveau vers l'avant et se pose sur le sol, tourner la tête et les yeux vers la droite (gauche) autant que possible, sans faire d'effort excessif, et regarder le dignitaire à qui s'adresse le salut droit dans les yeux;
- b. les membres de l'escouade doivent continuer à balancer les bras;
- c. le guide du flanc de direction ne bouge ni la tête, ni les yeux et continue à regarder droit devant lui afin de garder la bonne direction;
- d. le chef de l'escouade salue.

90. Au commandement « FIXE », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol :

- a. les membres de l'escouade doivent faire le pas suivant du pied droit et, au moment où le pied gauche se déplace de nouveau vers l'avant et se pose sur le sol, ramener la tête et les yeux vivement vers l'avant;
- b. le chef de l'escouade termine son propre salut sur le pied droit en ramenant les bras sur les côtés et recommence à balancer les bras au moment où il exécute le pas suivant du pied gauche.

FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER EN MARCHANT AU PAS RALENTI

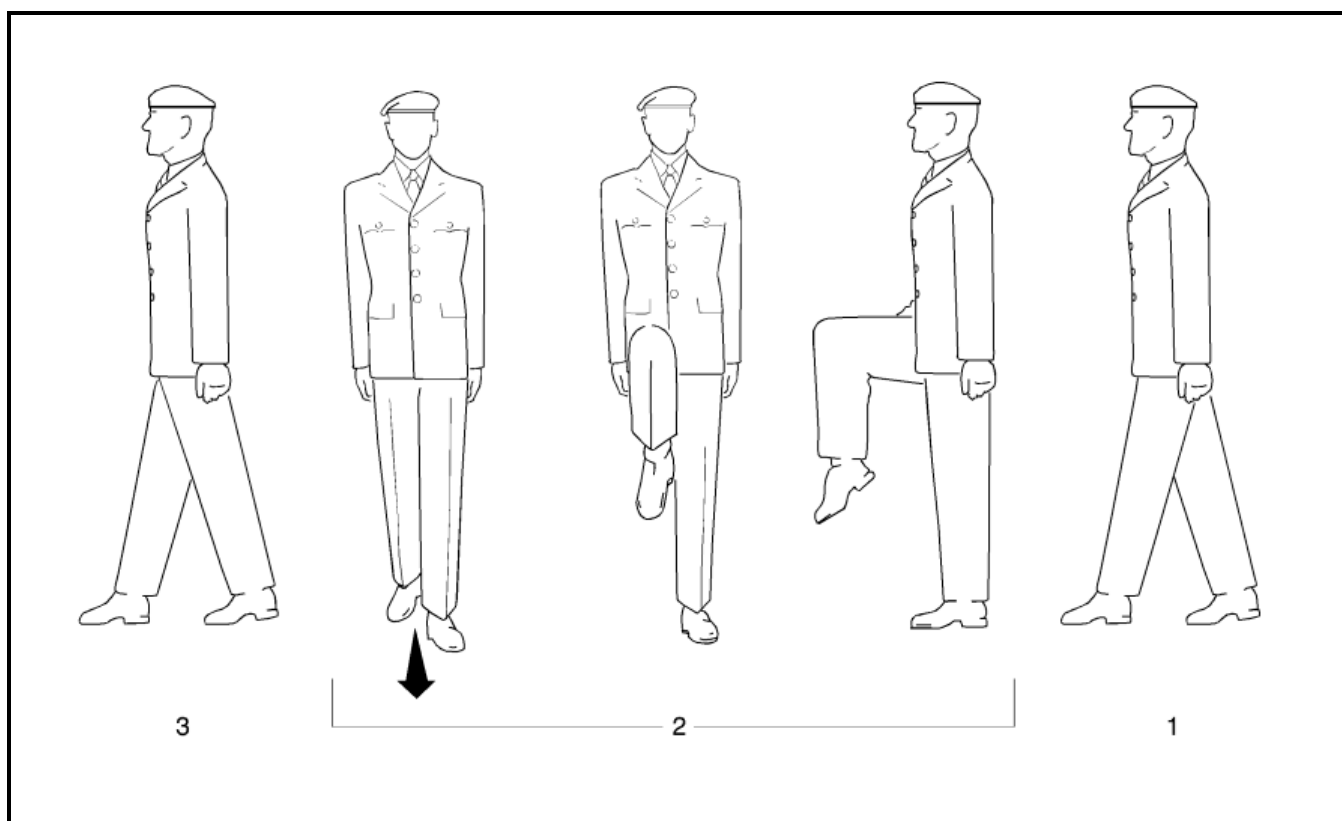


Figure 3- 14 Façon de tourner au pas ralenti

91. On tourne et on oblique en marchant pour changer de direction (voir figure 3-14).

92. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À GAUCHE TOURNEZ, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche et s'immobiliser.

93. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou droit de façon que la cuisse soit parallèle au sol;
- b. en profitant de l'impulsion donnée par le genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la gauche avec les épaules de façon à faire face à la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la gauche sur l'avant-pied gauche;
- c. tendre la jambe droite comme à la position du garde-à-vous;
- d. effectuer aussitôt un demi-pas du pied gauche, en rasant le sol avec la pointe du pied;
- e. garder le corps et la tête bien droits;
- f. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

94. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche et continuer à marcher.

95. Au commandement « À GAUCHE, TOUR – NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence est maintenue.

96. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT – PIVOT – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

Pieds : GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

97. Au commandement « À GAUCHE, OBLI – QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à gauche, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

98. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À DROITE TOURNEZ, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit et s'immobiliser.

99. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou gauche de façon que la cuisse soit parallèle au sol;
- b. en profitant de l'impulsion donnée par le genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la droite avec les épaules de façon à faire face à la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la droite sur l'avant-pied droit;
- c. tendre la jambe gauche comme à la position du garde-à-vous;
- d. effectuer aussitôt un demi-pas du pied droit, en rasant le sol avec la pointe du pied;
- e. garder le corps et la tête bien droits;
- f. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

100. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit et continuer à marcher.

101. Au commandement « À DROITE, TOUR – NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence est maintenue.

102. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT – PIVOT – DROITE – GAUCHE – DROITE

Pieds : DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE

103. Au commandement « À DROITE, OBLI – QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ

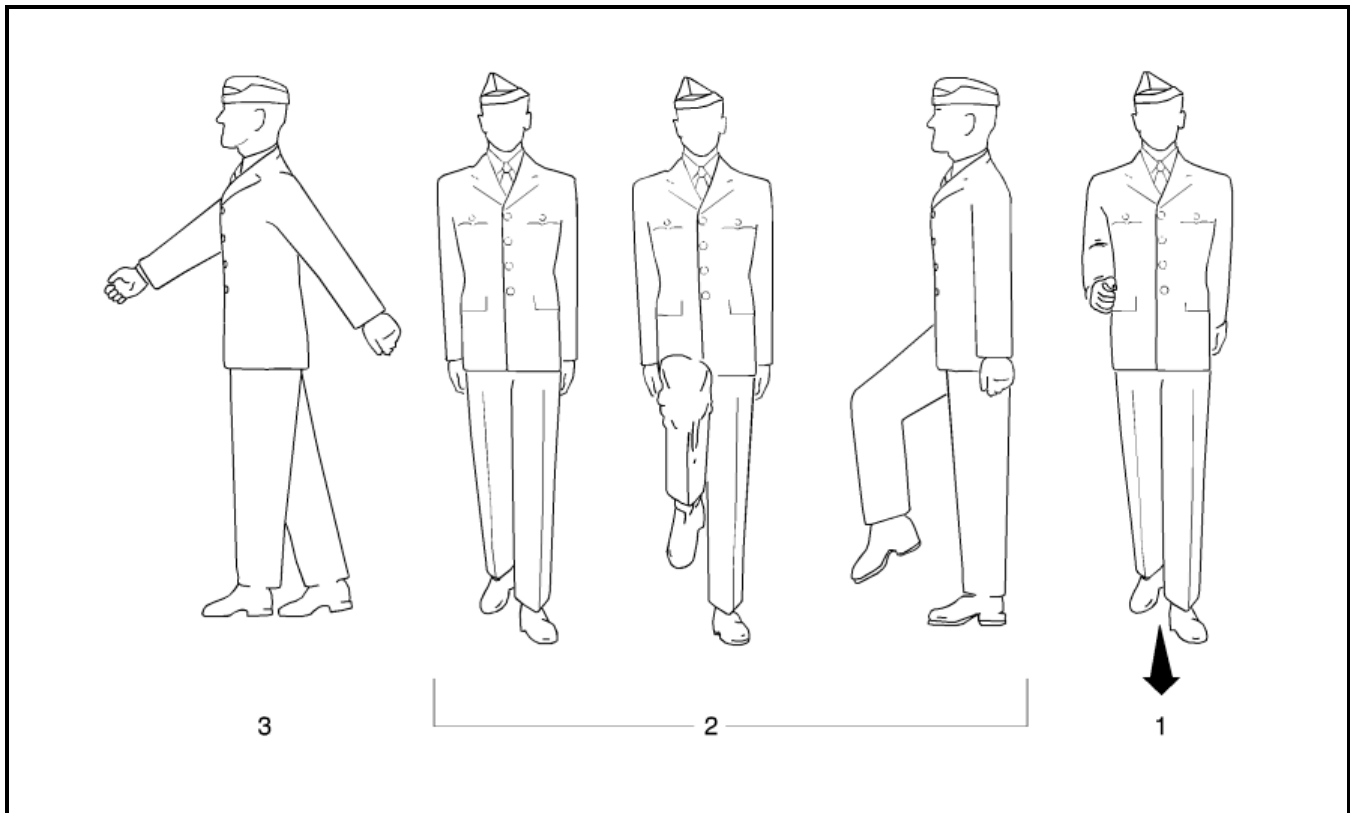


Figure 3- 15 Façon de tourner au pas cadencé

104. On tourne et on oblique en marchant pour changer de direction (voir figure 3-15).

105. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À GAUCHE TOURNEZ, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

106. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener les bras le long du corps comme à la position du garde-à-vous;
- b. fléchir le genou droit;
- c. en profitant de l'impulsion donnée par le genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la gauche avec les épaules de façon à faire face à la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la gauche sur l'avant-pied gauche;

- d. tendre la jambe droite comme à la position du garde-à-vous;
- e. effectuer aussitôt un demi-pas du pied gauche, en rasant le sol avec la pointe du pied;
- f. garder le corps et la tête bien droits;
- g. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

107. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche et continuer à marcher (en balançant les bras).

108. Au commandement « À GAUCHE, TOUR – NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence est maintenue.

109. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT – PIVOT – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

Pieds : GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

110. Au commandement « À GAUCHE, OBLI – QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à gauche, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

111. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À DROITE TOURNEZ, ESCOUADE – UN », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit, balancer le bras gauche vers l'avant et le bras droit vers l'arrière.

112. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener les bras le long du corps comme à la position du garde-à-vous;
- b. fléchir le genou gauche;
- c. en profitant de l'impulsion donnée par le genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la droite avec les épaules de façon à faire face à la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la droite sur l'avant-pied droit;
- d. tendre la jambe gauche comme à la position du garde-à-vous;
- e. effectuer aussitôt un demi-pas du pied droit, en rasant le sol avec la pointe du pied;
- f. garder le corps et la tête bien droits;
- g. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

113. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit et continuer à marcher.

114. Au commandement « À DROITE, TOUR – NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence est maintenue.

115. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT – PIVOT – DROITE – GAUCHE – DROITE

Pieds : DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE

116. Au commandement « À DROITE, OBLI – QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

DEMI-TOUR EN MARCHANT AU PAS RALENTI

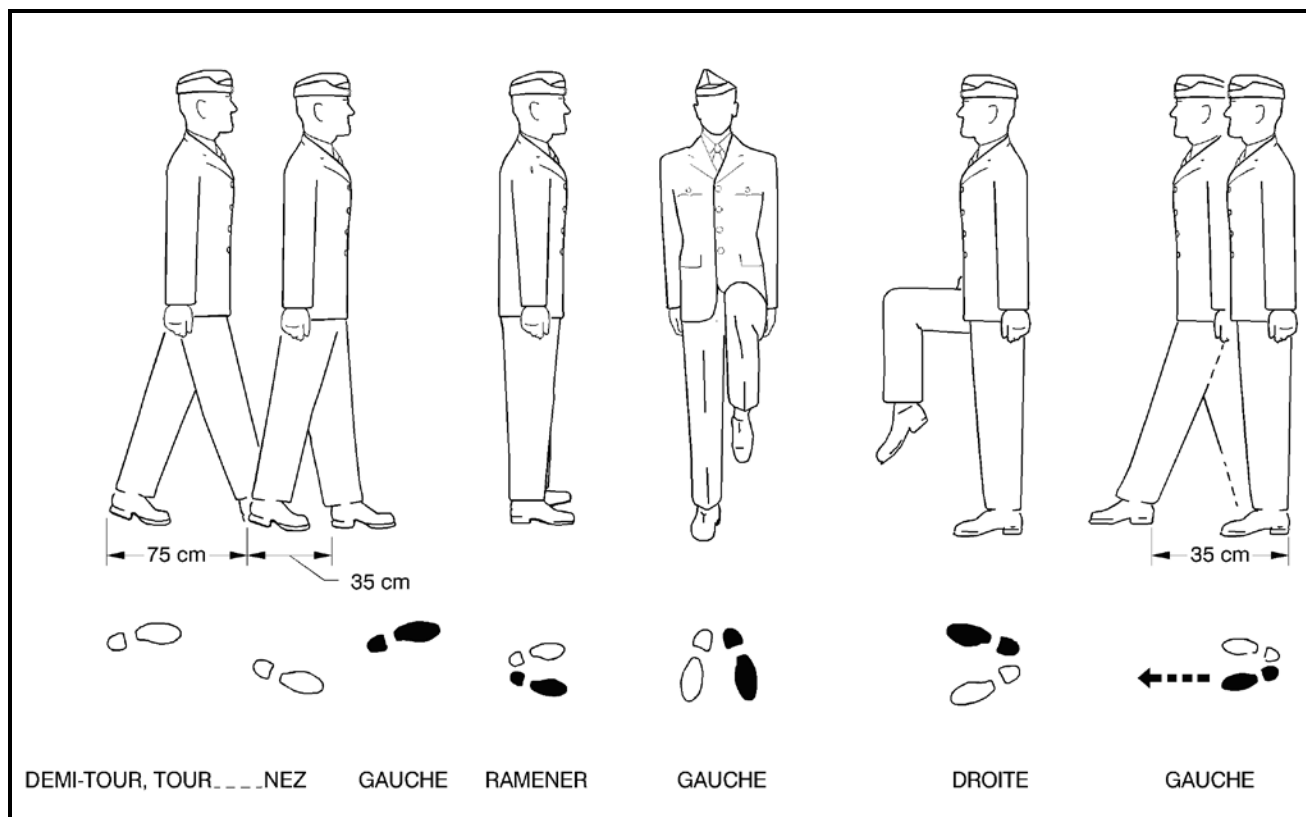


Figure 3- 16 Demi-tour en marchant au pas ralenti

117. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT DEMI-TOUR TOURNEZ, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol (figure 3-16), les membres de l'escouade doivent :

- faire un demi-pas du pied gauche, en posant le pied bien à plat au sol, de façon naturelle;
- ramener le pied droit contre le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, jusqu'à la position du garde-à-vous;
- conserver la même cadence;
- laisser les bras le long du corps.

118. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- laisser les bras le long du corps;
- pivoter sur l'avant-pied droit de façon que le corps effectue une rotation de 90 degrés vers la droite;
- en même temps, fléchir le genou gauche de façon que la cuisse soit parallèle au sol;
- abaisser vivement la jambe vers le sol pour prendre la position du garde-à-vous.

119. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- laisser les bras le long du corps;

- b. pivoter sur l'avant-pied gauche de façon que le corps effectue une rotation de 90 degrés vers la droite;
- c. en même temps, fléchir le genou droit de façon que la cuisse soit parallèle au sol;
- d. abaisser vivement la jambe vers le sol pour prendre la position du garde-à-vous.

120. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent commencer à marcher au pas ralenti en exécutant un demi-pas du pied gauche dans la nouvelle direction.

121. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR – NEZ », les quatre mouvements sont combinés en maintenant la cadence.

122. La cadence est la suivante :

Mesure : GAUCHE – RAMENER – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

Pieds : GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

DEMI-TOUR EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ

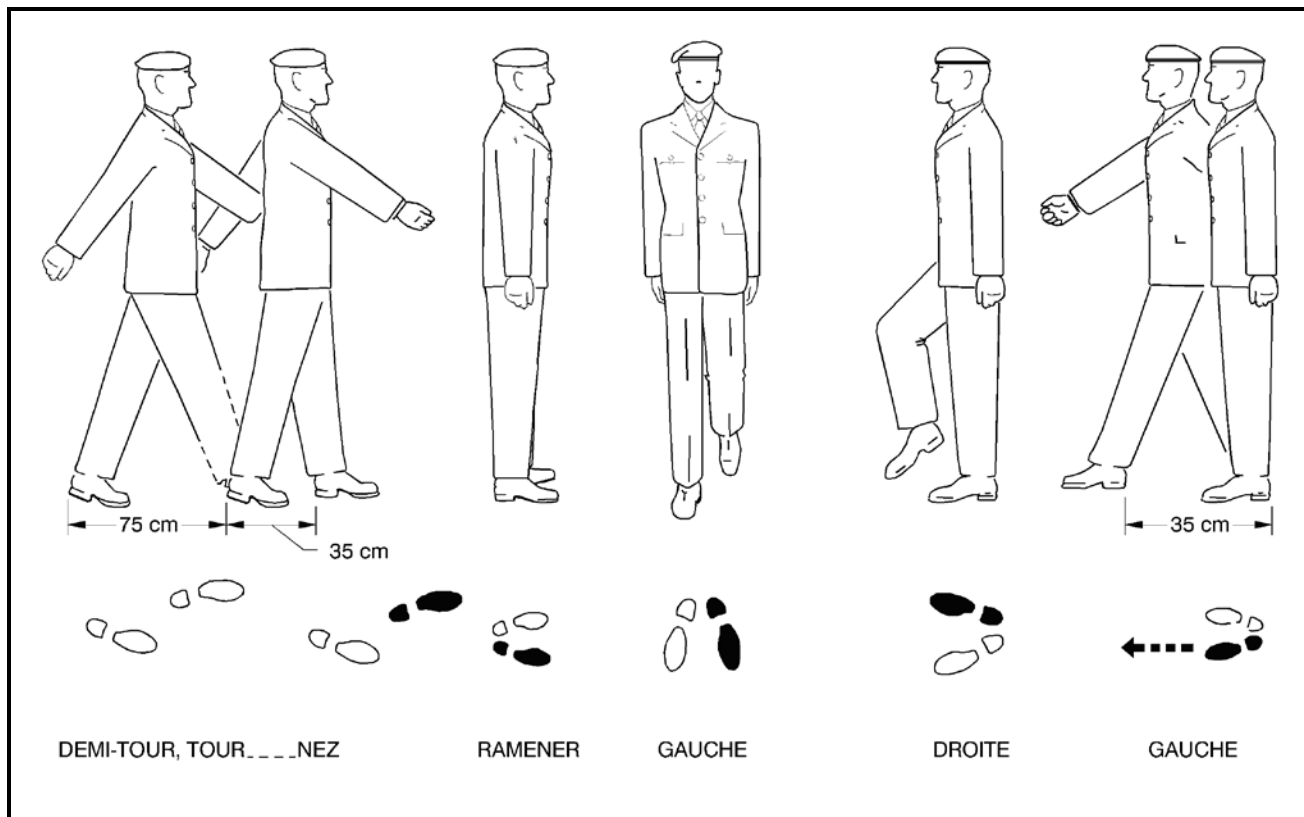


Figure 3- 17 Demi-tour en marchant au pas cadencé

123. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DEMI-TOUR TOURNEZ, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol (figure 3-17), les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un demi-pas du pied gauche en posant le pied bien à plat au sol, de façon naturelle;
- b. ramener le pied droit contre le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, jusqu'à la position du garde-à-vous;

- c. en même temps, ramener le bras droit et le bras gauche le long du corps au moment où le pied droit est rapproché;
- d. maintenir la cadence.

124. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. laisser les bras le long du corps;
- b. pivoter sur l'avant-pied droit de façon que le corps effectue une rotation de 90 degrés vers la droite;
- c. en même temps, fléchir le genou gauche;
- d. abaisser vivement la jambe vers le sol pour prendre la position du garde-à-vous.

125. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. laisser les bras le long du corps;
- b. pivoter sur l'avant-pied gauche de façon que le corps effectue une rotation de 90 degrés vers la droite;
- c. en même temps, fléchir le genou droit;
- d. abaisser vivement la jambe vers le sol pour prendre la position du garde-à-vous.

126. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent commencer à marcher au pas cadencé en exécutant un demi-pas du pied gauche dans la nouvelle direction.

127. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR – NEZ », les quatre mouvements sont combinés en maintenant la cadence.

128. La cadence est la suivante :

Mesure : GAUCHE – RAMENER – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

Pieds : GAUCHE – DROITE – GAUCHE – DROITE – GAUCHE

129. Lorsqu'une escouade en ligne comprend une file creuse d'une personne, cette dernière doit commencer à marcher au pas raccourci lorsque le commandement d'avertissement « VERS L'ARRIÈRE (VERS L'AVANT) » est donné et faire demi-tour en même temps que le nouveau rang de tête lorsque le commandement d'exécution « TOUR – NEZ » est donné.

FAÇON DE PASSER DU PAS RALENTI AU PAS CADENCÉ

130. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent partir du pied gauche, au pas cadencé, en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

FAÇON DE PASSER DU PAS CADENCÉ AU PAS DE GYMNASTIQUE

131. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS DE GYMNASTIQUE – MARCHÉ », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent partir du pied gauche, au pas de gymnastique, les bras dans la position prescrite pour le pas de gymnastique.

FAÇON DE PASSER DU PAS DE GYMNASTIQUE AU PAS CADENCÉ

132. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent réduire le pas à la longueur réglementaire du pas cadencé tout en faisant quatre pas supplémentaires au pas de gymnastique, pour ensuite passer au pas cadencé.

FAÇON DE PASSER DU PAS CADENCÉ AU PAS RALENTI

133. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI, MARCHÉ, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche, en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

134. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent ramener les bras le long du corps comme à la position du garde-à-vous. Le pied droit est ramené vers l'avant à la cadence du pas de gymnastique, le genou droit est fléchi et le pied droit est placé vivement à côté du pied gauche. Au moment où le pied droit touche le sol, on fait un demi-pas du pied gauche en rasant le sol, la pointe du pied dirigée vers le bas comme dans le cas du pas ralenti.

135. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas avec le pied gauche et continuer à marcher au pas ralenti.

136. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI — MARCHÉ », les trois mouvements sont combinés. Le rythme de la cadence est le même que le « gauche, droite, gauche » du pas de gymnastique.

CHANGEMENT DE DIRECTION PAR CONVERSION À PIVOT FIXE À PARTIR DE LA HALTE

137. Une conversion à pivot fixe change la direction à laquelle fait face une escouade en ligne, sans pour autant en changer la formation (voir la figure 3-18).

138. Pour changer de direction par conversion à pivot fixe, de la halte à la halte, au commandement « À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FOR – MEZ » :

- a. le guide du flanc de direction tourne à droite;
- b. les autres militaires dans le rang avant obliquent vers la droite;
- c. le rang du centre et le rang arrière restent immobiles.

139. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- a. le guide du flanc de direction avance de cinq pas et s'arrête;
- b. les autres membres de l'escouade se déplacent, décrivant au besoin un mouvement de conversion pour reprendre leur position initiale à la gauche du flanc de direction, chacune des files s'arrêtant successivement de droite à gauche, face à la nouvelle direction.

140. Pour changer de direction par conversion à pivot fixe en manœuvrant de la halte au « marquez le pas », au commandement « CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FOR – MEZ » :

- a. le guide du flanc de direction tourne à droite;
- b. les autres militaires dans le rang avant obliquent vers la droite;
- c. le rang du centre et le rang arrière restent immobiles.

141. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHÉ » :
- a. le guide du flanc de direction avance de cinq pas et commence à marquer le pas au cinquième;
 - b. les autres membres de l'escouade se déplacent, décrivant au besoin un mouvement de conversion pour reprendre leur position initiale à la gauche du flanc de direction, chacune des files marquant successivement le pas de droite à gauche, face à la nouvelle direction.
142. Au commandement « VERS L'A – VANT » ou « ESCOUADE – HALTE », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.
143. Pour changer de direction par une conversion à pivot fixe vers la gauche, le mouvement s'exécute de la façon décrite ci-dessus, sauf que là où figure le mot « droite », on doit lire « gauche ».

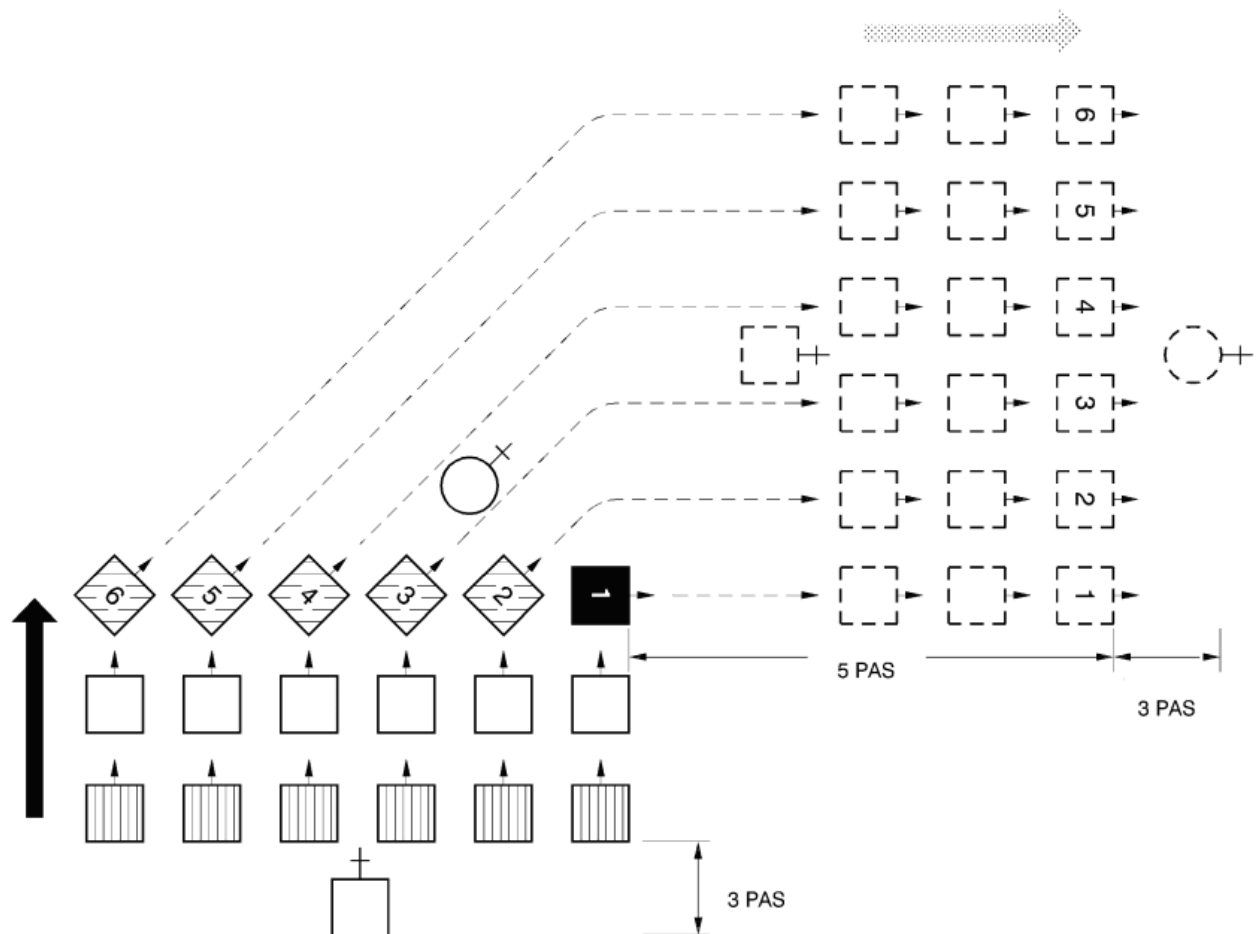


Figure 3- 18 Conversion à pivot fixe à partir de la halte

CHANGEMENT DE DIRECTION PAR CONVERSION À PIVOT FIXE EN MARCHANT

144. Au commandement « À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE FOR – MEZ », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol :

- a. le guide du flanc de direction tourne à droite, avance de six pas et s'arrête;
- b. en même temps, les autres membres du rang avant obliquent vers la droite et se dirigent vers leur nouvelle position en ligne avec le guide de droite;
- c. le rang du centre et le rang arrière exécutent une conversion vers la droite de façon à suivre le guide de chacune des files. À mesure qu'elles atteignent leur position à la gauche du flanc de direction, face à la nouvelle direction, les files s'arrêtent successivement de la droite vers la gauche.

145. Au commandement « CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE FOR – MEZ », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

- a. le guide du flanc de direction tourne à droite, fait cinq pas vers l'avant et marque le pas;
- b. en même temps, les autres militaires dans le rang avant obliquent vers la droite et se dirigent vers leur nouvelle position;
- c. le rang du centre et le rang arrière exécutent une conversion vers la droite de façon à suivre le guide de chacune des files. À mesure qu'elles atteignent leur position à la gauche du flanc de direction, face à la nouvelle direction, les files marquent le pas successivement, de la droite vers la gauche.

146. Au commandement « VERS L'A – VANT » ou « ESCOUADE – HALTE », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

147. Le changement de direction par une conversion à pivot fixe vers la gauche s'exécute de la façon décrite ci-dessus, sauf que le commandement initial est donné au moment où le pied droit est en avant et au sol et le mouvement est effectué vers la gauche.

148. Le nombre de pas exécutés vers l'avant dans la nouvelle direction dépend de la direction de la conversion. On fera normalement cinq pas lorsque la conversion à pivot fixe se fait vers la gauche et six pas lorsqu'elle est exécutée vers la droite en marchant, de façon que le dernier pas vers l'avant soit fait du pied gauche.

FORMATION DE L'ESCOUADE EN LIGNE À PARTIR DE LA HALTE

149. Au moment de changer de formation, l'escouade qui se déplace en colonnes (etc.) passe à la formation en ligne, sans pour autant changer de direction (voir figure 3-19).

150. Pour former l'escouade sur la gauche, de la halte à la halte, au commandement « À LA HALTE, VERS LA GAUCHE, FORMEZ – ESCOUADE » :

- a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) reste immobile;
- b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche.

151. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) avance de cinq pas et s'arrête;

- b. les autres membres de l'escouade se déplacent en décrivant au besoin un mouvement de conversion, chaque file allant occuper sa nouvelle position à la gauche de la file de tête, face à la même direction, et s'arrêtant successivement, de la droite vers la gauche.

152. Pour former l'escouade sur la gauche, de la halte au « marquez le pas », au commandement « VERS LA GAUCHE, FORMEZ – ESCOUADE » :

- a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) reste immobile;
- b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche.

153. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) avance de cinq pas et commence à marquer le pas;
- b. les autres membres de l'escouade se déplacent en décrivant au besoin un mouvement de conversion, chaque file allant occuper sa nouvelle position à la gauche de la file de tête, face à la même direction, et marquant le pas successivement de la droite vers la gauche.

154. Au commandement « VERS L'A – VANT » ou « ESCOUADE – HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

FORMATION DE L'ESCOUADE EN LIGNE EN MARCHANT

155. Au commandement « À LA HALTE, VERS LA GAUCHE, FORMEZ – ESCOUADE », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

- a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) continue à avancer de cinq pas et s'arrête;
- b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche et décrivent un mouvement de conversion pour prendre leur position à la gauche de la file de tête, chaque file s'arrêtant successivement de la droite vers la gauche.

156. Au commandement « VERS LA GAUCHE, FORMEZ – ESCOUADE », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

- a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) continue à avancer de cinq pas et marque le pas;
- b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche et décrivent un mouvement de conversion pour prendre leur position à la gauche de la file de tête, chaque file commençant à marquer le pas successivement de la droite vers la gauche.

157. Au commandement « VERS L'A – VANT » ou « ESCOUADE – HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

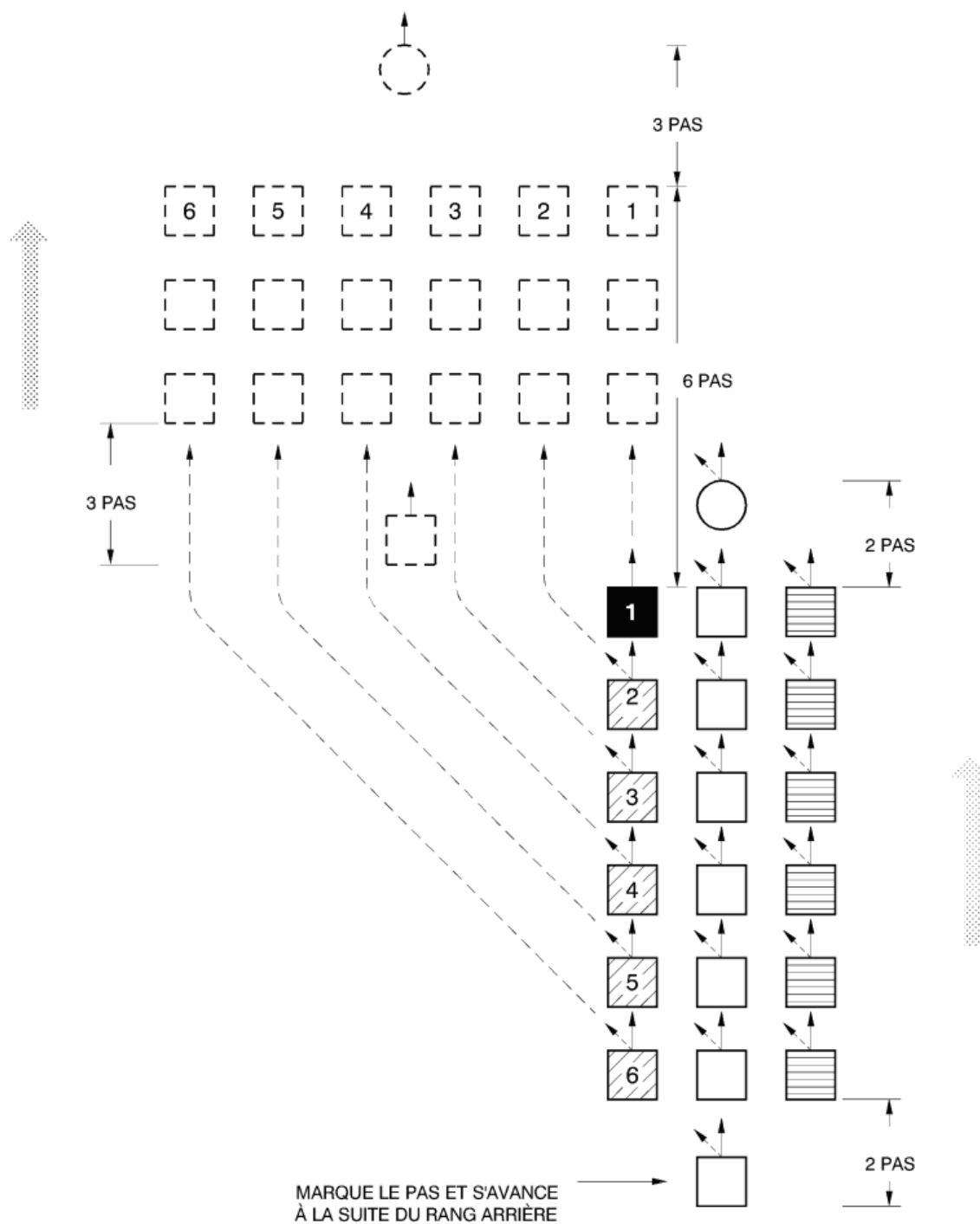


Figure 3- 19 **Formation de l'escouade à partir de la halte**

FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN COLONNE PAR TROIS, À PARTIR DE LA HALTE

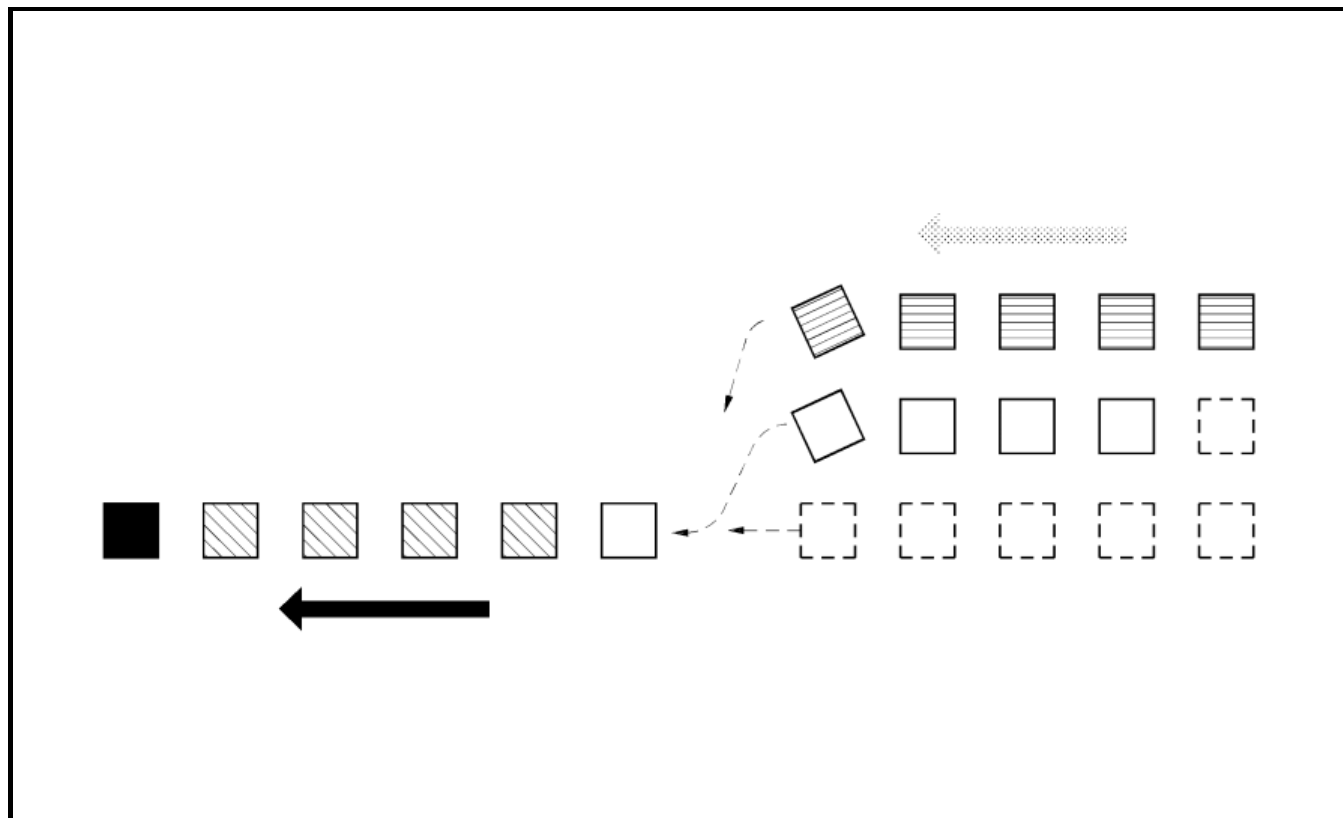


Figure 3- 20 Formation de la file simple par l'escouade en colonne par trois

158. Au commandement « DE LA GAUCHE (DROITE), EN FILE SIMPLE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- le flanc de direction commence à marcher en file simple au pas cadencé (figure 3-20);
- les autres membres de l'escouade marquent le pas. Le guide du centre et celui du flanc qui ne contrôle pas la direction obliquent vers la gauche (droite) et avancent en file simple lorsque la file à leur gauche (droite) a terminé sa manœuvre.

FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN COLONNE PAR TROIS, EN MARCHANT

159. Au commandement « DE LA GAUCHE (DROITE), EN FILE SIMPLE, LES AUTRES, MARQUEZ LE – PAS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

- le flanc de direction continue à avancer;
- les autres membres de l'escouade marquent le pas;
- le guide du centre et celui du flanc qui ne contrôle pas la direction obliquent vers la gauche (droite) et avancent en file simple lorsque la file à leur gauche (droite) a terminé sa manœuvre.

RETOUR À LA COLONNE PAR TROIS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, À PARTIR DE LA HALTE

160. Au commandement « SUR LA DROITE (GAUCHE), REFORMEZ TROIS RANGS, LES AUTRES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- le rang qui dirige la file simple reste immobile;

- b. les autres membres de l'escouade se mettent en marche, reforment trois rangs et s'arrêtent.

RETOUR À LA COLONNE PAR TROIS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, EN MARCHANT

161. Au commandement « SUR LA DROITE (GAUCHE), REFORMEZ TROIS RANGS, RANG AVANT, MARQUEZ LE – PAS », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

- a. le rang avant marque le pas;
- b. les autres membres de l'escouade se reforment sur trois rangs et marquent le pas.

162. Au commandement « VERS L'A – VANT » ou « ESCOUADE – HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN LIGNE, À PARTIR DE LA HALTE

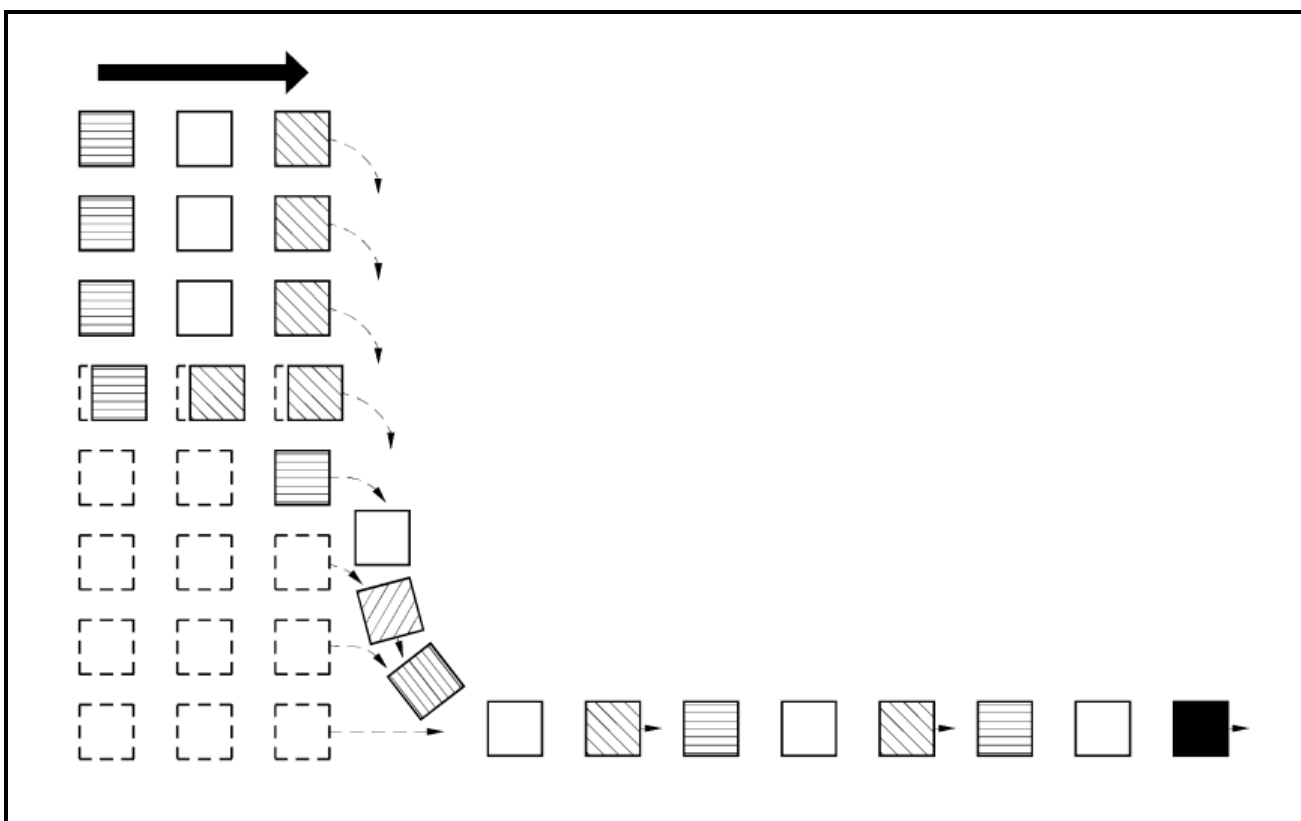


Figure 3- 21 Formation de la file simple par l'escouade en ligne

163. Au commandement « DE LA DROITE (GAUCHE), EN FILE SIMPLE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- a. la file du flanc de direction s'avance en file simple au pas cadencé (figure 3-21);
- b. les autres membres de l'escouade marquent le pas, puis se mettent en marche en décrivant une conversion à pivot fixe pour former la file simple à la suite de la file à leur droite (gauche).

FORMATION DE LA FILE SIMPLE PAR L'ESCOUADE EN LIGNE, EN MARCHANT

164. Au commandement « DE LA DROITE (GAUCHE), EN FILE SIMPLE, LES AUTRES, MARQUEZ LE – PAS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

- a. la file du flanc de direction continue à avancer;

- b. les autres membres de l'escouade marquent le pas, puis avancent en file simple, faisant le premier pas du pied gauche, lorsque la file à leur droite (gauche) a terminé sa manœuvre.

RETOUR SUR TROIS RANGS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, À PARTIR DE LA HALTE

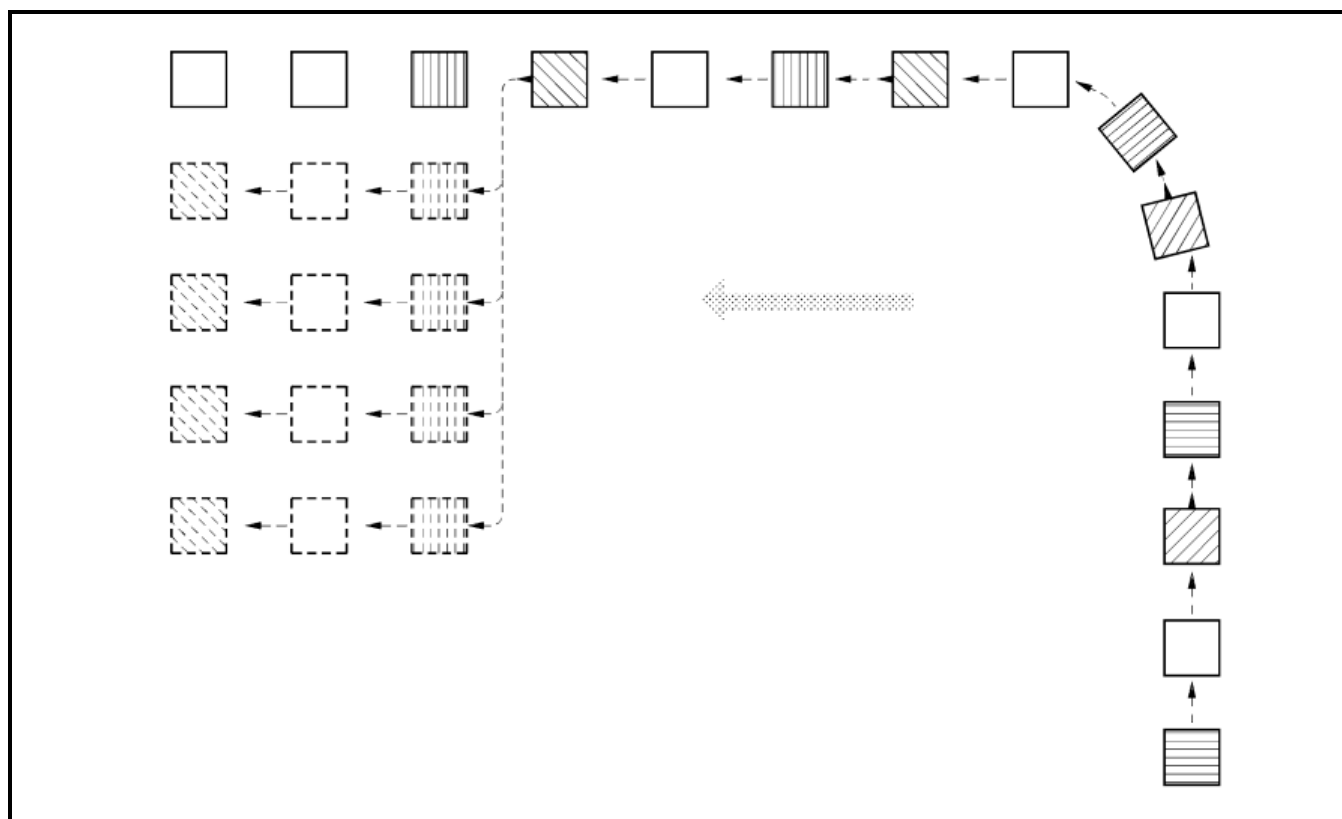


Figure 3- 22 Retour sur trois rangs de l'escouade en file simple, à partir de la halte

165. Au commandement « SUR LA GAUCHE (DROITE), REFORMEZ LA LIGNE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- a. la file de tête reste immobile (figure 3-22);
- b. les autres membres de l'escouade se mettent en marche, reforment la ligne et s'arrêtent.

RETOUR SUR TROIS RANGS DE L'ESCOUADE EN FILE SIMPLE, EN MARCHANT

166. Au commandement « SUR LA GAUCHE (DROITE), REFORMEZ LA LIGNE, FILE DE TÊTE, MARQUEZ LE – PAS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

- a. la file de tête marque le pas;
- b. les autres membres de l'escouade reforment la ligne et marquent le pas.

167. Au commandement « VERS L'A – VANT » ou « ESCOUADE – HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

FAÇON D'OUVRIER LES RANGS EN MARCHANT AU PAS RALENTI

168. Au commandement « ESCOUADE, OUVREZ LES – RANGS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent agir comme suit :

- a. s'ils sont sur deux rangs :
 - 1) le rang avant continue d'avancer,
 - 2) le rang arrière marque le pas pendant deux pas, puis se met en marche du pied gauche;
- b. s'ils sont sur trois rangs :
 - 1) le rang avant continue d'avancer,
 - 2) le rang du centre marque le pas pendant deux pas,
 - 3) le rang arrière marque le pas pendant quatre pas.

FAÇON DE FERMER LES RANGS EN MARCHANT AU PAS RALENTI

169. Au commandement « ESCOUADE, FERMEZ LES – RANGS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent agir comme suit :

- a. s'ils sont sur deux rangs :
 - 1) le rang avant marque le pas pendant deux pas, puis se met en marche du pied gauche,
 - 2) le rang arrière continue d'avancer;
- b. s'ils sont sur trois rangs :
 - 1) le rang avant marque le pas pendant quatre pas,
 - 2) le rang du centre marque le pas pendant deux pas,
 - 3) le rang arrière continue d'avancer.

CHAPITRE 4

EXERCICE AVEC LE FUSIL C7

SECTION 1

EXERCICE ÉLÉMENTAIRE AVEC LE FUSIL

INTRODUCTION

1. **Instruction préliminaire.** Avant d'apprendre aux membres de l'escouade à exécuter les exercices, il est important de distribuer à chacun d'eux un fusil dont la crosse est de la longueur appropriée, puis de décrire les différentes pièces du fusil et de leur en expliquer le mode d'entretien (figure 4-1-1). On doit exécuter les procédures de sécurité au tout début des leçons de maniement d'armes. Les armes doivent comporter un chargeur et une bretelle et être munies de leur verrou. Ne pas enlever la lunette de tir pour les exercices.
2. **Instruction d'exercice.** Au début, l'instructeur doit décomposer les mouvements de la façon indiquée au chapitre 1. Il est préférable que les membres de l'escouade adoptent la formation en « U » ou se placent sur un seul rang.
3. **Commandements.** Tous les mouvements en marche sont exécutés sur des temps successifs du pied gauche. Les commandements sont donnés lorsque le pied gauche est en avant et au sol. Les mouvements sont exécutés lorsque le pied gauche touche de nouveau le sol.
4. **Mouvements avec le fusil.** À moins d'indications contraires, au cours de l'exécution des mouvements avec le fusil :
 - a. la bretelle est tendue du côté gauche du chargeur, le passant inférieur de la bretelle se trouvant à 10 cm du battant arrière de la bretelle;
 - b. on déplace le fusil le plus rapidement possible d'une position à l'autre, en le gardant toujours près du corps;
 - c. la tête, le corps et les jambes demeurent à la position du garde-à-vous;
 - d. les doigts sont joints;
 - e. les coudes sont collés au corps;
 - f. on amène la main libre au fusil par le plus court chemin et le plus rapidement possible; le même principe s'applique lorsqu'on ramène la main libre à la position du garde-à-vous;
 - g. on doit observer la pause réglementaire entre tous les mouvements de l'exercice avec le fusil, tout comme entre les manœuvres à pied.
5. **Périodes de repos.** Lorsque commence l'apprentissage des exercices avec le fusil, les militaires doivent parfois garder le fusil très longtemps dans une position donnée pendant que l'instructeur explique certains détails. Il en résulte une fatigue qui se répercute sur la qualité d'exécution des mouvements. Ainsi, pour accorder un repos à certains membres de l'escouade pendant qu'il en corrige d'autres, l'instructeur peut donner le commandement « RANG AVANT (ESCOUADE, etc.), RE – POS », puis le commandement « ESCOUADE, POSI – TION » une fois toutes les erreurs corrigées. Les membres de l'escouade réagissent à ces commandements de la façon suivante :
 - a. au commandement « RANG AVANT (ESCOUADE, etc.), RE – POS », les membres de l'escouade posent la crosse du fusil au sol sans bouger les pieds;

- b. au commandement « ESCOUADE, POSI – TION », les membres de l'escouade reprennent la position initiale.

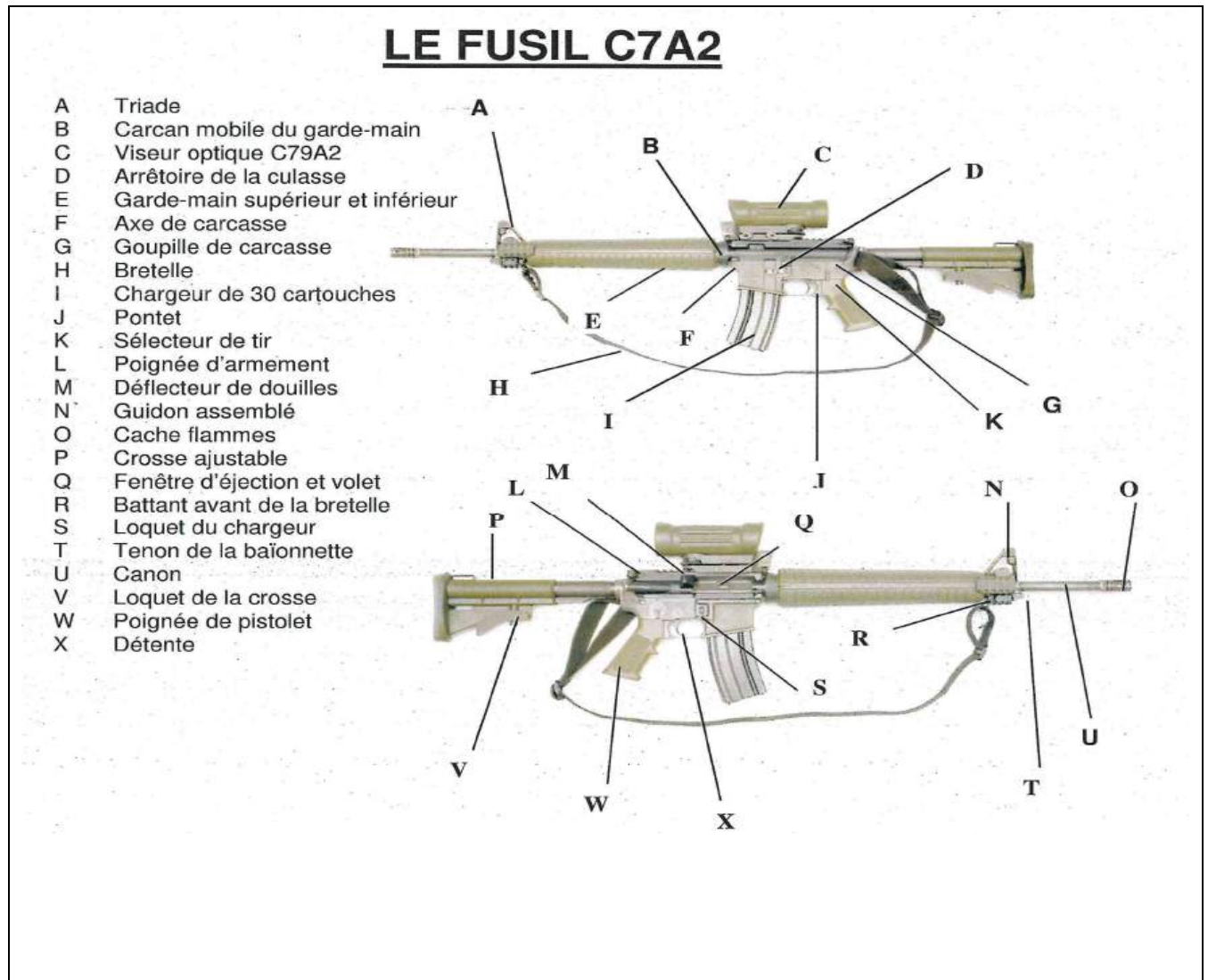
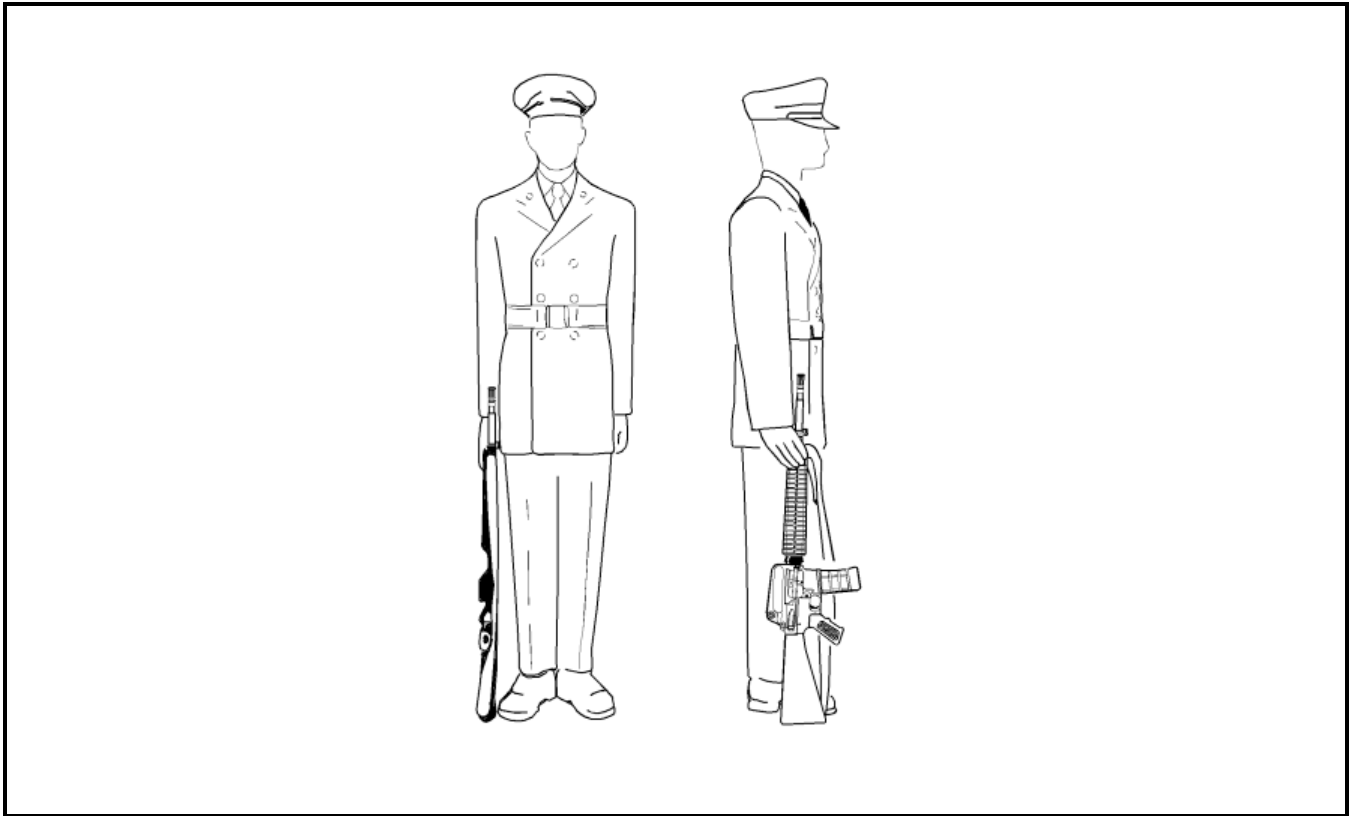


Figure 4-1- 1 Fusil C7

6. **Erreurs.** Il est essentiel de surveiller attentivement l'exécution des mouvements et de corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

7. **Exercice avec le fusil et la carabine.** Les mouvements effectués dans le cadre de l'exercice avec le fusil et la carabine ont été coordonnés de sorte que les unités portant ces deux armes exécutent leurs mouvements en même temps.

GARDE-À-VOUS**Figure 4-1- 2 Position du garde-à-vous**

8. La position du garde-à-vous avec le fusil est identique à celle qui est décrite au paragraphe 3 du chapitre 2, sauf qu'il faut tenir le fusil de la main droite, du côté droit du corps (figure 4-1-2).
9. Pour prendre la position du garde-à-vous, les membres de l'escouade doivent :
 - a. saisir le fusil, le guidon dans la paume de la main droite, les doigts tendus, pointant vers le sol, sur le côté droit du fusil et le pouce du côté gauche, touchant la couture du pantalon. La bouche du canon doit être ramenée vers l'arrière, entre le bras et le côté du corps. La position de la main droite reste la même, quelle que soit la taille du militaire. Le coude est soit tendu, soit fléchi. Dans ce dernier cas, il faut fléchir le coude vers l'arrière et le garder près du corps;
 - b. placer la crosse du fusil sur le sol, de façon que le fusil touche la chaussure, le bec de crosse se trouvant aligné sur le petit orteil du pied droit;
 - c. garder le chargeur pointé vers l'avant.

DE LA POSITION DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS

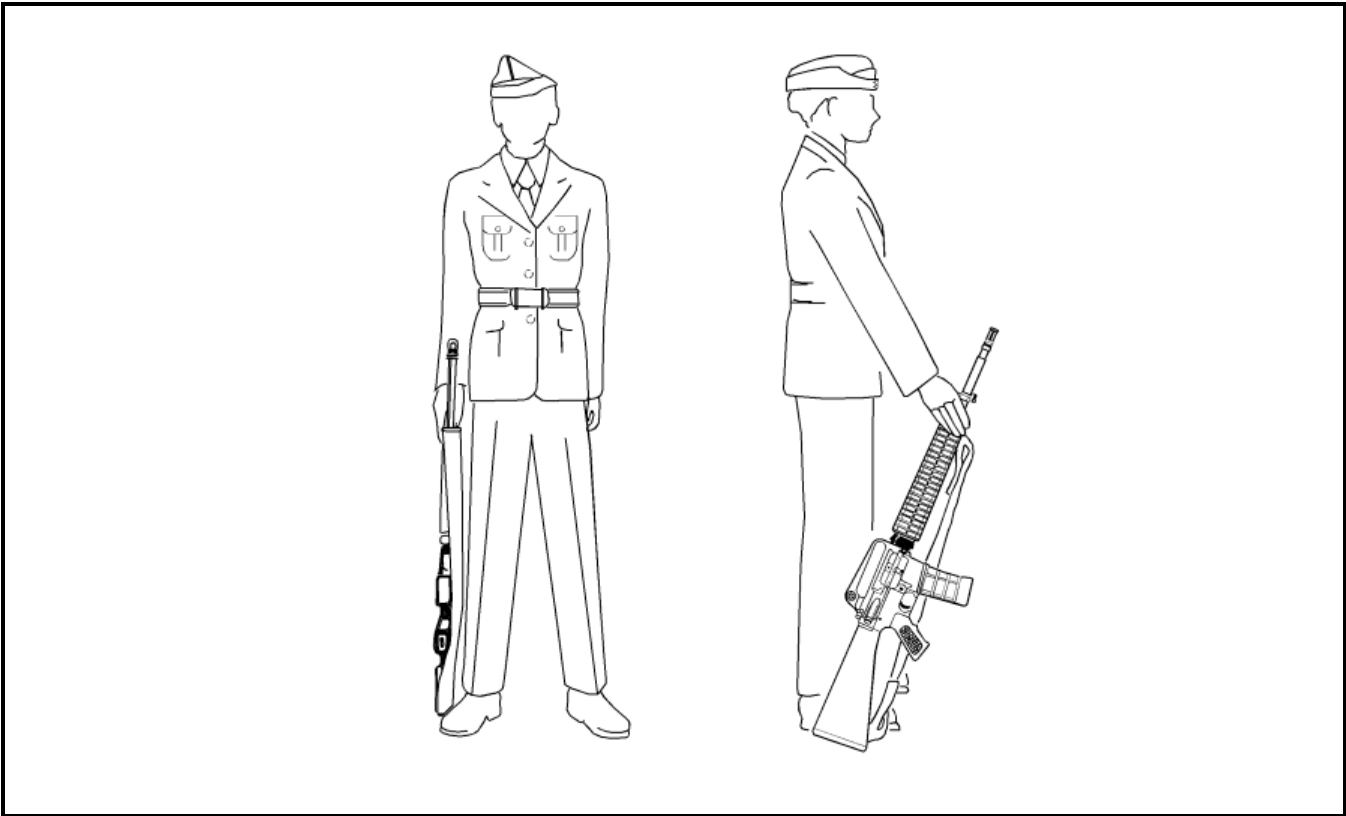


Figure 4-1- 3 **Position en place repos**

10. Au commandement « EN PLACE RE – POS », les membres de l'escouade doivent :
- a. pousser le fusil directement vers l'avant en tendant le bras droit au maximum, sans déplacer le bec de crosse, qui doit rester en contact avec le sol et aligné sur le petit orteil droit (figure 4-1-3);
 - b. simultanément, fléchir le genou gauche et placer vivement le pied gauche sur le sol, à 25 cm du pied droit;
 - c. garder le bras gauche tendu le long du corps.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

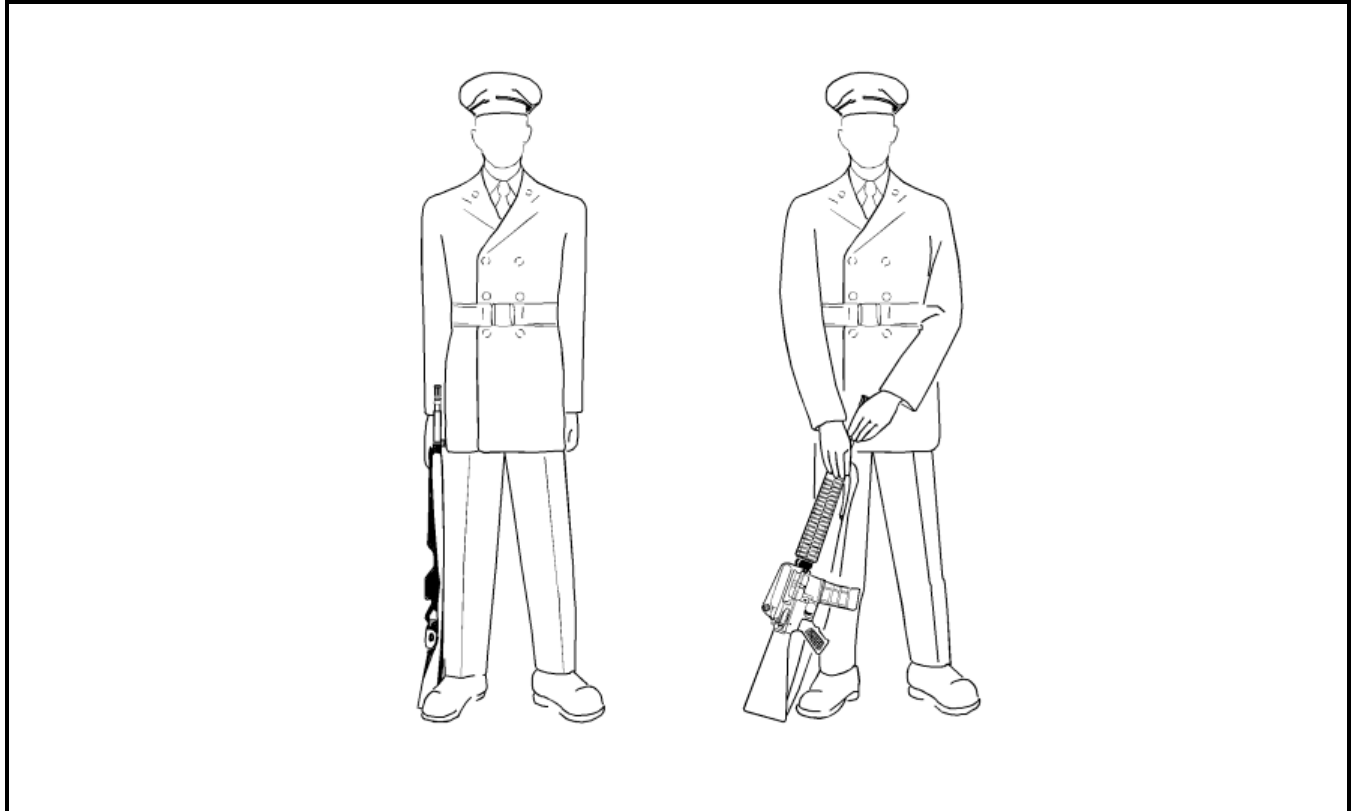


Figure 4-1- 4 De la position en place repos à la position repos

11. Au commandement « RE – POS », les membres de l'escouade doivent :
 - a. d'un mouvement vif du bras droit, amener la bouche du fusil vers l'avant et au centre du corps, en faisant pivoter le fusil sur le bec de la crosse de sorte que la base du chargeur pointe vers la gauche (figure 4-1-4);
 - b. simultanément, frapper et saisir le cache-flamme (lorsque la baïonnette est au canon, saisir la poignée de la baïonnette) avec la paume de la main gauche, le pouce vers l'arrière et les autres doigts joints devant le cache-flamme et pointés vers le sol et la droite, dans l'alignement du coude;
 - c. observer la pause réglementaire et se détendre.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

12. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade doivent adopter la position en place repos.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS

13. Au commandement « GARDE-À – VOUS », les membres de l'escouade doivent :
 - a. fléchir le genou gauche et ramener le pied gauche à la position du garde-à-vous, le bras gauche tendu le long du corps;
 - b. d'un seul mouvement vif, ramener le fusil le long du corps du côté droit, en maintenant la crosse en contact avec le sol et appuyée contre la chaussure, et adopter la position du garde-à-vous.

ARME À LA HANCHE

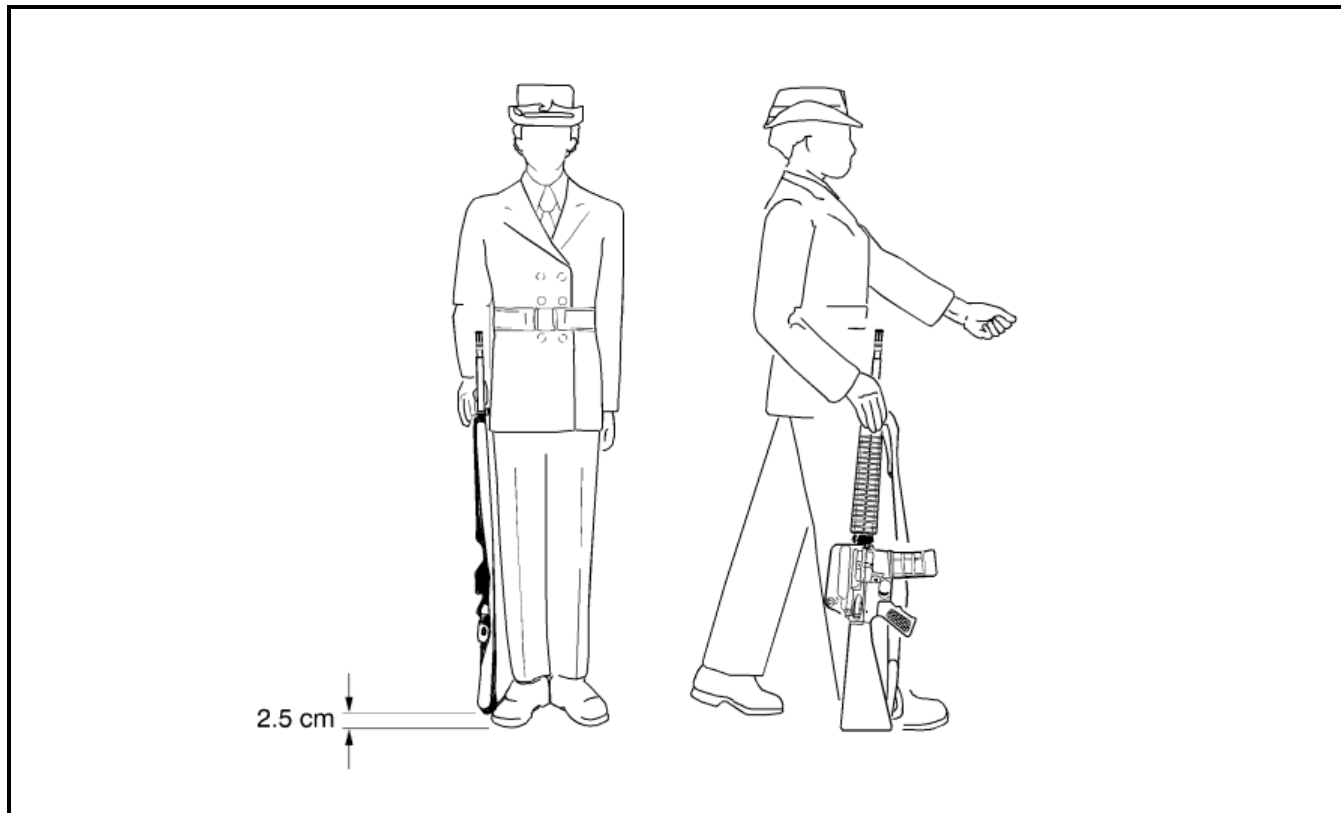


Figure 4-1- 5 Position arme à la hanche

14. On utilise ce mouvement lorsque les membres de l'escouade se déplacent sur une courte distance ou pour s'aligner.

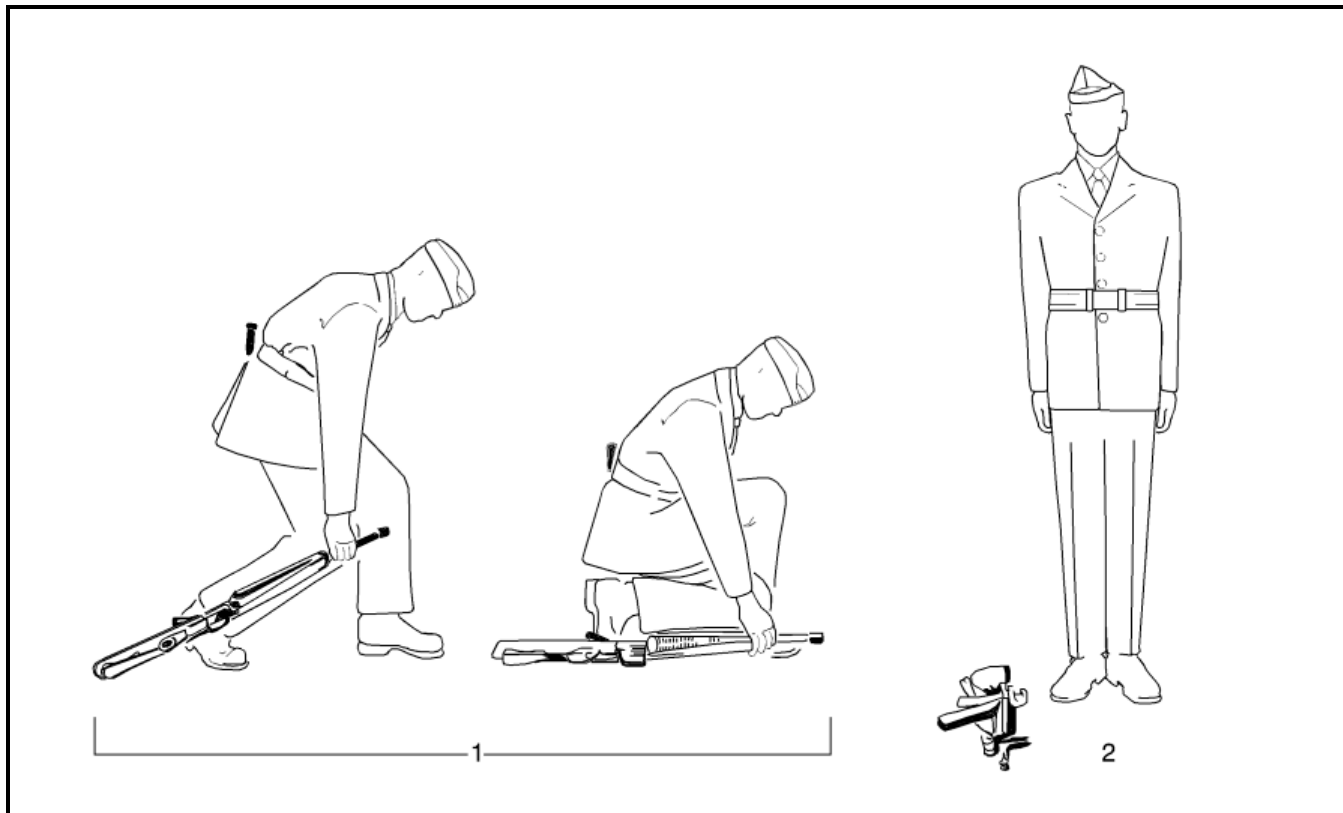
15. Au commandement « ARME À LA – HANCHE », donné seulement lorsque l'escouade est au garde-à-vous, les membres de l'escouade doivent (figure 4-1-5) :

- a. fléchir le bras droit et soulever la crosse du fusil à 2 cm du sol;
- b. laisser le fusil à la verticale et près du corps.

16. Au commandement « ARME À LA HANCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent exécuter les mouvements décrits au paragraphe 15 et, en même temps, se mettre en marche du pied gauche.

17. Au commandement « ESCOUADE – HALTE », les membres de l'escouade doivent exécuter le mouvement demandé et, en tendant la jambe droite, abaisser le fusil à la position du garde-à-vous.

18. Lorsque l'escouade est à la position « au pied, armes » et que le commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » est donné, les membres de l'escouade doivent adopter la position « arme à la hanche » dès qu'ils se mettent en marche du pied gauche.

AU SOL ARMES**Figure 4-1- 6 Au sol armes**

19. Le commandement « AU SOL – ARMES » est donné lorsque l'escouade formée en rangs doit se déplacer sans armes. Ce commandement peut être donné uniquement lorsque les rangs sont ouverts. Les membres de l'escouade doivent veiller à ne pas marcher sur les armes ni à les heurter du pied.

20. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU SOL, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche et s'accroupir en fléchissant les genoux, tout en soulevant le fusil et en poussant la crosse vers l'arrière pour que l'arme soit parallèle au sol (figure 4-1-6);
- b. le bras droit tendu, poser le fusil à terre, le chargeur vers la droite et le canon pointé vers l'avant, avec le guidon aligné sur l'orteil du pied gauche;
- c. sans bouger les épaules, incliner la tête légèrement pour regarder le fusil;
- d. garder le bras gauche tendu, collé à la hanche.

21. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. relâcher le fusil;
- b. adopter la position du garde-à-vous en se relevant bien droits, en fléchissant le genou gauche et en ramenant vivement le pied gauche contre le pied droit.

22. Au commandement « AU SOL – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

RAMASSEZ ARMES

23. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RAMASSEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. du pied gauche, faire un demi-pas vers l'avant et s'accroupir en faisant porter le poids du corps sur le pied droit;
- b. regarder vers le bas et, de la main droite, saisir le fusil au guidon;
- c. garder le bras gauche tendu, collé à la hanche.

24. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent adopter la position du garde-à-vous comme suit :

- a. se relever bien droits, fléchir le genou gauche et ramener vivement le pied gauche contre le pied droit;
- b. en même temps, faire pivoter le fusil vers la gauche de façon à ramener le chargeur vers l'avant et appuyer la crosse du fusil sur le sol.

25. Au commandement « RAMASSEZ – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

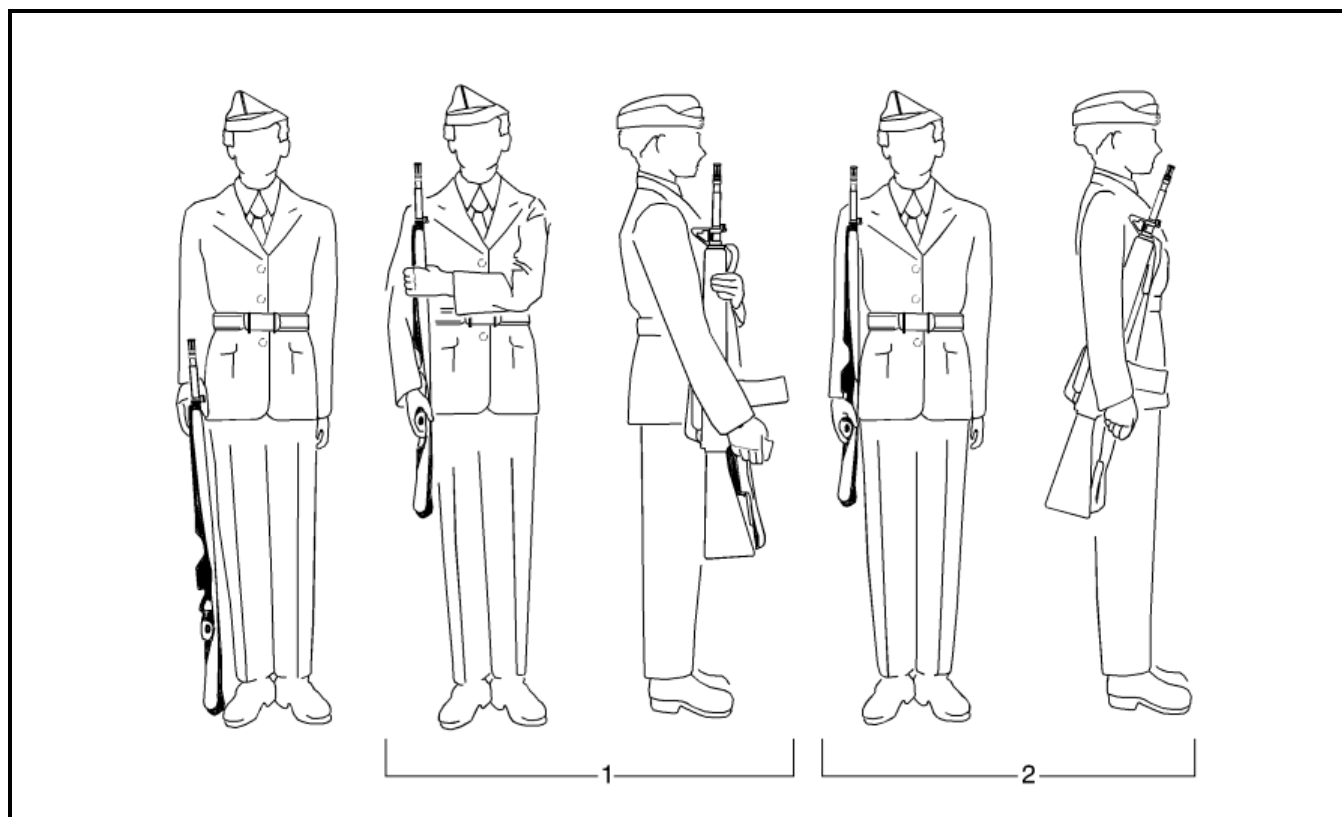


Figure 4-1- 7 De la position au pied armes à la position à l'épaule armes

26. La position à l'épaule armes est celle qui est normalement adoptée pour marcher en portant le fusil (figure 4-1-7).

27. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- lancer le fusil à la verticale le long du corps, d'un petit mouvement rapide du poignet droit, en gardant le coude aussi immobile que possible; relâcher le fusil avant que la main droite n'arrive à la hauteur de la taille; tendre à nouveau le bras droit et saisir la poignée-pistolet de la main droite, les jointures vers la droite et le pouce entourant la poignée-pistolet;
- en même temps, amener l'avant-bras gauche devant le corps, à l'horizontale, pour frapper et saisir le garde-main du fusil de la main gauche, puis loger l'arme au creux de l'épaule droite;
- maintenir le fusil à la verticale.

28. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent adopter la position du garde-à-vous comme suit :

- ramener le bras gauche le long du corps par le plus court chemin;
- pousser le fusil vers l'arrière jusqu'à ce que le pouce de la main droite se trouve aligné sur la couture du pantalon.

29. Au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES

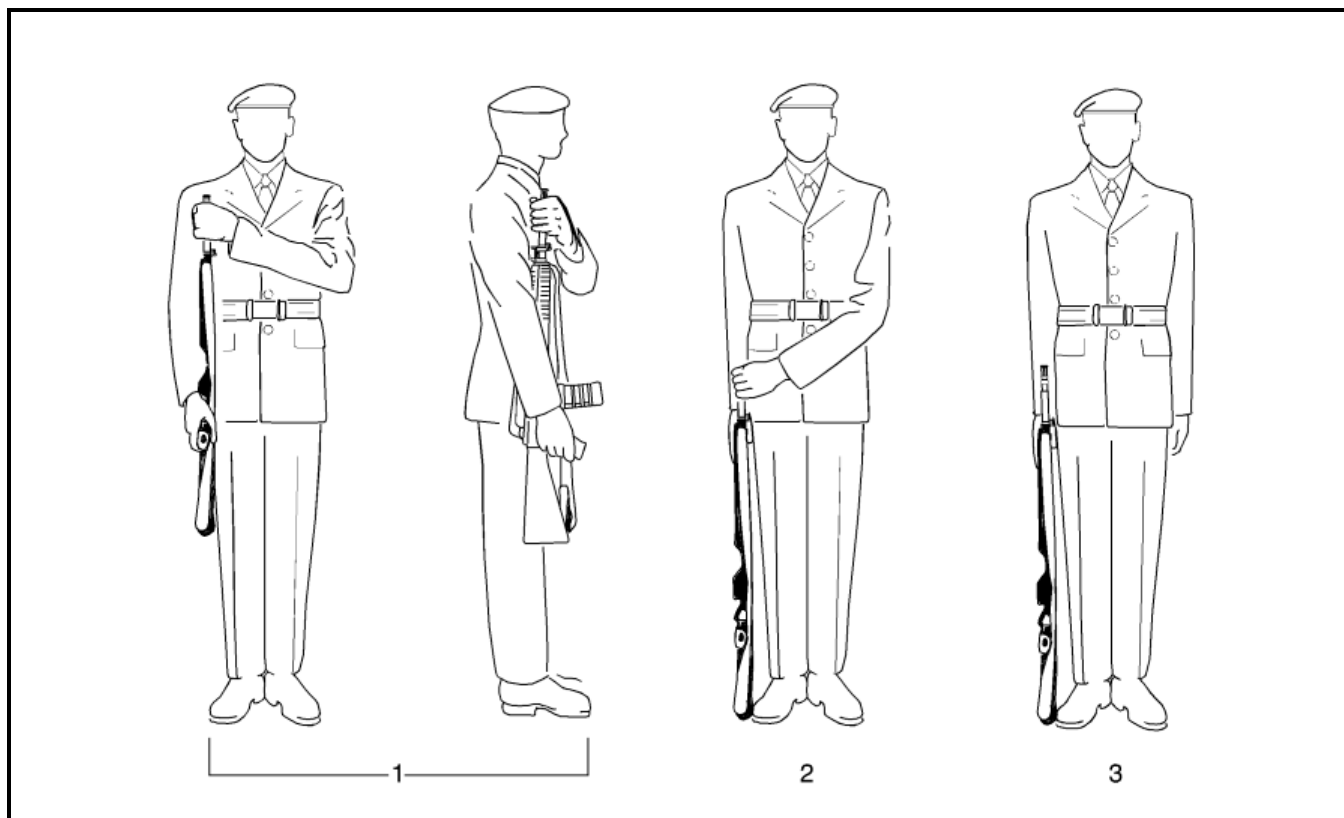


Figure 4-1- 8 De la position à l'épaule armes à la position au pied armes

30. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. tenir l'arme fermement de la main droite et faire passer énergiquement la main gauche devant eux pour frapper et saisir fermement le canon juste au-dessous du cache-flamme, en gardant le coude gauche collé au corps (figure 4-1-8);
 - b. en même temps, pousser la crosse vers l'avant pour que le fusil se trouve à la verticale;
 - c. lorsque la baïonnette est au canon, saisir la poignée de la baïonnette fermement de la main gauche.
31. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :
- a. relâcher la poignée-pistolet et, de la main gauche, abaisser le fusil le long du corps, du côté droit, de façon que la crosse se trouve à 2 cm du sol;
 - b. en même temps, saisir le fusil de la main droite, de façon que la paume touche le guidon, les quatre doigts joints et pointés vers le bas sur le côté droit du fusil et le pouce rabattu du côté gauche.
32. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener énergiquement le bras gauche le long du corps, abaisser le fusil pour qu'il touche le sol et adopter la position du garde-à-vous.
33. Au commandement « AU PIED – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

FAÇON D'ALIGNER UNE ESCOUADE

34. Lorsqu'on aligne une escouade armée lors d'un rassemblement, les militaires peuvent être à la position au pied armes ou à l'épaule armes.
35. Au commandement « PAR LA DROITE (GAUCHE), ALI – GNEZ », il faut exécuter le mouvement de façon normale, sauf qu'on doit lever le bras gauche lorsqu'on tourne la tête dans la direction indiquée.
36. Au commandement « PAR LA DROITE (GAUCHE), ÉPAULE À ÉPAULE (COUDE À COUDE), ALI – GNEZ », on exécute le mouvement de façon normale.

FAÇON DE RASSEMBLER L'ESCOUADE POUR L'EXERCICE AVEC LE FUSIL

37. Les membres de l'escouade doivent se rassembler sur trois rangs en bordure du terrain de rassemblement et adopter la position en place repos. Le guide désigné par l'instructeur prend position à l'extrémité droite du rang avant et adopte la position en place repos.
38. Au commandement « GUIDE », celui-ci doit :
- a. adopter la position du garde-à-vous et observer la pause réglementaire;
 - b. porter l'arme à l'épaule et observer la pause réglementaire;
 - c. s'avancer de façon à se trouver à trois pas de l'instructeur, face à lui, et s'arrêter;
 - d. garder l'arme à l'épaule.
39. Une fois le guide arrêté, l'instructeur doit tourner vers la droite et s'avancer jusqu'à ce qu'il se trouve à trois pas et au centre de l'endroit où l'escouade doit prendre position.
40. Au commandement « RASSEMBLEMENT – MARCHE », les membres de l'escouade doivent :
- a. adopter la position du garde-à-vous et observer la pause réglementaire;
 - b. porter l'arme à l'épaule et observer la pause réglementaire;

- c. s'avancer sur le terrain de rassemblement et s'arrêter à la gauche du guide, dans le même alignement;
- d. garder l'arme à l'épaule.

41. L'instructeur doit alors donner les commandements appropriés, c'est-à-dire par la droite alignez, fixe, au pied armes et en place repos.

42. Cette manœuvre peut également être exécutée l'arme à la hanche, selon l'ordre reçu de l'instructeur.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES

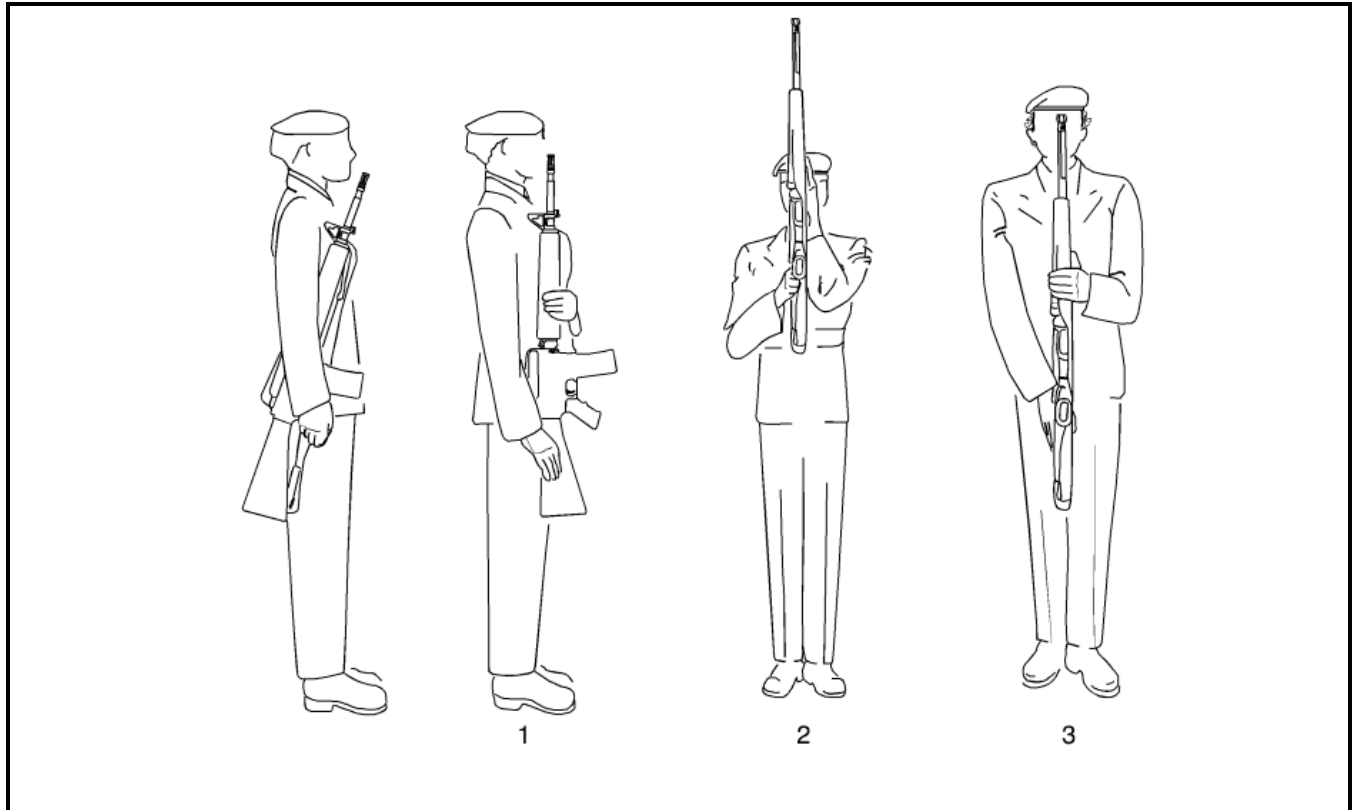


Figure 4-1- 9 De la position à l'épaule armes à la position présentez armes

43. La position présentez armes est un salut de cérémonie (figure 4-1-9). Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PRÉSENTEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, en exécutant un petit mouvement rapide, lancer le fusil à la verticale pour qu'il s'élève de 10 cm et le rattraper en frappant et en saisissant la poignée de la crosse, le pouce du côté gauche et les doigts joints, du côté droit;
- b. en même temps, de la main gauche, frapper le garde-main et le saisir en refermant les doigts, l'avant-bras gauche près du corps et parallèle au sol.
- c. prendre soin de bien déplacer les deux mains en même temps et éviter de rejeter l'épaule droite vers l'arrière.

44. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. replier le pouce et les autres doigts de la main droite sur la poignée de la crosse et soulever le fusil à la verticale, au centre du corps, le chargeur tourné vers l'avant, son extrémité supérieure au niveau de la gorge et la hausse à 10 cm du corps;

- b. simultanément, une fois le fusil centré par rapport au corps, relâcher le garde-main, ouvrir les doigts et frapper le fusil avec l'avant-bras, le poignet, la paume et les doigts de la main gauche, de façon que la paume de la main touche le carcan mobile du garde-main, tandis que le coude est appuyé contre le côté de la crosse et que l'extrémité du pouce est alignée sur la bouche;
- c. prendre soin de bien maintenir le fusil à la verticale lorsqu'on le soulève, de coller l'avant-bras gauche contre le fusil et de ne pas écarter le coude droit du corps.

45. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. tendre le bras droit vers le bas pour amener l'avant-bras à la hauteur de l'aîne, de façon que le fusil soit abaissé à la verticale, à 10 cm du corps, les quatre doigts de la main droite étant pointés vers le bas, du côté droit de la crosse, et le pouce étant replié du côté gauche;
- b. en même temps, décoller l'avant-bras gauche du fusil, ramener le coude contre le corps, frapper et saisir le garde-main, l'avant-bras se trouvant à l'horizontale, les quatre doigts de la main refermés sur l'avant du fusil et le pouce à la verticale, du côté gauche, le poignet restant droit et l'auriculaire touchant le logement du chargeur;
- c. toujours en même temps, fléchir le genou droit et poser vivement le pied droit au sol, de façon que le cou-de-pied touche le talon du pied gauche en formant un angle de 30 degrés.

46. Les erreurs courantes consistent à :

- a. soulever le fusil avant de l'abaisser;
- b. placer la main gauche trop haut sur le garde-main;
- c. s'appuyer de tout son poids sur le pied droit;
- d. trop ouvrir l'angle entre les pieds, ce qui entraîne le rejet de l'épaule vers l'arrière;
- e. tenir le fusil trop près du corps.

47. Au commandement « PRÉSENTEZ – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

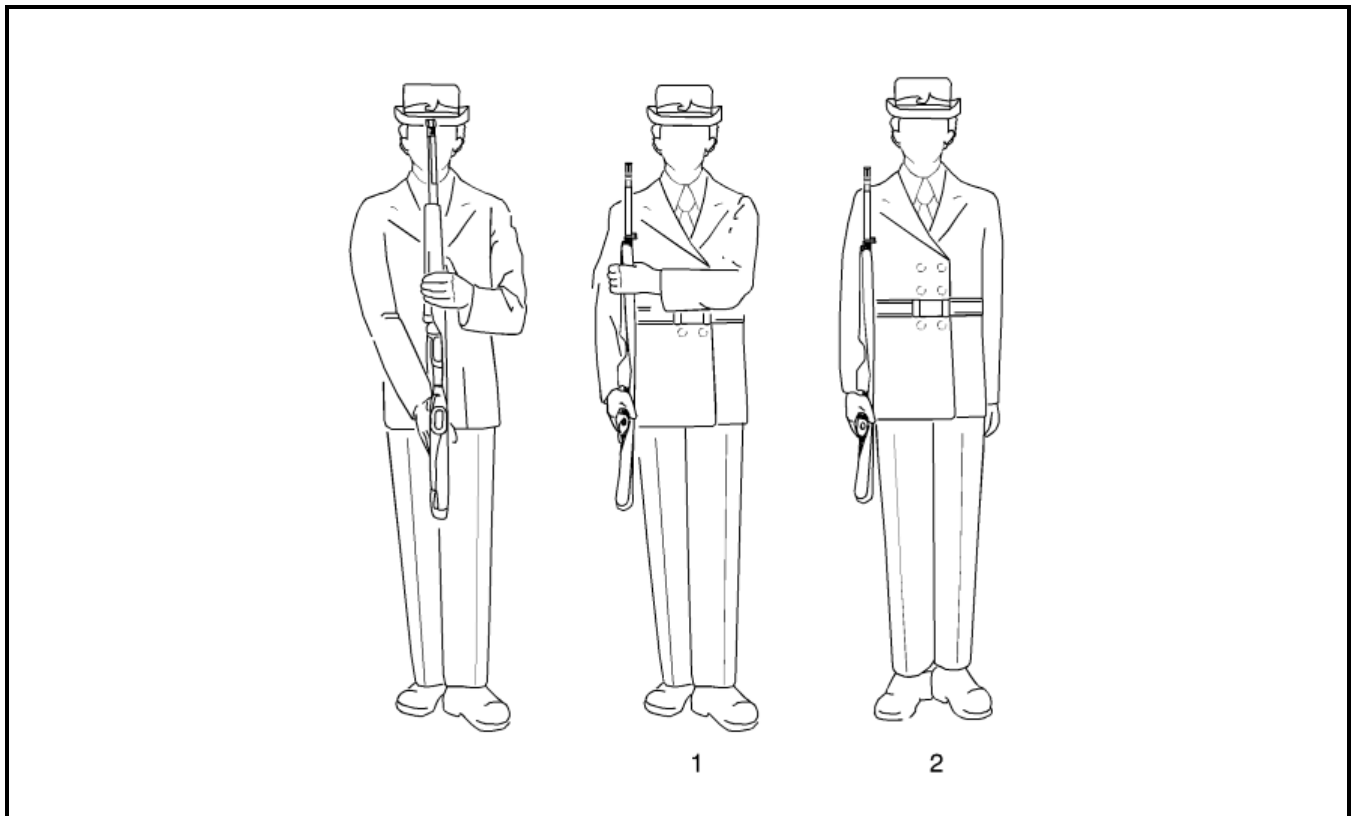


Figure 4-1- 10 De la position présentez armes à la position à l'épaule armes

48. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :
 - a. ramener énergiquement le fusil du côté droit, comme à la première position du commandement « À L'ÉPAULE – ARMES » (figure 4-1-10);
 - b. en même temps, frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.
49. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :
 - a. fléchir le genou droit et ramener le pied droit à la position du garde-à-vous;
 - b. en même temps, ramener le bras gauche le long du corps;
 - c. ramener le fusil le long du corps, de façon que le pouce de la main droite soit aligné sur la couture du pantalon.
50. Au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

BAÏONNETTES AU CANON

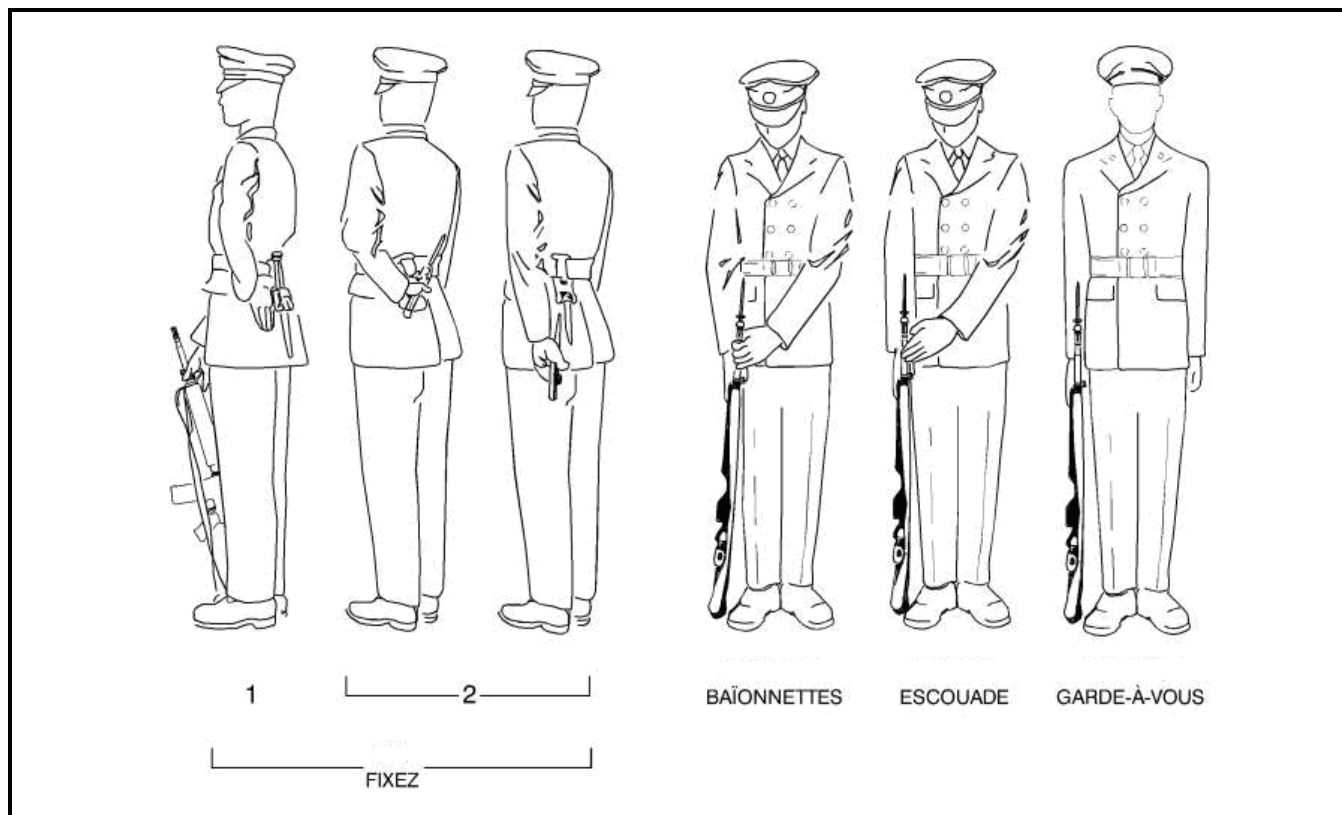


Figure 4-1- 11 Baïonnettes au canon

51. Les mouvements baïonnettes au canon et baïonnettes au fourreau doivent être exécutés les rangs ouverts.

52. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES AU CANON FIXEZ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- tendre le bras droit au maximum de façon à incliner le canon du fusil vers l'avant, comme à la position en place repos (figure 4-1-11);
- en même temps, saisir la poignée de la baïonnette, le pouce sur l'anneau et les autres doigts tendus sur la poignée.

53. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- faire pivoter la baïonnette dans le sens contraire des aiguilles d'une montre;
- dégainer la baïonnette en tendant le bras gauche, de façon que la lame soit appuyée à la verticale contre la fesse gauche et invisible de l'avant, le pouce sur l'anneau de la baïonnette et les doigts tendus vers le bas sur la poignée.

54. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ », les deux mouvements sont combinés.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- incliner la tête de façon à regarder la bouche du fusil;

- b. en même temps, ramener la baïonnette entre le corps et le bras et la fixer au fusil en glissant d'abord l'anneau de la baïonnette sur la bouche du fusil, puis en engageant le tenon de la baïonnette dans l'encoche de la poignée de la baïonnette.
- 56. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent pousser la baïonnette vers le bas pour l'enfoncer jusqu'à ce que l'arrêtoir s'enclenche.
- 57. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
- 58. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade doivent ouvrir la paume de la main gauche et frapper la poignée de la baïonnette, les cinq doigts de la main joints et tendus dans l'alignement du bras, le pouce sous la garde de la baïonnette.
- 59. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À – VOUS », les membres de l'escouade doivent :
 - a. ramener le fusil du côté droit, près du corps;
 - b. ramener le bras gauche le long du corps, relever la tête et adopter la position du garde-à-vous.

NOTA

Les membres des unités du Régiment royal de l'Artillerie canadienne ne fixent pas la baïonnette au canon lorsqu'ils montent la garde ou pendant les inspections courantes. Les baïonnettes sont alors portées mais non fixées. Dans le cas de prises d'armes spéciales, comme des gardes d'honneur pour un membre de la famille royale, des instructions spéciales seront émises par la chaîne de commandement.

BAÏONNETTES AU FOURREAU

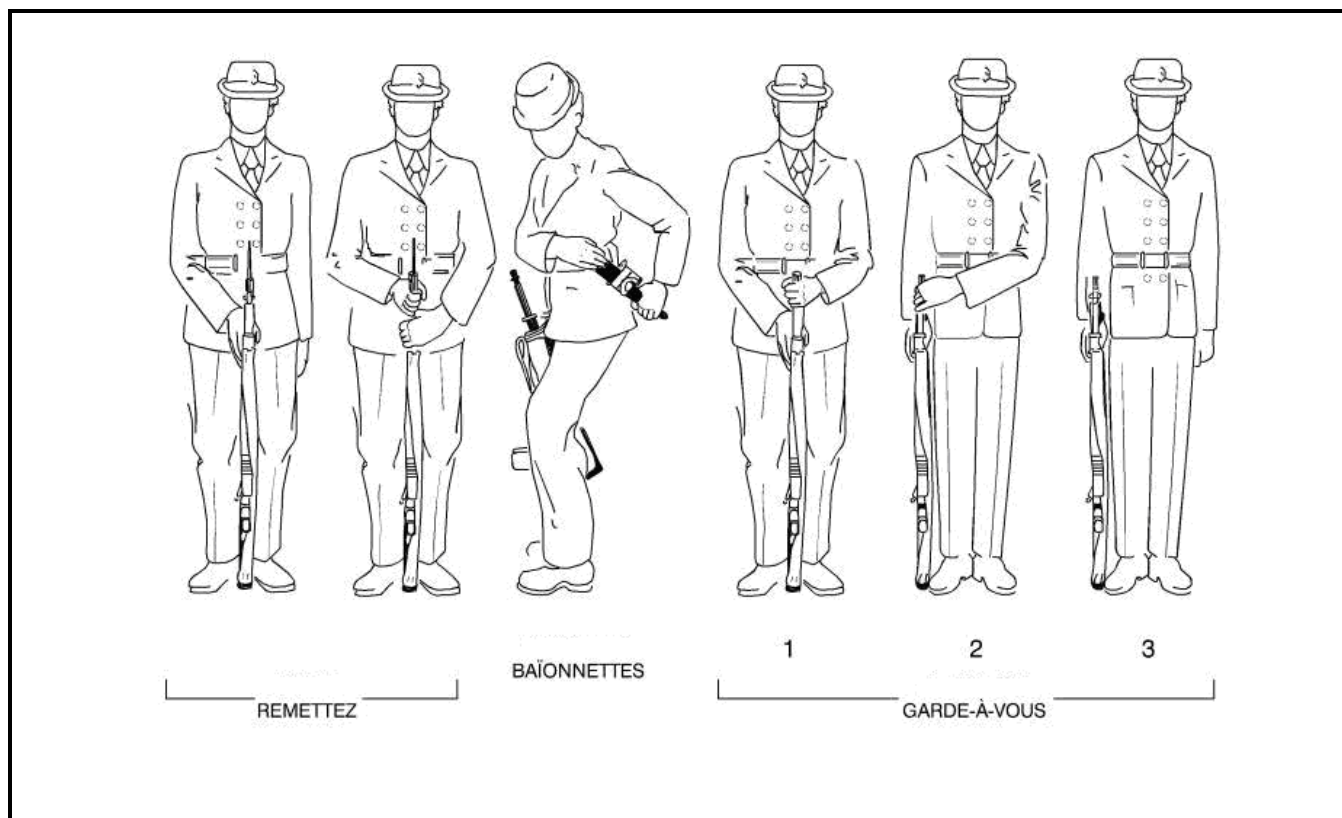


Figure 4-1- 12 Baïonnettes au fourreau

60. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- de la main droite, soulever le fusil et le placer entre les pieds, la crosse touchant le sol, de façon que le talon de la crosse se loge dans l'angle formé par les pieds (figure 4-1-12);
- coincer le fusil entre les genoux légèrement fléchis;
- frapper et saisir le fusil de la main gauche, juste au-dessous de la poignée de la baïonnette, en appuyant sur l'arrêt de la baïonnette avec le pouce et l'index.

61. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », relâcher le fusil et, de la main droite, saisir la poignée de la baïonnette et tirer vers le haut de façon que l'anneau de la baïonnette se dégage du canon du fusil. Le tranchant de la lame doit rester vers l'avant et la baïonnette, à la verticale.

62. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET – TEZ », les mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

63. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- d'un léger coup du poignet droit, faire pivoter la baïonnette vers la gauche de façon que le plat de la lame frappe le ceinturon;
- saisir le fourreau de la main gauche, l'incliner et y introduire la pointe de la baïonnette;
- en même temps, incliner la tête vers la gauche de façon à regarder le fourreau.

64. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :
- a. enfoncer la baïonnette dans le fourreau;
 - b. maintenir le coude gauche vers l'arrière;
 - c. garder le coude droit près du corps;
 - d. garder les doigts de la main droite joints et les tendre vers le bas, le long de la poignée de la baïonnette.
65. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
66. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :
- a. saisir le fusil de la main droite comme à la position du garde-à-vous;
 - b. en même temps, relâcher le fourreau de la main gauche, frapper et saisir le canon du fusil sous le cache-flamme;
 - c. redresser la tête et regarder droit devant eux.
67. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :
- a. soulever le fusil au-dessus du pied droit;
 - b. se redresser;
 - c. en même temps, de la main gauche, placer le fusil à la position du garde-à-vous en le tenant à la verticale, le pouce derrière la bouche du cache-flamme et les autres doigts tendus.
68. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps pour adopter la position du garde-à-vous.
69. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À – VOUS », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES

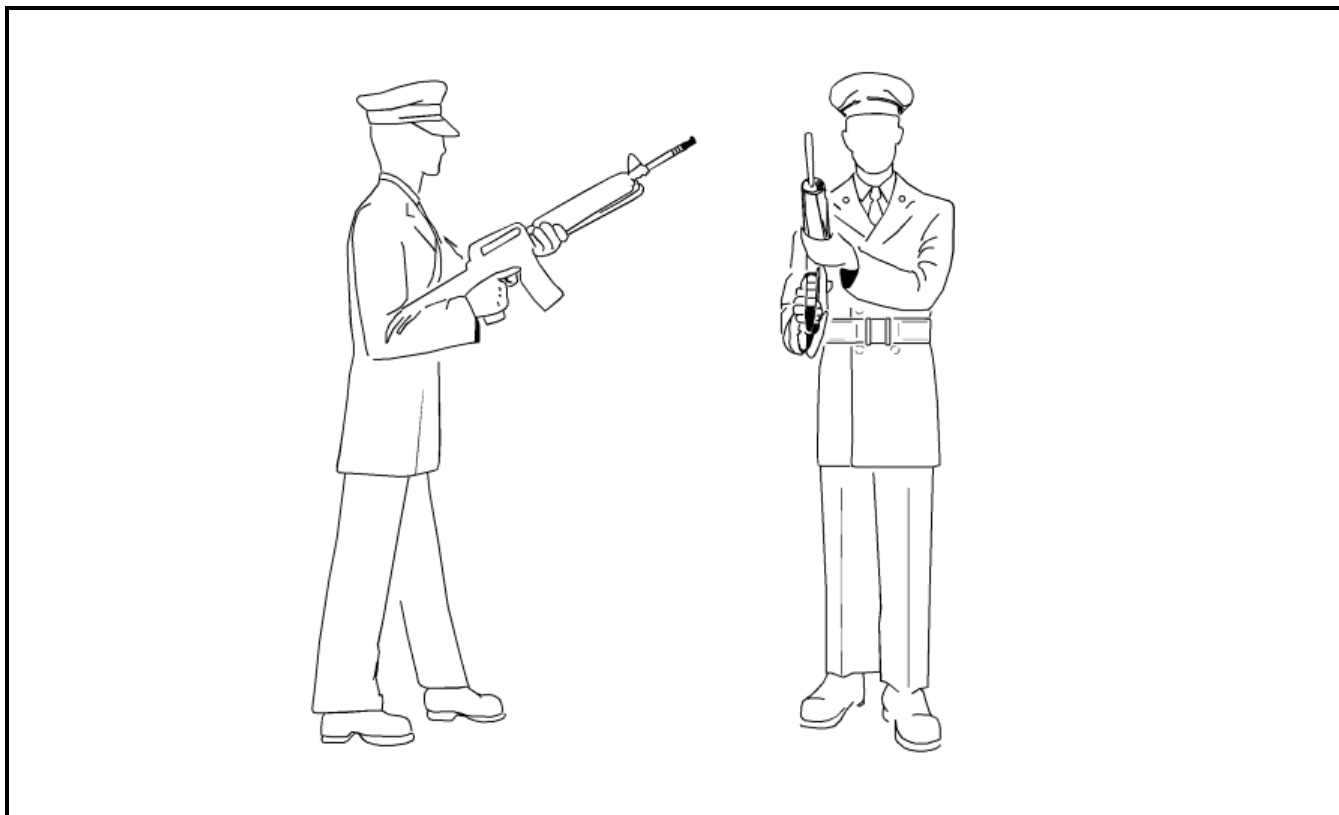


Figure 4-1- 13 De la position au pied armes à la position pour l'inspection portez armes

70. L'inspection des armes doit être exécutée les rangs ouverts.
71. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, POUR L'INSPECTION, PORTEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :
- faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche (figure 4-1-13) en gardant la tête, les épaules et le corps bien droits;
 - de la main droite, projeter le fusil vers l'avant en l'inclinant vers le haut, à 45 degrés. De la main gauche, saisir aussitôt le garde-main juste devant le chargeur en tenant la bretelle dans la paume de la main gauche;
 - de la main droite, saisir la poignée-pistolet, l'index contre le pontet, à l'extérieur, et coincer la crosse sous l'avant-bras droit.
72. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent relâcher la poignée-pistolet pour saisir la poignée d'armement entre l'index et le majeur.
73. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent, de la main droite :
- tirer les pièces mobiles vers l'arrière;
 - remettre la poignée d'armement à sa position normale.
74. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l'index contre le pontet.

75. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », les membres de l'escouade doivent relâcher le garde-main et s'assurer que le sélecteur de tir est à la position « S ».

76. Au commandement « ESCOUADE – SIX », replacer la main gauche sur le garde-main.

77. Au commandement « POUR L'INSPECTION, PORTEZ – ARMES », les cinq mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux. Ce mouvement peut être exécuté soit individuellement, soit par rang, soit par l'ensemble de l'escouade, à la discrétion de l'officier qui fait l'inspection.

RELÂCHEZ LA CULASSE

78. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RELÂCHEZ LA CULASSE, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. retirer la main gauche du garde-main;
- b. frapper le côté du chargeur et placer le pouce gauche sur l'arrêt de la culasse et les autres doigts autour du chargeur.

79. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent enfoncer la culasse dans l'arrêt à l'aide du pouce gauche.

80. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent placer le sélecteur de tir à la position « R » avec le pouce et l'index de la main gauche.

81. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau le garde-main de la main gauche.

82. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », les membres de l'escouade doivent appuyer sur la détente et la relâcher.

83. Au commandement « ESCOUADE – SIX », les membres de l'escouade doivent, de la main droite, frapper le côté droit du logement du chargeur en gardant les doigts joints et tendus et, à l'aide de l'index, fermer le couvercle de la fenêtre d'éjection (figure 4-1-14).

84. Au commandement « ESCOUADE – SEPT », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l'index se plaçant le long du pontet.

85. Au commandement « RELÂCHEZ LA CU – LASSE », les sept mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

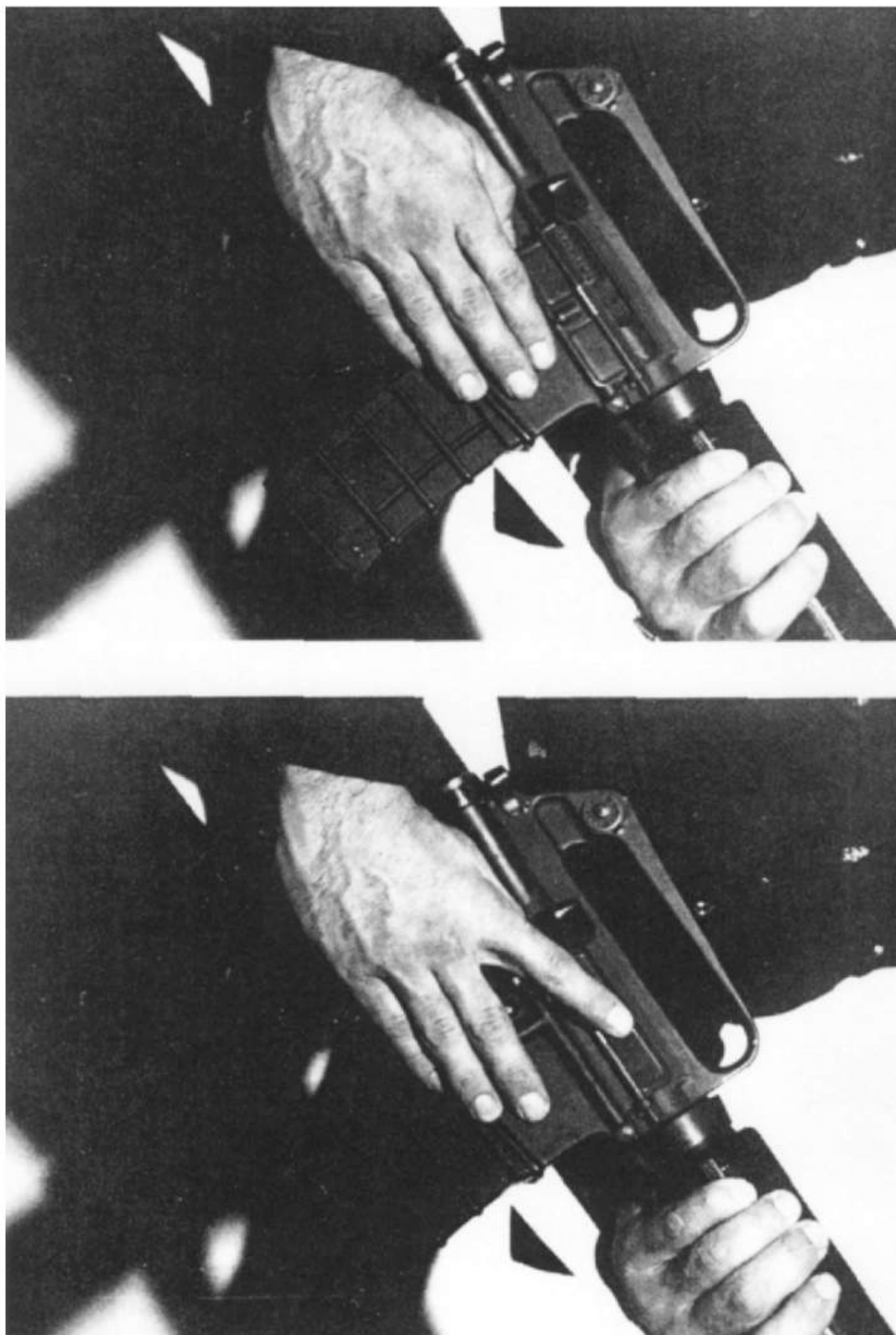


Figure 4-1- 14 Relâchez la culasse – six

DE LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES

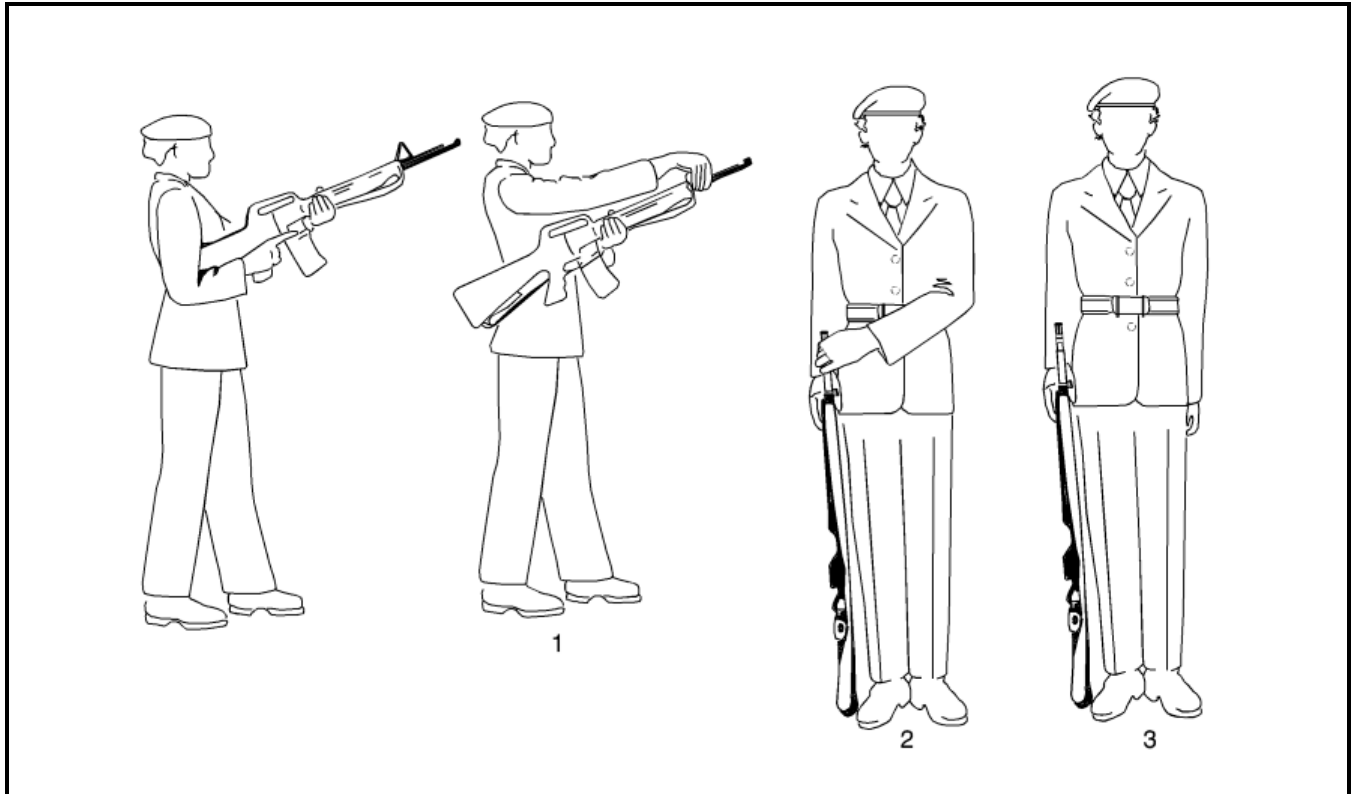


Figure 4-1- 15 De la position pour l'inspection portez armes à la position au pied armes

86. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent retirer la main droite de la poignée-pistolet pour frapper et saisir le guidon, en veillant à ne pas modifier l'inclinaison du fusil (figure 4-1-15).

87. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou gauche et placer les pieds à la position du garde-à-vous;
- b. de la main droite, faire glisser le fusil le long du corps et adopter la position armes à la hanche;
- c. de la main gauche, saisir le cache-flamme en le serrant fermement.

88. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener le bras gauche le long du corps;
- b. abaisser le fusil de façon que la crosse touche le sol et adopter la position du garde-à-vous.

89. Au commandement « AU PIED – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

90. En général, lorsqu'il ne s'agit pas d'une prise d'armes, chacun des membres de l'escouade exécute les commandements relâchez la culasse, au pied armes et en place repos lorsque l'officier qui inspecte les troupes est rendu à la deuxième file du côté gauche. Les deux derniers militaires dans le rang exécutent le mouvement ensemble.

DE LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

91. Habituellement, les troupes exécutent ce mouvement avec la carabine, mais il est possible de le faire avec le fusil. Voir la section 1 du chapitre 5.

SALUT À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

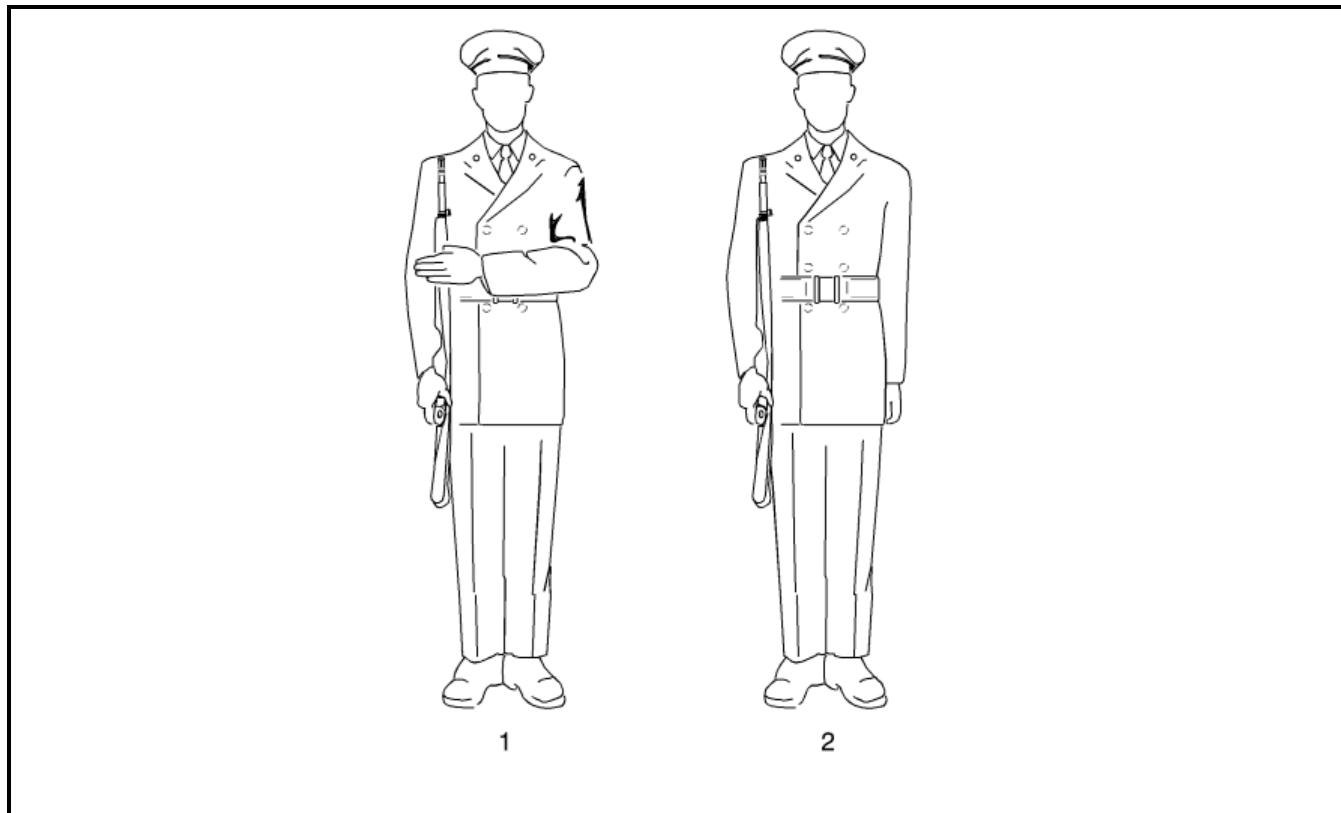


Figure 4-1- 16 Salut à la position à l'épaule armes

92. Le salut avec le fusil se fait l'arme à l'épaule. Le mouvement de la main est le même, que le salut se fasse vers l'avant ou vers le flanc. Dans ce dernier cas, on tourne la tête et on regarde dans la direction voulue.

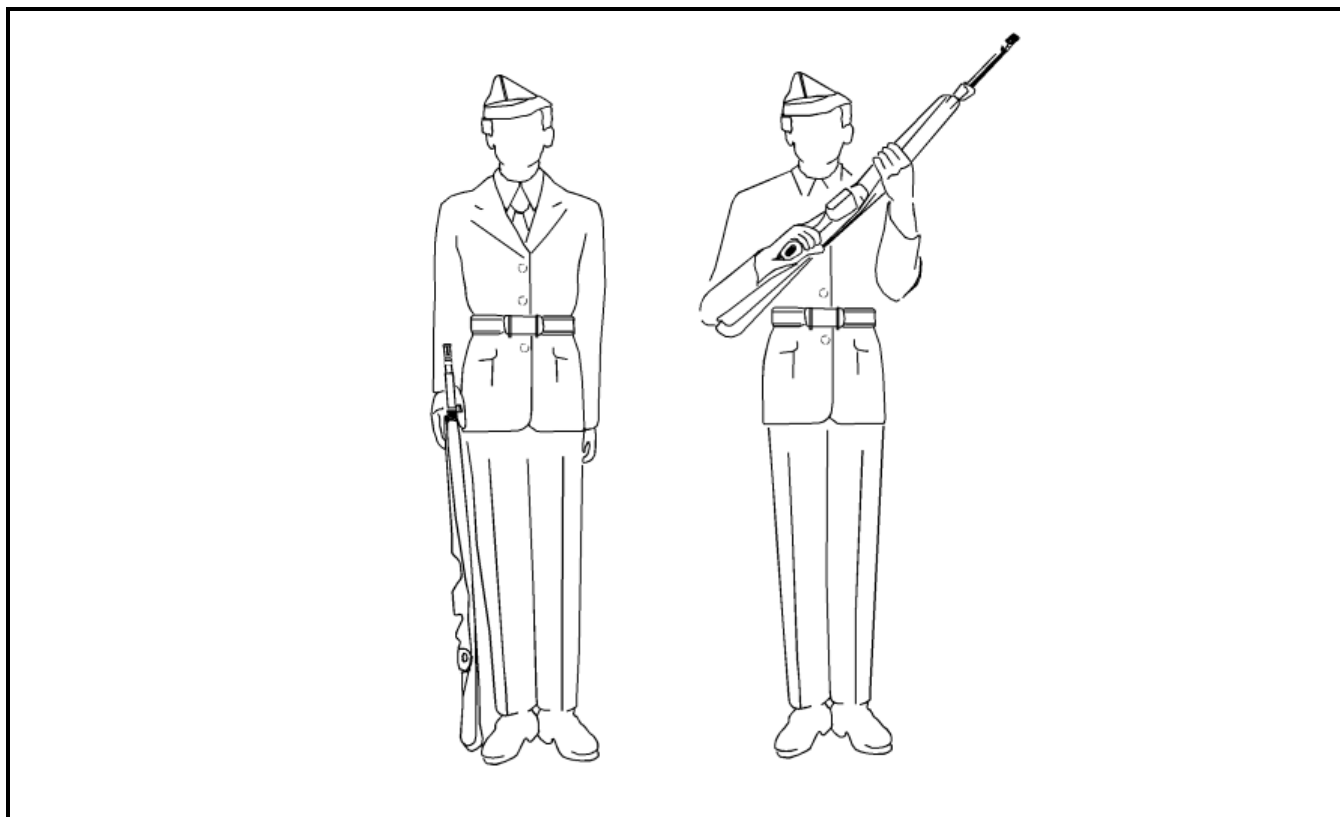
93. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT (LA GAUCHE) (LA DROITE), ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, pousser le fusil vers l'avant à la verticale et, en même temps, rabattre l'avant-bras gauche contre le corps tout en le maintenant parallèle au sol (figure 4-1-16);
- b. frapper le garde-main, les doigts joints et tendus, le revers de la main vers l'extérieur et le coude collé au corps.

94. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent ramener la main gauche le long du corps, y appuyer le fusil et adopter la position à l'épaule armes.

95. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT (LA GAUCHE) (LA DROITE), SALU – EZ », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

96. Lorsqu'un militaire armé salue en marchant, il doit tourner la tête et regarder dans la direction requise et saluer de la façon décrite au paragraphe 79 du chapitre 3.

DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION AU PORT ARMES**Figure 4-1- 17 De la position au pied armes à la position au port armes**

97. Au commandement « AU PORT – ARMES », les membres de l'escouade doivent projeter le fusil en diagonale devant le corps, la bouche du canon vers le haut, le chargeur vers l'avant et le canon à la hauteur de l'extrémité de l'épaule gauche (figure 4-1-17). De la main gauche, saisir le garde-main en refermant les doigts, la main à la hauteur de l'extrémité de l'épaule gauche. En même temps, saisir la poignée-pistolet de la main droite par le dessus. Il faut garder les coudes près du corps et tenir le fusil à 10 cm du corps.

98. On utilise la position au port armes lorsqu'on se déplace au pas de gymnastique.

DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES

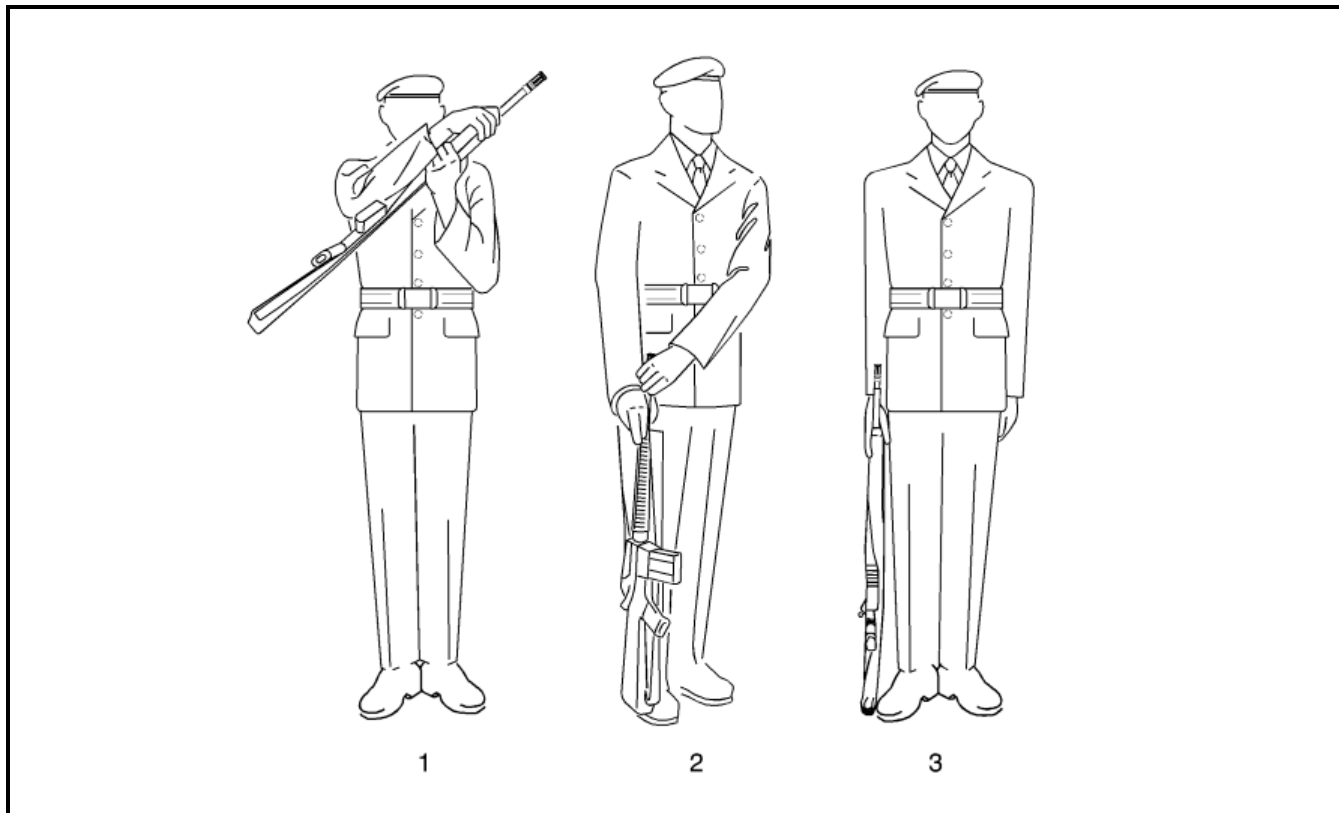


Figure 4-1- 18 De la position au port armes à la position au pied armes

99. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. retirer la main droite de la poignée-pistolet;
- b. de la main droite, frapper le fusil au guidon en appuyant l'avant-bras et le coude contre le garde-main supérieur (figure 4-1-18).

100. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, ramener le fusil du côté droit et adopter la position du deuxième mouvement de la position au pied armes;
- b. en même temps, frapper le cache-flamme de la main gauche et le saisir en refermant les doigts.

101. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener le bras gauche le long du corps;
- b. abaisser la crosse au sol et adopter la position du garde-à-vous.

102. Au commandement « AU PIED – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU PORT ARMES

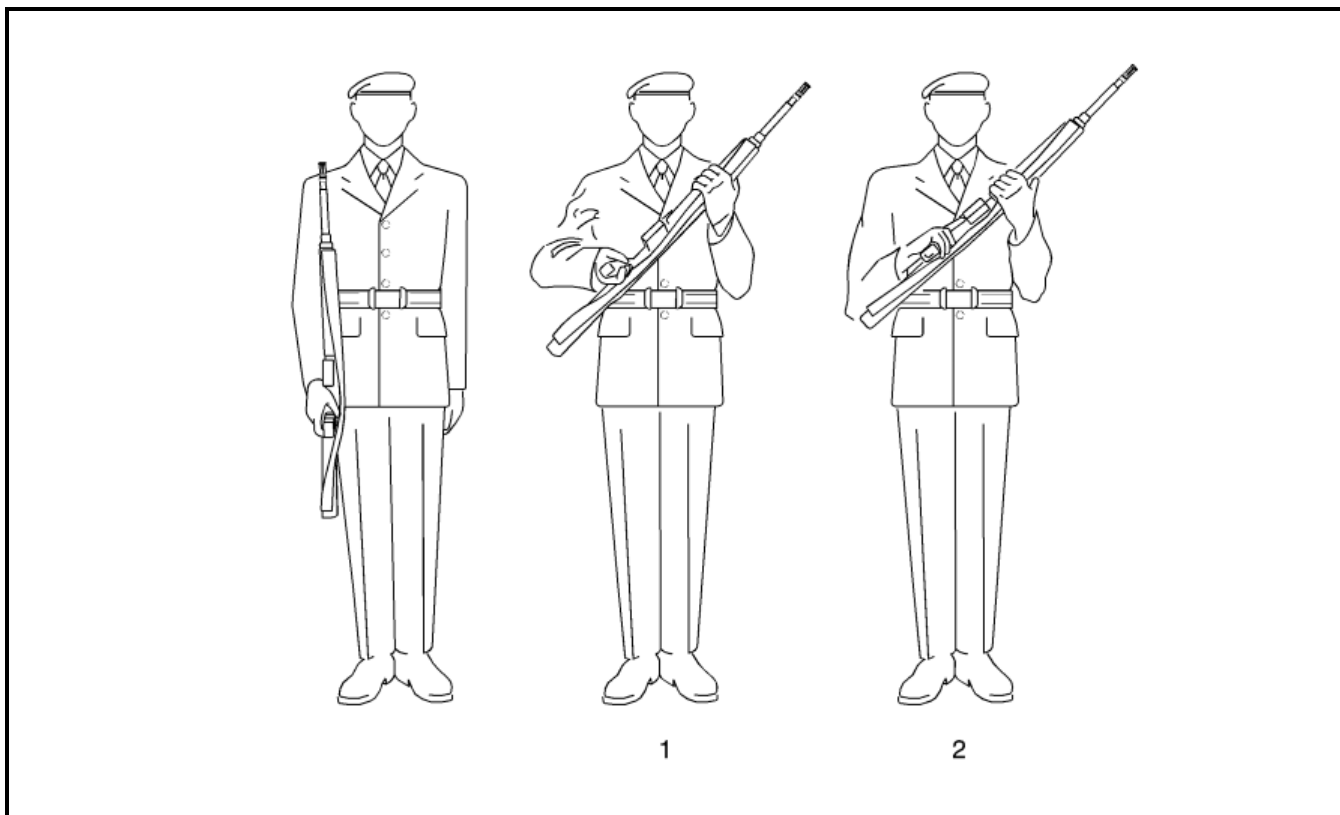


Figure 4-1- 19 De la position à l'épaule armes à la position au port armes

103. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, projeter le fusil en diagonale devant le corps, la bouche du canon vers le haut, le chargeur vers l'avant et le canon à la hauteur de l'extrémité de l'épaule gauche (figure 4-1-19);
- b. en même temps, frapper et saisir le garde-main de la main gauche, le pouce vers l'intérieur et la main à l'extrémité de l'épaule gauche.

104. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent, de la main droite, relâcher la poignée-pistolet, la frapper et la saisir par le dessus. Il faut tenir le fusil à 10 cm du corps.

105. Au commandement « AU PORT – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

106. Il faut adopter cette position chaque fois qu'on passe du pas cadencé au pas de gymnastique.

DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

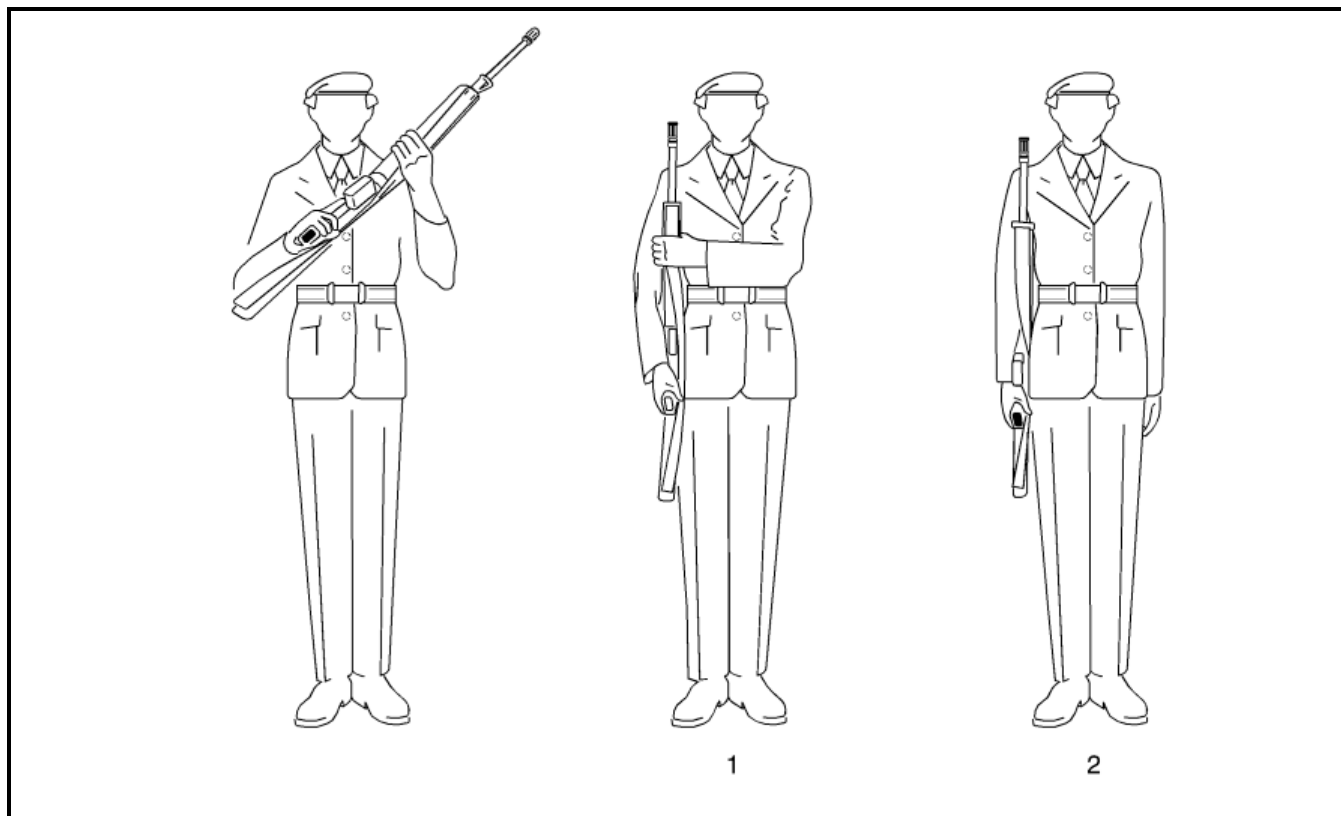


Figure 4-1- 20 De la position au port armes à la position à l'épaule armes

107. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main gauche, amener le fusil à la position à l'épaule armes (figure 4-1-20);
- b. en même temps, changer la position de la main droite sur la poignée-pistolet pour la frapper et la saisir.

108. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

109. Au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION À LA MAIN ARMES

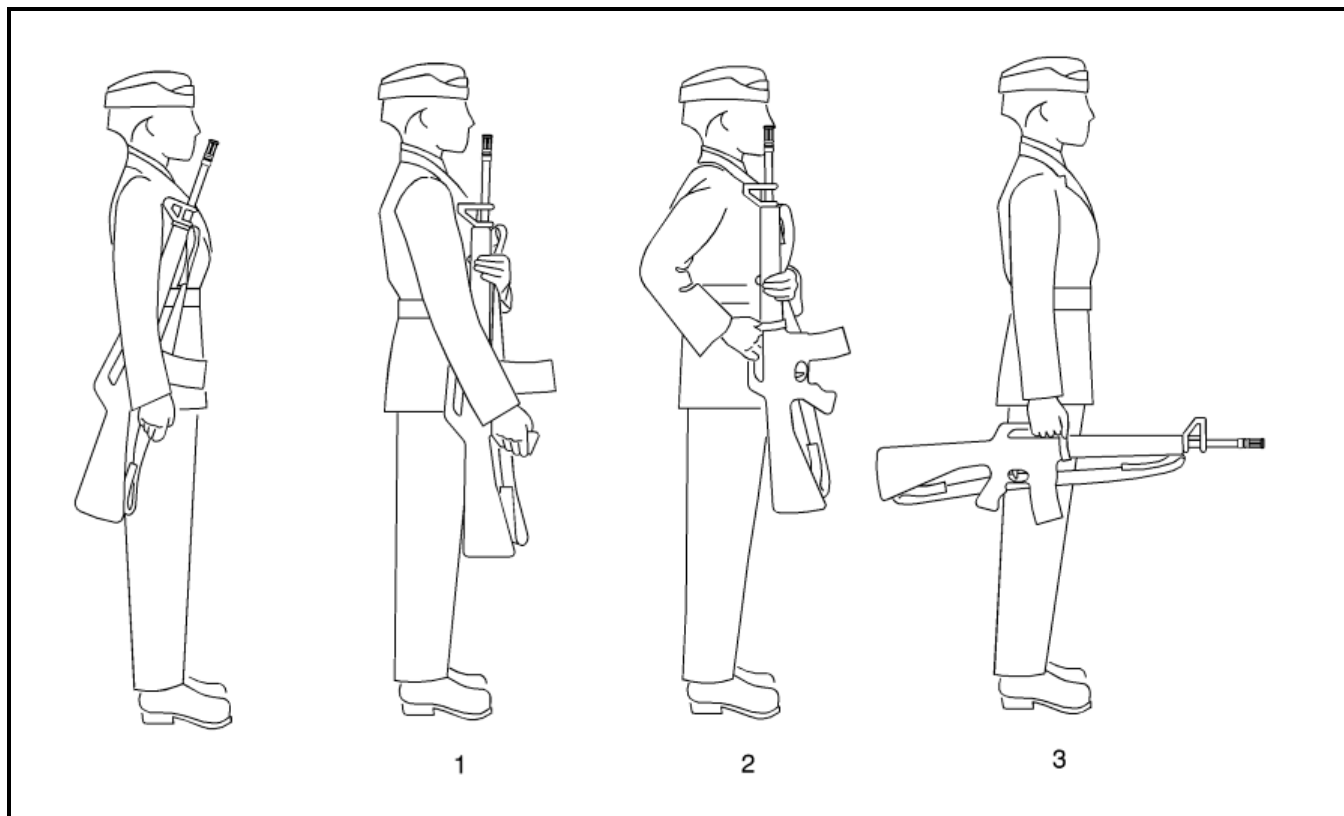


Figure 4-1- 21 De la position à l'épaule armes à la position à la main armes

110. Utiliser ce mouvement uniquement lorsque les troupes sont pourvues de fusils C7 avec poignée de transport. Ne pas utiliser la lunette de tir comme poignée. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À LA MAIN, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. frapper le garde-main de la main gauche et le saisir en refermant les doigts, l'avant-bras gauche parallèle au sol (figure 4-1-21);
- b. de la main droite, pousser le fusil vers l'avant, à la verticale.

111. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent saisir, de la main droite, la partie supérieure avant de la poignée de transport par le plus court chemin, en s'assurant que le pouce est devant la poignée, au point d'équilibre.

112. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. abaisser le fusil à l'horizontale en le tenant à bout de bras, la bouche du canon pointée vers l'avant et légèrement vers l'intérieur, à un angle de 30 degrés;
- b. ramener le bras gauche le long du corps.

113. Au commandement « À LA MAIN – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

114. Il faut ramener les fusils vers l'intérieur à un angle de 30 degrés au dernier mouvement afin d'éviter que les crosses ne s'entrechoquent lorsque les membres de l'escouade marchent.

DE LA POSITION À LA MAIN ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

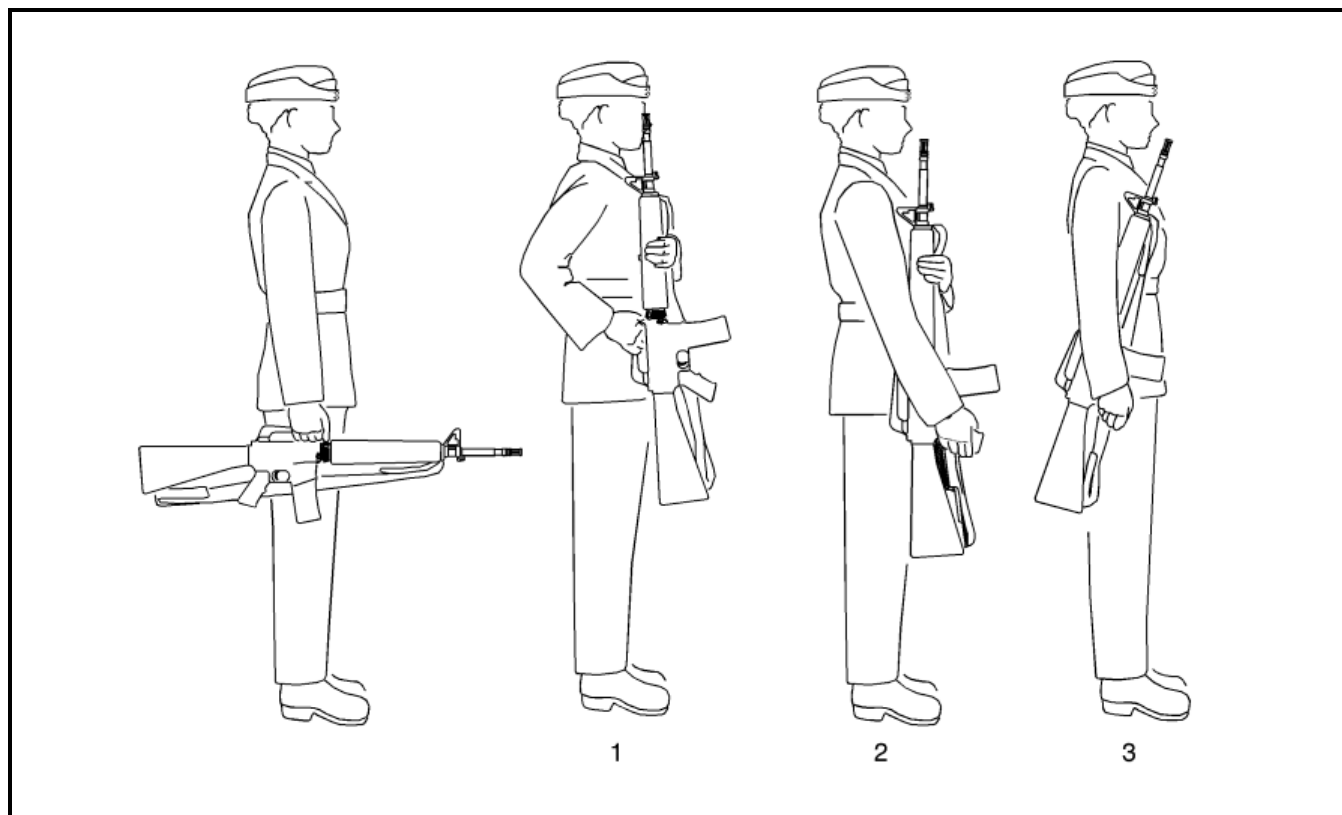


Figure 4-1- 22 De la position à la main armes à la position à l'épaule armes

115. Utiliser ce mouvement uniquement lorsque les troupes sont pourvues de fusils C7 avec poignée de transport. Ne pas utiliser la lunette de tir comme poignée. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. d'un mouvement du poignet et de l'avant-bras droits, ramener le fusil à la verticale, la main droite au niveau de la taille, près du corps (figure 4-1-22);
- b. en même temps, frapper et saisir le garde-main de la main gauche, en prenant soin de laisser l'avant-bras parallèle au sol.

116. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.

117. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position à l'épaule armes.

118. Au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

119. Pour faire demi-tour avec l'arme à la position à la main armes, il faut adopter la position décrite au paragraphe 116 afin d'éviter que les fusils ne s'entrechoquent.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION À LA MAIN ARMES

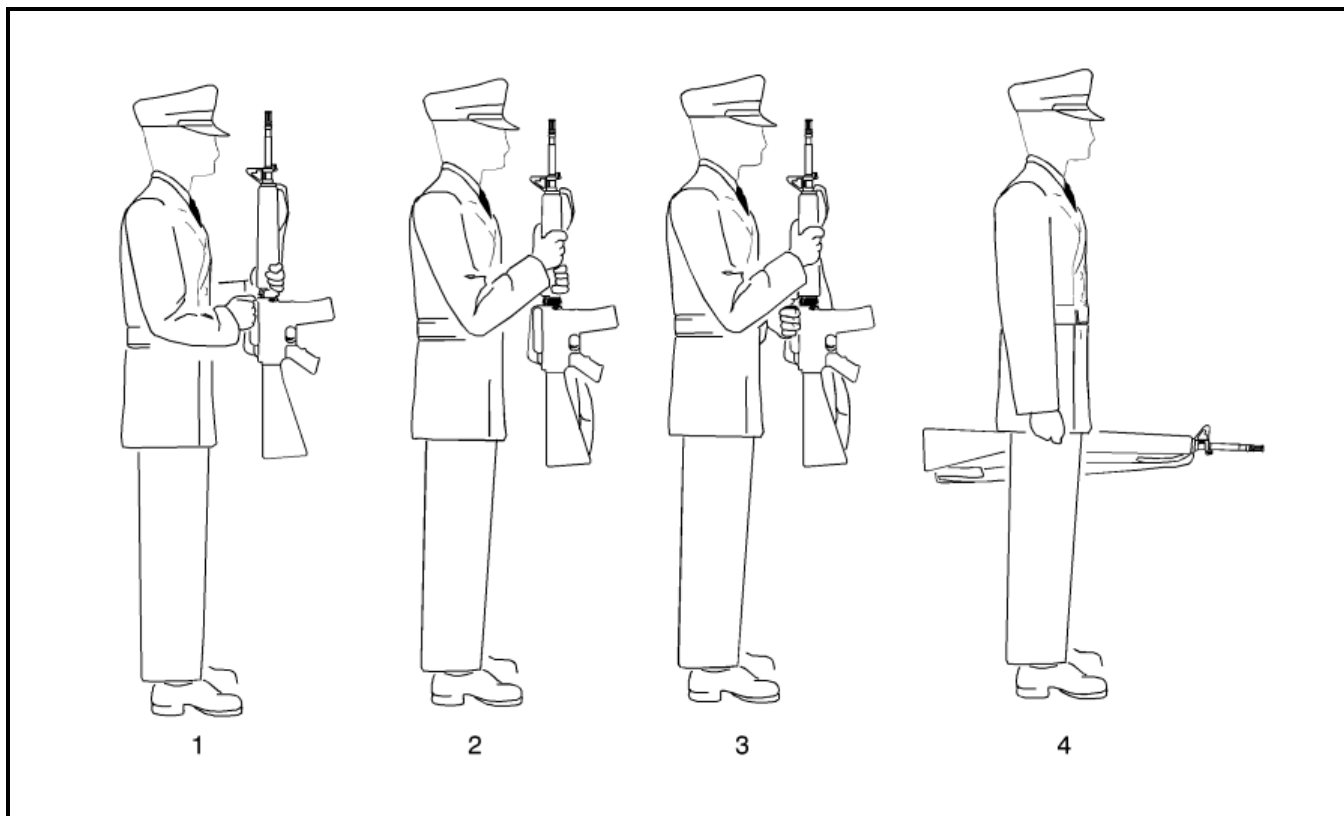


Figure 4-1- 23 Façon de changer l'arme de côté à la position à la main armes

120. Utiliser ce mouvement uniquement lorsque les troupes sont pourvues de fusils C7 avec poignée de transport. Ne pas utiliser la lunette de tir comme poignée. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGER ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le bras droit et lever le fusil à la verticale de façon à le ramener devant eux, puis le centrer par rapport au corps, en gardant l'avant-bras droit parallèle au sol et le chargeur vers l'avant (figure 4-1-23);
- b. en même temps, frapper et saisir le garde-main inférieur de la main gauche.

121. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent frapper et saisir le garde-main de la main droite, juste au-dessus de la main gauche.

122. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent saisir la poignée de transport de la main gauche.

123. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent :

- a. abaisser le fusil à l'horizontale en le tenant à bout de bras, du côté gauche, la bouche du canon pointée vers l'avant et légèrement vers l'intérieur, à un angle de 30 degrés;
- b. en même temps, ramener le bras droit le long du corps.

124. Au commandement « CHANGEZ – ARMES », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

125. Pour faire passer l'arme du côté gauche au côté droit, on exécute les mouvements indiqués ci-dessus, sauf que là où figure le mot « gauche », on doit lire « droite », et inversement.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

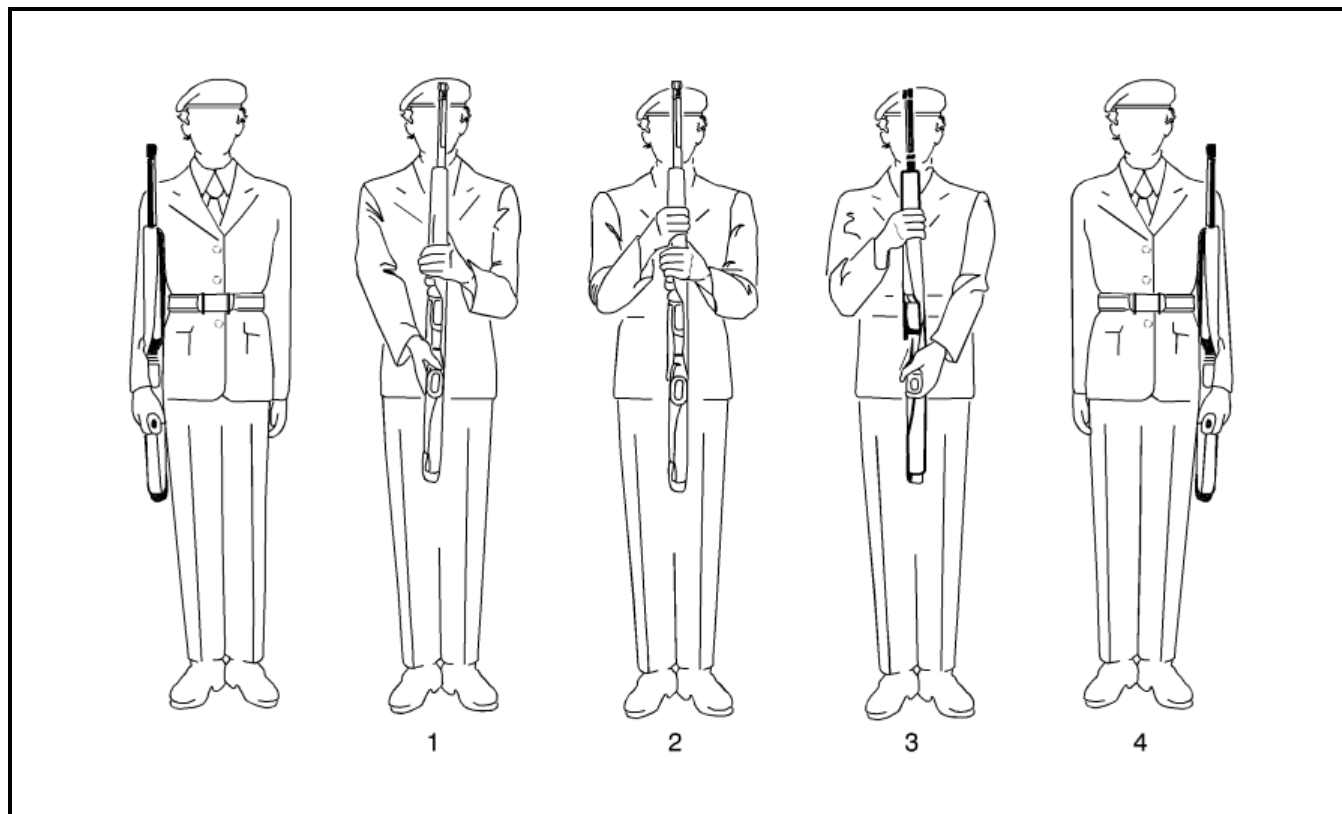


Figure 4-1- 24 Façon de changer l'arme de côté à la position à l'épaule armes

126. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, ramener le fusil à la verticale de façon à le centrer à 10 cm devant le corps, le chargeur vers l'avant (figure 4-1-24);
- b. de la main gauche, frapper et saisir le garde-main, juste au-dessus du chargeur, en refermant les doigts et en gardant l'avant-bras gauche parallèle au sol.

127. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », relâcher la poignée-pistolet; frapper et saisir le garde-main de la main droite juste au-dessus de la main gauche.

128. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », frapper et saisir la poignée-pistolet de la main gauche.

129. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener le fusil du côté gauche, le long du corps, à la position à l'épaule armes;
- b. ramener le bras droit le long du corps.

130. Au commandement « CHANGEZ – ARMES », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

131. Pour faire passer l'arme du côté gauche au côté droit, on exécute les mouvements indiqués ci-dessus, sauf que là où figure le mot « gauche », on doit lire « droite », et inversement.

132. Lorsqu'on exécute les quatre mouvements décrits ci-dessus, il faut garder les coudes collés au corps.

AUTRES MANIÈRES DE PORTER LE FUSIL

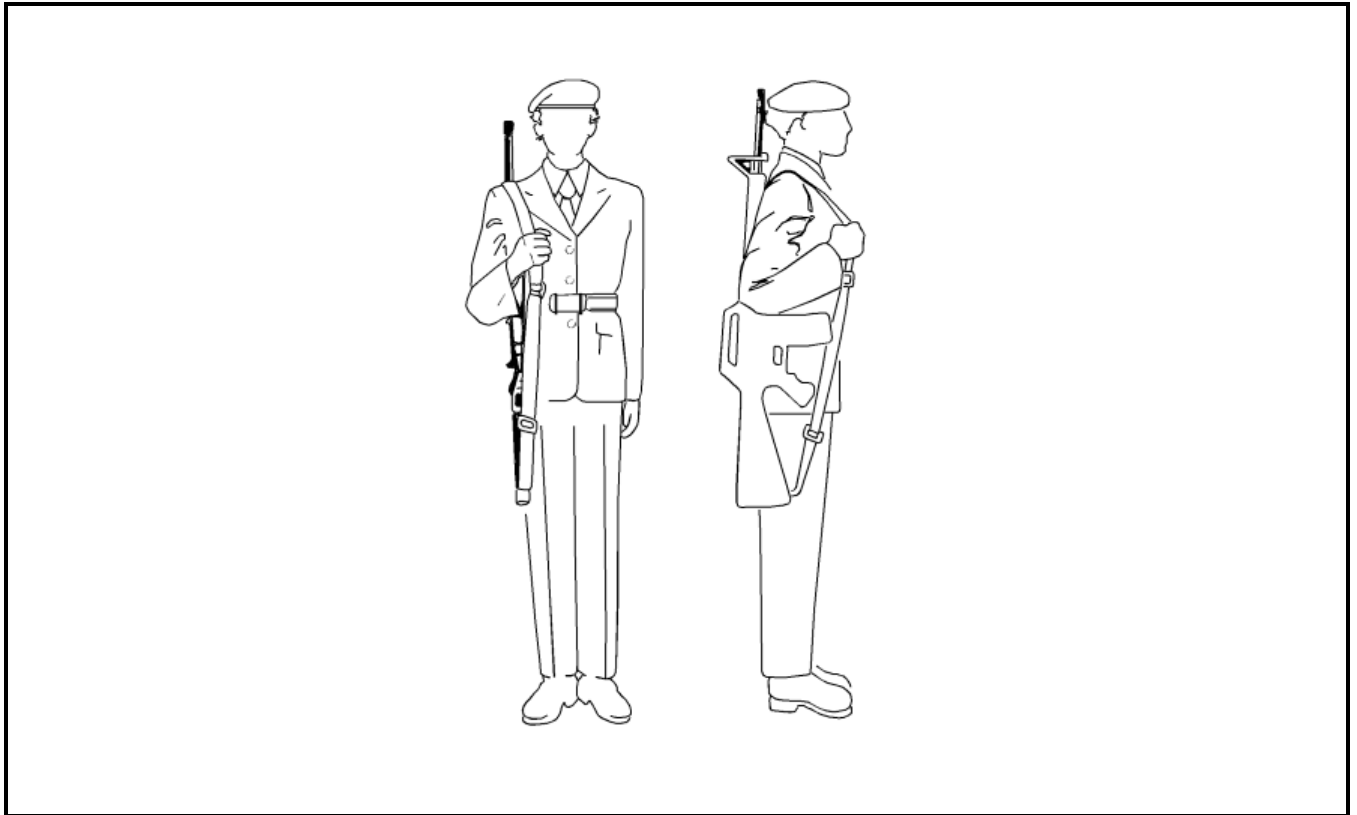


Figure 4-1- 25 À la bretelle armes

133. Armes à la bretelle

- a. Au commandement « À LA BRETELLE – ARMES », les membres de l'escouade doivent détendre la bretelle et porter l'arme en bandoulière à l'épaule droite, la bretelle vers l'avant et le fusil dans le dos, la bouche du canon vers le haut (figure 4-1-25). De la main droite, ils doivent tenir la bretelle en plaçant le pouce en dessous, à la hauteur du bord supérieur de la poche de poitrine.
- b. Lorsqu'ils portent le fusil en bandoulière, les membres de l'escouade doivent tourner uniquement la tête pour saluer en marchant. À la halte, ils doivent garder la position du garde-à-vous. Il n'y a aucun salut de la main.
- c. Avant d'adopter une nouvelle position, les membres de l'escouade doivent tendre la bretelle du fusil.

134. . Façon de porter le fusil au pas de gymnastique

Au commandement « PAS DE GYMNASTIQUE – MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent projeter le fusil à la position au port armes lorsqu'ils font le premier pas au pas de gymnastique. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », ils doivent ramener le fusil à la position à l'épaule armes à partir du premier pas au pas cadencé. Quand le commandement « HALTE » est donné tandis qu'ils se déplacent au pas de gymnastique, les membres de l'escouade doivent ramener le fusil à la position à l'épaule armes après avoir fait une pause réglementaire à la halte.

SECTION 2

EXERCICE DE CÉRÉMONIE AVEC LE FUSIL

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION REPLACEZ ARMES

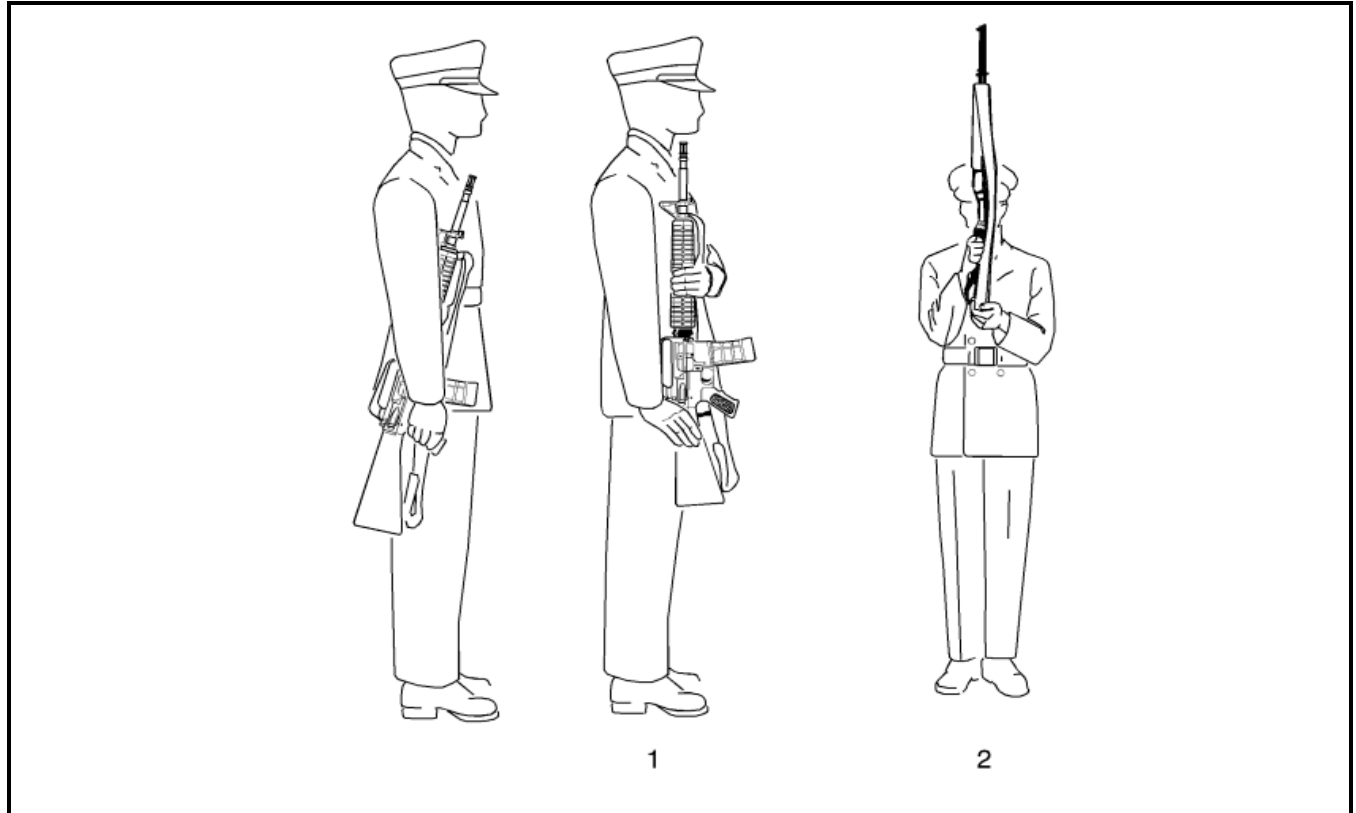


Figure 4-2- 1 De la position à l'épaule armes à la position remplacez armes

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, REPLACEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :
 - a. d'un petit mouvement rapide de la main droite, lancer le fusil à la verticale pour qu'il s'élève de 10 cm, frapper et saisir la poignée de la crosse, le pouce placé du côté gauche et les autres doigts joints du côté droit (figure 4-2-1);
 - b. en même temps, de la main gauche, frapper le garde-main et le saisir en refermant les doigts, l'avant-bras gauche près du corps et parallèle au sol.
2. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :
 - a. de la main droite, ramener le fusil à la verticale de façon à le centrer devant eux, le chargeur vers l'avant, la hausse alignée sur la bouche, à 10 cm de celle-ci, la main droite refermée sur le fusil et le revers de la main vers la droite;
 - b. en même temps, frapper et saisir la plaque de couche de la main gauche en la tenant dans la paume, le pouce vers l'extérieur et replié contre le bec de crosse, les autres doigts joints et repliés contre le côté droit de la crosse.
3. Au commandement « REPLACEZ – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION REPLACEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

4. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener le fusil contre l'épaule droite sans modifier la position de la main droite;
- b. en même temps, relâcher la plaque de couche, frapper et saisir le garde-main avec la main gauche en refermant les doigts et prendre soin de laisser l'avant-bras gauche parallèle au sol et le fusil à la verticale.
- c. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent abaisser légèrement le fusil jusqu'à la hauteur normale de la position à l'épaule armes, puis frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.
- d. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps.
- e. Au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES À LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ

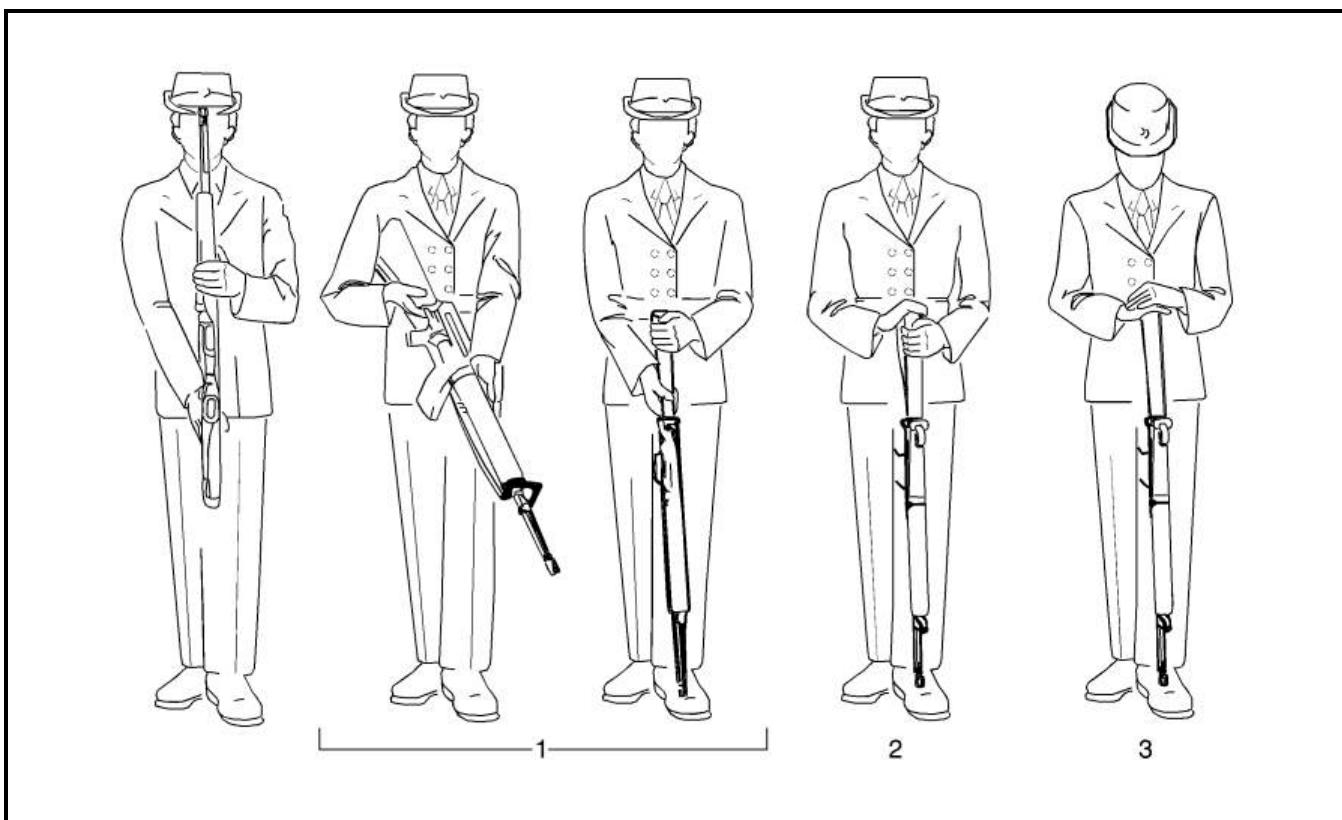


Figure 4-2- 2 De la position présentez armes à la position sur vos armes renversées reposez

5. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPOSEZ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent pousser le fusil vers l'avant en tendant les bras au maximum et, en même temps, faire basculer la crosse sous l'aisselle droite et pointer le canon vers la chaussure gauche en tenant fermement le fusil de la main gauche, juste au-dessous du talon de crosse. Placer ensuite la bouche du canon sur le bout (pli) de la chaussure gauche en s'assurant que le fusil est à la verticale et que le chargeur est appuyé contre l'intérieur de la jambe gauche (figure 4-2-2). Le mouvement complet est exécuté en 10 secondes.

6. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent saisir la plaque de couche de la main droite, le pouce contre le bec de crosse et les autres doigts joints.

7. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent poser la main gauche sur la droite, ramener les coudes près du corps et abaisser la tête pour que le menton touche la poitrine.

8. Au commandement « SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPO – SEZ », les trois mouvements sont combinés (sans pause) avec souplesse et solennité. Compter 10 secondes pour exécuter le mouvement au complet, décomposé de la façon suivante :

- a. à 8 secondes, exécution du commandement « ESCOUADE – UN »,
- b. à 9 secondes, exécution du commandement « ESCOUADE – DEUX »,
- c. à 10 secondes, exécution du commandement « ESCOUADE – TROIS ».

DE LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ À LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES

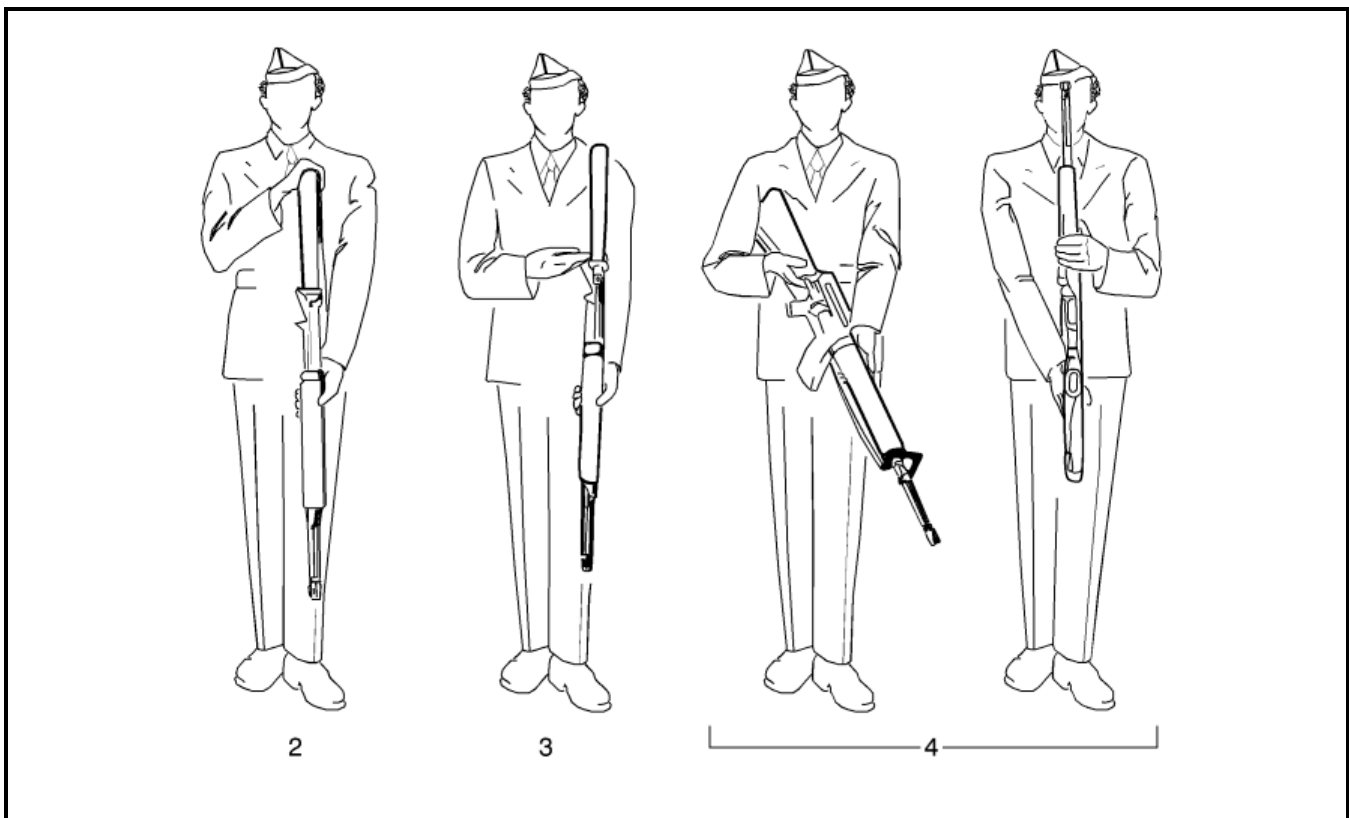


Figure 4-2- 3 De la position sur vos armes renversées reposez à la position présentez armes

9. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PRÉSENTEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent redresser la tête et regarder droit devant eux.

10. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent soulever le fusil de la main droite en l'écartant du corps de 10 cm pour pouvoir saisir le garde-main de la main gauche, le revers de la main se trouvant vers l'arrière, le pouce pointé vers le bas et le bras gauche tendu (figure 4-2-3).

11. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent placer la main droite entre l'arme et la bretelle, la paume de la main vers le haut et la première jointure de l'index contre la poignée de la crosse.

12. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent amener la crosse du fusil dans le creux de l'épaule droite et faire pivoter l'arme pour la placer à la position présentez armes.

13. Au commandement « PRÉSENTEZ – ARMES », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

TIR À PARTIR DE LA POSITION AU PIED ARMES

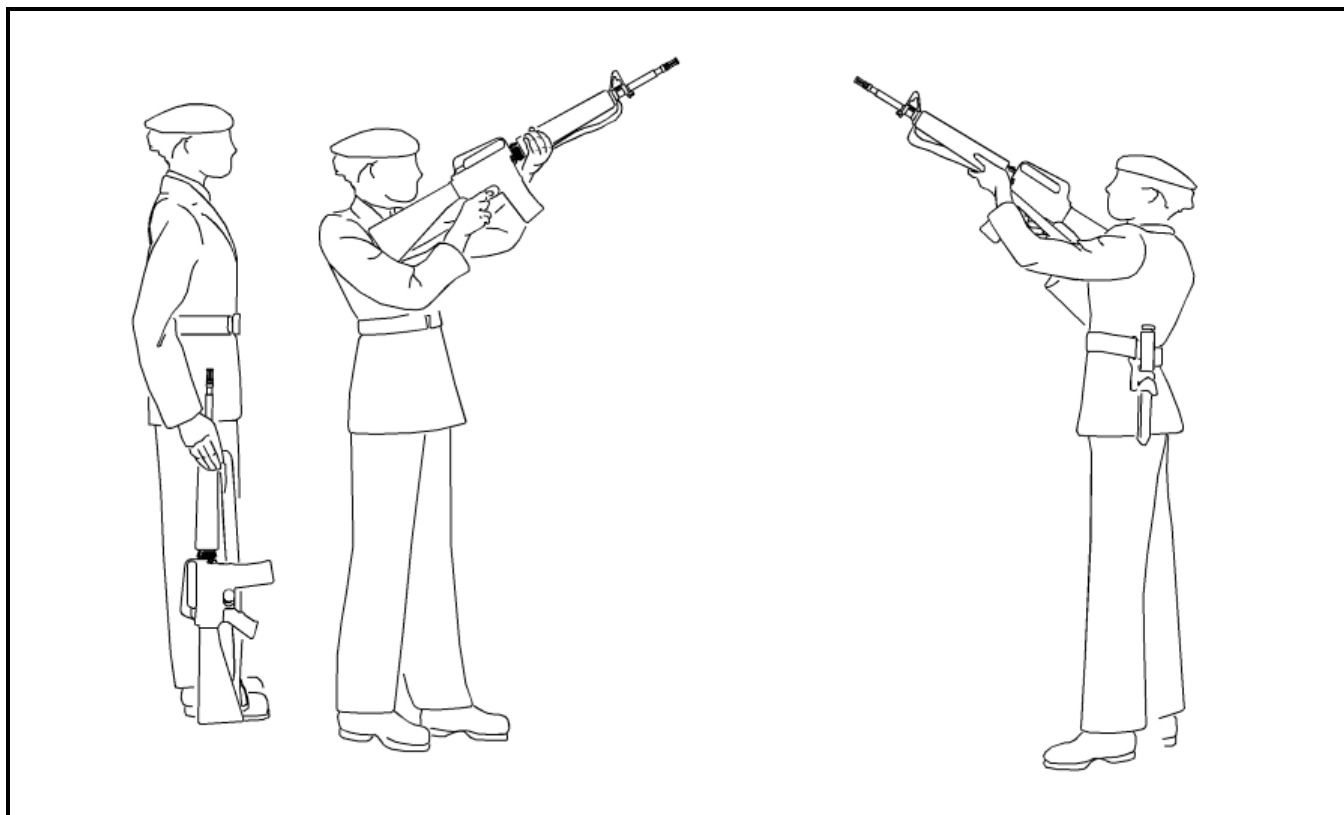


Figure 4-2- 4 Tir de salves de fusil à partir de la position au pied armes

14. Au lieu de rassemblement, on insère le nombre de cartouches à blanc nécessaires dans le chargeur, qu'on remet ensuite sur le fusil une fois les pièces mobiles poussées vers l'avant et le sélecteur de tir à la position « S ».

15. Le fusil à la position au pied armes, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALVES À BLANC, CHARGEZ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche (figure 4-2-4);
- b. en même temps, de la main droite, projeter le fusil vers l'avant, à un angle de 45 degrés. De la main gauche, saisir aussitôt le garde-main juste devant le chargeur en tenant la bretelle dans la paume de la main;
- c. de la main droite, saisir la poignée-pistolet, l'index contre le pontet, à l'extérieur, tandis que la crosse est coincée sous l'avant-bras droit.

16. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. relâcher la poignée-pistolet;
- b. saisir la poignée d'armement entre l'index et le majeur.

17. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », de la main droite, tirer la poignée d'armement, puis la relâcher.
18. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite.
19. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », à l'aide du pouce et de l'index de la main gauche, placer le sélecteur de tir à la position « R » (voir paragraphe 40).
20. Au commandement « ESCOUADE – SIX », replacer la main gauche sur le garde-main.
21. Au commandement « SALVES À BLANC, CHAR – GEZ », les six mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
22. Au commandement « PRÉSEN – TEZ », les membres de l'escouade doivent ramener le fusil contre l'épaule droite en l'inclinant vers le haut à un angle de 45 degrés et placer l'index de la main droite à l'intérieur du pontet.
23. Au commandement « FEU », les membres de l'escouade doivent appuyer sur la détente et la relâcher.
24. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RECHARGEZ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent ramener le fusil à la première position du mouvement salves à blanc, chargez.
25. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent saisir la poignée d'armement entre l'index et le majeur de la main droite.
26. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent tirer la poignée d'armement et la relâcher.
27. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent replacer la main droite sur la poignée-pistolet.
28. Au commandement « RECHAR – GEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
29. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SÛRETÉ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent ramener le fusil à la première position du mouvement salves à blanc, chargez.
30. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », à l'aide du pouce et de l'index gauches, placer le sélecteur de tir à la position « S ».
31. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent replacer la main gauche sur le garde-main.
32. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent, de la main droite, frapper le côté droit du logement du chargeur en gardant les doigts joints et tendus et, avec l'index, refermer immédiatement le couvercle de la fenêtre d'éjection.
33. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », les membres de l'escouade doivent replacer la main droite sur la poignée-pistolet, l'index contre le pontet, à l'extérieur.
34. Au commandement « SÛRE – TÉ », les cinq mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
35. Au commandement « AU PIED – ARMES », les membres de l'escouade doivent exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'ils passent de la position pour l'inspection portez armes à la position au pied armes.
36. Lorsqu'on met l'arme à la position de sûreté, il importe de placer le sélecteur de tir à la position « S » au cas où il resterait des cartouches dans le chargeur.

37. Lorsque l'exercice de tir est terminé, l'escouade se déplacera vers un endroit sécuritaire, où la procédure de déchargement sera exécutée.

TIR DE SALVES DE FUSIL AUX FUNÉRAILLES MILITAIRES

38. C'est uniquement lorsqu'un proche parent du défunt en fait la demande qu'on tire des salves à l'occasion de funérailles militaires. Dans ce cas, le peloton de tir se compose de membres de la garde dirigés par le commandant de la garde. Le peloton comprend :

- a. pour les funérailles d'un colonel ou d'un officier de grade inférieur, la garde d'honneur assignée selon les dispositions du chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC);
- b. pour les funérailles d'un brigadier-général ou d'un officier de grade supérieur, le commandant de la garde et les 12 premiers caporaux/soldats du rang avant de la garde.

39. Lorsqu'on tire du canon pour rendre les honneurs militaires à l'occasion des funérailles d'un brigadier-général ou d'un officier de grade supérieur selon les dispositions du chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC), on ne doit pas tirer de salves de fusil.

40. Dans le cas des salves de fusil, il faut tirer trois coups à blanc.

41. À la fin du service funèbre et après que le commandant du cortège a donné le commandement « DÉFILÉ, COUVREZ – VOUS », le commandant de la garde ou du peloton de tir doit donner les commandements suivants :

- a. « GARDE/PELTON DE TIR, PRÉSEN-TEZ – ARMES »;
- b. « PELTON DE TIR » :
 - 1) « À L'ÉPAULE – ARMES »,
 - 2) « AU PIED – ARMES »,
 - 3) « SALVES À BLANC, CHAR – GEZ »,
 - 4) « PRÉSEN – TEZ »,
 - 5) « FEU »,
 - 6) « RECHAR – GEZ »,

NOTA

Il faut observer une pause de cinq secondes entre chaque salve de fusil. Par ailleurs, répéter les commandements des sous-alinéas 4), 5) et 6) jusqu'à ce qu'on ait tiré trois coups à blanc.

- 7) « SÛRE – TÉ »,
- 8) « AU PIED – ARMES »;
- c. « PELTON DE TIR, À L'ÉPAULE – ARMES, PRÉSENTEZ – ARMES »;
- d. « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES, AU PIED – ARMES ».

42. S'il s'agit des funérailles d'un colonel ou d'un officier de grade inférieur, les commandements indiqués aux alinéas c. et d. sont inutiles puisque la garde et le peloton de tir sont les mêmes et que le peloton n'a pas à rejoindre une formation plus importante.
43. Une fois les salves de fusil tirées, le service funèbre se poursuit selon les dispositions du chapitre 11.

NOTA

Conformément à la B-GL-381-001/TS-000, Entraînement opérationnel – Sécurité à l'entraînement, chapitre 4, section 2, paragraphe 403, la distance sécuritaire pour les salves de fusil à blanc tirées lors d'une cérémonie est de vingt (20) mètres.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

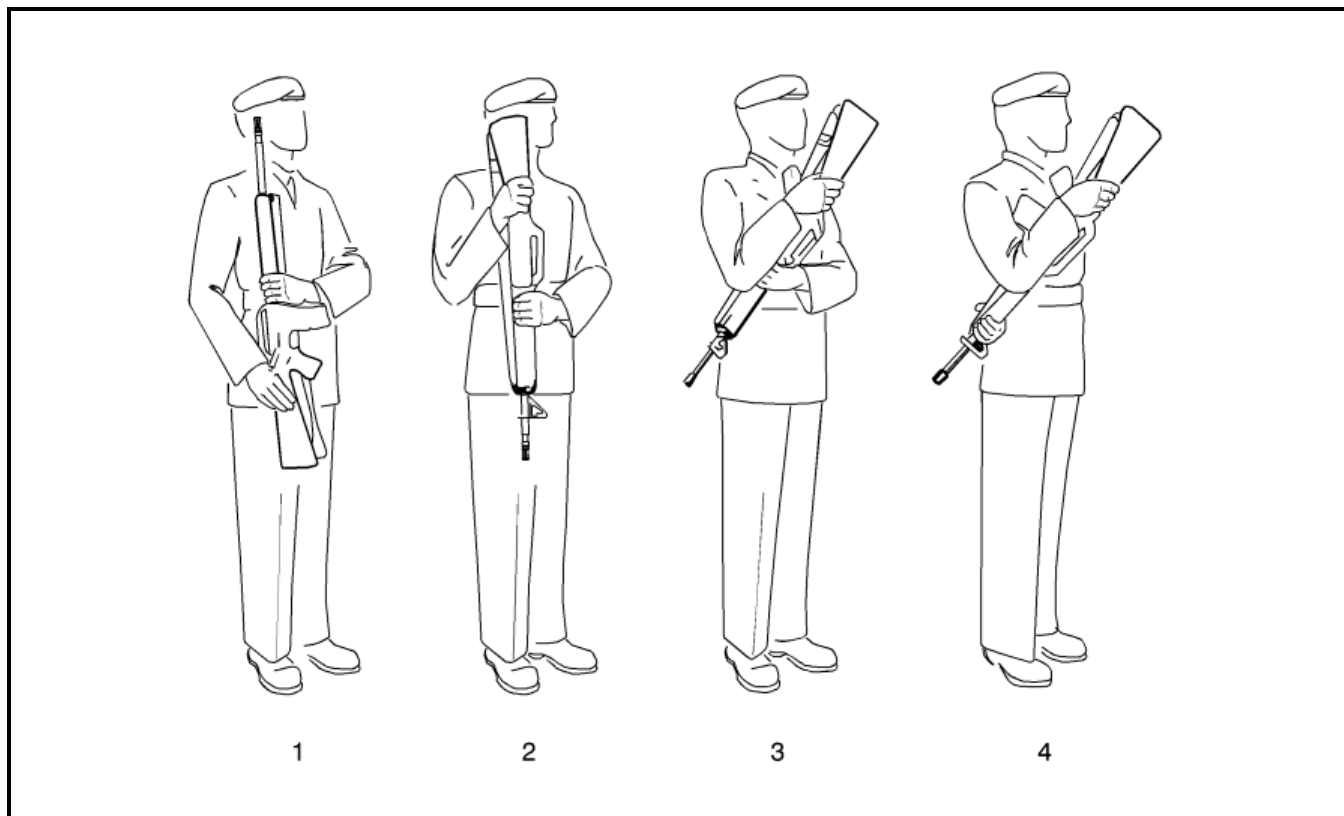


Figure 4-2- 5 De la position à l'épaule armes à la position renversez armes

44. Les troupes qui escortent un cortège funèbre en marchant et qui portent une épée, un fusil ou une carabine peuvent adopter la position renversez armes en signe de deuil.

45. Il faut renverser les armes avant de se mettre en marche.

46. Lorsqu'on passe au pas cadencé sur la route du cortège, il faut libérer la main qui tient le fusil par derrière et balancer le bras. Relâcher la garde de l'épée ou la crosse du fusil/de la carabine pour placer l'arme à l'horizontale, sous l'aisselle. Dans le dernier mouvement, de la main libre, pousser l'arme vers le haut, par derrière; ramener le bras le long du corps et le balancer.

47. Lorsque le cortège s'arrête de façon imprévue, il faut donner le commandement renversez armes. Toutefois, si l'on s'attend à un arrêt prolongé, on doit donner le commandement à l'épaule armes (ou la position épée en main). Il faudra reprendre la position renversez armes avant de se remettre en marche.

48. On doit laisser les pistolets dans leurs étuis.

49. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RENVERSEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, en exécutant un petit mouvement rapide, lancer le fusil à la verticale pour qu'il s'élève de 10 cm, frapper et saisir la poignée de la crosse, le pouce du côté gauche et les doigts joints du côté droit;
- b. en même temps, de la main gauche, frapper le garde-main et le saisir en refermant les doigts, l'avant-bras gauche près du corps et parallèle au sol.

NOTA

Le premier mouvement de la position renversez armes est identique au premier mouvement des positions replacez armes et présentez armes (figure 4-2-5).

50. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :
 - a. de la main gauche, incliner le canon en avant vers le sol et modifier la position de la main sur le garde-main pour que le revers de la main se trouve vers l'avant et le pouce plié vers l'arrière (le bras gauche doit rester près du corps);
 - b. en même temps, modifier la position de la main droite de façon à amener la crosse du fusil le long du corps, sous le coude, en saisissant le fusil par la poignée de la crosse, le pouce sur le côté et les autres doigts refermés à l'avant; la main droite doit être alignée sur l'épaule droite, le revers de la main vers la droite et le fusil à la verticale, le canon vers le bas.
51. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent, de la main gauche, pousser le fusil sous l'aisselle droite, en plaçant le chargeur vis-à-vis de l'épaule droite, le bec de crosse aligné sur l'œil droit, et en inclinant le fusil à un angle de 45 degrés.
52. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent relâcher le garde-main et mettre la main gauche dans le dos, de façon à saisir le garde-main juste derrière le guidon, le revers de la main face au sol.
53. Au commandement « RENVERSEZ – ARMES », les autres mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION RENVERSEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

54. Au commandement « À L'ÉPAULE, ARMES – UN », les membres de l'escouade doivent :
 - a. relâcher le canon pour qu'il se place à la verticale;
 - b. en même temps, modifier la position de la main gauche de façon à saisir le garde-main, en s'assurant que le revers de la main est vers l'arrière, le pouce à gauche et les doigts à droite.
55. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent remettre le fusil à la position à l'épaule armes en abaissant la crosse le long du corps, sous le coude, et en faisant pivoter l'arme entre les doigts jusqu'à ce que le canon pointe vers le haut.
56. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.
57. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent ramener la main gauche le long du corps et, en même temps, repousser le fusil vers l'arrière jusqu'à ce que le pouce de la main droite soit aligné sur la couture du pantalon.
58. Au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

59. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :
 - a. libérer la main gauche et ramener le bras gauche le long du corps;

- b. en même temps, en tenant le fusil de la main droite par la poignée de la crosse, laisser le canon retomber à la verticale et garder la main droite au niveau du bord supérieur de la poche de poitrine.
60. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent faire passer l'arme de l'autre côté du corps et saisir le fusil par la poignée de la crosse de la main gauche, qui doit demeurer au niveau du bord supérieur de la poche de poitrine.
61. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras droit le long du corps.
62. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent :
- a. de la main gauche, pousser le fusil sous l'aisselle gauche;
 - b. en même temps, ramener énergiquement la main droite du côté gauche du corps pour pousser le garde-main du fusil sous l'aisselle gauche.
63. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », les membres de l'escouade doivent placer le bras droit dans le dos, de façon à saisir le garde-main juste derrière le guidon, le revers de la main face au sol.
64. Au commandement « CHANGEZ – ARMES », les cinq mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
65. Pour faire passer l'arme du côté droit, inverser la manœuvre.

CHAPITRE 5

EXERCICE AVEC LA CARABINE C8

SECTION 1

EXERCICE ÉLÉMENTAIRE AVEC LA CARABINE

INTRODUCTION

1. L'exercice avec la carabine est une variante de l'exercice avec le fusil. Le présent chapitre traite uniquement des mouvements qui diffèrent par rapport à ceux du chapitre 4.
2. Lorsque le terme « poignée de la crosse » est employé dans le chapitre 4, il faut le remplacer par le terme « poignée de la crosse télescopique » dans le cas de la carabine (figure 5-1-1).
3. Lorsqu'il s'agit d'un exercice ou d'une prise d'armes avec la carabine, il faut garder la bretelle de l'arme bien tendue du côté gauche du chargeur. Quant à la crosse télescopique, elle doit être entièrement allongée.
4. Lors des rassemblements où l'on utilise à la fois le fusil et la carabine, les militaires portant la carabine doivent garder l'arme à l'épaule chaque fois qu'on donne le commandement au pied armes.

À L'ÉPAULE ARMES (POSITION DU GARDE-À-VOUS)

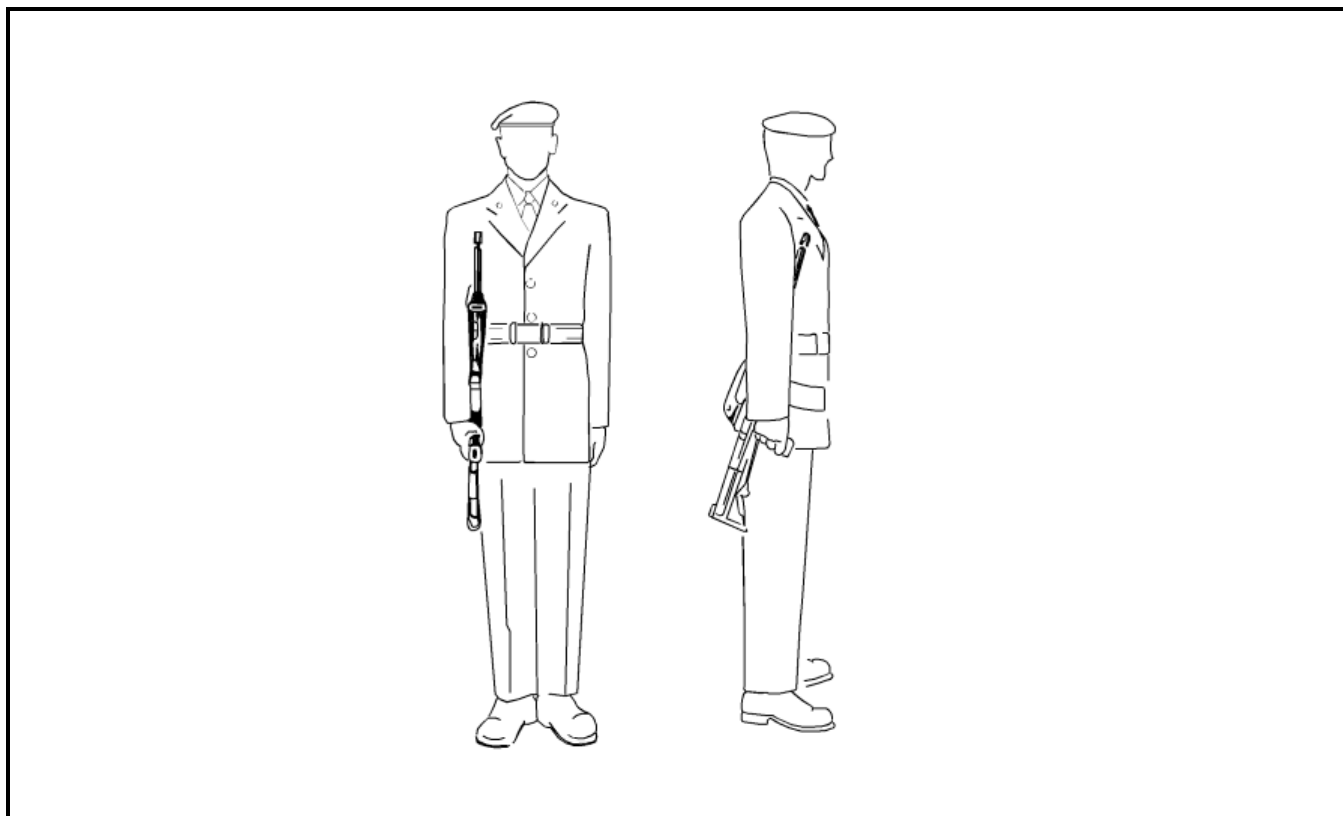


Figure 5-1- 1 À l'épaule armes (position du garde-à-vous)

5. Au garde-à-vous, les militaires armés de la carabine portent l'arme à l'épaule (figure 5-1-2).

DE LA POSITION DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS

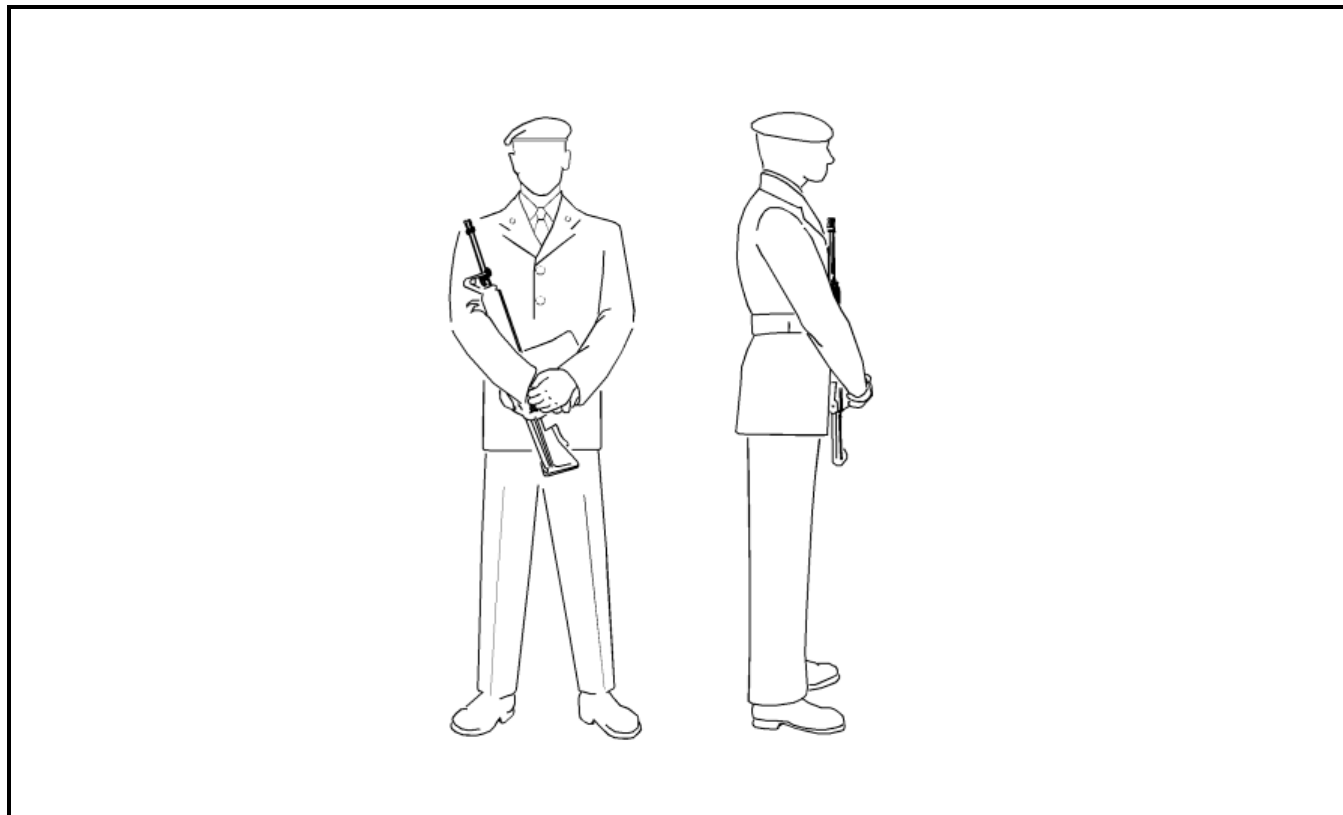


Figure 5-1- 2 Position en place repos

6. Au commandement « EN PLACE, RE – POS », les membres de l'escouade doivent :
 - a. de la main droite, amener la carabine devant le corps, en diagonale, la crosse pointée vers le genou gauche, le canon vers l'épaule droite et le chargeur vers la gauche (figure 5-1-3);
 - b. recouvrir la main droite de la main gauche de sorte que le revers de la main droite soit dans la paume de la main gauche;
 - c. en même temps, fléchir le genou gauche et poser le pied gauche à 25 cm du pied droit.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

7. Au commandement « RE – POS », il faut détendre le corps en conservant la position en place repos et ne faire aucun mouvement.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

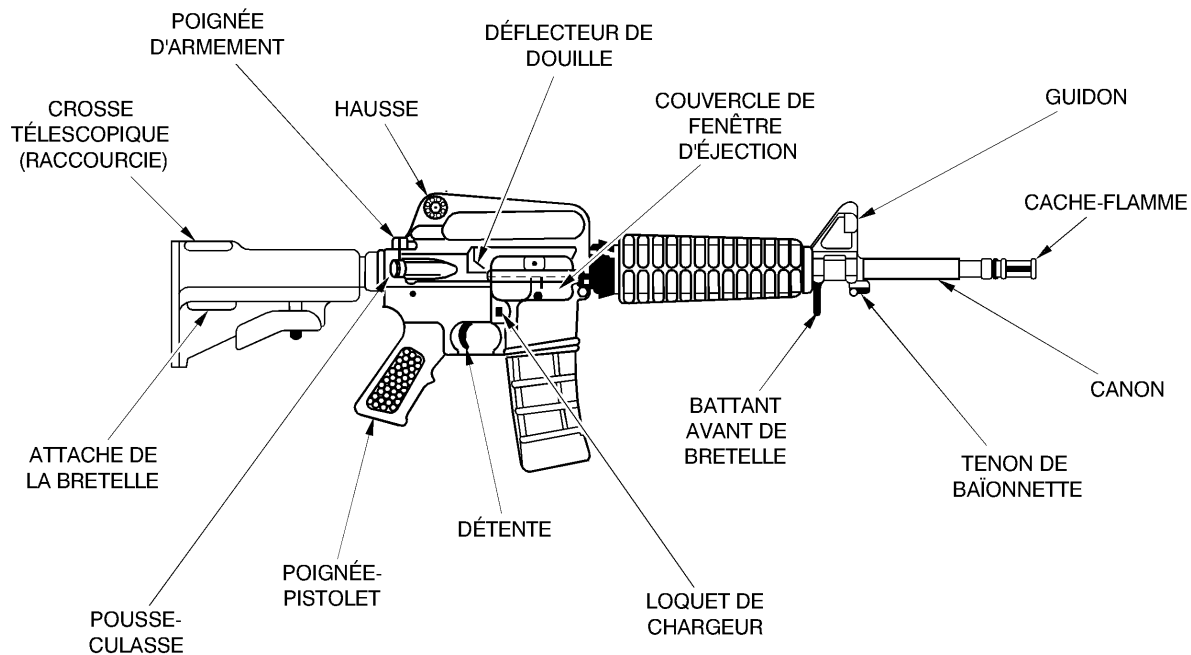
8. Au commandement « ESCOUADE », il faut adopter la position en place repos.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS

9. Au commandement « GARDE-À – VOUS », les membres de l'escouade doivent :
 - a. fléchir le genou gauche et amener le pied gauche à la position du garde-à-vous;
 - b. en même temps, pousser la carabine du côté droit, placer le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

CARABINE C8

CÔTÉ DROIT



CÔTÉ GAUCHE

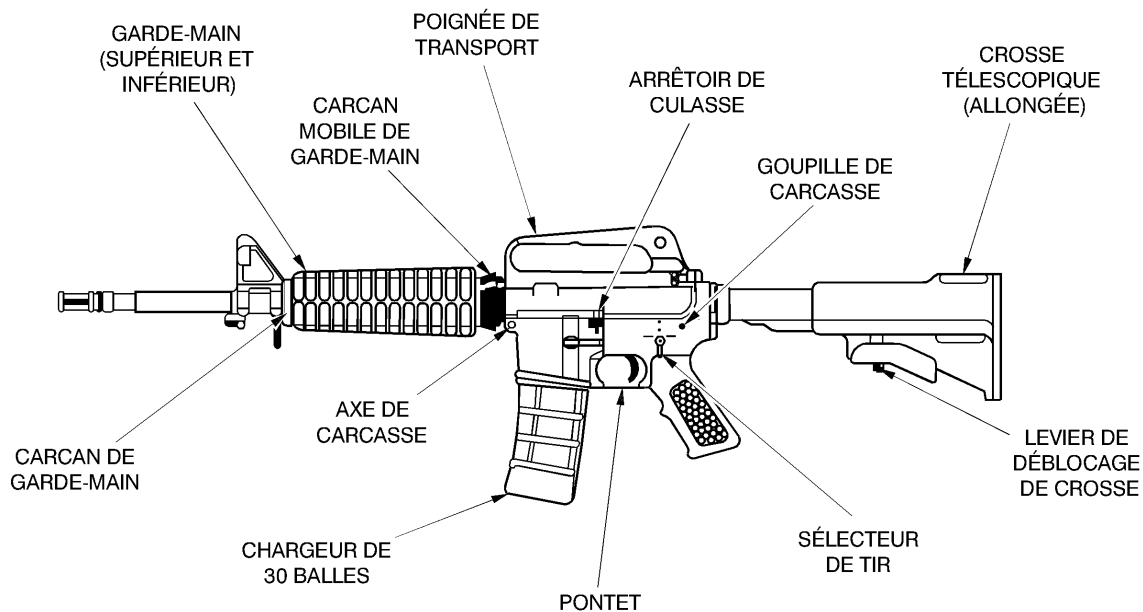


Figure 5-1- 3 Carabine C8

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU SOL ARMES

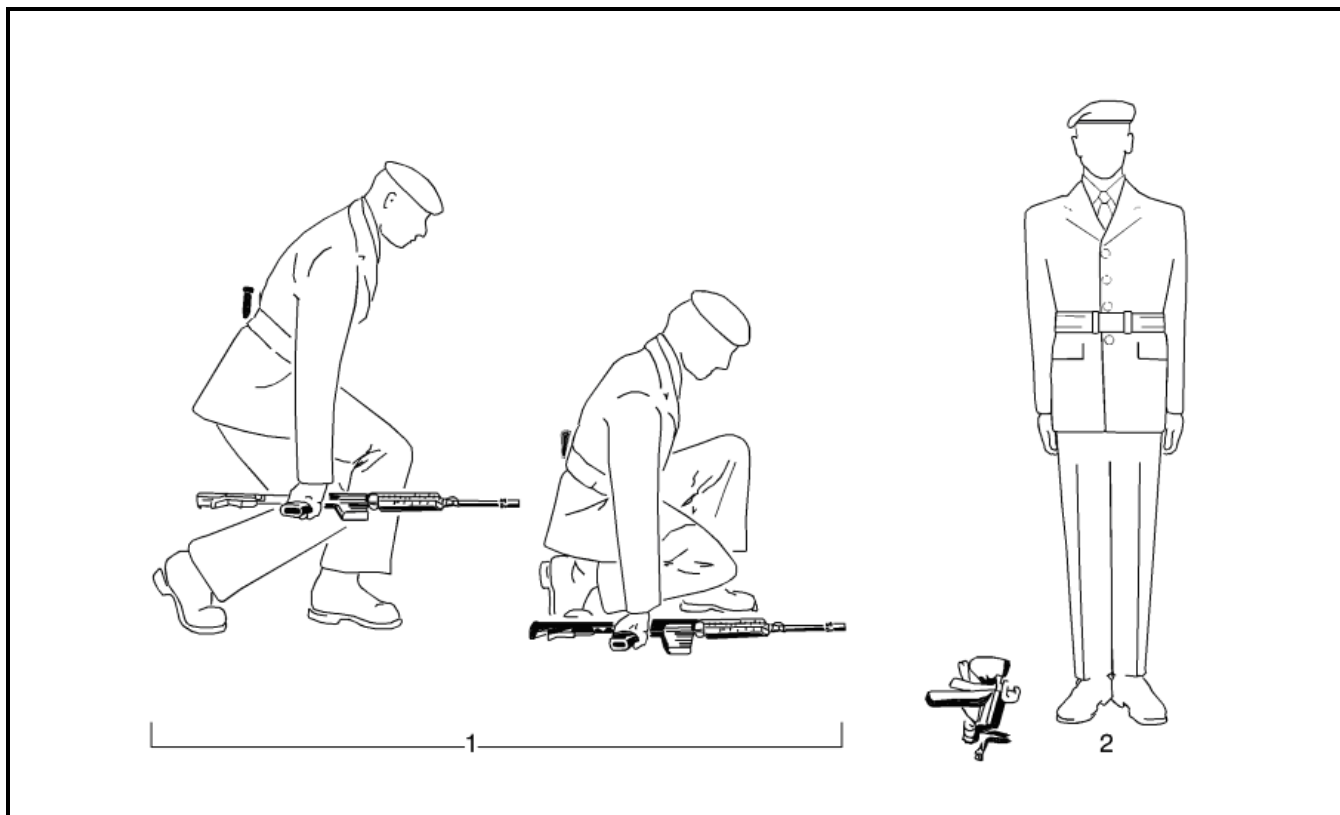


Figure 5-1- 4 De la position à l'épaule armes à la position au sol armes

10. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU SOL, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. du pied gauche, faire un demi-pas vers l'avant et s'accroupir en fléchissant les genoux (figure 5-1-4);
- b. en même temps, poser la carabine au sol du côté droit, le chargeur à droite et le canon pointé vers l'avant, en gardant le bras droit à la verticale et la main droite alignée sur le genou droit;
- c. garder les épaules bien droites, vers l'avant, et incliner la tête en direction de la carabine;
- d. garder le bras gauche le long du corps, près de la hanche.

11. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. relâcher la carabine;
- b. se relever, fléchir le genou gauche et poser le pied gauche à côté du pied droit afin d'adopter la position du garde-à-vous.

12. Au commandement, « AU SOL – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

RAMASSEZ ARMES

13. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RAMASSEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. du pied gauche, faire un demi-pas vers l'avant et s'accroupir en fléchissant les genoux;
 - b. regarder la carabine et la saisir de la main droite, par la poignée-pistolet;
 - c. garder le bras gauche le long du corps, près de la hanche.
14. Au commandement, « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent adopter la position du garde-à-vous. Pour ce faire, ils doivent :
- a. se redresser, fléchir le genou gauche et poser vivement le pied gauche à côté du pied droit;
 - b. en même temps, faire passer la carabine du côté droit et se mettre au garde-à-vous.
15. Au commandement « RAMASSEZ – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

FAÇON D'ALIGNER UNE ESCOUADE

16. Lorsqu'on aligne une escouade armée de la carabine, les membres de l'escouade doivent être au garde-à-vous, c'est-à-dire dans la position à l'épaule armes, et exécuter les mêmes mouvements qu'avec le fusil.

FAÇON DE RASSEMBLER L'ESCOUADE POUR L'EXERCICE AVEC LA CARABINE

17. Les mouvements sont les mêmes qu'avec le fusil, sauf que les membres de l'escouade n'adoptent pas la position au pied armes avec la carabine.

BAÏONNETTES AU CANON

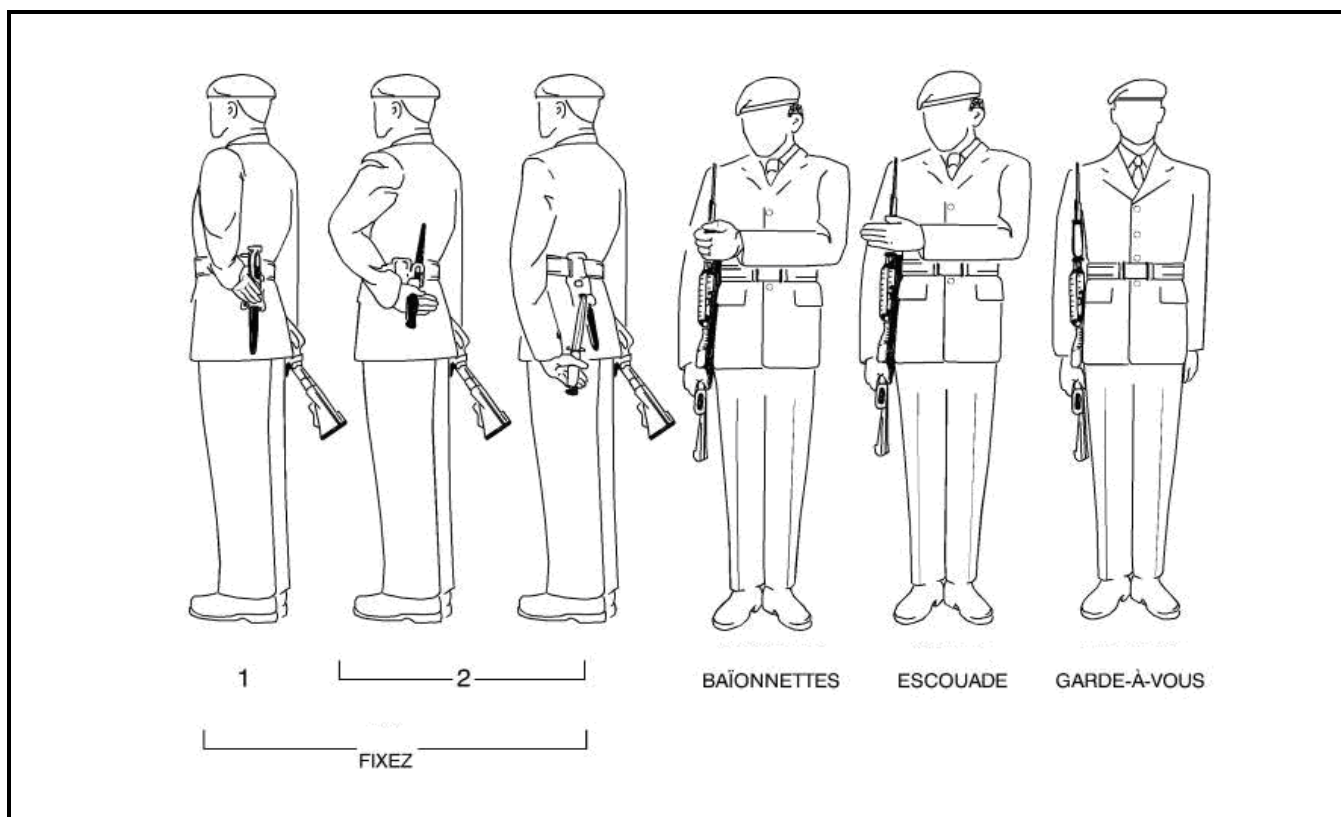


Figure 5-1- 5 Baïonnettes au canon

18. Ce mouvement doit être exécuté lorsqu'on a ouvert les rangs.

19. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES AU CANON, FIXEZ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, incliner la carabine vers l'avant à un angle de 45 degrés (figure 5-1-5);
- b. en même temps, saisir la poignée de la baïonnette de la main gauche, le pouce sur l'anneau et les autres doigts sur la poignée.

20. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. faire pivoter la baïonnette dans le sens contraire des aiguilles d'une montre;
- b. dégainer la baïonnette en tendant le bras gauche, de façon que la lame soit appuyée contre la fesse gauche et invisible de l'avant, les doigts tendus vers le bas sur la poignée.

21. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ », les deux mouvements sont combinés.

22. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. incliner la tête de façon à regarder directement la bouche de la carabine;
- b. en même temps, amener la baïonnette entre le corps et le bras et la fixer à la carabine d'abord en glissant l'anneau de la baïonnette sur la bouche de la carabine, puis en engageant le tenon de la baïonnette dans l'encoche de la poignée de la baïonnette.

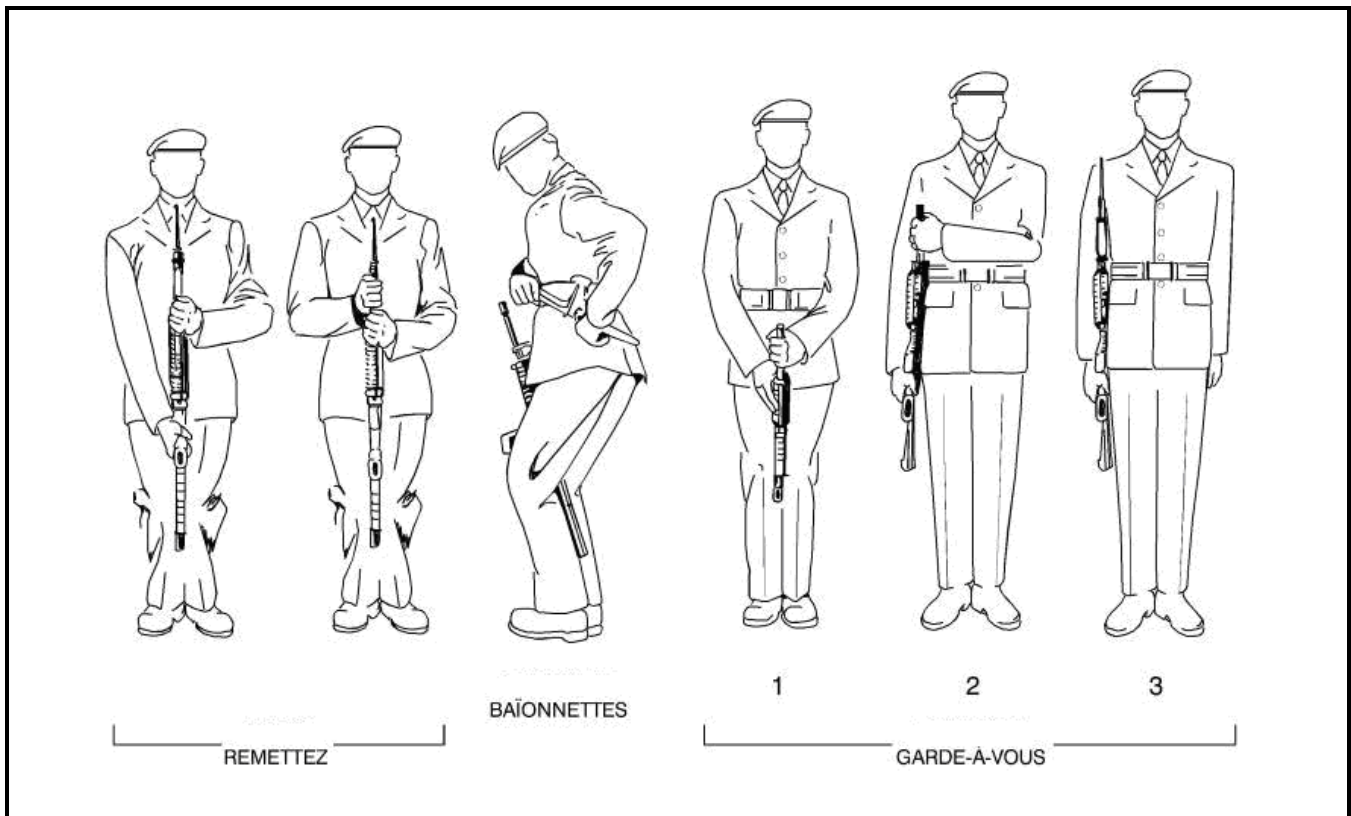
23. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent pousser la baïonnette vers le bas pour l'enfoncer jusqu'à ce que l'arrêt s'enclenche.

24. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

25. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade doivent ouvrir la paume de la main gauche et frapper la poignée de la baïonnette, les cinq doigts de la main joints et tendus dans l'alignement du bras, le pouce sous la garde de la baïonnette.

26. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À – VOUS », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener la carabine du côté droit, près du corps, et adopter la position à l'épaule armes;
- b. ramener le bras gauche le long du corps, relever la tête et adopter la position du garde-à-vous.

BAÏONNETTES AU FOURREAU**Figure 5-1- 6 Baïonnettes au fourreau**

27. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, amener la carabine en face d'eux et la centrer par rapport au corps (figure 5-1-6);
- b. coincer la carabine entre les genoux légèrement fléchis; retenir la carabine entre la poignée-pistolet et le chargeur;
- c. frapper et saisir la carabine de la main gauche, juste au-dessous de la poignée de la baïonnette, en appuyant sur l'arrêt de la baïonnette avec le pouce et l'index.

28. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », relâcher la carabine et, de la main droite, saisir la poignée de la baïonnette et tirer vers le haut, de façon que l'anneau de la baïonnette se dégage du canon de la carabine. Le tranchant de la lame doit rester vers l'avant, et la baïonnette, dans l'alignement du canon de l'arme.

29. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET – TEZ », les mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

30. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. d'un léger coup du poignet droit, faire pivoter la baïonnette vers la gauche de façon que le plat de la lame frappe le ceinturon;
- b. saisir le fourreau de la main gauche, l'incliner et y introduire la pointe de la baïonnette;
- c. en même temps, incliner la tête vers la gauche de façon à regarder le fourreau.

31. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. enfoncer la baïonnette dans le fourreau;
- b. maintenir le coude gauche vers l'arrière;
- c. garder le coude droit près du corps;
- d. garder les doigts de la main droite joints et les tendre vers le bas, le long de la poignée de la baïonnette.

32. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

33. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. de la main droite, frapper et saisir la carabine par la poignée-pistolet;
- b. en même temps, relâcher le fourreau de la main gauche, frapper et saisir le canon de la carabine sous le cache-flamme;
- c. redresser la tête et regarder droit devant eux.

34. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. pousser la carabine dans la position à l'épaule armes avec les deux mains en guidant l'arme au creux de l'épaule avec la main gauche;

b. en même temps, tendre les genoux dans la position du garde-à-vous.

35. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

36. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À – VOUS », les trois mouvements sont combinés. On doit observer une pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES

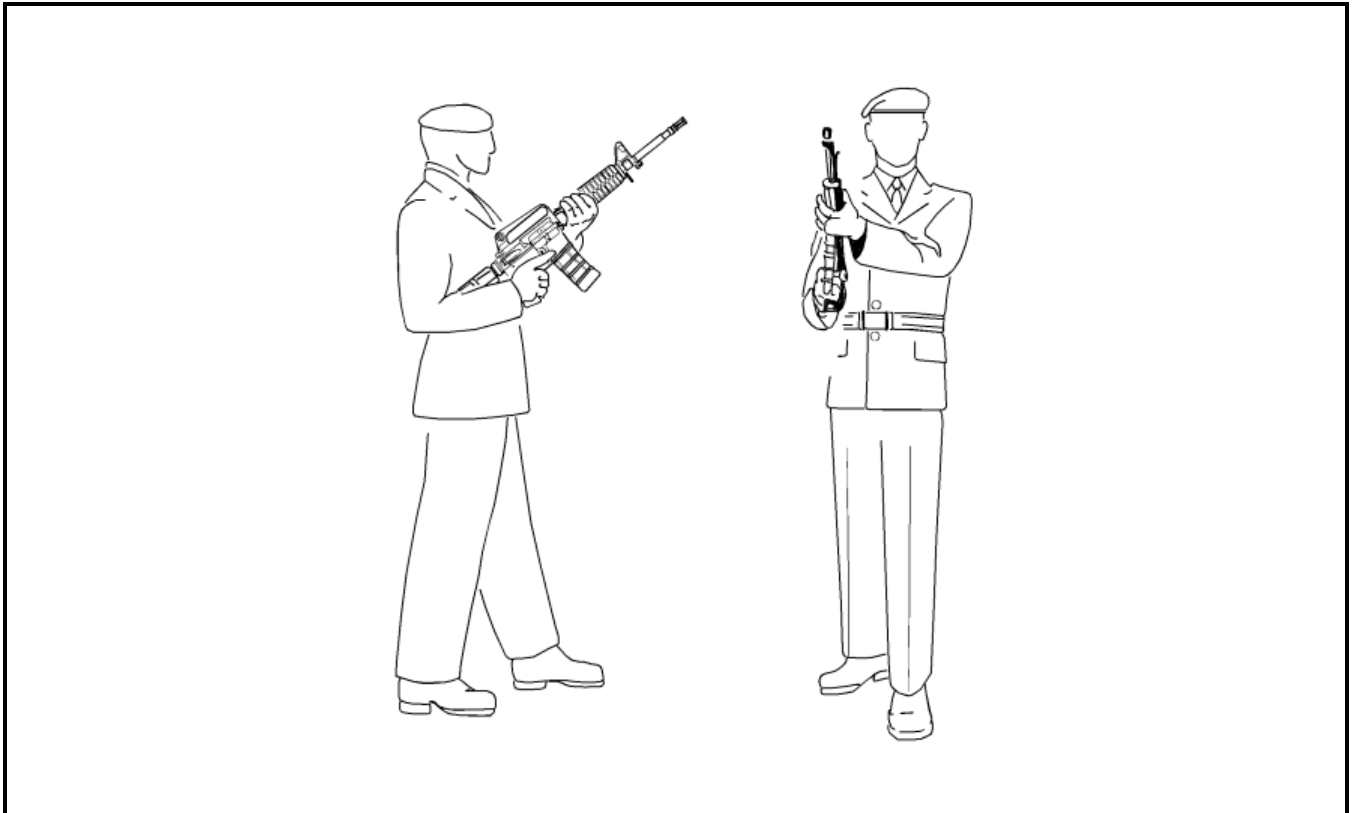


Figure 5-1- 7 De la position à l'épaule armes à la position pour l'inspection portez armes

37. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, POUR L'INSPECTION, PORTEZ ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. du pied gauche, faire un demi-pas vers l'avant en gardant la tête et le corps bien droits (figure 5-1-7);
- b. de la main droite, pousser la carabine vers l'avant en l'inclinant à 45 degrés. De la main gauche, frapper et saisir le garde-main juste devant le chargeur en tenant la bretelle dans la paume de la main gauche.

38. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent, de la main droite, relâcher la poignée-pistolet pour saisir la poignée d'armement entre l'index et le majeur.

39. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent, de la main droite :

- a. tirer les pièces mobiles vers l'arrière;
- b. remettre la poignée d'armement à sa position normale.

40. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l'index contre le pontet.

41. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », les membres de l'escouade doivent, de la main gauche, relâcher le garde-main, s'assurer que le sélecteur de tir est à la position « S » et replacer la main gauche sur le garde-main.

42. Au commandement « POUR L'INSPECTION, PORTEZ – ARMES », les cinq mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

RELÂCHEZ LA CULASSE

43. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RELÂCHEZ LA CULASSE, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. retirer la main gauche du garde-main;
- b. frapper le côté du chargeur et placer le pouce sur l'arrêt de culasse et les autres doigts autour du chargeur.

44. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent enfoncer la culasse dans l'arrêt à l'aide du pouce gauche.

45. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les membres de l'escouade doivent placer le sélecteur de tir à la position « R » avec le pouce et l'index de la main gauche.

46. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau le garde-main de la main gauche.

47. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », les membres de l'escouade doivent appuyer sur la détente et la relâcher.

48. Au commandement « ESCOUADE – SIX », les membres de l'escouade doivent, de la main droite, frapper le côté droit du logement du chargeur en gardant les doigts joints et tendus et, à l'aide de l'index, fermer le couvercle de la fenêtre d'éjection (figure 4-1-14).

49. Au commandement, « ESCOUADE – SEPT », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l'index se plaçant le long du pontet.

50. Au commandement « RELÂCHEZ LA CU – LASSE », les sept mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

51. SUPPRIMÉ.

DE LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

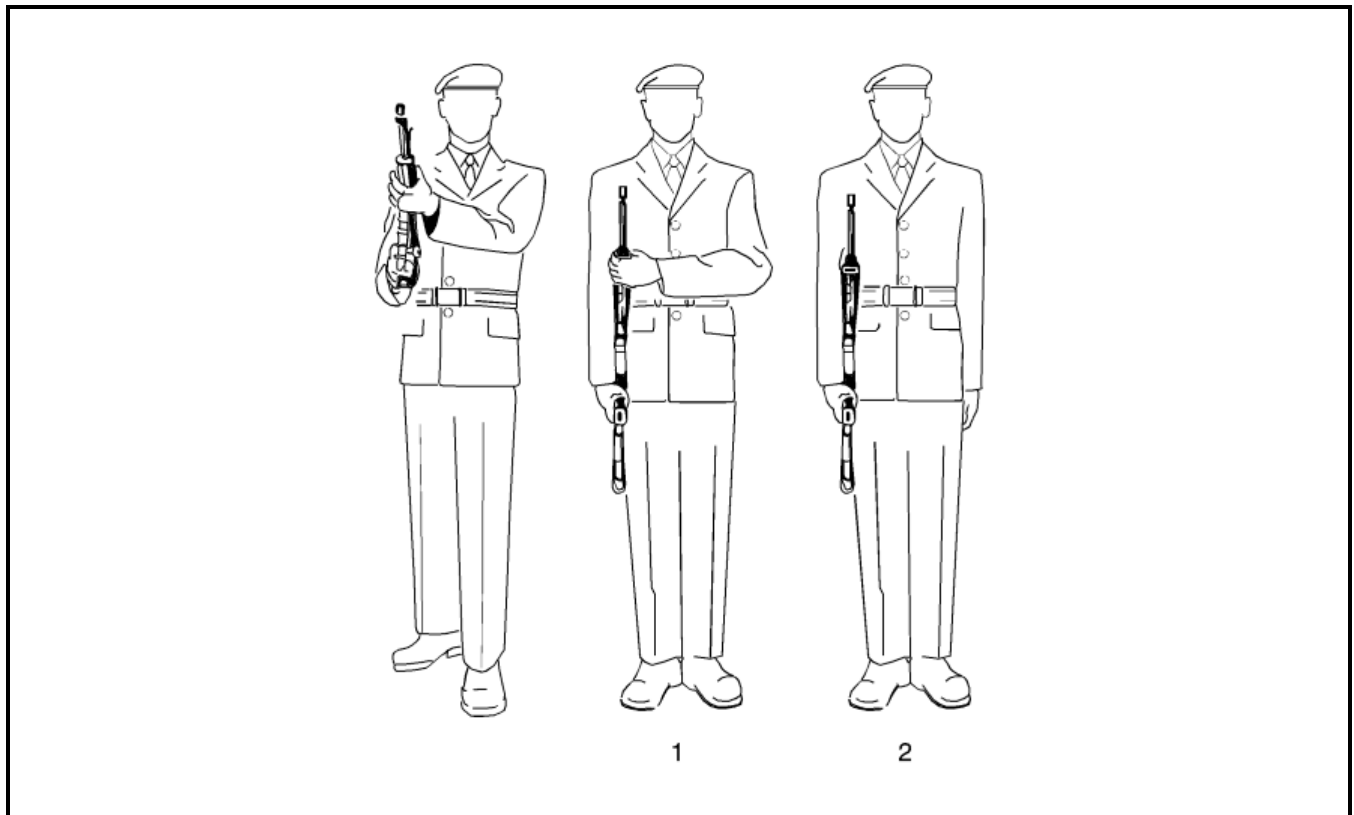


Figure 5-1- 8 De la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes

52. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou gauche et placer les pieds à la position du garde-à-vous (figure 5-1-8);
- b. de la main droite, amener la carabine à la position à l'épaule, armes;
- c. en même temps, de la main gauche, pousser l'arme au creux de l'épaule droite en gardant la main gauche fermée sur le garde-main;
- d. tenir l'arme à la verticale par rapport au sol.

53. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. ramener le bras gauche le long du corps par le plus court chemin;
- b. pousser l'arme vers l'arrière de façon que le pouce de la main droite soit aligné sur la couture du pantalon.

54. Au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

55. Dans un rassemblement où l'on utilise à la fois le fusil et la carabine, lorsque le commandement aux pieds armes à partir de la position pour l'inspection portez armes est donné, les militaires portant la carabine doivent demeurer immobiles (pause réglementaire) tandis que les militaires portant le fusil exécutent le premier mouvement du commandement aux pieds armes (voir le paragraphe 87 du chapitre 4). Ensuite, ceux qui portent la carabine adoptent la position à l'épaule armes.

56. En général, lorsqu'il ne s'agit pas d'une prise d'armes, il est habituel que chaque militaire exécute individuellement les mouvements des commandements relâchez la culasse, à l'épaule armes et en place repos une fois que l'officier qui inspecte les troupes est parvenu à la deuxième file du côté gauche. Les deux derniers militaires dans le rang exécutent les mouvements ensemble. Si l'on donne le commandement au pied armes aux militaires qui portent le fusil, ceux qui portent la carabine doivent adopter la position à l'épaule armes.

DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

57. Les mouvements sont semblables à ceux qui sont exécutés avec le fusil.

58. Dans un rassemblement où l'on utilise à la fois le fusil et la carabine, lorsque les militaires sont à la position au port armes et qu'on donne le commandement au pied armes, les militaires portant la carabine doivent exécuter les mouvements décrits ci-dessous.

59. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE – UN », les militaires portant la carabine doivent, de la main gauche, pousser la carabine contre l'épaule droite.

60. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », ils doivent relâcher la crosse télescopique de la main droite afin de frapper et saisir la poignée-pistolet.

61. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », ils doivent ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

62. Au commandement « AU PIED – ARMES », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

SECTION 2

EXERCICE DE PRISE D'ARMES AVEC LA CARABINE

TIR À PARTIR DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

1. Les mouvements sont les mêmes qu'avec le fusil, sauf qu'au dernier mouvement, il faut ramener la carabine à l'épaule en procédant de la même manière que pour passer de la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes.

TIR DE SALVES DE CARABINE AUX FUNÉRAILLES MILITAIRES

2. Il faut procéder de la même manière qu'avec le fusil pour ce qui est du tir de salves aux funérailles militaires, en apportant les modifications indiquées ci-dessous.

3. À la fin du service funèbre et après que le commandant du cortège a donné le commandement défilé, couvrez-vous, le commandant de la garde ou du peloton de tir doit donner les mêmes commandements que ceux qui s'appliquent à l'exercice avec le fusil, à l'exception du commandement au pied armes, qui doit être supprimé lorsque tous les militaires portent la carabine.

NOTA

Il faut observer une pause de cinq secondes entre chaque salve de fusil. Par ailleurs, répéter les commandements des sous-alinéas 41.b. 4), 5) et 6) de la section 2 du chap. 4 jusqu'à ce qu'on ait tiré trois coups à blanc.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

4. Il faut exécuter ce mouvement de la même manière qu'on le fait avec le fusil, sauf dans le cas du quatrième mouvement, qui doit être modifié de la façon suivante. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent relâcher le garde-main et mettre la main gauche dans le dos, de façon à saisir le canon de l'arme juste devant le guidon, le revers de la main face au sol.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

5. Il faut exécuter ce mouvement de la même manière qu'on le fait avec le fusil, sauf dans le cas du quatrième mouvement, qui doit être modifié de la façon suivante. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les membres de l'escouade doivent placer le bras droit dans le dos, de façon à saisir le canon de l'arme avec la main droite, devant le guidon, le revers de la main face au sol.

CHAPTER 6

EXERCICE AVEC L'ÉPÉE, LE MESURE-PAS ET LA CANNE

SECTION 1

EXERCICE AVEC L'ÉPÉE

GÉNÉRALITÉS

1. L'épée (figure 6-1-1) est l'un des signes distinctifs traditionnels de grade dans le casgrade des militaires qui détiennent une commission ou un brevet de Sa Majesté. C'est une arme de cérémonie portée par les officiers et les adjudants-chefs. Dans certaines unités où il est de coutume pour le personnel d'être armé de d'épées, comme dans la cavalerie et l'artillerie à cheval, il peut également être porté par des militaires du rang.
2. Les militaires autorisés portent l'épée dans les occasions suivantes :
 - a. dans les cérémonies ou rassemblements officiels;
 - b. dans les cérémonies d'État;
 - c. lorsqu'ils sont de service auprès de personnages royaux ou vice-royaux ou qu'ils font partie de leur escorte;
 - d. lorsqu'ils font partie de gardes de cérémonie, y compris les gardes d'honneur;
 - e. lors de services religieux ou de rassemblements à l'église;
 - f. lorsqu'ils prennent part à des funérailles d'État ou à des funérailles militaires;
 - g. lors des inspections officielles effectuées par des officiers généraux qui agissent à titre d'officier de la revue, ou par leurs aides de camp;
 - h. lorsqu'ils participent à des cérémonies civiles à titre de représentants des Forces canadiennes;
 - i. lors d'investitures, conformément aux vœux du dignitaire concerné et aux coutumes qu'il entend observer;
 - j. lors des activités sociales, à l'exception des dîners et des soirées dansantes, où sont de rigueur les tenues n° 1, 1B ou 1C.
3. Un bon maniement de l'épée se caractérise par des mouvements à la fois vifs, précis et gracieux.
4. L'épée se porte des deux façons suivantes :
 - a. à la ceinture, cette façon pouvant être adoptée par n'importe qui et étant obligatoire pour les militaires qui doivent garder la main gauche libre, par exemple les porte-drapeaux consacrés, les chefs de musique et les tambours-majors;
 - b. suspendu.
5. L'épée peut être dégainé et rengainé dans les deux positions, soit à la ceinture ou suspendu. Une fois l'épée dégainé, les mouvements sont les mêmes pour tous.
6. ses attributs Par souci d'uniformité, les commandants de rassemblements peuvent émettre des directives précisant la façon de porter le fourreau (à la ceinture ou suspendu).

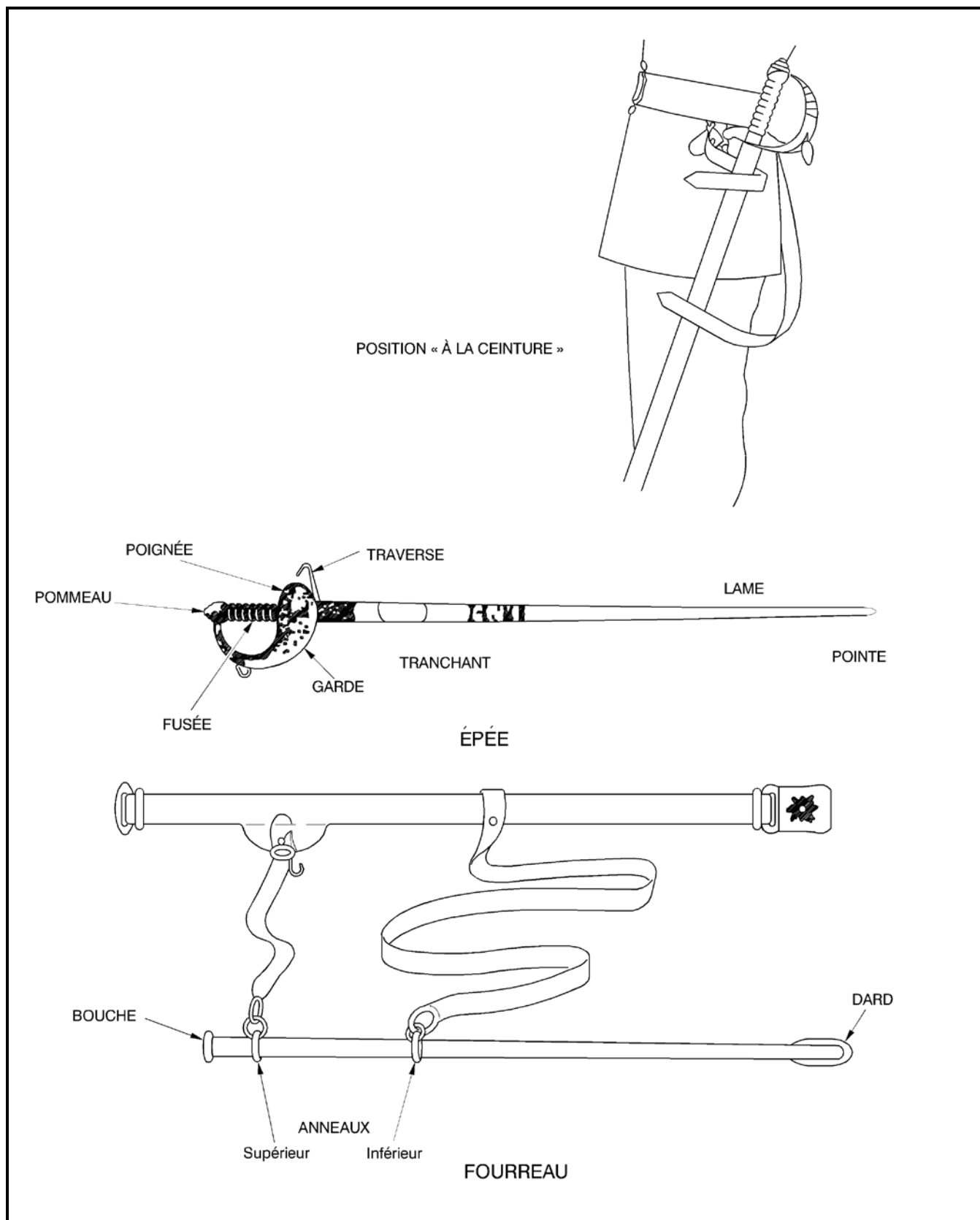


Figure 6-1- 1 L'épée et ses attributs

7. Lorsque les commandants d'unité organisent eux-mêmes un rassemblement, ils peuvent ordonner à leur personnel de ramener le fourreau de la position suspendue à la position à la ceinture sous la veste, une fois l'épée dégainé. Dans ce cas, il faut prévoir une courte pause pour permettre aux participants d'accrocher ou de décrocher le fourreau.
8. Les porte-drapeaux consacrés doivent porter l'épée à la ceinture. Si le ceinturon est porté sous la tunique, sous la veste ou sous le pardessus, le vêtement en question et sa doublure sont percés d'une fente à l'ouverture de la poche pour qu'on puisse y faire passer la lame de l'épée et l'amener dans la bouche du fourreau.
9. En marche, les militaires tiennent toujours l'épée dans la position l'épée en main, sauf dans les trois cas suivants :
 - a. quand ils reçoivent l'ordre de mettre l'arme à la bretelle, ils doivent rengainer l'épée;
 - b. quand le drapeau consacré est porté à l'épaule ou que les militaires marchent au repos, l'épée se porte à l'épaule;
 - c. dans les cortèges funèbres, lorsque les armes sont renversées, les épées le seront aussi.
10. À la halte, les militaires tiennent généralement l'épée dans la position épée en main lorsqu'ils sont dans la position du garde-à-vous ou dans la position à l'épaule armes.
11. Lorsque les officiers reçoivent l'ordre de former les rangs, ils adoptent la position du garde-à-vous et dégainent leur épée avant de se mettre en marche. Lorsqu'ils reçoivent l'ordre de rompre les rangs, ils saluent l'officier supérieur, rengainent l'épée et rompent les rangs derrière cet officier.
12. Sauf indication contraire, les militaires du rang ne dégainent pas à l'occasion des rassemblements, à moins de faire partie de la cavalerie ou de l'artillerie à cheval.

POSITION DU GARDE-À-VOUS

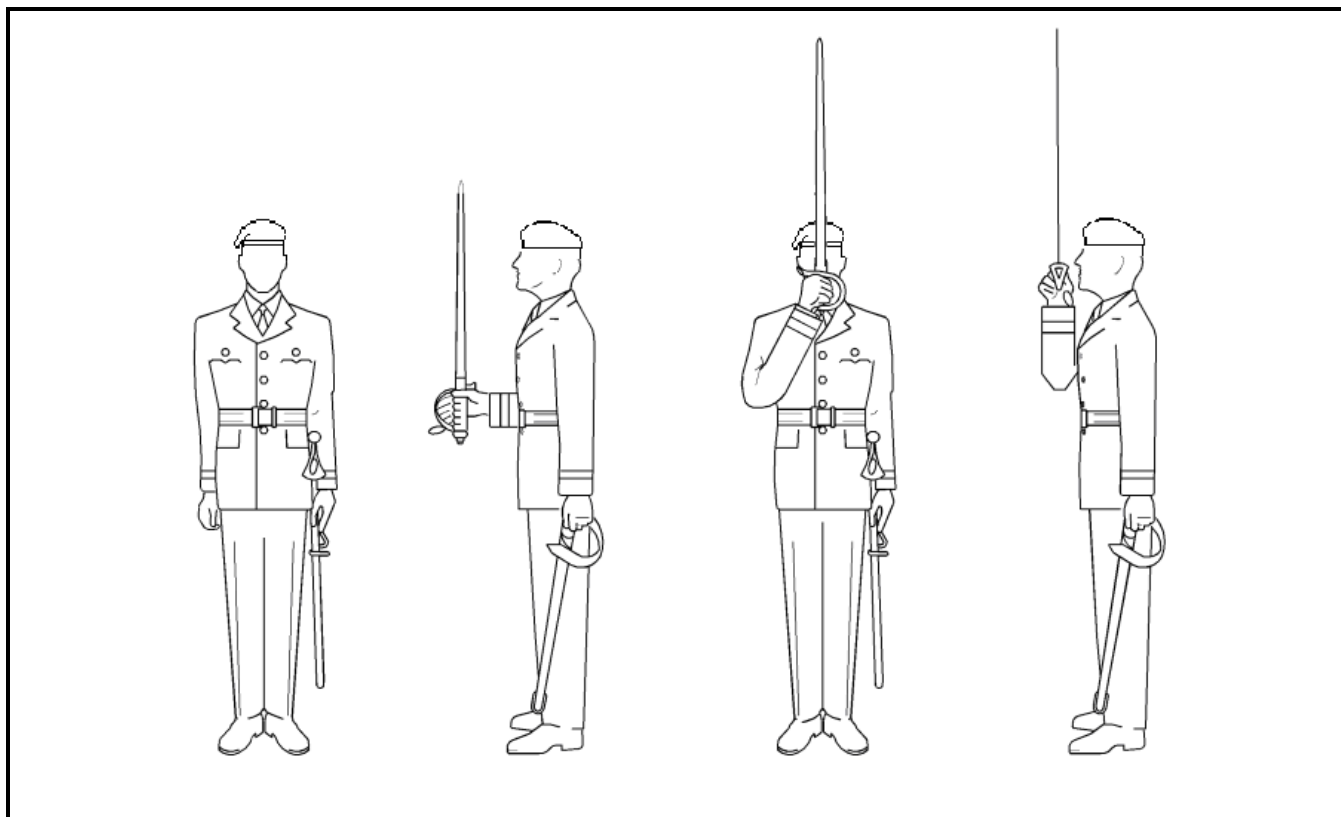


Figure 6-1- 2 Positions garde-à-vous (épée suspendu), épée en main et remplacez l'épée

13. **Épée à la ceinture.** Lorsque l'épée est portée à la ceinture, c'est-à-dire retenue par le crochet du ceinturon (figures 6-1-1 et 6-1-6A), on peut le laisser pendre normalement, soit la poignée derrière le coude gauche, la garde vers l'arrière et le dard et les anneaux du fourreau vers l'avant. La main gauche se trouve le long du corps, dans la position normale du garde-à-vous. Le crochet du ceinturon doit être placé juste à l'arrière de la pointe de la hanche gauche, de façon que l'épée tombe bien sans heurter le bras gauche. C'est en s'exerçant que chacun découvrira le point de fixation approprié pour le crochet.

14. **Épée suspendu.** En gardant le bras gauche tendu, on tient le fourreau de la main gauche à la hauteur de l'anneau supérieur, l'index pointé vers le sol, les doigts et le pouce repliés vers l'arrière et le pouce aligné sur la couture du pantalon (figure 6-1-2). Le fourreau est tenu à la verticale, les anneaux vers l'arrière (donc, si l'épée est dans le fourreau, la garde se trouve vers l'avant).

POSITION ÉPÉE EN MAIN

15. À la position épée en main (figure 6-1-2), on tient l'épée de la main droite de la façon suivante :

- a. la pointe est dirigée vers le haut;
- b. la lame est perpendiculaire au sol, le tranchant vers l'avant;
- c. le pouce et l'index serrent légèrement la fusée, les autres doigts sont réunis et tendus pour garder l'équilibre, le bout étant légèrement recourbés, et la poignée repose en équilibre sur le dessus de la main;
- d. l'avant-bras est parallèle au sol et dirigé vers l'avant;
- e. le coude droit est serré contre le corps;

- f. le fourreau est porté à la ceinture ou suspendu, comme à la position du garde-à-vous.

POSITION REPLACEZ L'ÉPÉE

16. À la position replacez l'épée (figure 6-1-2), on saisit l'épée de la main droite, comme suit :
- la pointe de l'épée est dirigée vers le haut;
 - la lame est perpendiculaire au sol, le tranchant vers la gauche;
 - la traverse est alignée sur la bouche, à 2 cm de celle-ci;
 - le coude droit est serré contre le corps et l'avant-bras est perpendiculaire;
 - le pouce se trouve sur le côté de la fusée et pointe vers la bouche;
 - la main gauche et le fourreau sont placés comme à la position du garde-à-vous.

NOTA

La majorité des mouvements exécutés avec l'épée dérivent des positions épée en main et replacez l'épée. Pour aider les militaires à maîtriser ces mouvements et positions, les instructeurs devraient envisager de leur faire adopter les deux positions de base et exécuter les mouvements transitoires de façon répétitive.

POSITION EN PLACE REPOS

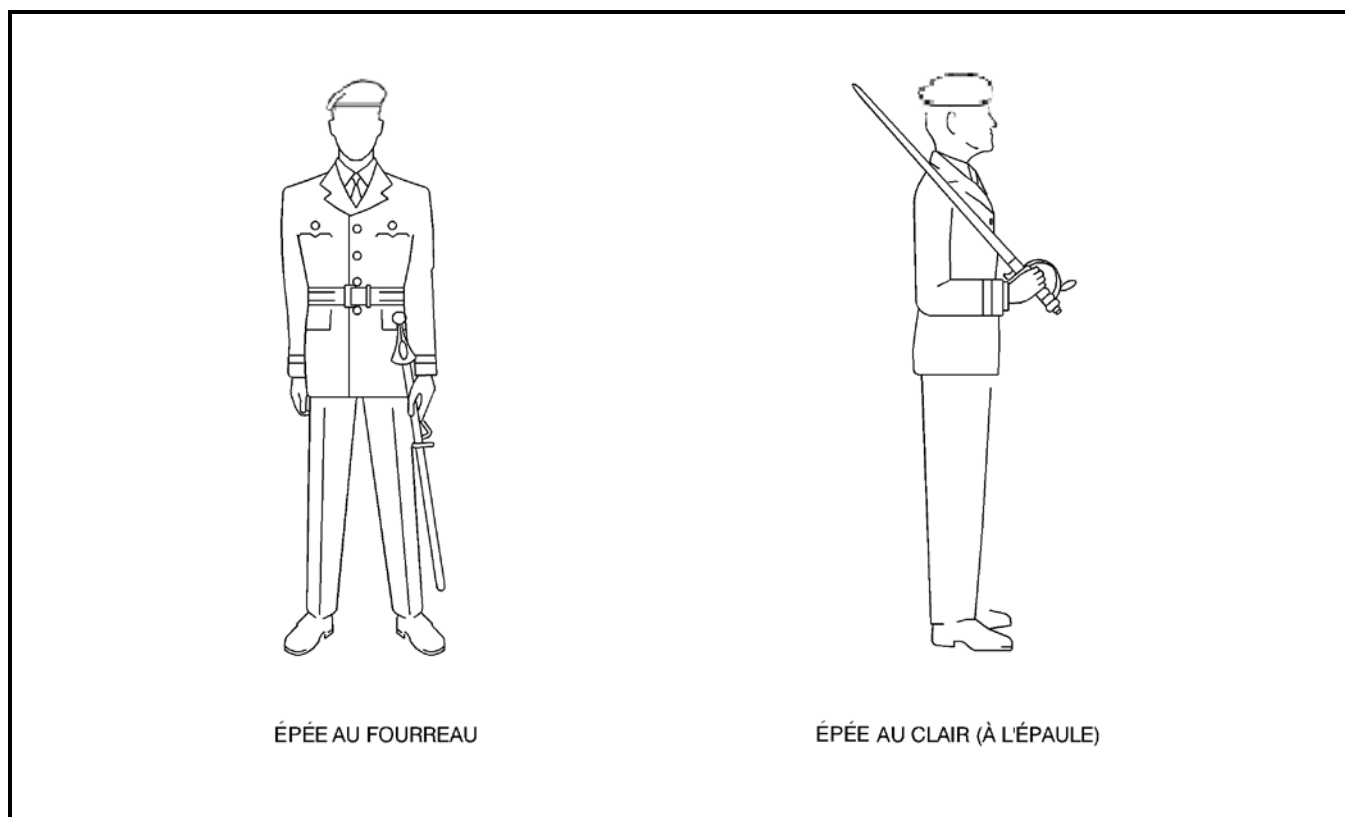


Figure 6-1- 3 Position en place repos

17. Au commandement « EN PLACE, RE – POS » :

- a. fléchir le genou gauche et déplacer le pied gauche à une distance normale vers la gauche;
- b. si l'épée est au fourreau, garder le bras droit le long du corps; ou
- c. si l'épée est au clair, garder l'avant-bras droit horizontal et, en même temps, appuyer la lame sur l'épaule droite de sorte que le dos de la lame se trouve à mi-chemin entre la base du cou et la pointe de l'épaule. Garder l'avant-bras et la main immobiles, mais relâcher la prise des trois derniers doigts et placer le petit doigt derrière la poignée de l'épée. (C'est ce qu'on appelle la position à l'épaule. Cette position, illustrée à la figure 6-1-3, ne peut être adoptée qu'à partir de la position épée en main.)

POSITION REPOS

18. Détendre le corps. Si l'épéeS est au clair, on peut en ramener la pointe au sol, entre les pieds, après une pause réglementaire, afin de reposer le bras. Placer les deux mains sur l'épée, de la même façon que pour la position sur vos armes renversées, reposez (voir la figure 6-1-10, position 3). Reprendre la position à l'épaule au commandement « ESCOUADE ».

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS

19. Au commandement « GARDE-À – VOUS », fléchir le genou gauche et ramener vivement le pied gauche à la position du garde-à-vous. Si l'épée est au clair, reprendre en même temps la position épée en main.

FAÇON DE DÉGAINER

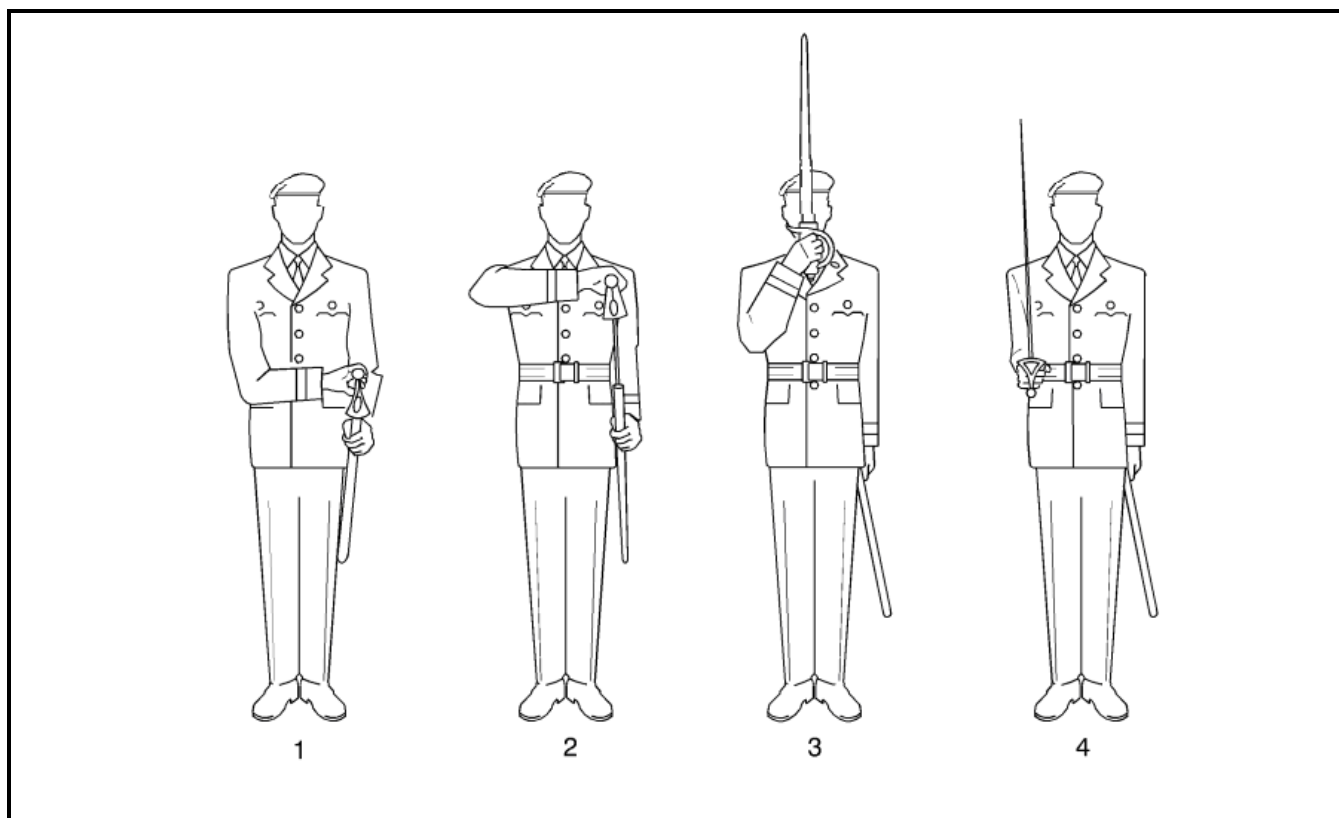


Figure 6-1- 4 Façon de dégainer (avec l'épée à la ceinture)

20. **Épée à la ceinture.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DÉGAINÉZ, ESCOUADE – UN » :

- a. de la main gauche, entourer la partie supérieure du fourreau, au-dessus de l'anneau supérieur, et tourner le fourreau verticalement de façon à ramener la garde vers l'avant, en gardant le coude gauche vers l'arrière (figure 6-1-4);

- b. en même temps, saisir la fusée avec la main droite en gardant le revers de la main vers l'arrière.
21. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », sortir partiellement la lame du fourreau à la verticale jusqu'à ce que l'avant-bras droit se trouve à la hauteur des épaules, parallèle au sol.
22. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », dégainer l'épée complètement et adopter la position remplacez l'épée. En même temps, repousser le fourreau à sa position naturelle (les anneaux vers l'avant) et placer la main gauche comme à la position du garde-à-vous.
23. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », prendre la position épée en main.
24. Au commandement « DÉGAI – NEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
25. **Épée suspendu.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DÉGAINEZ, ESCOUADE – UN » :
- a. de la main gauche, tourner et tenir le fourreau de façon à ramener la bouche vers l'avant;
 - b. en même temps, saisir la fusée avec la main droite, en gardant l'avant-bras parallèle au sol et le revers de la main vers l'arrière.
26. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », sortir partiellement la lame du fourreau à la verticale en élevant le bras droit jusqu'à la hauteur des épaules, parallèlement au sol.
27. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », dégainer l'épée complètement et adopter la position remplacez l'épée. En même temps, faire pivoter le fourreau vers l'arrière, à la verticale, comme dans la position du garde-à-vous.
28. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », prendre la position épée en main.
29. Au commandement « DÉGAI – NEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer une pause réglementaire entre chacun d'eux.

NOTA

Lorsque certains militaires dégainent l'épée en même temps que d'autres fixent la baïonnette au canon, les mouvements doivent être coordonnés. Il doit y avoir un mouvement à chaque commandement d'exécution.

FAÇON DE RENGAINER L'ÉPÉE À PARTIR DE LA POSITION ÉPÉE EN MAIN

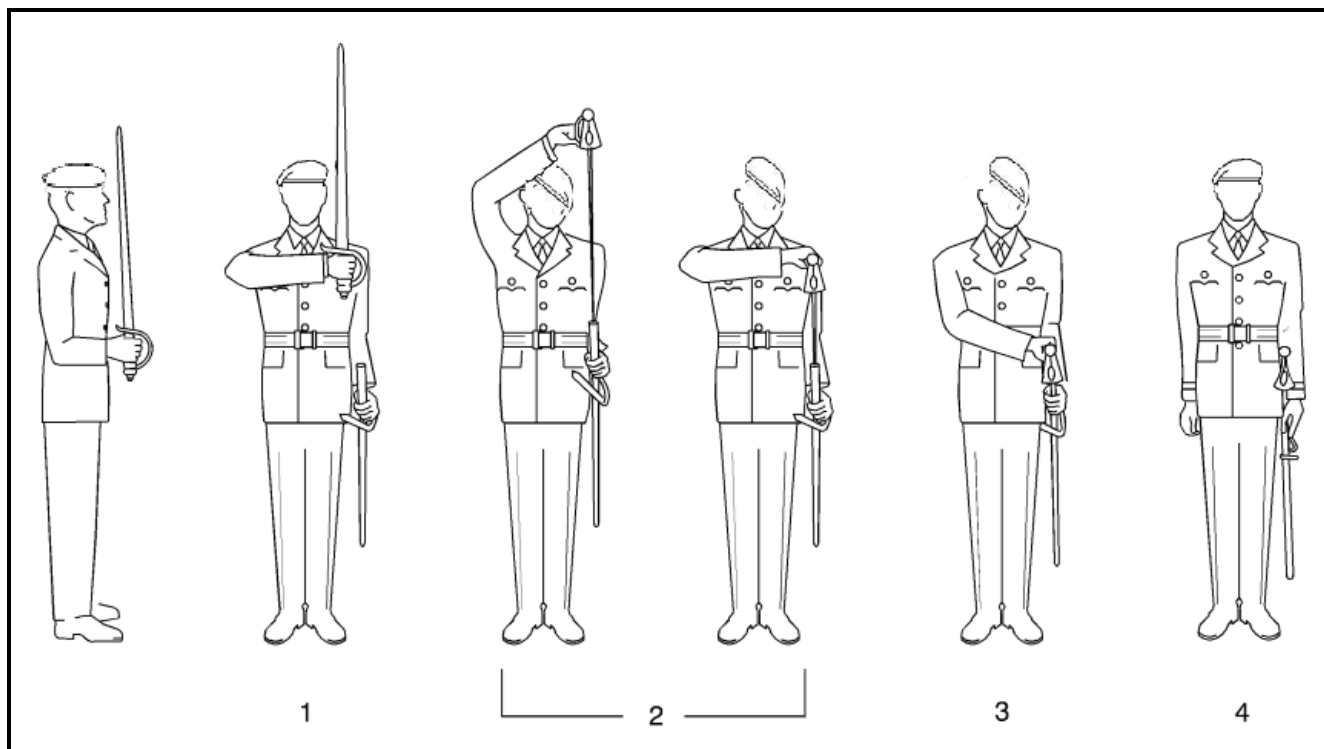


Figure 6-1- 5 Façon de rengainer l'épée à partir de la position épée en main

30. **Fourreau à la ceinture.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ÉPÉE AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE – UN » :

- a. de la main droite, amener vivement la poignée au creux de l'épaule gauche, en tenant la garde vers la gauche et alignée sur en ligne avec l'épaule gauche, la lame perpendiculaire au sol, l'avant-bras droit à l'horizontale et le revers de la main ainsi que le coude vers l'avant (figure 6-1-5);
- b. en même temps, saisir le fourreau en refermant la main gauche refermée au-dessus de l'anneau supérieur et faire tourner le fourreau dans le sens des aiguilles d'une montre de sorte que les anneaux soient dirigés vers l'arrière.

31. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. incliner la tête de façon à voir le fourreau;
- b. tourner la pointe de l'épée vers l'arrière, vers l'extérieur de l'épaule gauche, jusqu'à ce que la lame se trouve parallèle au côté gauche du corps, et tourner les doigts de manière à diriger la garde vers l'avant. Relever ensuite l'épée, en insérer la pointe dans la bouche du fourreau et enfoncer la lame vers le bas pour arriver à la position correspondant au deuxième mouvement du dégainement. Garder les épaules entièrement tournées vers l'avant.

32. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », enfoncer complètement l'épée dans le fourreau de façon à retrouver la position correspondant au premier mouvement du dégainement.

33. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », adopter la position du garde-à-vous. En replaçant le bras gauche sur le côté, donner un léger coup sur le fourreau avec la main pour s'assurer que l'épée est bien revenu à la position voulue.

34. Au commandement « ÉPÉE AU FOURREAU, REMET – TEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

35. **Fourreau suspendu.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ÉPÉE AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE – UN » :

- a. de la main droite, amener vivement la poignée au creux de l'épaule gauche, en tenant la garde vers la gauche et alignée sur l'épaule gauche, la lame perpendiculaire au sol, l'avant-bras droit à l'horizontale et le revers de la main ainsi que le coude vers l'avant;
- b. en même temps, de la main gauche, faire pivoter la bouche du fourreau vers l'avant.

36. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. incliner la tête de façon à voir le fourreau;
- b. tourner la pointe de l'épée vers l'arrière, vers l'extérieur de l'épaule gauche, jusqu'à ce que la lame se trouve parallèle au côté gauche du corps, et tourner les doigts de manière à diriger la garde vers l'avant. Relever ensuite l'épée, en insérer la pointe dans la bouche du fourreau et enfoncer la lame vers le bas pour arriver à la position correspondant au deuxième mouvement du dégainement. Garder les épaules entièrement tournées vers l'avant.

37. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », enfoncer complètement l'épée dans le fourreau de façon à retrouver la position correspondant au premier mouvement du dégainement.

38. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », adopter la position du garde-à-vous.

39. Au commandement « ÉPÉE AU FOURREAU, REMET – TEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer une pause réglementaire entre chacun d'eux.

NOTA

- 1. Lorsque certains militaires rengainent leurs épées en même temps que d'autres remettent leurs baïonnettes au fourreau, il doit y avoir coordination des mouvements. Les deux premiers mouvements de la position épées au fourreau remettez sont complétés aux commandements « REMET – TEZ » et « BAÏONNETTES », tandis que les deux derniers mouvements correspondent aux deux mouvements nécessaires pour adopter la position du garde-à-vous.
- 2. Les militaires dont le fourreau est accroché à la ceinture, sous la veste, doivent le décrocher rapidement avant d'exécuter le premier mouvement de la séquence visant à rengainer l'épée.

MARCHER AVEC L'ÉPÉE AU FOURREAU/DÉGAINÉ

40. **Marche au pas cadencé.** Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », se mettre en marche normalement :

- a. **Fourreau à la ceinture.** Si l'épée est rengainé, balancer les deux bras (figure 6-1-6A).
- b. **Fourreau suspendu.** Faire pivoter le fourreau de façon à ramener le dard vers l'avant. Si l'épée est au fourreau, la garde est dirigée vers le haut. Une fois le fourreau incliné à 45 degrés, modifier la position de la main gauche de façon à la refermer complètement sur le fourreau à la hauteur de l'anneau supérieur. Balancer le bras droit si l'épée est au fourreau (figure 6-1-6). Garder le bras gauche immobile le long du corps.

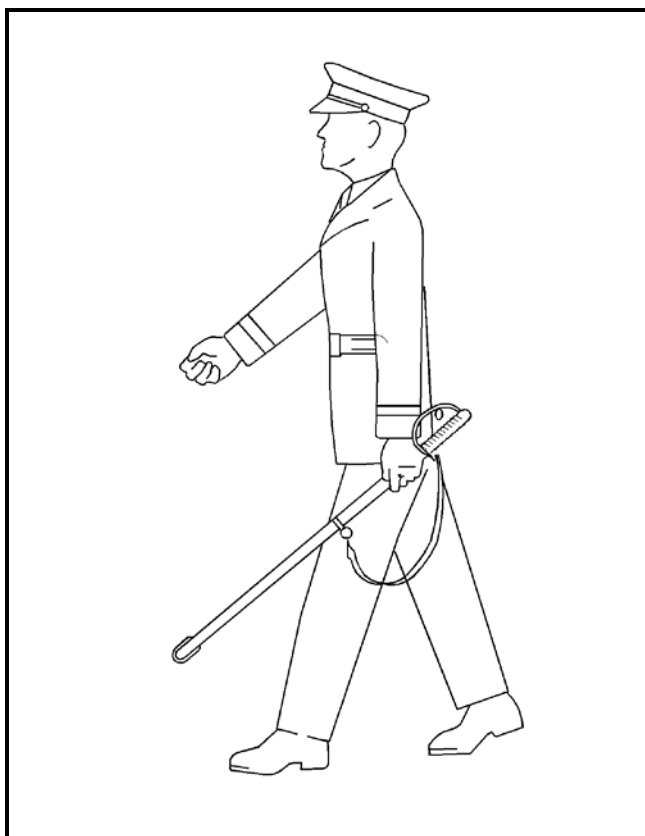


Figure 6-1- 6 Pas cadencé (suspendu)

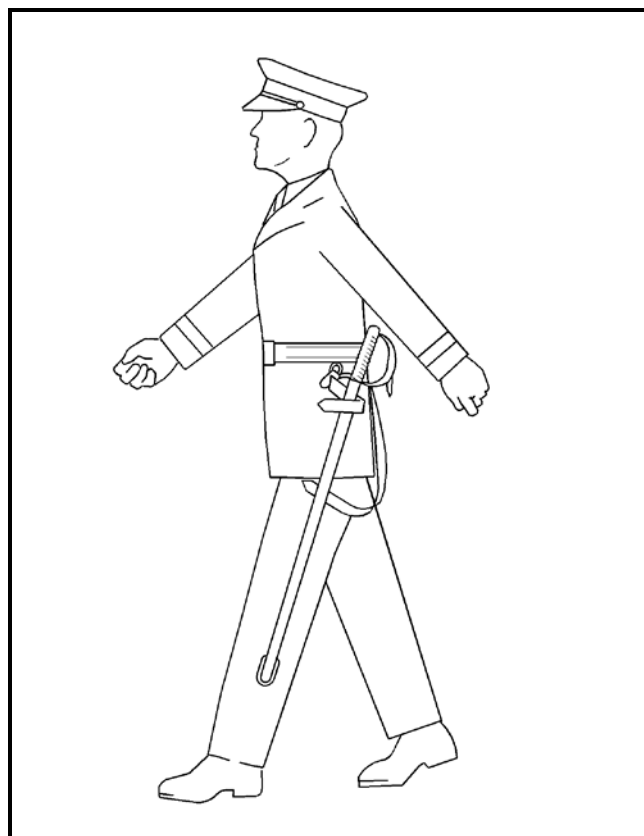


Figure 6-1-6A Pas cadencé (à la ceinture)

c. **Marche au repos.** Si l'épée est au clair, passer de la position épée en main à la position à l'épaule ou rengainer l'épée si l'ordre est donné de porter le fusil à la bretelle. Au commandement « MARCHER AU GARDE-À – VOUS », reprendre la position épée en main.

d. **Drapeau consacré à l'épaule.** Quand on ordonne de porter le drapeau consacré à l'épaule, on doit aussi donner l'ordre de porter l'épée au clair de la même façon.

41. **Marche au pas ralenti.** Au commandement « PAS RALENTI – MARCHÉ », se mettre en marche normalement. Si le fourreau est suspendu, le faire pivoter de façon à ramener le dard vers l'avant et tenir le fourreau de la main gauche de la façon indiquée à l'alinéa 40.b. ci-dessus. On ne porte jamais l'épée à l'épaule au pas ralenti.

HALTE

42. Au commandement « ESCOUADE – HALTE » :

- a. s'arrêter de la façon normale;
- b. si le fourreau est suspendu, le ramener à la verticale tout en tendant le genou droit et adopter la position du garde-à-vous.

SALUT À LA HALTE

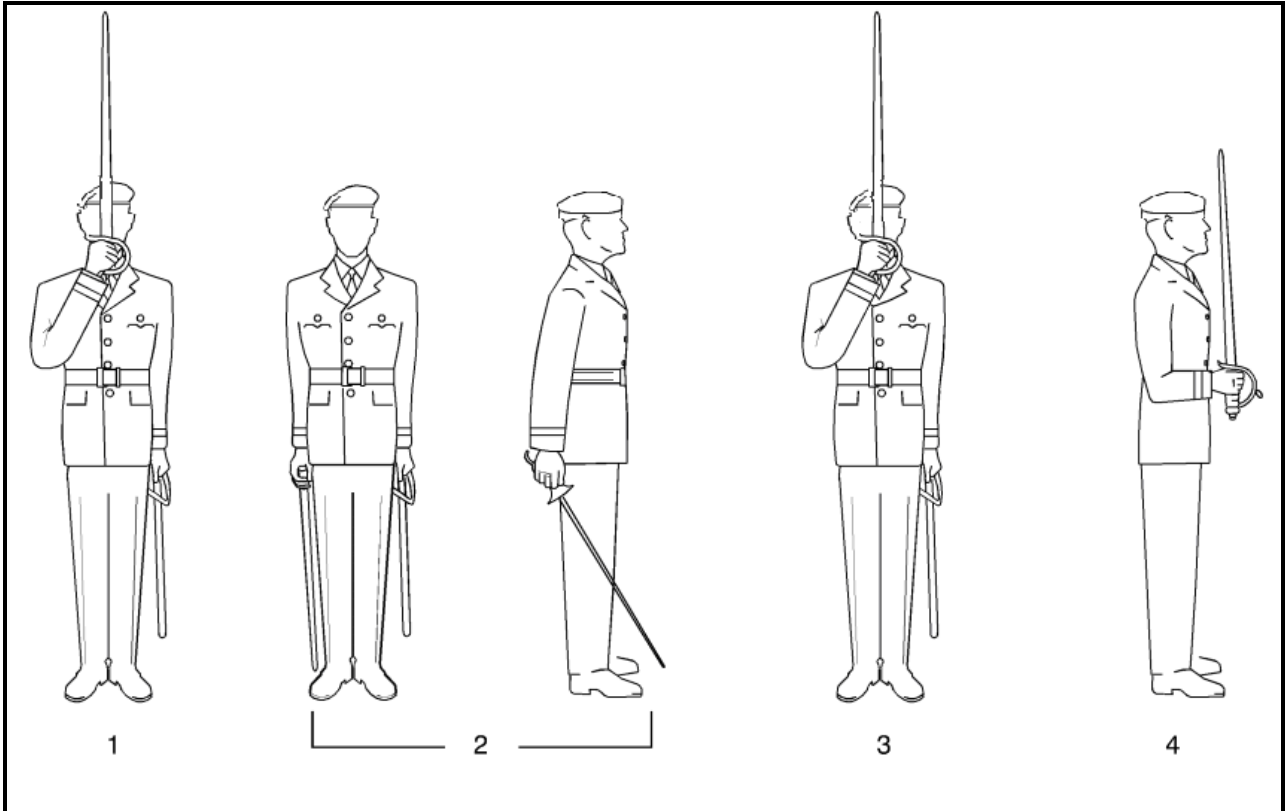


Figure 6-1- 7 Salut avec l'épée

43. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE – UN », amener l'épée à la position remplacez l'épée (figure 6-1-7).
44. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :
 - a. abaisser vivement l'épée du côté droit en allongeant complètement le bras droit, de sorte que l'épée soit dirigé vers le bas et droit vers l'avant; tenir le pouce à plat le long de la poignée, les autres doigts l'empoignant fermement, et garder la pointe de l'épée à 15 cm du sol;
 - b. tenir le tranchant de la lame vers la gauche, dans le prolongement de l'extérieur du pied droit;
 - c. garder le bras droit bien tendu, la main droite à l'arrière de la cuisse.
45. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », ramener l'épée à la position remplacez l'épée.
46. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », ramener l'épée à la position l'épée en main.
47. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT, SALU – EZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
48. **Coordination du salut avec les mouvements d'autres militaires en armes.** Le salut avec l'épée, coordonné avec les mouvements d'autres militaires armés d'un fusil ou d'une carabine, se fait comme suit :
 - a. au premier mouvement exécuté pour passer de la position à l'épaule armes à la position présentez armes, adopter la position remplacez l'épée;
 - b. au troisième mouvement, abaisser l'épée pour saluer.

49. Façon de rendre le salut à un subalterne

- Pour rendre un salut, l'officier à la halte portant l'épée au clair adopte successivement la position remplacez l'épée, puis la position l'épée en main, en observant la pause réglementaire entre les mouvements. Ce mouvement est coordonné avec les deux derniers mouvements du salut du subalterne. L'officier qui porte l'épée au fourreau salue de la main de la même façon qu'à l'exercice sans armes.
- La position remplacez l'épée sans autre mouvement n'est admise que pour rendre un salut à un subalterne. Elle ne peut tenir lieu de salut complet en aucune autre circonstance (voir aussi le paragraphe 58).

SALUT EN MARCHANT AU PAS RALENTI

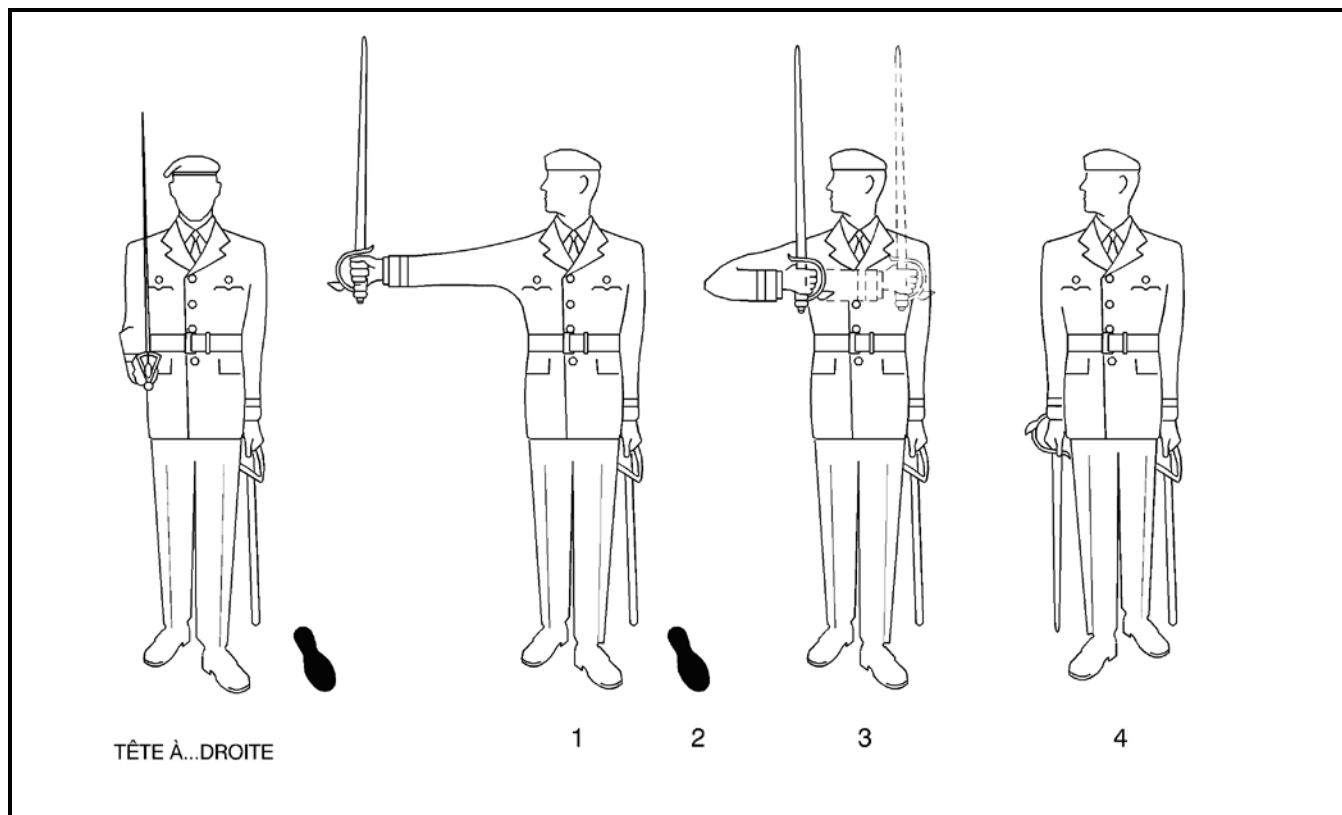


Figure 6-1- 8 Salut en marchant au pas ralenti

50. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, TÊTE À DROITE (GAUCHE), ESCOUADE – UN », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol (figure 6-1-8) :

- faire un pas de transition du pied droit et, au moment où le pied gauche touche le sol de nouveau, tendre le bras droit vers la droite, à l'horizontale, à la hauteur de l'épaule et à angle droit avec le corps, en tenant la lame de l'épée perpendiculaire au sol, le tranchant vers la droite;
- en même temps, tourner la tête vers la droite.

51. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- faire un autre pas du pied droit;
- tout en gardant la lame perpendiculaire au sol et la main ainsi que le coude à la hauteur de l'épaule, amener l'épée par un mouvement circulaire vers la gauche du corps, jusqu'à ce que la traverse atteigne le creux de l'épaule gauche;

- c. garder le coude à la hauteur de l'épaule et le pouce serré autour de la fusée.

52. Au commandement « ESCOUADE – TROIS » :

- a. faire un autre pas du pied gauche;
- b. poursuivre le mouvement circulaire devant le corps en ramenant la traverse devant l'épaule droite;
- c. garder le coude à la hauteur de l'épaule, la partie supérieure du bras étant alignée sur les épaules;
- d. garder l'avant-bras à l'horizontale.

53. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE » :

- a. faire un autre pas du pied droit;
- b. abaisser le coude sur le côté et changer la façon de tenir l'épée en plaçant le pouce sur le côté de la poignée;
- c. abaisser l'épée jusqu'à la position du salut.

54. Au commandement « TÊTE À – DROITE », les quatre mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et gracieux qui s'effectue sur quatre pas et qui se termine avec un pas du pied droit.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, FIXE, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

- a. faire un pas de transition du pied droit et, au moment où le pied gauche touche le sol de nouveau, tourner la tête vers l'avant;
- b. en même temps, ramener l'épée à la position replacez l'épée.

56. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. faire deux autres pas;
- b. au moment où le pied gauche est en avant et au sol, abaisser l'épée à la position épée en main.

57. Au commandement « FIXE », exécuter les différents mouvements successivement chaque fois que le pied gauche touche le sol.

SALUT EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ

58. Au commandement « TÊTE À – DROITE (GAUCHE) », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

- a. garder l'épée à la position épée en main;
- b. tourner la tête vers la droite (gauche).

59. Au commandement « FIXE », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, ramener la tête vers l'avant.

FAÇON DE FORMER LA HAIE À L'OCCASION DES MARIAGES

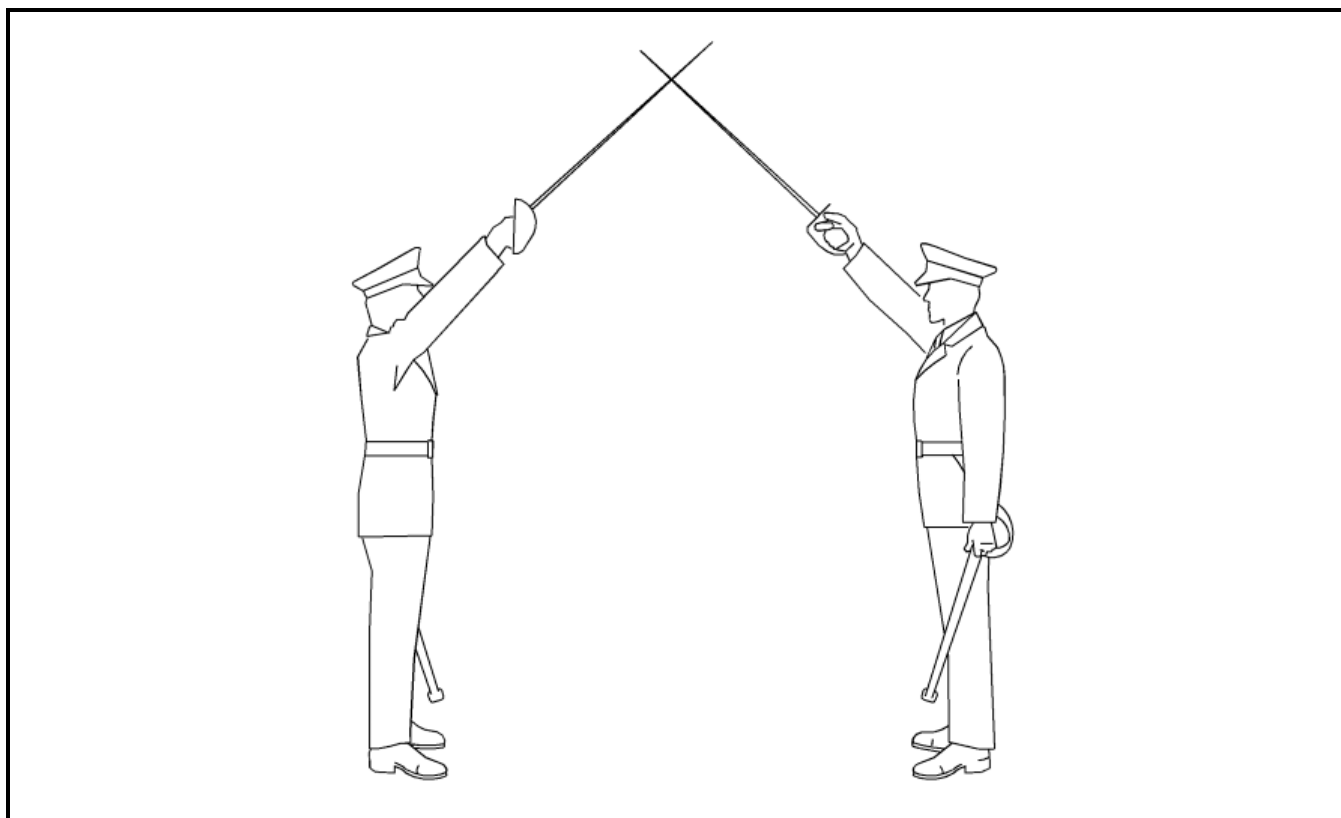


Figure 6-1- 9 La haie

60. La position dite de la haie est celle qu'adoptent des militaires autorisés à porter une épée (voir le paragraphe 1), en nombre pair, pour former une garde d'honneur à la sortie des nouveaux mariés. (On ne doit pas former la haie avec des militaires du rang qui, par tradition, ne sont pas autorisés à porter l'épée.) Le sabre. Les militaires désignés pour former la haie doivent se placer en deux rangs égaux de chaque côté de l'entrée de l'église ou de la chapelle. Les rangs sont à huit pieds l'un de l'autre et se font face. L'intervalle entre chaque personne dépend du nombre de militaires présents ainsi que de l'espace disponible.

61. Dès que les militaires sont en position, le plus haut gradé doit donner le commandement « DÉGAI – NEZ » et, lorsque les nouveaux mariés franchissent le portail, il donne le commandement « FORMEZ – HAIE » (voir paragraphe 65).

62. Lorsque la haie est formée, les épées se croisent à trois pouces de la pointe (figure 6-1-9).

63. Lorsque le cortège a franchi la haie, les officiers reprennent la position épée en main.

FAÇON DE FORMER LA HAIE À PARTIR DE LA POSITION ÉPÉE EN MAIN

64. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, FORMEZ HAIE, ESCOUADE – UN », amener l'épée à la position replacée l'épée.

65. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », allonger le bras droit au maximum et pointer l'épée vers le haut à un angle de 45 degrés, la lame à plat et le tranchant vers la droite. Le bras et l'épée doivent former une ligne droite depuis l'épaule jusqu'à la pointe de l'épée.

66. Au commandement « FORMEZ – HAIE », les deux mouvements sont combinés. On doit observer une pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION DE LA HAIE À LA POSITION ÉPÉE EN MAIN

67. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ÉPÉE EN MAIN, ESCOUADE – UN », ramener l'épée à la position replacez l'épée.
68. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », ramener l'épée à la position épée en main.
69. Au commandement « ÉPÉE EN – MAIN », les deux mouvements sont combinés. On doit observer une pause réglementaire entre chacun des mouvements.

DE LA POSITION DU SALUT À LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ

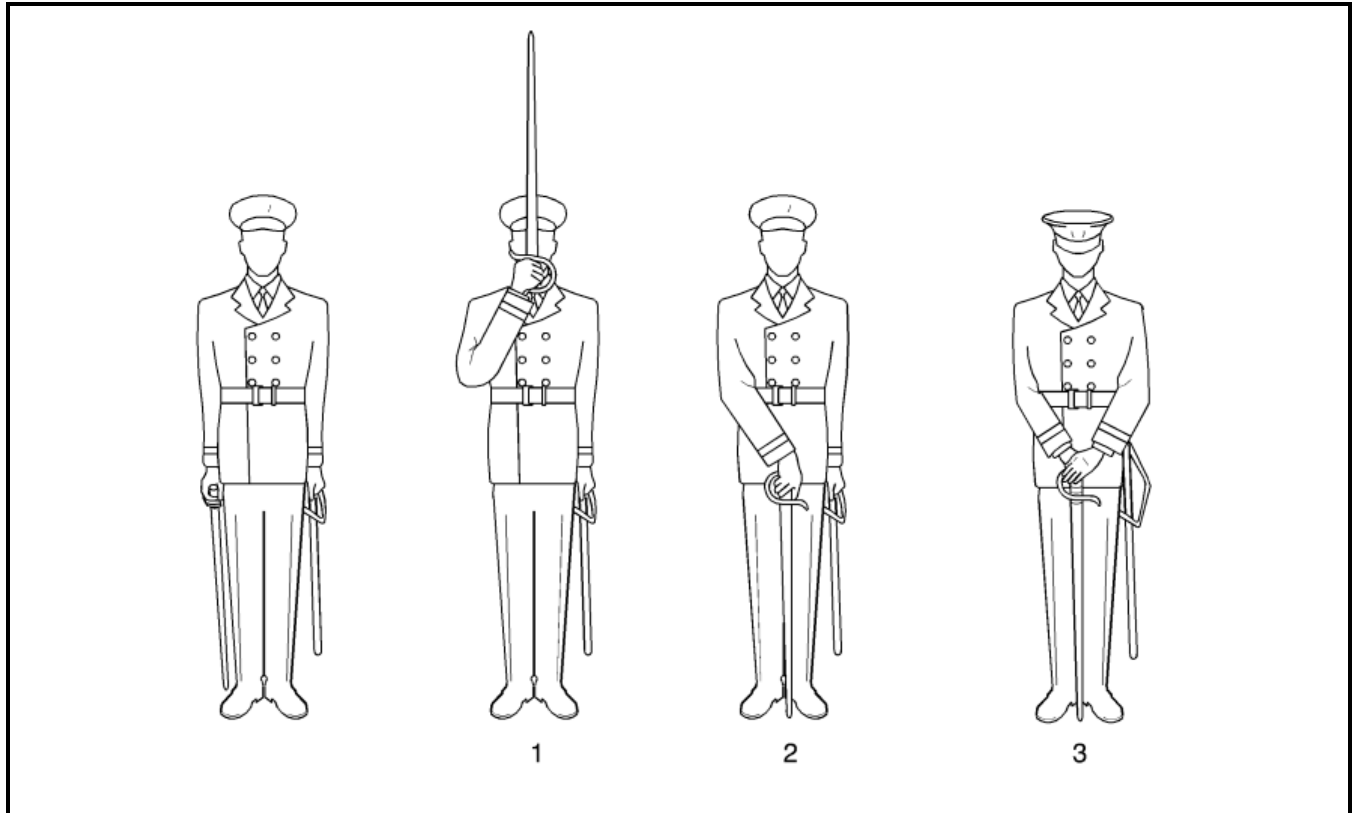


Figure 6-1- 10 De la position du salut à la position sur vos armes renversées reposez

70. Les militaires exécutent ce mouvement à la position du salut, la plupart du temps conjointement avec des troupes qui ont d'abord reçu le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES ».
71. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPOSEZ, ESCOUADE – UN », amener l'épée à la position replacez l'épée (figure 6-1-10).
72. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :
- abaisser la pointe vers l'avant en tournant la main vers l'intérieur de sorte que la garde soit dirigée vers la droite;
 - placer la pointe de l'épée au sol, à égale distance des deux pieds et alignée sur le bout des chaussures, en tenant la garde vers la droite;
 - placer la main droite sur le pommeau en gardant le coude près du corps.
73. Au commandement « ESCOUADE – TROIS » placer la main gauche par-dessus la main droite, le coude près du corps, en penchant la tête jusqu'à ce que le menton touche la poitrine.

74. Au commandement « SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPOSEZ », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux. Si ces mouvements sont coordonnés avec ceux d'autres militaires armés d'un fusil ou d'une carabine, ils doivent être exécutés avec élégance et solennité, suivant le compte réglementaire de 10 secondes (voir chapitre 4, section 2, paragraphe 8) appliqué comme suit :

- a. à 1 seconde, fin du mouvement ESCOUADE UN;
- b. à 9 secondes, fin du mouvement ESCOUADE DEUX;
- c. à 10 secondes, fin du mouvement ESCOUADE TROIS.

DE LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ À LA POSITION DU SALUT

75. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE – UN », les membres de l'escouade doivent relever la tête et regardent droit devant eux.

76. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. saisir la fusée de l'épée avec la main droite en pointant le pouce vers le bas et vers l'intérieur;
- b. placer la main gauche sur le côté comme à la position du garde-à-vous.

77. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », prendre la position replacez l'épée en relevant la pointe de l'épée vers l'avant par un mouvement circulaire de la main et en gardant le coude près du corps.

78. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », amener l'épée à la position du salut.

79. Au commandement « VERS L'AVANT, SALUT – EZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

80. Si ces mouvements sont coordonnés avec ceux d'autres militaires armés d'un fusil, ils sont exécutés au commandement « PRÉSENTEZ – ARMES ».

CORTÈGES FUNÈBRES

81. **Généralités.** Dans les cortèges funèbres où les participants doivent renverser leur arme, les fourreaux sont portés à la ceinture.

- a. Les militaires qui font partie d'un cortège funèbre devraient renverser leur épée, leur fusil ou leur carabine avant de se mettre en marche.
- b. Au pas cadencé, retirer la main gauche de l'épée (ou du fusil ou de la carabine) et balancer le bras (voir aussi paragraphe 48, section 2, chapitre 4). Laisser tomber la poignée de l'épée (ou encore la crosse du fusil ou de la carabine) de sorte que l'arme se trouve en position horizontale, sous l'aisselle droite.
- c. Exécuter tous les mouvements de la façon la plus simple et la plus directe possible.

82. **De la position épée en main à la position renversez armes.** Les militaires qui portent l'épée exécutent ces mouvements en même temps que les militaires armés d'un fusil ou d'une carabine, lorsque ceux-ci lorsqu'ils passent de la position à l'épaule à la position renversez armes.

83. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RENVERSEZ ARMES, ESCOUADE – UN », pousser l'épée sous l'aisselle droite, le tranchant vers le haut, en tournant le poignet et en laissant tomber la pointe de l'épée vers l'avant, du côté gauche; la poignée de l'épée est vers le haut, devant l'épaule droite, les doigts de la main droite sont tendus et réunis à la droite de la poignée, le pouce à gauche, le revers de la main à droite; le coude droit reste près du corps et l'épée forme un angle de 45 degrés (figure 6-1-11).

84. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », saisir la lame de la main gauche derrière le dos, à la hauteur du ceinturon, le revers de la main tourné vers le bas.
85. Pour passer de la position épée en main à la position renversez armes (et vice versa), on coordonne les mouvements avec le premier et le quatrième mouvement des militaires portant le fusil.
86. **De la position renversez armes à la position épée en main.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE – UN », ramener la main gauche sur le côté.
87. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », laisser l'épée pivoter vers l'avant et, d'un mouvement circulaire vers la gauche, tout en gardant l'épée près du corps, prendre la position épée en main.
88. **Adoption de la position renversez armes sur l'ordre de marcher au pas cadencé (ralenti).** Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHE », ramener la main gauche sur le côté au premier pas du pied gauche au pas cadencé et, en même temps, laisser tomber la poignée de sorte que l'épée se trouve à l'horizontale.
89. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI – MARCHE », reprendre la position renversez armes lorsque le pied gauche touche le sol pour le premier pas au pas ralenti.
90. **Façon de changer l'épée de côté en position renversez armes.** (Les mouvements sont coordonnés avec ceux des militaires portant le fusil ou la carabine.) Au commandement « CHANGEZ ARMES – UN », ramener la main gauche sur le côté et, en même temps, modifier la prise de la main droite en plaçant celle-ci sous la fusée, le pouce vers la droite.
91. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », abaisser la pointe de façon que l'épée se trouve à la verticale et faire passer l'épée de la main droite à la main gauche.
92. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », ramener la main droite sur le côté.
93. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », pousser l'épée sous l'aisselle gauche.
94. Au commandement « ESCOUADE – CINQ », saisir la lame de la main droite derrière le dos, le revers de la main tourné vers le bas. L'épée doit former un angle de 45 degrés. En même temps, modifier la position de la main gauche sur la poignée de façon que les doigts soient tendus et réunis à gauche, le pouce à droite et le revers de la main dirigé vers la gauche.
95. Pour changer à nouveau l'épée de côté, procéder à l'inverse.

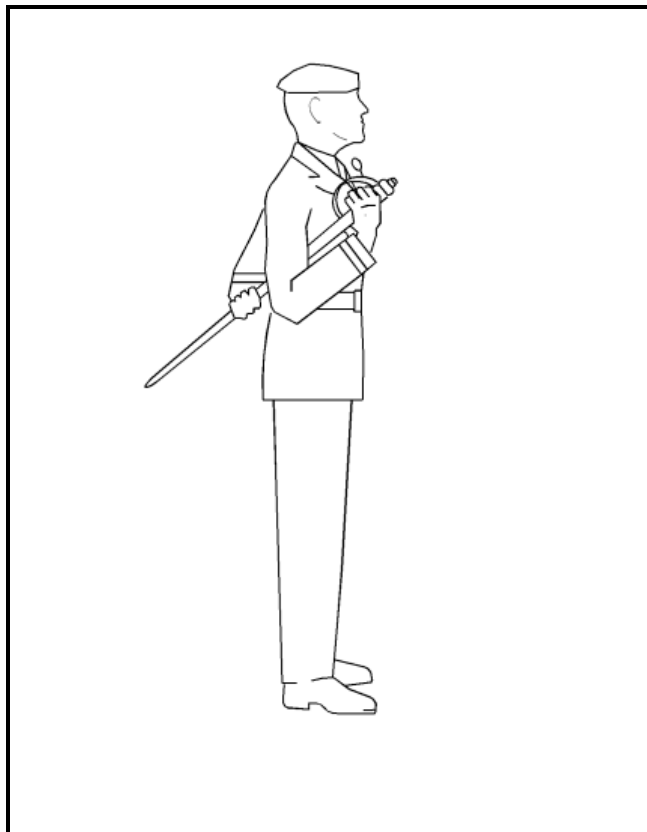


Figure 6-1- 12 Position renversez armes

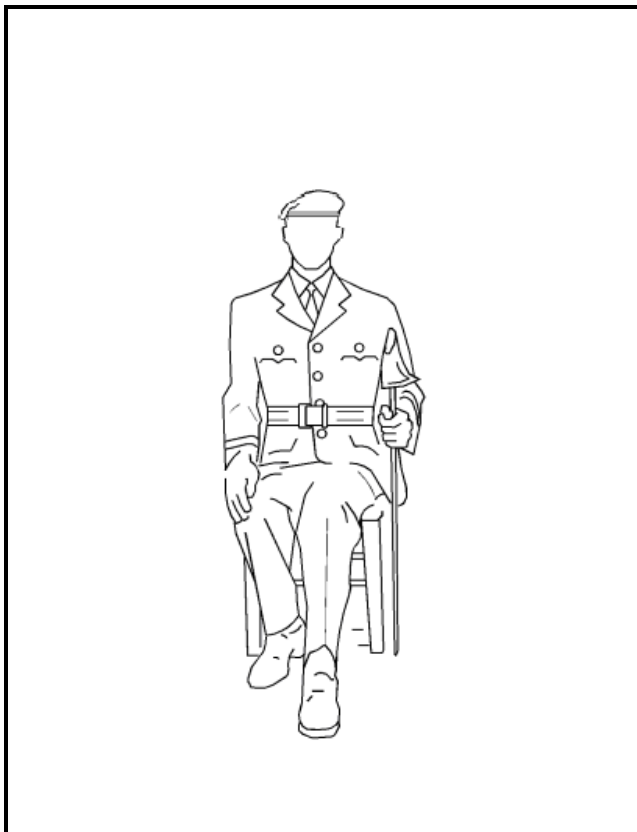


Figure 6-1- 11 Position assise

POSITION ASSISE

96. La position assise (figure 6-1-12) avec l'épée se décrit comme suit :
- a. l'épée est suspendu;
 - b. le militaire tient l'épée en l'entourant complètement de la main gauche à la hauteur de l'anneau supérieur;
 - c. le militaire tient le fourreau à la verticale, le dard au sol;
 - d. la garde est dirigée vers l'avant.

SECTION 2

MOUVEMENTS AVEC LE MESURE-PAS ET AVEC LA CANNE

LE MESURE-PAS

1. Le mesure-pas (figure 6-2-1) est un instrument de formation qui sert à mesurer la longueur des pas, les distances et les intervalles. Il peut être utilisé par les Militaires du rang compétents en matière d'exercice. La présente section servira de guide aux instructeurs relativement à l'utilisation du mesure-pas.
2. Le mesure-pas se porte ouvert ou fermé. Lorsqu'on doit s'en servir, il se porte ouvert.
3. L'utilisation du mesure-pas est une fonction exigeante à laquelle il faut constamment s'exercer. À l'entraînement de l'escouade, l'instructeur devrait marcher à côté du militaire qui ouvre la marche en faisant pivoter son mesure-pas ouvert afin de vérifier la longueur des pas sur une distance suffisante pour habituer le groupe à la longueur de pas appropriée. Une fois que l'escouade a appris à marcher correctement, l'instructeur devrait vérifier périodiquement la longueur des pas en suivant le groupe avec son mesure-pas ouvert et en le faisant tourner.

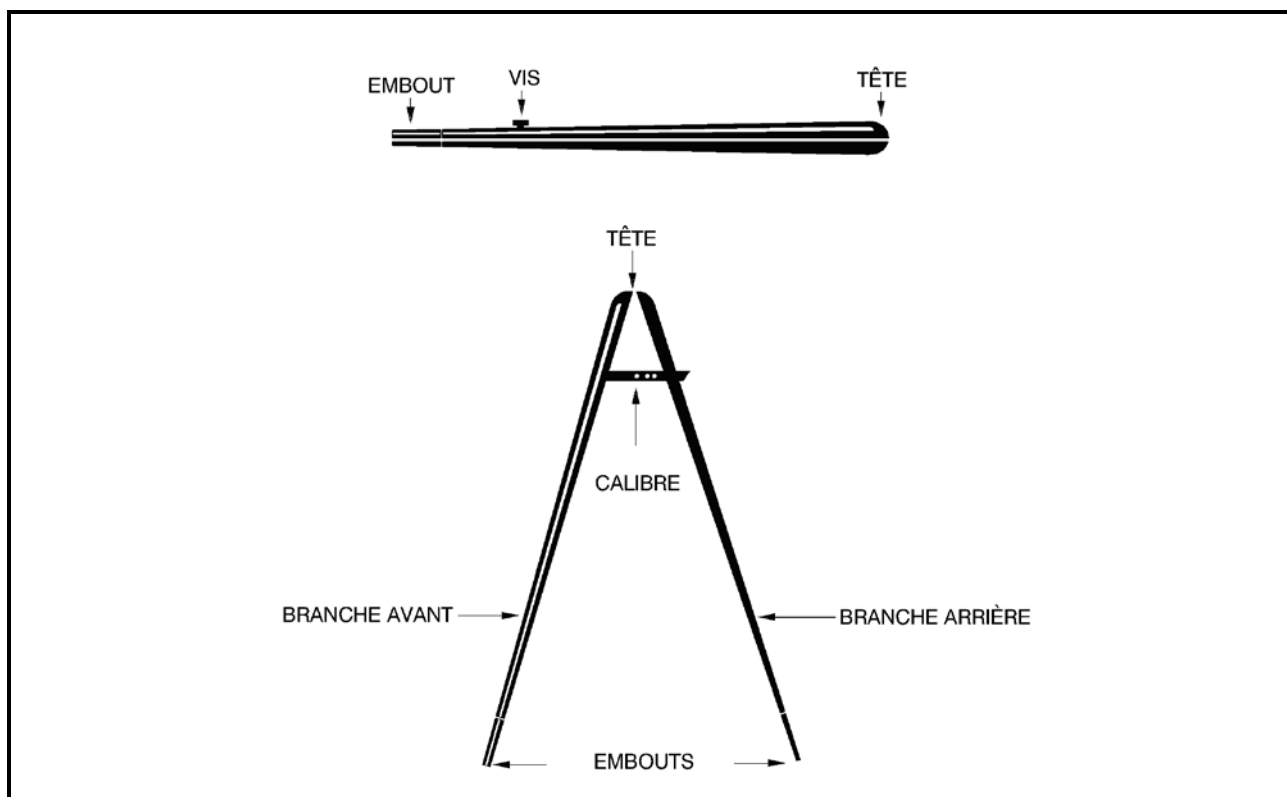


Figure 6-2- 1 Mesure-pas

LA CANNE

4. La canne est un accessoire facultatif qui a pour origine, entre autres, la cravache et la canne élégante et que certaines unités ont encore coutume d'utiliser (voir l'A-DH-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FAC, chapitre 3). Les mouvements avec la canne sont les mêmes que les mouvements exécutés avec le mesure-pas fermé.

MOUVEMENTS EN MARCHANT

5. Pour les mouvements à exécuter en marchant avec le mesure-pas, le commandement d'exécution est donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol. Les différents mouvements sont exécutés successivement à chaque pas du pied gauche.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION DU GARDE-À-VOUS OU AU PORT

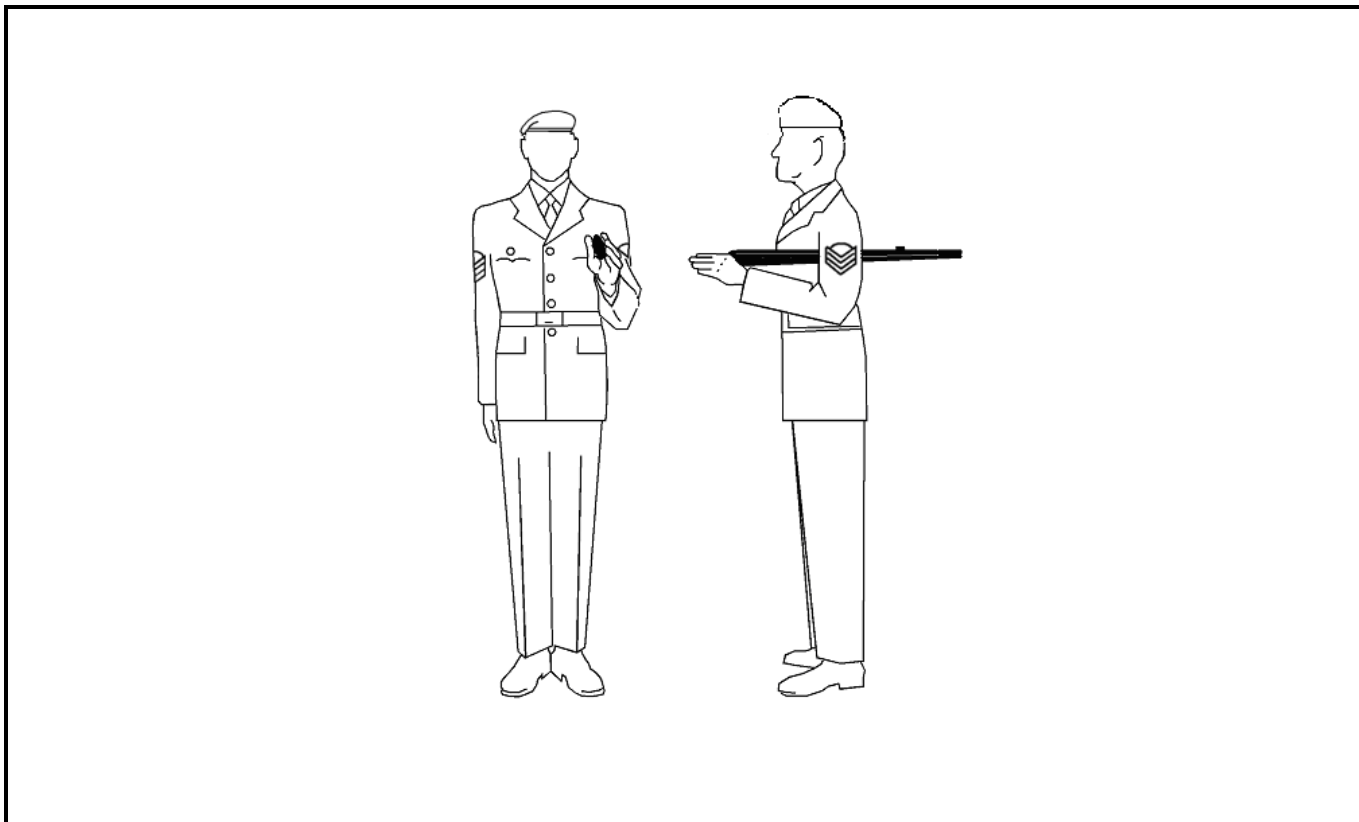
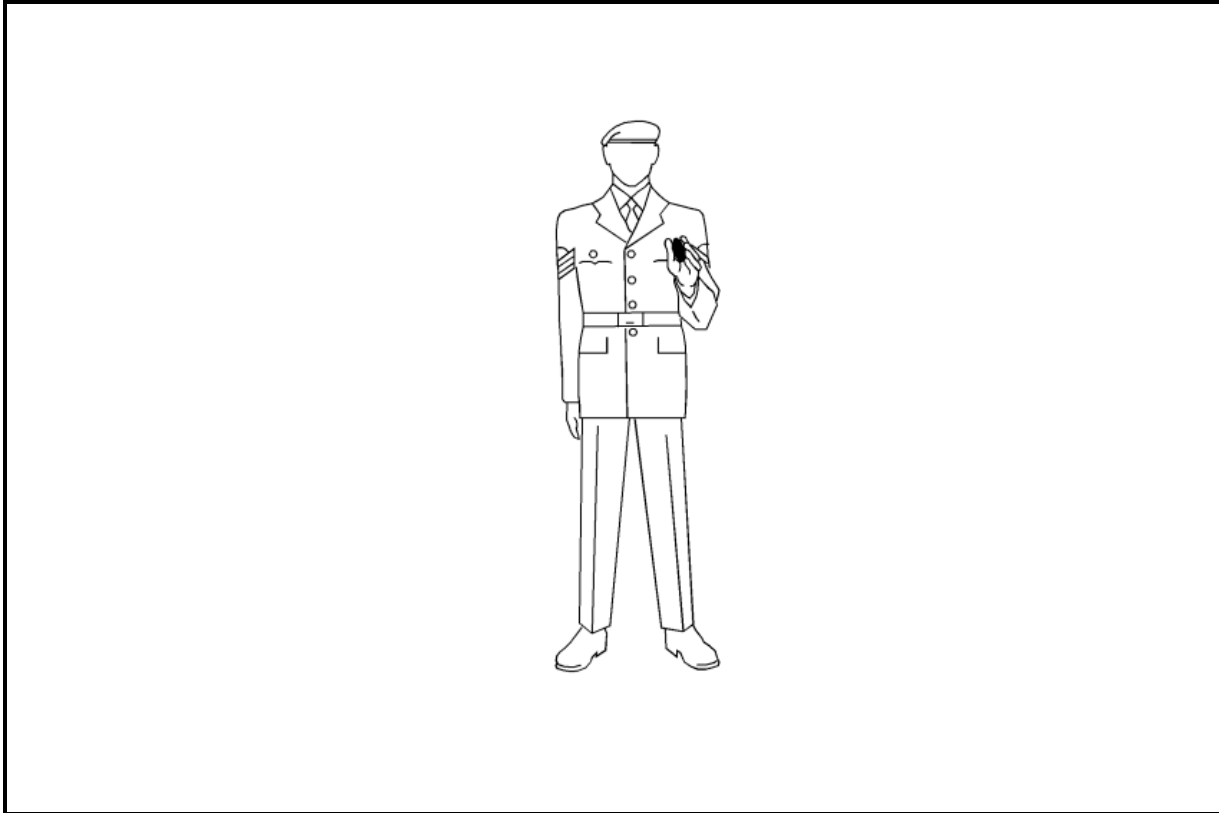


Figure 6-2- 2 Position du garde-à-vous ou au port

6. Pour adopter la position du garde-à-vous (figure 6-2-2) :
 - a. tenir le mesure-pas sous l'aisselle gauche, au point d'équilibre, serré entre la cage thoracique et le haut du bras et parallèle au sol;
 - b. diriger les embouts vers l'arrière;
 - c. placer la vis de retenue vers le haut;
 - d. tenir la tête du mesure-pas entre le pouce et l'index de la main gauche, en gardant les doigts tendus, l'index parallèle au mesure-pas et l'extrémité du majeur aligné sur la tête du mesure-pas; et
 - e. garder le bras droit tendu bien droit sur le long du corps côté.
7. En marchant, on peut tenir le mesure-pas en position au port. On doit alors balancer le bras droit.
8. On doit adopter la position au port lorsqu'on s'adresse à un officier parce qu'elle permet de saluer.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION EN PLACE REPOS**Figure 6-2-3 Position en place repos, le mesure-pas au port**

9. Au commandement « EN PLACE, RE – POS » :
 - a. déplacer le pied gauche à la distance normale vers la gauche (figure 6-2-3);
 - b. garder le bras droit tendu le long du corps bien droit sur le côté.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION REPOS

10. Au commandement « RE – POS », détendre le corps.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION DU GARDE-À-VOUS, LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE

11. Dans un espace restreint, comme un corridor, on peut tenir le mesure-pas fermé à l'épaule plutôt que sous le bras.
12. Tenir le mesure-pas de la main droite, presque à la verticale, les embouts en cuivre vers le haut et la vis de retenue vers l'avant (figure 6-2-4). Poser le mesure-pas contre la deuxième jointure de l'index, en gardant les autres doigts sur le côté et le pouce sur le devant et aligné sur la couture du pantalon.
13. Passer de la position au port à la position à l'épaule en deux mouvements : saisir la tête du mesure-pas avec la main droite tout en ramenant le bras gauche le long du corps, puis porter le mesure-pas à l'épaule, d'un geste vif de la main droite. Pour passer de la position à l'épaule à la position au port, procéder à l'inverse.
14. Cette position est adoptée pour la marche avec le mesure-pas dans des espaces restreints. On balance alors les deux bras.

15. Pour passer de la position à l'épaule à la position à la main au moment de se mettre en marche, on exécute les mêmes mouvements que pour passer de la position à l'épaule armes à la position à la main armes avec le fusil (chapitre 4). Pour passer de la position à la main à cette position, à la halte, on exécute les deux mouvements suivants :

- a. donner un petit coup vers le haut en le faisant pivoter pour que la vis soit tournée vers l'avant et le saisir en même temps à la verticale, de la main gauche, l'avant-bras parallèle au sol; saisir la tête du mesure-pas avec la main droite et tenir le mesure-pas serré contre l'épaule;
- b. après la pause réglementaire, ramener la main gauche le long du corps.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION EN PLACE REPOS, LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE

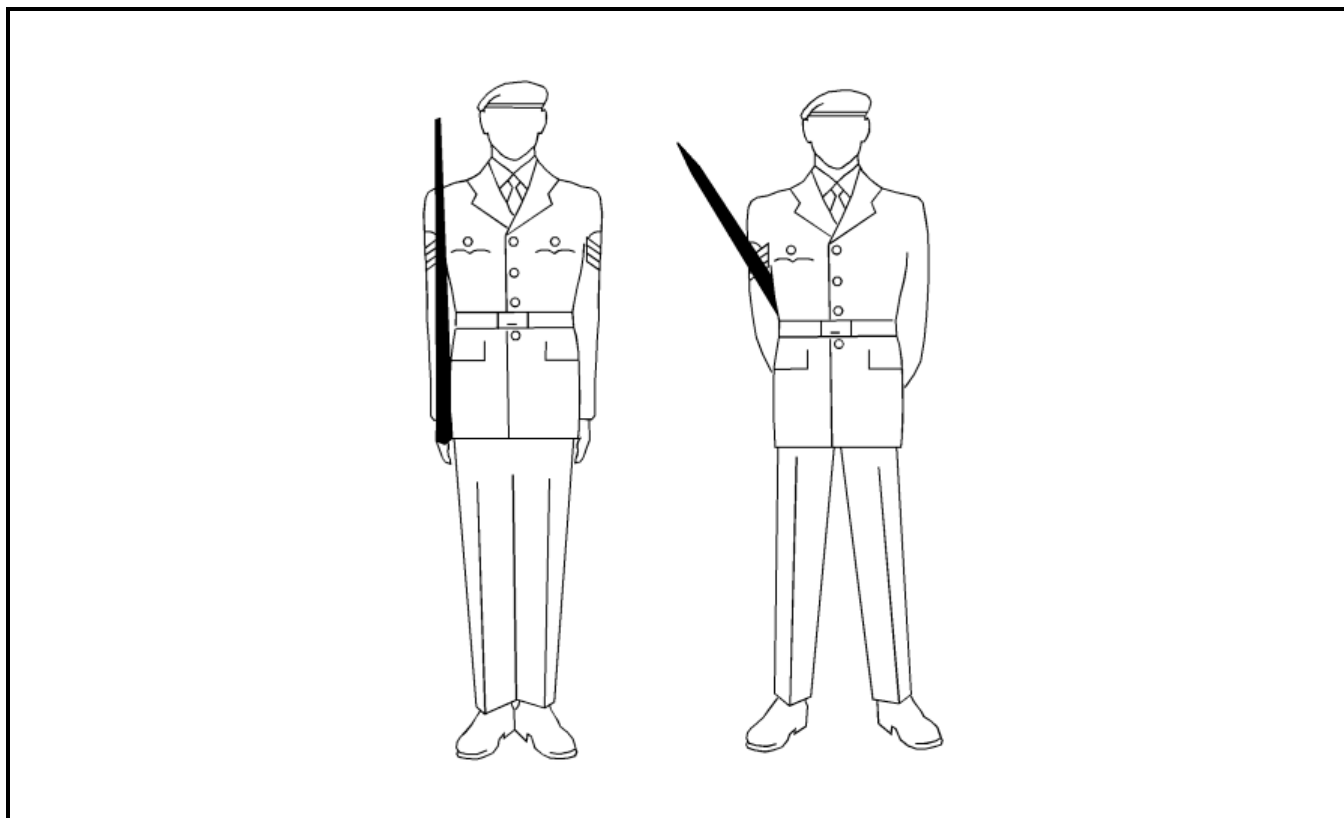


Figure 6-2- 4 Position en place repos, le mesure-pas à l'épaule

16. Au commandement « EN PLACE, RE – POS » :

- a. déplacer le pied gauche à la distance normale vers la gauche (figure 6-2-4);
- b. tout en gardant le mesure-pas dans la main droite, passer la main droite derrière le dos et la placer contre la paume de la main gauche.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION REPOS LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE

17. Au commandement « RE – POS », détendre le corps.

MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À LA MAIN, À LA HALTE

18. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS À LA MAIN, ESCOUADE – UN », déplacer légèrement le mesure-pas vers l'avant avec la main gauche et, en même temps, empoigner le mesure-pas de la main droite, au point d'équilibre, en gardant le revers de la main vers le haut.

19. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », de la main droite, abaisser le mesure-pas à la position horizontale en le tenant à bout de bras, les embouts vers l'avant et, en même temps, ramener le bras gauche le long du corps.

20. Au commandement « MESURE-PAS À LA – MAIN », les mouvements sont combinés.

MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À LA MAIN, EN MARCHANT

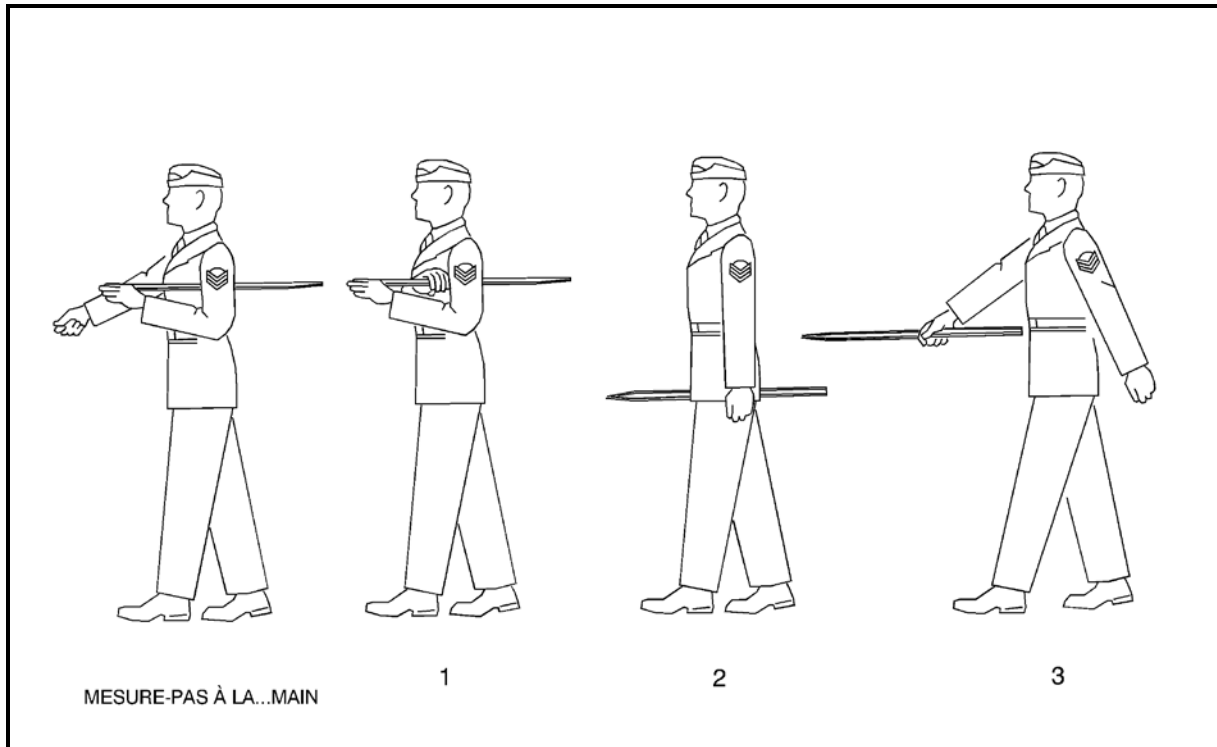


Figure 6-2- 5 Façon de passer de la position au port à la position à la main, en marchant

21. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS À LA MAIN, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

- a. faire un pas de transition du pied droit;
- b. au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol (figure 6-2-5), déplacer légèrement le mesure-pas vers l'avant avec la main gauche et, en même temps, empoigner le mesure-pas de la main droite, au point d'équilibre, en gardant le revers de la main vers le haut.

22. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. faire un pas de transition du pied droit;
- b. au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol, abaisser le mesure-pas à la position horizontale de la main droite, en le tenant à bout de bras, les embouts vers l'avant et, en même temps, ramener le bras gauche le long du corps.

23. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », faire un pas de transition du pied droit et, au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol, commencer à balancer les deux bras.

24. Au commandement « MESURE-PAS À LA – MAIN », les mouvements sont combinés.

25. En marche, lorsque le mesure-pas est porté dans la position à la main, on le tient à son point d'équilibre, les embouts dirigés vers l'avant et la vis de retenue vers le haut, et on le maintient à l'horizontale en balançant le bras droit.

26. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS AU PORT, ESCOUADE – UN » :

- a. pousser le mesure-pas sous le bras gauche avec la main droite;
- b. en même temps, saisir la tête du mesure-pas avec la main gauche, dans la position au port.

27. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », ramener la main droite sur le côté et déplacer le mesure-pas de 5 cm vers l'arrière.

28. Au commandement « MESURE-PAS AU – PORT », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION À LA MAIN À LA POSITION AU PORT, EN MARCHANT

29. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS AU PORT, ESCOUADE – UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

- a. faire un pas de transition du pied droit;
- b. au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol, pousser le mesure-pas sous le bras gauche avec la main droite;
- c. en même temps, saisir la tête du mesure-pas avec la main gauche, dans la position au port.

30. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. faire un pas de transition du pied droit;
- b. ramener la main droite sur le côté et déplacer le mesure-pas de 5 cm vers l'arrière.

31. Au commandement « ESCOUADE – TROIS » :

- a. faire un pas de transition du pied droit;
- b. balancer le bras droit.

32. Au commandement « MESURE-PAS AU – PORT », les trois mouvements sont combinés.

MESURE-PAS FERMÉ – HALTE

33. Lors de laEn faisant halte, passer de la position à la main à la position au port une fois arrêté et après observation de la pause réglementaire.

34. Avant de saluer, il faut reprendre la position au port. L'ordre de reprendre cette position peut aussi être donné en tout temps, à la discrétion de l'instructeur.

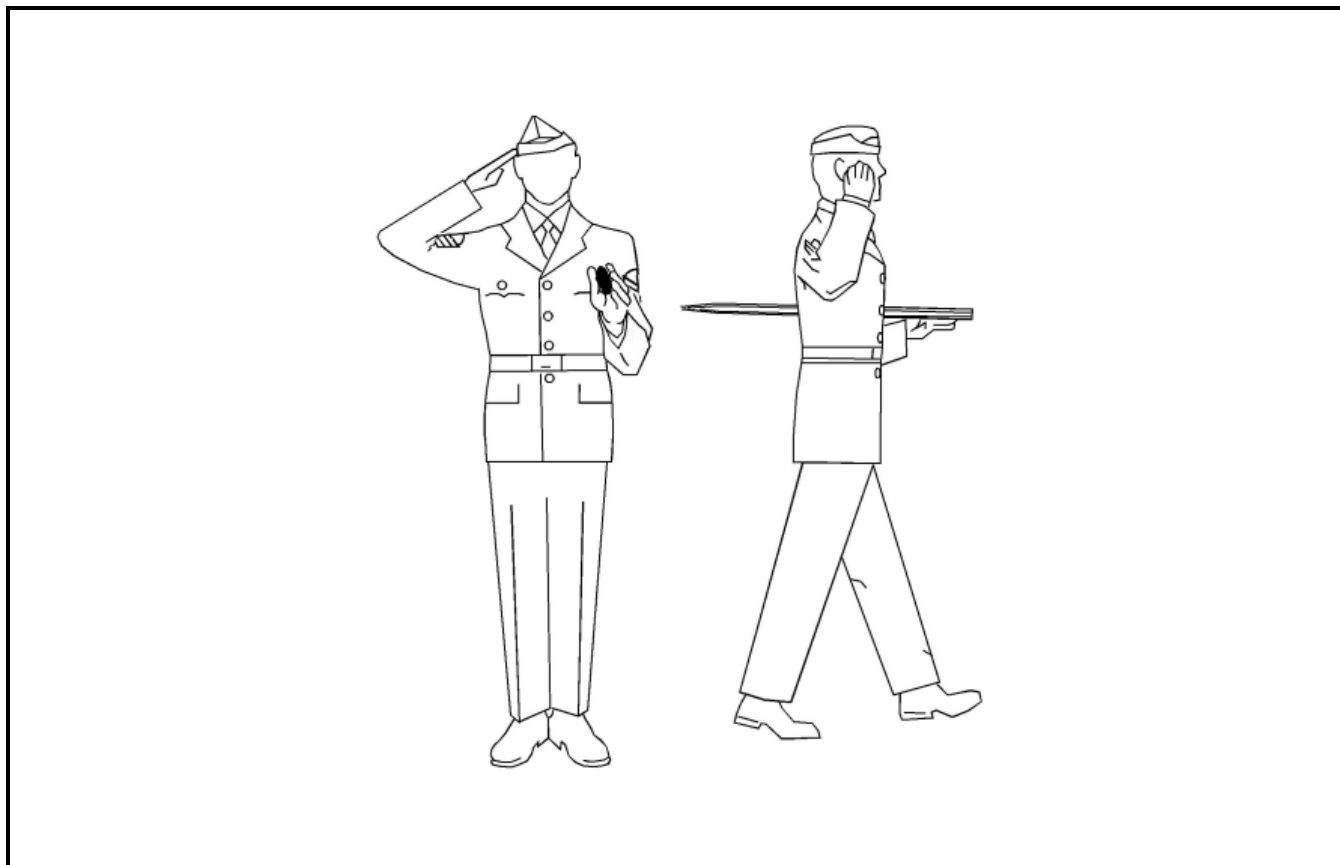
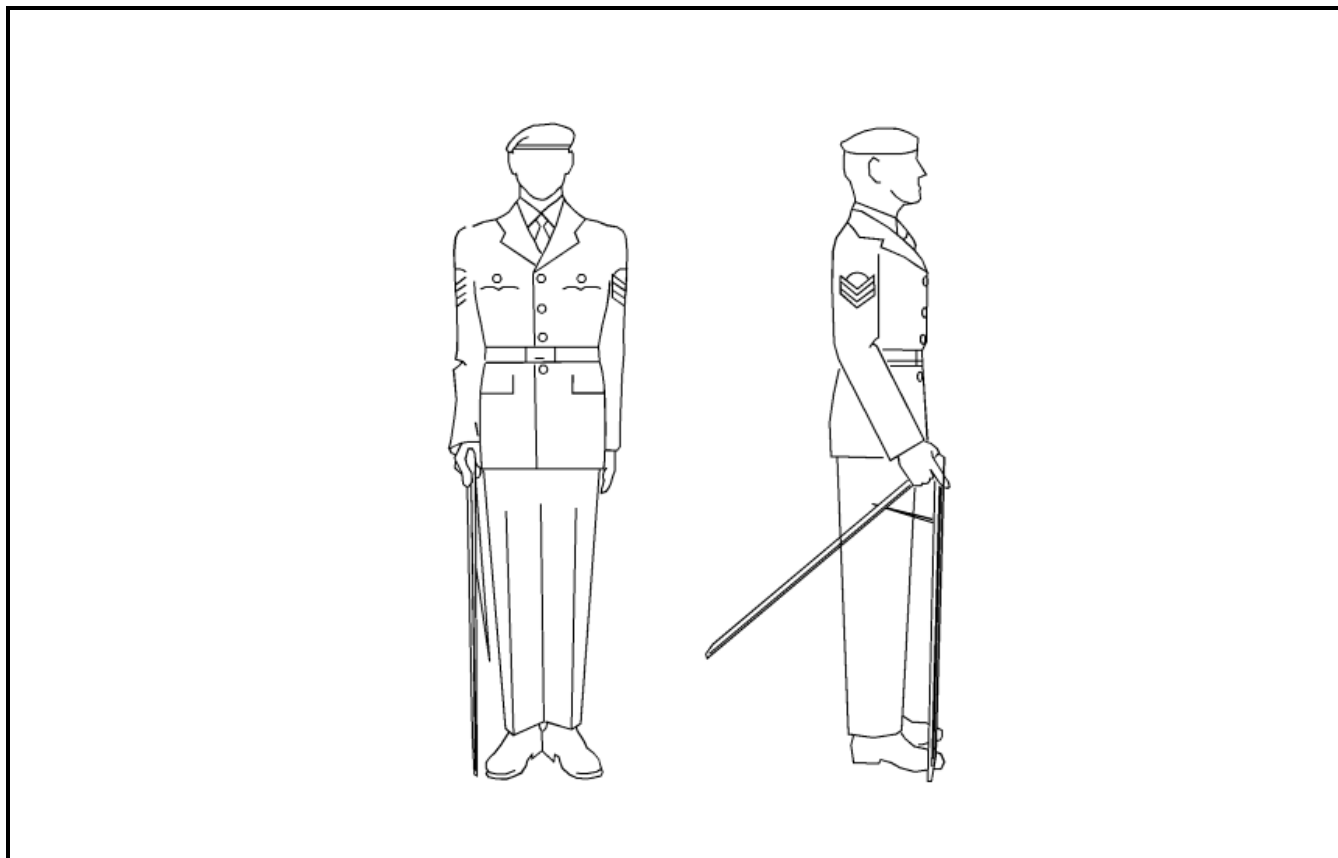
MESURE-PAS FERMÉ – SALUT

Figure 6-2- 6 Salut, mesure-pas au port

35. À la position au port, on salue de la main droite de la façon habituelle. Pendant ce temps, on tient la tête du mesure-pas de la main gauche (figure 6-2-6).

MESURE-PAS OUVERT – POSITION DU GARDE-À-VOUS**Figure 6-2- 7 Position du garde-à-vous, mesure-pas ouvert**

36. Pour adopter la position du garde-à-vous :
- a. saisir la branche arrière du mesure-pas de la main droite, à 2 cm au-dessous de la tête, la branche avant étant retenue par l'index (figure 6-2-7);
 - b. tenir la branche avant à la verticale et la poser sur le sol, alignée sur le bout de la chaussure, à 2 cm vers la droite;
 - c. garder la branche arrière à distance du sol et la pointer directement vers l'arrière;
 - d. garder les coudes serrés contre le corps.

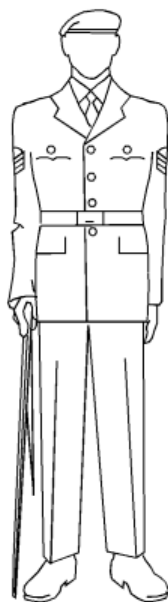
MESURE-PAS OUVERT – POSITION EN PLACE REPOS

Figure 6-2- 8 Position en place repos

37. Au commandement « EN PLACE, RE – POS » :
- a. déplacer le pied gauche à la distance normale vers la gauche (figure 6-2-8);
 - b. garder les bras immobiles le long du corps.

MESURE-PAS OUVERT – POSITION REPOS

38. Au commandement « RE – POS », détendre le corps.

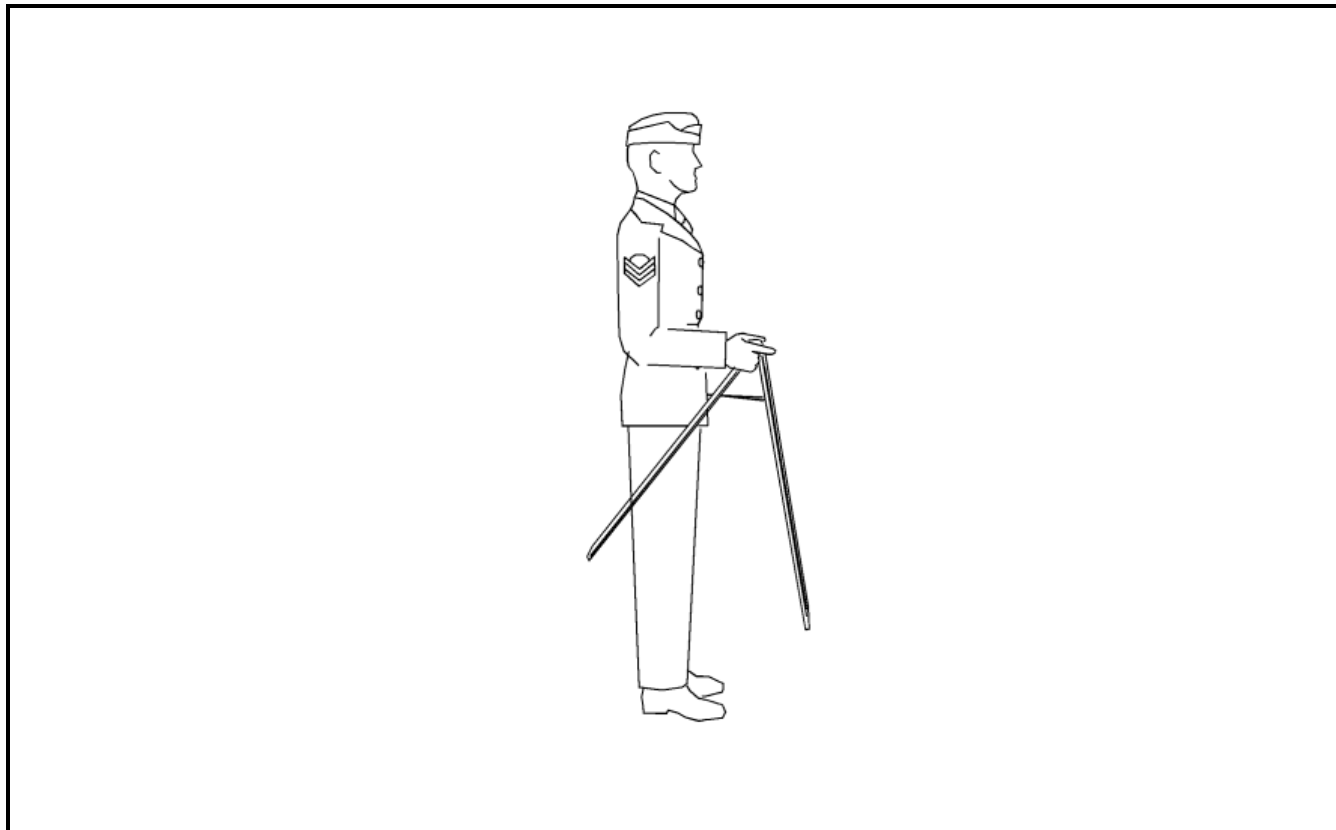
MESURE-PAS OUVERT – FAÇON DE MARCHER ET DE S'ARRÊTER SANS MESURER LE PAS

Figure 6-2- 9 Façon de marcher et de s'arrêter sans mesurer le pas

39. Au commandement « PAS CADENCÉ (RALENTI) – MARCHÉ », se mettre en marche du pied gauche, l'avant-bras droit parallèle au sol, l'index devant la branche avant et les autres doigts entourant la branche arrière. Maintenir la branche avant du mesure-pas à la verticale et tenir le coude droit près du corps (figure 6-2-9).

40. Cette position est également dite « au port » lorsque le mesure-pas est ouvert.

41. Au commandement « ESCOUADE – HALTE », faire halte de la façon habituelle. Après la pause réglementaire, abaisser le mesure-pas pour adopter la position du garde-à-vous.

MESURE-PAS OUVERT – FAÇON DE MESURER LE PAS

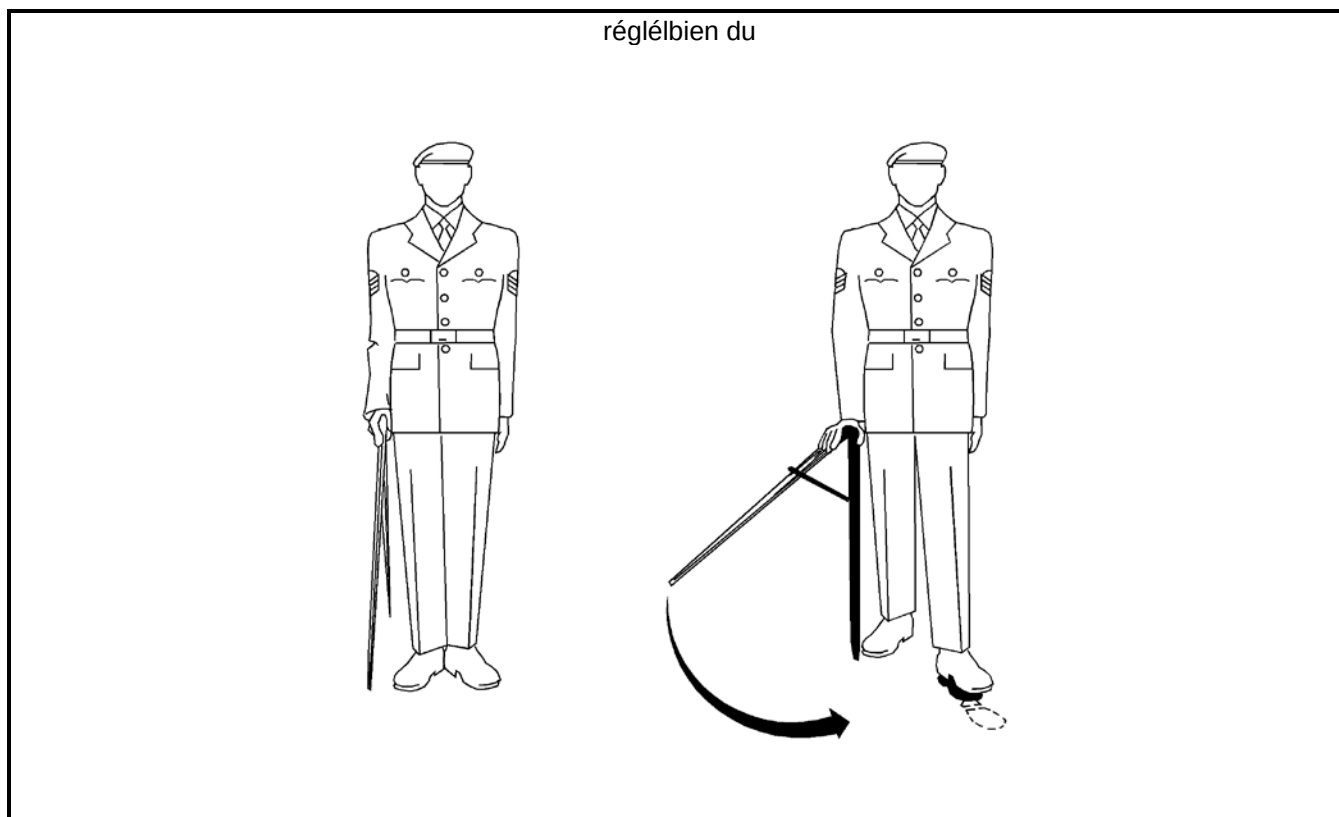


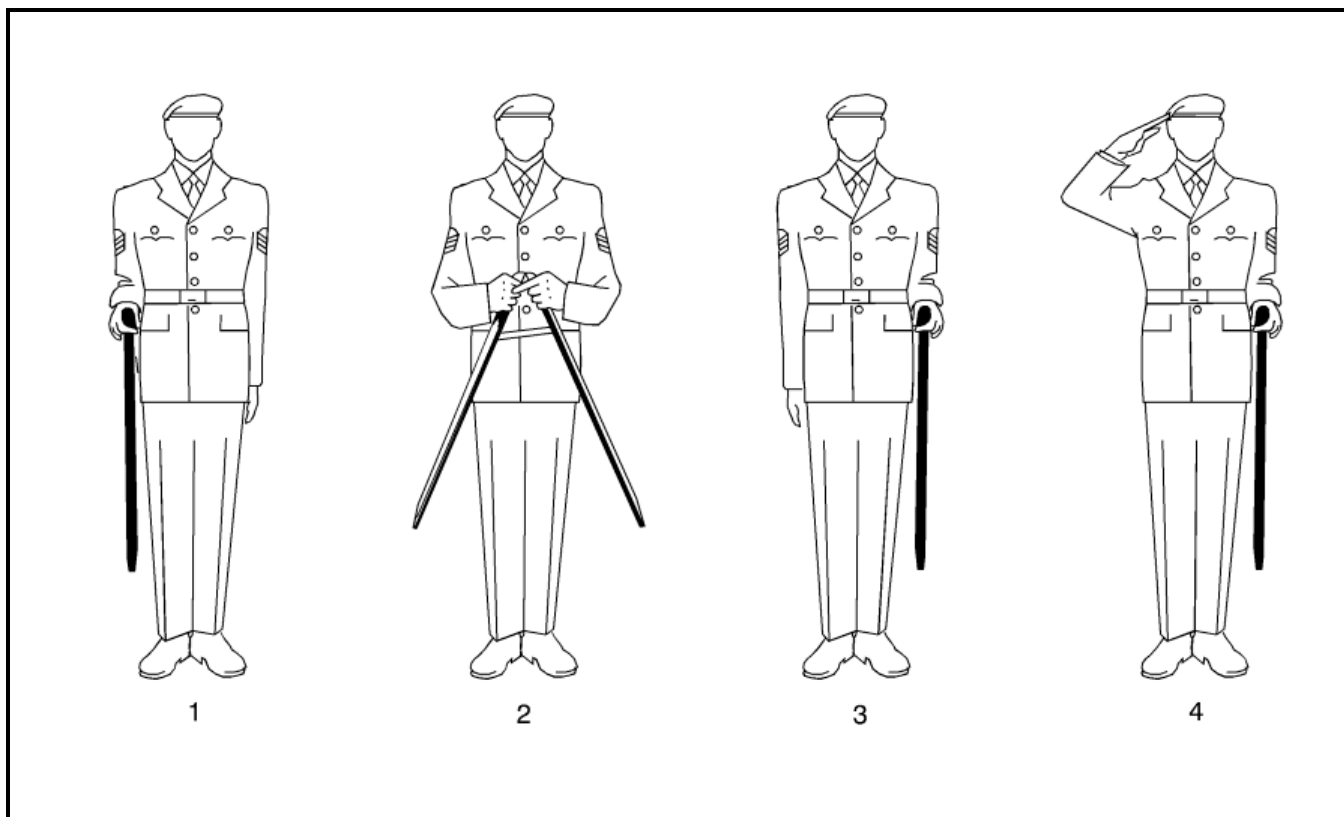
Figure 6-2- 10 Façon de mesurer le pas

42. Au commandement « PAS CADENCÉ (RALENTI) – MARCHÉ », se mettre en marche du pied gauche et, avec le pouce et les doigts, faire pivoter vers l'avant et par l'extérieur la branche arrière du mesure-pas (figure 6-2-10). L'embout de la branche qui pivote doit être ramené droit devant l'autre, en suivant la cadence de pas adoptée.

43. Continuer à faire pivoter le mesure-pas jusqu'à ce que l'escouade ait bien réglé la longueur de ses pas ou qu'elle s'arrête ou encore jusqu'à ce que soit donné l'ordre de reprendre la position au port avec le mesure-pas ouvert.

44. Pour bien manipuler le mesure-pas, il faut avoir acquis la dextérité nécessaire (pouce, autres doigts et poignet) et savoir exercer la pression voulue sur la branche au sol. Il est essentiel de maintenir à la verticale la branche au sol tandis qu'on fait pivoter le mesure-pas suivant un arc de 180 degrés.

45. Les nouveaux instructeurs devraient commencer par s'exercer au pas ralenti. Il est plus facile de s'entraîner d'abord sur du gazon avant d'utiliser le mesure-pas sur le terrain de rassemblement.

MESURE-PAS OUVERT – SALUT**Figure 6-2- 11 Salut, le mesure-pas ouvert**

46. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE – UN », adopter la position au port, le mesure-pas ouvert (figure 6-2-11).

47. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. de la main droite, amener le mesure-pas à 10 cm en avant du corps, au centre, tout en gardant l'avant-bras parallèle au sol;
- b. en même temps, saisir la branche avant avec la main gauche, à 2 cm au-dessous de la tête du mesure-pas, l'index couvrant les jointures de la main droite.

48. Au commandement « ESCOUADE – TROIS » :

- a. desserrer la main droite et ramener le bras droit le long du corps;
- b. en même temps, déplacer le bras gauche en maintenant l'avant-bras parallèle au sol, la branche arrière du mesure-pas à la verticale et la branche avant pointée vers l'arrière.

49. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », saluer de la main droite.

50. Au commandement « ESCOUADE – CINQ » ramener le bras droit le long du corps.

51. Au commandement « ESCOUADE – SIX » :

- a. ramener le mesure-pas avec la main gauche à 10 cm en avant du corps, au centre, en gardant les avant-bras parallèles au sol;

- b. en même temps, saisir la branche arrière de la main droite, à 2 cm au-dessous de la tête du mesure-pas, en plaçant l'index sur les jointures de la main gauche.
52. Au commandement « ESCOUADE – SEPT » :
- a. desserrer la main gauche et ramener le bras gauche le long du corps;
 - b. en même temps, déplacer le bras droit en gardant l'avant-bras parallèle au sol, la branche avant du mesure-pas à la verticale et la branche arrière pointée vers l'arrière.
53. Au commandement « ESCOUADE – HUIT », adopter la position du garde-à-vous.
54. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT, SALU – EZ », combiner les huit mouvements. On doit observer une pause réglementaire entre chacun d'eux.
55. Pour la marche au pas ralenti ou cadencé, exécuter tous les mouvements successivement chaque fois que le pied gauche touche le sol.

CHAPITRE 7

EXERCICE DE PELOTON, DE COMPAGNIE ET DE BATAILLON

SECTION 1

INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. Une fois qu'ils ont appris à exécuter les mouvements d'exercice individuels et d'escouade décrits dans les chapitres précédents, les militaires sont en mesure de participer à des rassemblements au sein d'une unité formée.
2. L'exercice décrit dans ce chapitre permet aux unités de manœuvrer avec l'ensemble requis, à l'occasion des rassemblements réguliers ou des prises d'armes. Cet exercice dérive des exercices de combat et de marche autrefois pratiqués au combat. Ainsi :
 - a. Autrefois, les unités en ligne présentaient une largeur de front maximale et pointaient toutes leurs armes sur l'objectif. Aujourd'hui, les unités se forment en ligne pour se présenter le plus avantageusement possible aux officiers de la revue et aux spectateurs. En marche, la formation en ligne est la plus difficile à contrôler et c'est encore en manœuvrant et en défilant par sous-unités en ligne que les unités manifestent leur grande maîtrise des mouvements.
 - b. La formation en colonne permettait jadis aux unités de réduire la largeur de front pour que les mouvements soient plus faciles à contrôler ou encore pour que les troupes puissent traverser des défilés ou emprunter certaines routes.
 - c. Des manœuvres comme le changement de direction en formant les rangs et la formation de pelotons (ou de compagnies) permettaient aux unités et aux sous-unités de modifier leur formation pour présenter la largeur de front maximale dans la direction déterminée.
 - d. Grâce aux déplacements en ligne vers l'avant et vers l'arrière et d'après les positions adoptées par les officiers et les sous-officiers par rapport aux rangs, tous savaient dans quelle direction s'orientait la sous-unité.
3. Aujourd'hui, tout comme autrefois, les commandants indiquent à leur unité les mouvements à exécuter et les sous-officiers les aident en contrôlant l'exécution des ordres. Le commandant prend ainsi place devant ses troupes et les sous-officiers, sur les flancs ou à l'arrière. Au moment où les troupes s'alignent, les sous-officiers vérifient si tous les membres de l'unité sont placés correctement.

EXERCICE DE PELOTON

4. L'exercice de peloton vise à préparer le peloton à évoluer au sein de la compagnie en exécutant correctement tous les mouvements prescrits par le commandant de compagnie.

EXERCICE DE COMPAGNIE

5. L'exercice de compagnie vise à préparer la compagnie à manœuvrer avec ensemble.

EXERCICE DE BATAILLON

6. L'exercice de bataillon vise à préparer le bataillon à manœuvrer avec ensemble.

EXERCICE DE FORMATION

7. Une grande formation, comme une brigade, peut exécuter des manœuvres en suivant essentiellement les règles prescrites pour l'exercice de bataillon. La brigade peut donc défiler de différentes façons, avec ses unités en ligne, en colonne (ou en colonne serrée) de bataillons, etc. À cause du manque d'espace, les formations défilent le plus souvent en masse, c'est-à-dire les bataillons en ligne, chaque bataillon étant disposé en colonne serrée de compagnies.

8. Il est difficile de contrôler les mouvements d'une grande formation. La plupart du temps, l'exécution des commandements par les bataillons se fait de façon successive ou bien les commandements d'exécution sont transmis par trompette ou par clairon.

9. Les règles relatives aux manœuvres et au cérémonial des formations étant essentiellement les mêmes que les règles applicables aux unités plus petites, l'exercice de formation ne fait pas l'objet d'une section spéciale.

SECTION 2

EXERCICE DE PELOTON

INTRODUCTION

1. Bien que les commandements et mouvements décrits dans cette section se rapportent à des manœuvres exécutées au pas cadencé, l'exercice de peloton peut également se faire au pas ralenti ou au pas de gymnastique.
2. On peut prendre comme flanc de direction n'importe lequel des deux flancs, sauf pour exécuter une conversion à pivot mouvant, où l'alignement se fait par le flanc intérieur.
3. Les prescriptions concernant l'exercice d'escouade avec et sans armes, qui figurent dans les chapitres précédents, s'appliquent également à l'exercice de peloton.
4. Au cours d'un exercice de peloton, quand les membres du peloton sont à la halte ou qu'ils marchent au pas ralenti, les militaires surnuméraires ou occupant des postes de commandement qui changent de position doivent marcher au pas cadencé; si le peloton est au pas cadencé, ces militaires doivent se déplacer au pas de gymnastique.
5. Lorsque les membres du peloton sont armés, l'adjudant de peloton peut faire adopter la position à l'épaule armes ou la position au pied armes au peloton pour en remettre le commandement au commandant de peloton. Lui-même doit cependant adopter la position à l'épaule armes. C'est aussi la position qu'il doit prendre chaque fois qu'il donne des ordres au peloton et qu'il est armé.
6. Quand les membres du peloton font partie d'un rassemblement et qu'ils sont armés, il est normal qu'ils adoptent la position à l'épaule armes avant de se mettre en marche.

PELOTON EN LIGNE

7. Lorsque le peloton est formé en ligne, quelle que soit sa largeur de front, le commandant de peloton doit se placer trois pas en avant du peloton, au centre, et l'adjudant de peloton, trois pas en arrière, au centre (figure 7-2-1).

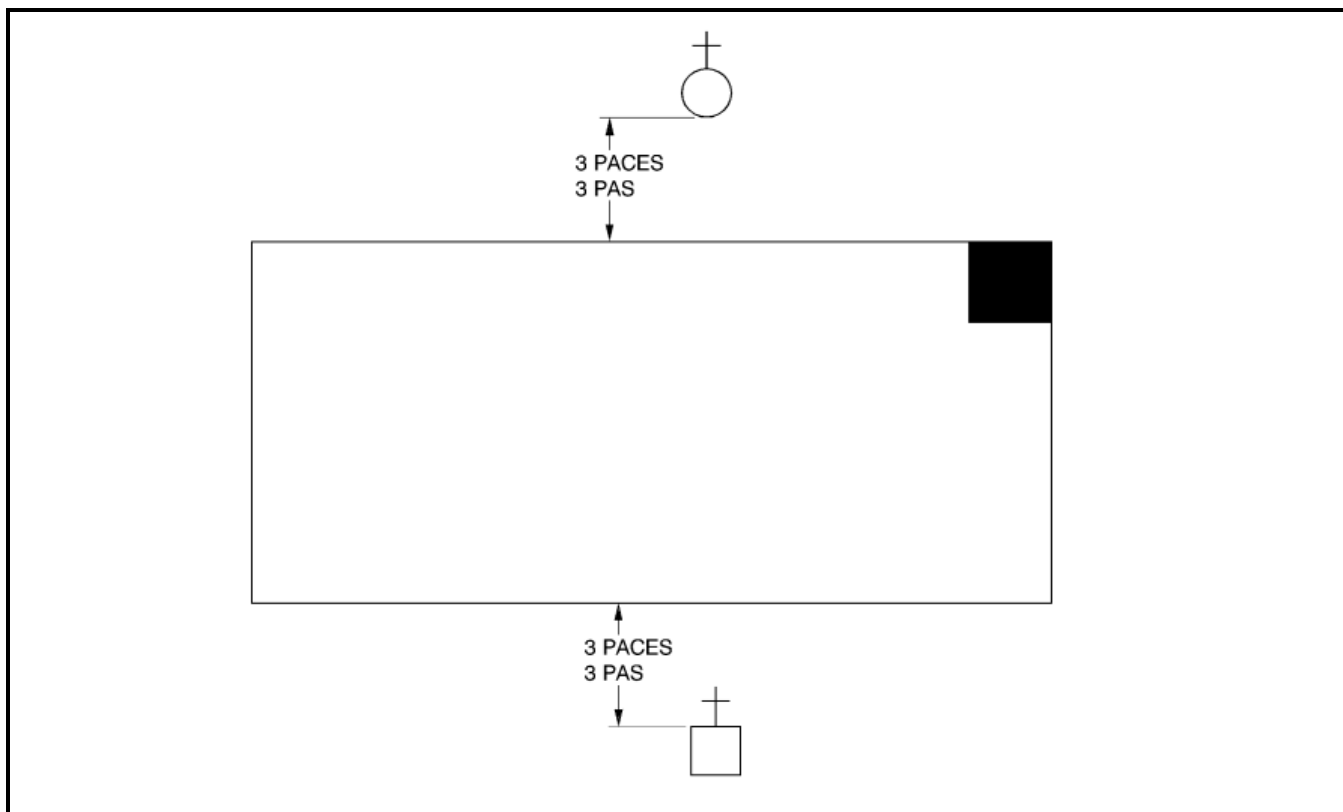


Figure 7-2- 1 Peloton en ligne

PELTON EN COLONNE PAR TROIS

8. Le peloton en colonne par trois est disposé de la même façon que le peloton en ligne sauf qu'il avance dans la direction d'un flanc (figure 7-2-2). La colonne par trois est la formation la plus souvent utilisée par le commandant adjoint pour faire déplacer des pelotons en marchant.

PELTON EN COLONNE DE ROUTE

9. La formation en colonne de route est semblable à la formation en colonne par trois, sauf que le commandant de peloton prend position deux pas en avant et l'adjudant de peloton, deux pas en arrière de la file du centre (figure 7-2-3). La colonne de route est la formation la plus souvent utilisée par les commandants pour faire déplacer les pelotons en marchant.

ALIGNEMENT DU PELOTON

10. Pour commander à ses troupes de s'aligner, à la halte, le commandant de peloton doit se placer devant elles et donner le commandement « ÉPAULE À ÉPAULE (COUDE À COUDE), PAR LA DROITE (GAUCHE), ALI – GNEZ » :

- a. Le peloton exécute la manœuvre demandée :
- b. Pour sa part, l'adjudant de peloton :
 - 1) fait un pas en avant, effectue une conversion à droite, se déplace de six pas sur la droite du flanc droit, effectue une conversion à gauche, puis s'arrête perpendiculairement au rang avant et aligné sur celui-ci;

- 2) se tourne vers la gauche et aligne le rang avant, puis donne le commandement « RANG AVANT – IMMOBILE »;

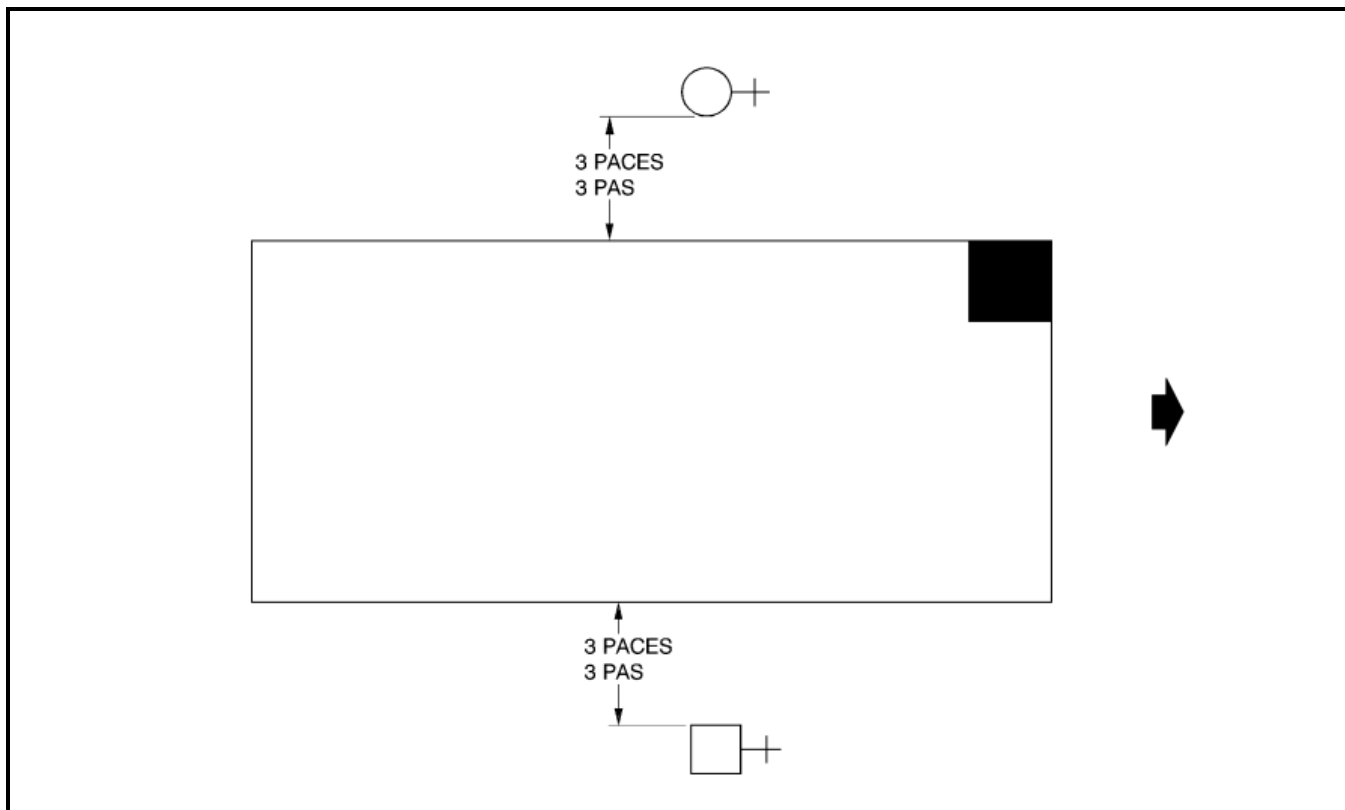


Figure 7-2- 2 Peloton en colonne par trois

- 3) se tourne ensuite vers la gauche et, les bras immobiles le long du corps, mesure l'intervalle, s'arrête, tourne à droite et aligne le rang du centre, après quoi il donne le commandement « RANG DU CENTRE – IMMOBILE »;
- 4) se tourne ensuite vers la gauche et, les bras immobiles le long du corps, mesure l'intervalle, s'arrête, tourne à droite, aligne le rang arrière et donne l'ordre « RANG ARRIÈRE – IMMOBILE ».

c. Le commandant de peloton donne ensuite le commandement « FIXE ». Le peloton exécute le commandement, puis l'adjudant de peloton commence à marcher et effectue une série de conversions pour retourner prendre sa position initiale en arrière du peloton.

11. Lorsque l'alignement par la droite se fait sous les ordres de l'adjudant de peloton, la manœuvre est la même, sauf que le commandement « FIXE » est donné par l'adjudant de peloton, une fois que celui-ci a repris sa place à l'avant du peloton.

RASSEMBLEMENT DU PELOTON

12. On rassemble le peloton de la même façon qu'on ordonne aux membres de l'escouade de rejoindre les rangs (voir chapitre 2).

13. Dès que le peloton est rassemblé, l'adjudant peut faire l'appel, placer les membres du peloton selon leur taille, etc.

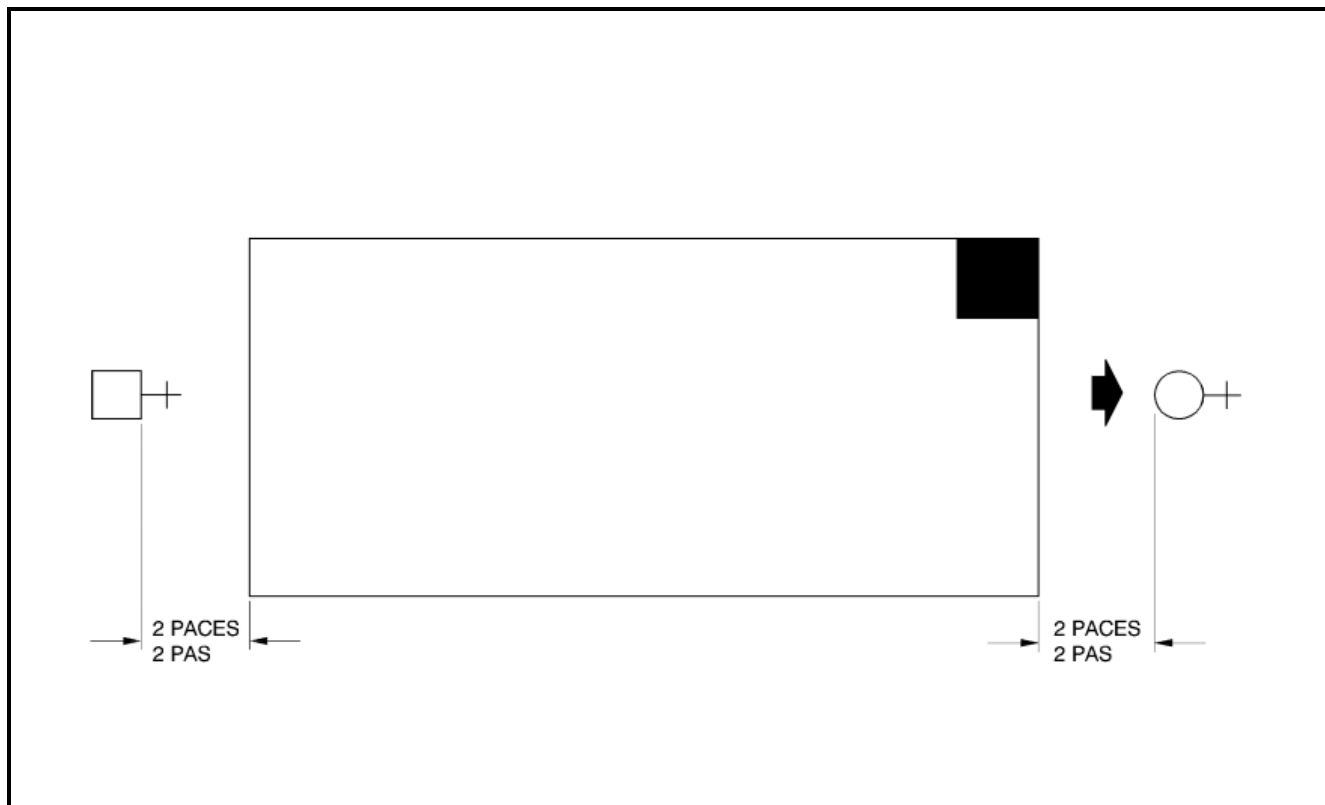


Figure 7-2- 3 Peloton en colonne de route

14. Si le peloton comprend des officiers surnuméraires, des adjudants et des sous-officiers supérieurs surnuméraires, les règles suivantes s'appliquent :
 - a. Les adjudants et les sous-officiers supérieurs doivent former un rang trois pas derrière le rang arrière, espacés régulièrement sur toute la largeur du front du peloton. Ils exécutent les commandements donnés par l'adjudant de peloton.
 - b. C'est le commandant de peloton qui, après avoir pris le commandement, donne aux officiers surnuméraires l'ordre de rejoindre les rangs, comme dans le cas de l'exercice de compagnie (voir section 3, paragraphe 28, et section 3, tableau 7-3-1, n° 20).
15. Le commandement du peloton doit être remis au commandant de peloton de la façon suivante :
 - a. À l'arrivée du commandant de peloton, l'adjudant commande la position du garde-à-vous.
 - b. Le commandant de peloton s'arrête devant l'adjudant, à deux pas de lui. L'adjudant salue et le commandant de peloton lui rend son salut. Puis l'adjudant rend compte des effectifs du peloton, de son état, etc.
 - c. Après avoir reçu l'ordre de rejoindre les rangs, l'adjudant de peloton salue et, une fois qu'il a été salué de retour, tourne à droite, puis effectue une série de conversions par le flanc droit pour prendre position à l'arrière du peloton.
 - d. Le commandant de peloton avance de deux pas pour prendre sa position.

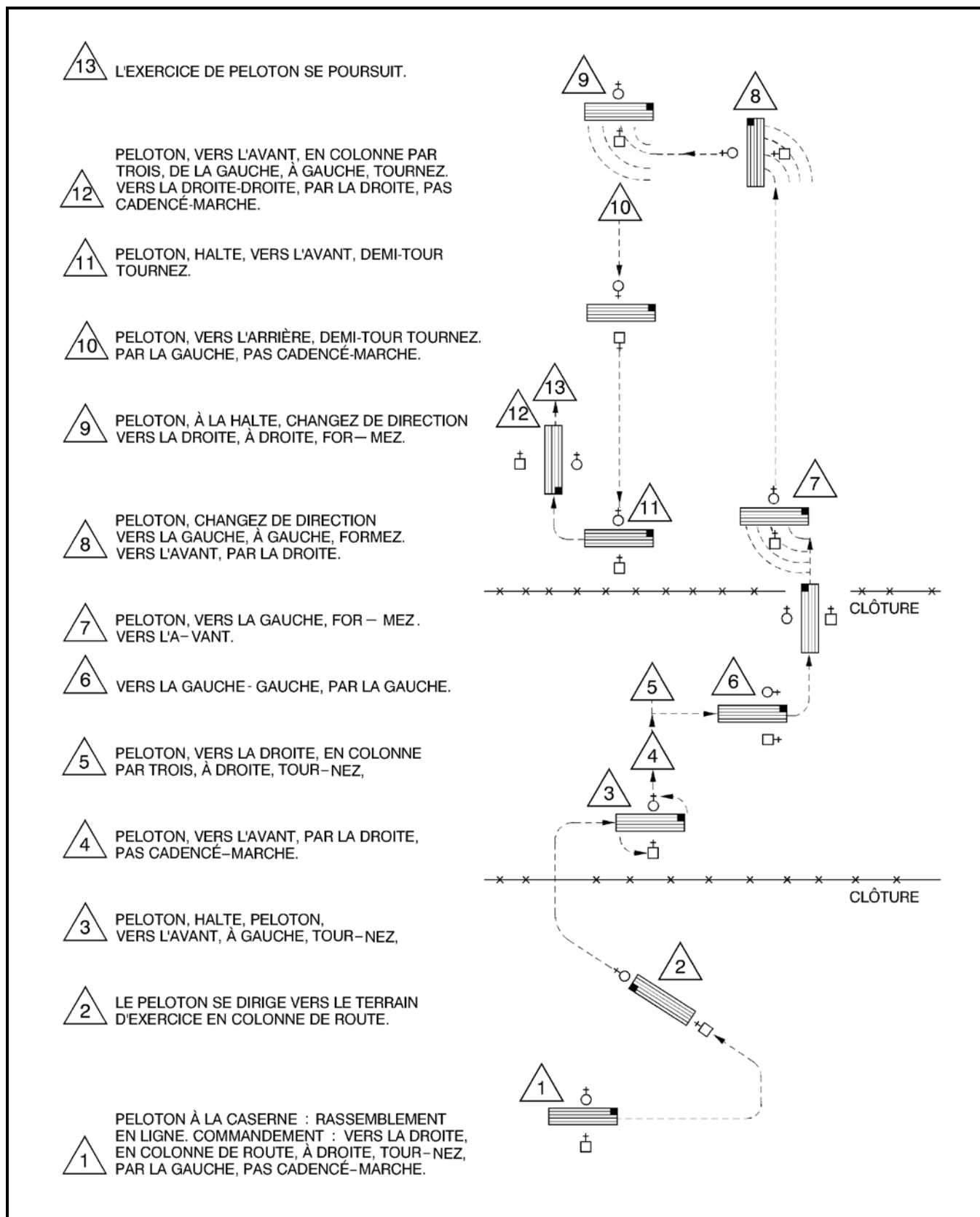


Figure 7-2- 4 Exercice de peloton

PELTON EN LIGNE SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE

16. On dit du peloton en ligne qu'il se déplace vers l'avant lorsque le rang avant original règle la manœuvre et qu'il se déplace vers l'arrière lorsque c'est le rang arrière original qui la règle (figure 7-2-1).

17. Pour ordonner un déplacement vers l'avant, le commandant de peloton donne le commandement « PELTON, VERS L'AVANT, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton demeurent à leurs positions respectives.

18. Au commandement « PELTON, VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ », le peloton fait demi-tour. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton demeurent à leur position.

PELTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE, EN COLONNE PAR TROIS

19. Au commandement « PELTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ », le peloton exécute la manœuvre demandée. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton tournent dans la direction appropriée tout en demeurant à leur position.

PELTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE EN COLONNE DE ROUTE

20. Au commandement « PELTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ » :

- a. le peloton exécute la manœuvre demandée;
- b. le commandant de peloton et l'adjudant de peloton tournent dans la direction appropriée, observent la pause réglementaire et prennent position respectivement en avant et en arrière du peloton.

PELTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE PAR TROIS

21. La manœuvre est précédée du commandement d'avertissement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), EN COLONNE PAR TROIS », annonçant au peloton qu'il devra tourner, puis faire immédiatement une conversion dans la direction indiquée.

22. Le commandement est le suivant: « PELTON, VERS L'AVANT, EN COLONNE PAR TROIS, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ ».

23. Ce commandement est suivi du commandement « VERS LA GAUCHE (DROITE) - GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Le peloton se met alors en marche en exécutant la conversion indiquée.

24. Pour le déplacement vers l'arrière, les commandements sont les suivants :

- a. « PELTON, VERS L'ARRIÈRE, EN COLONNE PAR TROIS, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ »;
- b. « VERS LA DROITE (GAUCHE) - DROITE (GAUCHE), PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ »;
- c. une fois la conversion effectuée, le commandant de peloton donne ordinairement le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) » pour que l'alignement se fasse par le flanc original.

PELTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE DE ROUTE

25. La manœuvre est précédée du commandement d'avertissement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), EN COLONNE DE ROUTE », annonçant au peloton qu'il devra tourner, puis faire immédiatement une conversion dans la direction indiquée.

26. Le commandement est le suivant : « PELOTON, VERS L'AVANT, EN COLONNE DE ROUTE, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ ».

27. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton prennent leurs nouvelles positions respectives, puis le commandant de peloton donne le commandement « VERS LA GAUCHE (DROITE) - GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Le peloton commence alors à marcher en faisant une conversion dans la direction indiquée.

28. Pour le déplacement vers l'arrière, les commandements sont les suivants :

- a. « PELOTON, VERS L'ARRIÈRE, EN COLONNE DE ROUTE, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ »;
- b. « VERS LA DROITE (GAUCHE) - DROITE (GAUCHE), PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ »;
- c. une fois la conversion effectuée, le commandant de peloton donne ordinairement le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) » pour que l'alignement se fasse par le flanc avant original.

PELOTON SE DÉPLAÇANT SUR UN FLANC ET DEVANT FAIRE DEMI-TOUR

29. Au commandement « PELOTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS (COLONNE DE ROUTE), DEMI-TOUR, TOUR – NEZ » :

- a. Le peloton exécute la manœuvre demandée.
- b. Si le peloton se déplace en colonne par trois et conserve la même formation, le commandant de peloton et l'adjudant de peloton doivent faire demi-tour en demeurant à leurs positions respectives.
- c. Si le peloton doit adopter la formation en colonne de route, le commandant de peloton et l'adjudant de peloton doivent faire demi-tour, puis prendre position au pas de gymnastique, respectivement deux pas en avant et deux pas en arrière de la file du centre (le commandant de peloton va se placer devant le rang avant et l'adjudant, derrière le rang arrière), puis revenir au pas cadencé.

SECTION 3

EXERCICE DE COMPAGNIE

INTRODUCTION

1. Une compagnie comprend au moins deux pelotons. Elle est commandée par un commandant de compagnie, aidé d'un commandant adjoint et d'un adjudant-maître. Les autres officiers, adjudants ou sous-officiers supérieurs qui n'ont pas de fonction précise au sein des pelotons sont surnuméraires et forment des rangs surnuméraires, conformément aux instructions du commandant de compagnie.
2. Lorsque l'espace disponible est restreint, on peut réduire les intervalles et les distances qui séparent les unités ou les sous-unités.
3. Pour la passation du commandement de la compagnie et des pelotons lorsque les troupes rassemblées portent les armes, les positions à l'épaule armes et au pied armes sont autorisées. L'adjudant-maître et l'adjudant de peloton doivent toutefois porter l'arme à l'épaule à l'arrivée de leurs officiers respectifs.
4. Par souci de simplicité dans la présente section, on utilise comme exemple les désignations suivantes : compagnie A, comprenant les pelotons n° 1, n° 2 et n° 3.

FORMATIONS DE COMPAGNIE

5. **Généralités.** Les formations de compagnie sont les suivantes :
 - a. la ligne;
 - b. la colonne par trois;
 - c. la colonne de route;
 - d. la colonne de pelotons (utilisée uniquement dans le cadre de l'exercice de bataillon, mais répétée au niveau de la compagnie);
 - e. la colonne serrée de pelotons (utilisée uniquement dans le cadre de l'exercice de bataillon, mais répétée au niveau de la compagnie).
6. **Compagnie en ligne.** Lorsque la compagnie est formée en ligne (figure 7-3-1) :
 - a. les pelotons sont placés côte à côte sur la même ligne et séparés par des intervalles de sept pas;
 - b. chaque peloton est formé comme lors de l'exercice de peloton;
 - c. le commandant de compagnie se place au centre de la compagnie, trois pas en avant de la ligne des commandants de peloton;
 - d. le commandant adjoint est sur la même ligne que les commandants de peloton, trois pas en avant de la deuxième file à partir du flanc droit de la compagnie;
 - e. l'adjudant-maître (guide de droite) est à un pas à droite du guide du peloton n° 1, aligné sur le rang avant;
 - f. l'adjudant (guide de gauche) est à un pas à gauche du flanc gauche de la compagnie, aligné sur le rang avant;
 - g. les officiers surnuméraires sont répartis également sur toute la largeur de front des pelotons et alignés sur les commandants de peloton;

- h. les adjudants et sous-officiers supérieurs surnuméraires sont répartis également à l'arrière des pelotons, alignés sur les adjudants de peloton.

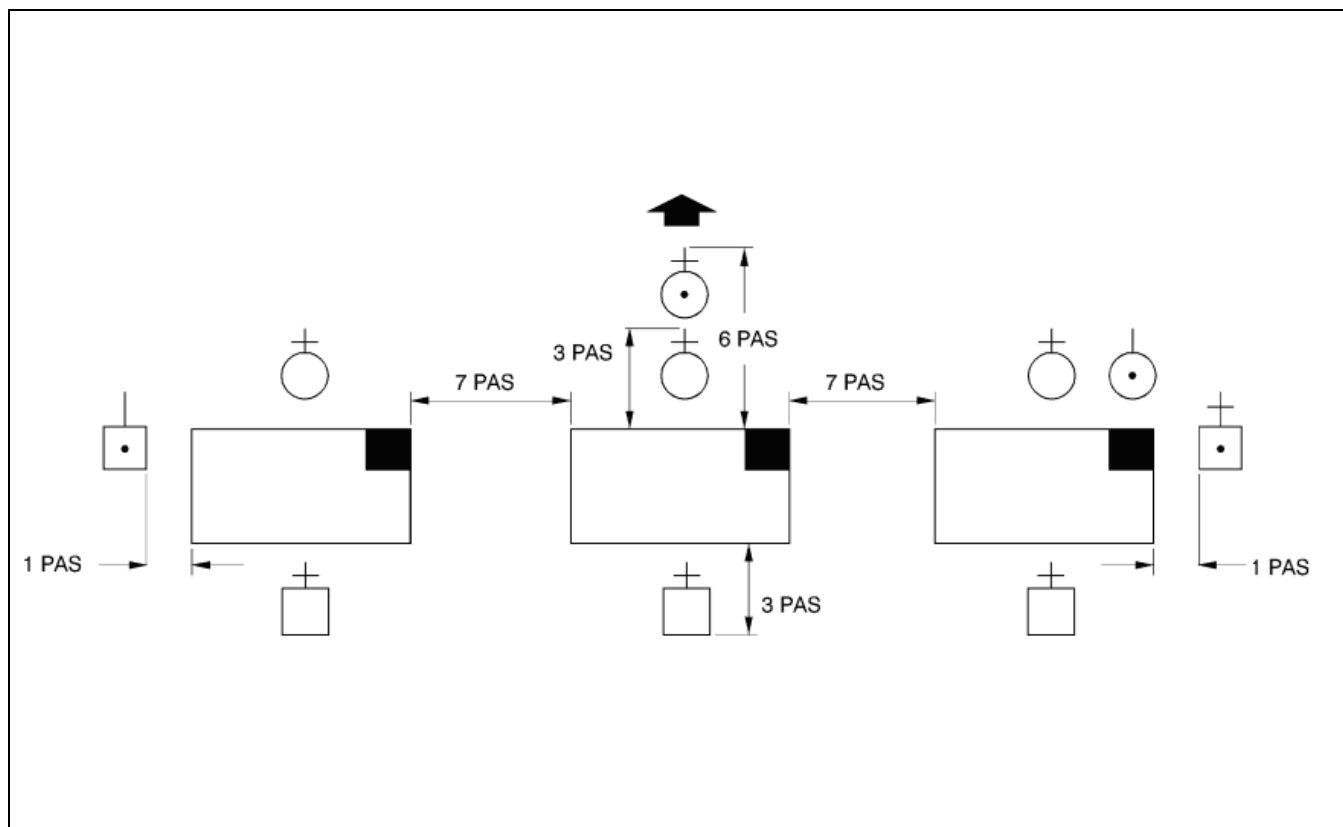


Figure 7-3- 1 Compagnie en ligne

7. **Compagnie en colonne par trois.** La compagnie en colonne par trois est disposée de la même façon que la compagnie en ligne, sauf qu'elle est orientée vers un flanc (figure 7-3-2).

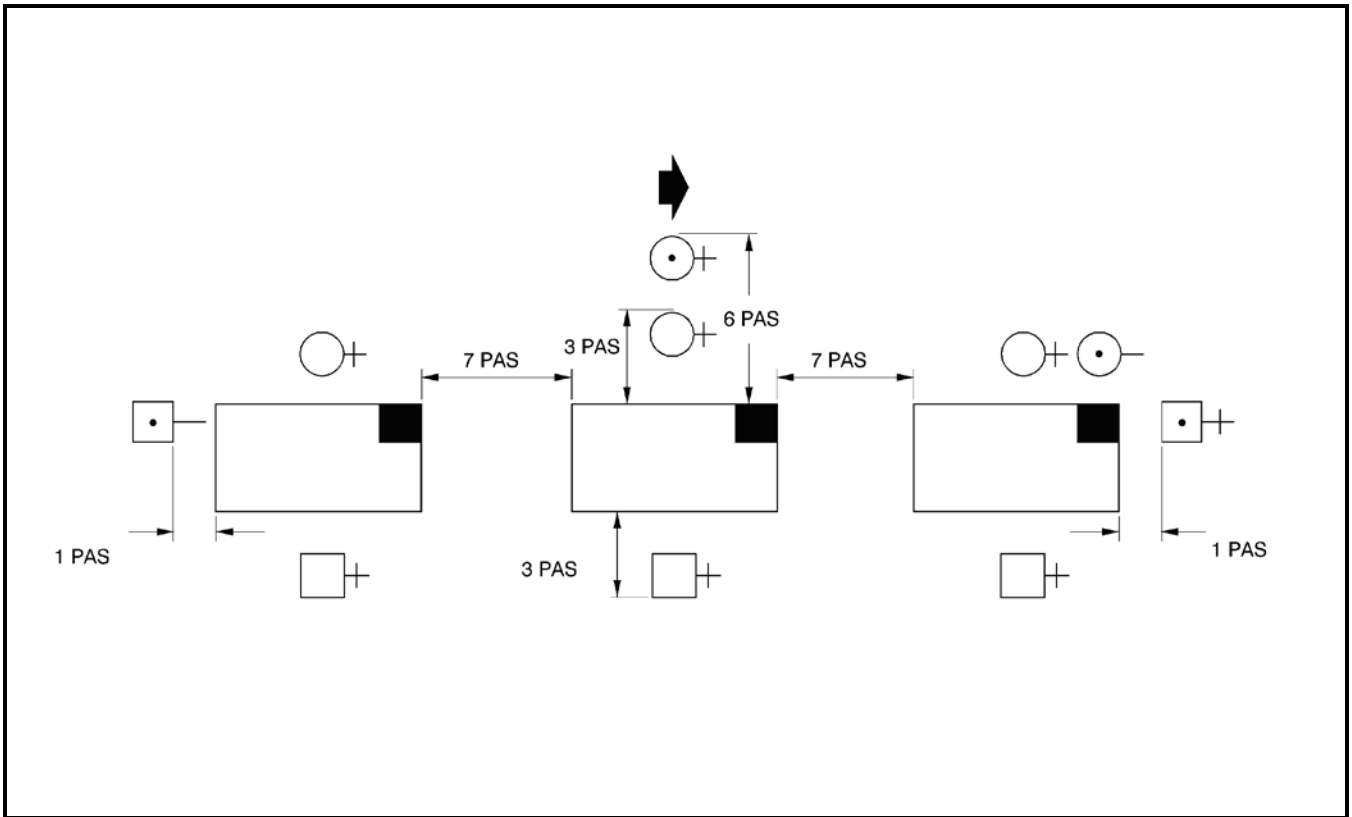


Figure 7-3- 2 Compagnie en colonne par trois

8. **Compagnie en colonne de route.** La compagnie en colonne de route (figure 7-3-3) est disposée de la même façon que la compagnie en colonne par trois sauf que :

- a. le commandant de compagnie prend place deux pas en avant du commandant du peloton de tête;
- b. le commandant adjoint prend place deux pas derrière l'adjudant du peloton de queue;
- c. l'adjudant-maître (guide de droite) prend place un pas en avant du flanc de direction du peloton de tête;
- d. l'adjudant (guide de gauche) prend place un pas en arrière du flanc de direction du peloton de queue;
- e. s'il y a des officiers surnuméraires, ceux-ci prennent place deux pas en avant de leurs pelotons respectifs, le commandant de compagnie et les commandants de peloton concernés se plaçant un pas plus loin que la normale, vers l'avant, pour laisser plus d'espace;
- f. s'il y a des adjudants et des sous-officiers supérieurs surnuméraires, ceux-ci prennent place un pas en arrière de leurs pelotons respectifs, alors que l'adjudant agissant comme guide de gauche et les adjudants de peloton concernés prennent place un pas en arrière de leur position habituelle, pour laisser plus d'espace.

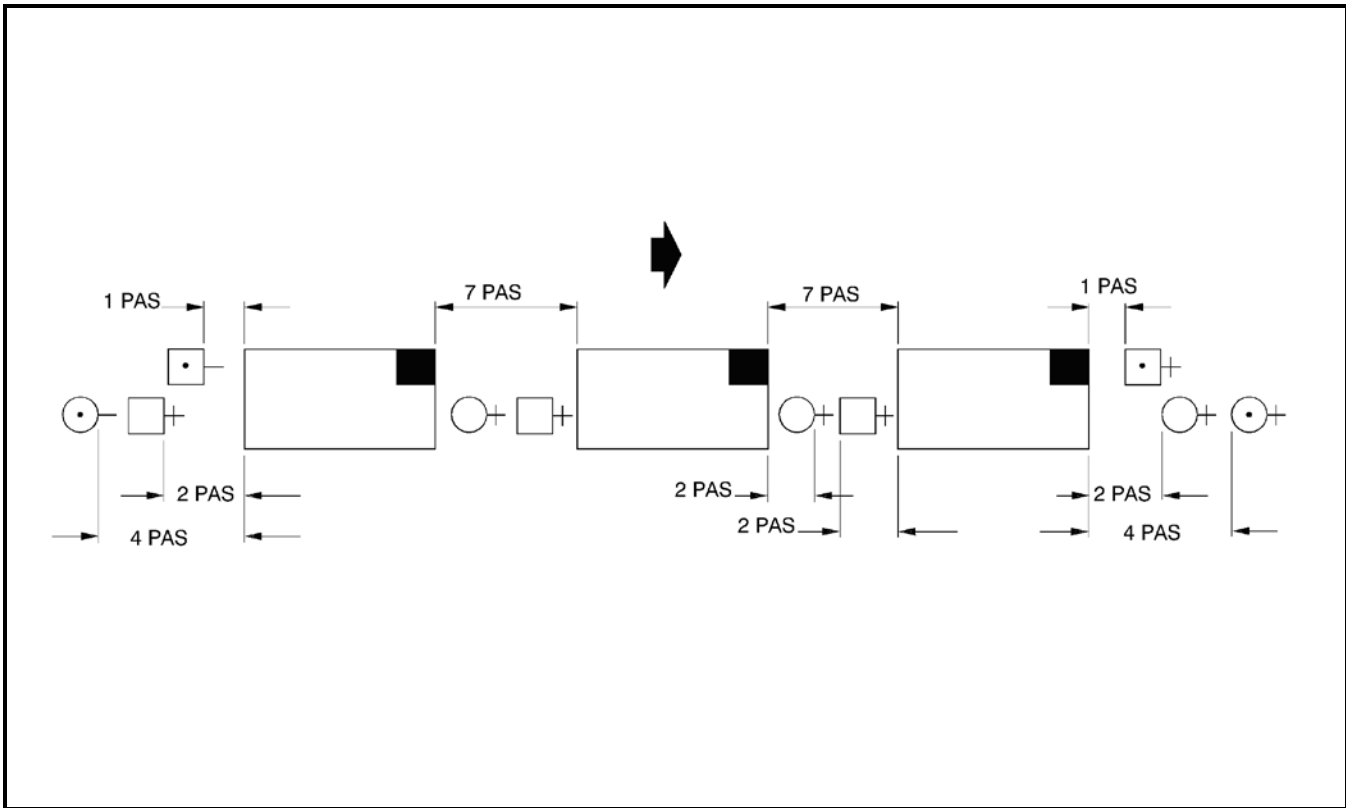


Figure 7-3- 3 Compagnie en colonne de route

9. **Compagnie en colonne de pelotons.** On dit qu'une compagnie est formée en colonne de pelotons lorsque ses pelotons sont placés en ligne, les uns derrière les autres (figure 7-3-4). Si les pelotons n'ont pas tous les mêmes effectifs, le peloton comptant le plus de membres devient le peloton de tête. La distance entre les pelotons doit correspondre à la largeur de front du peloton de tête, plus sept pas. Elle ne doit pas être inférieure à 12 pas (c'est-à-dire à la distance prévue pour la formation en colonne serrée, dont il est question au paragraphe 10) :

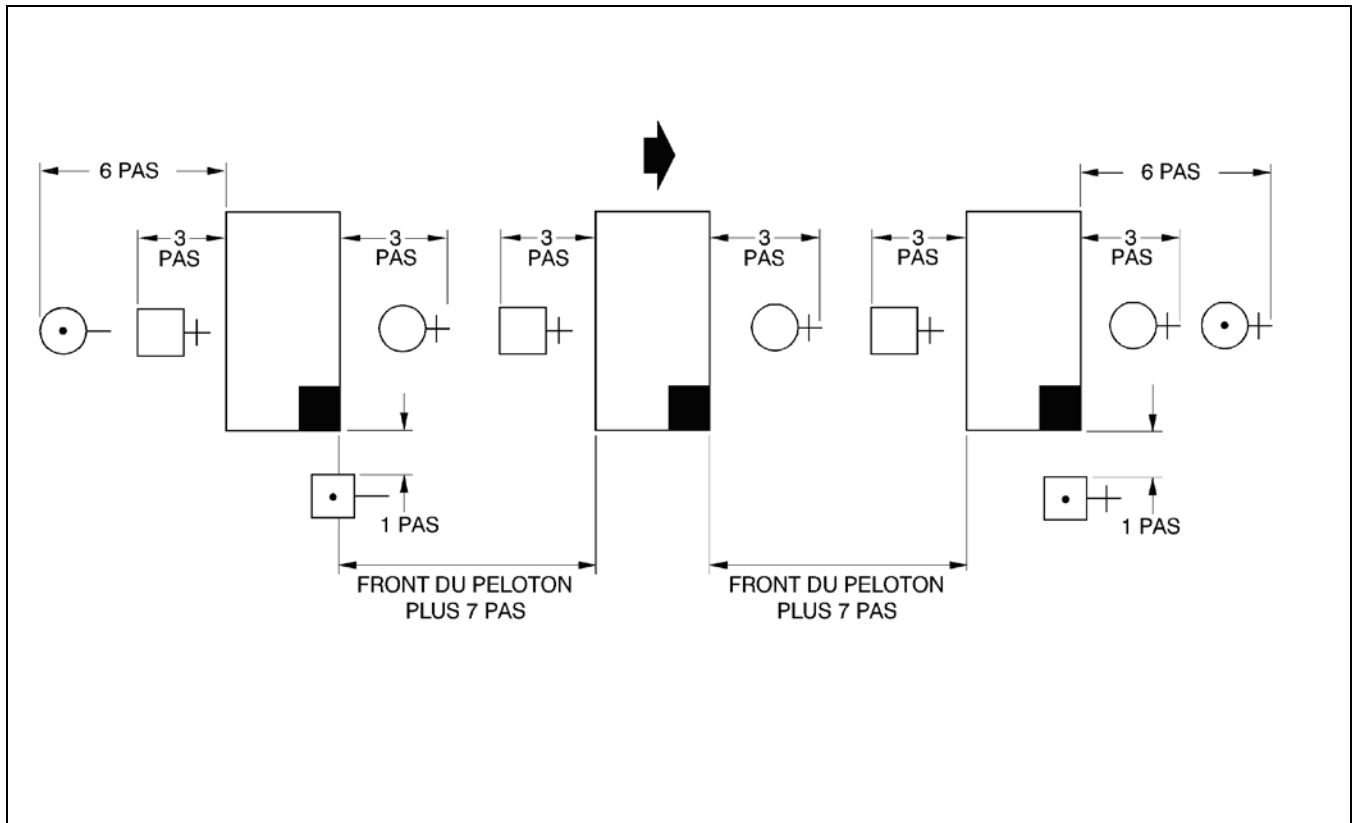


Figure 7-3- 4 Compagnie en colonne de pelotons

- a. Le commandant de compagnie est au centre, devant le commandant du peloton de tête, à trois pas de lui.
- b. Le commandant adjoint se place au centre, derrière l'adjudant du peloton de queue, à trois pas de lui.
- c. L'adjudant-maître se place un pas à droite et aligné sur le rang avant du peloton de tête.
- d. L'adjudant se place un pas à droite et en ligne avec le rang avant du peloton de queue.
- e. Les officiers surnuméraires sont répartis régulièrement, à trois pas en avant du peloton, alignés sur les commandants de peloton.
- f. Les adjudants et les sous-officiers surnuméraires se placent trois pas en arrière du peloton qu'ils accompagnent, alignés sur les adjudants de peloton.

10. **Compagnie en colonne serrée de pelotons.** La formation en colonne serrée de pelotons est essentiellement la même que la formation en colonne de pelotons, sauf que la distance minimale entre les pelotons est de 12 pas, mais peut être réduite, au besoin. Cette distance doit toutefois être la même entre chacun des pelotons.

FAÇON D'IDENTIFIER UNE COMPAGNIE

11. Lorsque la compagnie n'est pas une unité officielle et que les troupes n'ont pas l'habitude d'évoluer ensemble, il peut être nécessaire de constituer et d'identifier les pelotons. Si les militaires en présence sont rassemblés pour la première fois, on commence habituellement par les diviser en groupes égaux, souvent après les avoir alignés selon leur taille.

12. L'adjudant-maître doit rassembler les pelotons dans l'ordre approprié. Au commandement de l'adjudant-maître « IDENTIFIEZ-VOUS PAR PELOTON », les adjudants de peloton répondent à tour de rôle :

- a. PELOTON N° 1;
- b. N° 2;
- c. PELOTON N° 3.

13. L'adjudant-maître donne ensuite l'ordre suivant : « LES PELOTONS N° 1, 2 ET 3 FORMERONT LA COMPAGNIE A ».

14. Seules la première et la dernière sous-unité utilisent le mot « peloton », indiquant le début et la fin de l'identification.

ALIGNEMENT D'UNE COMPAGNIE EN LIGNE

15. Lorsque toutes les manœuvres sont terminées et que les troupes s'arrêtent en ligne, on procède à l'alignement de la compagnie.

16. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI – GNEZ », donné par le commandant de compagnie :

- a. Les officiers font demi-tour, tournent la tête et les yeux vers la gauche, s'alignent sur le commandant adjoint, puis ramènent la tête vers l'avant pour surveiller l'alignement de leurs troupes.
- b. L'adjudant de peloton ainsi que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires tournent la tête vers la droite et s'alignent sur le sous-officier du flanc droit, qui regarde droit devant lui.
- c. Les militaires dans les rangs s'alignent par la droite, les militaires de la file de droite de la compagnie regardant droit devant eux.
- d. Les adjudants de peloton des pelotons n°s 2 et 3 mesurent au pas l'intervalle séparant leur peloton du peloton qui est à leur droite, puis ils règlent la position de leur guide en conséquence. Cette manœuvre terminée, ils se replacent en ligne et s'alignent par la droite.
- e. L'adjudant-maître tourne à droite, s'éloigne de cinq pas vers la droite de la compagnie, fait demi-tour et aligne chaque rang à tour de rôle, de la même façon que pour l'alignement du peloton décrit au paragraphe 11 de la section 2.
- f. Lorsque l'adjudant-maître donne le commandement « RANG ARRIÈRE – IMMOBILE », le commandant de compagnie donne le commandement « FIXE ».

17. Au commandement « FIXE » :

- a. les officiers font demi-tour;
- b. l'adjudant-maître retourne à sa position initiale;
- c. les autres membres de la compagnie exécutent la manœuvre demandée.

18. Lorsque l'adjudant-maître commande la compagnie et ordonne l'alignement par la droite, l'adjudant du peloton de droite procède à l'alignement de la compagnie de la façon indiquée au paragraphe 11 de la section 2.

ALIGNEMENT D'UNE COMPAGNIE EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS

19. Lorsque toutes les manœuvres sont terminées et que les troupes font halte en colonne ou en colonne serrée de pelotons, on procède à l'alignement de la compagnie.

20. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI – GNEZ », donné par le commandant de compagnie :

- a. Tous les officiers font demi-tour et surveillent l'alignement tout en prenant eux-mêmes la position appropriée.

- b. Les pelotons exécutent la manœuvre demandée.
 - c. Les adjudants de peloton prennent position six pas à droite du rang avant de leur unité, tel qu'indiqué au paragraphe 11 de la section 2.
 - d. L'adjudant-maître va se placer six pas en avant du guide de droite du peloton de tête, s'arrête, fait demi-tour, s'assure que la file de droite de chaque peloton est bien couverte et donne l'ordre « FLANC DROIT – IMMOBILE ».
21. Au commandement « FLANC DROIT – IMMOBILE », les adjudants de peloton alignent leur peloton de la façon habituelle. Une fois l'alignement terminé, les adjudants de peloton donnent successivement les commandements « PELOTON N° 1 – IMMOBILE », « N° 2 – IMMOBILE » et « PELOTON N° 3 – IMMOBILE ».
22. Dès que le commandement « PELOTON N° 3 – IMMOBILE » a été donné, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A – FIXE ».
23. Au commandement « COMPAGNIE A – FIXE » :
- a. les officiers font demi-tour;
 - b. l'adjudant-maître retourne à sa position initiale;
 - c. les adjudants de peloton retournent à leur position normale;
 - d. les autres membres de la compagnie exécutent la manœuvre demandée.

RASSEMBLEMENT D'UNE COMPAGNIE

24. Avant le rassemblement de la compagnie, les adjudants de peloton font l'appel et passent leur peloton en revue. Ils placent ensuite leur peloton (les militaires étant alignés selon leur taille, si un ordre à cet effet a été donné) selon les instructions de l'adjudant-maître, généralement en bordure du terrain de rassemblement. Enfin, ils rendent compte de leurs effectifs à l'adjudant-maître avant que les guides ne soient appelés.
25. La compagnie peut se rassembler de différentes façons, soit :
- a. en ligne;
 - b. en colonne de pelotons;
 - c. en colonne serrée de pelotons.
26. La compagnie se rassemble ordinairement au centre du terrain qui lui est assigné. D'après les effectifs de la compagnie et sa largeur de front, l'adjudant-maître détermine l'endroit où doivent se placer les guides, de la façon suivante :
- a. si la compagnie est rassemblée en colonne de pelotons ou en colonne serrée de pelotons, il divise par deux la largeur de front du peloton de tête (qui est en même temps le peloton comptant le plus de membres), puis il fait un nombre égal de pas vers le flanc droit, depuis le centre de la compagnie;
 - b. si la compagnie est rassemblée en ligne, il divise par deux la largeur de front de la compagnie, en incluant les intervalles, puis il marche vers le flanc droit en faisant le nombre de pas approprié.
27. Le tableau 7-3-1 contient la liste des commandements et des mouvements propres au rassemblement de la compagnie.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1			L'adjum va se placer face à la position que doit occuper le guide du peloton n° 1, à trois pas à gauche de celle-ci.	Les pelotons se placent généralement en bordure du terrain de rassemblement, leurs membres adoptant la position repos. L'adjum doit faire face à la future position du rang avant si la compagnie est censée adopter la formation en ligne, ou au futur emplacement du flanc droit si la compagnie est censée se rassembler en colonne de pelotons ou en colonne serrée de pelotons.
2	« GUIDES »	Adjum	Les guides de peloton adoptent la position du garde-à-vous, portent l'arme à l'épaule et s'avancent sur le terrain de rassemblement. Le guide du peloton n° 1 s'arrête à trois pas de l'adjum, face à celui-ci. Les autres guides s'arrêtent à la gauche du guide du peloton n° 1 et s'alignent par la droite épaule à épaule. Après s'être alignés, ils tournent successivement la tête vers l'avant en commençant par la droite. Les guides gardent l'arme à l'épaule.	Les membres des pelotons alignés en bordure du terrain de rassemblement adoptent la position en place repos. Ils doivent observer la pause réglementaire entre les mouvements.
3	« GUIDES, NUMÉRO – TEZ »	Adjum	Les guides numérotent les pelotons successivement, en commençant par la droite : « un », « deux », etc.	
4	« PELOTON N° 1, À DROITE, LES AUTRES À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 tourne à droite, les autres tournent à gauche.	L'adjum indique le nombre de pas que doivent faire les guides des pelotons n°s 2 et 3 après avoir tourné à gauche.
5	« PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 reste immobile, les autres parcourent la distance nécessaire au pas cadencé et s'arrêtent.	
6	« PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 reste immobile, les autres font demi-tour et s'alignent sur le guide du peloton n° 1.	L'adjum effectue une conversion pour aller se placer six pas en avant du guide du peloton n° 1 et s'assure que les guides sont couverts.
7	« GUIDES – IMMOBILES »	Adjum	Les guides restent immobiles.	Si la compagnie se rassemble en ligne, l'adjum doit procéder de la façon indiquée au n° 7a. Si la compagnie se rassemble en colonne ou en colonne serrée, l'adjum tourne à droite et va se placer à la halte devant l'endroit où le peloton de tête doit se rassembler, au centre et à une distance de six pas, puis tourne à gauche pour faire face à la position que la compagnie occupera. L'adjum donne ensuite le commandement indiqué au n° 8.

Tableau 7-3- 1 (feuille 1 de 3) Rassemblement d'une compagnie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7a	« GUIDES, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Adjum	Les guides tournent à gauche.	Les guides se trouvent placés en ligne. L'adjum effectue alors une conversion pour aller se placer face au futur centre de la compagnie, à six pas de celui-ci.
8	« COMPAGNIE __, RASSEMBLEMENT – MARCHÉ »	Adjum	Les adjudants de peloton se mettent au garde-à-vous et font demi-tour de façon à faire face à leur peloton.	
9	« PELOTON N° 1, GARDE-À – VOUS »	Adj du pon n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Les adjudants des pelotons n°s 2 et 3 ordonnent successivement à leur peloton de se mettre au garde-à-vous, à la suite du peloton n° 1.
10	« PELOTON N° 1, À L'ÉPAULE – ARMES »	Adj du pon n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Les adjudants des pelotons n°s 2 et 3 donnent successivement le même ordre à leur peloton, à la suite de l'adj du peloton n°1.
11	« PELOTON N° 1, (À DROITE, TOUR – NEZ;) PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Adj du pon n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Comme ci-dessus.
12	« PELOTON N° 1 – HALTE »	Adj du pon n° 1	Le peloton s'arrête dans la ligne de son guide.	Comme ci-dessus. Pendant que les pelotons s'alignent, les officiers se rendent sur le terrain de rassemblement et entament la promenade, habituellement sur le flanc.
13	« PELOTON N° 1, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Adj du pon n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Comme ci-dessus. Dès que l'adjudant du peloton n° 3 donne le commandement « À GAUCHE TOUR – NEZ », les trois adjudants font demi-tour et font face à l'avant ensemble.
14	« COMPAGNIE __, AU PIED – ARMES »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	
15	« COMPAGNIE __, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	
16	« COMPAGNIE __, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	L'adjum et les adjudants de peloton procèdent à l'alignement de la compagnie.
17	« COMPAGNIE __, FIXE »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	

Tableau 7-3-1 (feuille 2 de 3) Rassemblement d'une compagnie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
18	« PELOTONS, FAITES RAP – PORT »	Adjum	Les adjudants de peloton rendent compte de l'effectif de leur peloton.	Les adjudants de peloton désignent leur peloton conformément à la procédure d'identification établie. Pendant ce temps, les officiers se placent en vue de rejoindre les rangs. Le commandant adjoint (cmdtA) de la compagnie se place deux pas derrière l'adjum.
19			L'adjum fait demi-tour, salue et remet le commandement de la compagnie au cmdtA. Le cmdtA ordonne à l'adjum de rejoindre les rangs. L'adjum salue, tourne à droite et va prendre position. Le cmdtA fait deux pas en avant pour aller se placer à l'endroit auparavant occupé par l'adjum.	Tous les saluts doivent être rendus. Le cmdtA doit attendre que l'adjum soit parvenu à sa nouvelle position avant de donner d'autres commandements.
20	« MESSIEURS LES OFFICIERS, À VOS – POSTES »	CmdtA	Les officiers exécutent l'ordre donné.	Les adjudants de peloton rendent compte de l'effectif de leur peloton et, après avoir reçu l'ordre de se rendre à leur poste, ils tournent à droite pour l'exécuter. La compagnie est maintenant prête, au moment convenu, à accueillir son commandant (cmdt cie). Ce dernier s'avance sur le terrain de rassemblement et va se placer à deux pas du cmdtA. Le cmdtA fait demi-tour et met la compagnie au garde-à-vous à l'arrivée du cmdt cie.
21	« COMPAGNIE ___, GARDE-À – VOUS »	CmdtA	Le cmdtA salue et rend compte de la situation de la compagnie à son commandant. Le cmdt cie donne l'ordre au cmdtA de se rendre à son poste. Le cmdtA salue, tourne à droite et prend position en effectuant une série de conversions. Le cmdt cie avance de deux pas pour prendre place à l'endroit occupé auparavant par le cmdtA.	Tous les saluts doivent être rendus. Le cmdt cie attend que le cmdtA soit parvenu à sa nouvelle position avant de donner d'autres commandements.
22	« COMPAGNIE ___, EN PLACE RE – POS »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre donné.	Le cmdt cie peut alors passer les pelotons en revue, ordonner aux commandants de peloton de passer leur peloton en revue ou encore diriger l'entraînement ou la prise d'armes de la compagnie.

Tableau 7-3-1 (feuille 3 de 3) Rassemblement d'une compagnie

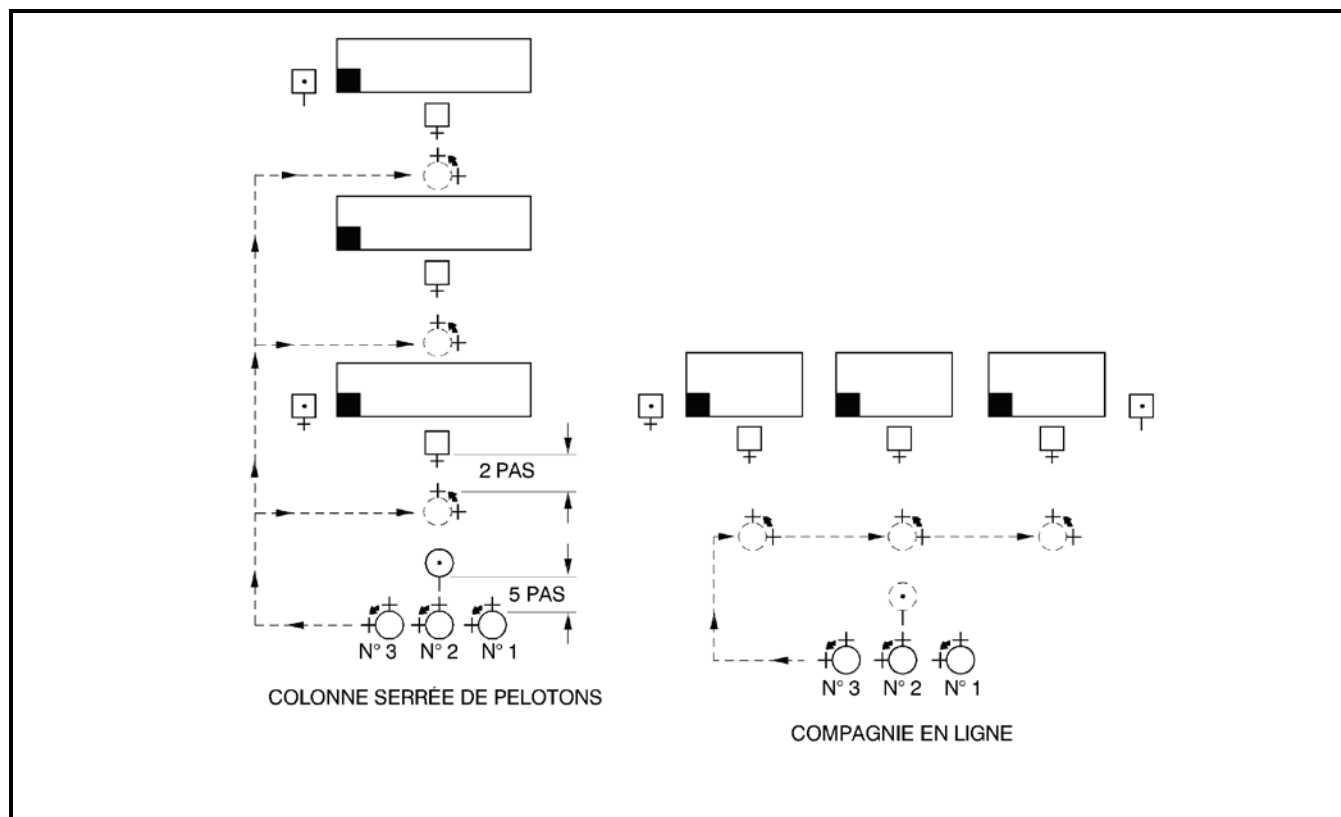


Figure 7-3- 5 Officiers rejoignant leur poste

OFFICIERS REJOIGNANT LEUR POSTE

28. Les officiers peuvent entreprendre la promenade une fois que les pelotons se sont alignés (tableau 7-3-1, n° 12; voir aussi chapitre 9, section 1, paragraphe 7). Ils continuent à marcher ainsi jusqu'à ce que le commandant adjoint soit prêt à accepter de l'adjudant-maître le commandement de la compagnie.

29. Les commandants de peloton et les officiers surnuméraires se placent à cinq pas derrière le commandant adjoint, l'officier du centre étant directement derrière lui. L'alignement se fait automatiquement, et les officiers adoptent successivement, à partir de la droite, la position en place repos.

30. Une fois que le commandant adjoint a donné l'ordre à l'adjudant-maître de rejoindre son poste et qu'il s'est lui-même rendu à la place occupée précédemment par l'adjudant-maître, il fait demi-tour et ordonne aux officiers de prendre leurs postes.

31. Au commandement « MESSIEURS LES OFFICIERS À VOS – POSTES », donné par le commandant adjoint, les officiers se placent au garde-à-vous, saluent, tournent à gauche et se dirigent vers leurs pelotons respectifs en s'approchant de leur adjudant de peloton par le flanc droit (figure 7-3-5).

32. La remise du commandement aux commandants de peloton se fait de la même façon que pour les pelotons manœuvrant séparément. Une fois les adjudants de peloton rendus à leur nouvelle position, les pelotons adoptent successivement la position en place repos à partir de l'avant (à droite), sur l'ordre de leur commandant. Lorsque le dernier commandant de peloton a ordonné à son peloton de prendre la position en place repos, les commandants de peloton font demi-tour et adoptent ensemble la position en place repos.

REVUE DU COMMANDANT DE COMPAGNIE

33. Pour la revue du commandant, la compagnie ouvre les rangs.

34. Lorsque le commandant de compagnie désire passer sa compagnie en revue, il inspecte chaque peloton séparément, accompagné, en général, du commandant de peloton concerné, du commandant adjoint de la compagnie et de l'adjudant-maître. Il donne le commandement « PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, EN PLACE RE – POS », puis entreprend sa revue en commençant par le peloton n° 1.

35. Au moment où le commandant de compagnie s'approche du peloton qui est au garde-à-vous, le commandant de peloton tourne à droite, prend position trois pas en avant du guide de peloton, salue le commandant de compagnie et rend compte de l'effectif de son peloton (figure 7-3-6). Les autres commandants de peloton observent le commandant de compagnie et, dès que celui-ci arrive au rang arrière du peloton précédent, font demi-tour de façon à faire face à leur peloton, donnent l'ordre à leur peloton d'adopter la position du garde-à-vous, tournent à gauche et vont se placer trois pas en avant de leur guide, où ils saluent le commandant de compagnie à son arrivée et rendent compte de l'effectif de leur peloton.

36. Si le commandant de compagnie ne désire pas passer lui-même la compagnie en revue, il peut donner l'ordre aux commandants de peloton de le faire. Les commandants de peloton passent alors leur peloton en revue, accompagnés des adjudants de peloton.

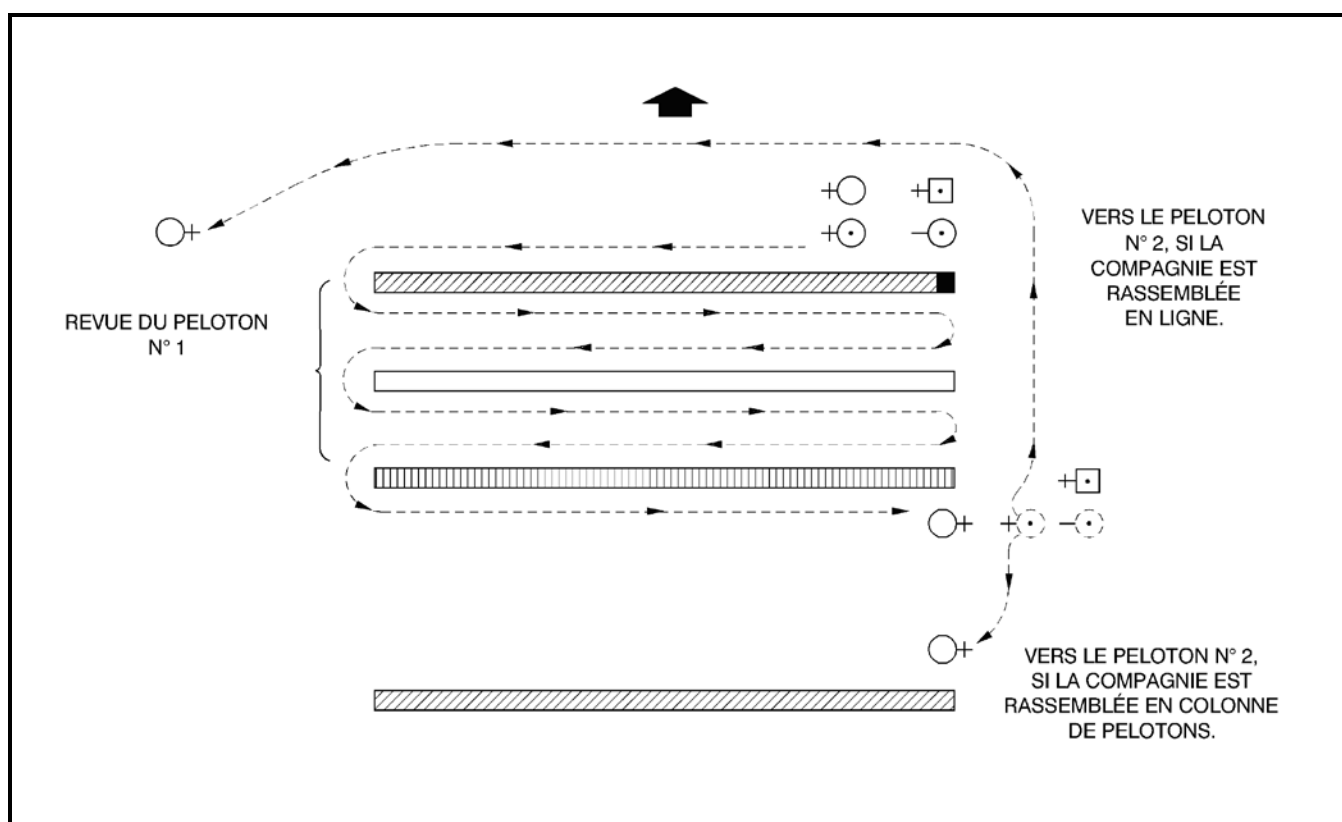


Figure 7-3- 6 Revue du commandant de compagnie – Compagnie en ligne, en colonne ou en colonne serrée de pelotons

37. Une fois la revue terminée, chacun des commandants de peloton doit retourner se placer en face de son peloton, au centre, et donner l'ordre de fermer les rangs et d'adopter la position en place repos. Il fait alors demi-tour pour se retrouver face à l'avant, adopte la position en place repos et attend les ordres du commandant de compagnie.

38. Après la revue de la compagnie, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A, GARDE-À – VOUS », puis prend l'une des mesures suivantes :

- il procède à l'exercice de compagnie ou poursuit les manœuvres prévues pour le rassemblement en cours (figure 7-3-7 et articles subséquents);

- b. il remet le commandement de la compagnie au commandant adjoint;
- c. il ordonne aux officiers de quitter leur poste et remet le commandement de la compagnie à l'adjudant-maître; ou
- d. il ordonne au commandant adjoint, à l'adjudant-maître et à l'adjudant (guide de gauche) de quitter les rangs et, aux commandants de peloton, de prendre leur peloton en charge.

OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE

39. Avant de donner l'ordre aux officiers de quitter leur poste, le commandant de compagnie se place de façon que les officiers puissent faire halte devant lui à la distance requise, tout en laissant assez d'espace à l'adjudant de peloton pour qu'il puisse prendre la place laissée libre par le commandant du peloton de tête, s'il s'agit d'une formation en colonne, ou par le commandant du peloton du centre, s'il s'agit d'une formation en ligne.

40. Le commandant de compagnie donne le commandement « OFFICIERS, ROMPEZ LES – RANGS » pendant que la compagnie se tient au garde-à-vous.

41. Les officiers se placent en ligne en prenant le chemin le plus court. Ils se positionnent face au commandant, à cinq pas de lui. Les officiers des deux extrémités doivent être à égale distance du commandant et le commandant adjoint se place à droite. L'intervalle entre les officiers doit correspondre à la longueur d'un bras (le bras ne devant pas être levé). Quand tous les officiers sont en place, le commandant adjoint s'avance d'un demi-pas. Dès qu'il a exécuté son mouvement du pied droit, tous les officiers observent la pause réglementaire, puis font le salut. Une fois que le commandant de compagnie a fini de s'adresser à eux, ils saluent tous ensemble et reculent de cinq pas, s'arrêtent, font demi-tour, rengainent les épées et adoptent la position en place repos. Lorsque le commandant de compagnie donne le commandement « ROM – PEZ », le commandant adjoint recule d'un demi-pas. Tous les officiers observent alors la pause réglementaire, saluent de la main et quittent immédiatement le terrain de rassemblement.

42. Au commandement « OFFICIERS, ROMPEZ LES – RANGS », les adjudants de peloton contournent le flanc gauche de leur peloton et prennent place aux endroits précédemment occupés par les commandants de peloton. Si les troupes sont en armes, les adjudants de peloton mettent l'arme à l'épaule avant de contourner le flanc gauche, puis la mettent au pied en arrivant à leur nouvelle position.

43. Une fois que les adjudants de peloton sont en place et que les officiers ont rompu les rangs, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A, EN PLACE RE – POS ».

44. Lorsque les membres de la compagnie sont en position en place repos, le commandant de compagnie ordonne à l'adjudant-maître de s'avancer. Ce dernier se présente, salue, reçoit ses instructions et salue de nouveau. Le commandant de compagnie se retourne ensuite et quitte le terrain de rassemblement. L'adjudant-maître ordonne à la compagnie de se mettre au garde-à-vous au départ du commandant. L'adjudant-maître exerce ensuite le commandement en suivant les instructions reçues.

COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS FORMANT COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE)

45. Au commandement « COMPAGNIE A, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR – NEZ » :

- a. la compagnie tourne à droite;
- b. le commandant adjoint se rend à l'endroit qu'il doit occuper pour cette formation.

46. Dès que le commandant adjoint arrive à la nouvelle position, le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » (figure 7-3-7).

47. Les commandants du deuxième et du troisième peloton donnent successivement le commandement « PELOTON N° 2 (3), VERS LA GAUCHE - GAUCHE, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Ces

commandements sont échelonnés de façon à créer les intervalles appropriés entre les pelotons. Dès que leur unité se trouve alignée sur le peloton de tête, les commandants de peloton donnent le commandement « PELOTON N° 2 (3), VERS LA DROITE – DROITE ». Une fois que leur peloton a exécuté la conversion, ils donnent l'ordre « PAR LA GAUCHE ».

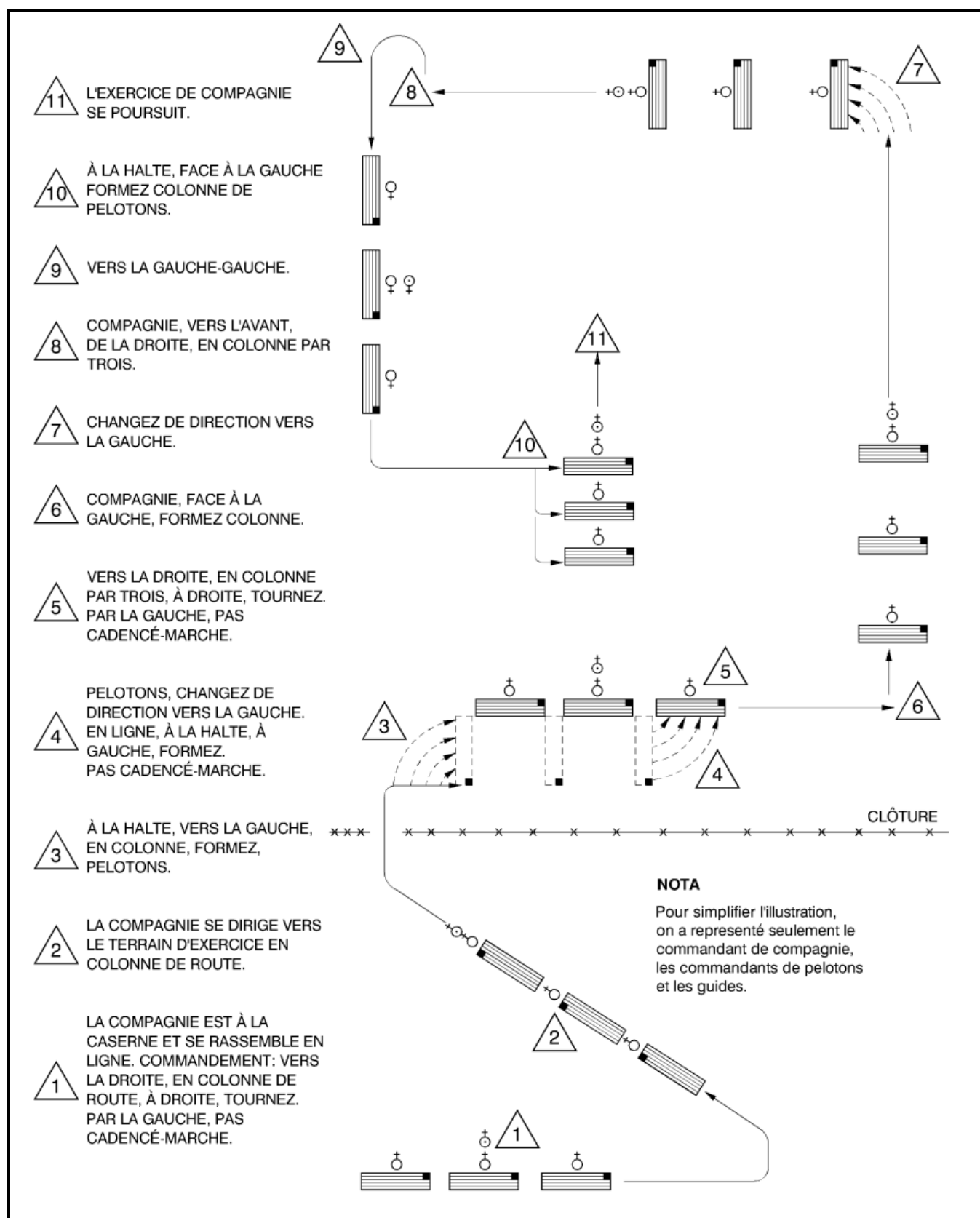


Figure 7-3- 7 Exercice de compagnie

48. Si la compagnie est en marche en colonne de pelotons, le commandement donné est : « EN SUCCESSION DE PELOTONS, VERS LA DROITE EN COLONNE PAR TROIS », après quoi :

- a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, À DROITE, TOUR – NEZ »;
- b. à mesure que le deuxième et le troisième peloton atteignent l'endroit occupé précédemment par le peloton de tête, les commandants de peloton leur donnent l'ordre de tourner à droite;
- c. le commandant adjoint de la compagnie se rend directement à sa nouvelle position en interceptant le peloton de tête.

49. Une compagnie peut former une colonne par trois de la même manière, en tournant vers la gauche : il suffit d'inverser les termes « gauche » et « droite » dans les paragraphes ci-dessus. La compagnie peut aussi recevoir l'ordre de se déplacer vers l'avant ou vers l'arrière en colonne par trois depuis la droite ou la gauche : les pelotons font alors une conversion dans la direction indiquée après avoir effectué leur virage.

50. De même, une compagnie peut recevoir l'ordre de se déplacer vers la droite ou vers la gauche pour adopter la formation en colonne de route. La compagnie étant à la halte, le commandant du peloton de tête attend que tous les officiers et adjudants se soient rendus à leur nouveau poste, puis il donne le commandement « PELOTON N° 1 (2), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». C'est uniquement dans des circonstances exceptionnelles qu'une compagnie en marche en colonne de pelotons reçoit l'ordre de former une colonne de route; si cet ordre est donné, les officiers et les adjudants se rendent à leur nouveau poste au pas de gymnastique.

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE) FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE PAR UN FLANC

Au commandement « COMPAGNIE A, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (SERRÉE) DE PELOTONS » :

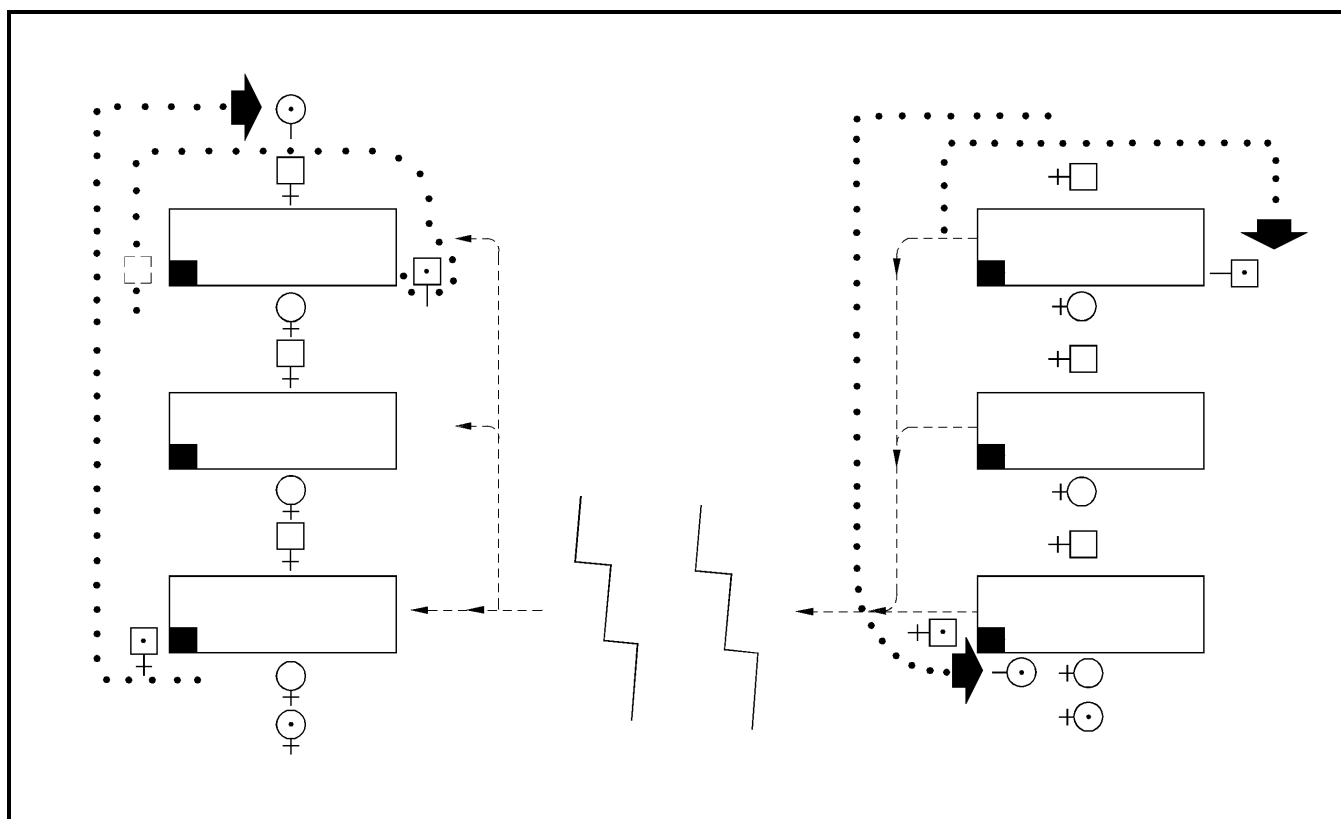


Figure 7-3- 8 Exercice de compagnie – Façon de passer de la formation en colonne de pelotons à la formation en colonne par trois, et vice versa

- a. Le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1 – HALTE ». Une fois le peloton arrêté, le commandant de peloton rejoint sa position en ligne, au besoin, face au peloton.
- b. L'adjudant-maître, après s'être arrêté au commandement du commandant de peloton, tourne à droite, mesure au pas la distance nécessaire entre les pelotons n°s 1 et 2, puis s'arrête.

51. Le commandant du deuxième peloton donne le commandement « PELOTON N° 2, VERS LA DROITE – DROITE », en s'assurant qu'il y a suffisamment d'espace entre son peloton et le flanc gauche du peloton n° 1. Le commandant du troisième peloton fait effectuer à son peloton une conversion vers la droite, au même endroit que le deuxième peloton (figure 7-3-8).

52. Lorsque le guide du deuxième peloton se trouve vis-à-vis de l'adjudant-maître, le commandant de peloton donne le commandement « PELOTON N° 2, VERS LA GAUCHE – GAUCHE ». Le peloton s'arrête à un pas de l'adjudant-maître et le commandant de peloton se rend à sa position en ligne, au besoin, face au peloton.

53. Une fois que le deuxième peloton s'est arrêté, l'adjudant-maître calcule le nombre de pas nécessaires entre les pelotons n°s 2 et 3, puis s'arrête. Lorsque le guide du peloton n° 3 se trouve vis-à-vis de l'adjudant-maître, le commandant de peloton donne le commandement « VERS LA GAUCHE – GAUCHE », puis fait arrêter son peloton à un pas de l'adjudant-maître. Le commandant de peloton se rend à sa position en ligne, au besoin, et fait face au peloton, tandis que l'adjudant-maître va occuper la position qui lui est assignée dans la formation en colonne serrée de pelotons.

54. Une fois l'adjudant-maître en position pour la formation en colonne serrée de pelotons, les commandants de pelotons donnent successivement, à partir de l'avant, le commandement « PELOTON N° 1 (2), (3), VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ ». Dès que le commandant du peloton de queue a donné son commandement, les trois commandants de peloton font demi-tour ensemble.

55. Le personnel mentionné ci-dessous change de position comme suit :

- a. Le commandant de compagnie, après avoir donné l'ordre d'adopter la formation en colonne de pelotons, continue d'avancer, puis s'arrête en même temps que le commandant du peloton de tête, puis se rend à sa nouvelle position devant le peloton de tête, au centre, et fait face à la compagnie.
- b. Le commandant adjoint s'arrête en même temps que le peloton de tête (dans la formation en colonne par trois) ou de queue (dans la formation en colonne de route) puis, en se dirigeant vers la droite, il se rend à sa nouvelle position dans la formation en colonne de pelotons.
- c. Après avoir fait halte et tourné à gauche avec le peloton de queue, l'adjudant se remet en marche et, en effectuant une série de conversions, passe derrière le peloton n° 3 pour aller rejoindre sa nouvelle position dans la colonne de pelotons.
- d. Les adjudants de peloton tournent à gauche lorsque leur commandant de peloton donne l'ordre « PELOTON N° __, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ ».

56. Si la compagnie doit former une colonne de pelotons à la halte, par la droite, on doit lire les paragraphes ci-dessus en inversant les termes « gauche » et « droite ».

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS FORMANT COLONNE DE PELOTONS

57. **À la halte.** Au commandement « À LA HALTE, SUR LE PELOTON N° __, FORMEZ – COLONNE » :

- a. **Sur le peloton de queue.** Le peloton de queue reste immobile. Les autres pelotons se déplacent sur l'ordre de leur commandant et s'arrêtent à la distance appropriée pour former la colonne, cette distance ayant été mesurée par l'adjudant-maître.
- b. **Sur le peloton de tête.** Le peloton de tête reste immobile. Les autres pelotons font demi-tour, franchissent la distance requise, s'arrêtent et font demi-tour, l'adjudant-maître ayant, au préalable, mesuré la distance à parcourir.
- c. **Sur le peloton du centre.** Le peloton de tête se met en marche au commandement de son commandant et s'arrête à la distance appropriée. Le peloton du centre reste immobile et le peloton de queue fait demi-tour, franchit la distance requise, s'arrête et fait demi-tour, l'adjudant-maître ayant, au préalable, mesuré la distance à parcourir.

58. **Au départ.** Au commandement « COMPAGNIE A, AVANCEZ EN – COLONNE » :

- a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, AVANCEZ PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »;
- b. les autres commandants de peloton font avancer leur peloton successivement, à la distance appropriée, au même pas que le peloton de tête.

59. **En marchant.** La compagnie peut passer de la formation en colonne serrée à la formation en colonne de pelotons, soit sur le peloton de queue, soit sur le peloton de tête :

- a. **Sur le peloton de queue.** Au commandement « COMPAGNIE A, FORMEZ COLONNE SUR LE PELOTON N° 3, LES AUTRES, AU PAS DE GYMNASTIQUE – MARCHÉ », la compagnie forme colonne sur le peloton de queue. Lorsque le peloton du centre et celui de tête ont parcouru la distance appropriée, leurs commandants donnent le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ».
- b. **Sur le peloton de tête.** Au commandement « COMPAGNIE A, FORMEZ COLONNE SUR LE PELOTON N° 1, LES AUTRES, MARQUEZ LE – PAS », la compagnie forme colonne sur le peloton de tête. Lorsque le peloton du centre et celui de queue ont parcouru la distance appropriée, leurs commandants donnent le commandement « VERS L'A – VANT ».

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT COLONNE SERRÉE DE PELOTONS

60. **À la halte.** Au commandement « SUR LE PELOTON N° __ FORMEZ COLONNE SERRÉE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les pelotons se rapprochent du peloton de direction et s'arrêtent sur l'ordre de leur commandant, une fois à la distance requise. L'adjudant-maître mesure cette distance au pas.

61. **En marchant**

- a. Au commandement « SUR LE PELOTON N° __, FORMEZ COLONNE SERRÉE, LES AUTRES, PAS DE GYMNASTIQUE – MARCHÉ », les pelotons se rapprochent du peloton désigné et, une fois arrivés à la distance requise, reçoivent de leur commandant le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ».
- b. Au commandement « À LA HALTE, FORMEZ COLONNE SER – RÉE », le commandant du peloton de tête fait arrêter son peloton, puis les autres commandants de peloton font de même dès que leur peloton s'est suffisamment déplacé.

COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC SUR TROIS RANGS

62. Aux commandements « COMPAGNIE A, VERS LA DROITE, EN COLONNE (SERRÉE) DE PELOTONS, SUR TROIS RANGS, À DROITE, TOUR – NEZ »; et « COMPAGNIE A, PAS CADENCÉ – MARCHÉ », la compagnie tourne à droite et se met en marche au pas cadencé. Le commandant de compagnie désigne alors le flanc de direction.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC

63. **À la halte**

- a. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR – MEZ »; et « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A – VANT » ou « HALTE ».
- b. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR – MEZ »; et « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et s'arrêtent une fois la manœuvre effectuée.

64. **En marchant**

- a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR – MEZ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et s'arrêtent une fois la manœuvre effectuée.
- b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR – MEZ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A – VANT » ou « HALTE ».

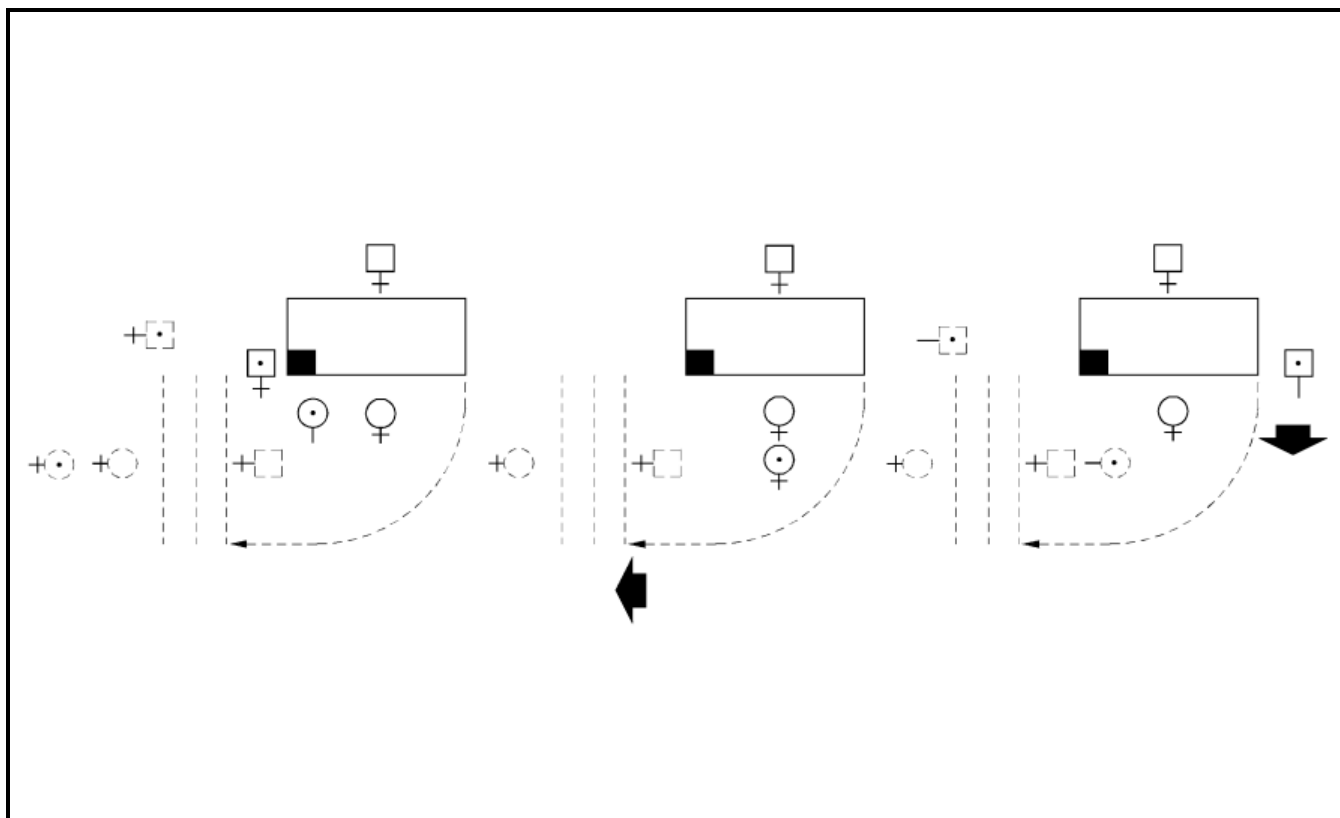


Figure 7-3- 9 Compagnie en ligne formant colonne de pelotons, vers un flanc

COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC

65. À la halte

- a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FORMEZ; PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et font halte une fois la manœuvre effectuée (figure 7-3-9).
- b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FORMEZ; PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A – VANT » ou « HALTE ».

66. En marchant

- a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FOR – MEZ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et s'arrêtent une fois la manœuvre effectuée.
- b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FOR – MEZ », les pelotons exécutent les mouvements de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A – VANT » ou « HALTE ».

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS EN MARCHÉ FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC

67. Au commandement « COMPAGNIE A, FACE À GAUCHE, AVANCEZ EN COLONNE » :

- a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, À GAUCHE, TOUR – NEZ »;
 - b. lorsque les pelotons n^{os} 2 et 3 atteignent la position occupée précédemment par le peloton de tête, leurs commandants leur ordonnent de tourner à gauche (figure 7-3-10).
68. Dès qu'un peloton a tourné, le commandant de celui-ci désigne le flanc de direction.
69. Le commandant adjoint et l'adjudant prennent leur position dans la formation en colonne en coordonnant leurs mouvements avec les commandements des commandants des pelotons n^{os} 1 et 3.

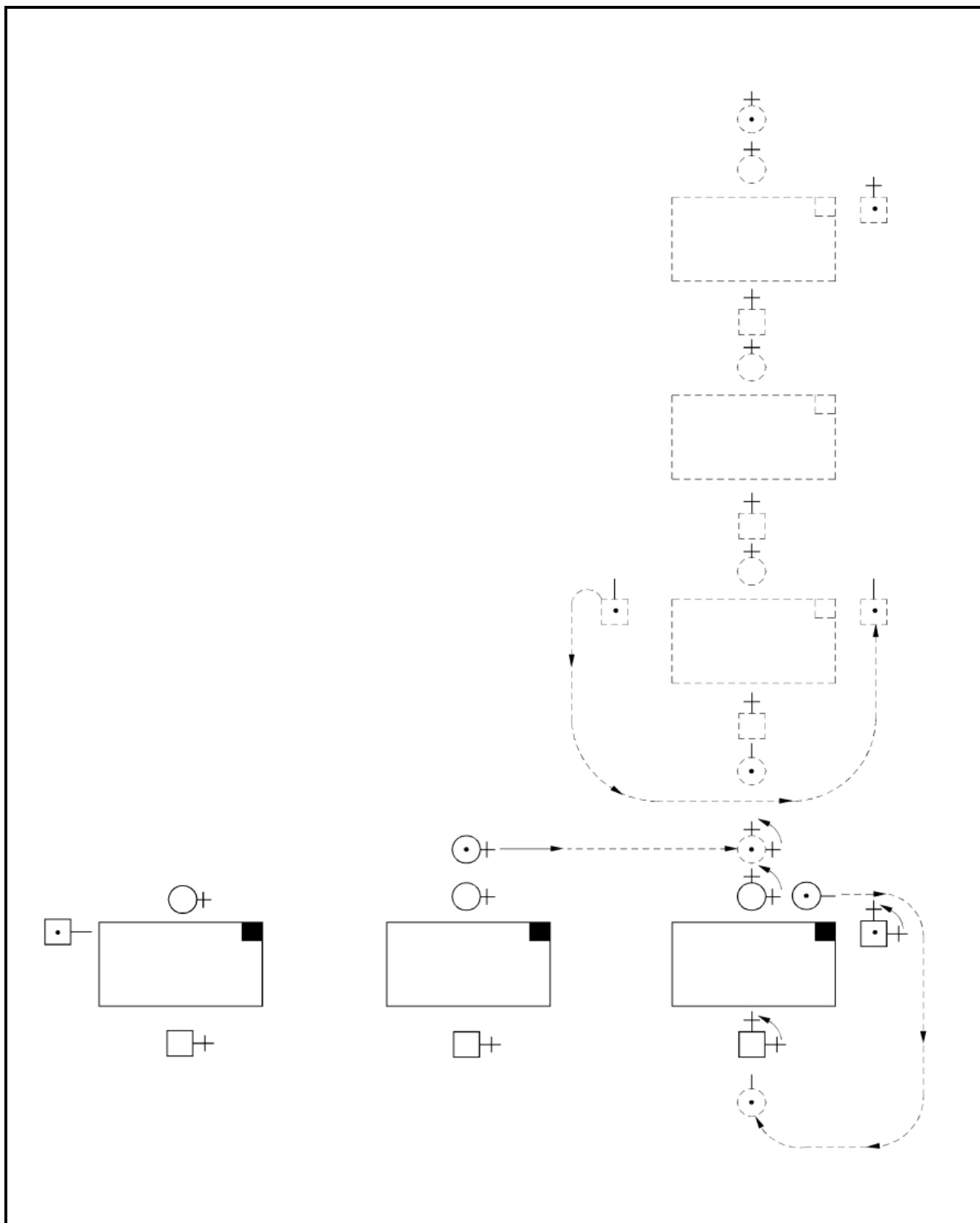


Figure 7-3- 10 Compagnie en colonne par trois en marche formant colonne de pelotons vers un flanc

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION**70. À la halte**

- a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE, LES AUTRES, À GAUCHE, OBLI – QUEZ; PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :
 - 1) le peloton de tête reste immobile;
 - 2) les autres obliquent à gauche et, au second commandement, commencent à marcher.

71. Les commandants de peloton donnent le commandement « À DROITE, OBLI – QUEZ » lorsque leur peloton arrive vis-à-vis de l'endroit où il doit se placer en ligne. Une fois leur peloton en place, ils lui donnent l'ordre de faire halte.

72. En marchant

- a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE; LES AUTRES, VERS LA GAUCHE, OBLI – QUEZ » :
 - 1) le commandant du peloton de tête donne le commandement « HALTE »;
 - 2) les autres commandants de peloton donnent le commandement « À DROITE, OBLI – QUEZ » lorsque leur peloton arrive vis-à-vis de l'endroit où il doit se placer en ligne. Une fois leur peloton en place, ils lui donnent l'ordre de faire halte.

73. Si le commandement « À LA HALTE » n'est pas donné, le peloton de tête continue à avancer au pas cadencé tandis que les autres avancent au pas de gymnastique. Dans ce cas, le commandement « VERS LA GAUCHE, OBLI – QUEZ » est suivi du commandement « VERS LA DROITE, OBLIQUEZ, CHANGEZ DE CADENCE, PAS DE GYMNASTIQUE – MARCHÉ ». Lorsque le deuxième et le troisième peloton atteignent leur position, les commandants donnent le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ».

COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION

74. **À la halte.** Au commandement « À LA HALTE, SUR LE PELOTON N° 1, FORMEZ COLONNE (SERRÉE), LES AUTRES À DROITE, TOURNEZ; PAS CADENCÉ – MARCHÉ » :

- a. le peloton désigné reste immobile;
- b. les autres pelotons tournent à droite, se mettent en marche au pas cadencé et forment colonne (ou colonne serrée) de pelotons à l'arrière du peloton désigné, comme lorsqu'il s'agit de passer de la formation en colonne par trois à la formation en colonne de pelotons (voir paragraphes 51 à 57).

75. **En marchant.** Au commandement « AVANCEZ EN COLONNE, LES AUTRES, À DROITE, TOUR – NEZ », le peloton de droite continue à marcher vers l'avant, les autres pelotons tournent à droite (pendant que le commandant de compagnie se rend directement à sa nouvelle position) et les commandants des autres pelotons donnent le commandement « À GAUCHE, TOUR – NEZ » dès que leur peloton atteint sa position dans la colonne.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC FORMANT COLONNE PAR TROIS PAR CONVERSION

76. Au commandement « AVANCEZ EN COLONNE PAR TROIS, PELOTONS, VERS LA GAUCHE – GAUCHE », les pelotons font immédiatement une conversion vers la gauche.

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC PAR CONVERSION

77. Au commandement « VERS LA DROITE, EN COLONNE DE PELOTONS, SUR TROIS RANGS, PELOTONS, VERS LA DROITE – DROITE », les pelotons font immédiatement une conversion.

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION

78. À la halte

- a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, EN COLONNE, FORMEZ PELOTONS; PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les pelotons exécutent les mouvements demandés.
- b. Pour former une colonne serrée de pelotons, la manœuvre est la même, avec les différences suivantes :
 - 1) le commandant de la compagnie doit donner le commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ PELOTONS; PAS CADENCÉ – MARCHÉ »;
 - 2) le peloton de tête doit former le peloton de la façon habituelle;
 - 3) dès que le peloton du centre et le peloton de queue sont formés, les commandants de peloton doivent donner le commandement « PELOTON N° __, VERS L'A – VANT », et lorsque ces pelotons se trouvent à la distance requise pour la formation en colonne serrée, les commandants donnent le commandement « PELOTON N° __, MARQUEZ LE – PAS »;
 - 4) le commandant de la compagnie donne alors le commandement « COMPAGNIE A, VERS L'A – VANT » ou « HALTE ».

79. En marchant

- a. Au commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE, FORMEZ – PELOTONS », les pelotons exécutent les mouvements demandés (figure 7-3-11).
- b. Pour former une colonne serrée de pelotons, la manœuvre est la même, avec les différences suivantes :
 - 1) le commandant de compagnie doit donner le commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ – PELOTONS »;
 - 2) le peloton de tête doit former le peloton de la façon habituelle;
 - 3) dès que le peloton du centre et le peloton de queue sont formés, les commandants de peloton doivent donner le commandement « PELOTON N° __ VERS L'A – VANT », et lorsque ces pelotons se trouvent à la distance requise pour la formation en colonne serrée, les commandants doivent donner le commandement « PELOTON N° __, MARQUEZ LE – PAS »;
 - 4) le commandant de compagnie doit alors donner le commandement « COMPAGNIE A, VERS L'A – VANT » ou « HALTE ».

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS CHANGEANT DE DIRECTION EN FORMANT LES RANGS

80. Au commandement « PAR LA DROITE, CHANGEZ DE DIRECTION, VERS LA DROITE », le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, VERS LA DROITE, FOR – MEZ », puis « VERS L'A – VANT ». Les autres pelotons font de même en arrivant au même endroit (figure 7-3-12).

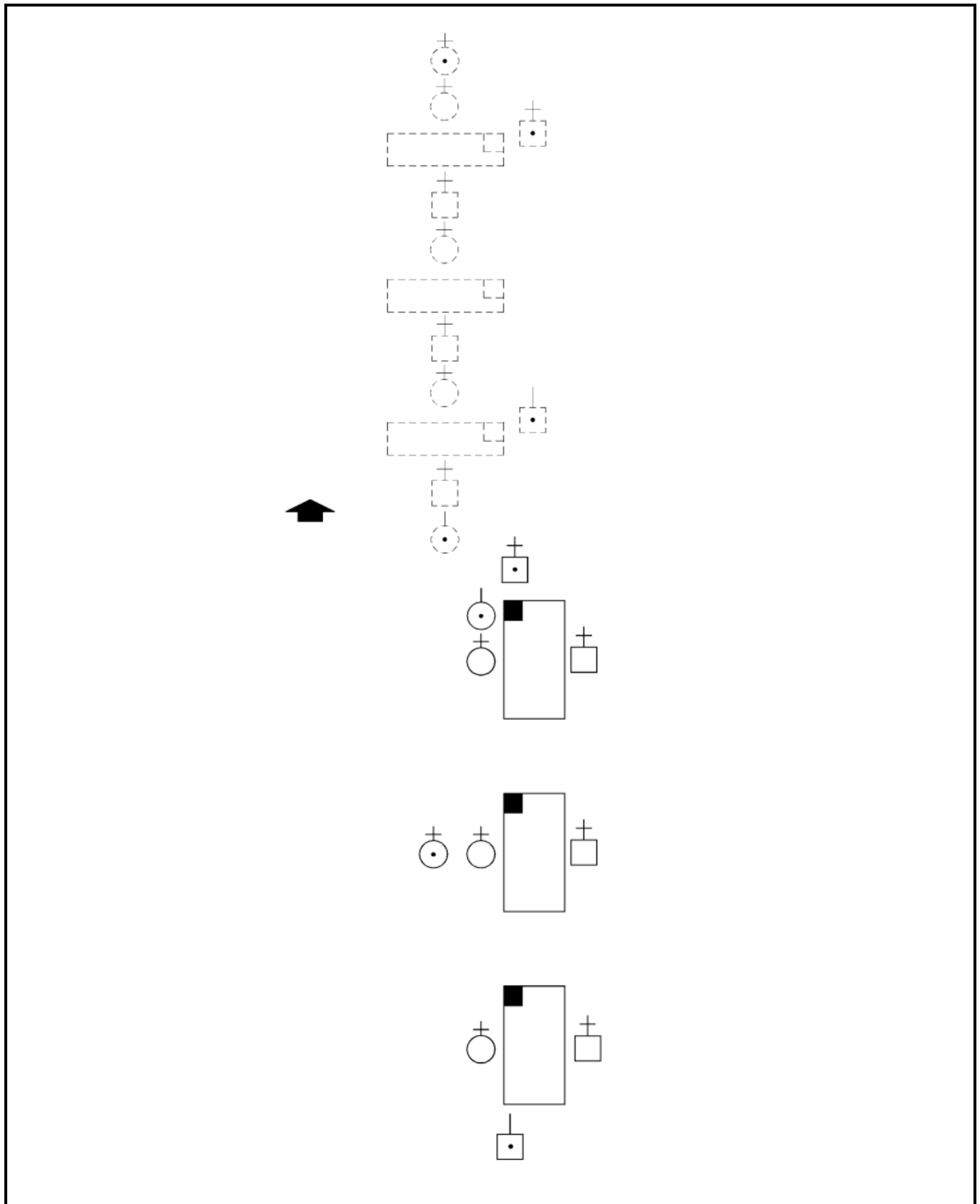


Figure 7-3- 11 Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons dans la même direction

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC EN MARCHANT

81. Au commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ – LIGNE », le commandant du peloton de queue donne le commandement « PELOTON N° 3, VERS LA GAUCHE, FOR – MEZ ». Les commandants des autres pelotons donnent le même commandement de façon que leurs pelotons se rendent à leurs positions en ligne.

82. Si le commandement d'avertissement « À LA HALTE » n'est pas donné, la compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A – VANT » ou « HALTE ».

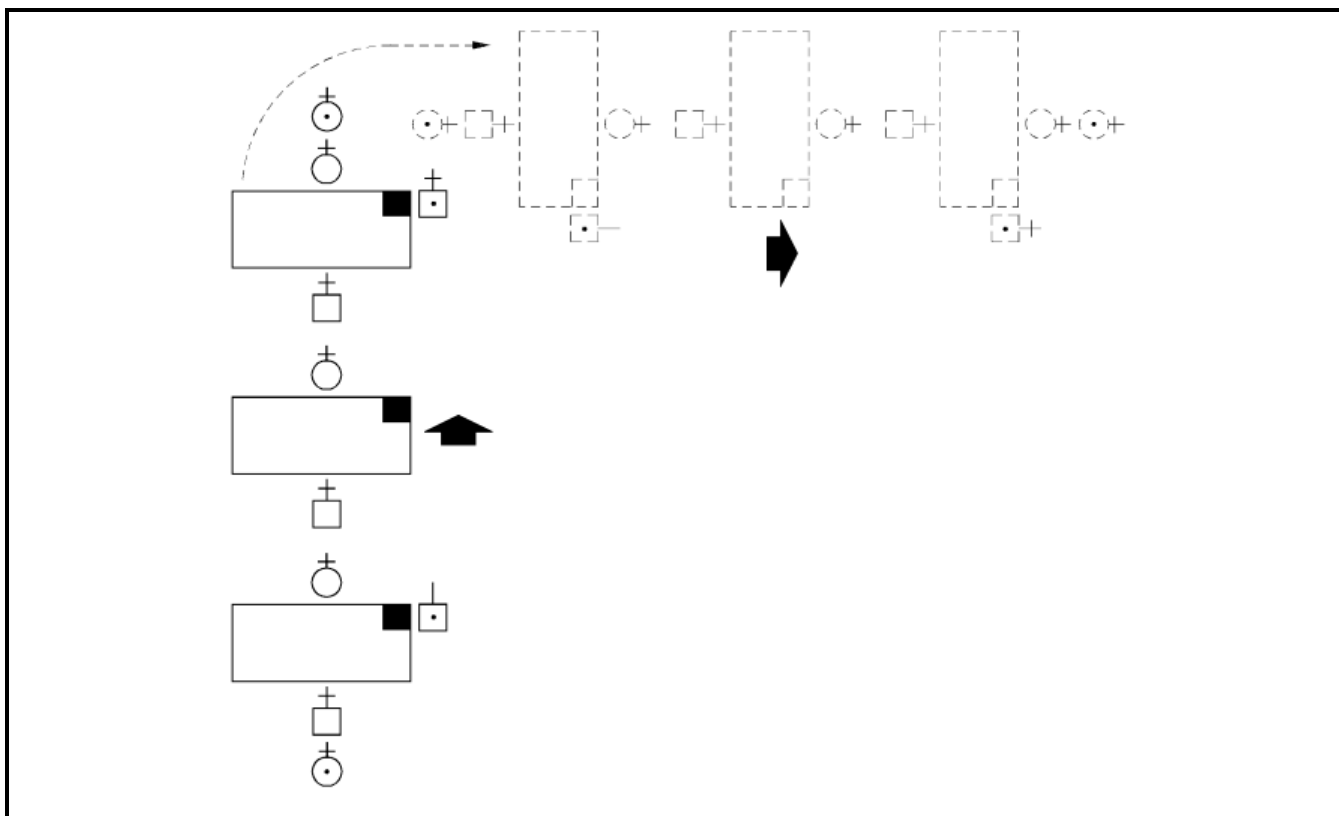


Figure 7-3- 12 Compagnie en colonne de pelotons changeant de direction en formant les rangs

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS À LA HALTE, FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION

83. Au commandement « SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE, LES AUTRES, À GAUCHE, TOURNEZ; PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les pelotons de queue font une conversion à droite, puis à gauche, pour aller prendre position en ligne. En fonction de l'ordre des pelotons, les commandants de peloton donnent à leur peloton l'ordre de faire halte et de s'avancer.

SECTION 4

EXERCICE DE BATAILLON

INTRODUCTION

1. Les instructions relatives à l'exercice d'escouade, de peloton et de compagnie, avec ou sans armes, s'appliquent également à l'exercice de bataillon.
2. Un bataillon est constitué d'au moins deux compagnies. Il est placé sous les ordres d'un commandant, lequel est assisté d'un commandant adjoint, d'un capitaine-adjutant et d'un adjudant-chef. On peut voir, à la figure 7-4-5, les positions respectives de ces militaires dans les rassemblements. Les autres officiers, les adjudants et les sous-officiers supérieurs qui n'ont pas de fonctions précises au sein des compagnies constituent des surnuméraires et, à ce titre, ils forment des rangs à part, selon les instructions du commandant. En ce qui concerne les unités qui portent des drapeaux consacrés, les positions des drapeaux consacrés dans les rassemblements sont décrites et illustrées dans le chapitre 8, section 7.
3. On peut modifier les intervalles et les distances entre unités et sous-unités en fonction des dimensions du terrain de rassemblement.
4. Pour faciliter la description des mouvements, on prend ici comme exemple un bataillon composé des compagnies A, B et C. Les membres du personnel d'état-major occupent les postes qui leur sont réservés au rassemblement ou bien sont répartis entre les diverses compagnies. Lorsque l'état-major d'une unité est suffisamment important pour défilé en tant que compagnie distincte lors d'un rassemblement et qu'il doit demeurer ainsi, ce groupe prend place à droite de la ligne.

FORMATIONS DE BATAILLON

5. **Généralités.** Les formations de bataillon sont les suivantes :
 - a. en ligne;
 - b. en colonne par trois;
 - c. en colonne de route;
 - d. en colonne de compagnies;
 - e. en colonne serrée de compagnies;
 - f. en masse.
6. **Bataillon en ligne.** Lorsque le bataillon est en ligne (voir la figure 7-4-1) :
 - a. les compagnies sont placées en ligne, alignées côte à côte et séparées par des intervalles de 10 pas;
 - b. chaque compagnie se met en ligne comme à l'exercice de compagnie;
 - c. le commandant prend place au centre du bataillon, 15 pas en avant du rang avant;
 - d. le commandant adjoint s'aligne sur les commandants de compagnie, six pas en avant de la deuxième file à partir de la gauche du peloton qui se trouve sur le flanc gauche du bataillon;
 - e. le capitaine-adjutant s'aligne sur les commandants de compagnie, six pas en avant de la deuxième file à partir de la droite du peloton qui se trouve sur le flanc droit du bataillon;

- f. l'adjudant-chef se place un pas à droite de l'adjudant-maître de la compagnie de tête, aligné sur le rang avant.

7. **Bataillon en colonne par trois.** La formation en colonne par trois est semblable à la formation en ligne, sauf que le bataillon est orienté vers un flanc (voir la figure 7-4-2).

8. **Bataillon en colonne de route.** La formation en colonne de route (voir la figure 7-4-3) est semblable à la formation en colonne par trois, avec les différences suivantes :

- a. le commandant se place à l'avant du bataillon, huit pas en avant de la file du centre;
- b. le commandant adjoint se place derrière la file du centre, à une distance de six pas;
- c. le capitaine-adjudant se place à l'avant de la file de droite, à une distance de six pas;
- d. l'adjudant-chef se place à l'avant de la file de gauche, à une distance de six pas.

9. **Bataillon en colonne de compagnies.** Lorsque le bataillon est en colonne de compagnies, les compagnies sont en ligne l'une derrière l'autre (voir la figure 7-4-4). Si l'effectif diffère d'une compagnie à l'autre, la compagnie qui compte le plus grand effectif doit se placer en avant. La distance entre les compagnies doit correspondre à la largeur de front de la compagnie ayant le plus grand effectif, plus 10 pas. Dans la formation en colonne de compagnies :

- a. le commandant se place devant la compagnie de tête, au centre, à une distance de 15 pas du rang avant;
- b. le commandant adjoint se place devant la deuxième file de gauche du peloton du flanc gauche de la compagnie de tête, à une distance de 6 pas;
- c. le capitaine-adjudant se place devant la deuxième file de droite du peloton du flanc droit de la compagnie de tête, à une distance de 6 pas;
- d. l'adjudant-chef se place à droite de l'adjudant-maître de la compagnie de tête, à un pas de celui-ci et aligné sur le rang avant.

10. **Bataillon en colonne serrée de compagnies.** La formation en colonne serrée de compagnies est identique à la formation en colonne de compagnies (voir la figure 7-4-4), sauf que :

- a. la distance entre les compagnies peut être réduite, au besoin, tout en demeurant la même entre chacune des compagnies;
- b. la distance minimale entre les compagnies est de 15 pas.

11. **Bataillon en masse.** Dans cette formation (figure 7-4-5) :

- a. les compagnies sont formées en colonne serrée de pelotons et elles sont toutes alignées;
- b. l'intervalle entre les compagnies est de 10 pas;
- c. le commandant est au centre du bataillon, à 15 pas du rang avant;

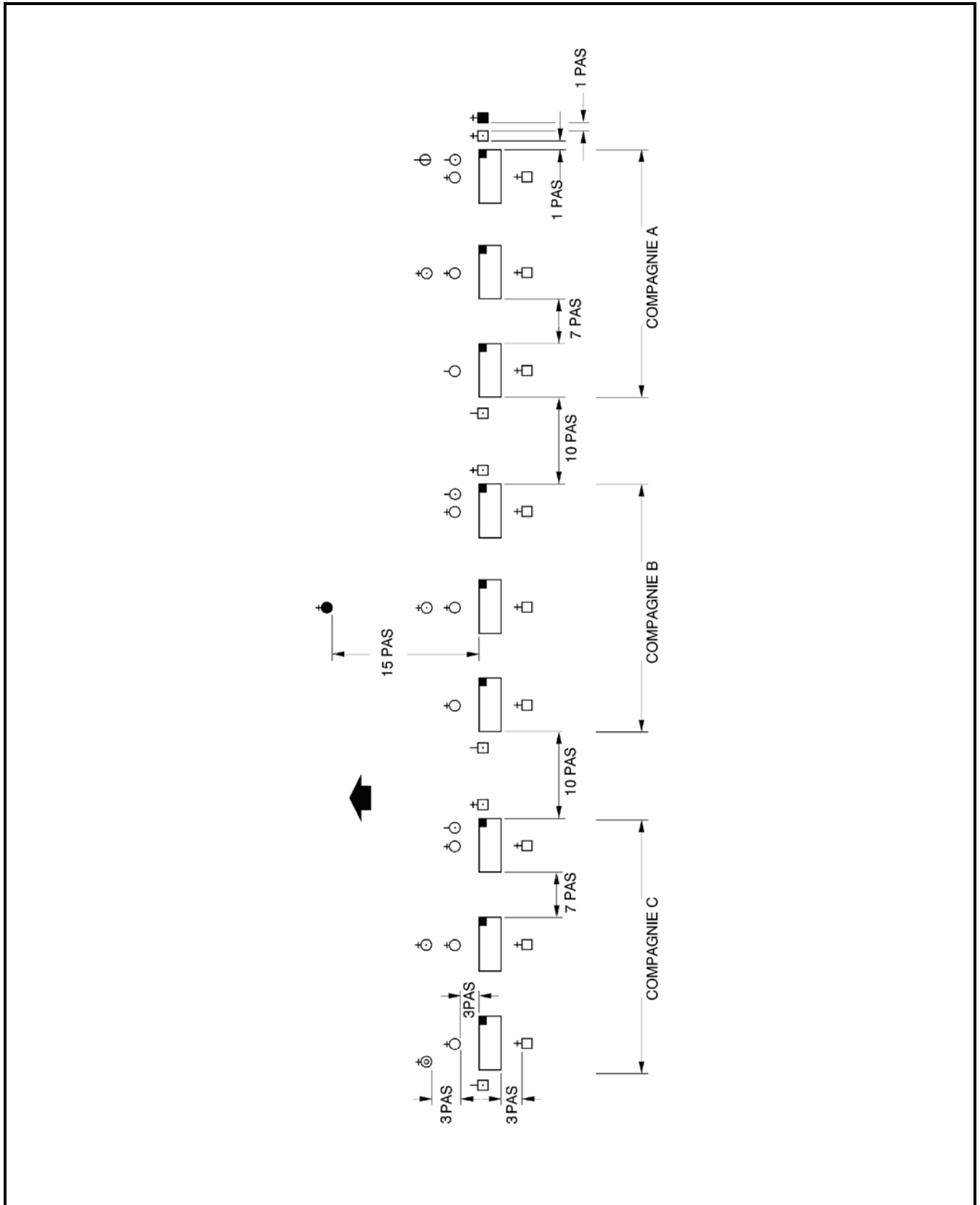


Figure 7-4- 1 Bataillon en ligne

7-4-4

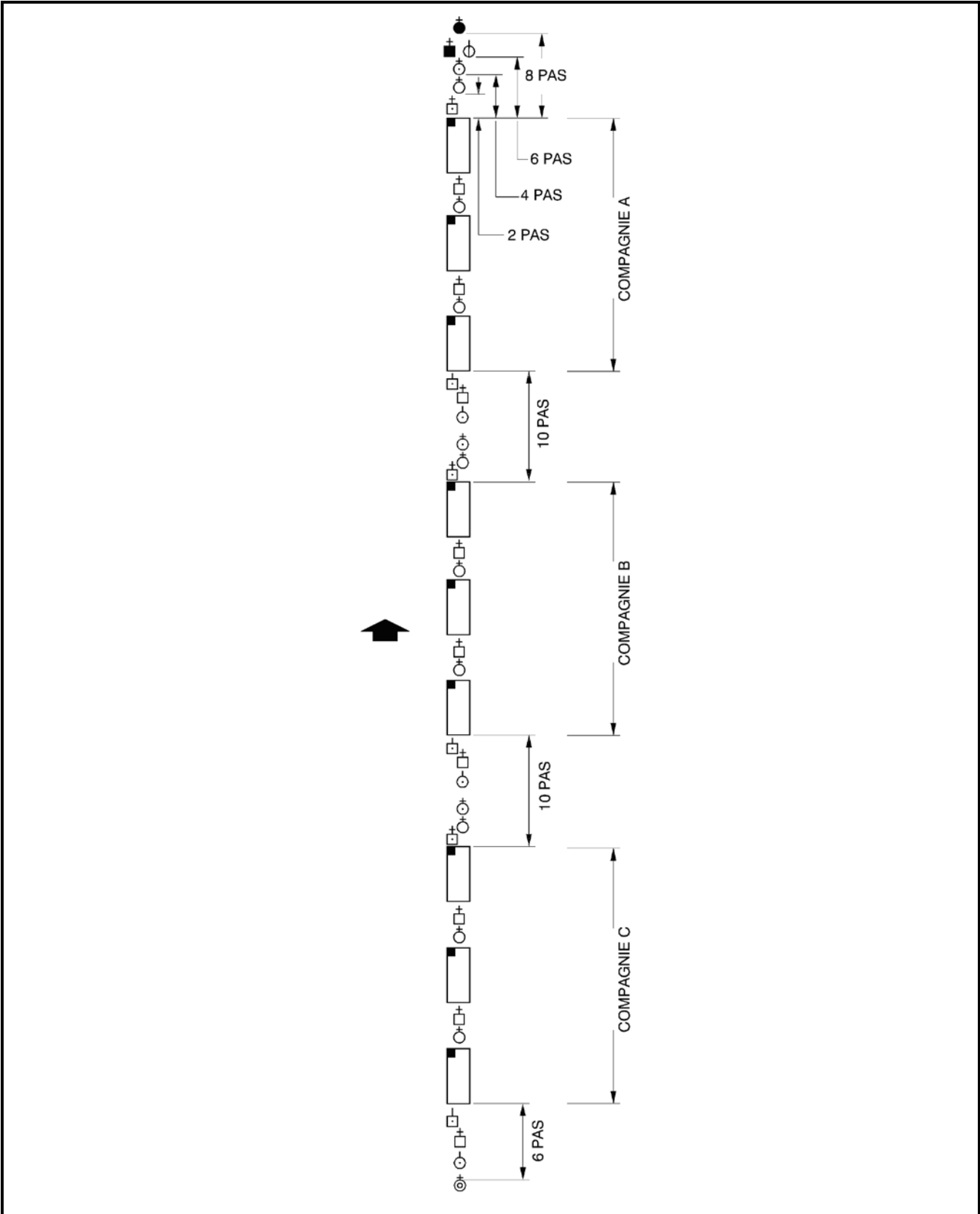


Figure 7-4- 3 Bataillon en colonne de route

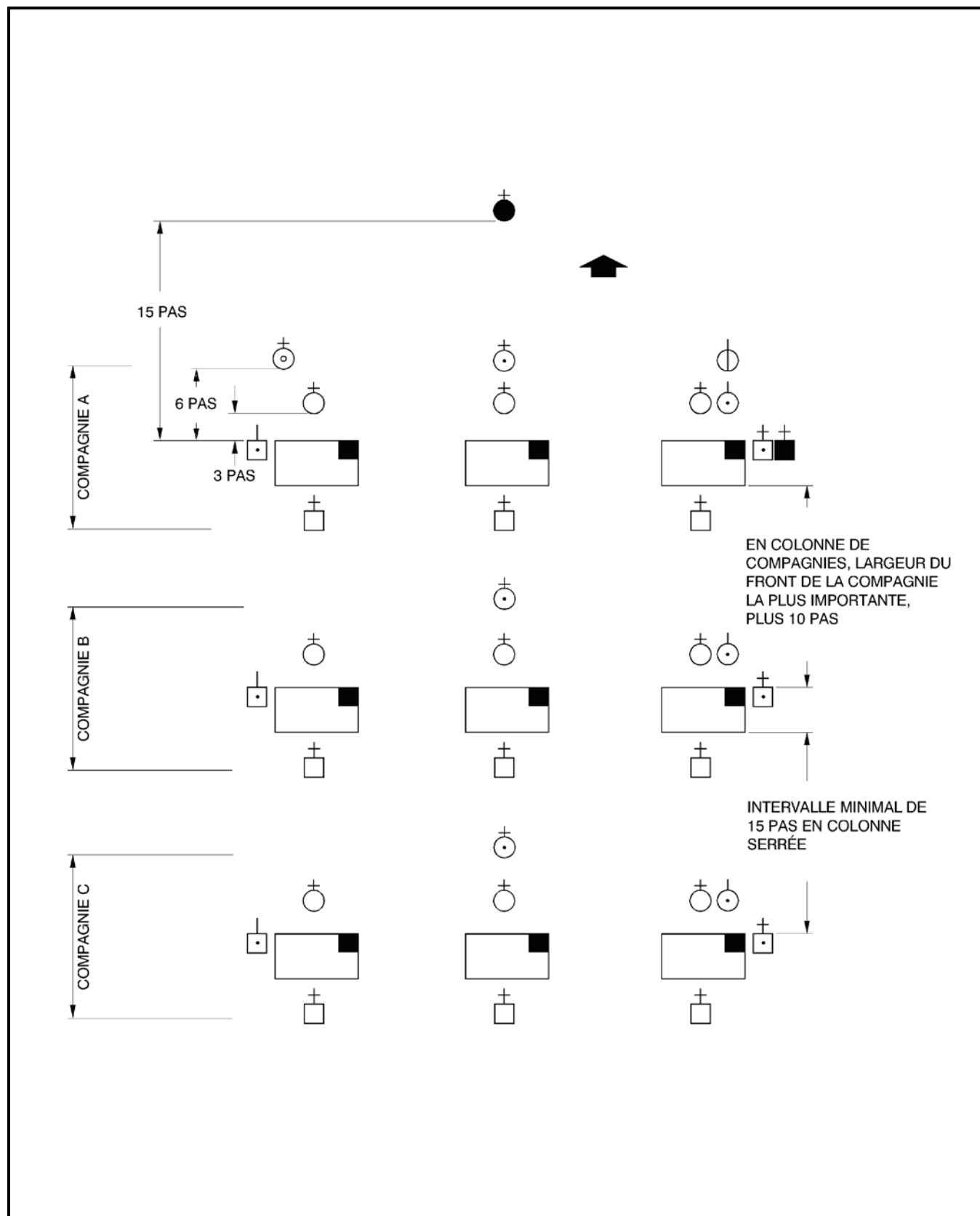


Figure 7-4- 4 Bataillon en colonne (colonne serrée) de compagnies

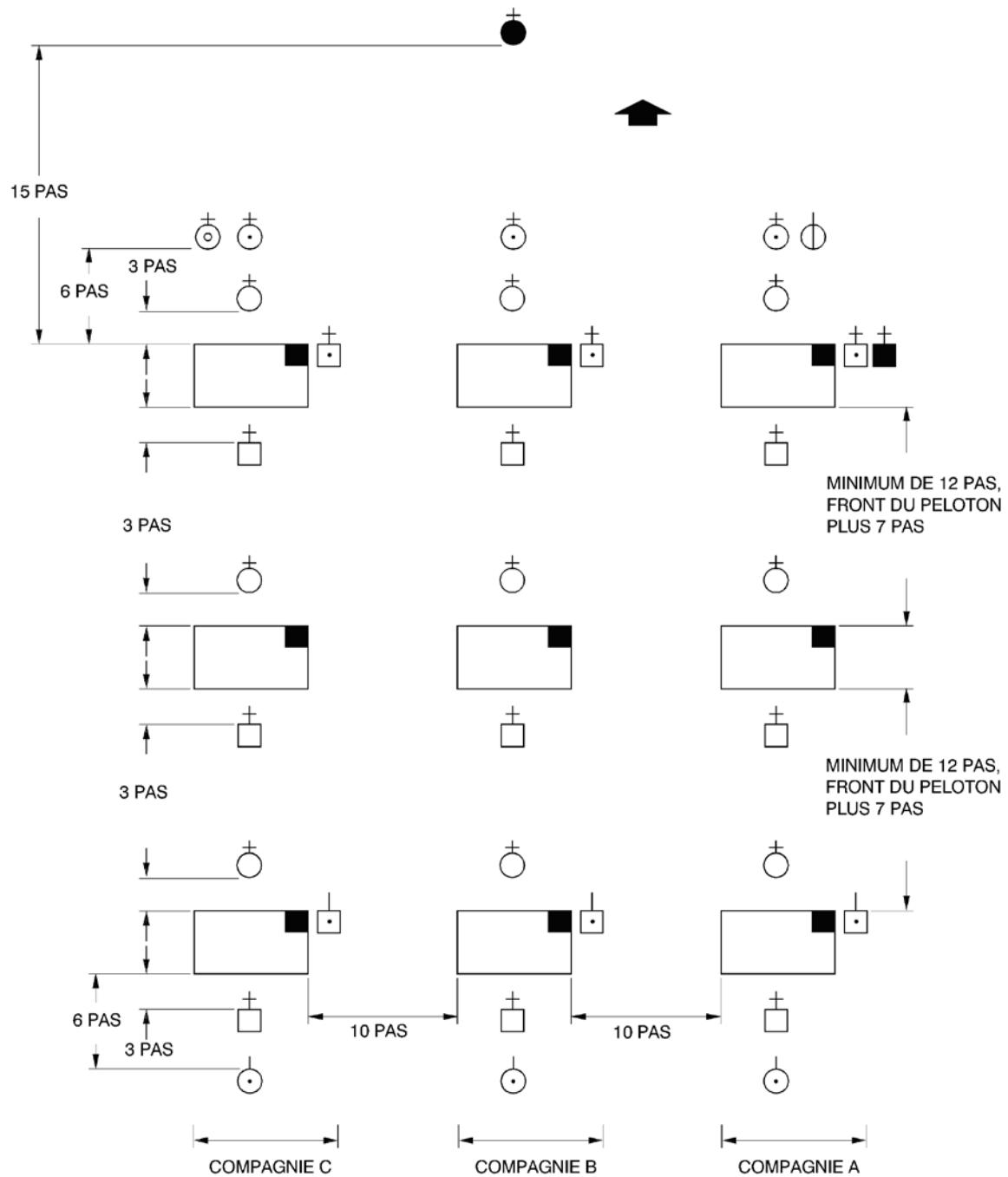


Figure 7-4- 5 Bataillon en masse

- d. le commandant adjoint est devant la deuxième file de gauche du peloton de tête de la compagnie se trouvant sur le flanc gauche, à une distance de 6 pas;
- e. le capitaine-adjutant est devant la deuxième file de droite du peloton de tête de la compagnie se trouvant sur le flanc droit, à une distance de 6 pas;
- f. l'adjutant-chef est à droite de l'adjutant-maître de la compagnie de tête, à un pas de celui-ci et aligné sur le rang avant.

FAÇON D'IDENTIFIER UN BATAILLON

12. Lorsque les troupes n'ont pas l'habitude d'évoluer ensemble, il peut être nécessaire de constituer et d'identifier les compagnies et les pelotons. On divise alors les militaires en groupes, souvent après les avoir alignés selon leur taille.

13. Si les groupes sont des pelotons ou des unités de la taille d'un peloton, l'adjutant-chef doit les rassembler dans l'ordre approprié et donner le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR PELOTON ». Les adjudants de peloton répondent alors à tour de rôle en mentionnant leur numéro de peloton, tel qu'il est indiqué au paragraphe 12 de la section 3. L'adjutant-chef donne ensuite les commandements suivants :

- a. « LES PELOTONS N° 1, 2 ET 3 FORMERONT LA COMPAGNIE A »;
- b. « LES PELOTONS N° 4, 5 ET 6 FORMERONT LA COMPAGNIE B », etc.

14. Si les groupes sont des compagnies ou des unités de la taille d'une compagnie, l'adjutant-chef donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR COMPAGNIE », à quoi les adjudants-maîtres répondent successivement :

- a. « COMPAGNIE A »;
- b. « B »;
- c. « COMPAGNIE C ».

15. Seules la première et la dernière compagnie emploient le mot « compagnie » pour s'identifier. La dernière indique ainsi que toutes ont répondu.

16. L'adjutant-maître donne alors l'ordre suivant : « LES COMPAGNIES A, B ET C FORMERONT LE BATAILLON. »

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN LIGNE

17. Une fois que le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu'il s'arrête en ligne, on procède à son alignement.

18. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI – GNEZ » donné par le commandant :

- a. tous les officiers font demi-tour;
- b. le commandant adjoint du bataillon et les commandants de compagnie s'alignent sur le capitaine-adjutant;
- c. les commandants de peloton, les commandants-adjoints de compagnie et les officiers surnuméraires s'alignent sur le commandant adjoint de la compagnie A;

- d. les adjudants de peloton ainsi que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires s'alignent sur l'adjudant ou sur les sous-officiers occupant le flanc droit, qui regardent droit vers l'avant;
 - e. les militaires dans les rangs s'alignent par la droite tandis que la file du flanc droit est orientée vers l'avant;
 - f. l'adjudant-chef tourne à droite, fait cinq pas à droite du bataillon, fait demi-tour et aligne chaque rang successivement de la même façon que pour l'alignement du peloton (paragraphe 10 de la section 2);
 - g. lorsque l'adjudant-chef donne le commandement « RANG ARRIÈRE – IMMOBILE », le commandant du bataillon donne le commandement « BATAILLON – FIXE ».
19. Au commandement « BATAILLON – FIXE » :
- a. les officiers font demi-tour;
 - b. l'adjudant-chef revient à sa position initiale;
 - c. les autres membres du bataillon exécutent l'ordre donné.
20. S'il est nécessaire de mesurer au pas l'intervalle entre les pelotons et les compagnies, cette tâche incombe aux adjudant-maîtres des compagnies B et C.
21. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et qu'il donne le commandement « PAR LA DROITE, ALI – GNEZ », l'adjudant-maître de la compagnie occupant le flanc droit remplit les fonctions prévues ci-dessus pour l'adjudant-chef.

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES

22. Une fois que le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu'il s'arrête en colonne ou en colonne serrée de compagnies, on procède à son alignement.
23. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI – GNEZ » donné par le commandant :
- a. tous les officiers font demi-tour et le commandant adjoint du bataillon ainsi que le commandant de la compagnie A s'alignent sur le capitaine-adjudant;
 - b. le reste du bataillon agit de la façon prescrite pour l'exercice de compagnie;
 - c. l'adjudant-chef s'avance et prend position six pas en avant du guide de droite de la compagnie de tête; il s'arrête, fait demi-tour, s'assure que la file de droite de chaque compagnie est bien couverte, puis donne le commandement « FLANC DROIT – IMMOBILE ».
24. Au commandement « FLANC DROIT – IMMOBILE », les adjudant-maîtres alignent leur compagnie de la façon habituelle. Une fois l'alignement terminé, les adjudants-maîtres donnent à tour de rôle le commandement « COMPAGNIE __, RANG ARRIÈRE – IMMOBILE ».
25. Une fois que l'adjudant-maître de la compagnie de queue a donné le commandement « RANG ARRIÈRE – IMMOBILE », le commandant donne le commandement « BATAILLON – FIXE ».
26. Au commandement « BATAILLON – FIXE » :
- a. tous les officiers font demi-tour;

- b. l'adjudant-chef retourne à sa position initiale;
- c. les adjudants-maîtres retournent à leur position initiale;
- d. le reste du bataillon exécute l'ordre donné.

27. S'il est nécessaire de mesurer au pas l'intervalle entre les pelotons, cette tâche incombe aux adjudants du deuxième et du troisième peloton de chaque compagnie.

28. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et qu'il donne le commandement « PAR LA DROITE, ALI – GNEZ », l'adjudant-maître de la compagnie de tête remplit les fonctions de l'adjudant-chef et l'adjudant du peloton n° 1 remplit les fonctions de l'adjudant-maître de la compagnie de tête.

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN MASSE

29. Lorsque le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu'il s'arrête en masse, on procède à son alignement.

30. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI – GNEZ » donné par le commandant :

- a. tous les officiers font demi-tour et s'alignent sur les officiers qui se trouvent sur le flanc droit;
- b. l'adjudant de peloton de même que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires s'alignent sur les sous-officiers du flanc droit, lesquels regardent droit devant eux;
- c. les militaires dans les rangs s'alignent par la droite et ceux qui composent la file du flanc droit regardent droit devant eux;
- d. l'adjudant-chef s'avance devant le guide avant, lui fait face à une distance de six pas et aligne le flanc droit du bataillon;
- e. les adjudants de peloton de la compagnie de droite se placent à droite du rang avant de leur peloton, à une distance de six pas, comme pour l'exercice de peloton, puis alignent le bataillon une fois que l'adjudant-chef a donné le commandement « FLANC DROIT – IMMOBILE »;
- f. les adjudants de peloton donnent le commandement « IMMOBILE » à chaque rang successivement, à partir du rang avant, puis se déplacent tous ensemble jusqu'au rang suivant sur l'ordre « IMMOBILE » donné par l'adjudant du peloton de queue;
- g. une fois que l'adjudant du peloton de queue a donné le commandement « RANG ARRIÈRE – IMMOBILE », le commandant du bataillon lance le commandement « BATAILLON – FIXE ».

31. Au commandement « BATAILLON – FIXE » :

- a. tous les officiers font demi-tour;
- b. l'adjudant-chef et les adjudants de peloton retournent à leur position initiale;
- c. les autres membres du bataillon exécutent l'ordre donné.

32. S'il est nécessaire de mesurer l'intervalle entre les compagnies, cette tâche incombe aux adjudants-maîtres des compagnies B et C.

33. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et donne l'ordre « PAR LA DROITE ALI – GNEZ », l'adjudant-maître de la compagnie de droite remplit les fonctions prévues pour l'adjudant-chef.

RASSEMBLEMENT DU BATAILLON

34. Avant le rassemblement du bataillon, chacune des compagnies se regroupe dans son secteur, sous le commandement de son adjudant-maître. Les adjudant-mâtres s'assurent que les adjudants de peloton font l'appel, alignent les militaires en fonction de la taille et passent leur peloton en revue. Les adjudants doivent rendre compte de l'effectif de leur peloton à l'adjudant-maître.
35. Les guides de compagnie rejoignent l'adjudant-chef en bordure du terrain de rassemblement, face à la position qu'ils doivent occuper au moment du rassemblement. Les guides doivent être au courant de la largeur de front du peloton de tête (le plus gros au sein de la compagnie).
36. Le bataillon peut se rassembler en masse, en ligne ou en colonne (serrée) de compagnies.
37. Le tableau 7-4-1 contient la liste des commandements à donner pour la formation du bataillon en masse, avec la description des manœuvres à exécuter.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1			L'adjuc se dirige vers la position que doit occuper le guide de la compagnie A et s'arrête à trois pas devant celle-ci.	Les compagnies se regroupent dans le secteur qui leur est attribué et les militaires adoptent la position repos. Si le bataillon est censé se rassembler en ligne ou en masse, l'adjuc se tient face au futur emplacement du rang avant et, si le bataillon doit se rassembler en colonne (serrée) de compagnies, il se place au flanc droit.
2	« GUIDES »	Adjuc	Les guides de compagnie se mettent au garde-à-vous, adoptent la position à l'épaule armes et se rendent sur le terrain de rassemblement. Le guide de la compagnie de tête s'arrête devant l'adjuc, face à lui et à une distance de trois pas. Les autres s'arrêtent à la gauche du premier guide et s'alignent sur lui épaule à épaule. Une fois alignés, ils se tournent successivement vers l'avant, en commençant par la droite, et gardent l'arme à l'épaule.	Les compagnies adoptent la position en place repos. Elles doivent observer les pauses réglementaires entre les mouvements. Nota : Lors des cérémonies, l'adjuc peut ordonner ou signaler à un clairon de sonner les GUIDES. Les guides de la compagnie agissent sur la dernière note ou sur un « sol » d'exécution, selon les coutumes de l'unité.
3	« GUIDES, NUMÉRO – TEZ »	Adjuc	Les guides numérotent leur compagnie tour à tour, de droite à gauche.	
4	« N° 1, VERS LA DROITE, LES AUTRES, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Adjuc	Le guide de la compagnie A tourne à droite, les autres tournent à gauche.	L'adjuc indique le nombre de pas que chaque guide doit faire.
5	« N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Adjuc	Le guide de la compagnie A reste immobile tandis que les autres s'avancent à la distance requise, puis s'arrêtent.	
6	« N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »	Adjuc	Le guide de la compagnie A reste immobile tandis que les autres font demi-tour et couvrent le guide de la compagnie A.	L'adjuc prend place six pas en avant du guide de la compagnie A, s'arrête, fait demi-tour et s'assure que les guides sont bien couverts.
7	« GUIDES – IMMOBILES »	Adjuc	Les guides restent immobiles.	Si le bataillon est censé se rassembler en ligne ou en masse, l'adjuc doit procéder de la façon indiquée au n° 7a. Si le bataillon doit adopter la formation en colonne (serrée), l'adjuc tourne à droite et va se placer devant l'endroit où le bataillon doit se rassembler, au centre et à une distance de 15 pas. L'adjuc donne ensuite le commandement indiqué au n° 8.

Tableau 7-4- 1 (feuille 1 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7a	« GUIDES, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Adjuc	Les guides tournent à gauche.	Les guides se trouvent maintenant en ligne. L'adjuc se place devant le lieu de rassemblement du bataillon, au centre et à une distance de 15 pas.
8	« BATAILLON, RASSEMBLEMENT – MARCHÉ »	Adjuc	Les adjum de compagnie se mettent au garde-à-vous et font demi-tour pour faire face à leur compagnie.	Nota : Lors des cérémonies, l'adjuc peut ordonner ou signaler à un clairon de sonner VERS L'AVANT. Les adjum de la compagnie agissent sur la dernière note ou sur un « sol » d'exécution, selon les coutumes de l'unité.
9	« COMPAGNIE __, GARDE-À – VOUS »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	Les adjum donnent ce commandement à tour de rôle à leur compagnie.
10	« COMPAGNIE __, À L'ÉPAULE – ARMES »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	
11	« COMPAGNIE __, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR – NEZ »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	
12	« COMPAGNIE __, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	Au besoin, l'adjum commande une conversion pour amener la compagnie jusqu'à son guide. Si le bataillon doit se rassembler en ligne ou en colonne de compagnies, chacune des compagnies s'arrête à la position de son guide et les adjum donnent le commandement indiqué au n° 13. Si le bataillon est censé se rassembler en masse, chacune des compagnies manœuvre de sorte que son peloton de tête s'aligne sur le guide de gauche. Les adjum agissent comme il est indiqué au n° 14.
13	« COMPAGNIE __, HALTE »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	Les officiers peuvent commencer la promenade.
13a	« COMPAGNIE __, VERS L'AVANT, À GAUCHE (DROITE), TOUR – NEZ »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	Les compagnies s'avancent l'une après l'autre, à partir de la droite (et l'avant). Lorsque l'adjum de la dernière compagnie donne son commandement, tous les adjum font demi-tour en même temps de façon à s'orienter vers l'avant. L'adjuc donne alors le commandement indiqué au n° 15.

Tableau 7-4-1 (feuille 2 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
14	« COMPAGNIE —, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS »	Adjum	La compagnie exécute le commandement et les adj de peloton font arrêter leur peloton de façon à former une colonne. L'adjum mesure au pas la distance à laisser entre chaque peloton, comme pour l'alignement de la compagnie.	Les officiers peuvent commencer la promenade.
14a	« PELOTON N° 1, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Adj du peloton n° 1	Le peloton n° 1 exécute le commandement. L'adj de peloton demeure face à son peloton.	Tous les pelotons de la compagnie exécutent successivement la manœuvre. Au commandement « TOUR – NEZ » donné par l'adj du peloton de queue, l'adjum et les adj de peloton font demi-tour ensemble de façon à s'orienter vers l'avant. Chacune des compagnies répète la manœuvre à tour de rôle. Une fois que les sous-officiers de la dernière compagnie sont tournés vers l'avant, l'adjuc donne le commandement indiqué au n° 15.
15	« BATAILLON, AU PIED – ARMES »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
16	« BATAILLON, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
17	« BATAILLON, PAR LA DROITE ALI – GNEZ »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	Les adjum des compagnies B et C mesurent au pas l'intervalle entre les compagnies, une fois immobilisé le rang avant du peloton qui se trouve à leur droite, puis ils retournent à leur position initiale.
18	« BATAILLON – FIXE »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
19	« FAITES RAP – PORT »	Adjuc	Les adjum rendent compte de l'effectif de leur compagnie, l'un après l'autre, en commençant par la droite.	À moins que l'unité ait d'autres coutumes, l'adjum utilise les termes suivants : « Compagnie —, — officiers et militaires du rang présents, Monsieur ». Une fois ces comptes rendus terminés, le commandant adjoint du bataillon se place deux pas derrière l'adjuc, tandis que les autres officiers prennent position en ligne, cinq pas derrière le cmdtA, face à leurs compagnies respectives, prêts à rejoindre les rangs.

Tableau 7-4-1 (feuille 3 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
20			L'adjuc fait demi-tour, salue et rend compte de l'effectif du bataillon au cmdtA. Ce dernier lui donne l'ordre de rejoindre les rangs. L'adjuc salue, tourne à droite et se rend à sa place. Le cmdtA s'avance de deux pas pour aller occuper l'ancienne position de l'adjuc.	Le cmdtA attend que l'adjuc soit parvenu à sa nouvelle position avant de donner d'autres commandements. Il arrive souvent que le cmdtA donne l'ordre au bataillon de se mettre en place repos, puis au garde-à-vous, après quoi il passe à la manœuvre indiquée au n° 21.
21	« MESSIEURS LES OFFICIERS, À VOS POSTES »	CmdtA	Les officiers exécutent le commandement, comme dans le cas de l'exercice de compagnie.	Les adjum et les adj de peloton rendent compte de l'effectif de leur sous-unité à leur officier, puis après avoir reçu l'ordre de rejoindre les rangs, se rendent à leur nouveau poste. Une fois que l'adj de peloton est parvenu à sa nouvelle position, le commandant de peloton fait demi-tour pour faire face à l'avant.
22	« COMPAGNIE, EN PLACE RE – POS »	Cmdt cie	La compagnie exécute le commandement.	Ce commandement est donné par chacun des commandants de compagnie (cmdt cie), successivement, en commençant par la droite. Dès que le commandant de la dernière compagnie a donné son commandement, tous les cmdt cie font demi-tour et adoptent simultanément la position en place repos. Le bataillon est maintenant prêt à accueillir son commandant à l'heure prévue. Le cmdt s'avance sur le terrain de rassemblement et va se placer deux pas derrière le cmdtA. Le cmdtA fait demi-tour et ordonne au bataillon de se mettre au garde-à-vous à l'approche du cmdt.
23	« BATAILLON, GARDE-À – VOUS »	CmdtA	Le cmdtA salue et rend compte de l'effectif du bataillon au cmdt. Ce dernier ordonne au cmdtA de rejoindre les rangs. Le cmdtA salue, tourne à gauche et se rend à son poste. Le cmdt s'avance pour prendre la place occupée précédemment par le cmdtA.	Le cmdt doit attendre que le cmdtA prenne place avant de donner le commandement suivant.
24	« BATAILLON, EN PLACE RE – POS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement.	Le cmdt peut alors choisir de passer le bataillon en revue, d'ordonner aux commandants subalternes de passer leur sous-unité en revue, ou encore de procéder à l'entraînement ou à la prise d'armes, selon le cas.

Tableau 7-4-1 (feuille 4 de 4) Rassemblement du bataillon

OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE

38. Avant de commander aux officiers de quitter leur poste, le commandant se place de façon que les officiers puissent faire halte devant lui à la distance requise, tout en laissant assez d'espace pour que les adjudants-maîtres puissent prendre la place laissée libre par les commandants de compagnie.

39. Le commandant donne le commandement « OFFICIERS, ROM – PEZ » pendant que le bataillon se tient au garde-à-vous.

40. Les officiers se placent en ligne en prenant le chemin le plus court. Ils se positionnent face au commandant, à cinq pas de lui. Les officiers des deux extrémités se placent à égale distance du commandant, et le commandant adjoint se place à droite. L'intervalle entre les officiers doit correspondre à la longueur d'un bras (sans que le bras soit levé).

41. Quand tous les officiers sont en place, le commandant adjoint s'avance d'un demi-pas. Dès qu'il a exécuté son mouvement du pied droit, tous les officiers observent la pause réglementaire, puis font le salut. Une fois que le commandant de compagnie a fini de s'adresser à eux, ils saluent tous ensemble et reculent de cinq pas, s'arrêtent, font demi-tour, rengainent les épées et adoptent la position en place repos. Lorsque le commandant donne le commandement « ROM – PEZ », le commandant adjoint recule d'un demi-pas. Tous les officiers observent alors la pause réglementaire, saluent de la main et quittent immédiatement le terrain de rassemblement.

42. Au commandement « OFFICIERS, ROM – PEZ », l'adjudant-maître et les adjudants de peloton, s'ils sont en armes, mettent l'arme à l'épaule et vont prendre place aux endroits précédemment occupés par les commandants de compagnie et les commandants de peloton. Les adjudants de peloton contournent le flanc gauche de leur peloton respectif. Tous mettent l'arme au pied en arrivant à leur nouvelle position.

43. Une fois que les officiers ont rompu les rangs, le commandant donne le commandement « EN PLACE RE – POS ».

44. Lorsque les membres du bataillon sont en position en place repos, le commandant ordonne à l'adjudant-chef de s'avancer. Ce dernier se présente, salue, reçoit ses instructions et salue de nouveau. Le commandant se retourne ensuite et quitte le terrain de rassemblement. L'adjudant-chef ordonne au bataillon de se mettre au garde-à-vous au départ du commandant. L'adjudant-chef exerce ensuite le commandement en suivant les instructions reçues.

BATAILLON EN MASSE MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (OU EN COLONNE DE ROUTE)

45. Le bataillon peut recevoir l'ordre de se déplacer vers l'avant, de se déplacer vers l'arrière ou de faire mouvement vers un flanc, en colonne par trois ou en colonne de route.

46. Pour un déplacement vers l'avant (ou vers l'arrière) en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), DE LA DROITE (GAUCHE) EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, VERS LA DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre.
- b. Le commandant du peloton de tête de la compagnie de tête donne le commandement « PELOTON N° __, VERS LA GAUCHE (DROITE) - GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

47. Pour le déplacement vers un flanc en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ ».

- b. Le bataillon exécute la manœuvre demandée. Dès que le peloton de tête a tourné à droite (gauche), son commandant donne le commandement « PELOTON N° __, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

48. Pour les déplacements en colonne de route, que ce soit vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc, les commandements sont similaires. Le commandant du peloton de tête doit attendre que tous les officiers et sous-officiers aient pris leur place avant de donner ses commandements. Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT MASSE

49. Le commandant donne le commandement « SUR LA COMPAGNIE __, FORMEZ – MASSE ». La compagnie ainsi désignée devient compagnie de tête.

50. Le commandant de la compagnie de tête donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE SERRÉE DE PELOTONS ». La compagnie exécute l'ordre donné.

51. Les autres commandants de compagnie donnent ensuite le même commandement et les compagnies se placent en colonne serrée de pelotons, à gauche de la compagnie de tête, séparées l'une de l'autre par un intervalle de 10 pas.

BATAILLON EN COLONNE (SERRÉE) DE COMPAGNIES MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (EN COLONNE DE ROUTE)

52. On peut ordonner au bataillon de se déplacer vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc, en colonne par trois ou en colonne de route.

53. Pour les déplacements vers l'avant (vers l'arrière) en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE) DE LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, VERS LA DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre demandée.
- b. Le commandant de la compagnie de tête donne le commandement « COMPAGNIE __, VERS LA GAUCHE (DROITE) - GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se rassemble correctement en colonne par trois.

54. Pour les déplacements vers un flanc en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR – NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre demandée.
- b. Dès que la compagnie de tête a tourné à droite (gauche), le commandant donne le commandement « COMPAGNIE __, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie exécute la même manœuvre que la compagnie de tête.

55. Les commandements sont similaires lorsqu'il s'agit de faire déplacer le bataillon en colonne de route, que ce soit vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc. Le commandant de la compagnie de tête attend que tous les officiers et sous-officiers aient pris leur place avant de donner ses commandements. Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se rassemble correctement en colonne de route.

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, VERS UN FLANC

56. Le commandant donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE (DROITE), FORMEZ COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES ».

57. Les commandants de compagnie donnent les mêmes commandements applicables aux pelotons (voir les paragraphes 51 à 56 de la section 3).

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, DANS LA MÊME DIRECTION

58. Le commandant donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES ».

59. Les compagnies manœuvrent de la même façon que les pelotons dans le cas de l'exercice de compagnie (voir le paragraphe 78 de la section 3).

CHAPITRE 8

LES DRAPEAUX CONSACRÉS ET LES DRAPEAUX

SECTION 1 GÉNÉRALITÉS

DÉFINITIONS

1. **Drapeaux consacrés engainés.** Drapeaux consacrés placés dans un étui en tissu.
2. **Drapeaux consacrés.** Drapeaux de cérémonie consacrés qui sont portés par les formations et unités des Forces armées canadiennes (FAC) et utilisés pour les identifier. Ils englobent les drapeaux consacrés de la Reine, les étendards, les guidons, ainsi que les drapeaux consacrés des régiments, des collèges et des commandements.
3. **Salut avec les drapeaux consacrés.** Inclinaison des drapeaux consacrés en guise de salut aux dignitaires qui y ont droit conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes).
4. **Drapeaux.** Pièces d'étamine ou d'autre étoffe pouvant être attachée à une hampe ou à une drisse et servant de symbole ou de signal. En règle générale, le terme « drapeau » inclut les drapeaux consacrés, mais dans le présent chapitre, il s'applique exclusivement aux drapeaux non consacrés pouvant être arborés dans les rassemblements, c'est-à-dire les bannières commémoratives (royales), le drapeau national, l'enseigne des FC et les drapeaux de commandement. Les bannières commémoratives (royales) ne sont pas jumelées ni regroupées avec d'autres drapeaux et ne sont pas utilisées pour le salut. Les drapeaux de camp des branches et des unités servent uniquement de repères et ne sont pas arborés au cours des rassemblements (A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes, chapitre 4, sections 6 et 7).
5. **Laisser flotter les drapeaux consacrés.** Relâcher les drapeaux consacrés pour qu'ils flottent, soit dans le but de saluer un dignitaire qui n'a pas droit au salut royal, conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes), soit afin de permettre l'identification du drapeau.
6. **Drapeaux consacrés dégainés.** Drapeaux consacrés que l'on a retirés de leur étui en tissu.

UTILISATION DES DRAPEAUX ET DES DRAPEAUX CONSACRÉS LORS DES RASSEMBLEMENTS

7. Les directives concernant l'utilisation des drapeaux et des drapeaux consacrés lors des rassemblements sont contenues dans la publication A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes).
8. À moins d'indication contraire, la section du présent chapitre concernant l'exercice avec les drapeaux consacrés s'applique également aux drapeaux non consacrés utilisés au cours des rassemblements.

CRAVATE DE DEUIL

Seuls les drapeaux consacrés doivent être munis d'une cravate de deuil pour des funérailles (voir le chapitre 11). La cravate de deuil est faite d'un ruban de crêpe noir de 2,5 m de longueur sur 33 cm de largeur dont on fait une boucle que l'on fixe à la base de la tête de la hampe. La boucle doit avoir une largeur de 30 cm. Les extrémités, coupées en biais, doivent pendre à mi-hauteur du manchon du drapeau consacré (figure 8-1-1).

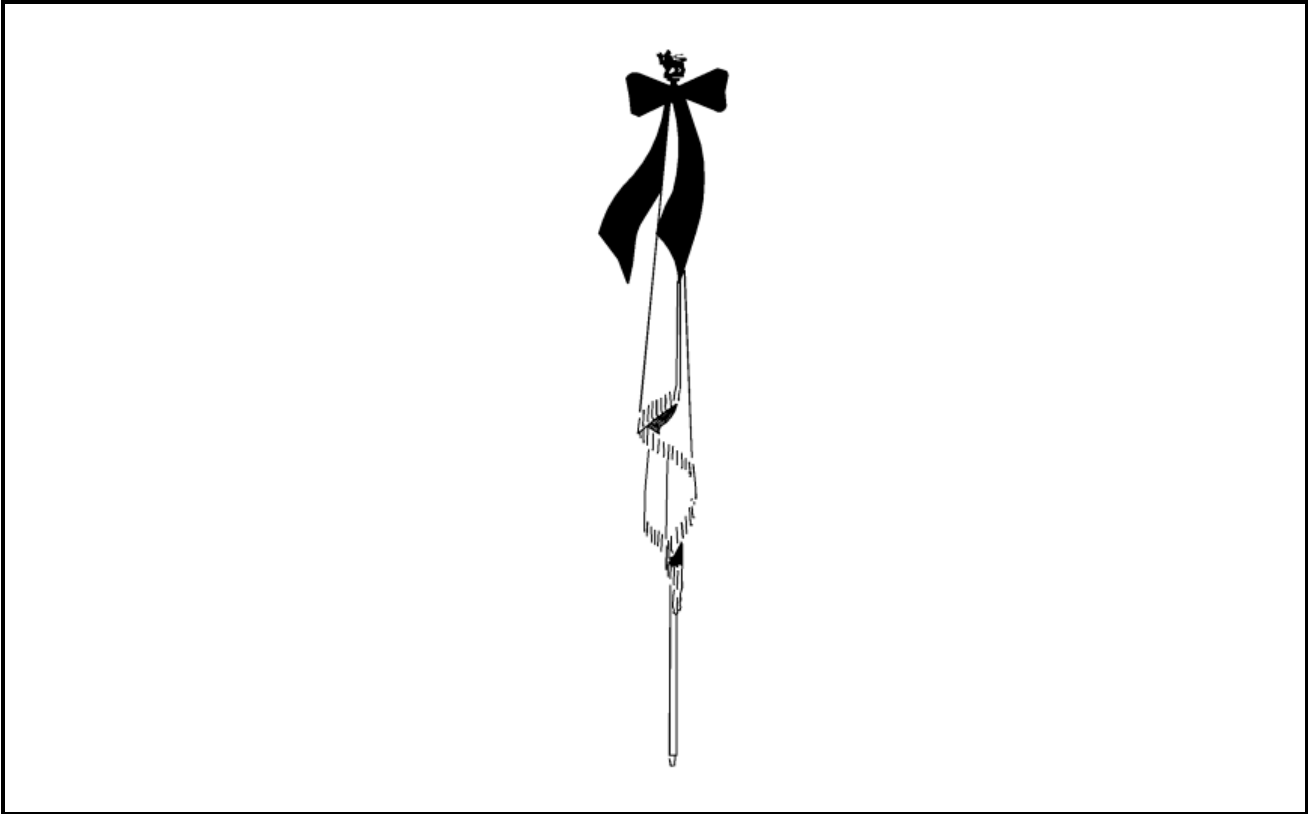


Figure 8-1- 1 Cravate de deuil

SECTION 2

LA GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ

COMPOSITION DE LA GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ

1. La garde du drapeau consacré pour un seul drapeau consacré (figure 8-2-1) comprend :
 - a. le porte-drapeau consacré – un officier subalterne (le guidon est porté par un adjudant-maître);
 - b. l'escorte du drapeau consacré – deux sergents (ou deux militaires de grade inférieur, au besoin).
2. La garde des drapeaux consacrés pour deux drapeaux consacrés (figure 8-2-2) comprend :
 - a. les porte-drapeaux consacrés – deux officiers subalternes;
 - b. l'escorte des drapeaux consacrés – un adjudant-maître ou un adjudant, avec deux sergents (ou deux militaires de grade inférieur, au besoin).
3. La garde du drapeau consacré est accompagnée d'un planton (caporal, tambour ou soldat) par drapeau consacré. Les plantons (qui ne font pas partie intégrante de la garde ni de l'escorte) prennent généralement place dans les rangs surnuméraires des sous-unités (formations de rassemblement) qui se trouvent à proximité de la garde en attendant que leurs services soient requis, ou encore attendent à l'écart du rassemblement. Voir le paragraphe 11.
4. Lorsque la garde porte un ensemble de drapeaux consacrés, le drapeau consacré de la Reine occupe la place d'honneur, c'est-à-dire la droite (la gauche, du point de vue des spectateurs).

Nota : Au CMR, la garde du drapeau consacré doit se composer entièrement d'élèves-officiers.

COMPOSITION DE LA GARDE DU DRAPEAU

5. Le drapeau national, l'enseigne des Forces armées canadiennes (FAC) et les drapeaux de commandement doivent normalement être portés par des sous-officiers supérieurs lors d'un rassemblement.
6. En règle générale, le drapeau national n'est pas accompagné d'une escorte. Toutefois, on peut lui attribuer une escorte armée si les troupes défilent en armes. Lorsque le drapeau national est utilisé dans le cadre d'activités sportives ou culturelles multinationales où la garde du drapeau d'autres pays comprend une escorte armée, la garde du drapeau canadienne doit elle aussi en inclure une.
7. L'enseigne des FAC et les drapeaux de commandement ne sont jamais accompagnés d'une escorte armée, à moins d'être arborés avec le drapeau national et que celui-ci soit accompagné d'une escorte armée.
8. Lorsque le drapeau national est arboré en même temps que l'enseigne des FAC ou qu'un drapeau de commandement, il doit occuper la place d'honneur, c'est-à-dire la droite (la gauche, du point de vue des spectateurs).

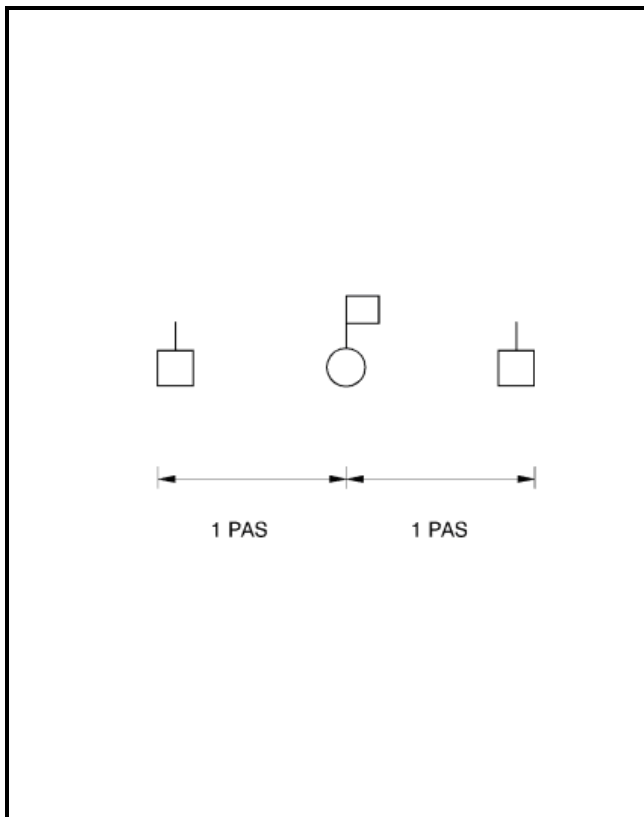


Figure 8-2- 1 Garde pour un seul drapeau consacré consacré

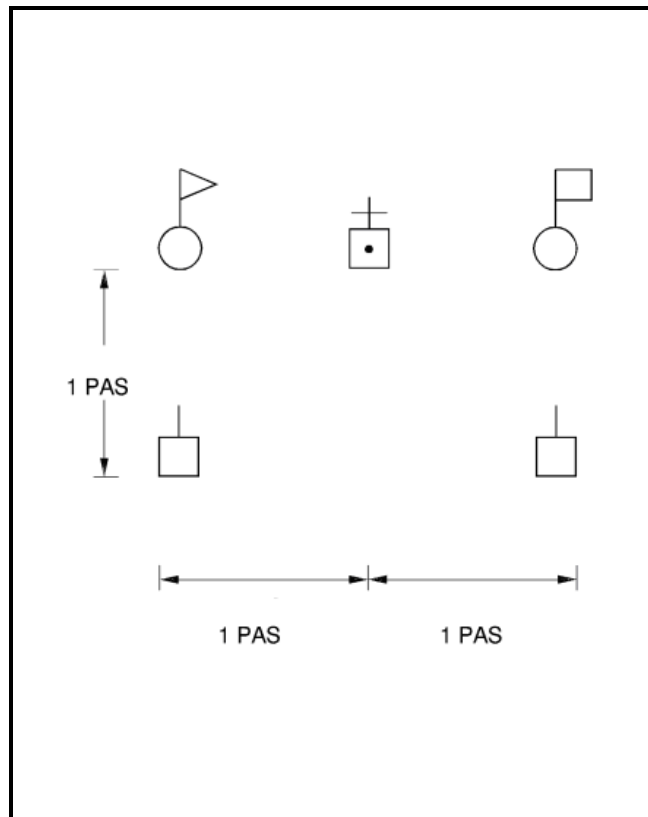


Figure 8-2- 2 Garde pour deux drapeaux

FONCTIONS

9. **Porte-drapeaux consacrés (adjudants-mâtres dans le cas des guidons).** Les porte-drapeaux consacrés ont comme tâche de porter, de manipuler et de protéger les drapeaux consacrés.

10. **Escorte des drapeaux consacrés.** Les escortes ont comme mission de protéger les drapeaux consacrés. À partir du moment où les membres d'une escorte entrent en fonction, ils se tiennent constamment près du drapeau consacré ou près de l'escorte armée, s'il y a lieu, tant que le drapeau consacré n'est pas de nouveau rangé en sécurité. Avec une escorte armée, ils occupent des positions surnuméraires jusqu'au moment où ils doivent reprendre leurs fonctions d'escorte rapprochée. Lorsque les membres de la garde du drapeau consacré reçoivent l'ordre de prendre place en ordre de revue, les membres de l'escorte doivent se tenir immobiles.

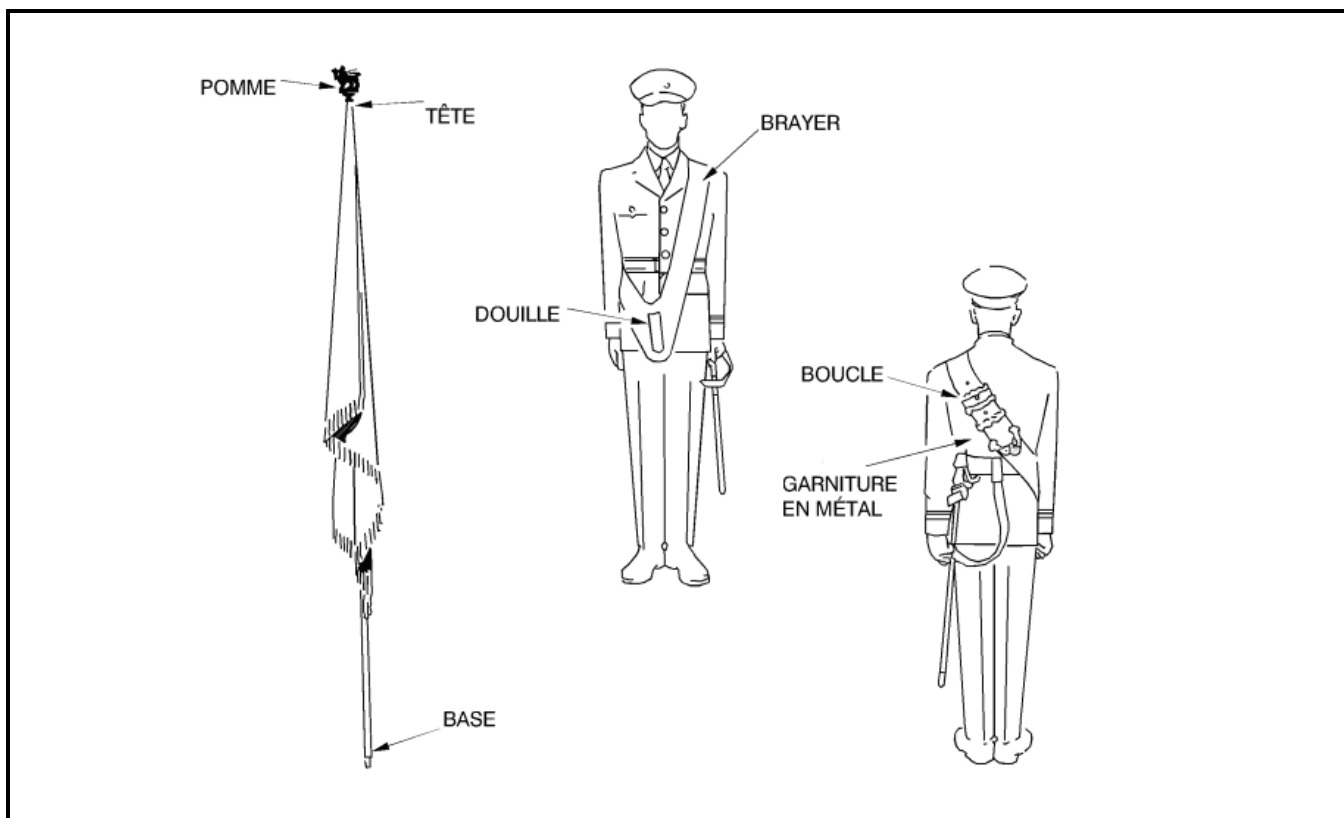


Figure 8-2- 3 Parties de la hampe et du brayer

11. Plantons des drapeaux consacrés. Lorsqu'il faut transporter des drapeaux consacrés engainés jusqu'au lieu d'une prise d'armes, on doit désigner, pour chacun des drapeaux consacrés, un planton qui sera chargé d'aider le porte-drapeau consacré et de s'occuper de l'étui pendant le rassemblement. Dans les unités pourvues d'un corps de tambours, ces tâches sont traditionnellement confiées à un tambour ou à un clairon, tandis que le tambour-major agit comme assistant du capitaine-adjutant et s'assure que les drapeaux consacrés et les brayers sont prêts pour la cérémonie. Comme le tambour ou le clairon qui se voit confier les fonctions de planton ne peut jouer de son instrument, on peut désigner, à la place, une autre personne.

ARMES ET ÉQUIPEMENT

12. La figure 8-2-3 illustre les différentes parties de la hampe et du brayer.

13. Le porte-drapeau consacré porte le brayer sur l'épaule gauche.

14. Le porte-drapeau consacré (ou l'adjutant-maître dans le cas des régiments blindés) est armé d'une épée ou d'un pistolet.

15. Les membres de l'escorte du drapeau consacré portent le fusil avec la baïonnette au canon. Afin d'éviter d'endommager les drapeaux consacrés, on peut recouvrir la pointe de la baïonnette d'un court étui protecteur.

16. Lorsqu'ils portent les drapeaux consacrés, les membres de la garde du drapeau consacré ne se découvrent pas et ne remettent ni la baïonnette ni l'épée au fourreau (voir chapitre 2, paragraphe 23).

SECTION 3

EXERCICE AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ

GÉNÉRALITÉS

1. Quand on procède à l'exercice avec le drapeau consacré, on doit observer la pause réglementaire entre les mouvements, de la même façon que dans l'exercice avec le fusil.
2. Un drapeau consacré engainé doit être tenu de l'une ou l'autre des façons suivantes : à la halte, à la position au pied et, en marche, à la position à l'épaule. On ne tient jamais un drapeau consacré engainé dans la position au port.
3. Quant au drapeau consacré dégainé, à la halte, on ne le porte jamais à l'épaule; on le porte soit à la position au port, soit à la position au pied, selon que les troupes ont l'arme à l'épaule ou au pied.
4. En marchant, on porte toujours le drapeau consacré dégainé à l'épaule, sauf pour rendre les honneurs ou pour défiler sur le terrain de rassemblement. Dans ces deux circonstances, on adopte la position au port.
5. Au cours d'une revue du personnel, on tient le drapeau consacré dégainé à la position au port.

POSITION AU PIED

6. Quand le porte-drapeau consacré adopte la position au pied (figure 8-3-1) :
 - a. il se tient au garde-à-vous;
 - b. il tient la hampe à sa droite, de la main droite et en position verticale. Il place la base de la hampe au sol, à la droite de son pied droit et alignée sur le bout de ses chaussures;
 - c. il tient la hampe avec la main droite refermée, à l'endroit sur la hampe où le coin inférieur du drapeau consacré se trouve, le revers de la main vers l'extérieur;
 - d. le drapeau consacré doit pendre naturellement le long de la hampe, sans être tendu;
 - e. le porte-drapeau consacré garde le coude droit sur le côté;
 - f. le poignet droit se trouve directement à l'arrière de la hampe;
 - g. le drapeau consacré engainé se tient de la même façon, sauf que le porte-drapeau consacré saisit l'étui dans sa main droite.

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION EN PLACE REPOS

7. Au commandement « EN PLACE, RE – POS » :
 - a. déplacer le pied gauche de la façon habituelle (figure 8-3-2);
 - b. tenir la hampe et le drapeau consacré immobiles, de la même façon que pour la position au pied.

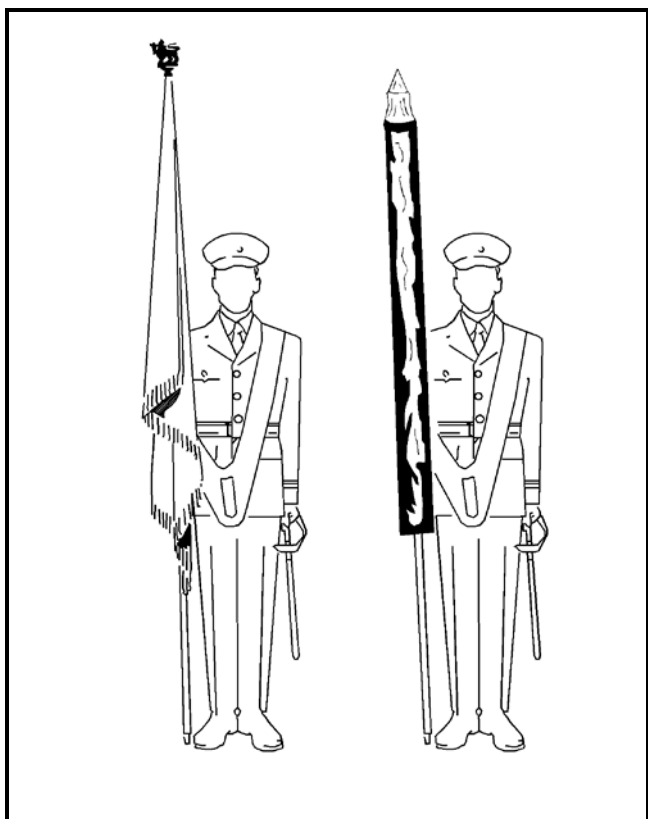


Figure 8-3- 1 Position au pied (drapeau consacré dégainé ou engainé)

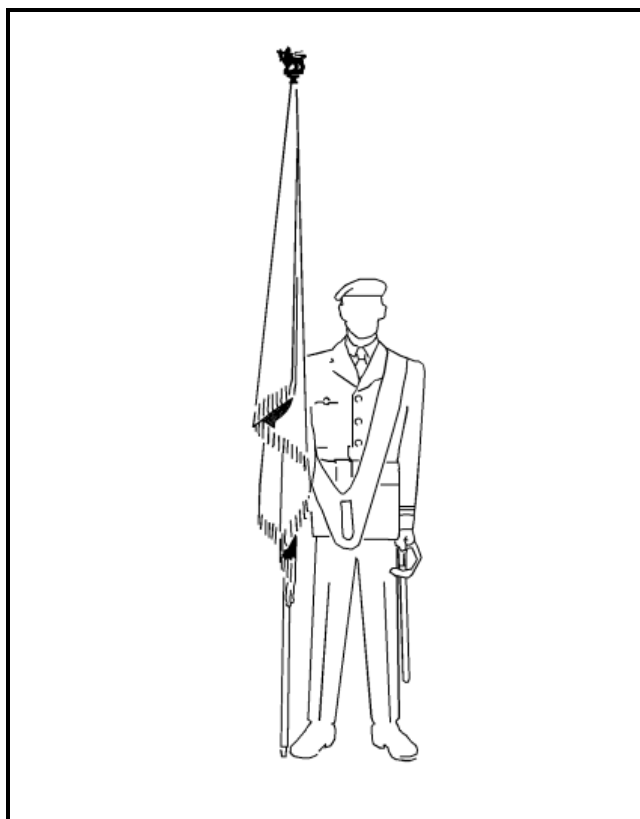


Figure 8-3- 2 Position en place repos

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

8. Au commandement « RE – POS » :

- a. garder le drapeau consacré et la hampe dans la même position;
- b. garder le bras gauche le long du corps;
- c. détendre le corps sans déplacer les pieds ni le drapeau consacré.

9. Le porte-drapeau consacré reprend la position en place repos au commandement d'avertissement « ESCOUADE (GARDE) (etc.) ». La garde du drapeau consacré ne prend jamais la position repos lorsqu'elle porte les drapeaux consacrés.

10. S U P P R I M É

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION AU PIED

11. Au commandement « GARDE-À – VOUS », déplacer le pied gauche de la façon habituelle.

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION AU PORT

12. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. soulever le drapeau consacré de la main droite, en le tenant à la verticale, et l'amener devant soi au centre du corps, en gardant la base de la hampe juste au-dessus de la douille et l'avant-bras le long de la hampe (figure 8-3-3);

- b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.
13. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :
- a. placer la main gauche comme dans la position au pied;
 - b. en même temps, lever l'avant-bras droit pour qu'il soit parallèle au sol;
 - c. ainsi, après l'exécution du mouvement :
 - 1) la main droite se trouve vis-à-vis de la bouche,
 - 2) l'avant-bras droit est parallèle au sol et perpendiculaire à la hampe,
 - 3) le poignet du bras droit est redressé,
 - 4) le revers de la main se trouve dirigé vers l'extérieur,
 - 5) la tête et les yeux sont dirigés vers l'avant.
14. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU – CONSACRÉ », les deux mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.
15. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « À L'ÉPAULE – ARMES », le porte-drapeau consacré change de position en suivant la cadence des mouvements d'armes.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION AU PIED

16. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :
- a. soulever la hampe hors de la douille avec la main droite, en amenant l'avant-bras droit de la position horizontale à la position verticale, le long de la hampe (figure 8-3-4);
 - b. en même temps, approcher la main gauche de la douille afin de tenir en place la hampe et le brayer.
17. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :
- a. de la main droite, amener le drapeau consacré à la position au pied;
 - b. retenir la hampe avec la main gauche;
 - c. ainsi, après l'exécution du mouvement :
 - 1) le revers de la main gauche est tourné vers l'extérieur,
 - 2) les doigts de la main gauche sont tendus et pointent vers la droite,
 - 3) l'avant-bras gauche se trouve parallèle au sol.
18. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », ramener la main gauche le long du corps, à la position du garde-à-vous.

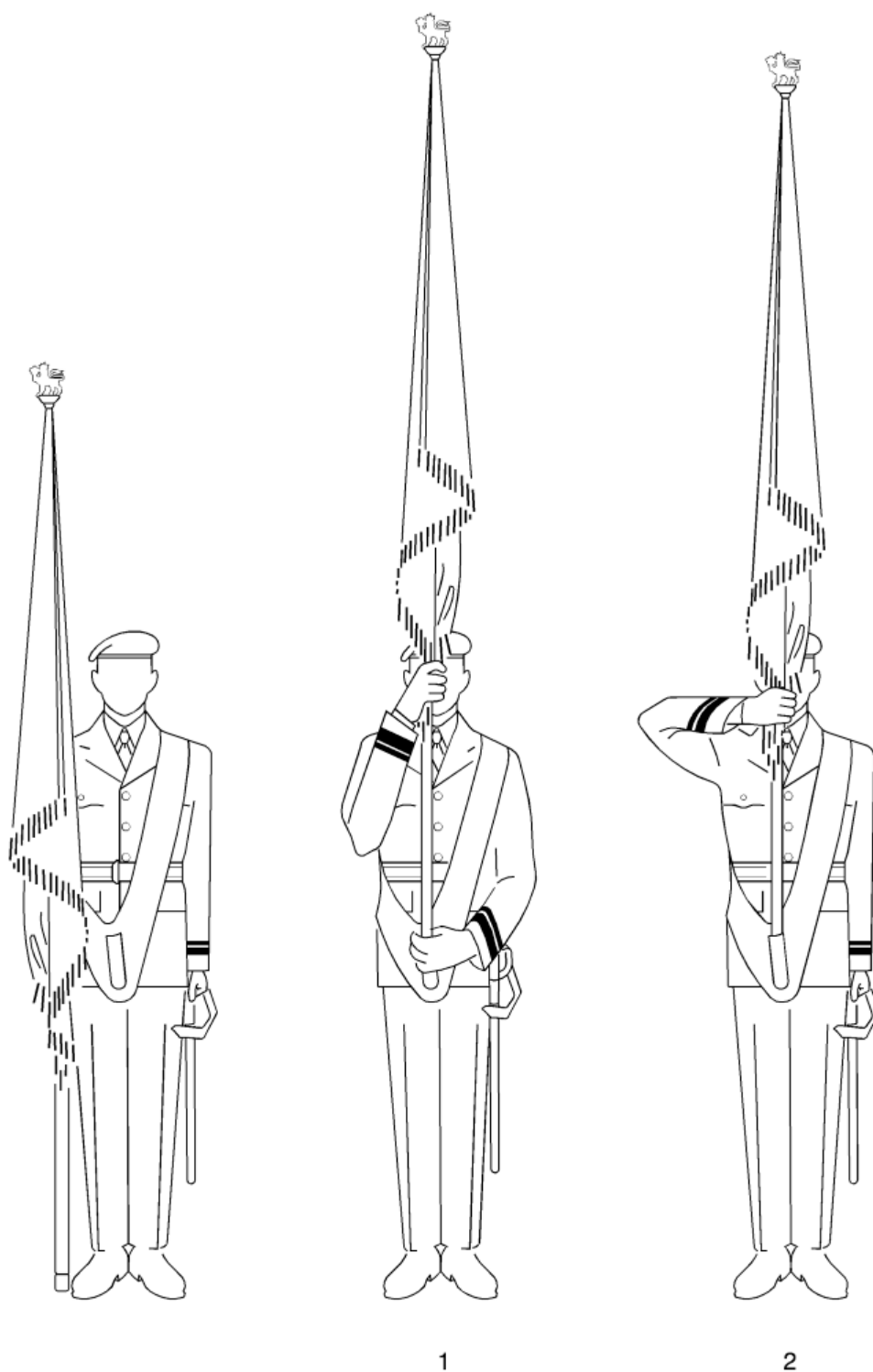


Figure 8-3- 3 De la position au pied à la position au port

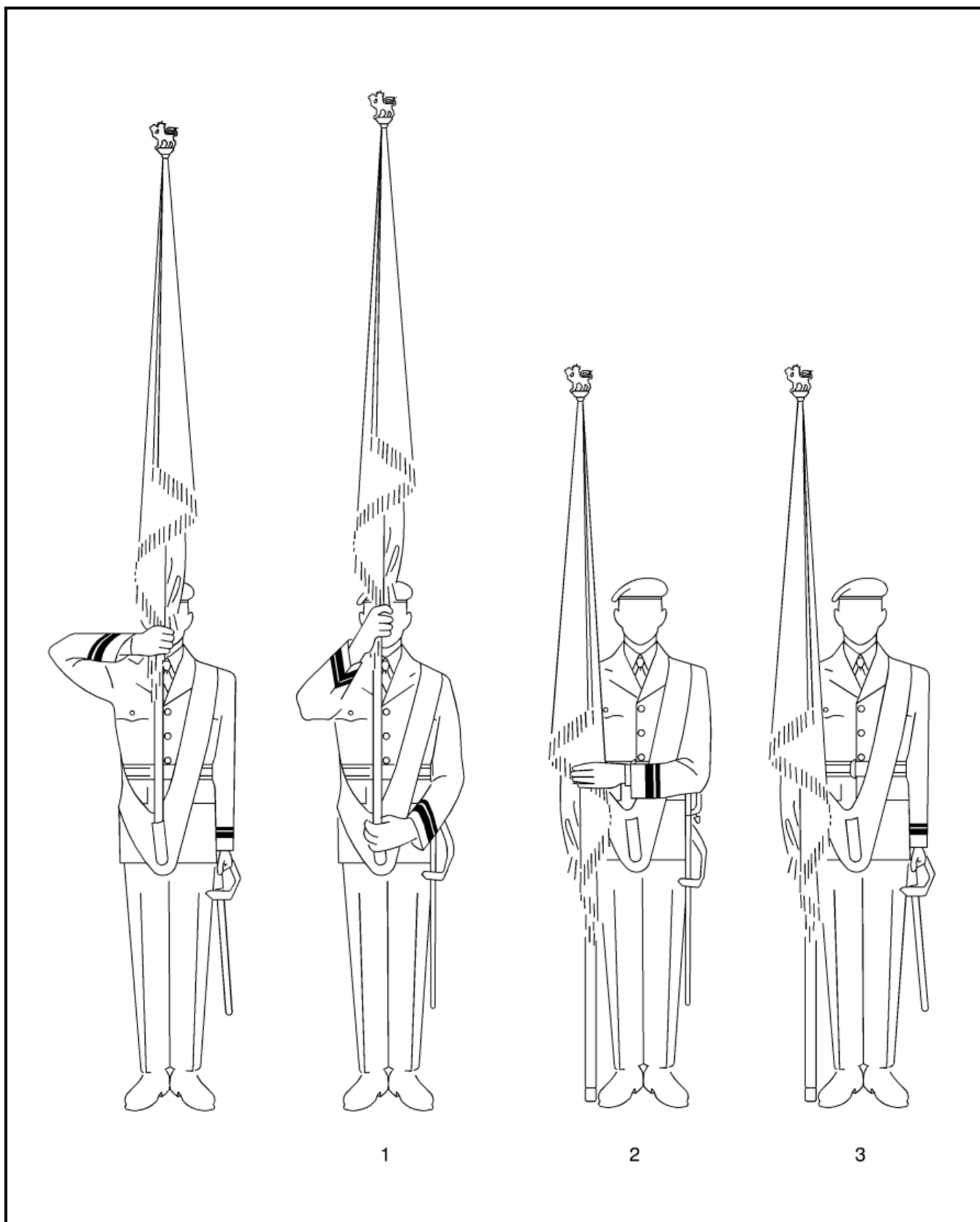


Figure 8-3- 4 De la position au port à la position au pied

19. Au commandement « AU PIED LE DRAPEAU – CONSACRÉ », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

20. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « AU PIED – ARMES », le porte-drapeau consacré passe à la position au pied en suivant la cadence des mouvements d'armes. On ne fait exception à cette règle que si le commandement est donné immédiatement avant une revue. Dans ce cas, le porte-drapeau consacré conserve la position au port.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À L'ÉPAULE

21. On ne tient jamais un drapeau consacré engainé dans la position au port. Le drapeau consacré (engainé ou dégainé) est porté à l'épaule uniquement pendant la marche. Aux fins de l'instruction initiale, on enseignera les positions à la halte. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. dégager la hampe de la douille avec la main droite, en amenant l'avant-bras droit de la position horizontale à la position verticale, le long de la hampe (figure 8-3-5);
- b. en même temps, utiliser la main gauche pour maintenir la hampe et le brayer en place.

22. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. abaisser le drapeau consacré sur l'épaule droite, avec la main droite;
- b. en même temps, de la main gauche, saisir la hampe à pleine main, au-dessus de la main droite, de façon à l'immobiliser;
- c. ainsi, après l'exécution du mouvement :
 - 1) le drapeau consacré doit reposer sur l'épaule droite à un angle de 45 degrés,
 - 2) le coude doit être maintenu près du corps,
 - 3) l'avant-bras droit doit être parallèle au sol, dans une position confortable,
 - 4) le drapeau consacré recouvre l'épaule et le bras droits,
 - 5) la hampe est recouverte par le drapeau consacré depuis la main jusqu'à l'épaule.

23. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », amener la main gauche le long du corps et adopter la position au pied.

24. Au commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU – CONSACRÉ », les trois mouvements sont combinés. On doit observer la pause réglementaire entre chacun d'eux.

25. Au moment de quitter le terrain de rassemblement où a eu lieu l'inspection ou après avoir rendu les honneurs ailleurs, le porte-drapeau consacré reprend habituellement la position à l'épaule de la façon suivante :

- a. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », le porte-drapeau consacré passe de la position au port à la position à l'épaule en exécutant le premier mouvement au premier pas du pied gauche et en exécutant les mouvements suivants à chaque nouveau pas du pied gauche.
- b. Après avoir rendu les honneurs ailleurs que sur un terrain de rassemblement, le porte-drapeau principal donne le commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU – CONSACRÉ » en mettant le pied gauche au sol. Le mouvement s'exécute ensuite de la façon décrite ci-dessus. S'il y a un seul drapeau consacré, le porte-drapeau consacré exécute le mouvement sans qu'aucun commandement ne soit donné.

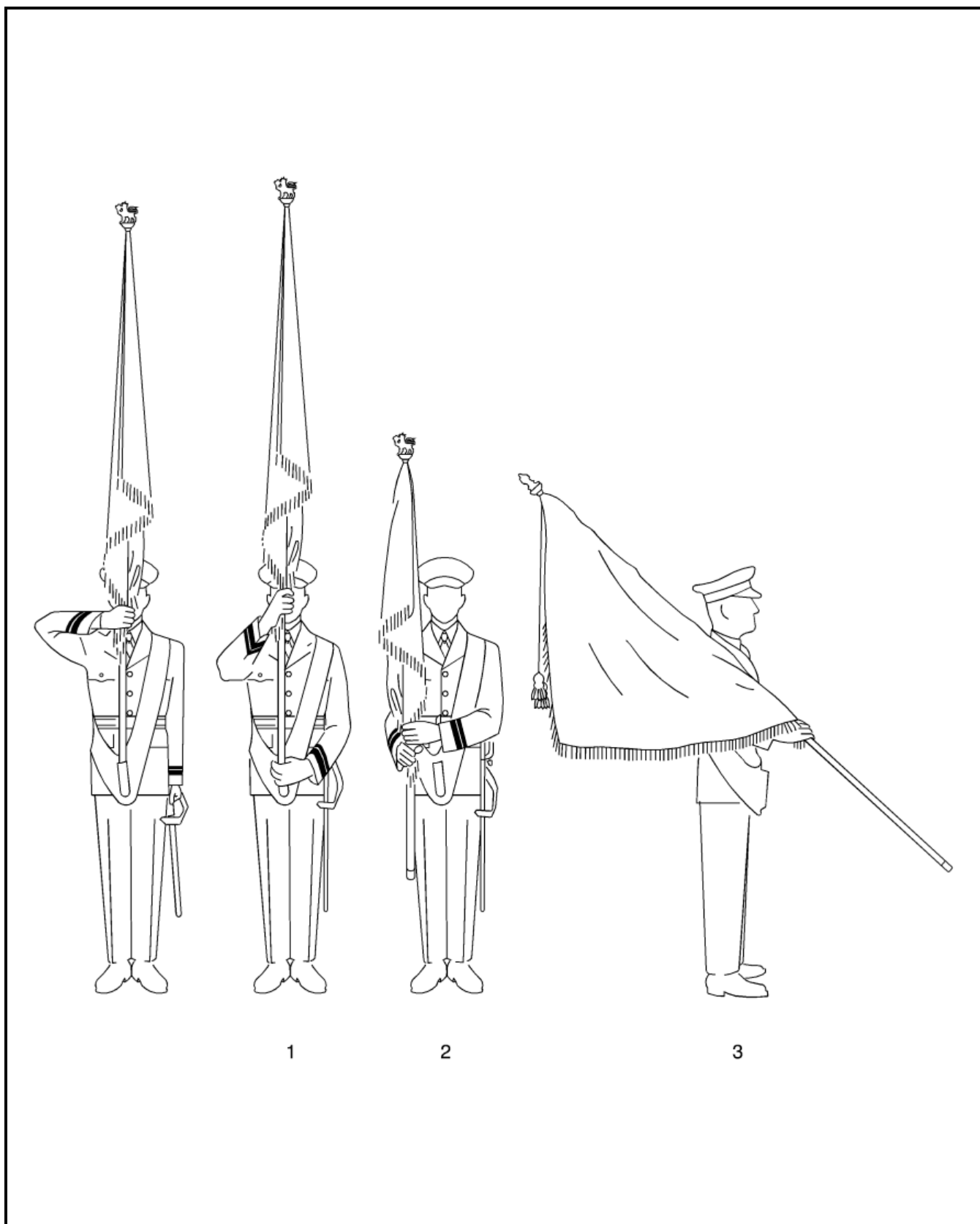


Figure 8-3- 5 De la position au port à la position à l'épaule

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION À L'ÉPAULE (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAINÉ)

26. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. de la main droite, soulever la hampe du sol et placer le drapeau consacré sur l'épaule droite (figure 8-3-6);
- b. en même temps, saisir la hampe à pleine main de la main gauche, au-dessus de la main droite, de façon à l'immobiliser.

27. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », ramener vivement la main gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

28. Au commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU – CONSACRÉ », le porte-drapeau consacré combine les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre chacun d'eux. Après exécution des mouvements, le drapeau consacré doit reposer sur l'épaule droite à un angle de 45 degrés, et le porte-drapeau consacré doit avoir le coude droit près du corps et l'avant-bras droit parallèle au sol, dans une position confortable.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PIED (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAINÉ)

29. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. abaisser la hampe jusqu'au sol avec la main droite, en étendant le bras droit le long du corps (figure 8-3-7);
- b. en même temps, amener vivement le bras gauche devant le corps, en gardant l'avant-bras parallèle au sol, et immobiliser le drapeau consacré en entourant l'étui de la main gauche.

30. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », ramener vivement le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

31. Au commandement « AU PIED LE DRAPEAU – CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre chacun d'eux.

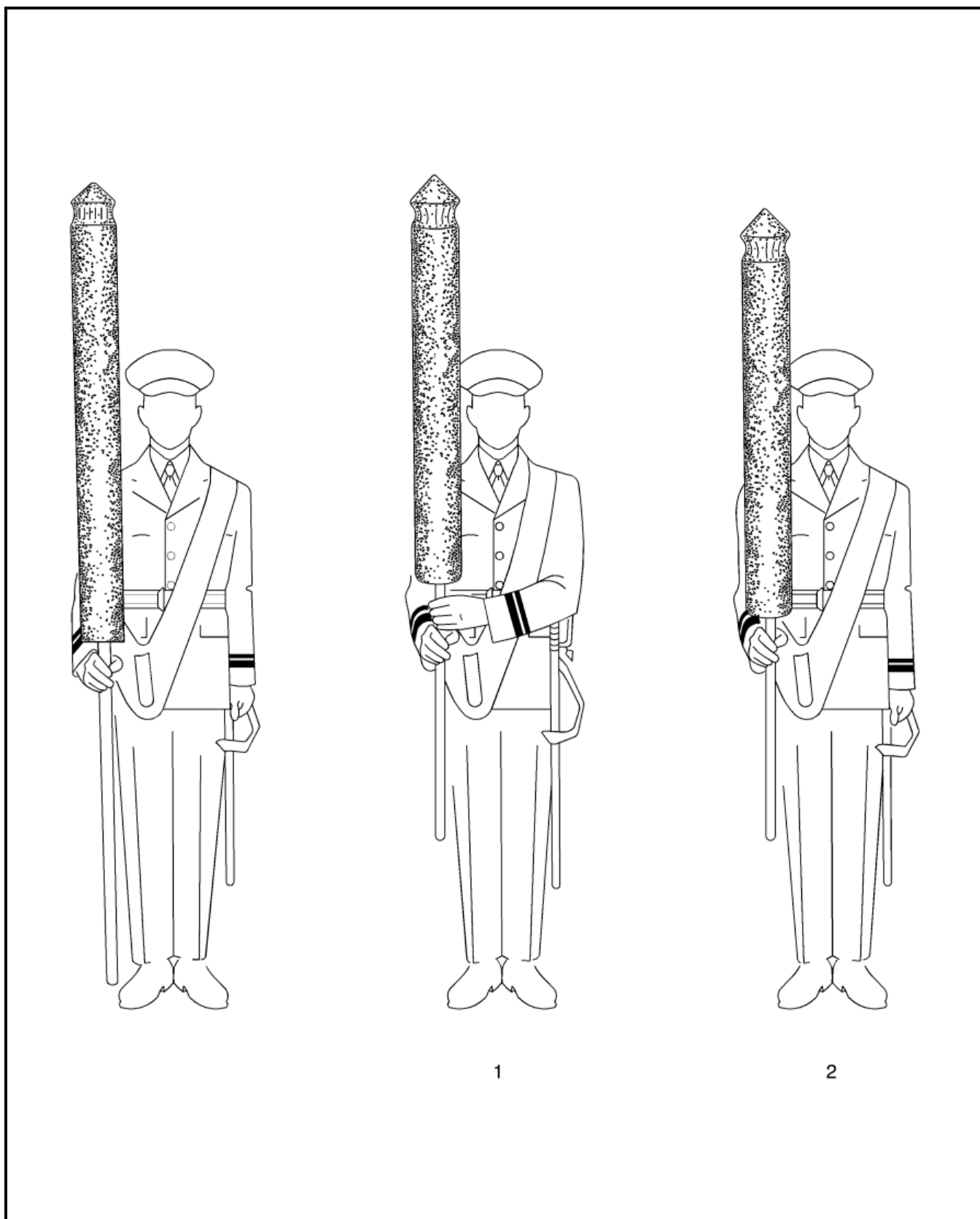


Figure 8-3- 6 De la position au pied à la position à l'épaule (drapeau consacré engainé)

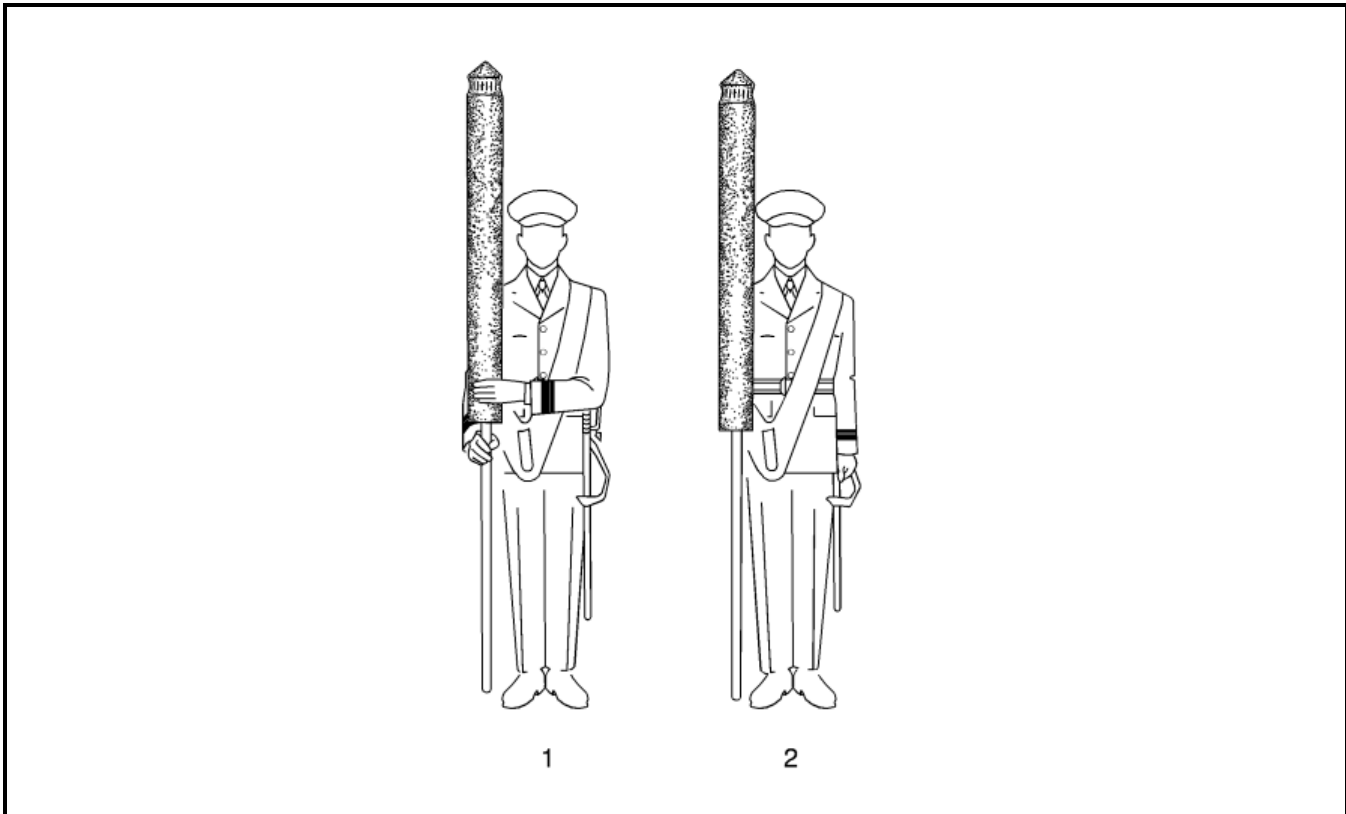


Figure 8-3- 7 De la position à l'épaule à la position au pied (drapeau consacré engainé)

FAÇON DE CHANGER LE DRAPEAU CONSACRÉ D'ÉPAULE

32. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. saisir la hampe à pleine main en plaçant la main gauche au-dessus de la main droite, le revers de la main vers l'avant et le pouce vers l'arrière (figure 8-3-8);
- b. garder les coudes près du corps.

33. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. tout en tenant le drapeau consacré à la verticale, l'amener vers l'avant, au centre, à 10 cm du corps;
- b. garder les coudes près du corps et les deux avant-bras parallèles au sol.

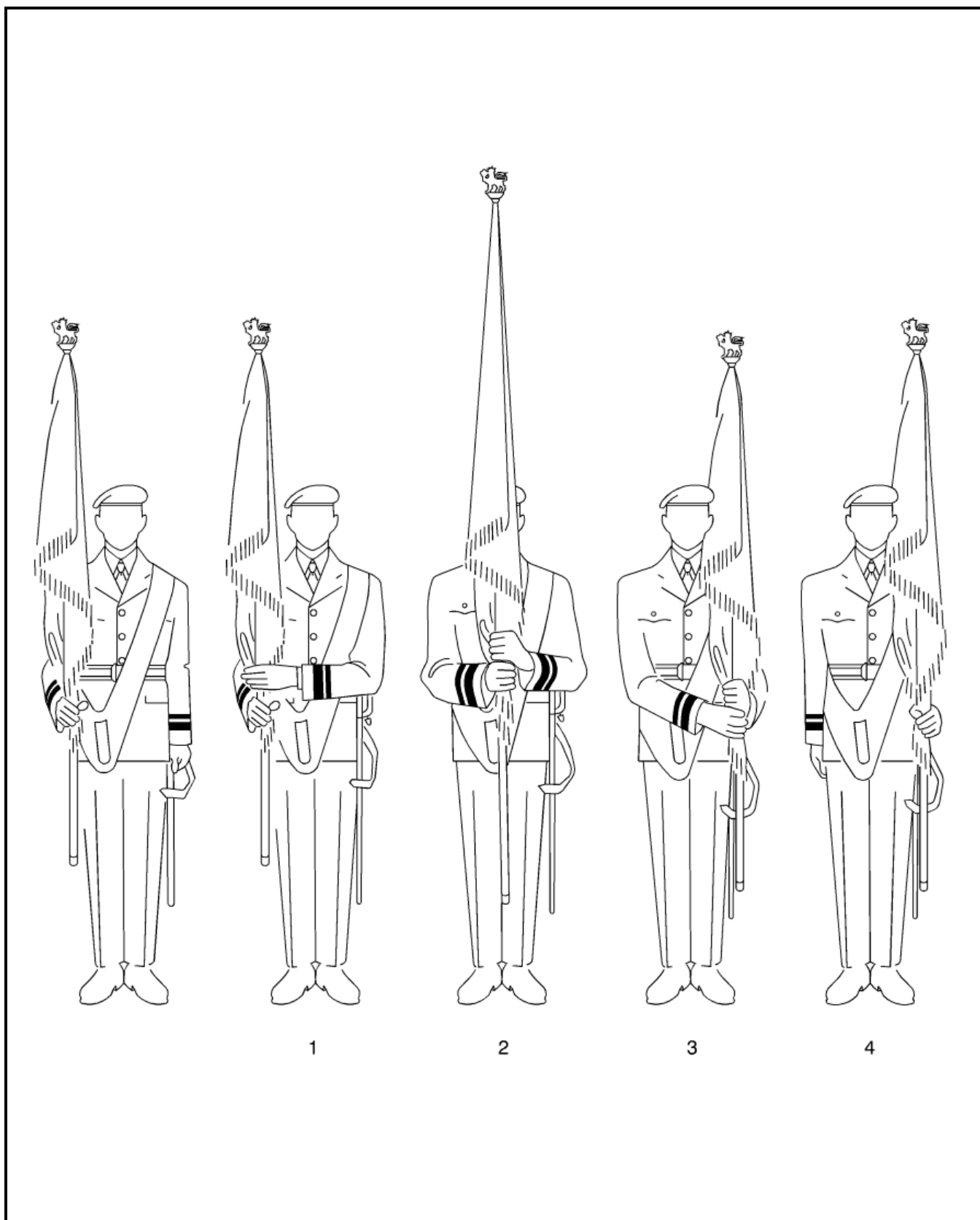


Figure 8-3- 8 Façon de changer le drapeau consacré d'épaule

34. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », placer le drapeau consacré sur l'épaule gauche en gardant les deux mains sur la hampe comme pour le premier mouvement décrit ci-dessus mais, cette fois, en plaçant le revers de la main droite vers l'avant.
35. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », ramener la main droite le long du corps.
36. Au commandement « CHANGEZ LE DRAPEAU – CONSACRÉ », combiner les quatre mouvements en observant la pause réglementaire entre chacun d'eux.
37. Pour ramener le drapeau consacré de l'épaule gauche à l'épaule droite, on procède de la même façon, mais à l'inverse.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PORT

38. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :
- a. soulever le drapeau consacré de l'épaule droite avec la main droite pour l'amener à la verticale comme lorsqu'il s'agit de passer de la position au pied à la position au port (figure 8-3-9);
 - b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.
39. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », ramener la main gauche le long du corps et prendre la position au port.
40. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU – CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre chacun d'eux.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ

41. Au commandement « LAISSEZ FLOTTER LE(S) DRAPEAU(X) – CONSACRÉ(S) », laisser flotter le drapeau consacré en faisant un mouvement vers le bas, avec la main droite, sans relâcher la hampe (figure 8-3-10). Lorsque le drapeau consacré flotte librement, replacer la main droite dans la position précédente, devant la bouche.

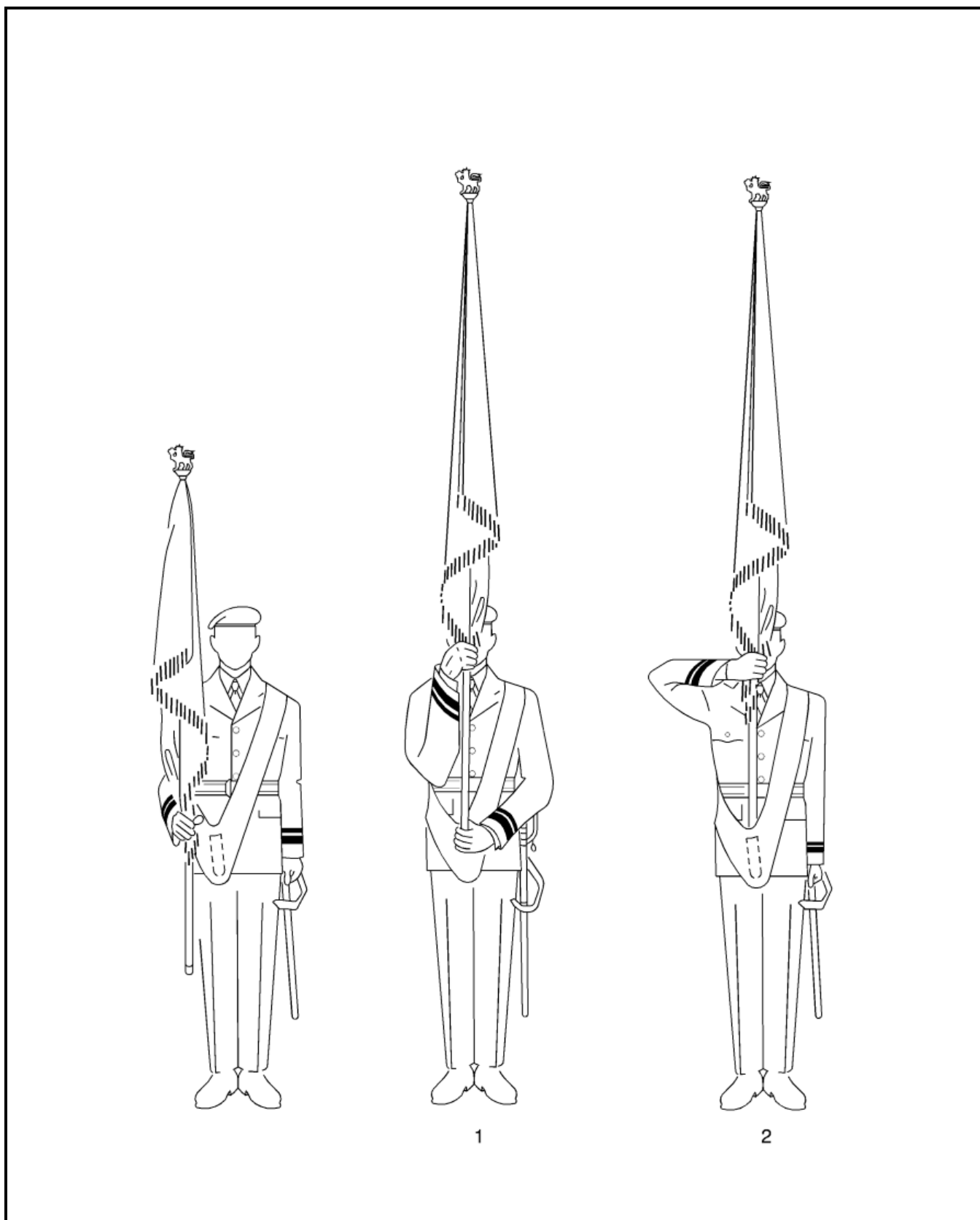


Figure 8-3- 9 De la position à l'épaule à la position au port

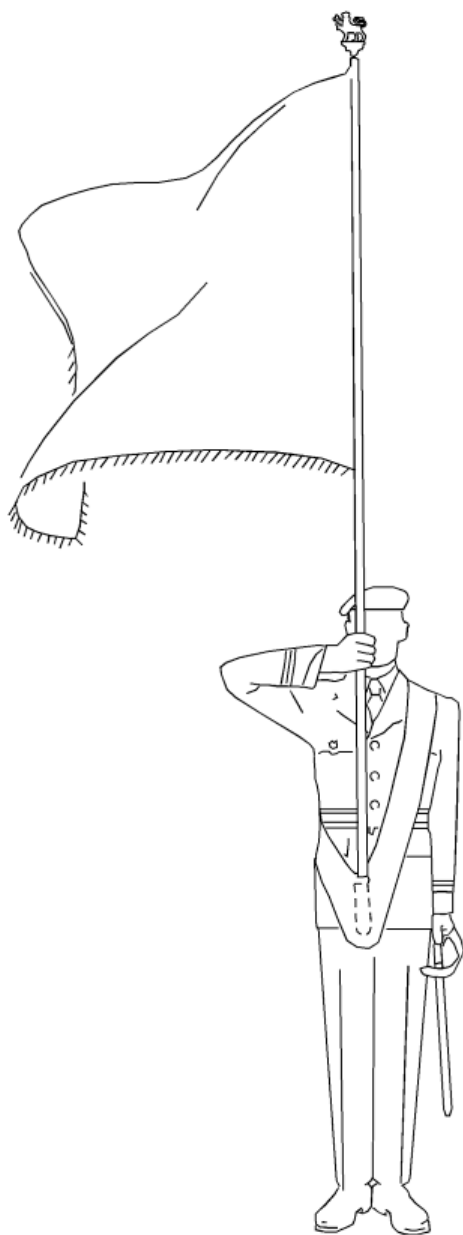


Figure 8-3- 10 De la position au port à la position laissez flotter le drapeau consacré

42. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ – ARMES », on déploie le drapeau consacré au premier mouvement de la présentation des armes.

43. Lorsque les troupes défilent au pas cadencé, on déploie le drapeau consacré au premier pas du pied gauche effectué après le commandement « TÊTE À – DROITE ».

44. Au commandement « FIXE », le drapeau consacré est repris en main de la façon décrite au paragraphe 45.

DE LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ À LA POSITION SAISISSEZ LE DRAPEAU CONSACRÉ

45. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SAISISSEZ LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. saisir le drapeau consacré de la main gauche et le ramener vers la hampe (figure 8-3-11);
- b. en même temps, saisir le coin du drapeau consacré de la main droite, le revers de la main vers l'extérieur, au point le plus bas qu'atteint le drapeau consacré sur la hampe.

46. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », ramener la main gauche le long du corps à la position du garde-à-vous et lever l'avant-bras droit à l'horizontale.

47. Au commandement « SAISISSEZ LE DRAPEAU – CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre chacun d'eux.

48. Selon la direction du vent, on peut saisir le drapeau consacré avec la main droite après avoir empoigné la hampe de la main gauche. Si la force du vent est telle qu'on ne peut saisir le drapeau consacré, on amène alors le drapeau consacré au pied, on le saisit, puis on reprend la position au port. La même manœuvre peut être exécutée en marchant.

49. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre de passer de la position présentez armes à la position à l'épaule armes, le porte-drapeau consacré exécute ses mouvements en suivant la cadence des mouvements d'armes.

SALUT DEPUIS LA POSITION AU PORT, À LA HALTE

50. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUEZ AVEC LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. soulever la hampe au bout du bras droit en laissant flotter le drapeau consacré (figure 8-3-12);
- b. en même temps, saisir la douille du brayer de la main gauche afin de l'immobiliser.

51. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. tout en appuyant la base de la hampe sous l'aisselle droite, imprimer à la hampe un large mouvement circulaire vers la droite, avec la main droite, en l'abaissant graduellement jusque devant le pied droit;
- b. en même temps, ramener la main gauche le long du corps à la position du garde-à-vous;
- c. ainsi, après l'exécution du mouvement :

- 1) la pointe de la hampe doit se trouver juste au-dessus du sol,

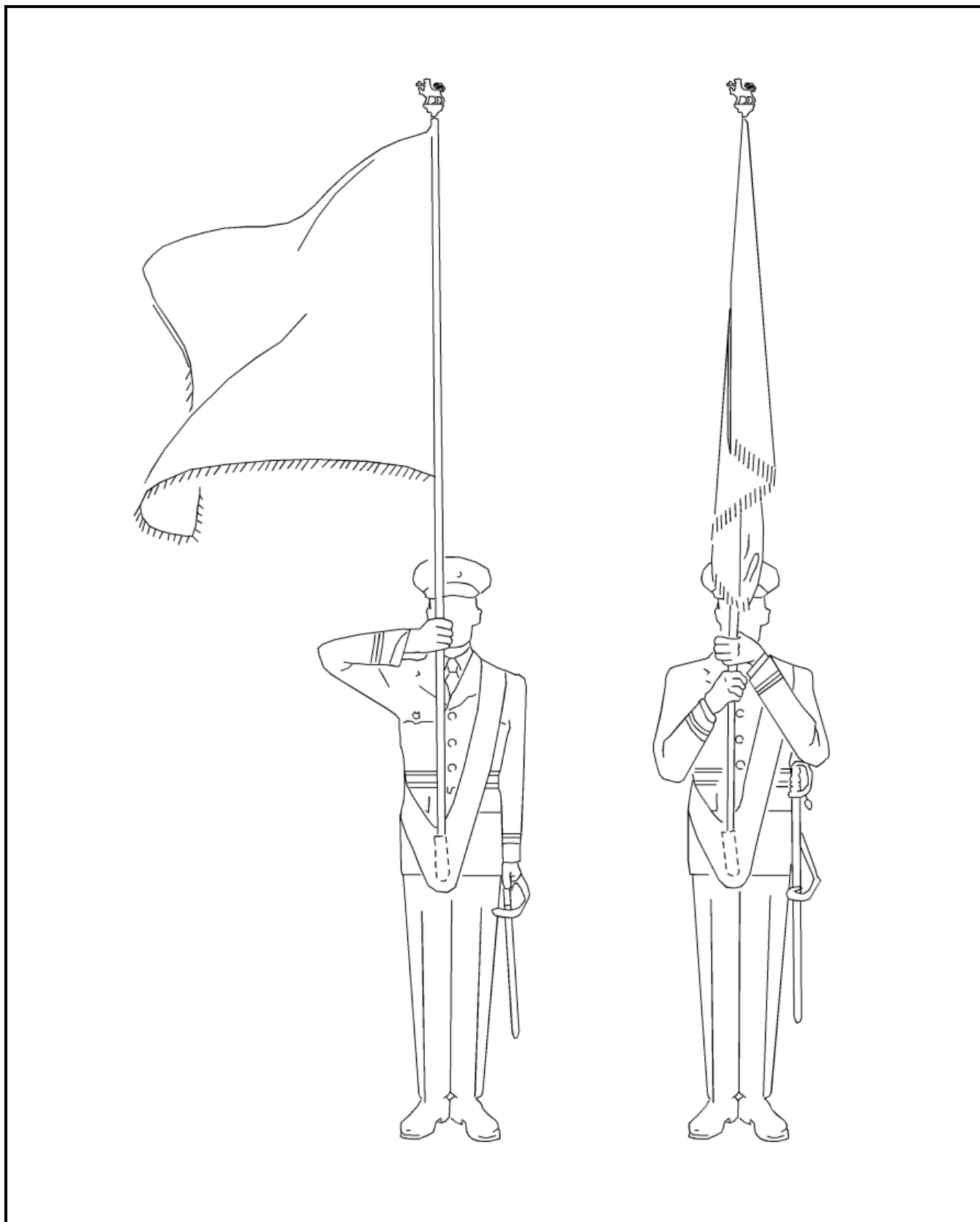


Figure 8-3- 11 De la position laissez flotter le drapeau consacré à la position saisissez le drapeau consacré

- 2) le drapeau consacré doit être étendu sur le sol à la droite de la hampe (voir le paragraphe 54),
- 3) la hampe doit être tenue sous l'aisselle droite, le revers de la main doit étant tourné vers le sol.

52. Au commandement « SALUEZ AVEC LE DRAPEAU – CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre chacun d'eux.

53. Si le sol est mouillé ou boueux, le porte-drapeau consacré tient la pointe de la hampe à 5 cm du sol. Il tient également le drapeau consacré de la main gauche pour éviter qu'il se salisse (figure 8-3-13).

54. Si un fort vent souffle de la droite, le mouvement circulaire imprimé à la hampe avec la main droite se fait vers la gauche, le drapeau consacré se trouvant étendu au sol à gauche de la hampe en fin de mouvement.

55. Lorsque les troupes sont en armes, au commandement « SALUT ROYAL, PRÉSENTEZ – ARMES » le porte-drapeau consacré coordonne les mouvements du salut avec les mouvements d'armes, l'étalement du drapeau consacré sur le sol devant coïncider avec le dernier mouvement d'armes.

POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ, À LA HALTE

56. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE – UN » :

- a. relever le drapeau consacré de la main droite pour le ramener à la position au port;
- b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

57. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. serrer le drapeau consacré contre la hampe avec la main gauche;
- b. en même temps, saisir le coin du drapeau consacré avec la main droite de la façon décrite pour la position au port.

58. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », ramener la main gauche le long du corps et adopter la position au port.

59. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU – CONSACRÉ », combiner les trois mouvements en observant la pause réglementaire entre chacun d'eux.

60. Si les troupes sont en armes, au commandement « À L'ÉPAULE – ARMES » donné après le commandement « SALUT ROYAL, PRÉSENTEZ – ARMES », le porte-drapeau consacré coordonne les deux premiers mouvements décrits ci-dessus avec les deux mouvements nécessaires pour porter l'arme à l'épaule.

SALUT EN MARCHANT AU PAS RALENTI DEPUIS LA POSITION AU PORT (DRAPEAUX CONSACRÉS SEULEMENT)

61. Le salut avec le drapeau consacré en marchant ne se fait qu'au pas ralenti.

62. Le commandement « TÊTE À – DROITE » est donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol. Au pas suivant du pied gauche, le porte-drapeau consacré déploie le drapeau consacré (figure 8-3-14).

63. Au pas suivant du pied gauche :

- a. saisir la douille de la main gauche;
- b. retirer la hampe de la douille avec la main droite.

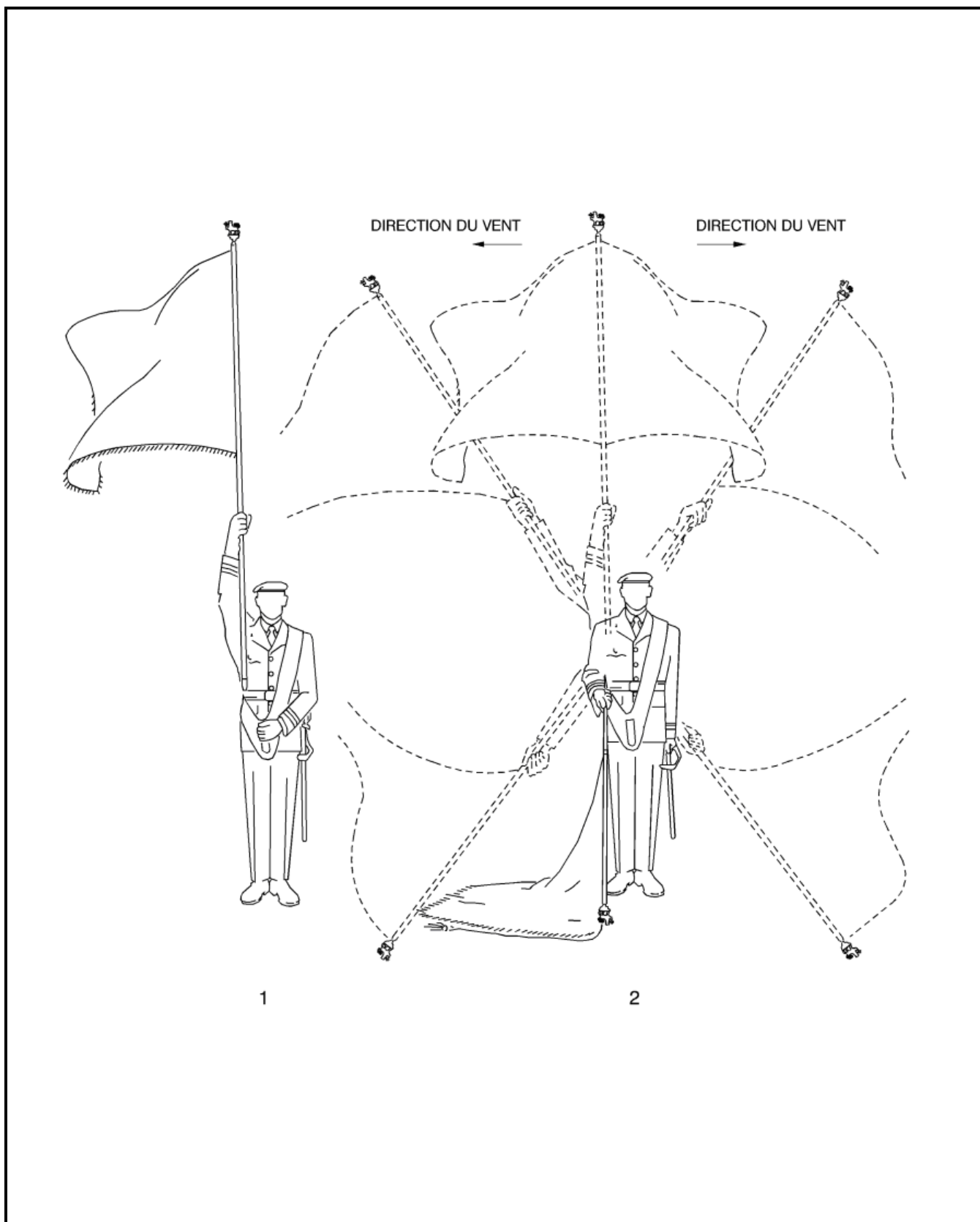


Figure 8-3- 12 Salut depuis la position au port, à la halte

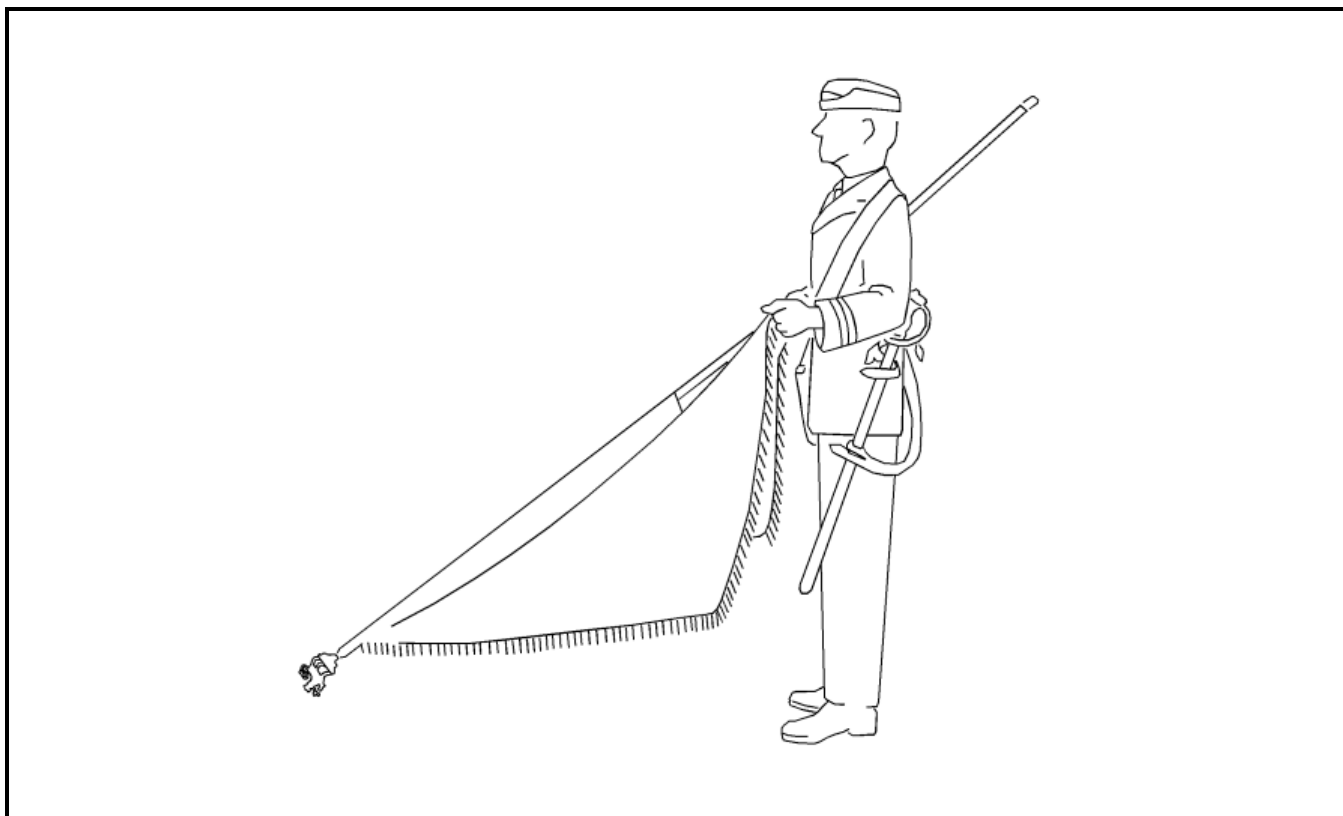


Figure 8-3- 13 Salut avec le drapeau consacré, sur terrain mouillé

64. Au pas suivant du pied gauche :
 - a. appuyer la base de la hampe sous l'aisselle droite et imprimer au drapeau consacré un mouvement circulaire vers la droite pour le ramener ensuite vers l'avant en position horizontale;
 - b. en même temps, ramener la main gauche le long du corps.
65. Après l'exécution du mouvement :
 - a. le revers de la main droite doit être tourné vers le sol;
 - b. le coude droit doit être près du corps;
 - c. le drapeau consacré doit pendre bien droit au-dessus du sol;
 - d. le bras gauche doit être immobile le long du corps;
 - e. la tête et les yeux doivent être dirigés droit vers l'avant.

POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT EN MARCHANT

66. Au commandement « FIXE », dès le pas suivant du pied gauche :
 - a. relever le drapeau consacré de la main droite pour le ramener à la position au port;
 - b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

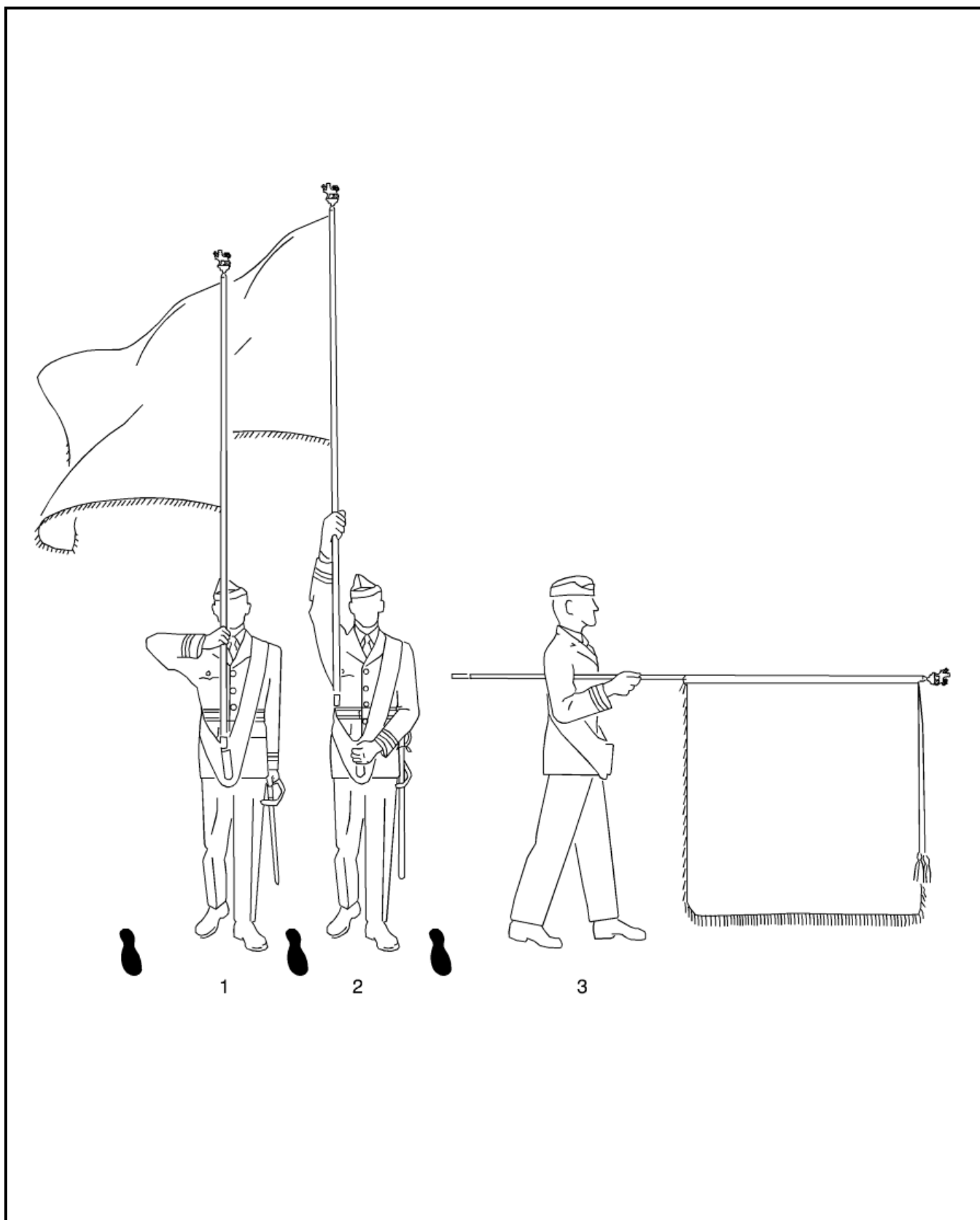


Figure 8-3- 14 Salut avec le drapeau consacré en marchant de la position au port

- 67. Au pas suivant du pied gauche, ramener le drapeau consacré contre la hampe avec la main gauche et en saisir, en même temps, le coin inférieur avec la main droite.
- 68. Au pas suivant du pied gauche, ramener la main gauche le long du corps.
- 69. En cas de vent fort, saisir le drapeau consacré de la façon indiquée au paragraphe 45.

SECTION 4

FAÇON D'ALLER CHERCHER ET DE RAPPORTER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

GÉNÉRALITÉS

1. Lorsqu'on va chercher ou qu'on rapporte les drapeaux consacrés à l'endroit où ils sont gardés, il faut qu'ils soient escortés par une garde.

FAÇON D'ALLER CHERCHER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

2. La marche à suivre pour aller chercher les drapeaux consacrés au mess ou à tout autre endroit où ils sont gardés est la suivante :
 - a. les porte-drapeaux consacrés doivent retirer les drapeaux consacrés de l'endroit où ils sont gardés, les engainer au besoin (voir paragraphe 3) sur place et attendre l'arrivée de l'escorte;
 - b. l'escorte doit se rendre à l'endroit où les drapeaux consacrés sont gardés, s'arrêter face au dépôt et mettre la baïonnette au canon;
 - c. les porte-drapeaux consacrés doivent quitter l'endroit en question et rejoindre les rangs, le drapeau consacré de la Reine à droite;
 - d. la garde du drapeau consacré, commandée par le porte-drapeau principal, doit se rendre au terrain de rassemblement, les drapeaux consacrés engainés et portés à l'épaule.
3. Si l'endroit où ils sont gardés se trouve à proximité du terrain de rassemblement, il n'est pas nécessaire de placer les drapeaux consacrés dans leurs étuis. Dans ce cas :
 - a. l'officier le plus haut gradé de l'escorte doit donner le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES » au moment où l'on sort les drapeaux consacrés du lieu où ils sont gardés;
 - b. le porte-drapeau principal doit donner le commandement « À L'ÉPAULE – ARMES » une fois que la garde du drapeau consacré a rejoint les rangs.

FAÇON DE RAPPORTER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

4. Après la cérémonie, une fois que les drapeaux consacrés ne sont plus sur le terrain et qu'ils ont été replacés dans leurs étuis, le porte-drapeau principal, accompagné de la garde, rapporte les drapeaux consacrés à l'endroit où ils sont gardés, à la position à l'épaule. Les porte-drapeaux consacrés entrent et remettent les drapeaux consacrés en sûreté.
5. Si l'endroit où ils sont gardés se trouve à proximité du terrain de rassemblement, il n'est pas nécessaire de remettre les drapeaux consacrés dans leurs étuis. Dans ce cas :
 - a. le porte-drapeau principal doit donner à l'escorte le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES »;
 - b. les porte-drapeaux consacrés doivent rapporter les drapeaux consacrés à l'endroit où ils sont gardés, puis, une fois que les drapeaux sont remis en place, l'officier le plus haut gradé de l'escorte doit donner le commandement « À L'ÉPAULE – ARMES ».
6. Au commandement donné par l'officier le plus haut gradé de l'escorte, les membres de l'escorte doivent remettre leur baïonnette au fourreau et, si on ne leur demande pas d'aider les porte-drapeaux consacrés, ils se rendent directement à l'endroit où ils doivent rompre les rangs.

SECTION 5

FAÇON D'ENGAINER ET DE DÉGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

FAÇON D'ENGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

1. Si le lieu où sont gardés les drapeaux consacrés n'est pas à proximité du terrain de rassemblement, la garde du drapeau consacré, après avoir rompu les rangs, se rend en bordure du terrain et se place face au flanc de l'unité. Les plantons rejoignent la garde et se rassemblent côte à côte à gauche de celle-ci, en laissant un intervalle de trois pas.
2. Les porte-drapeaux consacrés mettent les drapeaux consacrés au pied et le porte-drapeau principal donne le commandement « ENGAINEZ LE(S) DRAPEAU(X) – CONSACRÉ(S) ».
3. Dès que ce commandement est donné, les plantons vont se poster face à leurs drapeaux consacrés respectifs, à une distance de quatre pas, font halte, puis saluent, font un pas vers l'avant et relèvent l'avant-bras gauche de façon qu'il soit parallèle au sol, en faisant une coupe de la main.
4. Les porte-drapeaux consacrés abaissent la hampe de leur drapeau consacré droit devant eux, en position horizontale, comme pour le dernier mouvement du salut avec le drapeau en marchant, de façon à placer la pomme de la hampe dans la main gauche des plantons (figure 8-5-1).
5. Le porte-drapeau consacré, avec la main gauche, et le planton, avec la main droite, saisissent le drapeau consacré par le coin inférieur le plus rapproché d'eux. Ils plient ensemble le drapeau consacré en ramenant la bordure inférieure par-dessus la hampe et en s'assurant que la frange pend aussi par-dessus celle-ci. Ils répètent le même geste trois fois en veillant à éviter les faux plis et en s'assurant que le drapeau consacré est bien enroulé au sommet de la hampe. À mesure que les plis sont faits, le porte-drapeau consacré et le planton les maintiennent en place, le premier avec le pouce de la main droite et le deuxième avec le pouce de la main gauche. Le planton enroule ensuite le cordon à gland trois fois autour du drapeau consacré, de haut en bas, après quoi le porte-drapeau consacré saisit l'extrémité du cordon ainsi que le drapeau consacré dans sa main gauche.
6. Le planton prend alors l'étui qu'il tient sur son avant-bras gauche et il engaine soigneusement le drapeau consacré. Tandis que l'étui est glissé sur la partie inférieure du drapeau consacré, le porte-drapeau consacré aide le planton à le placer en le tirant jusqu'au bout avec sa main gauche. Le porte-drapeau consacré attache ensuite les lacets pendant que le planton tient la hampe à l'horizontale. Cette opération terminée, le porte-drapeau consacré ramène vivement le bras gauche le long du corps.
7. Une fois l'étui en place, le planton retourne à sa position initiale en tenant la coiffe de l'étui dans sa main gauche. Au signal donné par le porte-drapeau consacré, le planton donne à la hampe une légère poussée de la main gauche pour aider le porte-drapeau consacré à reprendre la position au pied, après quoi il ramène vivement le bras gauche le long du corps.
8. Le planton revient à sa position initiale, salue, tourne à droite et quitte le terrain de rassemblement.

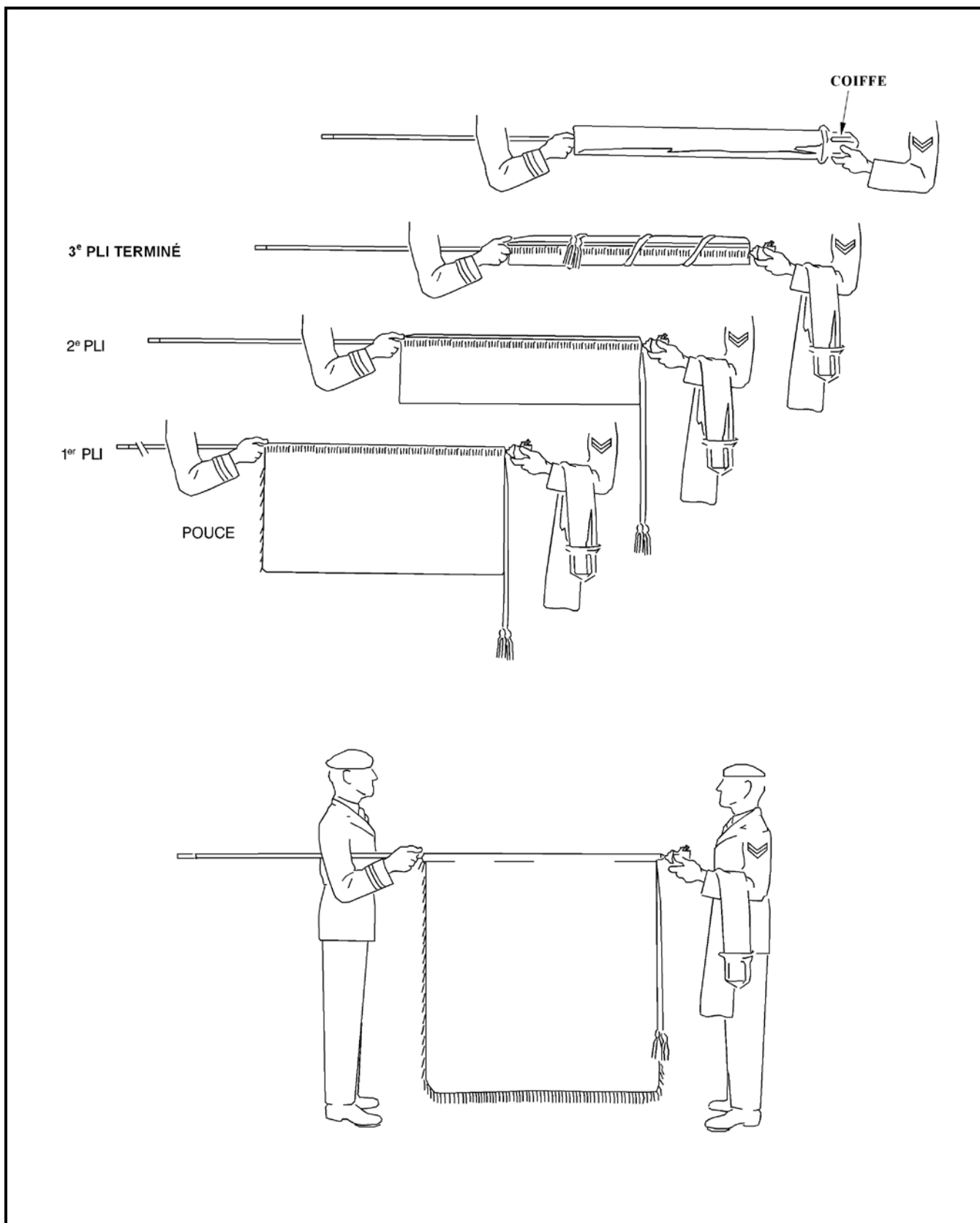


Figure 8-5- 1 Façon d'engainer et de dégainer les drapeaux consacrés

9. La garde du drapeau consacré, commandée par le porte-drapeau principal, rapporte ensuite les drapeaux consacrés au lieu où ils sont gardés.

FAÇON DE DÉGAINER LE DRAPEAU CONSACRÉ

10. À son arrivée sur le terrain de rassemblement, la garde du drapeau consacré rejoint les rangs en prenant place sur le flanc le plus rapproché. Les plantons se tiennent à gauche de la garde, à une distance de trois pas.

11. Le porte-drapeau principal, à la position au pied, donne le commandement « DÉGAINEZ LE(S) DRAPEAU(X) – CONSACRÉ(S) ».

12. Les plantons vont alors se placer devant leur drapeau consacré, face au drapeau consacré et à quatre pas de celui-ci. Ils font halte, saluent, font un pas vers l'avant et relèvent l'avant-bras gauche de façon qu'il soit parallèle au sol, en faisant une coupe de la main.

13. Les porte-drapeaux consacrés abaissent les hampes droit devant eux, en position horizontale, comme pour le dernier mouvement du salut avec le drapeau en marchant, de façon à placer la coiffe de l'étui dans la main gauche des plantons.

14. Les porte-drapeaux consacrés dénouent les rubans de l'étui et saisissent le drapeau consacré de la main gauche à l'intérieur de l'étui. Les plantons retirent l'étui avec soin et le posent sur leur avant-bras gauche, la coiffe vers la gauche.

15. Le porte-drapeau principal donne le commandement « GARDE, AU DRAPEAU CONSACRÉ PRÉSENTEZ – ARMES ».

16. Les plantons déroulent les cordons. Les porte-drapeaux consacrés déploient les drapeaux consacrés et ramènent vivement le bras gauche le long du corps. Les plantons s'assurent alors que les drapeaux consacrés et les cordons pendent correctement.

17. Au signal des porte-drapeaux consacrés, les plantons donnent une légère poussée sur les hampes pour aider les porte-drapeaux consacrés à reprendre la position au pied. Ensuite, les plantons ramènent vivement les bras le long du corps.

18. Les porte-drapeaux consacrés placent leur drapeau consacré de sorte qu'il se répartisse également des deux côtés de la hampe. Les plantons les aident au besoin.

19. Les plantons reculent jusqu'à leur position initiale, puis ils saluent, tournent à droite et quittent le terrain de rassemblement.

20. Le porte-drapeau principal donne ensuite le commandement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE – ARMES ».

SECTION 6

FAÇON DE FAIRE AVANCER ET DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ

FAÇON DE FAIRE AVANCER LE DRAPEAU CONSACRÉ

1. Pour faire avancer ou retirer le drapeau consacré lors des rassemblements, le porte-drapeau consacré adopte la position au port.
2. Au commandement « FAITES AVANCER LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S) », donné par le commandant du rassemblement, :
 - a. le porte-drapeau principal donne le commandement d'avertissement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ »;
 - b. le commandant du rassemblement donne le commandement « AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ – ARMES »;
 - c. le porte-drapeau principal donne le commandement « PAR LA DROITE (LE CENTRE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». S'il y a une musique, elle joue des pièces de circonstance.
3. La garde du drapeau consacré prend position en effectuant une série de conversions et de contremarches (figure 8-6-1). Une fois qu'elle a pris place dans les rangs, le porte-drapeau principal donne le commandement « GARDE, AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ – ARMES ».
4. Une fois que l'escorte du drapeau consacré a adopté la position présentez armes, le commandant du rassemblement donne le commandement « À L'ÉPAULE – ARMES » et toutes les troupes, y compris la garde, se mettent en position à l'épaule armes.
5. Tant qu'elle n'a pas reçu l'ordre de rompre les rangs, à la fin du rassemblement, la garde du drapeau consacré agit habituellement sous le commandement du commandant du rassemblement, sauf dans les circonstances suivantes :
 - a. Durant une revue, le porte-drapeau consacré maintient la position au port.
 - b. Lorsque la garde doit se déplacer seule vers un flanc, elle le fait sous les ordres du porte-drapeau principal, en effectuant une série de conversions, soit à la halte, soit en marchant.

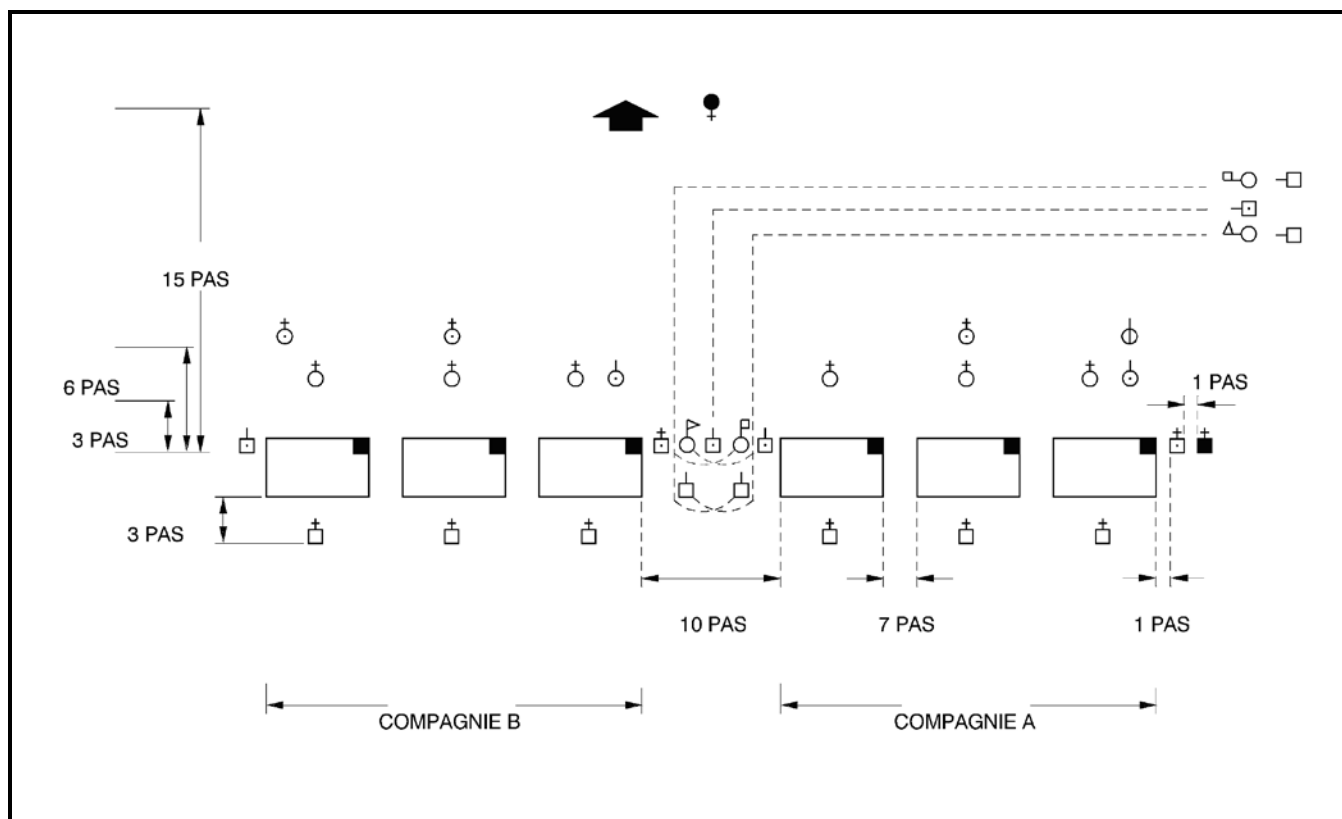


Figure 8-6-1 Façon de faire avancer et de retirer le drapeau consacré (bataillon en ligne)

FAÇON DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ

6. Une fois la cérémonie terminée, le commandant du rassemblement donne le commandement « RETIREZ LE(S) DRAPEAU(X) – CONSACRÉ(S) ».
7. Le porte-drapeau principal donne le commandement d'avertissement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ ».
8. Le commandant du rassemblement donne le commandement « AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ – ARMES ».
9. Le porte-drapeau principal donne le commandement « PAR LA DROITE (LE CENTRE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». S'il y a une musique, elle joue des pièces de circonstance.
10. La garde du drapeau consacré quitte le terrain de rassemblement par le flanc gauche ou le flanc droit en effectuant une série de conversions (figure 8-6-1).
11. Tandis qu'elle marche avec l'unité, la garde du drapeau consacré doit se conformer aux mouvements effectués pendant le rassemblement (p. ex. conversions à pivot mouvant ou conversions à pivot fixe).
12. Lorsqu'il faut tourner à la halte (p. ex. pour un défilé en colonne de route), la garde du drapeau consacré doit changer de direction en exécutant un certain nombre de pas (p. ex. 20) pour marquer le pas et faire diverses manœuvres pour se mettre en position.
13. Il est acceptable de faire avancer ou de retirer les drapeaux consacrés en effectuant des conversions à pivot mouvant plutôt que des conversions à pivot fixe, si les circonstances l'exigent (p. ex. lorsque la garde du drapeau consacré n'a pas été entraînée à effectuer exceptionnellement des conversions à pivot fixe). On privilégie toutefois les conversions à pivot fixe.

SECTION 7

POSITIONS DES DRAPEAUX CONSACRÉS DANS LES RASSEMBLEMENTS

RASSEMBLEMENT DE BATAILLON

1. Les drapeaux consacrés doivent être placés au centre du bataillon de la façon décrite ci-après. Si les compagnies du bataillon sont en nombre impair, les drapeaux consacrés doivent se trouver entre deux compagnies, le plus près possible du centre du bataillon, du côté de la place d'honneur, c'est-à-dire vers la droite si le bataillon est formé en ligne ou en masse et vers l'avant si le bataillon est rassemblé en colonne de compagnies.
2. **Bataillon en ligne.** Les drapeaux consacrés doivent être placés entre les deux compagnies du centre, comme suit :
 - a. **Un seul drapeau consacré.** Le porte-drapeau consacré est aligné sur le rang avant et l'escorte, sur le rang arrière.
 - b. **Deux drapeaux consacrés.** Les porte-drapeaux consacrés et l'adjudant de la garde s'alignent sur le rang avant tandis que les sergents s'alignent sur le rang arrière (figure 8-6-1).
3. **Bataillon se déplaçant vers l'arrière.** Si le bataillon reçoit l'ordre de se déplacer vers l'arrière, la garde du drapeau consacré fait demi-tour, mais ses membres demeurent à leurs positions respectives.
4. **Bataillon en colonne de route ou en colonne par trois.** Les drapeaux consacrés doivent être placés entre les deux compagnies du centre, comme suit :
 - a. **Un seul drapeau consacré.** Le porte-drapeau consacré couvre la file du centre du bataillon tandis que les membres de l'escorte couvrent les files situées sur les flancs.
 - b. **Deux drapeaux consacrés.** Les porte-drapeaux consacrés et les membres de l'escorte couvrent les files des flancs du bataillon tandis que l'adjudant couvre la file du centre.
5. **Bataillon en colonne (serrée) de compagnies.** La garde du drapeau consacré prend place entre la compagnie qui se trouve à l'avant et celle du centre; au moment du défilé, ses membres se placent comme suit :
 - a. **Un seul drapeau consacré.** La garde s'aligne sur le rang surnuméraire de la compagnie qui la précède.
 - b. **Deux drapeaux consacrés.** Les deux sergents prennent place respectivement à la droite et à la gauche des drapeaux consacrés, l'ensemble de la garde s'alignant sur le rang surnuméraire de la compagnie qui la précède (figure 8-7-1).
6. **Bataillon en masse.** La garde prend place entre les deux compagnies du centre, comme suit :
 - a. **Un seul drapeau consacré.** Le porte-drapeau consacré s'aligne sur le rang avant des pelotons de tête et les escortes, sur le rang arrière de ces mêmes pelotons.
 - b. **Deux drapeaux consacrés.** Les porte-drapeaux consacrés et l'adjudant de la garde s'alignent sur le rang avant des pelotons de tête et les sergents, sur le rang arrière de ces mêmes pelotons (figure 8-7-2).
7. **Ordre de revue.** Lorsque les porte-drapeaux consacrés reçoivent l'ordre de se placer en ordre de revue, ils avancent de la façon indiquée au chapitre 9, section 2, paragraphe 13.

GARDES D'HONNEUR

8. Lorsque les drapeaux consacrés font partie d'une garde d'honneur, ils prennent place en ordre de revue avant l'arrivée du dignitaire à qui est destinée la garde d'honneur.
9. Lorsque des drapeaux font partie d'une garde d'honneur, ils demeurent aux positions indiquées, sans avancer en ordre de revue (voir aussi chapitre 9, section 2, paragraphe 13).

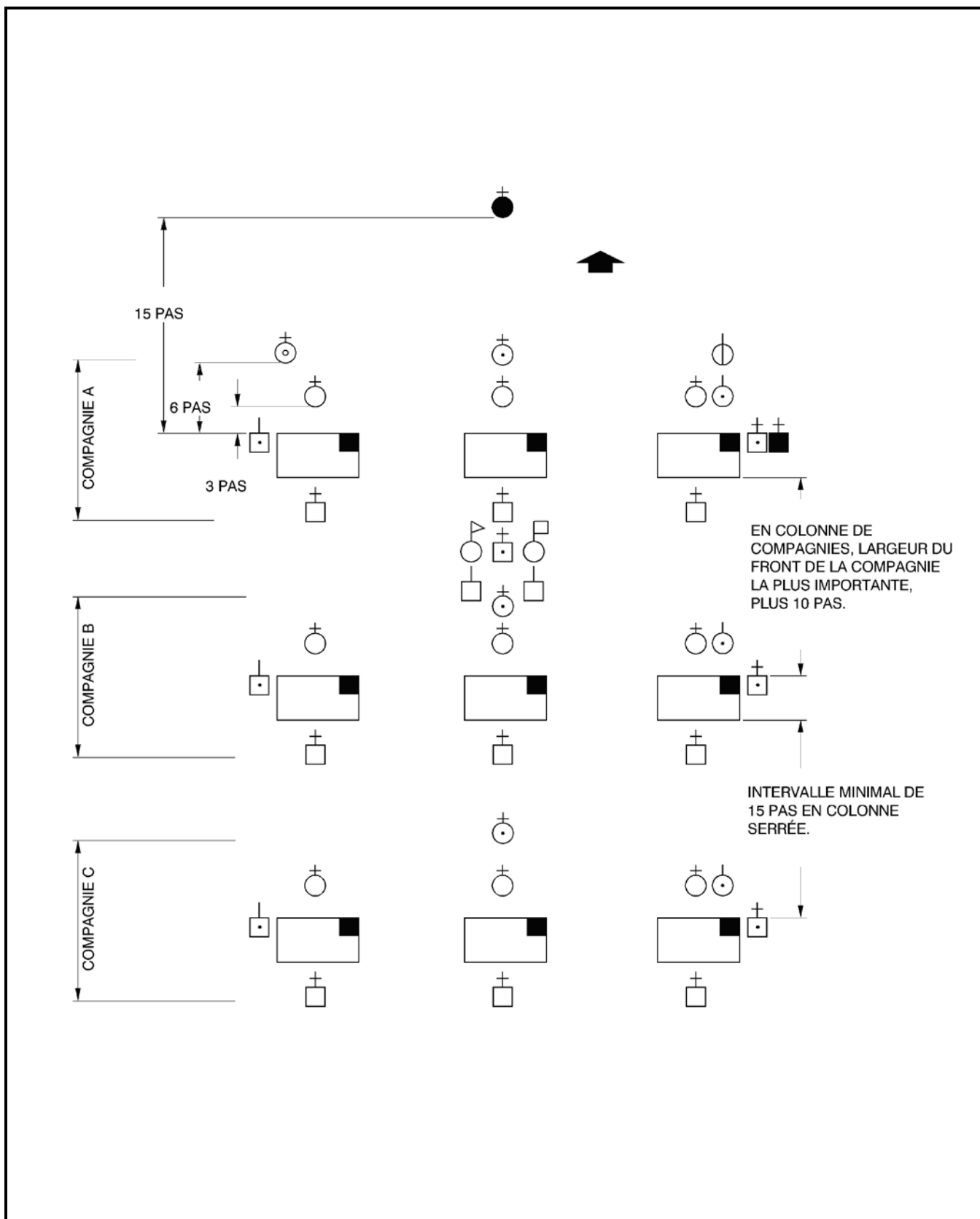


Figure 8-7- 1 Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en colonne serrée)

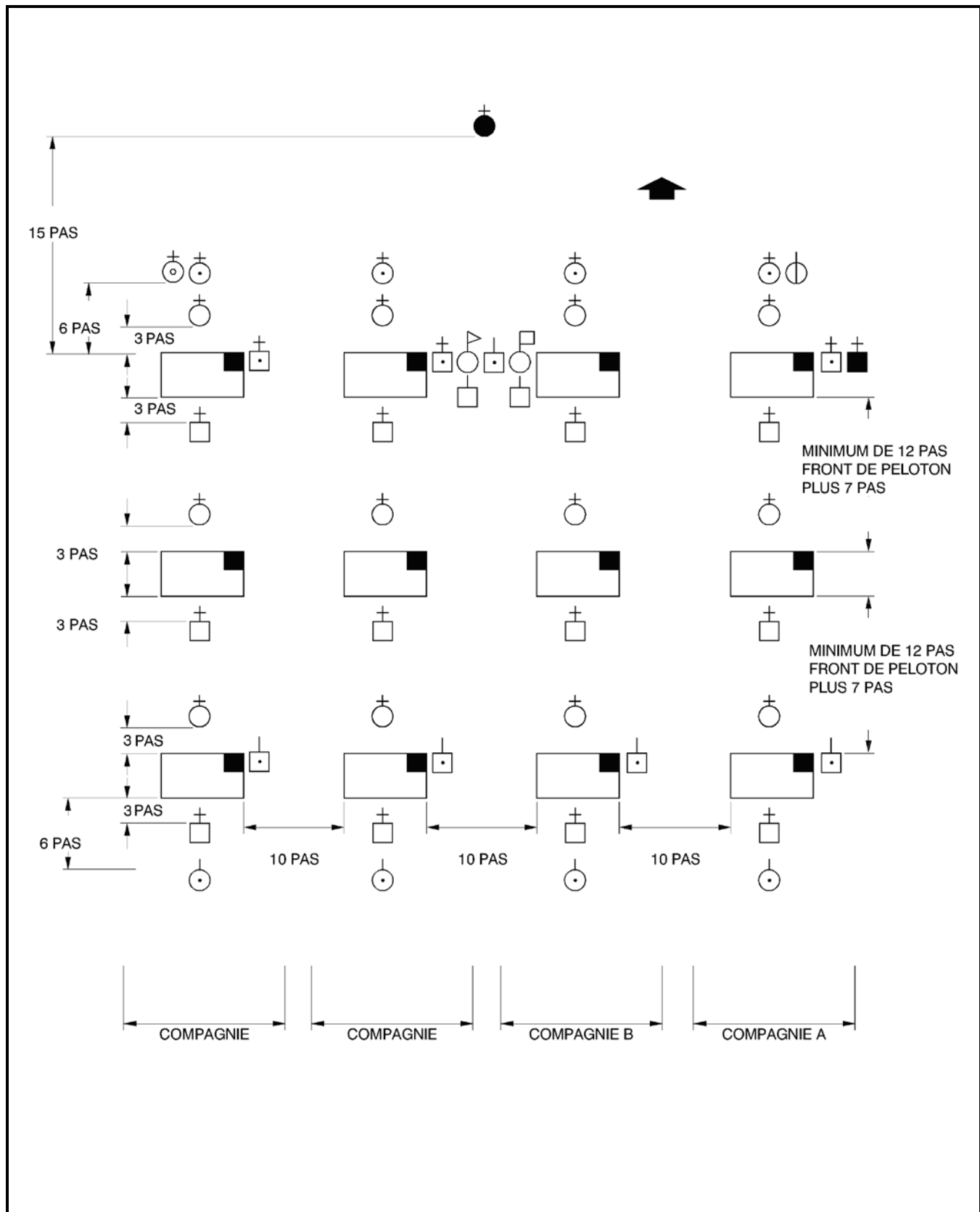


Figure 8-7- 2 Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en masse)

CHAPITRE 9

CÉRÉMONIAL AU SEIN DU BATAILLON

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

1. Tous les militaires doivent effectuer les mouvements réglementaires de la même façon, de sorte que les Forces armées canadiennes puissent évoluer et exécuter les manœuvres harmonieusement comme une seule et même formation, selon des commandements uniformisés. Toutefois, le commandant peut adapter les modalités de rassemblement en fonction des circonstances et des traditions de son unité. Par exemple :
 - a. le bataillon peut adopter une formation en ligne, en colonne ou en colonne serrée de compagnies ou une formation en masse selon les dimensions et la forme du terrain de rassemblement;
 - b. les compagnies peuvent évoluer sur le terrain en effectuant des conversions à pivot fixe, en tournant ou en effectuant des conversions à pivot mouvant;
 - c. le défilé peut s'effectuer en colonne de compagnies ou en colonne de route.
2. Il faut respecter le protocole lorsque l'on prévoit effectuer un rassemblement. En particulier :
 - a. les personnes les plus importantes arrivent les dernières et partent les premières et, dans le cas de dignitaires, sont accompagnées de leur suite (l'officier de la revue doit arriver le dernier);
 - b. les unités doivent être placées selon l'ordre de préséance.
3. On peut déroger au protocole dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, bien que l'ordre de préséance normal au sein d'un bataillon dont les membres sont placés selon la taille corresponde à l'ordre alphabétique des compagnies, le commandant peut, dans des circonstances spéciales, placer les compagnies ayant reçu une récompense à la droite de la ligne, c'est-à-dire à la place d'honneur.
4. Les rassemblements se déroulent habituellement comme suit :
 - a. Le bataillon se rassemble sur le terrain, les officiers se rendent à leur poste et les drapeaux consacrés sont avancés. Le bataillon est alors prêt à accomplir les fonctions pour lesquelles il est rassemblé.
 - b. Le bataillon accomplit ses fonctions.
 - c. Les drapeaux consacrés sont retirés, les officiers quittent leur poste et les troupes rompent les rangs.
5. Les instructions détaillées concernant les prises d'armes qui comportent une manifestation spéciale, comme la parade d'un drapeau consacré, sont données dans d'autres parties du présent manuel.

PROMENADE

6. La promenade est une marche lente, empreinte d'un caractère solennel. Il s'agit de la façon de déambuler en public qu'avait adoptée la société européenne au XVIII^e siècle. La promenade est réservée aux officiers qui attendent, à l'écart, de prendre leur poste sur le terrain de rassemblement. Il s'agit d'une procédure et non d'un mouvement réglementaire; lorsqu'ils se promènent, les officiers affichent un air détendu, mais demeurent attentifs.

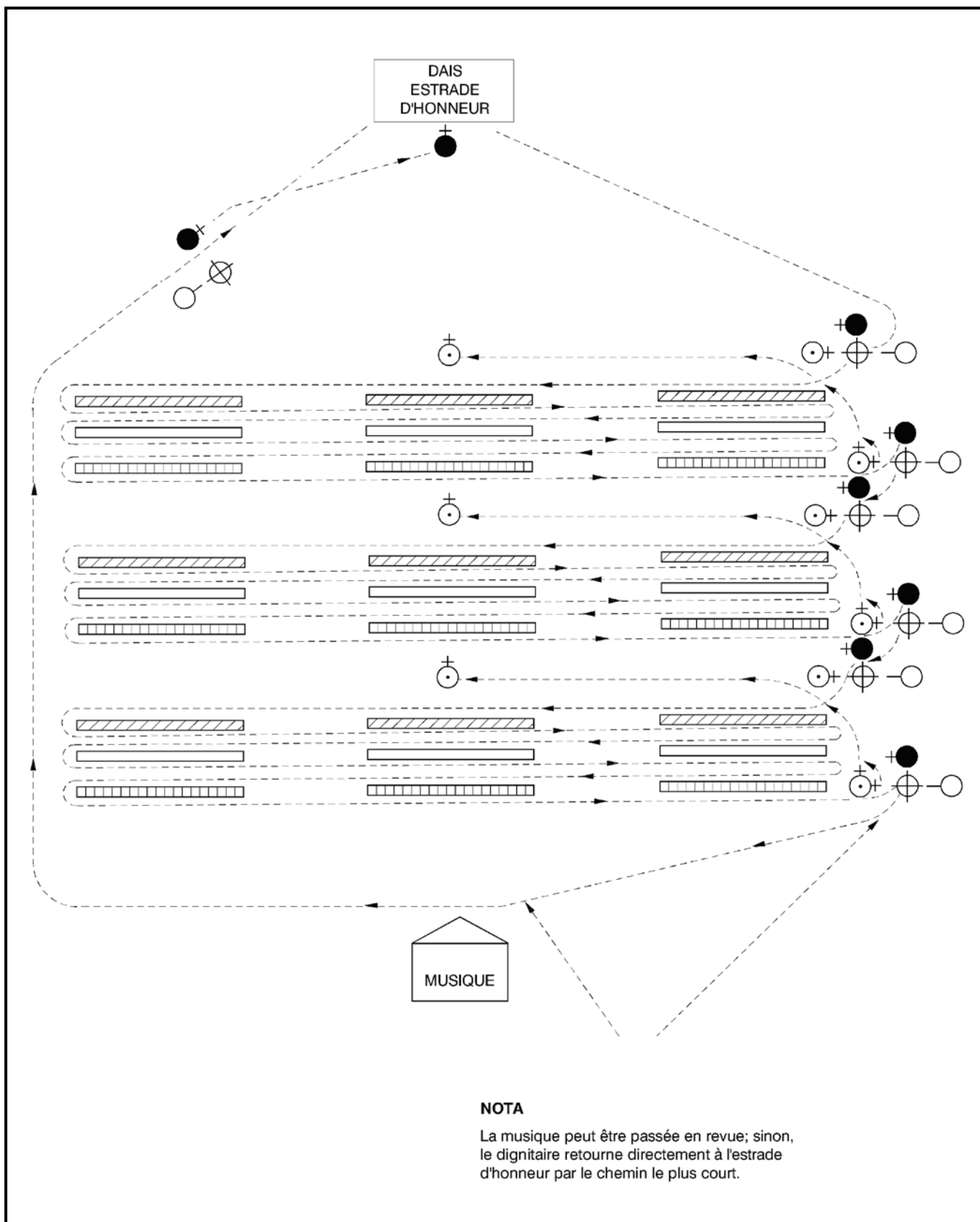


Figure 9-1-1 Revue du bataillon en colonne serrée et en colonne

7. Les officiers se promènent au bord du terrain de rassemblement à proximité de leurs troupes, seuls ou en groupes de deux ou trois; ils adoptent un rythme de marche naturel, d'environ 100 pas à la minute. Ils surveillent le déroulement du rassemblement de façon non officielle, chaque groupe faisant demi-tour ensemble, dans la direction des troupes, à peu près à la limite de la position qu'occupent leurs troupes sur le terrain de rassemblement.

8. Un peu avant qu'ils ne soient appelés à prendre leur poste sur le terrain, les officiers doivent se placer sur le bord du terrain de rassemblement, à la position en place repos, et attendre l'ordre de rejoindre les rangs.

REVUE

9. Pendant la revue, le personnel doit être au garde-à-vous.

10. Les revues de bataillon s'effectuent habituellement compagnie par compagnie. Le commandant du bataillon ordonne à toutes les compagnies sauf celle qui fait l'objet de la revue d'adopter la position en place repos, en donnant le commandement suivant : « COMPAGNIE A IMMOBILE, LES AUTRES, EN PLACE RE – POS ». Les commandants de compagnie doivent ensuite ordonner à leur compagnie de se mettre au garde-à-vous à l'approche de l'officier de la revue. Chaque commandant de compagnie doit ordonner à sa compagnie de prendre la position en place repos à la fin de la revue (voir également la section 2, qui porte sur une inspection effectuée par un dignitaire au cours d'une revue).

11. Les figures 9-1-1 à 9-1-3 indiquent le parcours suivi par le groupe qui procède à la revue.

12. Au moment où l'officier de la revue s'approche du flanc droit de la compagnie, le commandant prend position six pas en avant du guide de droite de sa compagnie, salue l'officier de la revue à son arrivée et l'accompagne pendant la revue de sa compagnie. À la fin de la revue, le commandant de la compagnie salue l'officier de la revue et reprend sa position.

REMISE DE RÉCOMPENSES OU DE DÉCORATIONS ET ALLOCUTIONS

13. Si la prise d'armes comporte la remise de récompenses ou de décorations, l'ordre est donné aux récipiendaires de rompre les rangs.

14. Si le récipiendaire porte l'épée, il doit la rengainer avant de quitter les rangs. S'il porte un fusil ou une carabine, il doit poser l'arme au sol avant de rompre les rangs. Les pistolets doivent demeurer dans leur étui.

15. Le capitaine-adjutant peut recevoir l'ordre de rompre les rangs pour aider à la remise des récompenses ou des décorations.

16. Une fois qu'ils ont reçu leurs récompenses ou décorations, les récipiendaires doivent rejoindre les rangs.

17. Les allocutions se font après la remise de toute récompense ou décoration.

18. Lorsqu'une grande unité est rassemblée en ligne, le commandant peut ordonner aux sous-unités de flanc d'obliquer vers l'intérieur ou à l'ensemble de l'unité d'adopter la formation en U, afin que les militaires sur les flancs voient et entendent mieux pendant la remise ou l'allocution.

RASSEMBLEMENTS MONTÉS

19. Les rassemblements montés s'effectuent, dans les grandes lignes, de la même façon que les rassemblements ordinaires, les différences étant dictées par la présence de chevaux ou de véhicules, leur taille et rayon de virage, etc. (voir l'annexe A).

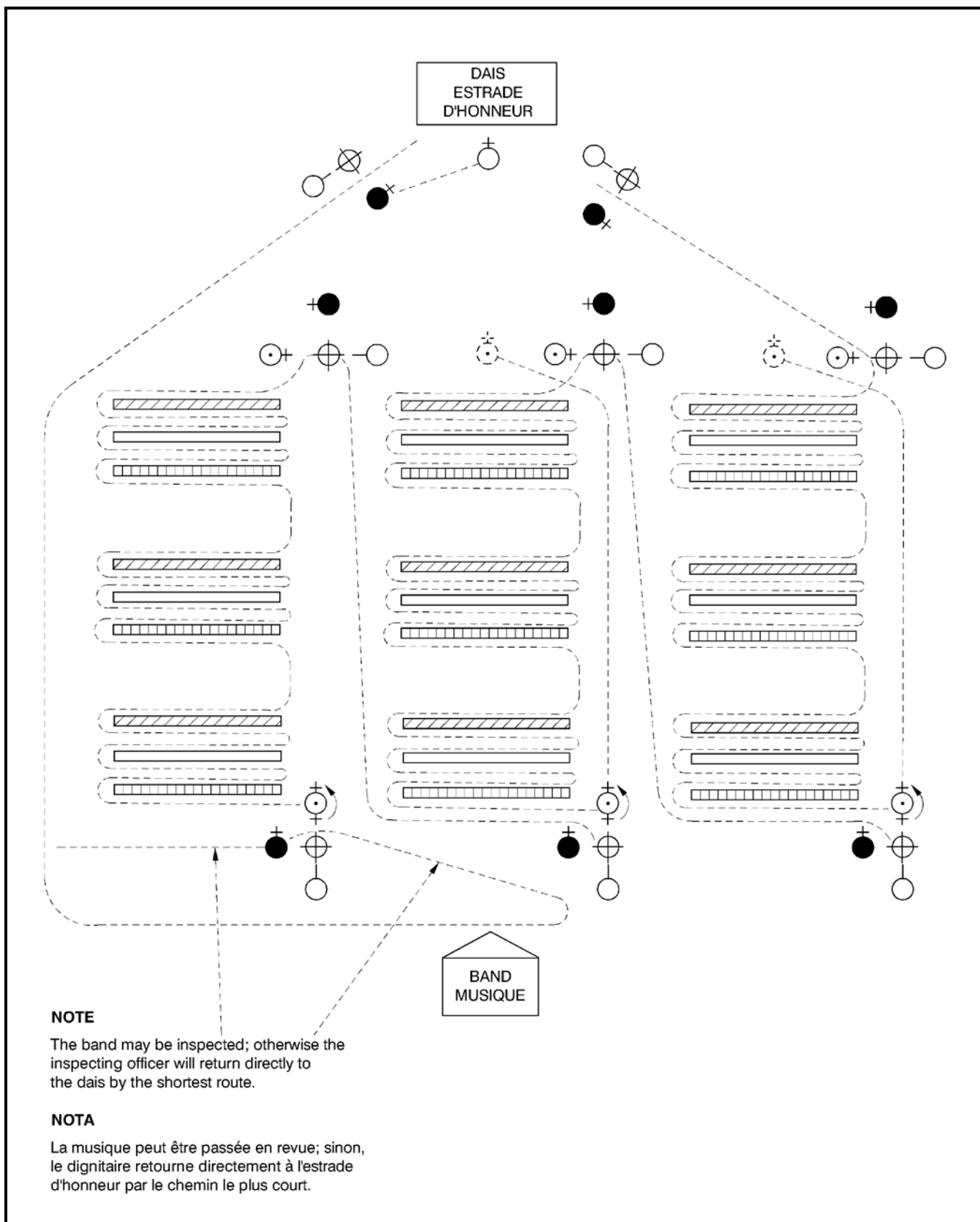


Figure 9-1- 2 Revue du bataillon en masse

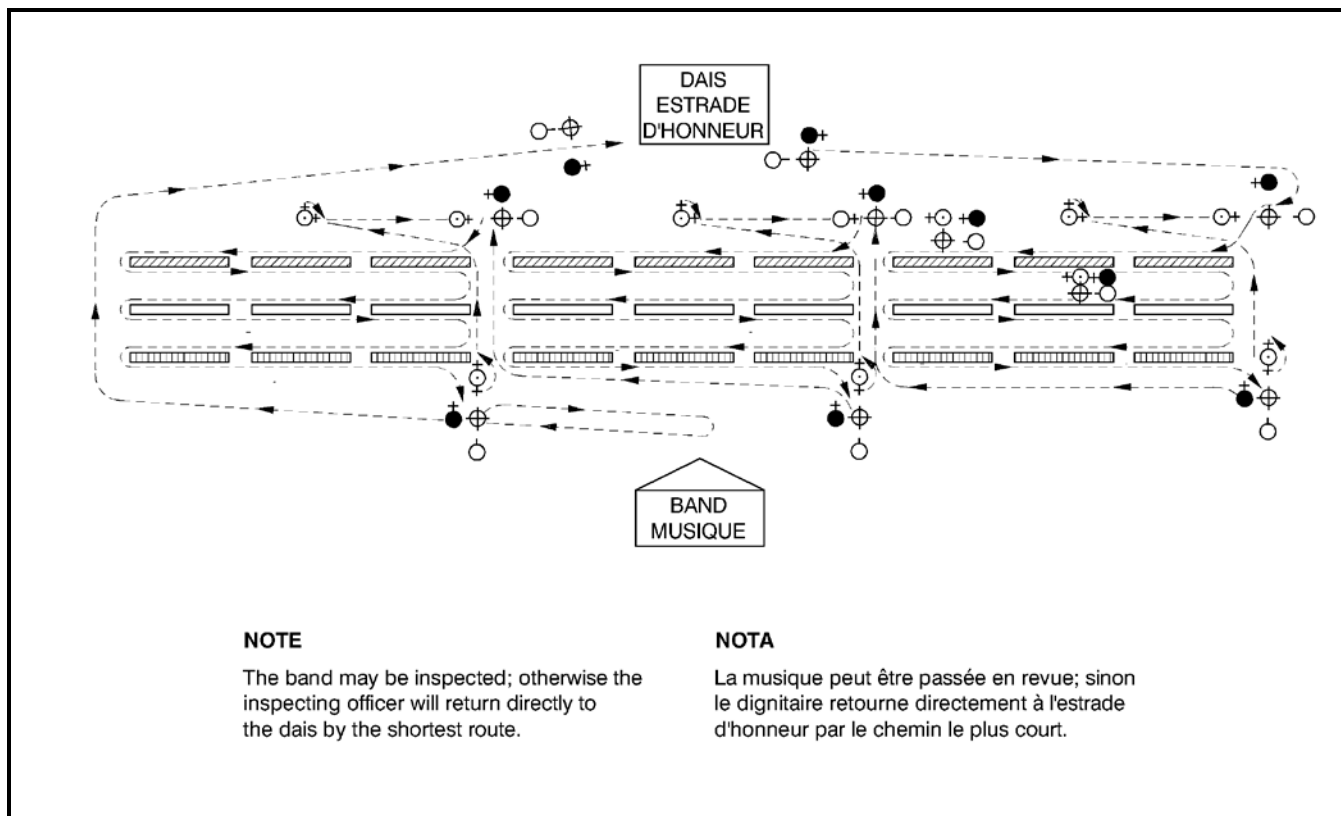


Figure 9-1- 3 Revue du bataillon en ligne

MUSIQUES

20. Certaines des cérémonies décrites dans la présente publication comportent des instructions particulières concernant l'utilisation des musiques militaires.
21. Les musiques assurent l'accompagnement musical et marquent la cadence de marche, ces éléments étant essentiels au succès des rassemblements et des cérémonies officielles. Les manœuvres des musiques devraient compléter celles des autres unités rassemblées.
22. Les musiques peuvent faire partie intégrante de l'unité ou de la formation rassemblée ou être placées sous le commandement opérationnel du commandant du rassemblement. Elles obéissent non seulement aux commandements verbaux du commandant du rassemblement, mais aussi aux signaux visuels de leur chef de musique ou de leur tambour-major, ce qui réduit la nécessité de leur donner des commandements distincts.
23. Le commandant du bataillon devrait informer la musique à l'avance de la façon dont va se dérouler le rassemblement. Il devrait préciser suffisamment à l'avance les saluts spéciaux ou les pièces musicales traditionnelles de l'unité à exécuter, pour que la musique puisse s'exercer et répéter les pièces et les manœuvres.
24. Lorsqu'il y a plus d'une musique, le commandant du rassemblement devrait déterminer s'il y a lieu de les réunir pour obtenir un meilleur effet musical et visuel ou de les disperser le long de la colonne de troupes. Le commandant du rassemblement doit être conseillé en ce qui concerne les aspects techniques de ces questions par le directeur de musique principal ou le chef de musique principal.

NOTA

Lorsque deux musiques sont rassemblées, elles sont « combinées ». S'il y a trois musiques ou plus, elles sont regroupées « en masse ».

25. Chaque fois que cela est possible, une musique doit être présente au cours des revues du bataillon. À moins d'indication contraire, la musique doit arriver et partir avec le bataillon; elle doit être placée au centre du bataillon derrière celui-ci ou sur l'un de ses flancs et jouer :

- a. lorsque le bataillon arrive sur le terrain de rassemblement et lorsqu'il le quitte;
- b. les saluts musicaux appropriés lorsque les troupes saluent les dignitaires;
- c. la musique appropriée au moment de la revue;
- d. la musique appropriée pendant le(s) défilé(s);
- e. la musique appropriée pendant l'avance en ordre de revue;
- f. d'autres pièces appropriées à la cérémonie.

26. Le chef de musique et le tambour-major doivent saluer lorsqu'ils défilent devant un dignitaire, mais non lorsqu'ils ne font que passer devant, par exemple lorsqu'ils participent à la parade des drapeaux consacrés.

SECTION 2

REVUE DU BATAILLON

INTRODUCTION

1. La revue du bataillon est une cérémonie militaire qui a lieu dans les circonstances suivantes :
 - a. en l'honneur de membres de la famille royale, de hauts fonctionnaires ou de commandants militaires supérieurs;
 - b. à l'occasion de la consécration, de la présentation, de la parade et de la mise en dépôt de drapeaux consacrés;
 - c. à l'occasion de la remise de récompenses ou de décorations;
 - d. à l'occasion d'une passation de commandement.
2. Les procédures pour bataillon décrites dans la présente section peuvent être suivies par toute unité ou formation militaire.

DÉROULEMENT DE LA REVUE DU BATAILLON

3. La revue du bataillon se déroule selon les étapes suivantes :
 - a. accueil de l'officier de la revue;
 - b. revue par l'officier de la revue;
 - c. défilé du bataillon;
 - d. remise des récompenses ou des décorations, s'il y a lieu;
 - e. allocution de l'officier de la revue;
 - f. avance du bataillon en ordre de revue;
 - g. départ de l'officier de la revue.

TERRAIN DE RASSEMBLEMENT POUR LA REVUE

4. Le terrain de rassemblement doit être jalonné de drapeaux ou de repères de la façon indiquée à la figure 9-2-1 et dans l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).
5. La ligne où prend place le rang avant du bataillon au moment de la revue constitue la ligne de revue. La ligne que suit le flanc droit du bataillon au moment du défilé constitue la ligne de défilé. La ligne où s'arrête le rang avant du bataillon après l'avance en ordre de revue constitue la ligne d'avance.
6. La longueur de la ligne de revue (G-H) dépend de la largeur du front des troupes passées en revue. La distance entre cette ligne et la ligne de défilé doit correspondre à la largeur du front occupé par la sous-unité la plus nombreuse qui est appelée à défiler, à laquelle il faut ajouter la profondeur du terrain occupé par la musique ou le groupe de musiques qui jouera pendant le défilé des troupes. Sauf dans des circonstances exceptionnelles (voir paragraphe 37), il doit y avoir une distance d'au moins 30 pas entre la ligne de revue et la ligne de défilé.

7. La longueur de la ligne de salut (B-E) doit être d'au moins 120 pas, mais ne doit pas excéder 260 pas, la distance étant déterminée par les conditions locales. Le défilé commence au point B et se termine au point E. L'officier de la revue prend position au centre de la ligne de salut; à 10 pas à sa gauche et à sa droite, le long de la ligne de salut, se trouvent les points C et D, où les troupes commencent et terminent leur salut. Si le défilé s'effectue sans ouvrir et serrer les rangs, c'est-à-dire au pas cadencé seulement, il n'est pas nécessaire d'identifier les points B et E (voir paragraphe 10), mais l'emplacement des points A et F demeure inchangé.
8. En règle générale, la ligne de défilé (A-F) est de la même longueur que la ligne de revue et doit se trouver à au moins cinq pas en avant de l'estrade d'honneur.
9. La ligne d'avance doit être de la même longueur que la ligne de revue et se trouver à 15 pas devant (voir paragraphe 37).
10. Tous les points doivent être indiqués par des drapeaux, des fanions ou des guides. On peut aussi se servir de drapeaux pour indiquer l'endroit où les troupes doivent former les rangs (points 1 et 2) et la ligne de revue (points G et H); d'autres moyens, par exemple, de la craie, de la chaux, etc., peuvent aussi être utilisés comme repères.
11. Lorsqu'un nombre important de troupes doit défiler, il est habituellement souhaitable de placer des petits drapeaux le long de la ligne de défilé pour guider les unités à partir du point de départ et les aider à conserver les intervalles appropriés jusqu'au point F.
12. On peut déployer les drapeaux convenant à l'occasion à proximité de l'estrade d'honneur (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).

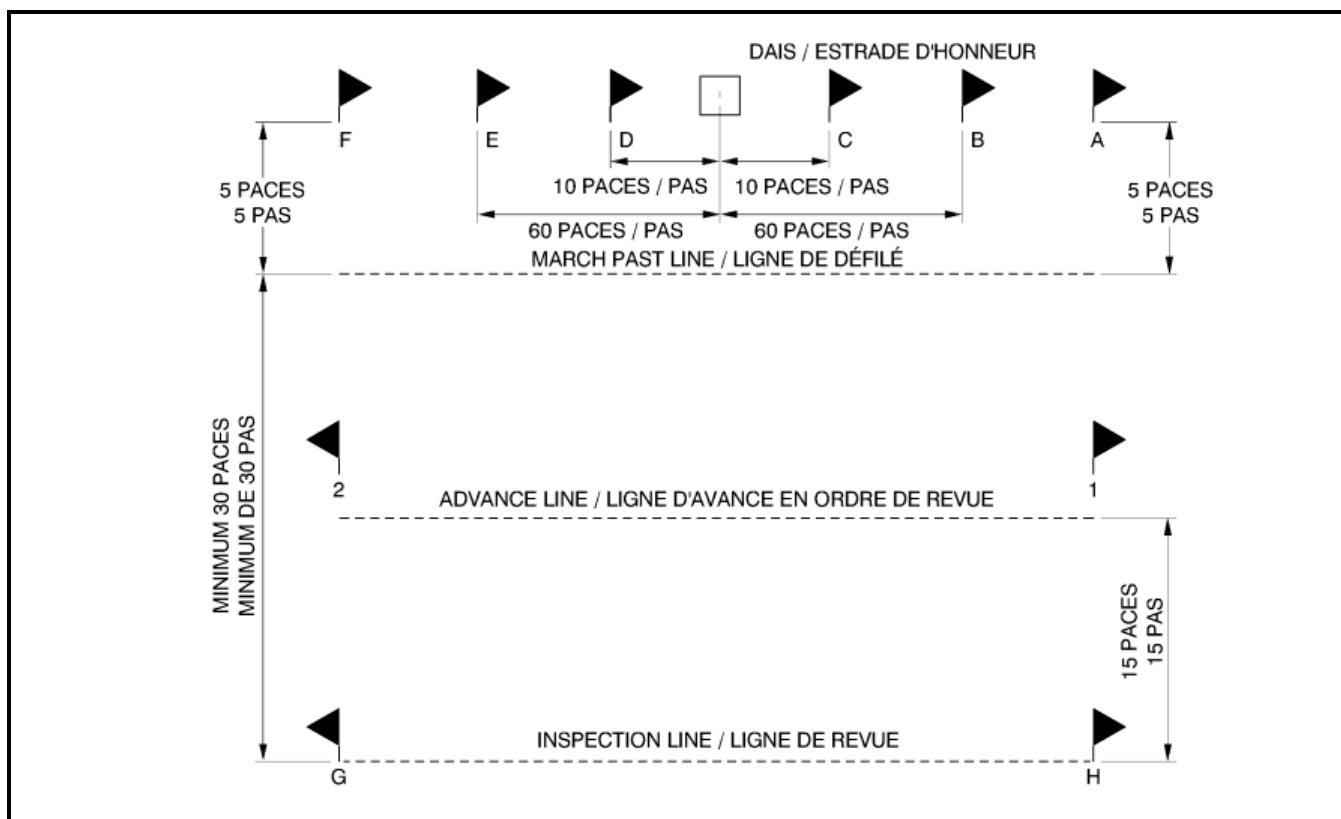


Figure 9-2-1 Terrain de rassemblement pour la revue

SALUTS ET ORDRE DE REVUE

13. Tous les saluts adressés aux personnages royaux, aux hauts fonctionnaires et aux commandants militaires supérieurs doivent être exécutés en ordre de revue. Lorsque les troupes sont en ordre de revue, les rangs sont ouverts et les officiers et les drapeaux consacrés sont devant le corps de troupes. (Les drapeaux non consacrés demeurent en place dans les rangs.) Voir le chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).

14. Dans le cas d'un bataillon en ligne, il n'y a pas de différence entre l'ordre de revue et l'ordre normal, sauf que, dans le premier cas, on fait avancer les drapeaux consacrés en les alignant sur les commandants de peloton (y compris les guidons des régiments blindés, qui ont le privilège spécial d'être portés par des adjudants). Lorsque les circonstances le permettent, les drapeaux consacrés peuvent être amenés directement en ordre de revue.

15. Dans le cas d'un bataillon en colonne, en colonne serrée ou en masse, les officiers et l'escorte de drapeaux consacré reçoivent l'ordre d'avancer comme suit : « OFFICIERS ET DRAPEAUX CONSACRÉS, EN ORDRE DE REVUE, À VOS POSTES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ».

- a. Au commandement « EN ORDRE », les drapeaux consacrés doivent être amenés à la position au port.
- b. Au commandement « MARCHÉ », les officiers doivent s'avancer, effectuer immédiatement une conversion vers la droite et longer le flanc droit de leur compagnie jusqu'à l'avant du corps de troupes; les officiers déjà en place à l'avant du corps de troupes doivent demeurer immobiles.
- c. À leur arrivée, les officiers doivent s'aligner à intervalles réguliers devant la compagnie de tête s'il s'agit d'une formation en colonne ou devant le peloton de tête s'il s'agit d'une formation de masse; les drapeaux consacrés doivent être au centre.

16. Les officiers et l'escorte de drapeau consacré doivent reprendre leurs positions normales au commandement suivant : « OFFICIERS ET DRAPEAUX CONSACRÉS, PRENEZ PLACE EN COLONNE SERRÉE (etc.), À VOS POSTES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Au commandement « MARCHÉ », les officiers doivent s'avancer, effectuer immédiatement une conversion vers la droite et reprendre leur position. À leur arrivée, les drapeaux consacrés doivent être ramenés au pied, à moins qu'il n'y ait une revue immédiatement après.

17. Les sous-officiers, y compris les membres de l'escorte des drapeaux consacrés, demeurent immobiles et ne changent pas de position lorsque le bataillon se met en ordre de revue.

ACCUEIL DE L'OFFICIER DE LA REVUE

18. À l'heure où la revue doit avoir lieu, le bataillon doit être formé les rangs ouverts, en ordre de revue, en masse, en ligne, en colonne ou en colonne serrée, à la ligne de revue.

19. Les invités devraient s'asseoir avant que le bataillon ne s'ébranle sur le terrain de rassemblement ou, dans le cas de dignitaires très importants, accompagner l'officier de la revue. Dans de rares circonstances, un bataillon peut recevoir deux groupes de dignitaires et adresser les saluts appropriés au dignitaire principal de chaque groupe. Par exemple, un bataillon pourrait d'abord recevoir le colonel du régiment, de façon que celui-ci se trouve à l'estrade d'honneur pour accueillir l'officier de la revue.

20. Une fois que l'officier de la revue a pris sa position sur l'estrade d'honneur, le commandant ordonne le salut approprié conformément au chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC). Si l'officier de la revue est un dignitaire civil qui n'apparaît pas au tableau, le commandement devient « (nom de l'unité) SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ – ARMES ». Environ huit mesures de musique appropriée peuvent être jouées; le choix est laissé à la discrétion du commandant, mais doit respecter l'ordre de priorité suivant :

- a. le salut général;

- b. un extrait approprié de la marche officielle de la formation ou de l'unité qui fait l'objet de la revue; ou
- c. un extrait approprié de la marche officielle de la formation ou de l'unité de l'officier de la revue.

21. Si les troupes ne portent pas les armes, le commandement donné est « SALUT ROYAL (GÉNÉRAL) – SALUEZ ». La musique joue alors la pièce appropriée et tous les officiers qui prennent part au rassemblement saluent, ramenant le bras le long du corps après une pause réglementaire suivant la dernière note de musique. S'il n'y a pas de musique, on termine le salut en faisant une pause réglementaire entre les mouvements ou au commandant « GARDE-À – VOUS ».

22. Après le salut et dès que les troupes ont mis l'arme au pied, le commandant doit informer l'officier de la revue que le bataillon est prêt pour la revue. Le commandant peut demander que le reste des troupes adopte la position en place repos pendant que l'officier de la revue passe la première compagnie en revue. S'il en a l'autorisation, le commandant fait demi-tour et donne l'ordre approprié. Si le bataillon est formé en colonne ou en masse, le commandant doit ordonner aux officiers et à l'escorte de drapeau consacré de prendre place dans la formation avant le début de la revue. Le commandant du bataillon se retourne alors et accompagne l'officier de la revue pendant la revue.

REVUE

23. S'il n'est pas la personne la plus près du rang passé en revue, l'officier de la revue doit se tenir à la droite du commandant, p. ex. quand le groupe se dirige vers la formation de bataillon ou s'en éloigne. Pendant la revue du bataillon, les membres du groupe qui procèdent à la revue sont placés de la façon suivante :

- a. l'officier de la revue est le plus près du rang passé en revue;
- b. le commandant de compagnie est à la droite de l'officier de la revue;
- c. le commandant du bataillon est derrière l'officier de la revue;
- d. l'aide de camp est derrière le commandant de compagnie.

24. À moins que l'officier de la revue n'en fasse la demande expresse, personne ne doit le précéder.

25. Habituellement, l'officier de la revue passe en revue chacune des compagnies séparément, avec le commandant de chacune (voir section 1, paragraphe 10). Si les troupes sont nombreuses, l'officier de la revue peut être accompagné uniquement du commandant du bataillon, celui-ci se tenant à sa droite. Dans ce cas, le bataillon entier doit rester au garde-à-vous pendant que l'officier de la revue et le commandant passent dans les rangs sur toute la largeur du bataillon. S'il s'agit d'une formation extrêmement nombreuse ou si l'officier de la revue est incapable de faire tout le parcours à pied, il peut procéder à la revue à bord d'un véhicule découvert circulant devant l'unité ou les unités présentes.

26. L'officier de la revue ne procède habituellement pas à la revue de la musique à moins que celle-ci ne fasse partie intégrante de l'unité qui fait l'objet de la revue.

27. Lorsque la revue du bataillon est terminée et que le commandant a reconduit l'officier de la revue à l'estrade d'honneur, le commandant ordonne à son bataillon de se mettre au garde-à-vous et demande la permission de défiler en ordre de revue.

DÉFILÉ

28. Le bataillon peut défiler en colonne de route, en colonne ou en colonne serrée de compagnies, selon le temps et l'espace dont il dispose, le degré d'entraînement des troupes et l'importance de la cérémonie.

29. Le défilé le plus simple s'effectue en colonne de route, au pas cadencé.

30. Lorsque les troupes sont en colonne ou en colonne serrée de compagnies, le défilé peut s'effectuer au pas ralenti ou au pas cadencé.

31. Au cours des cérémonies les plus officielles, le bataillon peut défiler deux fois, soit une fois au pas ralenti en colonne ou en colonne serrée et une fois au pas cadencé en colonne, en colonne serrée ou en colonne de route.

32. En raison de leur agilité et de leur rapidité traditionnelles sur le champ de bataille, les régiments de carabiniers qui défilent seuls le font au pas cadencé et au pas de gymnastique, armes à la main.

33. Les unités se trouveront dans la formation qu'elles devaient adopter pour le défilé au moment de leur passage au point A indiqué à la figure 9-2-1, c'est-à-dire qu'elles seront en colonne de compagnies, en colonne de route, etc. Le segment A-B de la ligne de défilé doit être assez long pour permettre aux unités de s'aligner avant d'arriver à la ligne de salut. Les unités doivent se rendre au point B en rangs serrés; de là, si elles marchent au pas ralenti et si elles en reçoivent l'ordre, elles doivent ouvrir les rangs avant de défiler. Les compagnies doivent commencer à saluer au point C et terminer le salut au moment où elles quittent le point D. Arrivées au point E, les unités doivent serrer les rangs, s'il y a lieu; elles peuvent changer de formation, si elles en reçoivent l'ordre, lorsqu'elles sont rendues au point F.

34. Les procédures, les commandements et les mouvements du défilé du bataillon sont les mêmes que ceux de l'exercice réglementaire d'un peloton, d'une compagnie et d'un bataillon. Ils sont présentés dans les tableaux suivants :

- a. le tableau 9-2-1, qui porte sur le défilé en colonne de route;
- b. la figure 9-2-2 et les tableaux 9-2-2 et 9-2-3, qui portent sur le défilé en colonne ou en colonne serrée de compagnies.

REMISE DE RÉCOMPENSES OU DE DÉCORATIONS ET ALLOCUTIONS

35. Les remises de récompenses ou de décorations doivent avoir lieu après le défilé.

36. Après la remise de toute récompense ou décoration, l'officier de la revue peut prononcer une allocution devant le bataillon. S'il y a lieu, le commandant peut y répondre brièvement.

AVANCE EN ORDRE DE REVUE

37. Si le bataillon a repris une formation en colonne (colonne serrée) de compagnies ou une formation en masse après le défilé, les officiers et l'escorte de drapeau consacré reçoivent l'ordre de prendre position en ordre de revue avant d'avancer et de faire le salut final à l'officier de la revue (voir paragraphe 13).

38. Au commandement « AVANCEZ EN ORDRE DE REVUE, PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » donné par le commandant, les troupes avancent de 15 pas et s'arrêtent automatiquement, complétant leur mouvement vers l'avant au dernier pas, puis fléchissant le genou droit et se mettant au garde-à-vous.

39. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour respecter la distance minimale de 30 pas entre la ligne de défilé et la ligne de revue, le commandant peut donner à ses troupes un commandement particulier pour les faire avancer moins loin, par exemple : « AVANCEZ DE SEPT PAS EN ORDRE DE REVUE, PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Le rang avant doit toujours arrêter au moins 15 pas avant la ligne de défilé. S'il est impossible d'avancer d'au moins sept pas, on ne doit pas procéder à l'avance.

40. Le commandant ordonne alors aux troupes d'exécuter le salut approprié.

DÉPART DE L'OFFICIER DE LA REVUE

41. Après le salut, l'officier de la revue doit quitter le lieu du rassemblement.

42. Si le commandant désire accompagner l'officier de la revue, il doit d'abord faire avancer le commandant adjoint et lui remettre officiellement le commandement du bataillon.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
			Après avoir reçu la permission de défiler, le commandant (cmdt) salue, fait demi-tour et retourne à sa position. Le cmdt doit alors donner l'ordre suivant : « FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ » et, s'il y a lieu, « À L'ÉPAULE – ARMES ». Par la suite, le cmdt donne le commandement « BATAILLON, DÉFILEZ AU PAS (RALENTI ET) CADENCÉ ».	
Bataillon formé en masse, en colonne ou en colonne serrée de compagnies				
1	« AVANCEZ DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, COMPAGNIE A EN TÊTE, À DROITE, TOUR – NEZ »	Cmdt	Le bataillon tourne à droite.	Les officiers, l'adjudant-chef (adjuc) et les adjudants vont prendre leur position en colonne de route.
Bataillon formé en masse				
1a	« PELOTON N° 1, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt pon n° 1	Le peloton n° 1 exécute le commandement reçu. Les officiers du bataillon et des compagnies en place devant le peloton se mettent en marche en même temps et au même pas que le peloton.	Les commandants des autres pelotons donnent le même commandement que pour l'exercice du bataillon.
Bataillon formé en colonne ou colonne serrée de compagnies				
1b	« COMPAGNIE A, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu. Les officiers du bataillon en place devant la compagnie se mettent en marche en même temps et au même pas que la compagnie.	Les commandants des autres compagnies donnent le même commandement que pour l'exercice du bataillon.
Bataillon formé en ligne				
2	« VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR – NEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Voir le n° 1.
2a	« BATAILLON, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-2-1 (Feuille 1 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
3			Au premier endroit approprié passé le point H, le cmdt effectue une conversion vers la gauche et le bataillon suit. Arrivé à la ligne de défilé, le cmdt fait une conversion vers la gauche et dirige le bataillon le long de la ligne.	
4	« PAR LA DROITE »	Cmdt	Les adjudants-maîtres (adjum) (guides de droite) prennent position sur le flanc droit de façon à amener le rang arrière de leur compagnie sur la ligne de défilé.	Commandement donné lorsque le cmdt a terminé sa conversion.
5	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À – DROITE »	Cmdt		Commandement donné au point B.
6	« EN SUCCESSION, PAR PELOTON, TÊTE À – DROITE »	Cmdt cie A	Le cmdt et le capitaine-adjutant (capt adjt) saluent, l'adjutant-chef tourne la tête vers la droite.	Le commandant de la compagnie A s'assure de donner son commandement lorsque le cmdt atteint le point C.
7	« PELOTON N° 1, TÊTE À – DROITE »	Cmdt pon n° 1	Le cmdt cie et le commandant du peloton (cmdt pon) saluent; les membres du peloton tournent la tête vers la droite.	L'adjum escorte la tête vers l'avant pour guider le peloton n° 1 sur la ligne de défilé. Le cmdt pon s'assure de donner son commandement lorsque le cmdt de la cie A atteint le point C. Les cmdt des autres compagnies et pelotons donnent le même commandement. Les pelotons exécutent le commandement.
8	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE – FIXE »	Cmdt		Commandement donné après avoir dépassé l'estrade d'honneur.
9	« EN SUCCESSION, PAR PELOTON – FIXE »	Cmdt cie A	Le cmdt et le capt adjt cessent de saluer; l'adjuc ramène la tête vers l'avant.	Commandement donné lorsque le cmdt, le capt adjt et l'adjuc atteignent le point D.

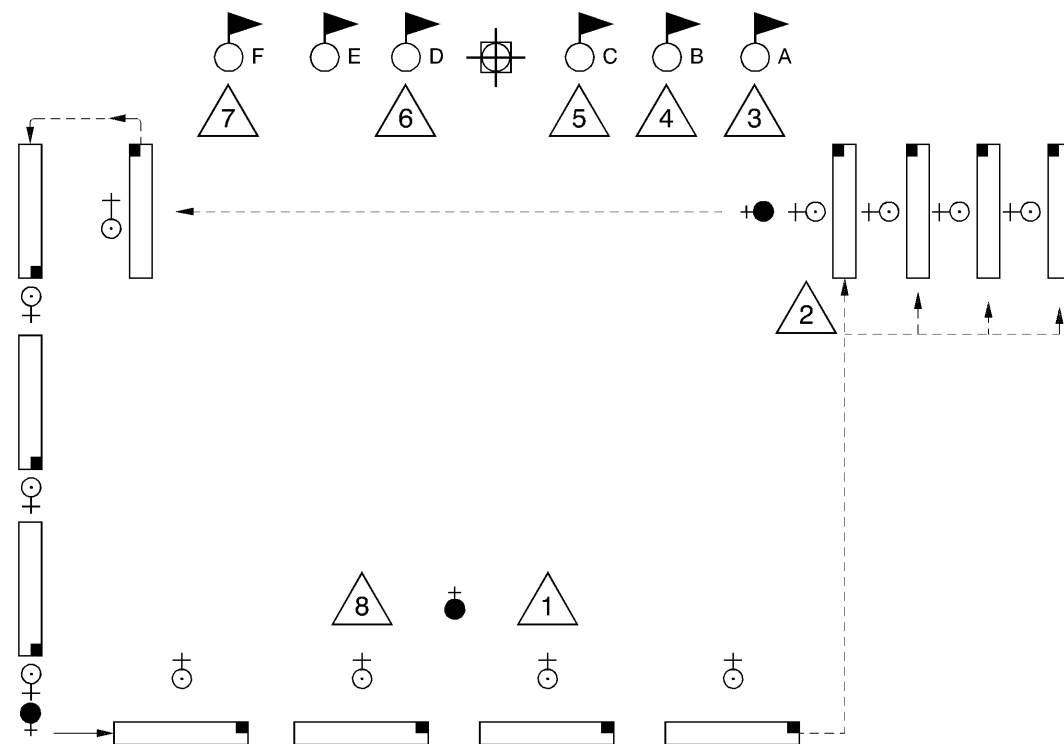
Tableau 9-2-1 (Feuille 2 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« PELOTON N° 1 – FIXE »	Cmdt pon n° 1	Le cmdt cie A et le cmdt pon cessent de saluer; les membres du peloton ramènent la tête vers l'avant.	Commandement donné une fois que l'ensemble du peloton a dépassé le point D. Les cmdt pon connaissent la largeur du front de leur peloton et le nombre de pas nécessaires.
11	« PAR LA GAUCHE »	Cmdt	Le cmdt fait une conversion à gauche au point F et le bataillon suit.	Commandement donné au moment où le cmdt amorce sa conversion. Lorsqu'il atteint le point G, le cmdt fait une conversion à gauche, dirigeant son bataillon sur la ligne de revue.
Bataillon devant se reformer en masse				
12	« SUR LA COMPAGNIE A, FORMEZ – MASSE »	Cmdt		Commandement donné lorsque le cmdt est sur le point d'arriver au centre de la ligne de revue. Le cmdt fait une conversion à gauche et retourne à sa position. Le bataillon continue d'avancer le long de la ligne de revue.
12a	« COMPAGNIE A, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE PELO – TONS »	Cmdt cie A		Commandement donné lorsque la compagnie A arrive à sa position initiale.
12b	« PELOTON N° 1 – HALTE »	Cmdt pon n° 1	Le peloton n° 1 s'arrête.	Le reste de la compagnie se forme en colonne ou en colonne serrée comme pour l'exercice de compagnie. Les autres pelotons et compagnies effectuent la même manœuvre lorsqu'ils atteignent leur position initiale.
Bataillon devant se reformer en colonne (colonne serrée) de compagnies				
13	« À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPA – GNIES »	Cmdt		Voir le n° 12.

Tableau 9-2-1 (Feuille 3 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
13a	« COMPAGNIE A – HALTE »	Cmdt cie A	La compagnie A s'arrête.	L'adjudant mesure la distance de colonne (colonne serrée). Les compagnies B et C font une conversion et se forment en colonne de compagnies comme dans l'exercice du bataillon.
Après une halte en formation en masse ou en colonne (colonne serrée) de compagnies				
14	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Cmdt cie A	La compagnie A tourne à gauche.	Les cmdts cie B et C font successivement avancer leur compagnie. Dès que le cmdt cie C a donné son commandement d'exécution, les trois cmdts cie font demi-tour ensemble.
Bataillon devant se reformer en ligne				
15	« COMPAGNIE A, MARQUEZ LE PAS, BATAILLON, COU – VREZ »	Cmdt	La compagnie A marque le pas, les autres troupes continuent d'avancer jusqu'à leur position initiale, puis marquent le pas.	Si le bataillon est bien entraîné à conserver les intervalles appropriés, on peut donner uniquement le commandement « HALTE » lorsque le bataillon arrive à sa position initiale.
15a	« BATAILLON – HALTE »	Cmdt	Le bataillon s'arrête.	
15b	« BATAILLON, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Cmdt	Le bataillon tourne à gauche.	

Tableau 9-2-1 (Feuille 4 de 4) Défilé en colonne de route



- 1 BATTALION, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT-TURN; BY THE LEFT, QUICK-MARCH.
BATAILLON, VERS L'AVANT, DE LA DROITE EN COLONNE DE TROIS, À DROITE, TOURNÉZ; PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ-MARCHE.
- 2 BATTALION, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES. BATTALION, RIGHT-DRESS. BATTALION, EYES-FRONT.
BATAILLON, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES. BATAILLON, PAR LA DROITE, ALIGNEZ. BATAILLON-FIXE.
- 3 BATTALION WILL MARCH PAST IN (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES.
LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES.
- 4 IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES-RIGHT. EN SUCCESSION PAR COMPAGNIE, TÊTE À DROITE.
- 5 'A' COMPANY, EYES-RIGHT.
COMPAGNIE A, TÊTE À DROITE.
- 6 'A' COMPANY, EYES - FRONT.
COMPAGNIE A - FIXE.
- 7 BATTALION, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, 'A' COMPANY, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT-TURN.
BATAILLON, DE LA DROITE, AVANCEZ EN COLONNE DE ROUTE, COMPAGNIE A DE LA DROITE, AVANCEZ EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOURNÉZ.
- 8 'A' COMPANY MARK-TIME; BATTALION-COVER. BATTALION ADVANCE, LEFT-TURN.
COMPAGNIE A MARQUEZ LE PAS, BATAILLON, COUVREZ. BATAILLON, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOURNÉZ.

Figure 9-2- 2 Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
Si le bataillon doit défiler en colonne (colonne serrée) de compagnies, il doit se former pour la revue, en ligne, en colonne ou en colonne serrée, mais non en masse, chaque compagnie étant formée et ses membres, placés par ordre de grandeur, comme une seule formation (comme s'il s'agissait d'un gros peloton). Voir aussi la figure 9-2-2. Le défilé débute de la façon décrite au tableau 9-2-1, mais en colonne par trois jusqu'à la fin du n° 2. Ensuite, le défilé continue comme suit :				
3				Lorsque le bataillon se met en marche ou au moment le plus approprié passé le point H, le cmdt ordonne une conversion vers la gauche.
4	« BATAILLON, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Donné au moment où le cmdt atteint le point A.
5	« COMPAGNIE A – HALTE »	Cmdt cie A	La compagnie A s'arrête au point A sur la ligne de défilé.	L'adjud mesure l'intervalle de colonne (colonne serrée). Les compagnies B et C font une conversion et se forment en colonne de compagnies comme dans l'exercice du bataillon.
6	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Cmdt cie A	La compagnie A tourne à gauche.	Les cmdt cie B et C font avancer successivement leur compagnie. Dès que le cmdt cie C a donné son commandement d'exécution, les cmdt cie font demi-tour ensemble.
7	« BATAILLON, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
8	« FLANC DROIT – IMMOBILE »	Adjuc	Comme dans l'exercice du bataillon.	Les adjuc alignent les rangs avant, du centre et arrière comme dans l'exercice du bataillon.
9	« BATAILLON – FIXE »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le cmdt fait demi-tour et fait face à l'avant.

Tableau 9-2-2 (Feuille 1 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Si le bataillon se trouve dans la formation qu'il a l'ordre d'adopter, le cmdt donne le commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Si, en raison du manque d'espace, le bataillon est en colonne serrée et qu'il doit défiler en colonne, les cmdt cie vont donner le commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » comme au n° 11.
11	« COMPAGNIE A, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt cie A	La compagnie A se met en marche au pas cadencé.	Dès que la cie A a parcouru l'intervalle de colonne, le cmdt cie B donne le même commandement; le cmdt cie C fait de même lorsque la compagnie B a parcouru l'intervalle de colonne.
12	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À – DROITE »	Cmdt		Commandement donné au point B.
13	« COMPAGNIE A, TÊTE À – DROITE »	Cmdt cie A	Le cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie saluent; l'adjuc regarde vers l'avant, l'adjum et les autres militaires tournent la tête à droite.	Commandement donné lorsque le cmdt atteint le point C. Les cmdt cie B et C donnent le même commandement lorsque les compagnies atteignent le point C. Les adjum cie B et C regardent vers l'avant.
14	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE – FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point D.

Tableau 9-2-2 (Feuille 2 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« COMPAGNIE A – FIXE »	Cmdt cie A	Le cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie cessent de saluer; l'adjum et les autres militaires regardent vers l'avant.	Commandement donné lorsque la compagnie dépasse le point D. Les cmdt cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a dépassé le point D.
16	« BATAILLON, VERS L'AVANT, DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE »	Cmdt		Commandement donné avant d'atteindre le point F. (Si les compagnies sont en colonne serrée, elles doivent s'arrêter ou reprendre l'intervalle de colonne sans s'arrêter après avoir dépassé le point E, avant de tourner à droite.)
17	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR – NEZ »	Cmdt cie A	La compagnie A tourne à droite et exécute deux conversions successives vers la gauche afin de suivre le cmdt, qui fait une conversion en direction de la ligne de revue.	Manœuvre exécutée au point F. Les officiers et les adjudants de peloton prennent la position prescrite pour la colonne de route. Les cmdt cie B et C donnent le même commandement au point F et suivent le même parcours que la compagnie A.
18				Au point G, le cmdt fait une conversion à gauche, suivi par le bataillon. Le bataillon se reforme sur la ligne de revue de la façon décrite au tableau 9-2-1.

Tableau 9-2-2 (Feuille 3 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
Si le bataillon doit défiler en colonne (colonne serrée) de compagnies au pas ralenti et au pas cadencé, il doit se former pour la revue, en ligne, en colonne ou en colonne serrée, mais non en masse, chaque compagnie étant formée et ses membres, placés par ordre de grandeur, comme une seule formation (comme s'il s'agissait d'un gros peloton). Le défilé débute de la façon décrite au tableau 9-2-2 jusqu'à la fin du n° 9. Ensuite, le cmdt donne les commandements d'avertissement suivants :				
10	« LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE DE COMPAGNIES AU PAS RALENTI ET AU PAS CADENCÉ, COMPAGNIE A, EN TÊTE »	Cmdt		
11	« COMPAGNIE A, PAR LA DROITE, PAS RALENTI – MARCHE »	Cmdt cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Dès que la compagnie A a parcouru l'intervalle de colonne, le cmdt de la cie B donne le même commandement; le cmdt de la cie C fait de même lorsque la compagnie B a parcouru l'intervalle de colonne.
12	« COMPAGNIE A, OUVREZ LES – RANGS »	Cmdt cie A	La compagnie exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point B. Les autres compagnies ouvrent également les rangs au point B.
13	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À – DROITE »	Cmdt		Commandement donné immédiatement après que la compagnie A a ouvert les rangs.
14	« COMPAGNIE A, TÊTE À – DROITE »	Cmdt cie A	Le cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie saluent; l'adjuc regarde vers l'avant; l'adjum et les autres militaires tournent la tête vers la droite.	Commandement donné lorsque le cmdt atteint le point C. Les cmdt cie B et C donnent le même commandement de façon que leur compagnie tourne la tête à droite au point C. Les adjum des cie B et C continuent de regarder vers l'avant.
15	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE – FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point D.

Figure 9-2- 3 (Feuille 1 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
16	« COMPAGNIE A – FIXE »	Cmdt cie A	Le cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie cessent de saluer; l'adjum et le reste des militaires ramènent la tête vers l'avant.	Commandement donné dès que la compagnie a dépassé le point D. Les cmdt cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a dépassé le point D.
17	« COMPAGNIE A, FERMEZ LES – RANGS »	Cmdt cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point E. Les cmdt cie B et C donnent le même commandement au point E.
18	« COMPAGNIE A, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR – MEZ »	Cmdt cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point 2. Les cmdt cie B et C donnent le même commandement dès qu'ils atteignent le point 2.
19	« COMPAGNIE A, VERS L'A – VANT »	Cmdt cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Les cmdt cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie s'est rassemblée à gauche.
20		Cmdt de chaque compagnie		Les manœuvres prescrites aux n ^{os} 18 et 19 sont répétées au point G. Dès que la compagnie C se met en marche, le cmdt donne le commandement suivant :
21	« BATAILLON, CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHE »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le cmdt reprend sa position initiale après la manœuvre prescrite au n° 20, de façon à pouvoir observer les manœuvres de la compagnie C. Après l'exécution du mouvement du n° 21, le cmdt se rend par le plus court chemin à son poste de commandement, devant la compagnie A.

Tableau 9-2-3 (Feuille 2 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
22		Cmdt cie		Les manœuvres prescrites aux n ^{os} 18 et 19 sont répétées aux points H et I au pas cadencé.
23	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE – FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point B. Le défilé se poursuit ensuite selon le tableau 9-2-2.

NOTA

Si le bataillon est très bien entraîné et rompu au cérémonial, il peut exécuter tout le défilé en colonne. Dans ce cas, il faut adapter la taille des compagnies par attachements et détachements de façon que chacune ait la même largeur de front. Après la revue, le bataillon :

- a. s'il est formé en colonne, se déplace vers la droite par trois, avance en colonne après avoir dépassé le point G, se rassemble au point 1 et continue de défiler sans halte de la façon indiquée dans le tableau;
- b. s'il se trouve en ligne, il peut :
 - 1) soit procéder de la façon indiquée en a.,
 - 2) soit former une colonne à la halte face au flanc droit de départ (le cmdt ordonne : « FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ »; « VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »; « À LA HALTE, À DROITE, FOR – MEZ »; « PAS CADENCÉ – MARCHÉ »; et « VERS L'AVANT, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »; [« PAR LA GAUCHE ALI – GNEZ; FIXE »]), avancer au pas ralenti; se rassembler à gauche au point H; et continuer comme à l'alinéa a.

Tableau 9-2-3 (Feuille 3 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

CÉRÉMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT

43. Bien que la passation de commandement puisse se limiter à une simple formalité administrative, on peut organiser une revue du bataillon à cette occasion.

44. L'officier qui préside la cérémonie, habituellement le commandant supérieur de la formation, agit à titre d'officier de la revue.

45. Habituellement, la revue des troupes à l'occasion d'une passation de commandement diffère de la revue normale et se déroule comme suit :

- a. le nouveau commandant arrive avec l'officier de la revue et l'accompagne pendant la revue;
- b. le bataillon défile une fois et reprend sa formation sur la ligne de revue;
- c. on procède à la remise des récompenses ou des décorations, à la signature des certificats et aux allocutions :
 - 1) on procède d'abord à la remise des récompenses ou des décorations aux récipiendaires autres que le commandant sortant,
 - 2) ensuite, le commandant sortant s'adresse à son unité pour la dernière fois,
 - 3) suivent la signature des certificats de passation de commandement (voir paragraphe 46) et la remise, au commandant sortant, de récompenses ou de décorations, comme un drapeau ou un fanion de camp, etc.,
 - 4) enfin, l'officier de la revue fait une allocution, et le nouveau commandant répond brièvement aux deux allocutions prononcées si les circonstances le permettent;
- d. le bataillon, sous la direction du nouveau commandant, défile devant le commandant sortant;
- e. le bataillon avance en ordre de revue et fait un dernier salut à l'officier de la revue;
- f. l'officier de la revue quitte le terrain de rassemblement, accompagné du commandant sortant.

46. Pour la cérémonie de la signature, l'officier qui préside la cérémonie ainsi que le nouveau commandant se placent devant l'estrade d'honneur. Le commandant sortant avance et s'arrête devant l'officier qui préside la cérémonie et le salue. Lorsque les drapeaux consacrés de l'unité sont arborés lors du rassemblement, le commandant sortant peut ordonner aux porte-drapeaux consacrés d'avancer avec lui, si cela est conforme aux coutumes de l'unité. Dans ce cas, après le salut, les porte-drapeaux remettent les drapeaux consacrés au commandant sortant (le drapeau consacré de la Reine en premier) qui, à son tour, les remet au nouveau commandant, marquant ainsi la passation du commandement. Le nouveau commandant remet ensuite les drapeaux consacrés aux porte-drapeaux consacrés. Ceux-ci se retournent pour faire face à la ligne de revue et, sur les ordres du nouveau commandant, reprennent leur place au sein du bataillon. Puis, le nouveau commandant et le commandant sortant se rendent à une table placée à côté de l'estrade d'honneur, où ils signent les certificats de passation de commandement en présence de l'officier qui préside la cérémonie.

SECTION 3

PARADE DES DRAPEAUX CONSACRÉS

GÉNÉRALITÉS

1. La parade des drapeaux consacrés est une cérémonie particulièrement solennelle, qui a normalement lieu une fois par année afin de permettre aux membres de l'unité de voir leurs drapeaux consacrés, qui sont un symbole de fierté, d'honneur et de dévouement envers la souveraine et le pays.
2. Pendant la cérémonie, la compagnie qui occupe le flanc droit est désignée sous le nom d'« escorte pour le drapeau consacré » jusqu'à l'arrivée du drapeau consacré; après quoi, on la désigne sous le nom d'« escorte du drapeau consacré » (voir aussi section 1, paragraphe 3).
3. Lorsqu'on ne mentionne qu'un seul drapeau consacré dans la présente section, il peut en fait y en avoir deux, pour les unités qui détiennent un ensemble de drapeaux consacrés (voir aussi paragraphe 15 et annexe B).
4. Lorsqu'on parle de la musique dans la présente section, celle-ci comprend un corps de tambours ou une musique et des tambours regroupés en masse, lorsque cela est possible.

DÉROULEMENT DE LA PARADE

5. La cérémonie de la parade des drapeaux consacrés se déroule généralement de la même façon qu'une revue du bataillon (voir section 2), sauf en ce qui concerne les points précisés dans les paragraphes qui suivent.
6. Il faut adapter la taille des compagnies par attachements et détachements de façon que chacune ait la même largeur de front. De plus, les compagnies doivent défiler comme des sous-unités seules (comme si chacune était un gros peloton avec des guides de droite et de gauche).
7. Le bataillon doit se former en ligne sur deux rangs sur la ligne de revue. Il ne doit pas y avoir d'intervalle entre les compagnies.
8. La musique doit être placée à l'avant, du côté droit du terrain de rassemblement, et faire face au flanc gauche. Si un corps de tambours (clairons, cornemuseur et tambours) est également présent, il doit marcher à la tête de toute harmonie avec laquelle il est regroupé en masse, en faisant une conversion séparément à partir de la position de la musique, afin de traverser le terrain de parade. Le corps de tambours doit effectuer une contremarche devant le drapeau consacré et s'arrêter face vers l'intérieur lorsque son rang arrière est à 10 pas devant le drapeau consacré.
9. Le drapeau consacré, sous l'escorte de sentinelles (voir paragraphe 14), doit être placé à l'avant, du côté gauche du terrain de rassemblement, près du point F, à une distance de la ligne de défilé correspondant à la moitié de la largeur qu'occupe l'escorte pour le drapeau consacré (figure 9-3-1).
10. La revue doit être effectuée globalement à l'échelle du bataillon, et non par compagnie.
11. Après la revue, on procède à la parade du drapeau consacré comme il est décrit au paragraphe 19. La garde du drapeau consacré doit demeurer avec l'escorte du drapeau consacré jusqu'à la fin du défilé.
12. Le défilé doit s'effectuer au pas ralenti et au pas cadencé en colonne de compagnies, la garde du drapeau consacré prenant place derrière l'escorte du drapeau consacré. S'il y a suffisamment d'espace, comme il s'agit d'une cérémonie très solennelle, le bataillon devrait se former en colonne de compagnies sur la ligne de revue et effectuer le défilé sans faire de halte (voir le tableau 9-2-3, nota b.[2]).
13. Une fois le bataillon aligné après le défilé, la garde du drapeau consacré doit reprendre sa position habituelle sur le terrain de rassemblement en ordre de revue.

14. Par la suite, on procède à la revue de la façon habituelle.

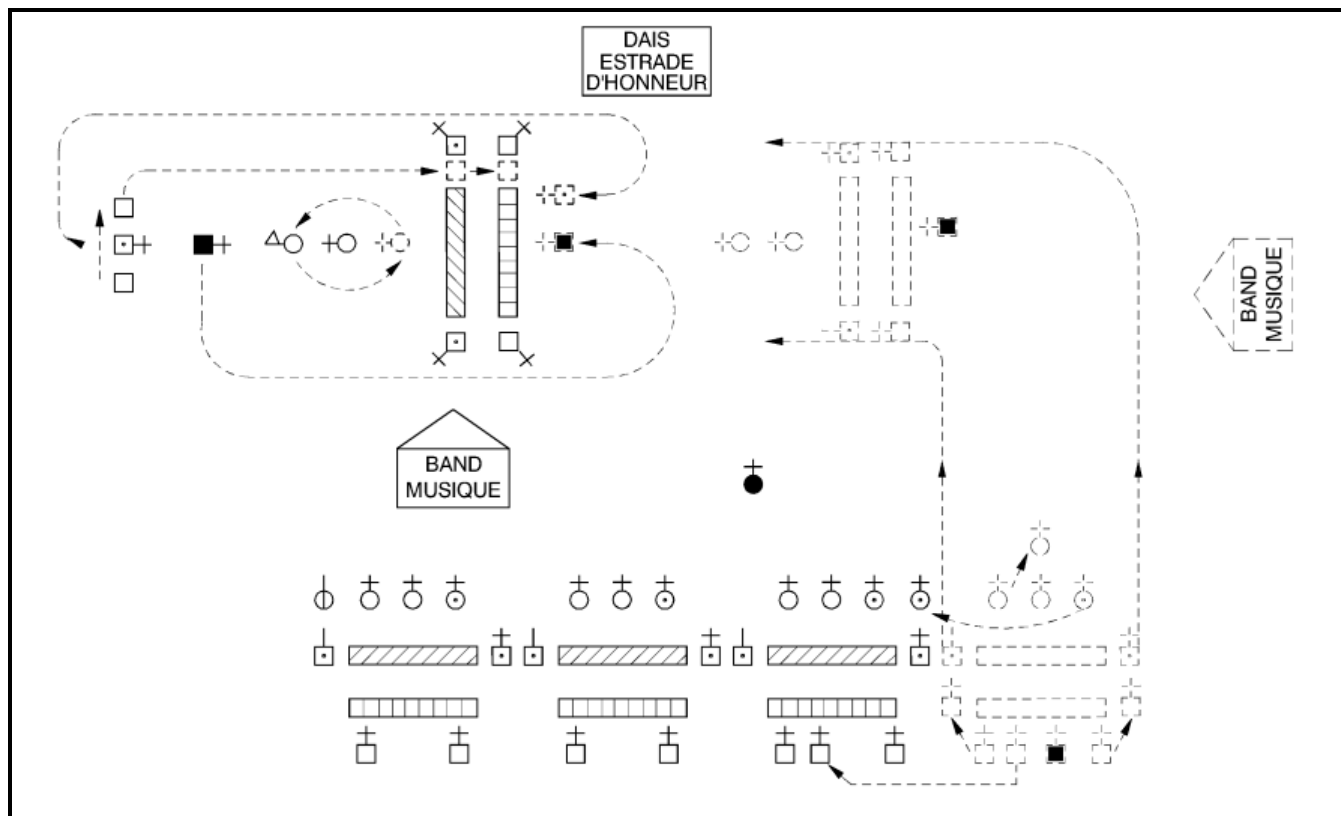


Figure 9-3-1 Remise du drapeau consacré à l'escorte

15. Comme cela est indiqué à la section 1, si les circonstances le justifient, le commandant du rassemblement peut apporter des modifications aux procédures décrites ou donner plus d'ampleur à certaines d'entre elles. Voir l'annexe B à titre d'exemple de variation.

MISE EN PLACE DE LA GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ

16. Avant la parade, les porte-drapeaux consacrés doivent défiler avec l'escorte pour le drapeau consacré et être remplacés par des sous-officiers de cette même escorte.

17. La garde du drapeau consacré doit se rendre sur le terrain de rassemblement, baïonnettes au canon, le drapeau consacré engainé, à l'épaule. Les plantons du drapeau consacré ne doivent pas porter d'armes et doivent suivre derrière. Une fois parvenu à l'endroit où le drapeau consacré doit être placé, on doit dégainer celui-ci de la façon décrite au chapitre 8.

18. Dès que le drapeau consacré est dégainé, les membres de l'escorte, qui font fonction de sentinelles, doivent commencer à faire une ronde de 10 pas (voir chapitre 10) jusqu'à l'arrivée de l'officier de la revue. Elles doivent alors cesser de patrouiller, retourner à leur position et présenter les armes en même temps que le bataillon au commandement « SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ – ARMES ». À partir de ce moment, à moins qu'on ne déroge expressément à la pratique habituelle, les sentinelles doivent exécuter tous les mouvements à la halte, à la cadence du bataillon.

PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ

19. Une fois la revue terminée, le commandant raccompagne le dignitaire à l'estrade d'honneur. Lorsque celui-ci a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant doit le saluer et lui demander la permission de poursuivre la cérémonie. Une fois la permission accordée, le commandant doit saluer, faire demi-tour et reprendre sa position à 15 pas devant la ligne, au centre, et donner les commandements indiqués au tableau 9-3-1 en faisant face à l'estrade d'honneur.

20. Voici deux éléments de la parade des drapeaux consacrés qui doivent toujours faire partie de la cérémonie, peu importe les circonstances :

- a. l'envoi de l'escorte pour le drapeau consacré en vue de recevoir le drapeau consacré, qui symbolise l'enlèvement du drapeau consacré de l'endroit où il est gardé et son escorte jusqu'au bataillon;
- b. la parade du drapeau consacré dans les rangs au pas ralenti pour le montrer à tous les membres du bataillon, ce qui est le but et le point culminant de la cérémonie.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« FAITES DÉFILER LE DRAPEAU CONSACRÉ »	Cmdt	La musique doit jouer trois battements de tambour et l'accord initial de la marche de défilé choisie, puis défiler de droite à gauche le long de la ligne en jouant la marche lente. Arrivée à 10 pas du drapeau consacré, la musique exécute une contremarche, s'arrête et cesse de jouer. Les membres de la musique (et les tambours s'ils sont présents) doivent alors défiler de gauche à droite le long de la ligne en jouant une marche rapide. Arrivés à leur position, à la droite de la ligne, ils doivent exécuter une contremarche, s'arrêter et cesser de jouer.	Les marches intitulées <i>Les Huguenots</i> et <i>The Colours</i> sont les marches lentes les plus courantes; toutefois, les commandants d'unité peuvent choisir n'importe quelle marche lente/rapide. Au moment où les tambours arrivent à la droite de la ligne et avant qu'ils n'exécutent leur contremarche, un tambour désigné quitte les rangs et va prendre place à deux pas à la droite du rang avant de l'escorte du drapeau consacré. Dès que la musique cesse de jouer, ce tambour doit battre l'appel des tambours.
2	Appel des tambours	Tambour	Au premier battement de l'appel, le commandant de l'escorte du drapeau consacré et les officiers, sauf l'officier préposé au drapeau consacré, doivent tourner à gauche, replacer leur épée et se mettre en marche au pas cadencé. Passant derrière l'officier préposé au drapeau consacré et d'autres officiers au besoin, tous les officiers de l'escorte du drapeau consacré à l'exception du lieutenant (lt) supérieur doivent se répartir également à trois pas devant la deuxième compagnie, le commandant de l'escorte du drapeau consacré se plaçant devant la file de droite de cette compagnie. Le lt doit se placer à trois pas devant l'officier préposé au drapeau consacré, lequel se trouve au centre de l'escorte du drapeau consacré. En même temps, les commandants des autres compagnies doivent tourner à droite, replacer leur épée et, en effectuant une série de conversions, prendre place dans la ligne de leurs officiers de compagnie, à trois pas du rang avant de leur compagnie.	Après avoir battu l'appel, le tambour doit rejoindre la musique au pas cadencé. Si l'on dispose d'assez d'espace et de temps, le tambour-major peut demander à la musique d'exécuter une conversion vers la gauche au pas cadencé et lui faire prendre position en avant de l'escorte du drapeau consacré en lui faisant exécuter une contremarche. L'adjuc doit tourner à droite et prendre place à trois pas derrière la file du centre de l'escorte du drapeau consacré et dégainer son épée. Les sous-officiers surnuméraires qui suivent l'escorte du drapeau consacré de chaque côté de celle-ci vont se placer dans le rang arrière pour couvrir les guides de droite et de gauche et agir à titre de guides arrière droit et gauche. Les autres sous-officiers surnuméraires tournent à gauche et vont, à la même cadence que leur officier, se répartir également le long du rang de sous-officiers surnuméraires de la deuxième compagnie.

Tableau 9-3- 1 (Feuille 1 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
3	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt	Les membres de l'escorte exécutent le commandement reçu.	
4	« LES AUTRES, EN PLACE, RE – POS »	Cmdt	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	La garde du drapeau consacré doit demeurer au garde-à-vous, l'arme au pied.
5	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	
6	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu, précédée par la musique, qui joue une marche rapide.	Voir la figure 9-3-1. Lorsque la musique arrive en face de la garde du drapeau consacré, elle doit effectuer une conversion, centrée sur le drapeau consacré, et avancer vers le flanc gauche.
7	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR – MEZ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	Commandement donné lorsque l'escorte se trouve en face du drapeau consacré, afin que celle-ci se mette en ligne, se tourne vers la gauche et se centre par rapport au drapeau consacré.
8	« VERS L'A – VANT »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	
9	« PAR LE CENTRE »	Lt de l'escorte	L'escorte s'aligne.	Commandement donné immédiatement après le n° 8. Au moment où la musique arrive près du drapeau consacré, elle doit effectuer une conversion à gauche, céder la place à l'escorte, cesser de jouer, faire une halte et faire demi-tour. Lorsque l'escorte arrive à 20 pas du drapeau consacré, le Lt doit donner le commandement :

Tableau 9-3-1 (Feuille 2 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ – HALTE »	Lt de l'escorte	L'escorte s'arrête.	
11	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	
12	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Lt de l'escorte	L'escorte doit s'aligner soit à portée de bras, soit épaule à épaule, conformément à la méthode prescrite pour les compagnies de la ligne.	Le guide de droite doit demeurer à sa position et, après avoir fait une pause suffisante pour permettre à l'escorte de s'aligner, il doit donner le commandement suivant :
13	« ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ – FIXE »	Guide de droite de l'escorte	Les membres de l'escorte tournent la tête vers l'avant.	
14	« BATAILLON, GARDE-À – VOUS »	Cmdt	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	
15	« BATAILLON, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	Les sentinelles préposées au drapeau consacré mettent l'arme à l'épaule.
16	Comme l'indique la figure 9-3-1, l'adjuc doit se diriger vers l'avant au pas cadencé, contournant l'escorte du drapeau consacré par la gauche, et s'arrêter à deux longueurs de bras du drapeau consacré, face à celui-ci. Il doit alors saluer le drapeau consacré, puis avancer d'un demi-pas pour recevoir de la main gauche le drapeau consacré que lui remet l'adjuc préposé au drapeau consacré d'un mouvement énergique du bras droit. D'un mouvement semblable de la main gauche, l'adjuc doit saisir le drapeau consacré et l'abaisser à la position au port de la même façon que s'il s'agissait de l'exercice avec l'épée. L'adjuc doit ensuite faire demi-tour.			
17	L'officier préposé au drapeau consacré avance au même pas que l'adjuc pour prendre place à quatre pas en avant du Lt de l'escorte, contournant celui-ci par la droite. Après avoir fait demi-tour, l'adjuc s'avance et s'arrête à deux longueurs de bras de l'officier préposé au drapeau consacré. Ce dernier doit saluer le drapeau consacré et rengainer son épée. L'adjuc avance d'un demi-pas et simultanément, d'un geste énergique du bras gauche, élève le drapeau consacré et le remet à l'officier préposé au drapeau consacré. Celui-ci, d'un geste semblable des deux mains, saisit le drapeau et adopte la position au port conformément à l'exercice avec le drapeau consacré. L'officier, devenu porte-drapeau consacré, s'assure que le drapeau consacré est bien en place et fait demi-tour tandis que l'adjuc fait un demi-pas vers l'arrière.			

Tableau 9-3-1 (Feuille 3 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
18	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PRÉSENTEZ – ARMES »	Lt de l'escorte	L'escorte, y compris l'adjum préposé au drapeau consacré et les membres de l'escorte du drapeau consacré, doit présenter les armes, et le Lt de l'escorte et l'adjuc doivent saluer avec l'épée.	Les guides de droite et de gauche doivent obliquer vers l'extérieur, adoptant la position au port armes en même temps qu'est exécuté le premier mouvement du commandement présentez armes. Les guides du rang arrière (gauche et droite) doivent faire les trois quarts d'un demi-tour vers l'extérieur, adoptant la position au port armes et tournant en même temps qu'est exécuté le premier mouvement du présentez armes. La musique doit jouer le salut de rigueur.
19	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE – ARMES »	Lt de l'escorte	L'escorte, y compris l'adjum préposé au drapeau consacré et les membres de l'escorte du drapeau consacré, doit mettre l'arme à l'épaule. Le Lt de l'escorte et l'adjuc retournent à la position épée en main.	Les guides de droite et de gauche doivent obliquer vers l'avant et mettre l'arme à l'épaule, tournant en même temps qu'est exécuté le premier mouvement du commandement à l'épaule, armes. Les guides du rang arrière (gauche et droite) doivent faire les trois quarts d'un demi-tour vers l'intérieur jusqu'à l'avant, en mettant l'arme à l'épaule et en tournant en même temps que les guides.
20	Après que l'escorte a mis l'arme à l'épaule, le porte-drapeau consacré doit retourner à son poste derrière le lieutenant de l'escorte, en passant épaule droite à épaule droite. L'adjuc doit prendre place à l'arrière, contournant l'escorte par le flanc gauche. L'adjutant-maître, chargé précédemment de porter le drapeau consacré, tourne vers la gauche, avec les sentinelles, et contourne le flanc droit pour aller prendre position trois pas derrière la troisième file de droite. Au moment où les sentinelles tournent à gauche, le guide de droite et le sous-officier qui suit derrière font deux pas ensemble vers la droite afin de permettre aux sentinelles de prendre position, et la musique fait demi-tour. Les sentinelles vont directement occuper l'espace laissé libre dans la file de droite, s'arrêtent et font demi-tour ensemble. Une fois que tous sont en place :			
21	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR – MEZ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-3-1 (Feuille 4 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
22	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAS RALENTI – MARCHÉ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	La musique doit précéder l'escorte du drapeau consacré en jouant une marche lente.
23	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS L'AVANT, PAR LE CENTRE »	Lt de l'escorte	L'escorte se met en marche au pas ralenti.	Lorsque la musique arrive à la gauche de la ligne, elle doit faire une conversion à gauche, avancer devant la ligne des officiers et, une fois qu'elle a dépassé le flanc gauche de l'escorte, s'arrêter. Le cmdt se déplace vers l'avant pour laisser la place à la musique.
24	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS LA DROITE EN FILE, À DROITE TOUR – NEZ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	Commandement donné au moment où le Lt de l'escorte arrive directement en face de la ligne des officiers.
25	« VERS LA GAUCHE – GAUCHE »	Lt de l'escorte	L'escorte fait une conversion à gauche.	Commandement donné immédiatement après que l'escorte a tourné à droite.
26	« VERS LA GAUCHE – GAUCHE »	Lt de l'escorte	L'escorte fait une conversion à gauche.	Commandement donné lorsque la file de tête de l'escorte se trouve en face du rang avant de la ligne. À ce commandement, la musique cesse de jouer.
27	« BATAILLON, PRÉSENTEZ – ARMES »	Cmdt	Le reste du bataillon exécute le commandement reçu. Le porte-drapeau consacré doit laisser flotter le drapeau au dernier mouvement du commandement présentez armes.	Commandement donné immédiatement après la deuxième conversion à gauche (voir le n° 26).
28	« MUSIQUE (ET TAMBOURS), PAS RALENTI – MARCHÉ »	Tambour-major	La musique se met en marche au pas ralenti.	Commandement habituellement donné avec la masse.
29	Le Lt de l'escorte doit prendre place à trois pas en avant de la ligne des officiers, à la hauteur de la deuxième file de l'escorte à partir de la droite. Le porte-drapeau consacré le suit à la hauteur du centre de l'escorte. Le rang avant de l'escorte du drapeau consacré défile entre le rang avant et le rang arrière du bataillon, le rang arrière de l'escorte passant entre le rang arrière et le rang surnuméraire.			

Tableau 9-3-1 (Feuille 5 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
30	Lorsque l'escorte du drapeau consacré arrive à la droite de la ligne, le guide de droite doit diriger le rang avant de l'escorte de sorte qu'il aille s'aligner sur le rang avant du bataillon. Le sous-officier placé devant le rang arrière de l'escorte du drapeau consacré doit amener ce rang à s'aligner sur le rang arrière du bataillon. Au moment où la tête de l'escorte passe, le commandant de l'escorte, les autres officiers de l'escorte et les sous-officiers surnuméraires mettent l'arme à l'épaule, tournent à droite et reprennent leur place initiale au sein de l'escorte; le Lt de l'escorte du drapeau consacré marque le pas au besoin à sa position initiale pendant que d'autres officiers défilent à sa gauche. Dès que l'escorte du drapeau consacré a dépassé la ligne de compagnies, le Lt de l'escorte donne les commandements suivants :			
31	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ – HALTE »	Lt de l'escorte	L'escorte s'arrête.	La musique doit cesser de jouer environ six pas avant que l'escorte ne s'arrête et revenir au pas ralenti à sa position initiale en effectuant une conversion.
32	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	
33	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA GAUCHE, ALI – GNEZ »	Lt de l'escorte	L'escorte s'aligne sur la deuxième compagnie.	Le guide de gauche demeure immobile. L'alignement des membres de l'escorte ne sera pas réglé par l'adjum. Les officiers tournent la tête à gauche et s'alignent sur les officiers de la deuxième compagnie.
34	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ – FIXE »	Lt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	
35	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PRÉSENTEZ – ARMES »	Cmdt de l'escorte	L'escorte exécute le commandement reçu.	
36	« BATAILLON, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt	Le bataillon au complet exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-3-1 (Feuille 6 de 6) Parade du drapeau consacré

SECTION 4

CONSÉCRATION ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DRAPEAUX CONSACRÉS

GÉNÉRALITÉS

1. Le bataillon doit se former en ligne sur deux rangs ouverts, comme pour la parade du drapeau consacré (voir section 3). Si le bataillon a d'anciens drapeaux consacrés, ceux-ci doivent être placés à l'avant du côté gauche, prêts pour la parade.
2. Les sous-officiers de la garde du drapeau consacré préposés aux nouveaux drapeaux consacrés prennent place à 15 pas derrière le bataillon, au centre de celui-ci, avec les nouveaux drapeaux consacrés engainés et à l'épaule. Les officiers préposés aux nouveaux drapeaux consacrés prennent place à trois pas en avant du bataillon, au centre de celui-ci.
3. Les aumôniers qui participent à la cérémonie se placent derrière l'estrade d'honneur, à trois pas à la droite des officiers de service auprès du dignitaire qui procède à la présentation des nouveaux drapeaux consacrés. L'aumônier principal s'aligne sur les officiers au service du dignitaire, les autres aumôniers se plaçant derrière lui en ligne, par ordre de grade ou d'ancienneté dans le grade, de gauche à droite.

NOTA

Les drapeaux ne sont consacrés qu'une seule fois. Les commandants ne doivent pas consacrer de nouveau leurs drapeaux. Si l'occasion justifie la tenue d'une cérémonie, on doit envisager une parade des drapeaux.

DÉROULEMENT DE LA PARADE

4. La parade est une variante de la parade des drapeaux consacrés et est fondée, comme celle-ci, sur la revue des troupes.
5. En résumé, c'est après la revue des troupes que le déroulement de la parade diffère, comme suit :
 - a. Si les anciens drapeaux consacrés sont arborés au cours de la parade :
 - 1) on fait défiler les anciens drapeaux consacrés de la façon décrite à la section 3,
 - 2) on retire les anciens drapeaux consacrés (paragraphe 6).
 - b. Le bataillon adopte la formation en « U » et on procède à la consécration et à la présentation des nouveaux drapeaux consacrés (voir ci-dessous).
 - c. Par la suite, on suit le déroulement habituel de la revue, en commençant par le défilé. Il n'y a pas de remises de récompenses ou de décorations et le dignitaire fait son allocution au moment de la présentation des nouveaux drapeaux consacrés (voir paragraphe 31).

RETRAIT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS

6. Après le défilé des anciens drapeaux consacrés et le retour de l'escorte du drapeau consacré à sa position en ligne, le commandant doit donner les commandements indiqués ci-dessous (tableau 9-4-1).

FORMATION

7. Le commandant donne l'ordre d'adopter la formation en « U ».

8. Aux commandements « FORMEZ UN « U » »; « COMPAGNIES ___ ET ___ À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE ET VERS LA DROITE, FOR – MEZ »; et « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les compagnies qui sont sur le flanc doivent former le « U ».
9. Le commandant donne alors les commandements « AU PIED – ARMES »; et « EN PLACE, RE – POS ».
10. Pendant que le bataillon adopte la formation en « U », on empile les tambours sous la direction du tambour-major.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« RETIREZ LES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS »	Cmdt	Les sous-officiers préposés aux anciens drapeaux consacrés quittent le rang surnuméraire de l'escorte et prennent position.	
2	« GARDE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, PAR LA GAUCHE, PAS RALENTI – MARCHÉ »	Porte-drapeau principal	La garde des drapeaux consacrés s'avance tout droit jusqu'à une distance de 20 pas en avant du bataillon.	La musique doit jouer la pièce intitulée <i>Auld Lang Syne</i> jusqu'à ce que les drapeaux consacrés aient quitté le terrain de rassemblement.
3	« GARDE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR – MEZ »	Porte-drapeau principal	La garde des drapeaux consacrés exécute l'ordre reçu.	
4	« GARDE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, VERS L'A – VANT »	Porte-drapeau principal	La garde des drapeaux consacrés doit se mettre en marche et défiler de droite à gauche devant le bataillon.	Dès que le commandement « VERS L'A – VANT » est donné, le cmdt doit donner le commandement suivant :
5	« BATAILLON, À VOS DRAPEAUX CONSACRÉS, PRÉSENTEZ – ARMES »	Cmdt	Si un membre ou un représentant de la famille royale est présent, on doit saluer avec les drapeaux consacrés sur une distance de 20 pas devant l'estrade d'honneur, puis remettre les drapeaux consacrés à la position au port.	Lorsque la garde des drapeaux consacrés se trouve en face du flanc gauche du bataillon, le porte-drapeau principal doit donner le commandement suivant :
6	« GARDE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FOR – MEZ »; et « VERS L'A – VANT »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	Les drapeaux consacrés sont retirés du terrain de rassemblement et portés jusqu'à un endroit approprié, où ils sont engagés.	Dès que les drapeaux consacrés ont quitté le terrain, la musique cesse de jouer et le cmdt donne le commandement suivant :
7	« BATAILLON, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Ensuite, le cmdt poursuit la cérémonie en procédant à la consécration des nouveaux drapeaux.

Tableau 9-4- 1 Retrait des anciens drapeaux consacrés

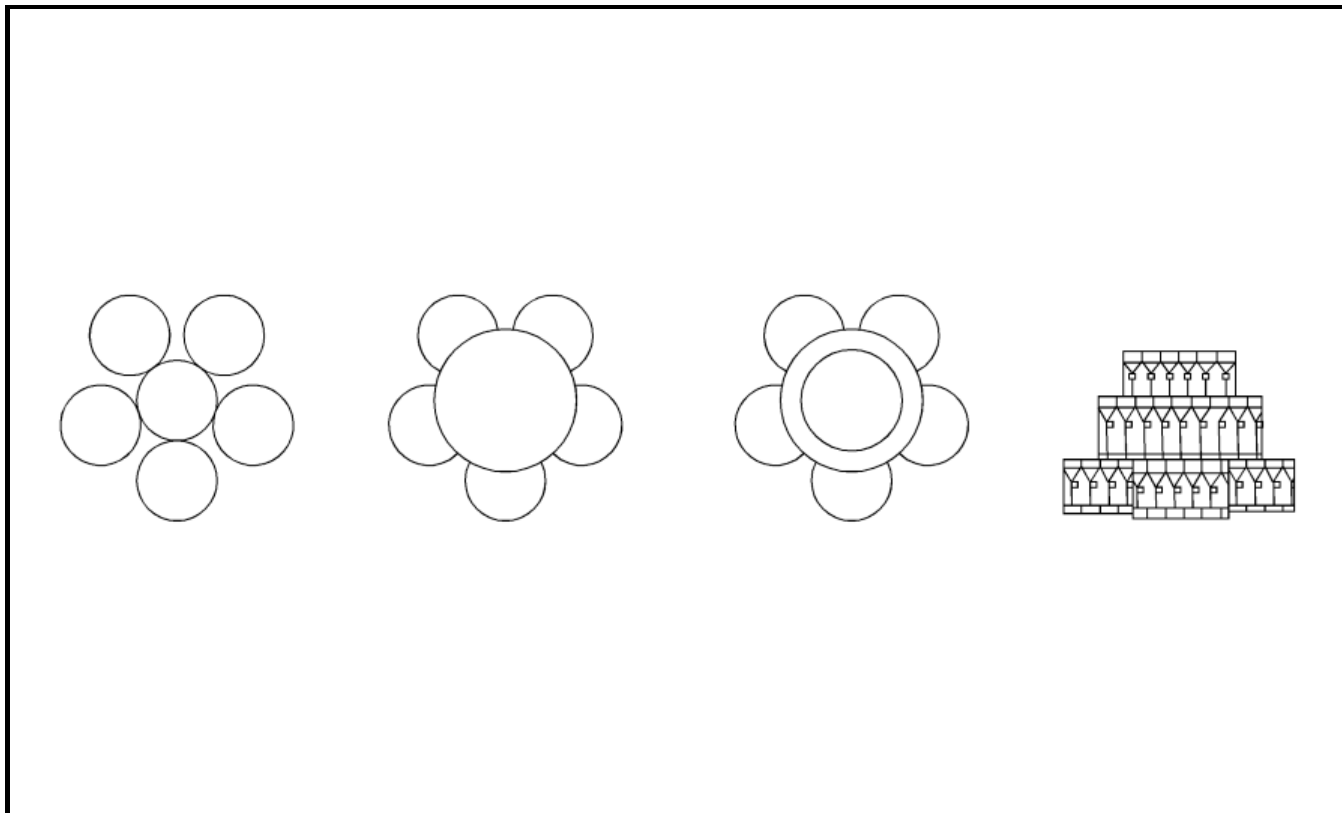


Figure 9-4- 1 Façon d'empiler les tambours

FAÇON D'EMPLER LES TAMBOURS

11. Avant de se rendre à l'endroit où doivent être empilés les tambours, les joueurs de tambour doivent adopter la position au port.

12. Au commandement « TAMBOURS, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » donné par le tambour-major, le tambour-major, six joueurs de caisse claire, un joueur de grosse caisse et un joueur de caisse roulante s'avancent en file simple et forment un cercle autour de l'endroit où l'on doit empiler les tambours. Le tambour-major donne alors les commandements « MARQUEZ LE PAS »; « HALTE »; et « VERS L'INTÉRIEUR, TOUR – NEZ ».

13. Au commandement « EMPILEZ LES TAM – BOURS » donné par le tambour-major, les joueurs de tambour décrochent leur tambour et les empilent de façon à ce que le blasonnement soit à l'endroit, vers l'extérieur. Le blasonnement de la grosse caisse et celui de la caisse roulante devraient être face à la personne qui présente les drapeaux consacrés. Le premier joueur de caisse claire dépose son tambour à plat au sol à l'endroit désigné, puis fait un pas en arrière. Ensuite, les cinq autres joueurs de caisse claire s'avancent, déposent leur tambour à plat au sol autour de celui qui est déjà en place, puis font un pas en arrière. Le joueur de grosse caisse place son tambour à plat au milieu des caisses claires, et enfin, le joueur de caisse roulante dépose son tambour à plat sur la grosse caisse (voir figure 9-4-1). On peut mettre deux piquets de chaque côté du bord de la caisse roulante pour immobiliser la hampe des drapeaux consacrés.

14. Aux commandements « À DROITE, TOUR – NEZ »; et « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », donnés par le tambour-major, les joueurs de tambour doivent retourner, en file simple, prendre leur place dans les rangs de la musique.

OFFICIERS PRÉPOSÉS AUX DRAPEAUX CONSACRÉS

15. Les officiers subalternes désignés pour recevoir les nouveaux drapeaux consacrés (qui se trouvent au centre de la file des officiers) s'avancent au commandement donné par le porte-drapeau principal, qui est à la droite, et s'arrêtent à trois pas en arrière des tambours empilés, de part et d'autre de ceux-ci, c'est-à-dire à cinq pas à droite et à cinq pas à gauche, en face de l'estrade d'honneur (voir figure 9-4-2).

16. En même temps, les deux majors des compagnies de flanc quittent leur place en avant de leur compagnie pour prendre place à cinq pas respectivement à la droite et à la gauche des tambours empilés, face à ceux-ci.

17. Au commandement « ÉPÉE AU FOURREAU, REMET – TEZ », donné par major comptant le plus d'ancienneté dans le grade, les deux majors et les officiers préposés aux drapeaux consacrés remettent l'épée au fourreau. Si les épées sont suspendues, elles sont alors remises à la ceinture.

18. Le reste de la garde des drapeaux consacrés, soit les membres de l'escorte, s'avance depuis l'arrière du terrain de rassemblement, marque le pas et s'arrête au commandement de l'adjudant du drapeau consacré. Les membres de l'escorte s'arrêtent à quatre pas en arrière des officiers subalternes et s'alignent derrière eux. L'adjudant des drapeaux consacrés s'arrête à trois pas en arrière des membres de l'escorte et entre ceux-ci.

19. Les membres de l'escorte portent les drapeaux consacrés engagés à l'épaule. Ils portent également le fusil à l'épaule, du côté gauche.

PLANTONS

20. En même temps, les deux plantons en place de chaque côté de l'estrade d'honneur s'avancent ensemble et placent devant les deux officiers subalternes les coussins sur lesquels ceux-ci doivent s'agenouiller. Ils peuvent également mettre en place des microphones, à moins que cette tâche ne soit confiée à d'autres. Puis, ils s'avancent et s'arrêtent à trois pas en avant des membres de l'escorte, l'un à un pas à gauche et l'autre à un pas à droite, et attendent que les deux majors leur remettent les étuis des drapeaux consacrés.

FAÇON DE DÉGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

21. Les majors s'avancent, s'arrêtent devant l'escorte des drapeaux consacrés, dégagent les drapeaux consacrés de la façon décrite au chapitre 8, et remettent les étuis aux plantons.

22. Les plantons placent les étuis sur leur avant-bras gauche et retournent à leur position de chaque côté de l'estrade d'honneur.

FAÇON DE DÉPOSER LES DRAPEAUX CONSACRÉS SUR LES TAMBOURS

23. Les membres de l'escorte remettent les drapeaux consacrés aux majors, qui les déposent sur les tambours. Le drapeau consacré régimentaire est déposé le premier, suivi du drapeau consacré de la Reine. Les drapeaux consacrés sont placés de façon à former un drapé du côté du terrain de rassemblement.

24. Les membres de l'escorte qui ont apporté les drapeaux consacrés sur le terrain de rassemblement changent leur arme d'épaule, font demi-tour et, sous les ordres de l'adjudant du drapeau consacré, retournent à leur position habituelle dans la ligne du bataillon, marquent le pas, s'arrêtent et mettent l'arme au pied.

CONSÉCRATION

25. Le commandant s'adresse alors à l'aumônier général en ces termes : « Monsieur l'Aumônier général, au nom de (nom de l'unité), nous vous demandons de consacrer ces drapeaux. »

26. L'aumônier général répond : « Nous nous rendons à votre désir. »

27. Le cmdt donne alors les commandements suivants : « BATAILLON, DÉCOUVREZ – VOUS »; « EN PLACE, RE – POS »; et « RE – POS ».

28. Le dignitaire chargé de présenter les nouveaux drapeaux consacrés prend place en avant des tambours, face au rassemblement. En même temps, l'aumônier général se place derrière les tambours, face au dignitaire, et les autres aumôniers prennent position derrière l'aumônier général (voir figure 9-4-2). Les aumôniers procèdent à la consécration conformément à la « prière prescrite », dont on peut obtenir copie auprès des aumôniers des formations, des bases ou des unités.

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS – PRÉPARATION

29. Lorsque les aumôniers ont terminé la consécration, le commandant ordonne au bataillon de se recouvrir et de se mettre au garde-à-vous. Les aumôniers se dirigent vers la gauche, prennent place à la gauche du major subalterne en s'alignant sur celui-ci, en face des tambours, et demeurent à cette position pendant la présentation des drapeaux consacrés

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS

30. Les officiers subalternes placent le genou droit sur le coussin. Le major comptant le plus d'ancienneté dans le grade remet le drapeau consacré de la Reine au dignitaire, qui le présente à l'officier subalterne placé à droite. Le major comptant le moins d'ancienneté dans le grade remet ensuite le drapeau consacré régimentaire au dignitaire, qui le présente à l'officier subalterne placé à gauche. Les porte-drapeaux consacrés se relèvent en même temps et les majors reprennent leur place près des tambours, suspendent leur épée au besoin pour adopter la même position que le reste des troupes, dégainent leur épée, saluent et demeurent à la position épée en main.

31. Le commandant donne alors le commandement « BATAILLON, EN PLACE RE – POS », et le dignitaire prononce une allocution. Le cmdt donne habituellement une brève réponse, après quoi le dignitaire et les aumôniers retournent à l'estrade d'honneur.

32. Le commandant donne alors les commandements « BATAILLON, GARDE-À – VOUS »; « COMPAGNIES __ ET __, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »; « À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE, À DROITE ET À GAUCHE, FOR – MEZ »; et « PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Pendant l'exécution de ce mouvement, les deux plantons s'avancent, enlèvent les coussins et les microphones, font demi-tour, puis regagnent leur position. En même temps, les deux majors rejoignent leur compagnie et le tambour-major ordonne d'enlever les tambours du terrain de rassemblement en procédant dans l'ordre inverse de l'empilement. Lorsque les compagnies de flanc sont de nouveau en ligne, le commandant donne le commandement « COMPAGNIES __ ET __, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ ».

33. Au commandement « BATAILLON, À L'ÉPAULE – ARMES », donné par le commandant, les porte-drapeaux consacrés inversent leurs positions en exécutant une contremarche en spirale, s'arrêtent face au bataillon et laissent flotter les drapeaux consacrés.

34. Le commandant donne alors le commandement « BATAILLON, À VOS DRAPEAUX CONSACRÉS, PRÉSENTEZ – ARMES ». Au dernier mouvement du présentez armes, les porte-drapeaux consacrés s'avancent au pas ralenti et, une fois arrivés à leur position, exécutent une contremarche en spirale et marquent le pas. La musique doit jouer l'hymne national au complet et l'exécuter à la manière d'une marche lente; les porte-drapeaux consacrés marquent le pas jusqu'à la fin de la pièce. À la fin de ce mouvement, le drapeau consacré de la Reine se trouve à l'endroit approprié, à droite. Les porte-drapeaux consacrés saisissent alors le coin de leur drapeau consacré et adoptent la position au port.

35. Aussitôt que les porte-drapeaux consacrés se sont arrêtés, le commandant donne le commandement « BATAILLON, À L'ÉPAULE – ARMES ». Le bataillon est alors prêt à défiler.

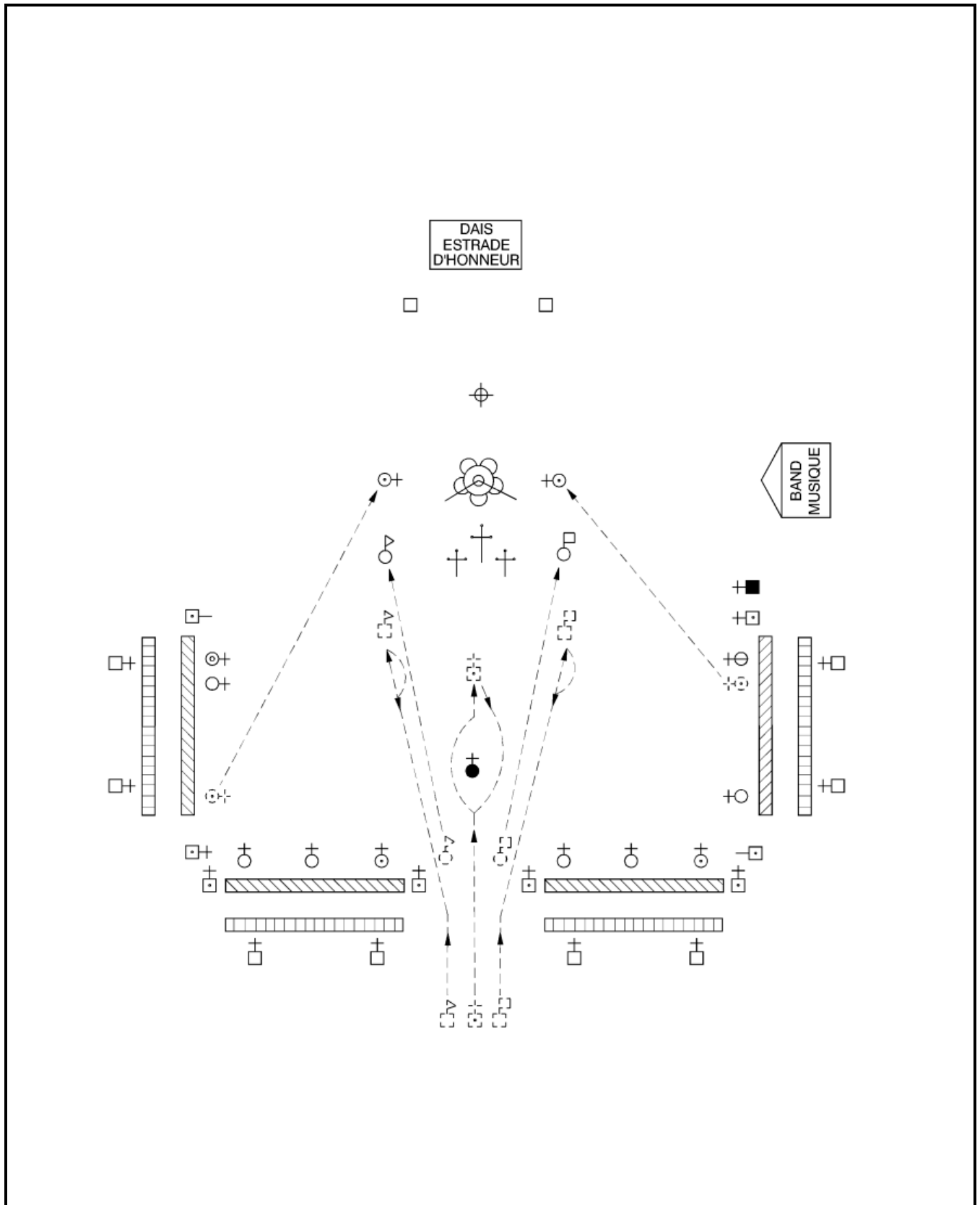


Figure 9-4- 2 Consécration des drapeaux

SECTION 5

MISE EN DÉPÔT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS

GÉNÉRALITÉS

1. Avant de procéder à la mise en dépôt des anciens drapeaux consacrés, on les fait défiler, puis on les escorte du terrain de rassemblement jusqu'au lieu de la mise en dépôt.
2. Les drapeaux consacrés peuvent être déposés soit dans un lieu sacré, soit dans un immeuble public comme il est indiqué dans l'A-PD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC). Les paragraphes qui suivent décrivent la cérémonie qui se déroule à l'église, étant donné que c'est le choix le plus répandu; la cérémonie peut être modifiée au besoin dans d'autres circonstances. Dans un cas comme dans l'autre, il doit y avoir un aumônier pour dédier les drapeaux consacrés à la mémoire de l'unité qu'ils représentent.

MISE EN DÉPÔT

3. À l'arrivée à l'église, la coutume veut que le commandant ou le capitaine-adjutant au nom du commandant frappe à la porte pour demander à l'aumônier la permission d'entrer avec des troupes en armes.
4. Pendant le service religieux qui précède la mise en dépôt des anciens drapeaux consacrés, la garde des drapeaux consacrés doit rester à l'arrière de l'église.
5. Le commandant ou l'officier le plus haut gradé de l'unité doit s'asseoir dans le premier banc de droite, du côté intérieur.
6. Au début du dernier verset du cantique qui précède la cérémonie, la garde des drapeaux consacrés, l'arme à l'épaule et la tête couverte, se rassemble à l'arrière de l'église avec les anciens drapeaux consacrés.
7. Lorsque le cantique est terminé, on doit jouer la marche lente régimentaire ou une autre marche lente traditionnelle, et la garde des drapeaux consacrés doit s'avancer au pas ralenti, les drapeaux consacrés au port, et s'arrêter à deux pas des marches du chœur.
8. À la fin de la marche lente, l'aumônier, qui a pris place sur les marches du chœur, prend la parole : « Dans la foi de Jésus-Christ, nous acceptons ces drapeaux consacrés au nom de (nom de l'unité) et pour la gloire de Dieu et en mémoire de ceux qui se sont dévoués, plusieurs jusqu'à la mort, pour la cause sacrée de la patrie. Nous avons confiance que ces drapeaux consacrés sauront inspirer de nobles sentiments. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen ».
9. Le commandant prend alors un drapeau consacré dans chaque main, gravit les marches du chœur et s'arrête.
10. Les membres de la garde des drapeaux consacrés présentent les armes et les officiers saluent de la main.
11. Le commandant, précédé de l'aumônier, s'avance au pas ralenti jusqu'au pied de l'autel et s'arrête.
12. Après avoir remis les drapeaux consacrés à l'aumônier, qui les dépose sur l'autel, le porte-drapeau principal fait demi-tour et regagne son siège. La garde des drapeaux consacrés met l'arme à l'épaule et demeure dans cette position pendant la récitation des prières et la bénédiction.
13. Après la bénédiction, on joue l'hymne national et les membres de la garde des drapeaux consacrés présentent les armes à la première note et remettent l'arme à l'épaule à la dernière.
14. La garde des drapeaux consacrés prend place dans une des allées latérales en attendant que la chorale et les membres du clergé quittent le chœur.

SECTION 6

FEU DE JOIE

GÉNÉRALITÉS

1. Le feu de joie est un tir d'armes exécuté en signe de réjouissance.
2. Cette cérémonie s'intègre habituellement à une revue du bataillon, le tir d'armes étant exécuté après l'allocution, mais avant l'avance en ordre de revue.
3. Lors d'une célébration générale, le feu de joie peut être le seul but du rassemblement, auquel cas il n'est pas nécessaire de procéder à la revue, au défilé ou à l'avance en ordre de revue; le commandant peut donc décider de laisser tomber ces manœuvres, en tout ou en partie.
4. Si l'artillerie est présente, une salve d'honneur peut être tirée au canon en même temps que le feu de joie.
 - a. Le nombre de coups tirés dépend du grade, du statut ou du poste de la personne que l'on salue (voir le chapitre 13 de l'A-PD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC) ou de l'événement que l'on célèbre. Le nombre total de coups est réparti en trois salves, chaque salve précédant les salves du feu de joie. On tire un nombre de coups impair au cours de la dernière ou des dernières salves. Si le feu de joie est exécuté à l'occasion d'une célébration générale – plutôt que pour saluer une personne ou célébrer un événement particulier comme la fête du Canada, où l'on tire une salve de 21 coups – on doit tirer 9 coups de canon.
 - b. Le cmdt doit donner le commandement « CHAR – GEZ » et immédiatement l'artillerie commence à tirer; puis, il donne le commandement « PRÉSEN – TEZ » après le dernier tir de la salve.

FEU DE JOIE

5. Au cours du rassemblement, le bataillon doit se former sur deux rangs à la ligne de revue; les rangs sont ouverts et les troupes portent la baïonnette au canon. Chaque militaire doit avoir trois cartouches à blanc dans le chargeur de son arme.
6. Après le défilé (et l'allocution s'il y a lieu), le commandant retourne à son poste, à 15 pas devant le bataillon, au centre de celui-ci, et procède de la façon indiquée au tableau 9-6-1.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« BATAILLON, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET – TEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
2	« BAÏON – NETTES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
3	« BATAILLON, GARDE-À – VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
4	« LE BATAILLON EXÉCUTERA UN FEU DE JOIE; MEMBRES DU BATAILLON, À VOS – POSTES »	Cmdt	Les officiers doivent faire trois pas vers l'avant. Le rang arrière et le rang surnuméraire doivent faire trois pas vers l'arrière. Les drapeaux consacrés doivent être amenés au port, puis les porte-drapeaux consacrés doivent avancer jusqu'à ce qu'ils soient alignés sur les autres officiers, s'ils ne sont pas déjà en ordre de revue.	On n'abaisse jamais les drapeaux consacrés à la position du garde-à-vous pendant l'exécution d'un feu de joie.
5	« BATAILLON, SALVES À BLANC, CHAR – GEZ »	Cmdt	Les guides et tous les militaires du rang dans les deux rangs doivent charger leur arme.	La bouche des canons de fusil doit être suffisamment inclinée vers le haut pour pointer au-dessus de la tête des militaires qui occupent le rang avant. Le rang surnuméraire doit demeurer l'arme au pied. NOTA Les membres de l'escorte des drapeaux consacrés ne chargent pas de cartouches à blanc lorsque les drapeaux consacrés font partie du rassemblement.
6	« BATAILLON, PRÉSEN – TEZ »	Cmdt	Les officiers devraient saluer.	

Tableau 9-6- 1 (Feuille 1 de 3) Feu de joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7	« COMMEN – CEZ »	Cmdt	Le militaire placé à droite dans le rang avant doit exécuter le premier tir, les autres tirant successivement aussi rapidement que possible de la droite vers la gauche du rang avant, puis de la gauche vers la droite du rang arrière. Lorsque le membre placé à droite dans le rang arrière a tiré, la musique doit jouer la première moitié du <i>Ô Canada</i> .	On utilise le commandement « COMMEN – CEZ » plutôt que le commandement « FEU ». Lorsque le dignitaire qui effectue la revue est un membre ou un représentant de la famille royale, on joue les six premières mesures du <i>God Save the Queen</i> après la première salve.
8	« BATAILLON, RECHAR – GEZ »	Cmdt	Les troupes exécutent le commandement reçu. Les officiers reprennent la position garde-à-vous ou au port.	
9	« BATAILLON, PRÉSEN – TEZ »	Cmdt	Voir le n° 6.	
10	« COMMEN – CEZ »	Cmdt	Voir le n° 7. La musique doit jouer la deuxième moitié du <i>Ô Canada</i> .	Lorsque le dignitaire qui passe les troupes en revue est un membre de la famille royale, la deuxième moitié du <i>God Save the Queen</i> doit être jouée. Lorsqu'il s'agit d'un représentant de la famille royale, on joue les quatre premières et les quatre dernières mesures du <i>Ô Canada</i> .
11	« BATAILLON, RECHAR – GEZ »	Cmdt	Voir le n° 8.	
12	« BATAILLON, PRÉSEN – TEZ »	Cmdt	Voir le n° 6.	
13	« COMMEN – CEZ »	Cmdt	Voir le n° 7. La musique doit jouer le <i>Ô Canada</i> en entier.	La musique doit aussi jouer le <i>Ô Canada</i> en entier lorsque le dignitaire qui passe les troupes en revue est un membre ou un représentant de la famille royale.
14	« BATAILLON, SÛRE – TÉ »	Cmdt	Les troupes exécutent le commandement reçu.	Commandement donné lorsque la musique a fini de jouer.

Tableau 9-6-1 (Feuille 2 de 3) Feu de joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« BATAILLON, AU PIED – ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute l'ordre reçu.	
16	« MEMBRES DU BATAILLON, À VOS – POSTES »	Cmdt	Les officiers doivent retourner à leur position initiale en ligne; le rang arrière et le rang surnuméraire font trois pas en avant. La garde des drapeaux consacrés doit reprendre sa position initiale sous les ordres du porte-drapeau principal.	
17	« BATAILLON, BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
18	« BAÏON – NETTES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
19	« BATAILLON, GARDE-À – VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
Si le feu de joie est exécuté en guise de salut à un dignitaire présent, le commandant doit donner les commandements suivants :				
20	« BATAILLON, DÉCOUVREZ – VOUS »	Cmdt	Les troupes se découvrent et tiennent leur coiffure de la main gauche.	
21	« TROIS BANS POUR __ HIP, HIP »	Cmdt	Les membres du bataillon répondent « hourra » en tendant simultanément le bras gauche au-dessus de la tête.	Le ban est répété à trois reprises.
22	« BATAILLON, COUVREZ – VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
23	« BATAILLON, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le défilé doit alors se poursuivre de la façon habituelle.

Tableau 9-6-1 (Feuille 3 de 3) Feu de joie

ANNEXE A

RASSEMBLEMENTS DE TROUPES MONTÉES

RÉGIMENTS BLINDÉS – GÉNÉRALITÉS

1. À l'occasion des rassemblements des régiments blindés, les troupes peuvent être soit à pied, soit montées.
2. La façon dont s'effectue un rassemblement monté dépend de l'espace disponible, de la condition du terrain, etc., à l'endroit choisi pour le rassemblement. C'est pourquoi cette annexe n'est fournie qu'à titre de guide.
3. L'estrade d'honneur devrait être au moins aussi haute que la tourelle du véhicule blindé de combat (VBC).
4. Le commandant déterminera à l'avance le moyen qu'il utilisera pour contrôler les mouvements que doit exécuter son unité; il peut opter pour les commandements, les appels au clairon, les signaux visuels, la radio ou encore une combinaison de ces différents moyens.
5. Lorsqu'elles sont appelées à monter dans les VBC et à en descendre au cours du rassemblement, les troupes ne portent normalement pas les armes personnelles. Toutefois, les membres des escortes d'étendard ou de guidon doivent les porter lorsqu'ils descendent de leur VBC.
6. Lorsque l'état et l'emplacement du terrain de rassemblement le permettent, les VBC peuvent être mis en place avant le rassemblement, les équipages se rendant à pied sur le terrain de rassemblement. Dans le cas contraire, le régiment peut s'avancer jusqu'à la ligne de revue et s'y former, les équipages demeurant à bord des véhicules tout au long de la cérémonie.
7. Les véhicules de l'échelon B peuvent participer au rassemblement régimentaire; en revanche, ils ne participent habituellement pas à la cérémonie de la parade des drapeaux consacrés.
8. La musique devrait prendre place à l'arrière ou à côté de l'estrade d'honneur et y demeurer pendant toute la cérémonie, étant donné qu'il est peu probable que les troupes puissent évoluer à pied après les répétitions à bord des VBC, à moins que le rassemblement se déroule sur un terrain revêtu de ciment. La musique peut être diffusée au moyen d'un système de sonorisation.
9. Si le dignitaire qui passe les troupes en revue désire adresser la parole aux membres du régiment, ceux-ci doivent descendre de leur véhicule et adopter la formation en « U » devant les VBC.
10. En règle générale, si la cérémonie doit comprendre une avance en ordre de revue, celle-ci doit avoir lieu avant le défilé motorisé afin d'endommager le moins possible le terrain de rassemblement. À cette fin, on réduit au minimum les intervalles entre les VBC et on les fait avancer à vitesse réduite. L'avance doit se faire sur une distance d'au plus 30 à 50 m.
11. Tous les commandants des VBC saluent de la façon habituelle. Le salut au canon s'effectue en faisant pivoter la tourelle de 45 degrés et en abaissant le canon. Le VBC qui porte l'étendard ou le guidon ne salue de cette façon que dans le cas où les dignitaires ont droit au salut royal. L'étendard ou le guidon est abaissé lorsque cela est approprié.
12. Si le régiment possède des aéronefs, ces derniers doivent, dans la mesure du possible, prendre place à l'arrière des troupes au moment de la revue, et un défilé aérien doit avoir lieu à la fin de la cérémonie.

RÉGIMENTS BLINDÉS – REVUE À BORD DES VÉHICULES BLINDÉS DE COMBAT

13. **Préliminaires.** Les VBC du régiment doivent être mis en place sur le terrain de rassemblement comme suit :

- a. Voici les intervalles qu'il faut prévoir :
 - 1) la largeur d'un VBC entre les VBC,
 - 2) aucun intervalle entre les troupes,
 - 3) la largeur de trois VBC entre les escadrons.
- b. Le VBC du commandant devrait prendre place à 15 m devant le régiment.
- c. Le commandant doit déterminer combien de VBC doivent défiler de front en fonction de l'espace disponible sur le terrain de rassemblement.

14. **Rassemblement sur le terrain.** Le régiment doit se rassembler comme suit :

- a. La musique doit prendre place à l'endroit prévu.
- b. Les officiers et les équipages doivent se former sur les deux flancs du terrain de rassemblement et faire face vers l'intérieur.
- c. Le trompette du commandant doit sonner « l'avance ». À cet appel, la musique doit entonner une marche rapide et les équipages doivent s'avancer sur le terrain de rassemblement au pas de gymnastique et marquer le pas à la même cadence une fois devant leur VBC. Lorsque tous les équipages sont en place, la musique doit cesser de jouer. Au signal du joueur de grosse caisse, les équipages doivent s'arrêter, se tourner vers l'avant et adopter la position en place repos.

15. **Façon de faire avancer l'étendard ou le guidon.** Les troupes peuvent être montées ou à pied au moment où le régiment reçoit l'étendard ou le guidon. Il est toutefois préférable qu'elles soient montées puisque les équipages ne portent habituellement pas d'arme personnelle.

a. **Façon de procéder lorsque les troupes sont montées**

- 1) Le trompette du commandant joue la sonnerie signifiant « montez ».
- 2) Les équipages montent à bord de leur véhicule et demeurent au garde-à-vous.
- 3) Le trompette joue le sol pour signifier au VBC qui porte l'étendard ou le guidon de s'avancer sur le terrain de rassemblement.
- 4) Au moment où le VBC qui porte l'étendard ou le guidon s'avance sur le terrain de rassemblement, le trompette joue la sonnerie signifiant « épée en main », qui constitue l'ordre de saluer, et la musique joue le salut approprié.
- 5) Le VBC qui porte l'étendard ou le guidon doit s'avancer sur le terrain de rassemblement à la vitesse appropriée et prendre place derrière le blindé du commandant, centré sur ce dernier. L'équipage ne doit pas descendre de son VBC.
- 6) Le trompette doit alors jouer la sonnerie signifiant « épée à l'épaule », pour signifier aux équipages de se remettre au garde-à-vous.

b. **Façon de procéder lorsque les troupes sont à pied.** On procède de la même façon, mais sans jouer la sonnerie signifiant « montez ». Si les équipages portent des armes personnelles, ils doivent présenter les armes à la sonnerie « épée en main » et remettre les armes à l'épaule à la sonnerie « épée à l'épaule »; autrement, seuls les officiers saluent.

NOTA

Les commandements verbaux ordinaires peuvent être utilisés s'il n'y a pas de trompette.

16. **Accueil de l'officier de la revue.** Si les troupes sont montées à l'arrivée de l'officier de la revue, on doit procéder de la même façon que lorsque le régiment reçoit l'étendard ou le guidon, sauf que les équipages sont déjà à bord des véhicules. Après le salut approprié, on donne le commandement ou on joue la sonnerie « pied à terre », et les équipages prennent place devant leur véhicule. Si les troupes ne sont pas montées au moment de l'arrivée de l'officier de la revue, on procède de la même façon.

17. **Revue**

- a. L'officier de la revue doit passer les troupes en revue à bord d'un véhicule militaire réglementaire, à bord d'un VBC ou à pied, selon l'état du terrain et la distance entre la ligne de revue et la ligne de salut.
- b. Après la revue, le commandant doit raccompagner l'officier de la revue jusqu'à l'estrade d'honneur, puis retourner prendre place dans son VBC. Si on a utilisé un véhicule pour passer les troupes en revue, celui-ci doit alors quitter le terrain de rassemblement.

18. **Avance en ordre de revue.** L'avance s'effectue habituellement de la façon suivante :

- a. On donne le commandement ou on joue la sonnerie « montez ». Après être monté dans leur VBC, les équipages se préparent à démarrer et, lorsqu'ils sont prêts, les commandants de VBC lèvent le bras droit. Lorsque tous les équipages sont prêts, on donne l'ordre de « lancer les moteurs ». Les commandants de VBC abaissent le bras dès que le moteur de leur VBC est en marche. Lorsque tous les moteurs tournent, le cmdt donne l'ordre d'avancer.
- b. On peut également procéder comme suit : lorsque le commandement « lancer les moteurs » est donné, seul le conducteur monte à bord et les autres font demi-tour. Une fois le moteur en marche, les membres de l'équipage font demi-tour pour faire face à l'avant. Le commandant doit donner le signal de monter à bord des VBC lorsque tous les moteurs sont en marche, puis donner l'ordre d'avancer.
- c. Le régiment doit ensuite avancer en ordre de revue sur une distance de 30 à 50 m au son de la musique. Dès que les troupes sont arrêtées, le commandant ordonne d'exécuter le salut approprié.
- d. On effectue l'avance en ordre de revue uniquement lorsque les circonstances le permettent.
- e. Le régiment démarre et va prendre position pour le défilé motorisé.

19. **Défilé motorisé**

- a. Le régiment doit défiler par escadron en colonne de troupes, dans l'ordre suivant :
 - 1) le poste de commandement régimentaire,
 - 2) l'escorte de l'étendard ou du guidon,
 - 3) les escadrons par ordre alphabétique,
 - 4) l'échelon A1,
 - 5) l'échelon A2.
- b. La vitesse à laquelle les véhicules défilent dépend de la surface du terrain de rassemblement, de la poussière qui recouvre le sol, etc. La vitesse idéale est de 15 à 20 km/h.

- c. Le canonnier n'étant pas en mesure de voir les fanions indicateurs, lorsque vient le moment de saluer, le commandant du VBC doit lui donner l'ordre de faire pivoter la tourelle du char vers la droite et d'abaisser le canon au maximum. Au point D (figure 9-2-1), le canonnier doit commencer à relever le canon jusqu'à un angle de 10 degrés en ramenant la tourelle vers l'avant.
- d. Après le défilé, le régiment doit quitter le terrain de rassemblement, suivi de la musique.

RÉGIMENTS BLINDÉS – PARADE DE L'ÉTENDARD OU DU GUIDON

20. **Généralités.** On doit procéder de la même façon que pour la revue lorsque les troupes sont montées. On doit faire défiler l'étendard ou le guidon après la revue des troupes et avant l'avance en ordre de revue et le défilé motorisé.

21. Parade de l'étendard ou du guidon

- a. Le trompette doit sonner l'appel régimentaire et la musique, exécuter une fanfare.
- b. L'escorte de l'étendard ou du guidon doit prendre place à la gauche du régiment en roulant à une vitesse de 10 km/h.
- c. Le trompette doit jouer la sonnerie « épée en main » pour donner l'ordre de saluer ou de présenter les armes lorsque l'escorte de l'étendard ou du guidon atteint le flanc gauche.
- d. L'escorte de l'étendard ou du guidon doit défiler devant le régiment, suivie des VBC qui l'escortent, en laissant flotter l'étendard ou le guidon, au son de la musique.
- e. Lorsque l'escorte de l'étendard ou du guidon atteint le flanc droit :
 - 1) le trompette doit jouer la sonnerie « épée à l'épaule », qui signifie de mettre l'arme à l'épaule ou de se remettre au garde-à-vous;
 - 2) l'escorte de l'étendard ou du guidon doit retourner prendre sa position sur le terrain de rassemblement en exécutant une conversion.

ARTILLERIE – GÉNÉRALITÉS

22. Les troupes peuvent être montées ou à pied au cours des défilés de l'artillerie. Cependant, il est d'usage d'effectuer un défilé à pied suivi d'un défilé motorisé.

23. En règle générale, on effectue un défilé motorisé lorsqu'un régiment ou une batterie désire faire défiler ses canons, qui tiennent lieu de drapeaux consacrés, pour souligner un événement particulier. Comme le but principal de la cérémonie est de faire défiler les canons, seuls les VBC de l'échelon F ont besoin d'y participer.

24. On ne doit pas décorer les canons, les utiliser comme de simples décorations ou les laisser sans protection en bordure d'un terrain de rassemblement. Si des pièces d'artillerie sont en place sur le terrain de rassemblement au cours d'un défilé autre qu'un défilé de VBC ou de matériel tracté dans le cas d'un défilé motorisé, on doit les utiliser uniquement à la place des fanions indicateurs aux points C et D (figure 9-2-1) et poster une sentinelle à chaque emplacement de pièce. Dès que le défilé à pied ou le défilé motorisé est terminé, on doit retirer ces pièces du terrain de rassemblement.

25. Selon les dimensions, le genre de revêtement et l'état du terrain de rassemblement, les VBC et les canons peuvent être mis en place sur le terrain de rassemblement, à l'arrière des troupes à pied (figure 9A-1), avant le début de la cérémonie ou dans un autre endroit approprié voisin du terrain de rassemblement jusqu'à ce que l'unité vienne prendre position en vue du défilé à pied.

26. Le défilé à pied se déroule comme dans le cas d'une revue habituelle (sauf que les unités d'artillerie ne mettent pas les baïonnettes au canon lorsqu'elles défilent seules) jusqu'à la fin du salut royal (général) effectué après l'avance en ordre de revue. En outre :

- a. l'étendard du Royal Regiment of Canadian Artillery doit flotter au mât principal situé à l'arrière de l'estrade d'honneur;
- b. les fanions régimentaires doivent être fixés aux antennes des VBC du commandant, du commandant adjoint et des commandants des batteries;
- c. le dignitaire qui procède à la revue et les spectateurs doivent être informés à l'avance qu'un défilé motorisé aura lieu.

27. Après le salut royal (général) effectué à la fin de la partie de la cérémonie qui se déroule à pied, le trompette du commandant doit jouer la sonnerie signifiant « montez » (il peut également jouer un sol après la sonnerie, pour donner un commandement d'exécution). Tous les militaires doivent alors observer une pause réglementaire, tourner à droite, faire une deuxième pause, adopter la position « au port, armes », observer une autre pause et, sous les ordres de leur commandant de sous-unité, se diriger vers leur canon et leur VBC au pas de gymnastique et monter immédiatement à bord.

28. Une fois à bord de leur véhicule, les commandants de VBC doivent se tenir debout au garde-à-vous, en saisissant de la main gauche la partie supérieure du pare-brise, ou s'asseoir, selon les ordres reçus. Les militaires qui prennent place à l'arrière des véhicules doivent s'asseoir au garde-à-vous, en tenant leurs armes immobiles entre leurs genoux.

29. Dès que le régiment a quitté la ligne de revue, la musique doit elle-même y prendre place, face à l'estrade d'honneur. Elle doit jouer une pièce appropriée pendant que les troupes montent à bord de leur VBC et mettent le moteur en marche. Le chef de musique surveille la mise en branle du défilé motorisé.

30. Lorsque toutes les troupes sont montées à bord des VBC, le commandant doit donner le commandement « lancer les moteurs » en élevant le bras droit au-dessus de l'épaule et en exécutant un mouvement de rotation au-dessus de sa tête. Il peut également demander au trompette de jouer la sonnerie correspondant au commandement. Lorsque tous leurs VBC sont en marche, les commandants de batterie indiquent au commandant qu'ils sont prêts en élevant le bras droit verticalement au-dessus de l'épaule comme ils le font au cours de l'exercice avec les canons. Le commandant montre qu'il a compris le signal en répétant le même geste.

31. Au commandement ou à la sonnerie du trompette « DÉFILEZ EN COLONNE PAR BATTERIE, À DROITE - DROITE; VERS – L'AVANT », les batteries s'ébranlent en faisant une conversion vers la droite et se mettent en route en conservant les intervalles indiqués à la figure 9A-2. La colonne doit se déplacer à une vitesse ne dépassant pas 8 à 10 km/h.

32. Pendant le défilé, la musique doit jouer la marche régimentaire au trot *Keel Row* pour toutes les unités d'artillerie à l'exception de la Royal Canadian Horse Artillery, et la marche régimentaire au galop *Bonnie Dundee* pour les unités de la Royal Canadian Horse Artillery.

33. Au commandement « TÊTE À – DROITE », tous les commandants de VBC saluent à partir du point C (figure 9-2-1), jusqu'au point D. Les autres membres du personnel doivent continuer à regarder droit devant eux.

34. Dès que le dernier commandant de VBC a fini de saluer au fanion D, le commandant doit quitter la colonne et aller rejoindre l'officier de la revue sur l'estrade d'honneur. Le commandant adjoint doit diriger le régiment vers le lieu de dispersion, les troupes demeurant toutes à bord des VBC.

ARTILLERIE – REVUE DES TROUPES AVEC DES CANONS AUTOMOTEURS

35. La revue des troupes avec des canons automoteurs s'effectue de la même façon que la revue d'un régiment blindé (voir ci-dessus). Cependant, on ne fait pas pivoter les canons et on ne les abaisse pas pendant le défilé, et il n'y a pas de parade des drapeaux.

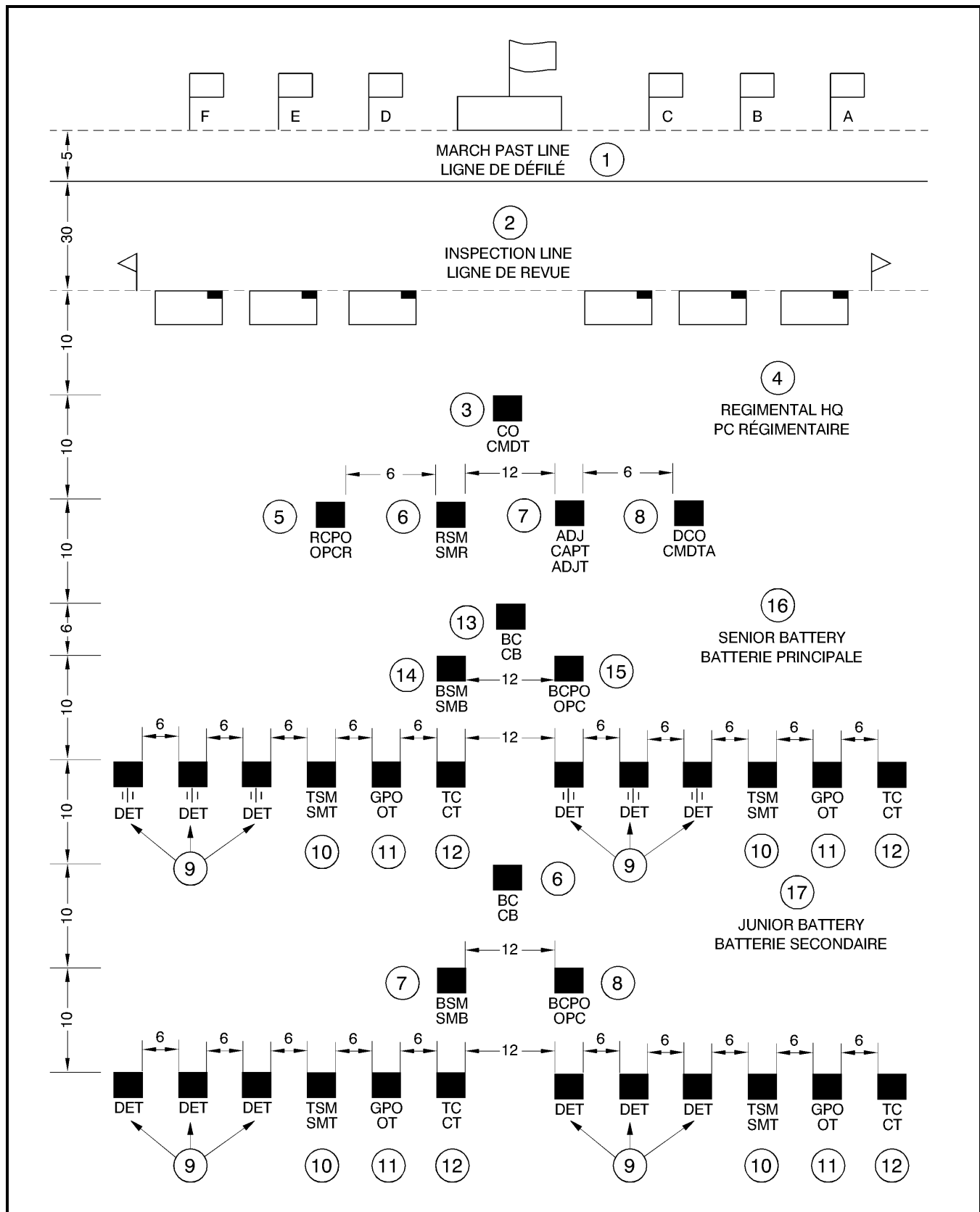


Figure 9A-1 Artillerie – Disposition des véhicules

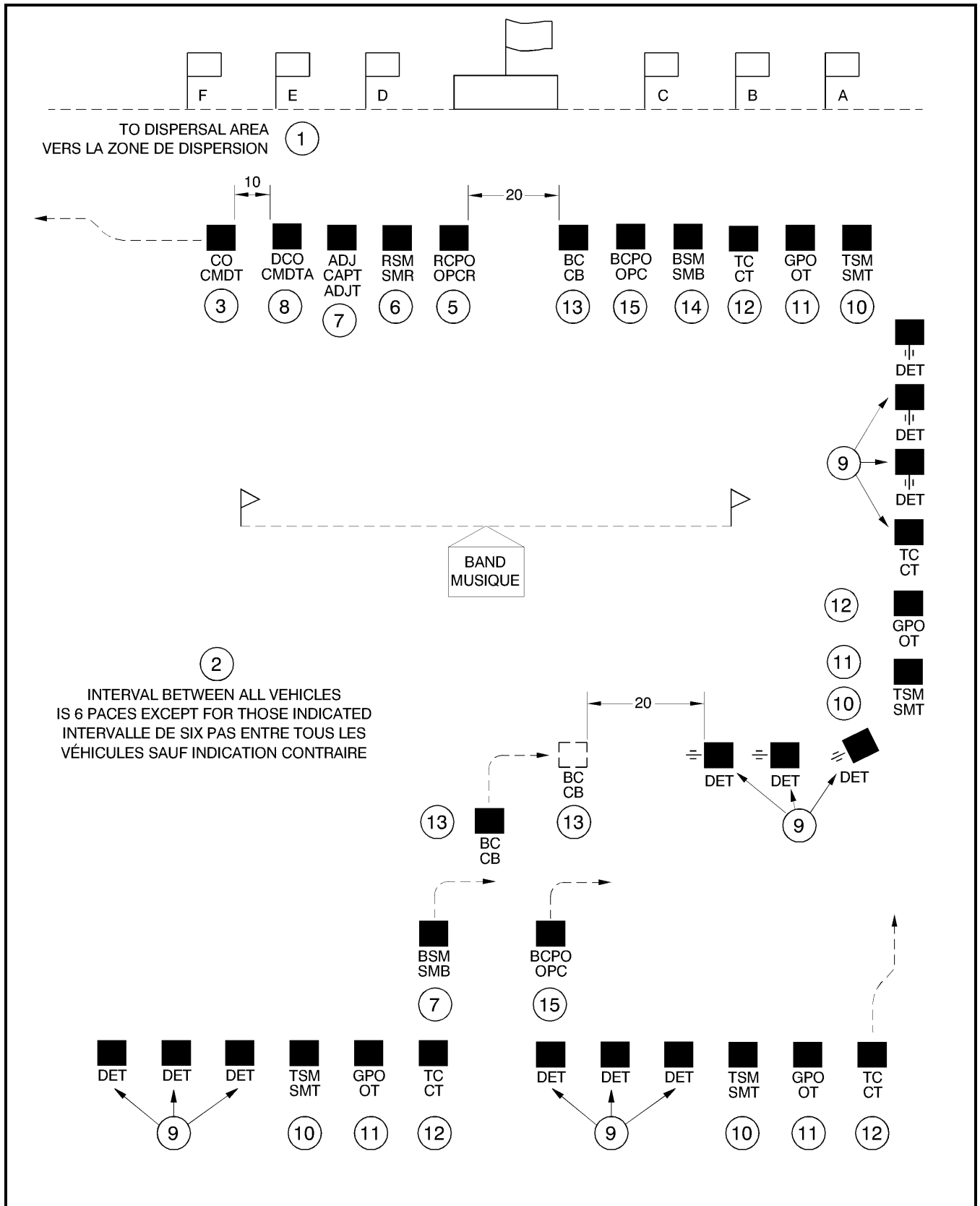


Figure 9A- 2 Artillerie – Défilé motorisé

ANNEXE B

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES DE RASSEMBLEMENT – EXEMPLE : LA PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ

INTRODUCTION

1. Les commandants peuvent modifier les procédures en fonction de circonstances particulières. Prenons par exemple la cérémonie de la parade du drapeau consacré et de la relève de la garde des Horse Guards, tenue chaque année par les gardes à pied britanniques, à Londres, en Angleterre. Participent à cette cérémonie quatre « gardes » prélevées au sein des bataillons des gardes à pied du district de Londres. Après la cérémonie, une partie des gardes continue de monter la garde devant les palais royaux. Comme il s'agit d'une cérémonie unique en son genre, celle-ci comporte, entre autres, les différences suivantes :

- a. on fait défiler un groupe de gardes et non un simple bataillon;
- b. la taille de chaque garde est déterminée en fonction de l'espace disponible au terrain de rassemblement Horse Guards Parade (un terrain de rassemblement public particulier à Londres) et des tâches que la garde de la Reine doit exécuter;
- c. le grade, le nombre et la position sur le terrain de rassemblement des officiers au sein de chaque garde dépendent du service à accomplir et sont fondés sur l'organisation des compagnies au XIX^e siècle, tout comme le grade, le nombre et la position sur le terrain de rassemblement des adjudants et des sous-officiers supérieurs au sein de chaque garde;
- d. on ne fait défiler qu'un drapeau consacré (celui qui accompagne la garde de la reine dans le cadre de ses fonctions);
- e. les guides de gauche (plutôt que de droite) se dirigent vers le terrain de rassemblement sans être appelés, le défilé se fait en bataillon (plutôt qu'en compagnies), les alignements se font par la gauche (plutôt que par la droite), etc., pour s'adapter aux particularités de cet emplacement et des circonstances.

2. Il ne s'agit pas de la seule parade du drapeau consacré effectuée par les gardes à pied britanniques avant de monter la garde à Londres ou, en d'autres circonstances, ailleurs, mais c'est celle qui a été décrite intégralement dans les publications de l'armée relatives au cérémonial à titre d'exemple de parade du drapeau consacré. Elle a été reprise sans modification dans les manuels canadiens jusqu'en 1976. On s'en sert pour montrer comment les commandants de rassemblement peuvent adapter les procédures à des circonstances particulières. Les commandants peuvent continuer d'appliquer cette procédure particulière, à leur discrétion. Ils doivent toutefois être conscients que de l'entraînement supplémentaire sera nécessaire en raison des positions particulières à adopter sur le terrain de rassemblement et de l'évolution inhabituelle de la parade.

3. Il faut faire preuve de jugement afin d'éviter de commettre les erreurs suivantes :

- a. empêcher inutilement des officiers et des militaires du rang de participer à la parade du drapeau consacré de leur unité, sous prétexte que cette version particulière de la cérémonie ne prévoit pas une place pour eux sur le terrain de rassemblement; ou
- b. ne pas exécuter la parade du drapeau consacré sous prétexte que l'effectif de l'unité n'est pas assez important pour satisfaire aux exigences relatives aux nombres de gardes indiquées dans l'exemple.

DÉROULEMENT

4. La parade du drapeau consacré se déroule comme suit :

- a. le bataillon est divisé en quatre gardes et les fonctions de commandement du rassemblement sont modifiées de la façon indiquée ci-dessous;
- b. les gardes se forment sur le terrain de rassemblement en faisant des manœuvres spéciales;
- c. la parade du drapeau consacré a lieu, puis les gardes défilent au pas ralenti et au pas cadencé;
- d. la fin de la parade est modifiée si l'officier de la revue reste sur place jusqu'à ce que les troupes s'en aillent exécuter d'autres tâches.

RÉORGANISATION

5. Le bataillon est organisé en quatre sous-unités. Outre l'escorte pour le/du drapeau consacré, les compagnies sont appelées gardes n° 2, 3 et 4 (pour rappeler la convention de numérotation des sous-unités des bataillons de gardes à pied et les fonctions subséquentes de la garde à la droite de la ligne). Dans la mesure du possible, l'effectif de l'escorte et de chaque garde comprend :

- a. Un major ou un capitaine (trois pas en avant de la deuxième file de droite).
- b. Un capitaine ou un lieutenant (trois pas en avant de la deuxième file de gauche).
- c. Un lieutenant ou un sous-lieutenant (trois pas en avant de l'escorte, au centre de celle-ci).
- d. Un adjudant-maître (guide de droite, à la droite du rang avant).
- e. Un adjudant (guide de gauche, à la gauche du rang avant).
- f. Un sergent (guide de droite, trois pas derrière la deuxième file de droite, sauf indication contraire).
- g. Un sergent (guide de gauche, trois pas derrière la deuxième file de gauche, à moins d'indication contraire).
- h. Un sergent supplémentaire (surnuméraire, trois pas derrière la troisième file de gauche de l'escorte pour le drapeau consacré).
- i. Soixante-douze sous-officiers et militaires du rang, ou un détachement d'au moins 48 sous-officiers et militaires du rang (pour former deux ou trois rangs).

6. Si le commandant adjoint participe au rassemblement, il doit se placer à la droite (plutôt qu'à la gauche) de la ligne des officiers, le capitaine-adjudant occupant la même position, mais à la gauche (plutôt qu'à la droite) de la ligne. Pendant le défilé, le commandant adjoint marche derrière le commandant, mais se place en tête lorsque le commandant se rend à son poste, à la droite de l'estrade d'honneur. Pendant le défilé, le capitaine-adjudant se place derrière l'arrière-garde.

7. Le porte-drapeau consacré est le lieutenant subalterne de l'escorte pour le drapeau consacré. La garde du drapeau consacré initiale, postée en avant du flanc gauche du bataillon, doit comprendre :

- a. l'adjudant du drapeau consacré – un adjudant-maître ou un adjudant.
- b. le sergent du drapeau consacré – un sergent.
- c. les sentinelles du drapeau consacré – deux caporaux ou soldats (qui formeront plus tard la file de droite de l'escorte du drapeau consacré).

RASSEMBLEMENT

8. La séquence de rassemblement du tableau 7-4-1 est modifiée comme suit :

9. **Rassemblement d'unité.** Avant de se diriger vers le terrain de rassemblement, l'adjudant-maître de chacune des gardes doit former l'escorte et la garde à l'endroit prévu dans les ordres, faire l'appel, aligner les membres de la garde selon leur taille et inspecter la garde. L'escorte et les gardes doivent se former en ligne sous les ordres de l'adjudant-maître de l'escorte pour le drapeau consacré tandis que l'adjudant-maître et les sentinelles qui protègent le drapeau consacré et le planton chargé de dégainer le drapeau consacré doivent prendre place à la gauche de la garde n° 4, les guides de gauche se forment en ligne à la droite du front de l'escorte pour le drapeau consacré et la musique et les tambours doivent prendre place sur le flanc droit de l'escorte pour le drapeau consacré.

10. **Guides.** Lorsque le clairon joue la sonnerie signifiant « guides », l'adjudant-chef dirige les guides de gauche vers le terrain de rassemblement, s'arrête lorsque le guide de l'escorte atteint sa position (on détermine à l'avance la position du guide de gauche plutôt que de droite). L'adjudant-chef place ensuite les guides selon la procédure habituelle décrite au tableau 7-4-1.

11. **L'avance.** Lorsqu'on joue la sonnerie « vers l'avant » pour ordonner à l'unité rassemblée de se rendre sur le terrain de rassemblement, l'escorte et les gardes, sous le commandement de l'adjudant-maître de l'escorte et en suivant la musique, marchent en colonne par trois sur le terrain, à partir de la gauche et à la largeur de front de chaque garde, derrière la ligne des gardes, sur la ligne d'inspection (voir figure 9B-1). Une sentinelle ou une marque est généralement placée à la droite du terrain de rassemblement afin d'aligner les troupes qui marchent.

- a. La garde du drapeau consacré initiale (le porte-drapeau consacré étant avec les autres) suit la garde n° 4 et effectue une conversion individuelle pour se placer sur le flanc gauche du terrain de rassemblement. L'adjudant-maître doit porter le drapeau consacré engainé à la position à l'épaule, et son fusil, à l'épaule gauche. Une fois en position, on dégaine le drapeau consacré et les membres de l'escorte du drapeau consacré, qui font fonction de sentinelles, doivent commencer à faire une ronde de 10 pas (voir la section 3, paragraphes 16 à 18).
- b. La musique cesse de jouer lorsque la dernière garde approche de sa position dans la ligne et que l'adjudant-chef donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE DE – GARDES ». Chaque adjudant-maître donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ – GARDE ». Les troupes se placent alors en ligne, face au côté droit du terrain de rassemblement, et les files de gauche effectuent une conversion pour rejoindre les guides de gauche à leur poste.
- c. Lorsque les gardes font halte, les officiers commencent la promenade sur le flanc de droite du terrain de rassemblement, en avant de la ligne d'inspection.
- d. La musique effectue une conversion pour se placer en vue de la parade, comme il est décrit au paragraphe 8 de la section 3.
- e. L'adjudant-chef commande alors aux gardes de former deux rangs et de s'aligner sur la gauche. Les adjudants-maîtres doivent rejoindre leurs postes pendant que les guides de gauche tournent à gauche. Ils font cinq pas vers l'avant, s'arrêtent, font demi-tour et alignent leur escorte ou garde et commandent successivement aux rangs de demeurer immobiles (c.-à-d. « ESCORTE, DEUX, TROIS, GARDE N° 4, RANG AVANT – IMMOBILE », etc.). Leurs mouvements se terminent en même temps.

L'adjudant-chef donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR GARDE » (la suite des réponses est « ESCORTE POUR LE DRAPEAU CONSACRÉ, GARDE DEUX, GARDE TROIS, GARDE N° 4 »; aucune confirmation n'est donnée par l'adjudant-chef puisque la composition de la parade était prédéterminée), puis « AU PIED – ARMES » et « EN PLACE RE – POS ».

12. **Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjudant.** Après que l'adjudant-chef a donné l'ordre aux troupes d'adopter la position en place repos, le capitaine-adjudant doit quitter son poste derrière l'estrade d'honneur et se diriger vers l'adjudant-chef sur le terrain de rassemblement. L'adjudant-chef donne alors les commandements suivants (tableau 9B-1) :

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« GARDES, GARDE-À – VOUS »	Adjud	L'escorte et les gardes se mettent au garde-à-vous.	
2	« GARDES, À L'ÉPAULE – ARMES »	Adjud	L'escorte et les gardes mettent l'arme à l'épaule.	Lorsque le capt adjt s'arrête à deux pas devant l'adjud, celui-ci le salue, le capt adjt lui rend son salut et l'adjud rend compte de son effectif comme suit : « Les gardes sont formées selon les ordres; ___ officiers et ___ militaires du rang présents, Monsieur. » Le capt adjt donne à l'adjud l'ordre d'aller prendre position et, après un échange de saluts, l'adjud tourne à gauche et va prendre position à une longueur de bras en avant de la ligne de revue et en s'alignant sur le rang arrière de la garde n° 4.
Dès que le capt adjt a pris le commandement, les officiers doivent cesser la promenade en bordure du terrain de rassemblement et se former en ligne sur le flanc droit, devant la musique. Les officiers de la garde n° 4 prennent place à la droite de la ligne, les autres prenant position selon l'ordre numérique décroissant de façon que les officiers de l'escorte soient sur le flanc gauche.				
3	« GARDES, À LA HALTE, SUR VOS GUIDES, À GAUCHE, FOR – MEZ »	Capt Adjt	Le rang avant de l'escorte et de chacune des gardes doivent obliquer vers la gauche et les guides de gauche doivent tourner à gauche.	Au commandement « FOR – MEZ », les guides de gauche de l'escorte et de chacune des gardes tournent à gauche, contournent le flanc de leur sous-unité respective au pas de gymnastique et vont prendre position à une longueur de bras en avant de l'endroit où la deuxième file du flanc droit de leur sous-unité doit se trouver au moment où la ligne est formée, s'arrêtent, et, réglant leurs mouvements sur ceux du guide de l'escorte, font demi-tour et adoptent la position remplacez armes. L'adjud couvre les guides.

Tableau 9B- 1 (Feuille 1 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
4	« GUIDES – IMMOBILE »	Adjuc	Les guides doivent mettre l'arme à l'épaule depuis la position replacez armes.	
5	« GARDES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Capt Adj	L'escorte et chacune des gardes complètent la manœuvre en se formant en ligne sur la ligne de revue.	L'adjuc va prendre position à un pas à la gauche de la ligne, en s'alignant sur le rang avant.
6	« GARDES, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Capt Adj	Le rang arrière de chaque garde et l'escorte reculent de trois demi-pas.	
7	« GARDES, PAR LA GAUCHE, ALI – GNEZ »	Capt Adj	Chaque garde et l'escorte doivent s'aligner. L'alignement peut se faire soit à portée de bras, soit épaule à épaule. Au commandement « ALI – GNEZ », les guides de gauche, qui sont à une longueur de bras en avant de la ligne, doivent tourner la tête à gauche et, en même temps, étendre le bras gauche d'un mouvement vif en direction de la ligne, en fermant le poing et en gardant le bras parallèle au sol.	L'adjuc doit tourner à gauche, s'éloigner de quatre pas, faire demi-tour et aligner le rang avant ainsi que le rang arrière, donnant à chacun le commandement « IMMOBILE » dès l'alignement terminé. Lorsque le rang arrière est aligné, l'adjuc tourne à gauche, retourne prendre position à six pas à la gauche du rang avant, s'arrête et tourne à droite.
8	« GARDES – FIXE »	Adjuc	L'escorte et les gardes exécutent l'ordre reçu. Au commandement « FIXE », les guides de gauche doivent tourner la tête vers l'avant tout en ramenant le bras gauche sur le côté, tourner à gauche et, en passant à travers les rangs, retourner au pas de gymnastique occuper leur position en ligne et s'arrêter. Pour leur permettre de passer à travers les rangs, les membres des files qu'ils doivent traverser leur ouvrent le passage en faisant un pas vers l'arrière et un de côté. L'adjuc doit prendre place dans le rang surnuméraire, derrière le guide de droite de la garde n° 2.	

Tableau 9B-1 (Feuille 2 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
9	« ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS COMMANDANT LES GARDES, VERS L'A – VANT »	Capt Adjt	Au commandement « VERS L'A – VANT », les adj qui commandent les gardes doivent faire deux demi-pas vers l'avant et adopter la position replacez armes.	La personne de droite du rang doit s'avancer et occuper la place laissée libre par son commandant.
10	« PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Capt Adjt	Les adj doivent se mettre en marche au pas cadencé en gardant leur arme à la position replacez armes, tandis que les tambours battent la marche au pas cadencé. Lorsque les adj atteignent la ligne de défilé, l'adj de la garde n° 3 s'arrête et les autres se tournent vers l'intérieur, ferment les rangs sur l'adj du centre et s'arrêtent de la façon indiquée à la figure 9B-2.	Les tambours continuent à battre la marche jusqu'à ce que le dernier adj soit arrêté. Réglant leurs mouvements sur ceux de l'adj de la garde n° 3, tous les adj se tournent et font face à la ligne, l'adj de la garde n° 3 faisant demi-tour et les autres tournant à gauche et à droite, puis tous mettent l'arme à l'épaule depuis la position replacez armes.
11	« GARDES, AU PIED – ARMES »	Capt Adjt	L'escorte et les gardes mettent l'arme au pied.	Les adj mettent l'arme au pied en suivant la cadence des gardes.
12	« GARDES, EN PLACE RE – POS »	Capt Adjt	L'escorte et les gardes adoptent la position en place repos.	Les adj adoptent la position en place repos en suivant la cadence des gardes. Au commandement « RE – POS », les officiers se mettent au garde-à-vous et dégainent leur épée.
13	« OFFICIERS À DROITE, TOUR – NEZ »	Cmdt de l'escorte	Les officiers tournent à droite.	
14	« TAMBOURS, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Tambour-major	Les tambours battent le rappel en défilant en face de la ligne des gardes. Ils passent entre les rangs de la musique, font une contremarche et s'arrêtent derrière la musique.	Au commandement donné par le tambour-major, les officiers doivent se mettre en marche, épée en main. L'officier qui est en tête fait une conversion vers la gauche, à trois pas en deçà de la ligne de défilé, les autres officiers le suivant. Ils passent en deçà des tambours, à trois pas en avant des adj.

Tableau 9B-1 (Feuille 3 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« MESSIEURS LES OFFICIERS – HALTE »	Cmdt de l'escorte	Les officiers doivent s'arrêter à trois pas devant les adj et à trois pas les uns des autres, comme l'indique la figure 9B-2.	
16	« MESSIEURS LES OFFICIERS, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR – NEZ »	Cmdt de l'escorte	Les officiers doivent se tourner de façon à faire face à la ligne des gardes.	Les officiers doivent adopter la position en place repos, en exécutant le mouvement successivement à partir de de la droite.
17	« GARDES, GARDE-À – VOUS »	Capt Adjt	L'escorte et les gardes doivent se mettre au garde-à-vous.	Les officiers et les adj doivent exécuter les mouvements en même temps que les gardes.
18	« GARDES, BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ »	Capt Adjt	L'escorte et les gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
19	« BAÏON – NETTES »	Capt Adjt	L'escorte et les gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
20	« GARDES, GARDE-À – VOUS »	Capt Adjt	L'escorte et les gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
21	« GARDES, À L'ÉPAULE – ARMES »	Capt Adjt	L'escorte et les gardes doivent mettre l'arme à l'épaule.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.

Tableau 9B-1 (Feuille 4 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant

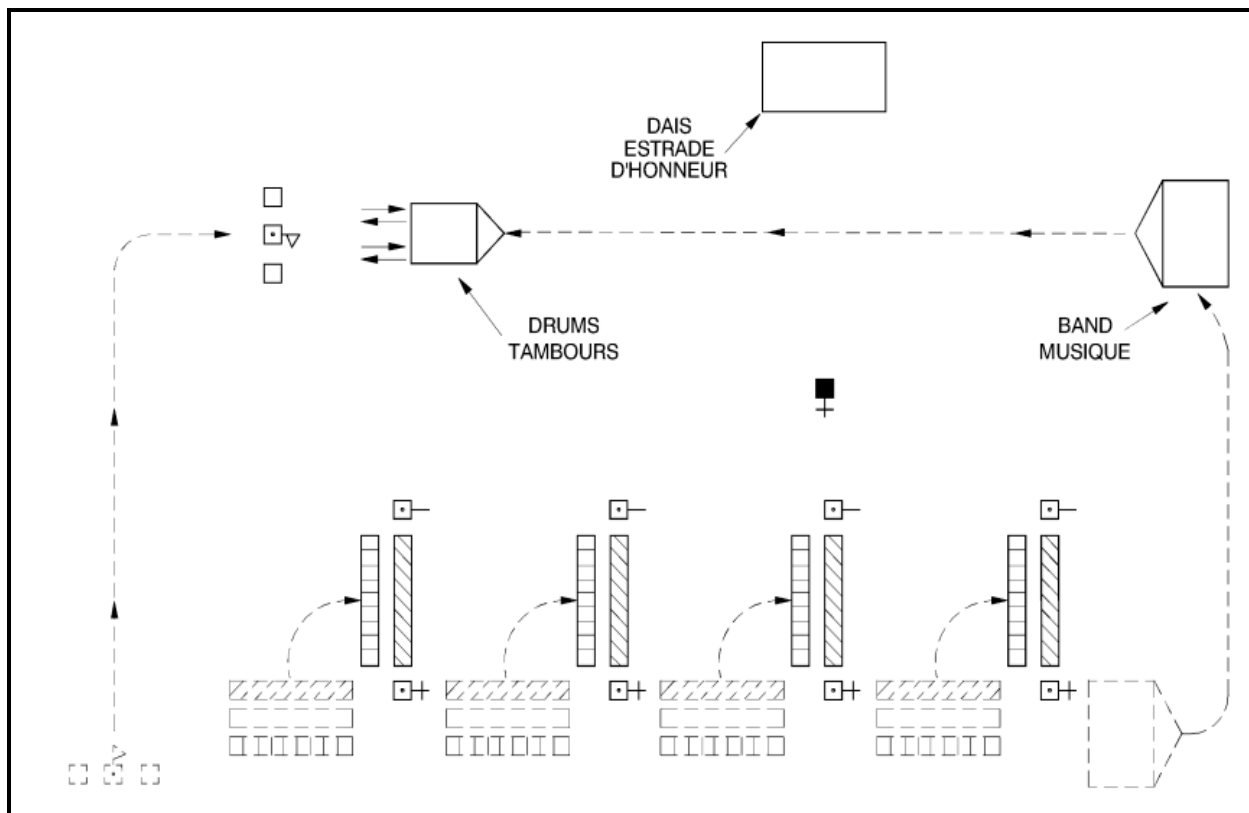


Figure 9B-1 Rassemblement en vue de la parade du drapeau consacré

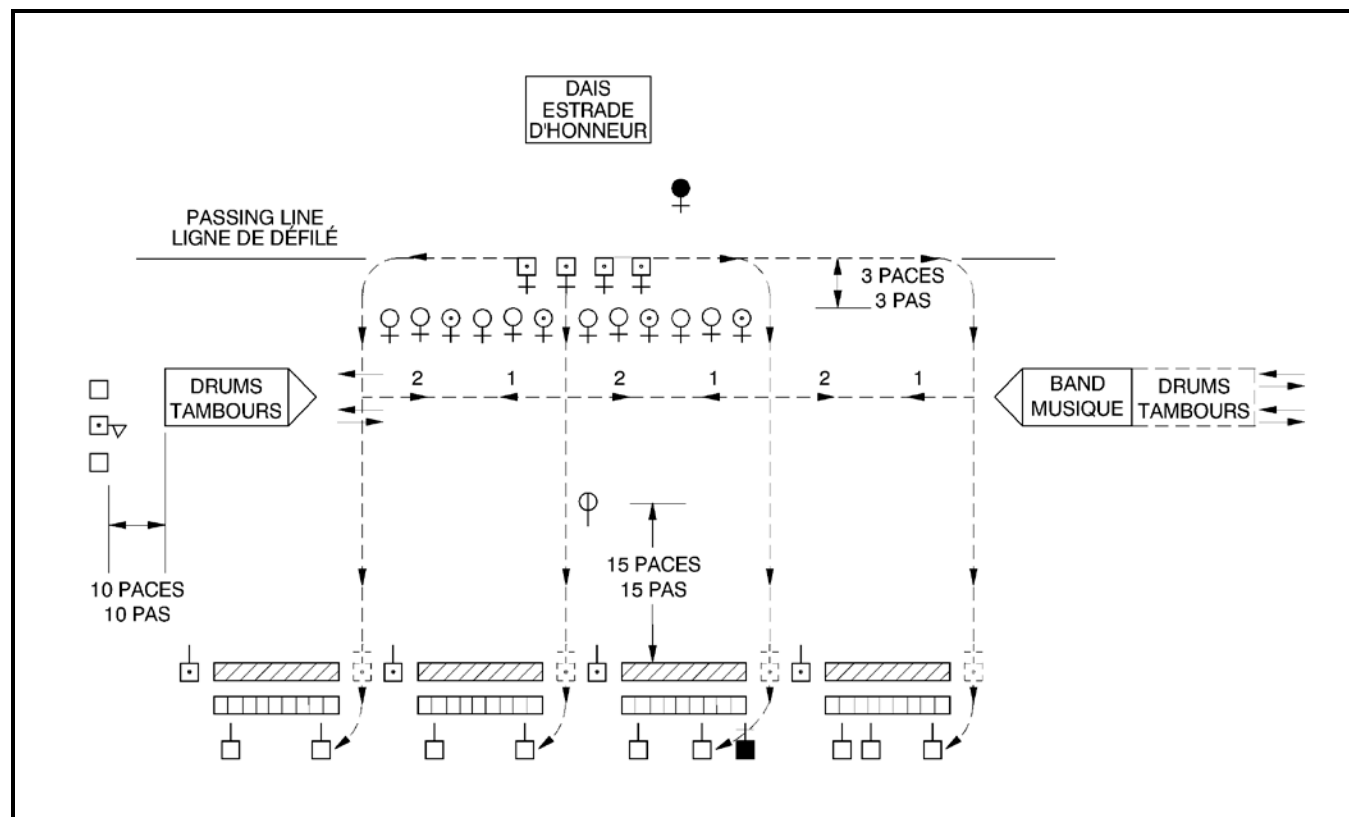


Figure 9B-2 Position des officiers et des adj avant d'aller prendre place devant leur escorte

13. Arrivée des officiers à leur poste. Une fois le rassemblement terminé, le commandant de l'unité doit quitter son poste derrière l'estrade d'honneur, se diriger vers le terrain de rassemblement, s'approcher du capitaine-adjutant et s'arrêter à deux pas de celui-ci. Le capitaine-adjutant doit le saluer et, après que le commandant lui a rendu son salut, il doit rendre compte de son effectif en disant : « Les escortes sont formées selon les ordres; __ officiers et __ militaires du rang présents, Monsieur. » Après avoir reçu l'ordre de rejoindre les rangs, le capitaine-adjutant doit dégainer son épée, saluer et, après que le commandant lui a rendu son salut, tourner à gauche et prendre place à trois pas en avant de la dernière file du flanc gauche. Après avoir pris le commandement des troupes, le commandant de l'unité doit dégainer son épée et donner les commandements suivants (tableau 9B-2).

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS, VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR – NEZ »	Cmdt	Les officiers, les adj et les s/off de l'escorte et de la garde n° 2 tournent à gauche; les autres tournent à droite.	Après avoir tourné, les officiers replacent leur épée et les adj et s/off font de même avec leur fusil.
2	« À VOS POSTES, EN AVANT DE VOS GARDES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt	L'adj de la garde n° 3 doit demeurer immobile, tandis que les autres officiers, les adj et les s/off se mettent en marche. Les tambours doivent battre la mesure jusqu'à ce que tous se soient arrêtés en face de leur position en ligne.	Les tambours cessent leurs battements par un coup simple suivi d'un ra de cinq et d'un fla. Aux battements du fla, tous se tournent vers la ligne des gardes, les officiers ramènent l'épée à la position en main, les adj et les s/off remettant l'arme à l'épaule.
3	« VERS VOS GARDES, PAS RALENTI – MARCHÉ »	Cmdt	Les officiers, les adj et les s/off doivent se mettre en marche au pas ralenti, les officiers replaçant l'épée au premier pas, les adj et les s/off remettant l'arme à l'épaule au premier et au troisième pas. Ils s'alignent par le centre. Le cmdt se met en marche, l'épée à la position au port, et s'arrête à 15 pas du centre de la ligne des gardes.	La musique joue une marche lente, s'arrêtant au moment où les adj et les sous-officiers prennent place en ligne. Lorsque les officiers arrivent à trois pas de la ligne, ils doivent marquer le pas. Les adj et les s/off doivent marquer le pas lorsqu'ils arrivent à la droite de leur garde, les militaires à droite dans le rang arrière ayant fait demi-tour et étant retournés, au pas ralenti, à leur position à six pas de la ligne.
4	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS – HALTE »	Cmdt	Les officiers, les adj, les s/off et les militaires dans le rang arrière s'arrêtent.	Le commandement est donné immédiatement après que tous ont commencé à marquer le pas.

5	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »	Cmdt	Les officiers, les adj, les s/off et les militaires dans le rang arrière font demi-tour. Les adj et les s/off mettent l'arme à l'épaule après avoir fait demi-tour.	Tout en demeurant à la position replacez l'épée, les officiers s'alignent par la droite.
---	---	------	---	--

Tableau 9B- 2 (Feuille 1 de 2) Arrivée des officiers à leur poste

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
6	« MESSIEURS LES OFFICIERS, IMMO – BILES »	Capt Adj	Les officiers doivent tourner la tête vers l'avant et adopter la position épée en main.	
7	« GARDES, AU PIED – ARMES »	Cmdt	L'escorte et les gardes mettent l'arme au pied.	
8	« GARDES, EN PLACE, RE – POS »	Cmdt	L'escorte et les gardes adoptent la position en place repos.	Le cmdt se tourne face à la ligne de salut. Les gardes attendent l'arrivée du dignitaire chargé de la revue.

Tableau 9B-2 (Feuille 2 de 2) Arrivée des officiers à leur poste

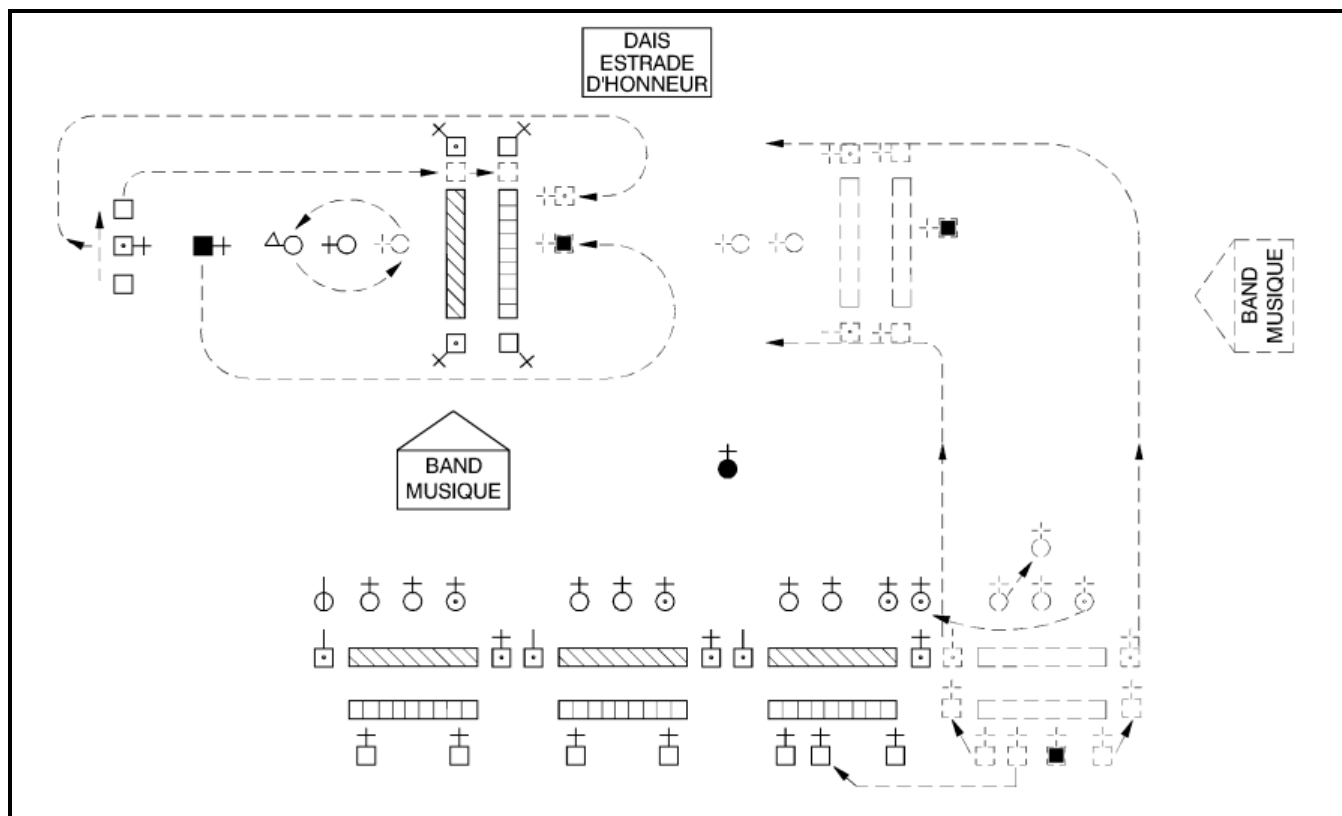


Figure 9B- 3 Présentation du drapeau consacré à l'escorte

REVUE, PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ ET DÉFILÉ

14. L'officier de la revue arrive et passe l'unité en revue. L'unité exécute ensuite la parade du drapeau consacré et défile de la manière habituelle (voir les sections 2 et 3).

15. Lorsque le commandant donne l'ordre « GARDES, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ », en préparation pour le défilé, les officiers doivent tourner à gauche au commandement « FERMEZ », puis se mettre en marche lorsqu'ils entendent le mot « MARCHÉ », pendant que les rangs arrière avancent vers les positions à prendre pour fermer les rangs.

- Le commandant de chaque garde doit prendre place six pas en avant de sa garde, en se centrant par rapport à celle-ci.
- Les lieutenants contournent le flanc gauche de leur garde (les guides de gauche doivent leur faire de la place en faisant un pas vers l'arrière et un pas vers la droite) pour se placer comme suit : les lieutenants trois pas en arrière de leur garde, au centre de la moitié droite de celle-ci, et les sous-lieutenants trois pas en arrière de leur garde, au centre de la moitié gauche de celle-ci.
- Les guides du rang arrière de l'escorte retournent à leur position dans le rang surnuméraire.
- Le porte-drapeau consacré doit se placer trois pas derrière la quatrième file à partir de la gauche de l'escorte, les files centrales de l'escorte faisant un pas vers l'arrière et un vers le côté pour le laisser passer.
- L'adjudant-chef doit se placer trois pas derrière le porte-drapeau consacré.
- Le sergent qui tenait le drapeau consacré doit se placer à la droite de celui-ci et le sergent surnuméraire doit retourner de la garde n° 2 à l'escorte et se placer à la gauche du drapeau consacré.

16. Pendant la conversion à gauche au point 1 (voir figure 9-2-1), les officiers de l'escorte et de chaque garde doivent se replacer devant leur escorte et leur garde, comme il est décrit au paragraphe 5, en contournant le flanc gauche de leurs gardes respectives. La garde du drapeau consacré doit se déplacer derrière l'escorte de sorte que le porte-drapeau consacré se trouve à trois pas derrière la quatrième file à partir de la droite de l'escorte.

17. La garde du drapeau consacré doit changer de flanc pendant la deuxième et la troisième conversion à gauche aux points 1 et 2 (voir la figure 9-2-1) au pas ralenti et au pas cadencé.

18. Au moment où la dernière garde dépasse la ligne de salut, la musique et les tambours doivent se mettre en marche au pas cadencé, effectuer une conversion vers la gauche devant l'estrade d'honneur pendant que le tambour-major salue et suivre l'arrière-garde. La musique et les tambours doivent contourner le flanc droit des gardes et s'arrêter derrière la ligne, au centre de celle-ci. Dès que la garde n° 4 a terminé la dernière conversion vers la gauche au point G (voir la figure 9-2-1), la musique et les tambours doivent cesser de jouer.

AVANCE EN ORDRE DE REVUE, REMISE DES RÉCOMPENSES ET DES DÉCORATIONS ET ALLOCUTION

19. Lorsque l'escorte et les gardes sont en place, le commandant peut continuer comme il le ferait pour la revue du bataillon.

20. Si le rassemblement doit se terminer de la façon habituelle, le déroulement est le suivant : remise des récompenses et des décorations (le cas échéant), allocution de l'officier de la revue, avance en ordre de revue et départ de l'officier de la revue (voir section 2).

21. Si l'officier de la revue reste sur les lieux pour regarder les troupes quitter le terrain de rassemblement afin d'aller s'acquitter d'autres fonctions, le déroulement est le suivant : avance en ordre de revue et salut, remise des récompenses et des décorations (le cas échéant), allocution et demi-tour vers la ligne de revue (aux commandements « GARDES VERS L'ARRIÈRE DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »; « PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »; « GARDES – HALTE »; et « GARDES, VERS L'AVANT, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ »). L'unité partira comme il est décrit ci-dessous.

DÉPART DES TROUPES

22. Dès que les gardes ont fait demi-tour et si le dignitaire reste sur les lieux pour regarder le départ des troupes, le commandant doit procéder comme suit (tableau 9B-3) :

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« GARDES, SUR TROIS RANGS, REFOR – MEZ »	Cmdt	L'escorte et les gardes exécutent le commandement reçu.	
2	« GARDES, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Cmdt	L'escorte et les gardes exécutent le commandement reçu.	Le guide de droite de l'escorte doit vérifier l'alignement. À son commandement, « RANG ARRIÈRE – IMMOBILE », le cmdt donne les ordres suivants :
3	« GARDES – FIXE »	Cmdt	L'escorte et les gardes exécutent le commandement reçu.	
4	« GARDES, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR – NEZ »	Cmdt	L'escorte et les gardes exécutent le commandement reçu. Les officiers et les sous-officiers surnuméraires, après avoir tourné à droite, se dirigent vers la position qu'ils doivent occuper en colonne de route.	La garde du drapeau consacré, qui se trouve entre les gardes n° 2 et n° 3, fait une conversion vers la droite. L'adjuc doit prendre place à trois pas derrière le porte-drapeau consacré. La musique et les tambours doivent aller se placer à la tête de la colonne. NOTA Les gardes peuvent également quitter le terrain en colonne de gardes.
5	« GARDES, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt	L'escorte et les gardes se mettent en marche (la musique est en tête et joue des marches rapides) et font une conversion à pivot mouvant vers la gauche au point H et une autre lorsqu'elles atteignent la ligne de défilé. Le cmdt donne le commandement « PAR LA DROITE » après la deuxième conversion vers la gauche.	Lorsqu'il se trouve entre les points B et C, le cmdt donne le commandement suivant :
6	« EN SUCCESSION, PAR GARDE, TÊTE À – DROITE »	Cmdt		

Tableau 9B- 3 (Feuille 1 de 2) Départ des troupes

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ (GARDE N° __) TÊTE À – DROITE »	Cmdt des gardes	L'escorte et les gardes tournent successivement la tête vers la droite, les guides de droite continuant de regarder vers l'avant.	Le cmdt de l'escorte donne ce commandement lorsque le cmdt arrive au point C et les autres, quand leur garde arrive au point C.
8	« EN SUCCESSION, PAR GARDE – FIXE »	Cmdt	Commandement donné au point D.	
9	« ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ (GARDE N° __) – FIXE »	Cmdt des gardes	Commandement donné au point D.	Le cmdt cesse de saluer sur l'ordre du cmdt de l'escorte. Le cmdt (ou le cmdtA) de l'escorte peut prendre le commandement pour que le cmdt puisse aller rejoindre le dignitaire chargé de la revue.
10			L'escorte et les gardes quittent le terrain de rassemblement pour se diriger dans la zone de dispersion, s'arrêtent et tournent pour se placer en ligne. On fait ensuite sortir le drapeau consacré, et le cmdtA ou le cmdt de l'escorte donne l'ordre aux officiers de quitter les rangs. L'adjuc doit alors prendre le commandement et demander aux adjum des gardes (guides de droite) de faire rompre les rangs à leur garde.	Voir aussi les paragraphes 23 à 26.

Tableau 9B-3 (Feuille 2 de 2) Départ des troupes

CHAPITRE 10

GARDES, SENTINELLES ET ESCORTES

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

1. Une garde est un détachement de troupes affecté à la protection matérielle de biens ou à la sécurité d'un dignitaire ou encore chargé de rendre les honneurs à un dignitaire. L'effectif d'une garde dépend de sa tâche. Aux fins des cérémonies, il peut s'agir :

- a. d'une garde d'honneur, qui est constituée pour un dignitaire (section 2);
- b. d'une garde d'arrivée ou de départ, qui peut être constituée à la place d'une garde d'honneur pour marquer l'arrivée ou le départ d'un dignitaire (section 3); ou
- c. d'une garde de caserne (initialement une garde de caserne, de baraquement ou de campement, y compris une garde privée pour les dignitaires comme le gouverneur général en tant que chef d'État), qui est constituée pour un baraquement, un campement ou un bâtiment, mais qui peut également être chargée de rendre les honneurs à un dignitaire de passage (section 4).

2. En règle générale, une garde d'honneur est constituée :

- a. à l'occasion de cérémonies d'État;
- b. pour recevoir de façon officielle un officier général d'un pays du Commonwealth ou d'un pays étranger en visite officielle au Canada;
- c. lorsqu'il est souhaitable de tenir une cérémonie de bienvenue à l'intention de dignitaires canadiens dans le cadre d'événements très officiels, mais qu'il n'est pas approprié ou pas possible de passer l'unité en revue.

3. En d'autres circonstances, y compris les visites des colonels en chef à leurs unités, il est plus habituel de constituer une garde de caserne et d'y avoir recours si l'on désire une cérémonie.

4. Une escorte, autre qu'une escorte pour le drapeau consacré ou une escorte du drapeau consacré (voir chapitres 8 et 9), est un corps de troupes à pied ou montées qui sont chargées d'assurer la sécurité d'un dignitaire en déplacement ou de lui rendre les honneurs. L'effectif d'une escorte dépend de sa tâche. Les escortes exigent beaucoup de personnel et ne sont plus guère utilisées, sauf lors de funérailles (voir chapitre 11); ainsi, à part dans ce contexte particulier, elles ne sont pas traitées plus en détail dans le présent manuel.

DRAPEAUX CONSACRÉS

5. Les drapeaux consacrés peuvent être portés par une escorte, une garde d'honneur ou une garde privée.

RASSEMBLEMENT DES GARDES

6. Les gardes se rassemblent habituellement sur deux rangs, en ligne, épaule à épaule. Toutefois, le commandant de la garde peut modifier cette formation au besoin pour l'adapter aux circonstances. Par exemple, la garde d'honneur peut se former en colonne de divisions ou de sections si les dimensions du terrain de rassemblement ou l'espace disponible l'exigent. Comme l'effectif d'une garde dépend de la tâche qu'elle doit accomplir, le nombre de militaires qui participent au rassemblement est plus important que la formation adoptée.

Les gardes doivent rendre les honneurs en ordre de revue (voir chapitre 9, section 2, paragraphes 13 à 17). On peut amener les drapeaux consacrés sur le terrain de rassemblement directement à leur position, en

ordre de revue dans le cas des gardes d'honneur et des gardes privées formées en ligne, ou dans le cas des gardes formées en colonne de divisions, lorsque les officiers sont déjà en ordre de revue.

SECTION 2

GARDES D'HONNEUR

GÉNÉRALITÉS

1. On forme des gardes d'honneur pour rendre les honneurs aux personnages de marque et aux officiers généraux conformément aux indications de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes), annexe A, chapitre 13.
2. Une garde d'honneur royale ou d'État de 100 personnes comprend les éléments suivants :
 - a. un major;
 - b. deux capitaines ou lieutenants;
 - c. un adjudant-maître;
 - d. un adjudant;
 - e. deux sergents;
 - f. quatre-vingt-seize caporaux/soldats.
3. Une garde d'honneur générale (de 50 personnes) comprend les éléments suivants :
 - a. un capitaine;
 - b. deux capitaines ou lieutenants;
 - c. un adjudant-maître;
 - d. un adjudant;
 - e. deux sergents;
 - f. quarante-huit caporaux/soldats.
4. S'il est impossible de réunir les effectifs indiqués ci-dessus, on peut réduire le nombre de membres de la garde à condition que cela ne nuise pas aux honneurs auxquels a droit le personnage de marque. S'il faut réduire l'effectif de plus d'un quart, le commandant devrait envisager la possibilité de constituer plutôt une garde de caserne.
5. Dans certaines circonstances, lorsqu'il serait approprié de constituer une garde d'honneur, mais que l'effectif réel de l'unité n'est pas assez important pour ce faire et que le commandant ne souhaite pas constituer une garde de caserne à la place, on peut envisager la possibilité de faire défiler toute l'unité aux fins de la revue. Selon les circonstances, la revue pourrait être abrégée.

FORMATIONS DE GARDES

6. La garde doit se former en deux divisions, comme dans le cas de l'exercice de compagnie (figure 10-2-1). Les adjudants et les sous-officiers supérieurs doivent être placés par ordre de grade ou selon l'ancienneté dans le grade, comme suit :
 - a. guide de droite;

- b. guide de gauche;
- c. guide de droite de la division de gauche;
- d. guide de gauche de la division de droite.

7. Les divisions de l'ensemble de la garde peuvent être elle-mêmes subdivisées en deux sections pour faciliter la manœuvre.

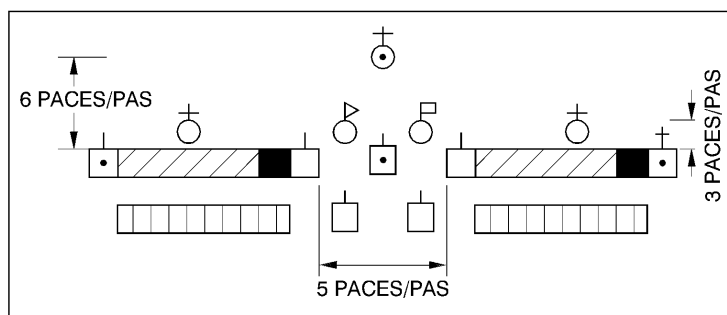
8. Si une musique participe à la cérémonie, elle devrait être placée à l'arrière de la garde d'honneur et centrée par rapport à celle-ci, mais si cela est impossible faute d'espace, la musique peut être placée sur un flanc.

9. La musique peut être une musique militaire, un corps de tambours (clairons) ou un corps de cornemuses et tambours. S'il y a à la fois une musique militaire et une autre musique, elles peuvent être combinées, mais seule la musique militaire doit jouer au cours des saluts.

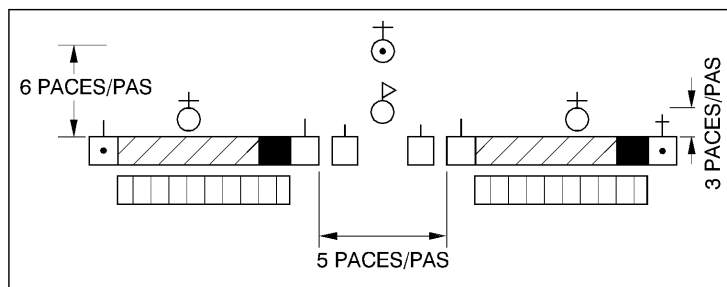
10. Si les divisions doivent manœuvrer indépendamment, les commandements leur sont donnés par leur commandant respectif, comme dans le cas de l'exercice de compagnie.

RASSEMBLEMENT DE LA GARDE

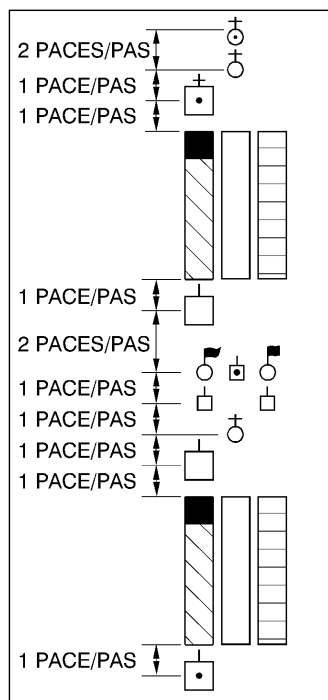
11. L'adjudant-maître doit procéder au rassemblement de la garde de la même façon que pour l'exercice de compagnie, les guides de gauche de la division agissant comme adjudants ou sous-officiers de peloton. L'adjudant-maître doit remettre le commandement au commandant de la garde, qui doit ordonner aux officiers de prendre position. Il doit faire avancer les drapeaux consacrés ou les drapeaux et rendre les honneurs appropriés.



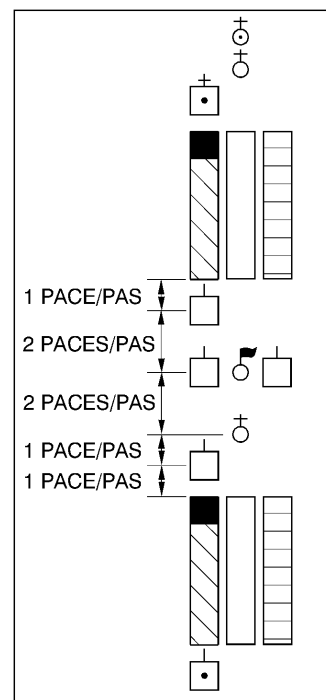
GUARD OF HONOUR WITH STAND OF COLOURS IN LINE IN REVIEW ORDER
GARDE D'HONNEUR EN LIGNE AVEC UN ENSEMBLE DE DRAPEAUX CONSACRÉS, EN ORDRE DE REVUE



GUARD OF HONOUR WITH SINGLE COLOUR IN LINE IN REVIEW ORDER
GARDE D'HONNEUR EN LIGNE AVEC UN SEUL DRAPEAU CONSACRÉ, EN ORDRE DE REVUE



GUARD OF HONOUR WITH TWO COLOURS/FLAGS
IN COLUMN OF ROUTE
GARDE D'HONNEUR EN COLONNE DE ROUTE
AVEC DEUX DRAPEAUX CONSACRÉS



GUARD OF HONOUR WITH SINGLE COLOUR IN
COLUMN OF ROUTE
GARDE D'HONNEUR EN COLONNE DE ROUTE
AVEC UN SEUL DRAPEAU CONSACRÉ

Figure 10-2- 1 Formations de gardes d'honneur

12. Lorsque la garde arrive en face du centre de l'estrade d'honneur, le commandant doit lui donner l'ordre de s'arrêter, de tourner vers l'avant et de se reformer sur deux rangs. Puis, il doit faire ouvrir les rangs et procéder à l'alignement par la droite (vers l'intérieur). L'alignement doit se faire épaule à épaule, sans espace entre les divisions ou les sections, ni entre les divisions et la garde des drapeaux consacrés ou des drapeaux. Les officiers et les porte-drapeaux consacrés doivent se placer en ordre de revue. La garde doit alors être mise à la position en place repos en attendant l'arrivée du dignitaire en l'honneur duquel elle a été constituée.

13. Si le rassemblement se fait en face de l'estrade d'honneur sans que les troupes aient à se déplacer pour s'y rendre, la garde peut être formée sur deux rangs, en ordre de revue.

FAÇON DE RENDRE LES HONNEURS

14. À l'arrivée du dignitaire, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE D'HONNEUR, GARDE-À – VOUS »; et « À L'ÉPAULE – ARMES ».

15. Lorsque le dignitaire a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE D'HONNEUR, SALUT ROYAL (D'ÉTAT) (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ – ARMES ». La musique doit commencer à jouer au dernier mouvement du présentez armes.

16. Le commandant de la garde donne ensuite les commandements « À L'ÉPAULE – ARMES »; et « AU PIED – ARMES », puis s'approche du dignitaire, salue, décline son grade et son nom ainsi que le nom de l'unité, de la base ou de la station d'appartenance de la garde et demande au dignitaire s'il désire passer la garde en revue.

17. Les drapeaux consacrés demeurent à la position au port chaque fois que la garde d'honneur met les armes au pied.

REVUE

18. Si le dignitaire souhaite passer la garde d'honneur en revue, il doit le faire en considérant la garde comme une seule unité plutôt que de procéder par divisions. À moins que le dignitaire n'exprime le désir de procéder autrement, il ne passe en revue que le front de chaque rang, se déplaçant de la droite vers la gauche le long du rang avant et de la gauche vers la droite le long du rang arrière. Le dignitaire et sa suite doivent prendre place dans l'ordre suivant :

- a. le dignitaire se place le plus près de la garde et du rang qu'il doit passer en revue ou à la droite du commandant de la garde;
- b. le commandant de la garde se place à côté du dignitaire;
- c. dans certains cas, le dignitaire peut déjà avoir été accueilli officiellement par un autre dignitaire, comme un ministre du Cabinet du gouvernement du Canada lorsqu'il s'agit de ministres étrangers de passage. Dans ce cas, le dignitaire du pays hôte peut accompagner le dignitaire étranger, en marchant immédiatement derrière lui, le quatrième membre de la suite se plaçant derrière le commandant de la garde. Si le dignitaire est Sa Majesté la reine, seul le commandant de la garde l'accompagne au cours de la revue, conformément au désir exprimé par la souveraine.

19. Lorsque le dignitaire arrive au flanc droit pour commencer la revue, la musique doit commencer à jouer une pièce appropriée.

20. Au cours de la revue du rang avant, le commandant de la garde doit saluer le drapeau consacré ou le drapeau national, épée en main, en tournant la tête vers le drapeau consacré ou le drapeau national.

21. Les musiques qui participent à la cérémonie ne sont habituellement pas passées en revue et les chefs de musique ne sont pas présentés, à moins que le dignitaire n'en fasse expressément la demande.

22. À la fin de la revue de la garde d'honneur, la musique cesse de jouer, le commandant de la garde raccompagne le dignitaire directement à l'estrade d'honneur, le salue et retourne à sa place initiale.

DÉPART ET DISPERSION DE LA GARDE

23. La garde peut demeurer en place si le dignitaire participe à une activité prévue à cet endroit. Par exemple, une garde d'honneur constituée pour le gouverneur général au Parlement à l'occasion du discours du trône peut demeurer en place pendant que le gouverneur général entre au Parlement et prononce le discours; si l'attente est longue, on peut ordonner aux troupes d'adopter la position en place repos ou on peut même leur faire quitter temporairement le lieu de la revue.

24. Lorsque sa tâche en tant que garde d'honneur est terminée, que ce soit après une activité prévue ou immédiatement après la revue, la garde doit rendre les honneurs au dignitaire au moment du départ. Le commandant de la garde donne les commandements « À L'ÉPAULE – ARMES »; et « GARDE D'HONNEUR, SALUT ROYAL (D'ÉTAT) (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ – ARMES ». La musique commence à jouer au dernier mouvement du présentez armes. À la fin du salut, le commandant de la garde donne l'ordre « À L'ÉPAULE – ARMES ».

25. La garde doit habituellement attendre que le dignitaire quitte les lieux avant de sortir du terrain de rassemblement et de se disperser. Si le dignitaire demeure sur place et si les circonstances l'exigent, la garde peut défiler devant le dignitaire soit en colonne de divisions (sections), soit en colonne de route au moment de quitter les lieux.

SECTION 3

GARDES DE CASERNE ET SENTINELLES

GÉNÉRALITÉS

1. En temps de paix, on forme une garde de caserne en vue d'une cérémonie plutôt qu'à des fins pratiques. La garde de caserne peut également servir à rendre les honneurs à des dignitaires de passage lorsqu'il est impossible de former une garde d'honneur, faute de personnel.

DÉFINITIONS

2. **Poste de guet.** Endroit où l'on affecte une ou deux sentinelles.

3. **Poste de sentinelle.** Emplacement où se tient une sentinelle devant sa guérite lorsqu'elle ne patrouille pas dans son secteur.

4. **Grandes rondes.** Visites faites à une garde par l'officier supérieur de service pendant sa période de service. L'officier lance l'appel aux armes afin de procéder à l'inspection.

5. **Rondes d'inspection.** Visites faites à une garde par l'officier de service pendant sa période de service. L'officier lance l'appel aux armes afin de procéder à l'inspection.

COMPOSITION DES GARDES

6. L'effectif d'une garde de caserne dépend du nombre de postes simples et de postes doubles à doter pendant une période de service normale de 24 heures. Chaque sentinelle demeure en poste pendant une période de deux heures, toutes les quatre heures, et une ou deux sentinelles sont tenues en réserve (voir tableau 10-3-1).

7. Les gardes formées essentiellement pour rendre les honneurs à des dignitaires de passage au cours d'une cérémonie, c'est-à-dire les gardes de caserne de cérémonie, doivent se composer du nombre de militaires nécessaires pour doter deux postes de guet doubles, c'est-à-dire d'un total de 17 personnes.

8. Afin de transmettre les signaux sonores énoncés aux paragraphes 30 à 32, les sentinelles de cérémonie doivent être armées du fusil C7 seulement.

Serial Numéro	Number of Posts Nombre de postes	Double Sentries Postes doubles	Single Sentries Postes simples	Spares Suppléants	Trumpeter/ Bugler Trompette ou clairon	Guard commander Commandant de la garde	Guard Second in Command Commandant adjoint de la garde	Total Strength Effectif total
1	3	18		2	1	1	1	23
2	2	12		2	1	1	1	17
3	1	6		1	1	1	1	10
4	3		9	1	1	1	1	13
5	2		6	1	1	1	1	10
6	1		3	1	1	1	1	7

Tableau 10-3- 1 Composition des gardes de caserne

9. Le commandant de la garde de caserne de cérémonie, un sergent, est assisté par un adjoint, habituellement le caporal de la garde, qui est chargé de poster les sentinelles. Les membres de la garde sont des caporaux et des soldats. Conformément aux coutumes des FAC, un trompette ou un clairon doit participer aux appels officiels.

NOTA

Lorsque l'unité qui monte la garde est une unité écossaise ou irlandaise, qu'elle porte l'uniforme correspondant et qu'elle est autorisée en tant que corps de cornemuses, on peut ordonner à un cornemuseur de se joindre à la garde de caserne pour toute musique autre que les appels officiels.

CONSIGNES DE LA GARDE

10. Les consignes de la garde doivent être publiées dans les ordres permanents de l'unité. On doit les lire à haute voix à chaque sentinelle au moment de la poster. Les consignes doivent comprendre :

- a. les raisons pour lesquelles la sentinelle occupe le poste;
- b. l'étendue de son secteur de surveillance;
- c. l'emplacement des postes voisins;
- d. tout ordre particulier non indiqué dans les ordres permanents de l'unité.

11. Une sentinelle qui, en plus de ses fonctions au cours d'une cérémonie, est chargée d'assurer la protection, doit sommer les intrus ou les personnes qui s'approchent sans y être expressément autorisées. La sentinelle doit tenir l'arme au port et procéder à la sommation habituelle de la façon suivante : « HALTE; AVANCEZ UN PAR UN ET IDENTIFIEZ-VOUS »; elle doit également demander le mot de passe s'il y a lieu. Si la personne est autorisée à entrer, la sentinelle doit lui rendre les honneurs appropriés.

SALUTS

12. La garde doit être appelée aux armes (paragraphes 48 à 59) dans les cas suivants :

- a. pour saluer les détachements armés, y compris les véhicules blindés de combat;
- b. pour rendre les honneurs aux officiers généraux entre le réveil et la retraite;
- c. pour rendre les honneurs au commandant une fois par jour entre le réveil et la retraite;
- d. à l'occasion des grandes rondes et des rondes d'inspection;
- e. au réveil et à la retraite pour l'inspection effectuée par le commandant de la garde;
- f. dans les cas indiqués dans les ordres permanents de l'unité.

13. La garde n'est pas appelée aux armes pour les détachements qui ne sont pas armés.

14. La garde rend les honneurs de la façon suivante :

- a. **Officiers généraux.** La garde est appelée aux armes et présente les armes. Les sentinelles présentent les armes.
- b. **Officiers supérieurs (colonels, lieutenants-colonels et majors).** La garde présente les armes. Les sentinelles présentent les armes.
- c. **Officiers subalternes (capitaines et lieutenants).** Les membres de la garde mettent l'arme à l'épaule et le commandant de la garde salue avec l'arme à l'épaule. Les sentinelles doivent avoir l'arme à l'épaule.
- d. **Détachements armés**

- 1) La garde doit présenter les armes à un bataillon ou à une formation équivalente ou encore à une batterie d'artillerie avec ses canons.

- 2) Dans le cas d'une formation moins importante, les membres de la garde doivent mettre l'arme à l'épaule et le commandant de la garde doit saluer s'il y a lieu.
15. Les sentinelles qui se trouvent dans leur guérite doivent rendre les honneurs simplement en se mettant au garde-à-vous.
16. Les sentinelles doivent mettre l'arme à l'épaule au son d'un hymne national. S'il y a une garde à proximité qui présente les armes, elles doivent le faire également au même moment que la garde.
17. Lorsqu'une sentinelle fait sa ronde, elle doit s'efforcer de la terminer et s'arrêter à son poste avant de saluer.
18. Lorsqu'un officier de service visite une sentinelle, celle-ci doit saluer et indiquer le numéro de son poste comme suit : « Poste n° 1, Monsieur. »
19. Lorsque la garde descendante et la garde montante défilent ensemble et qu'elles doivent rendre les honneurs, les commandements sont donnés aux deux gardes par le militaire le plus haut gradé sur le terrain de rassemblement ou, si les deux gardes sont commandées par des militaires du même grade, par le commandant de la garde descendante jusqu'à ce que la relève des sentinelles soit terminée, puis par le commandant de la garde montante.

EXERCICES DES SENTINELLES

20. Au cours des exercices des sentinelles, on doit faire précéder les commandements de l'avertissement « EN FACTION », pour indiquer l'exécution d'une combinaison de plusieurs mouvements. Les commandements indiqués dans le présent article sont utilisés pour l'instruction des sentinelles. Les signaux décrits aux paragraphes 30 à 32 sont utilisés à titre de commandements par les sentinelles servant à un poste de guet double.
21. Une sentinelle se poste habituellement à un pas de sa guérite, directement devant celle-ci. Elle peut se tenir à l'intérieur de sa guérite par mauvais temps, les deux sentinelles d'un poste double travaillant ensemble.
22. Lorsqu'elle est à son poste et dans sa guérite, la sentinelle adopte la position en place repos.
23. Lorsqu'elle fait sa ronde, la sentinelle :
 - a. se déplace normalement au pas cadencé l'arme à l'épaule;
 - b. tourne vers l'extérieur lorsqu'elle fait demi-tour à la fin de sa ronde;
 - c. ne s'arrête qu'une fois rendue à son poste.

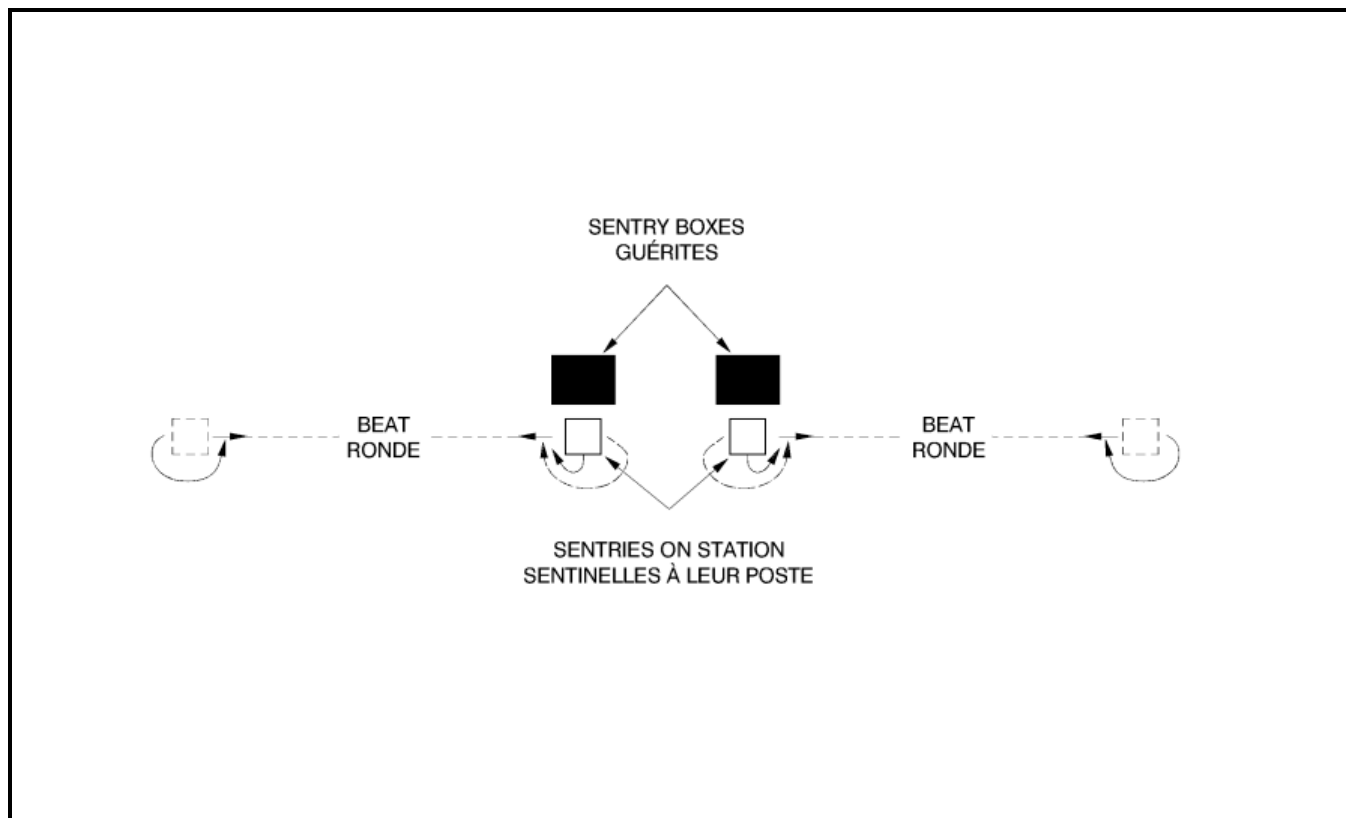


Figure 10-3- 1 Poste de guet double

24. Au commandement « EN FACTION, VERS L'AVANT, SALU – EZ » :
- la sentinelle qui est en place repos à son poste se met au garde-à-vous, met l'arme à l'épaule, salue, remet l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chacun des mouvements;

- b. la sentinelle qui est en train de faire sa ronde regagne son poste, s'arrête, se tourne vers l'avant, salue, met l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chaque mouvement.

25. Au commandement « EN FACTION, PRÉSENTEZ – ARMES », la sentinelle exécute les mouvements décrits au paragraphe 24, sauf qu'elle présente les armes au lieu de saluer avec l'arme à l'épaule.

26. Au commandement « EN FACTION, VERS LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ », la sentinelle qui est à son poste se met au garde-à-vous, met l'arme à l'épaule, tourne à droite (gauche) et se met en marche au pas cadencé. Elle doit observer une pause réglementaire entre chaque mouvement. La sentinelle qui est dans sa guérite, après s'être mise au garde-à-vous, fait un pas en avant pour sortir de la guérite, puis exécute les mouvements décrits ci-dessus.

27. Au commandement, « EN FACTION, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol, la sentinelle doit s'arrêter, tourner par l'extérieur vers la droite (gauche), tourner encore vers la droite (gauche) pour faire face à la direction d'où elle vient et se mettre en marche au pas cadencé dans la nouvelle direction. Elle doit observer une pause réglementaire entre chaque mouvement. Le personnel militaire entraîné peut exécuter un demi-tour en marchant; cette façon de procéder s'acquiert avec la pratique étant donné que les sentinelles doivent toujours tourner vers l'extérieur et qu'elles doivent donc parfois faire demi-tour à gauche.

28. Au commandement « EN FACTION, EN PLACE, RE – POS », la sentinelle qui est en marche s'arrête à son poste, tourne vers l'avant, met l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chacun des mouvements. Si elle retourne à son poste dans la guérite, après avoir mis l'arme au pied, elle doit reculer d'un pas et adopter la position en place repos.

POSTE DE GUET DOUBLE

29. Un poste de guet double est un poste patrouillé simultanément par deux sentinelles (figure 10-3-1). Les deux doivent exécuter leurs mouvements en même temps, la cadence étant dictée par la sentinelle en chef (celle de droite). La sentinelle en chef est celle qui a la responsabilité du poste.

30. La sentinelle en chef donne des signaux de la main ou des signaux sonores afin d'assurer la coordination des mouvements. L'autre sentinelle donne les signaux uniquement lorsqu'un officier s'approche par la gauche.

31. Les sentinelles utilisent les signaux de la main lorsqu'elles patrouillent. Le signal se donne lorsque les sentinelles se font face, au moment où le pied droit est en avant et au sol; il est répété au moment où le pied droit touche le sol de nouveau et l'arrêt se fait lorsque le pied gauche touche le sol de nouveau. Les signaux de la main, qui se donnent de la main gauche, sont les suivants :

- a. un doigt étendu — en place repos;
- b. deux doigts étendus — saluez;
- c. toute la main étendue — présentez armes.

32. Les signaux sonores sont utilisés lorsque les sentinelles sont à l'arrêt. Ils se donnent en frappant légèrement la crosse du fusil au sol. Les signaux suivants sont utilisés lorsque la sentinelle est à la position en place repos :

- a. à son poste de sentinelle :
 - 1) un coup de crosse — vers la droite (gauche), pas cadencé, marche,
 - 2) deux coups de crosse — saluez,

- 3) trois coups de crosse — présentez armes,
- 4) quatre coups de crosse — un pas vers l'arrière – marche;
- b. dans sa guérite :
 - 1) deux coups de crosse — garde-à-vous ou en place de repos,
 - 2) quatre coups de crosse — un pas vers l'avant, marche;
- c. au moment de la relève : un coup de crosse — à l'épaule armes.

FORMATION DE LA GARDE

33. La garde doit former les rangs sous les ordres du caporal de la garde, dans un endroit approprié, (figure 10-3-2).
34. Après avoir été inspectée par le caporal, la garde se rend sur le terrain de rassemblement, le caporal prenant place derrière elle. Le sergent se rend seul au terrain de rassemblement pendant l'inspection de la garde.
35. À son arrivée sur le terrain de rassemblement, la garde s'arrête à un endroit déterminé à l'avance et demeure à la position arme à l'épaule.

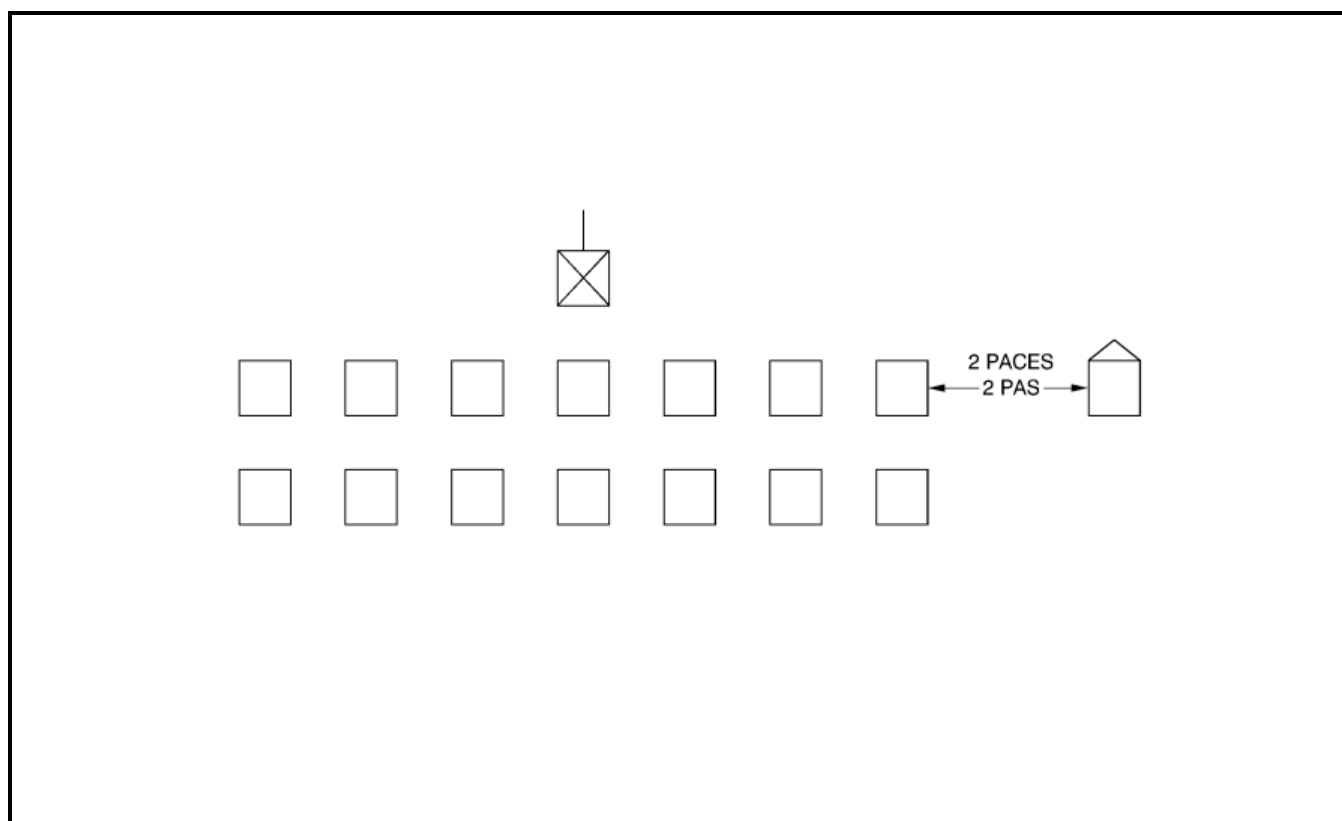


Figure 10-3- 2 Formation de la garde sous les ordres du caporal de la garde

36. Le caporal se présente au sergent, puis va prendre position à la gauche du rang avant. Le sergent se présente à son tour au sergent de service et va prendre position sur le flanc droit de la garde (figure 10-3-3).
37. Le sergent de service se présente à l'adjudant-chef (adjuc), puis va prendre position à six pas à la droite du sergent de la garde et donne l'ordre à la garde de mettre l'arme au pied et d'adopter la position en place repos. Il se tourne vers l'avant et adopte la position en place repos. L'adjuc va alors prendre position à 24 pas en avant du sergent de la garde et se tourne de façon à lui faire face.

38. Dans certaines circonstances, il peut y avoir plus d'une garde; par exemple, les fonctions du bataillon au cours de la période de 24 heures qui suit peuvent comprendre une garde privée, une garde de caserne pour les baraquements et un piquet (par exemple, un piquet d'incendie). Dans ce cas, les gardes doivent défiler selon cet ordre de préséance, normalement en colonne, et le sergent de service doit attendre que toutes les gardes soient présentes avant de se présenter à l'adjuc. L'exercice de compagnie doit être exécuté s'il y a lieu. Lorsqu'elles reçoivent l'ordre d'accomplir leurs tâches, les gardes doivent suivre un parcours différent une fois qu'elles ont dépassé le capitaine-adjutant, comme il est indiqué aux numéros 30 à 33 du tableau 10-3-2.

RELÈVE DE LA GARDE

39. Le tableau 10-3-2 indique la marche à suivre pour relever la garde :

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« COMMANDANT(S) DE LA GARDE » (ou sergent(s), sous-officier(s) de la garde si des gardes privées doivent être commandées par la suite par des officiers; voir n° 29).	Adjuc	Le cmdt de la garde et le sergent (sgt) de service se mettent au garde-à-vous. Le cmdt de la garde met l'arme à l'épaule et, accompagné du sgt de service, avance de 15 pas et s'arrête. Le cmdt de la garde met l'arme au pied. Tous deux demeurent au garde-à-vous.	L'adjuc s'avance, passe le cmdt de la garde en revue et retourne à son poste, neuf pas en avant du cmdt de la garde, face à lui. Seules les gardes privées (voir paragraphes 63 à 69) sont commandées par des officiers.
2	« COMMANDANT DE LA GARDE, POUR L'INSPECTION, PORTEZ – ARMES »	Adjuc	Le cmdt de la garde exécute le commandement reçu.	L'adjuc inspecte le fusil du cmdt de la garde et retourne à son poste, de la façon décrite au n° 1.
3	« COMMANDANT DE LA GARDE, RELÂCHEZ LA – CULASSE »	Adjuc	Le cmdt de la garde relâche la culasse.	
4	« COMMANDANT DE LA GARDE, AU PIED – ARMES »	Adjuc	Le cmdt de la garde met l'arme au pied.	S'il y a plus d'une garde ou d'un détachement rassemblé aux fins de la revue, les cmdt reçoivent l'ordre d'adopter la distance appropriée.
5	« COMMANDANT DE LA GARDE, EN PLACE RE – POS »	Adjuc	Le cmdt de la garde et le sgt de service adoptent la position en place repos.	L'adjuc tourne à droite et va se placer à neuf pas devant la future position de la garde, en se centrant par rapport à celle-ci, s'arrête et tourne à gauche.
6	« GARDE, RASSEMBLEMENT – MARCHÉ »	Adjuc	Le cmdt de la garde, le sgt de service, le clairon et les membres de la garde se mettent au garde-à-vous. Le cmdt de la garde et la garde mettent l'arme à l'épaule. La garde et le clairon avancent de 15 pas et s'arrêtent, le clairon prenant place à un pas à la droite du cmdt de la garde (voir figure 10-3-4).	Lorsqu'il s'agit d'une garde de cérémonie, la musique prend place à 24 pas à la droite de la garde et s'aligne sur celle-ci.
7	« GARDE, AU PIED – ARMES »	Adjuc	Les membres de la garde mettent l'arme au pied.	
8	« GARDE, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3- 2 (Feuille 1 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
9	« GARDE, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Adjuc	Le cmdt de la garde reste immobile. La garde s'aligne par la droite. Le clairon s'aligne sur le commandant de la garde.	Le sgt de service tourne à gauche et aligne normalement chaque rang de la garde.
10	« GARDE – FIXE »	Adjuc	Tous exécutent le commandement reçu.	Le sgt de service reprend sa position initiale.
11	« GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ »	Adjuc	Les membres de la garde fixent la baïonnette au canon.	Le cmdt de la garde et le sgt de service demeurent immobiles.
12	« GARDE, BAÏON – NETTES »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	
13	« GARDE, GARDE-À – VOUS »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	Le capitaine-adjutant (capt adjt) vient prendre place à deux pas derrière l'adjuc. Ce dernier fait demi-tour, salue et indique au capt adjt que la garde est présente et prête pour la revue. Après avoir reçu l'ordre de prendre position, l'adjuc salue, se rend derrière le capt adjt, en passant à sa droite. Le capt adjt avance de deux pas et l'adjuc va prendre position trois pas derrière lui en effectuant une série de conversions. Dès que l'adjuc est en place, après une pause réglementaire, le capt adjt et l'adjuc se mettent en marche ensemble, passent la garde en revue et reprennent leur place initiale. Pendant la revue, la musique, si elle est présente, joue des pièces appropriées.
14	« GARDE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET – TEZ »	Capt adjt	Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.	Le sgt de service et le cmdt de la garde demeurent immobiles.
15	« BAÏON – NETTES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
16	« GARDE, GARDE-À – VOUS »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (Feuille 2 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
17	« GARDE, POUR L'INSPECTION, PORTEZ – ARMES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Le cmdt de la garde met l'arme à l'épaule, l'inspection de son fusil ayant déjà été faite. Le capt adjt et l'adjud se mettent en marche ensemble, inspectent les fusils de la garde et reprennent leur place initiale.
18	« GARDE, RELÂCHEZ LA – CULASSE »	Capt adjt	Les membres de la garde relâchent la culasse.	
19	« GARDE, AU PIED – ARMES »	Capt adjt	Les membres de la garde mettent l'arme au pied. Le cmdt de la garde passe de la position armes à l'épaule à la position armes au pied.	Ayant été jugée prête à accomplir sa tâche, à partir de ce stade, la garde prend le nom de « garde montante ».
20	« GARDE MONTANTE BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ »	Capt adjt	Les membres de la garde fixent la baïonnette au canon.	Le cmdt de la garde et le sgt de service demeurent immobiles.
21	« BAÏON – NETTES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
22	« GARDE MONTANTE, GARDE-À – VOUS »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
23	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE – ARMES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
24	« GARDE MONTANTE, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
25	« GARDE MONTANTE, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Voir n° 9.
26	« GARDE MONTANTE – FIXE »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Voir n° 10.
27	« ADJUDANT-CHEF, FAITES ROMPRE LES RANGS AU SERGENT DE SERVICE »	Capt adjt	L'adjud indique en saluant qu'il a reçu l'ordre et le capt adjt lui rend son salut.	L'adjud peut être appelé par son grade, son nom ou sa fonction.

Tableau 10-3-2 (Feuille 3 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
28	« SERGENT DE SERVICE, ROM – PEZ »	Adjuc	Le sgt de service tourne à droite, salue, se met en marche et, en faisant une conversion à droite, quitte le terrain de rassemblement.	Le capt adjt rend le salut.
29	« COMMANDANT DE LA GARDE, À VOTRE – POSTE » ou « COMMANDANTS DE GARDE, À VOS – POSTES » (si certaines gardes doivent être commandées par des officiers)	Capt adjt	1. Le cmdt et le caporal (cpl) de la garde se mettent en marche ensemble, au pas cadencé, effectuent une conversion vers l'extérieur, le cmdt de la garde prenant place à trois pas derrière la garde, en se centrant par rapport à celle-ci. Le cpl de la garde, qui suit le cmdt de la garde, prend la place qu'occupait auparavant le cmdt de la garde et devient le guide de droite de la garde. 2. Si certaines gardes sont commandées par des officiers, ces derniers doivent prendre place trois pas devant leur garde, en se centrant par rapport à celle-ci; les sous-officiers restent à leur poste. Les officiers dégainent leur épée au commandement « À VOTRE POSTE » donné par le capt adjt.	Pendant que le cmdt et le cpl de la garde se rendent à leur nouveau poste, le capt adjt et l'adjuc tournent vers la gauche et vont prendre place à neuf pas du flanc droit de la garde et font demi-tour (voir la figure 10-3-5). Pendant ce temps, la musique prend position à 20 pas devant la garde.
30	« GARDE MONTANTE, À VOS POSTES, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Capt adjt	La garde et la musique se mettent en marche ensemble et la musique joue.	
31	« GARDE MONTANTE, TÊTE À – DROITE »	Cmdt de la garde	Le clairon et le sous-officier de droite de la garde regardent devant eux, les autres membres de la garde tournent la tête à droite et le cmdt de la garde salue comme s'il avait un fusil. (Si c'est un officier qui commande la garde, il doit avoir l'épée en main et la tête tournée vers la droite; les sous-officiers ne saluent pas avec leur fusil.)	Le capt adjt salue jusqu'à ce que la garde soit passée.

Tableau 10-3-2 (Feuille 4 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
32	« GARDE MONTANTE – FIXE »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	Le capt adjt quitte le terrain de rassemblement accompagné de l'adjuc et attend l'arrivée de la garde descendante (voir paragraphe 40).
33	La garde montante se rend au corps de garde pour y relever la garde descendante. La garde doit marcher en ligne, en se rassemblant pour changer de direction dans la mesure du possible; sinon, elle marche en file.			
34	« GARDE, AU – POSTE »	Sentinelles de la garde descendante		Voir les paragraphes 48 à 59. La garde peut prendre sa place selon les procédures habituelles.
35	« GARDE, AUX – ARMES »	Sentinelles de la garde descendante	La garde exécute le commandement reçu.	La garde sort au pas de gymnastique, à la position au port, baïonnettes au canon, se forme en rangs ouverts, met l'arme à l'épaule et s'aligne automatiquement. Le clairon prend place à un pas à la droite du cmdt de la garde descendante.
36	« GARDE MONTANTE – HALTE »	Cmdt de la garde montante	La garde montante s'arrête.	Si l'espace le permet, la garde montante s'arrête face à la garde descendante à 15 pas de celle-ci. Si cela est impossible, la garde montante prend place à 6 pas de la garde descendante, à sa gauche et alignée sur celle-ci, et face à la même direction. Les sentinelles qui sont à portée de voix du cmdt de la garde descendante exécutent les mêmes mouvements que les autres membres de leur garde au cours de la relève. La musique prend place à l'écart de l'endroit que vont occuper les gardes pendant la relève et joue une pièce de circonstance.
37	« GARDE MONTANTE, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Cmdt de la garde montante	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (Feuille 5 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
38	« GARDE MONTANTE, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Cmdt de la garde montante	La garde s'aligne par la droite, le personnel du flanc droit gardant la tête vers l'avant.	Le cmdt de la garde, ou l'adjudant/le sgt de la garde si la garde est commandée par un officier, va prendre position à six pas à la droite du rang avant, s'arrête et tourne à gauche. Le cpl de la garde, à moins qu'il ne soit déjà en place sur le flanc gauche, se met en marche et, par une série de conversions, contourne l'arrière de la garde, passant à la droite du cmdt de la garde pour reprendre sa position initiale un pas à gauche du rang avant. Il aligne la garde.
39	« GARDE MONTANTE – FIXE »	Cmdt de la garde montante	La garde exécute le commandement reçu.	Le cmdt de la garde ou l'adjudant/le sgt prend position un pas à la droite du rang avant de la garde.
40	« GARDE DESCENDANTE, À LA GARDE MONTANTE, PRÉSENTEZ – ARMES »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante présentent les armes.	
41	« GARDE MONTANTE, À LA GARDE DESCENDANTE, PRÉSENTEZ – ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante présentent les armes.	Le clairon de la garde montante sonne le « salut général ».
42	« GARDE DESCENDANTE, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante mettent l'arme à l'épaule.	
43	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante mettent l'arme à l'épaule.	
44	« GARDE DESCENDANTE, AU PIED – ARMES »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante, y compris le cmdt, mettent l'arme au pied.	

Tableau 10-3-2 (Feuille 6 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
45	« GARDE MONTANTE, AU PIED – ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante, y compris le cmdt, mettent l'arme au pied.	Le cmdt de la garde descendante indique alors le nombre de sentinelles en faction, par exemple, deux de jour, quatre de nuit. Le cmdt de la garde montante répète le nombre de sentinelles en faction. Les cmdt de garde privée peuvent échanger leurs clés.
46	« GARDE DESCENDANTE, EN PLACE RE – POS »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante adoptent la position en place repos.	Le cmdt de la garde montante et celui de la garde descendante placent ensuite l'arme à l'épaule, se mettent en marche et prennent position à trois pas en avant de leur garde, en se plaçant au centre par rapport à celle-ci, le cmdt de la garde descendante faisant face à l'avant et celui de la garde montante faisant face à sa garde.
47	« GARDE MONTANTE, EN FACTION, NUMÉRO – TEZ »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante se numérotent de l'avant vers l'arrière, en commençant par le flanc droit, comme il est indiqué à la figure 10-3-6.	Le cmdt de la garde montante désigne alors les relève de sa garde, par exemple n° 1 à 4, première relève, etc.
48	« PREMIÈRE RELÈVE EN POSTE, LES AUTRES, EN PLACE RE – POS »	Cmdt de la garde montante	Les n°s 1 à 4 (ou les numéros désignés comme première relève) demeurent au garde-à-vous; les autres adoptent la position en place repos.	Après ce commandement, le cmdt de la garde descendante et celui de la garde montante se tournent et se dirigent vers le corps de garde. Le cpl de la garde montante met l'arme à l'épaule et se place à trois pas devant la garde montante, en se centrant par rapport à celle-ci, et demeure en position arme à l'épaule.
49	« PREMIÈRE RELÈVE, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cpl de la garde montante	Les membres de la première relève mettent l'arme à l'épaule.	Le cpl de la garde descendante, qui dirige la relève à son poste, va se placer à un pas du flanc droit de la première relève. Le cpl de la garde montante se place à trois pas en avant de la première relève, en se centrant par rapport à celle-ci.

Tableau 10-3-2 (Feuille 7 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
50	« PREMIÈRE RELÈVE, VERS LA DROITE, EN FILE, À DROITE, TOUR – NEZ »	Cpl de la garde montante	Les membres de la première relève tournent à droite.	
51	« PREMIÈRE RELÈVE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cpl de la garde montante	Les membres de la relève se mettent en marche et le cpl de la garde montante se place à un pas à la gauche du militaire qui porte le dernier numéro.	Le cpl de la garde descendante conduit la première relève au poste n° 1 en empruntant le parcours le plus direct.
52	« RELÈVE – HALTE »	Cpl de la garde montante	La relève s'arrête.	La sentinelle de la garde descendante se met au garde-à-vous et met l'arme à l'épaule à l'approche de la relève.
53	« SENTINELLE N° 1, À VOTRE – POSTE »	Cpl de la garde montante	La nouvelle sentinelle va se placer à un pas à gauche de la sentinelle relevée et fait demi-tour.	Les deux caporaux vont se placer devant les sentinelles. Le cpl de la garde descendante fait lecture des consignes de la sentinelle et s'assure qu'elles sont comprises.
54	« SENTINELLE, PAS – SEZ »	Cpl de la garde montante	La sentinelle relevée avance tout droit et, en faisant une série de conversions, va se placer derrière la relève.	Dès que la sentinelle relevée quitte le poste, la nouvelle sentinelle y prend place en faisant deux pas vers la droite. Les caporaux reprennent leur position et répètent les manœuvres indiquées aux n°s 51 à 54 inclusivement, jusqu'à ce que la relève des postes soit terminée.
55	Lorsque toutes les sentinelles sont en poste, les caporaux des gardes changent de place; le cpl de la garde descendante prend le commandement.			
56	« SENTINELLES RELEVÉES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées exécutent le commandement reçu.	Les sentinelles relevées retournent au corps de garde. Le cpl de la garde montante, obéissant à ses commandements, raccompagne les sentinelles relevées en empruntant le parcours le plus direct.
57	« SENTINELLES RELEVÉES – HALTE »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées s'arrêtent entre les deux gardes.	Les sentinelles relevées reçoivent alors l'ordre de se tourner dans la même direction que la garde descendante.

Tableau 10-3-2 (Feuille 8 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
58	« SENTINELLES RELEVÉES, REJOIGNEZ LES – RANGS »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées et les deux caporaux tournent à droite et, après avoir observé une pause réglementaire, regagnent leur place au sein de leur garde respective, mettent l'arme au pied et adoptent la position en place repos.	Les sentinelles relevées prennent place à la gauche de la garde descendante et les deux caporaux, à la gauche de leurs gardes respectives.
59	Après la prise en charge et la mise en place de la première relève, les cmdt des gardes prennent place à la droite de leur garde respective. La musique, si elle est présente, se place de façon à précéder la garde descendante lorsque celle-ci se mettra en marche.			
60	« GARDE DESCENDANTE, GARDE-À – VOUS »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante se met au garde-à-vous.	
61	« GARDE MONTANTE, GARDE-À – VOUS »	Cmdt de la garde montante	La garde montante se met au garde-à-vous.	
62	« GARDE DESCENDANTE, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante met l'arme à l'épaule.	
63	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt de la garde montante	La garde montante met l'arme à l'épaule.	Si la garde n'est pas commandée par des officiers, après le mouvement à l'épaule armes, le cmdt et le cpl de la garde descendante se placent de la façon indiquée au n° 29.
64	« GARDE DESCENDANTE, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante ferme les rangs.	

Tableau 10-3-2 (Feuille 9 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
65	« GARDE DESCENDANTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), FOR – MEZ »; « PAS CADENCÉ – MARCHÉ »; et « VERS L'A – VANT »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante exécute le commandement reçu.	Cette manœuvre est effectuée lorsque les gardes se font face.
65a	Autres circonstances			Si la garde descendante est en ligne, elle peut se diriger directement vers l'avant ou, dans d'autres circonstances, elle peut tourner à droite et, après s'être mise en marche, exécuter deux conversions vers la gauche et passer devant le front de la garde montante. Dans un cas comme dans l'autre, la musique, si elle est présente, commence à jouer au commandement « MARCHÉ ». Si la tradition locale l'exige, la garde descendante peut quitter les lieux au pas ralenti et adopter le pas cadencé après être passée devant le corps de garde ou la barrière.
66	« GARDE MONTANTE À LA GARDE DESCENDANTE, PRÉSENTEZ – ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante, y compris le cmdt, présentent les armes.	
67	« GARDE DESCENDANTE, TÊTE À – DROITE (GAUCHE) »	Cmdt de la garde descendante	Le cmdt de la garde descendante salue, le reste de la garde tourne la tête vers la droite (gauche).	
68	« GARDE DESCENDANTE – FIXE »	Cmdt de la garde descendante	La garde exécute le commandement reçu.	Voir paragraphe 40.

Tableau 10-3-2 (Feuille 10 de 11) Relève de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
69	« GARDE MONTANTE À L'ÉPAULE – ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante mettent l'arme à l'épaule.	
70	« GARDE MONTANTE, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ »	Cmdt de la garde montante	La garde montante ferme les rangs.	Si la garde est commandée par un sous-officier, le cmdt et le cpl se rendent à leur poste. Le cmdt de la garde conduit la garde à l'endroit où se trouvait la garde descendante et explique la procédure de l'appel aux armes. Il revoit cette procédure et d'autres consignes. Il doit donner les mêmes renseignements à la première relève une fois sa faction terminée.
71	« GARDE, AU CORPS DE GARDE, ROM – PEZ »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu. S'il y a un officier, les membres de la garde le saluent l'arme à l'épaule.	La garde descendante étant partie, la garde montante redevient simplement la « garde ».

Tableau 10-3-2 (Feuille 11 de 11) Relève de la garde

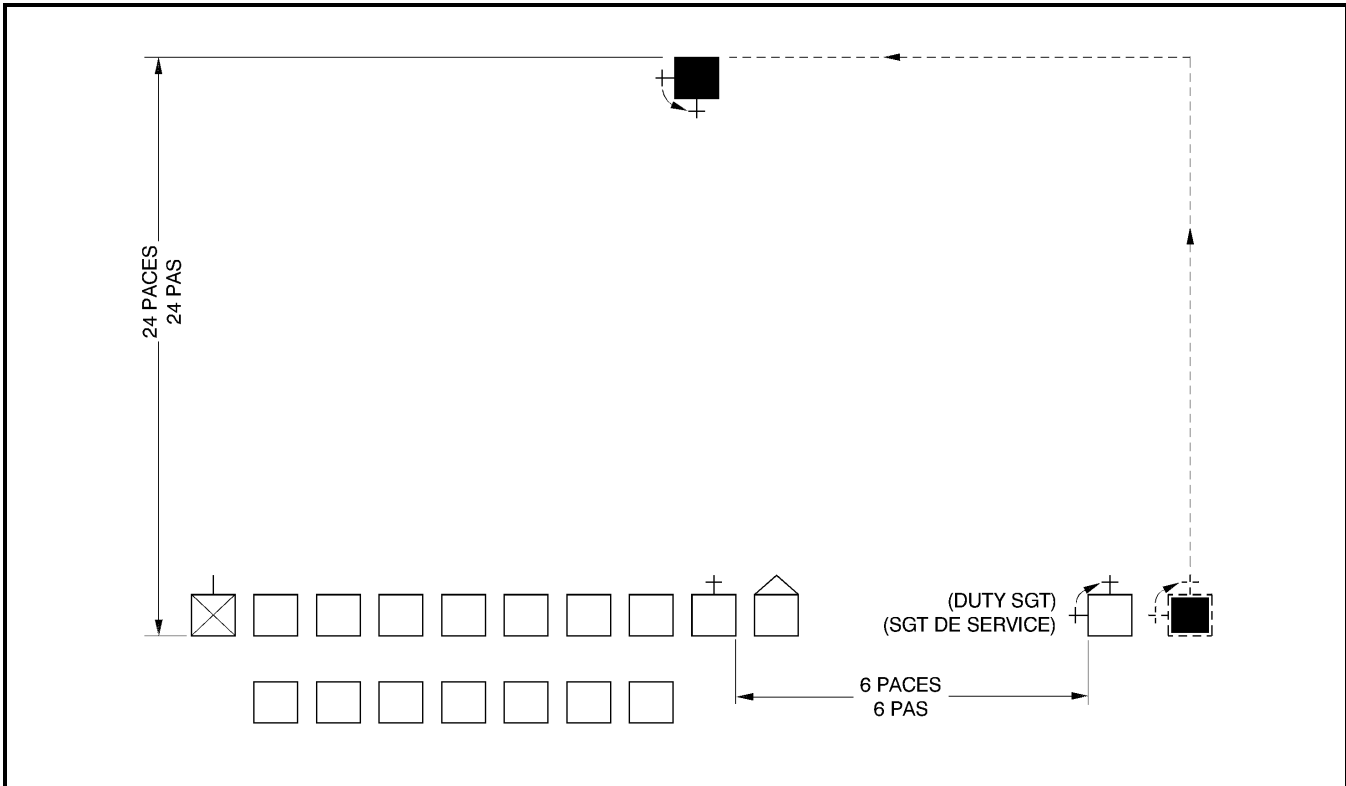


Figure 10-3- 3 Formation adoptée au moment de la relève de la garde

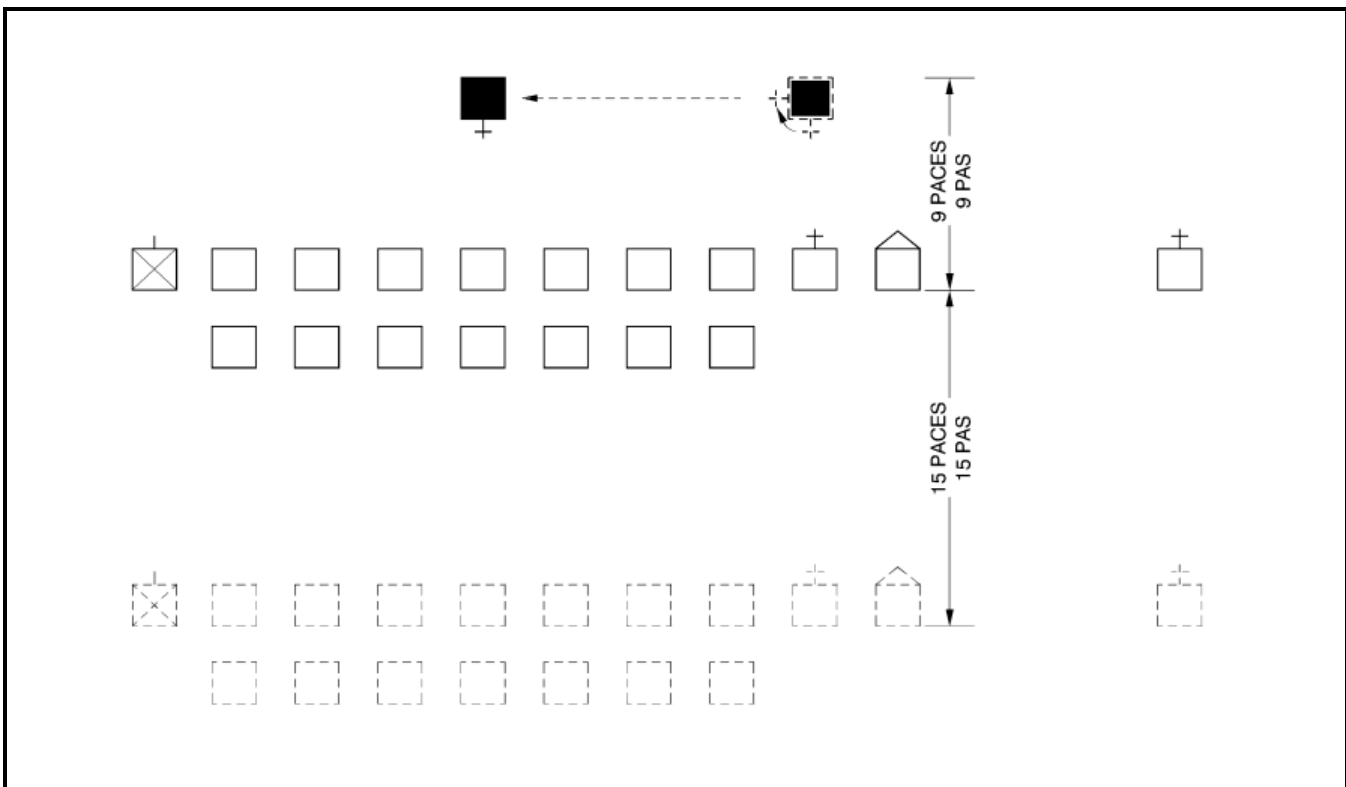


Figure 10-3- 4 Relève de la garde (n° 6)

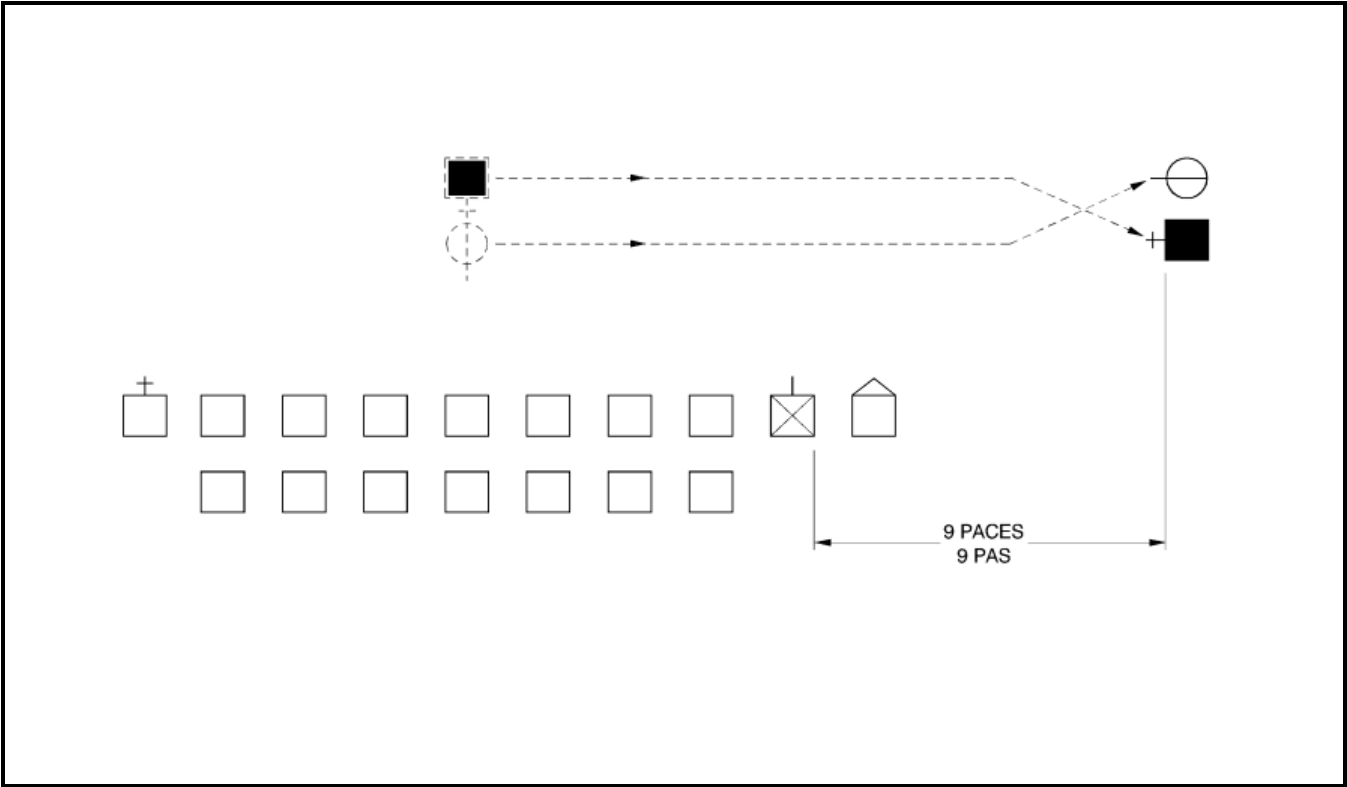


Figure 10-3- 5 Relève de la garde (n° 29)

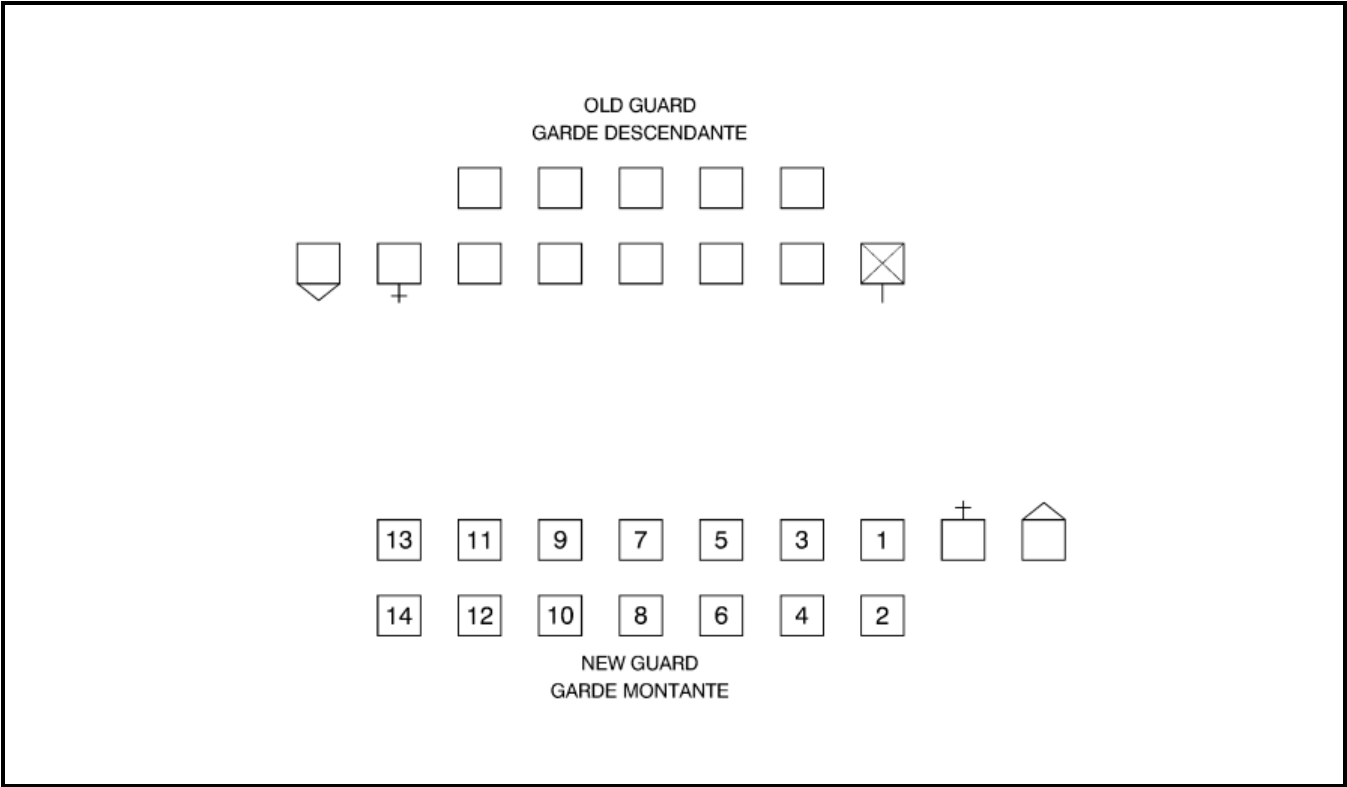


Figure 10-3- 6 Relève de la garde (n° 47)

40. Une fois que la garde montante a pris la relève, la garde descendante se rend au terrain de rassemblement et prend place à l'endroit occupé précédemment par la garde montante pendant l'inspection effectuée par le capitaine-adjutant. Lorsque la garde est arrêtée, le cmdt de la garde lui ordonne de mettre l'arme au pied, d'ouvrir les rangs et de s'aligner par la droite.

41. Si le commandant de la garde n'est pas un officier, il va prendre place à six pas à droite du rang avant, s'arrête et tourne à gauche. Le caporal se rend à sa place à la gauche du rang avant. Le commandant aligne sa garde.

42. Le commandant de la garde donne le commandement Fixe et fait rapport au capitaine-adjutant qui, à ce stade, se trouve en avant de la garde. En même temps, à moins que le commandant de la garde ne soit un officier, le caporal de la garde met l'arme à l'épaule et passe derrière la garde pour prendre place à la droite du rang avant. Le capitaine-adjutant inspecte la garde descendante de la même façon qu'il l'a fait pour la garde montante, sauf que le commandant de la garde l'accompagne pendant l'inspection. Le capitaine-adjutant n'ordonne pas à la garde de fixer les baïonnettes aux canons. Après l'inspection, le capitaine-adjutant fait retirer les drapeaux consacrés et ordonne aux officiers de rompre les rangs s'il y a lieu (par exemple, dans le cas d'une garde privée) ou ordonne au sous-officier qui agit comme commandant de la garde de se rendre à son poste. Le capitaine-adjutant va prendre place à l'écart du flanc droit de la garde.

43. Le capitaine-adjutant ordonne à l'adjutant et au sergent de la garde ou au commandant de la garde de ramener sa garde dans le secteur de la compagnie et de rompre les rangs. Le commandant de la garde exécute l'ordre reçu en passant devant le capitaine-adjutant et en donnant les commandements « TÊTE À – DROITE » et « FIXE ».

MISE EN FACTION ET RELÈVE DES SENTINELLES

44. Le caporal de la garde doit poster les sentinelles et en assurer la relève de la façon décrite au tableau 10-3-2, du n° 49 au n° 56 inclusivement, exception faite des manœuvres qui incombent au caporal de la garde descendante. Le caporal de la garde doit faire lecture des consignes de la sentinelle.

45. Les sentinelles de la relève font l'objet d'une inspection au corps de garde avant d'être affectées à leur poste.

46. Lorsqu'une sentinelle est affectée à un poste où il n'y a pas encore de sentinelle, elle reçoit l'ordre de s'arrêter à cinq pas de son poste. Puis, au commandement « À VOTRE – POSTE », la sentinelle avance de cinq pas, s'arrête à son poste et fait demi-tour.

47. Lorsqu'elles sont relevées, les sentinelles se rendent au corps de garde, s'arrêtent et font l'objet d'une inspection par le caporal, qui leur donne ensuite le commandement « AU CORPS DE GARDE, ROM – PEZ ». Les sentinelles exécutent alors le commandement reçu.

APPEL AUX ARMES

48. La sentinelle qui est de faction au poste le plus près du corps de garde avertit le commandant et la garde de l'approche des personnes à qui la garde doit rendre les honneurs (voir les paragraphes 12 à 19) en lançant l'appel « GARDE, AU – POSTE ». La garde se prépare alors à répondre à l'appel aux armes.

49. Si la sentinelle est en train de faire sa ronde, elle la termine avant de lancer l'appel « GARDE, AUX – ARMES ».

50. La garde sort du corps de garde au pas de gymnastique, les armes au port et les baïonnettes aux canons, se forme en rangs ouverts, l'arme à l'épaule, et s'aligne immédiatement. L'adjutant ou le sergent supérieur de la garde ne met pas la baïonnette au canon.

51. Les sentinelles qui sont à portée de voix du commandant de la garde s'arrêtent à leur poste et exécutent les ordres donnés par le commandant de la garde.

52. Les gardes constituées uniquement pour rendre les honneurs à des dignitaires de passage peuvent poster leur sentinelle à l'extérieur du corps de garde. Si l'espace disponible au corps de garde ou dans le voisinage immédiat de la barrière ne permet pas d'y tenir la cérémonie, la garde peut être formée à un endroit approprié. Dans ce cas, les instructions données aux paragraphes 48 à 50 ci-dessus ne s'appliquent pas, et la garde se met simplement en ligne avant l'arrivée du dignitaire.

53. Le commandant de la garde ordonne « GARDE, SALUT GÉNÉRAL (ROYAL), PRÉSENTEZ – ARMES » au moment où le dignitaire arrive devant la garde. On peut marquer la position de ce dernier à environ 10 pas devant la garde (au centre) ou ériger une estrade d'honneur peu élevée s'il s'agit d'une garde formée uniquement dans le cadre d'une cérémonie.

54. Le commandant de la garde ordonne « À L'ÉPAULE – ARMES » et, de sa position sur le flanc droit, annonce que la garde est prête pour la revue. Si le dignitaire désire la passer en revue, il doit s'avancer à ce moment; le commandant de la garde demeure à sa place, à moins que le dignitaire ne lui demande de l'accompagner. Si le dignitaire ne désire pas passer la garde en revue, il en informe le commandant. (Les dignitaires civils arrivent souvent accompagnés d'un membre de l'unité visitée qui, par simple courtoisie, informe le dignitaire de la façon de procéder.)

55. Si le dignitaire demande au commandant de la garde de l'accompagner pendant la revue, celui-ci se tient à la droite du dignitaire pendant la revue du rang avant et à sa gauche pendant la revue du rang arrière.

56. À la fin de la revue, le dignitaire retourne à sa position devant la garde ou sur l'estrade d'honneur. Si le commandant de la garde a accompagné le dignitaire, il retourne à son poste sur le flanc droit de la garde.

57. Le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, SALUT GÉNÉRAL (ROYAL), PRÉSENTEZ – ARMES » et « À L'ÉPAULE – ARMES ». Le dignitaire quitte ensuite les lieux.

58. Un dignitaire qui passe devant une garde en faction à l'entrée d'une caserne ou d'un autre endroit peut répondre au salut sans s'arrêter. Dans ce cas, la garde termine normalement son salut une fois que le dignitaire est passé.

59. Si la garde est appelée aux armes à l'occasion d'une ronde d'inspection, l'officier de service peut vouloir inspecter le corps de garde, les cellules, etc. Dans ce cas, il doit demander au commandant de la garde de l'accompagner.

RENOI AU CORPS DE GARDE

60. Après le départ du dignitaire ou de l'officier de service, le commandant de la garde donne l'ordre « AU CORPS DE GARDE, ROM – PEZ ». La garde exécute le commandement reçu.

61. Les gardes formées uniquement aux fins d'une cérémonie à d'autres endroits, comme dans le cas signalé au paragraphe 52, peuvent simplement recevoir l'ordre de rompre les rangs, s'il y a lieu.

62. L'officier de service peut également demander au commandant de la garde d'ordonner à la garde de rompre les rangs après la revue.

GARDES PRIVÉES

63. Les gardes privées se rassemblent et exécutent leurs fonctions de la même façon que les gardes de caserne, exception faite des formalités signalées ci-dessous.

64. Comme les gardes privées sont constituées à l'intention d'un dignitaire, à l'instar d'une garde d'honneur (tableau 10-2-1), leur composition et leur taille dépendent du grade du dignitaire et non du nombre de postes à doter. Lorsque le dignitaire est absent de sa résidence, la taille de la garde peut être réduite, tout en maintenant en fonction suffisamment de sentinelles pour doter les postes prévus.

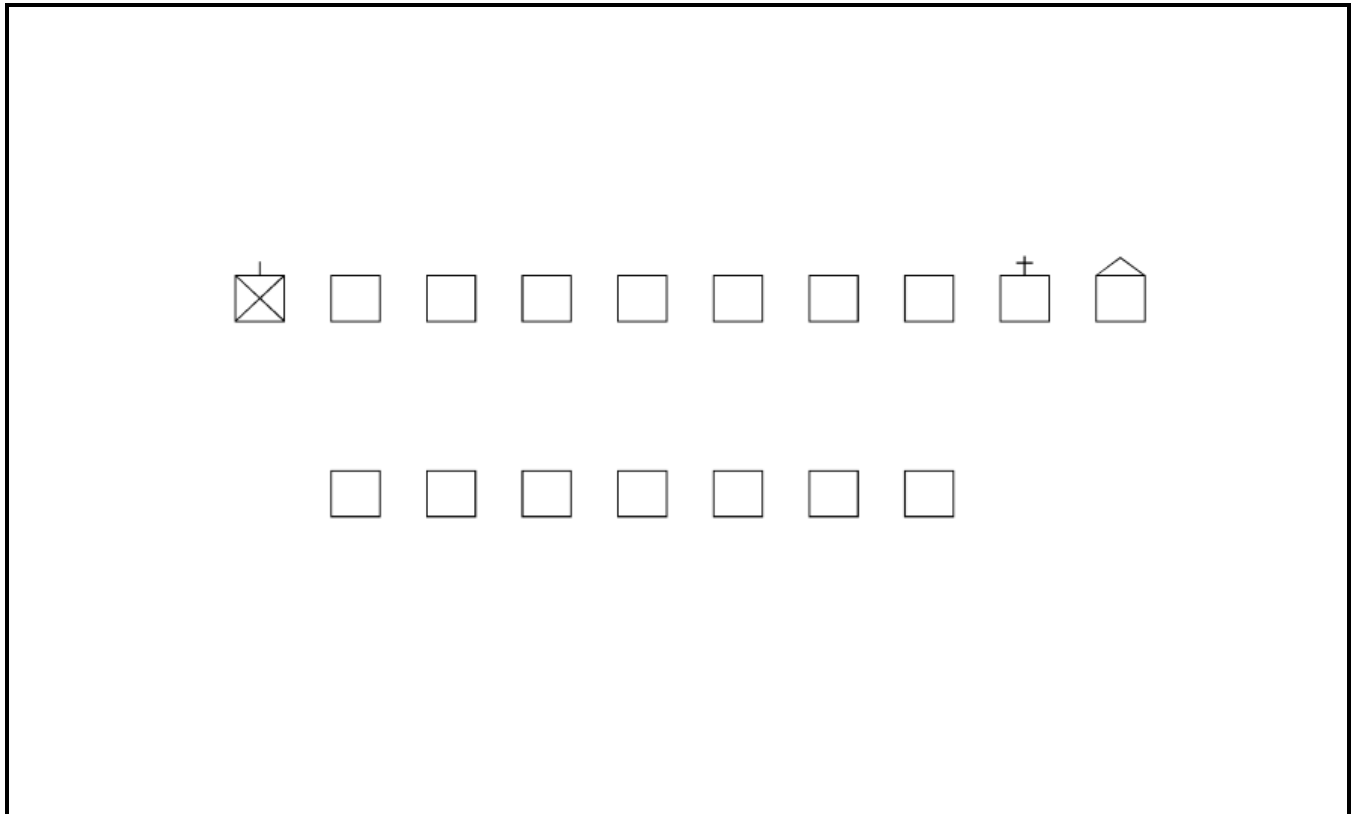


Figure 10-3- 7 Garde de caserne après avoir répondu à l'appel aux armes

65. Les gardes privées, comme les gardes d'honneur, doivent être commandées par des officiers et doivent, s'il y a lieu, porter le drapeau consacré de l'unité intéressée. Dans le cas des unités qui possèdent un ensemble de drapeaux consacrés, seulement un drapeau consacré doit être porté : le drapeau consacré de la Reine pour les gardes royales, les gardes d'un représentant de la reine et les gardes de chefs d'État lorsque le dignitaire est à sa résidence; et le drapeau du commandement, du collège ou du régiment dans d'autres circonstances.

66. La relève des gardes privées doit se dérouler de la façon indiquée au tableau 10-3-2. Au moment approprié au cours de la cérémonie, le capitaine-adjutant doit ordonner aux officiers de la garde montante de prendre leur poste et à ceux de la garde descendante, de rompre les rangs.

67. Si la garde montante et la garde descendante appartiennent toutes les deux à la même unité qui possède un ensemble de drapeaux consacrés, chaque garde peut porter un drapeau consacré. Pour s'assurer que la garde de service porte le drapeau consacré approprié, les drapeaux consacrés peuvent devoir être échangés au cours de la relève en même temps que les clés, les listes des périodes de service, etc.

68. Une fois que la garde montante est en poste au corps de garde, le drapeau consacré doit être remis à l'officier subalterne de la garde. Les sous-officiers subalternes ou d'autres membres choisis de la garde doivent remplir le rôle d'escortes du drapeau consacré; lorsqu'ils n'escortent pas le drapeau consacré, ils doivent être placés dans une file de la garde.

69. La garde appelée aux armes doit être d'une taille appropriée au grade de la personne à qui elle doit rendre les honneurs. Les ordres permanents doivent préciser la taille de la garde ou du détachement de la garde, dans chaque cas.

SECTION 4

GARDES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART LORS DES CÉRÉMONIES

GÉNÉRALITÉS

1. Les gardes d'arrivée peuvent être formées en ligne à une entrée, dans un escalier ou le long d'un corridor pour rendre les honneurs à des dignitaires qui entrent dans un immeuble, ou le long des derniers mètres du parcours qu'ils empruntent à leur départ. On ne doit pas former de garde d'arrivée lorsqu'une garde d'honneur a été constituée pour l'occasion.
2. Les gardes d'arrivée et de départ peuvent être armées ou non.

GARDE D'ARRIVÉE

3. Les gardes peuvent être placées en ligne à l'entrée d'un immeuble, dans un escalier ou le long d'un corridor pour rendre les honneurs à un dignitaire auquel une garde de caserne présenterait habituellement les armes (voir section 3, paragraphe 11).
4. Les gardes d'arrivée doivent être d'une taille qui convient à leur tâche. Si l'espace où elles doivent être placées en ligne est approprié, elles sont composées de la même façon qu'une garde de caserne de cérémonie (voir section 3, paragraphe 7). On peut réduire l'effectif si l'espace est limité, par exemple, lorsqu'on forme un cordon le long d'un petit escalier. Si des alertes et des saluts doivent être sonnés, le clairon/le cornemuseur doit être posté près de la porte ou de l'entrée. S'il y a une musique ou s'il n'y a ni alerte ni salut à sonner, la présence du clairon/du cornemuseur n'est pas nécessaire.
5. Les gardes d'arrivée ne sont normalement fournies qu'à des occasions officielles, par exemple, à Rideau Hall, la résidence du gouverneur général à Ottawa, lors de l'accueil d'un chef d'État de passage ou d'une investiture.

GARDE DE DÉPART

6. Une garde de départ peut être formée pour rendre les honneurs à un dignitaire militaire ou civil au moment de son départ en avion, à bord d'un navire, en train ou en véhicule automobile. On forme une garde de départ seulement pour les dignitaires qui ont droit à une garde d'honneur (tableau 10-2-1).
7. La composition d'une garde de départ est la même qu'une garde de caserne de cérémonie (voir section 3, paragraphe 7) qui est commandée par un officier subalterne secondé par un sergent, mais clairon ou cornemuseur en moins; elle se compose donc d'un officier subalterne, d'un sergent et de 14 caporaux et soldats.

MISE EN PLACE DE LA GARDE

8. La garde doit être formée sur deux rangs et marcher jusqu'à l'emplacement déterminé.
9. À son arrivée, la garde reçoit l'ordre de s'arrêter et de demeurer en place ou, dans le cas d'une garde placée le long d'un escalier ou d'un corridor, elle doit se disposer selon des positions prédéterminées le long du passage ou à la manière d'un cordon le long d'une rue (voir chapitre 12).
10. Dans le cas d'un véhicule ou d'un immeuble, la garde s'arrête une fois que le rang avant s'est aligné sur le côté droit de la porte. Si un dignitaire part en avion, la garde doit s'aligner sur le côté droit de la rampe d'embarquement et ne pas dépasser le bout de l'aile de l'appareil (voir la figure 10-4-1). Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »; « RANG ARRIÈRE – IMMOBILE »; « RANG AVANT, TROIS PAS VERS L'AVANT – MARCHE »; et « RANG AVANT, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ ».
11. Le commandant de la garde aligne ensuite la garde en donnant le commandement « RANG ARRIÈRE, PAR LA DROITE, RANG AVANT, PAR LA GAUCHE, ALI – GNEZ ». Le guide et le militaire de droite du rang arrière s'assurent qu'ils sont bien l'un en face de l'autre. S'il s'agit d'une garde de départ près d'un avion, le militaire de droite du rang arrière veille à ce que les rangs formés ne dépassent pas le bout de l'aile de l'avion.

12. Après que le commandement « GARDE – FIXE » a été donné, la garde, si elle est armée, reçoit l'ordre « AU PIED – ARMES » et adopte la position en place repos jusqu'à l'arrivée du dignitaire auquel elle doit rendre les honneurs.

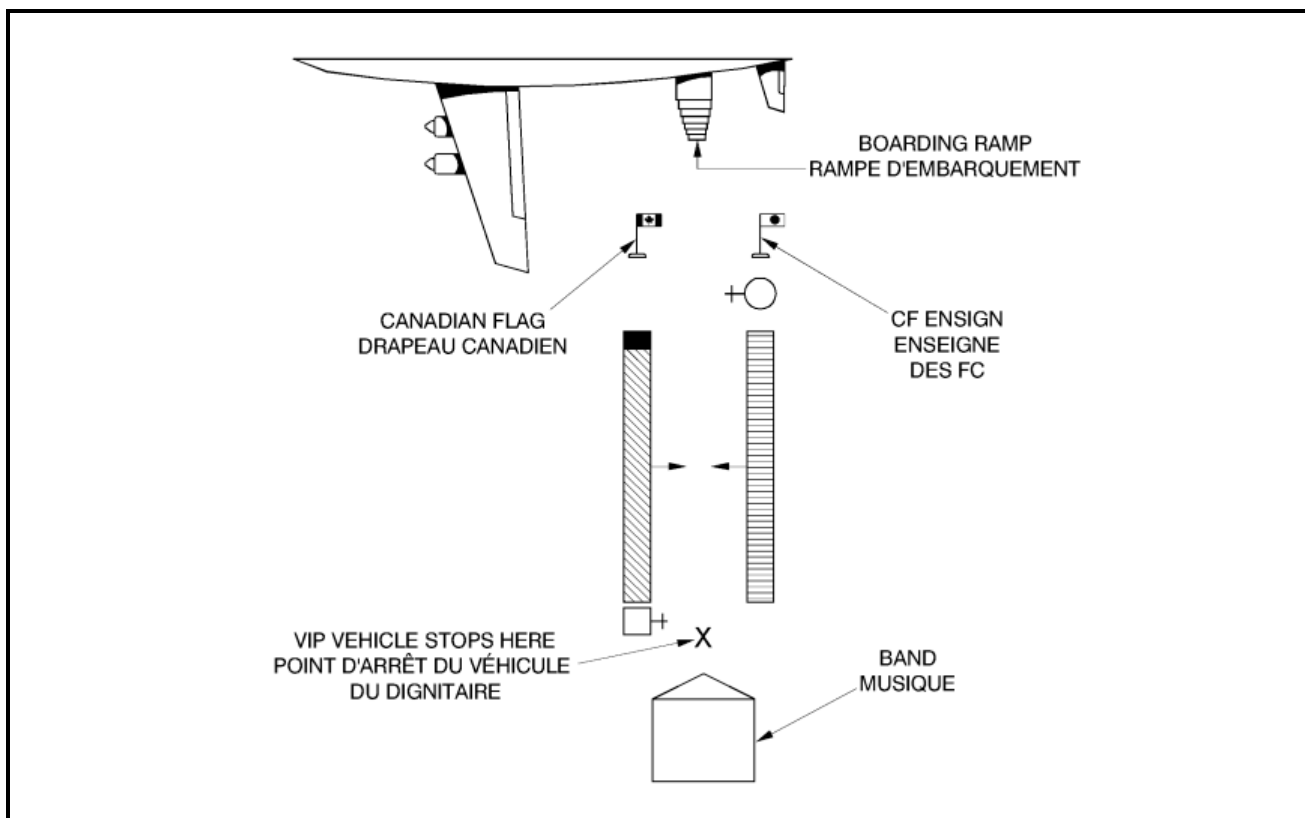


Figure 10-4-1 Garde de départ

13. S'il s'agit d'une garde d'arrivée, le commandant de la garde doit se placer près de l'entrée du côté droit des dignitaires au moment où ceux-ci entrent. Le commandant adjoint doit se placer du côté opposé. Si la garde d'arrivée reste sur place pour rendre les honneurs aux dignitaires au moment de leur sortie, le commandant et le commandant adjoint changent de place de façon que le commandant se trouve à la droite des dignitaires lorsqu'ils sortent.

14. Dans le cas d'une garde de départ, le commandant de la garde doit se placer sur le flanc droit du rang arrière, c'est-à-dire à la droite du dignitaire qui s'en va; le sergent se place sur l'autre flanc du rang avant, le plus près du point d'arrivée du dignitaire, en faisant face à la direction opposée à celle du commandant.

15. La musique, si elle est présente, doit se placer à l'endroit le plus approprié.

16. Lorsqu'une garde de départ est formée, les drapeaux suivants doivent être hissés à deux mâts comme le montre la figure 10-4-1 :

- a. le drapeau national du Canada;
- b. soit le drapeau national du pays du dignitaire, soit, si cela n'est pas approprié, l'enseigne des Forces armées canadiennes ou un drapeau de commandement, conformément aux directives de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC), chapitre 13, annexe A.

SALUTS

17. Lorsqu'une garde d'arrivée est constituée pour rendre les honneurs à un certain nombre de dignitaires, par exemple lors d'une investiture, il faut donner des instructions claires au commandant de la garde sur les différents types de salut à exécuter selon les dignitaires, c'est-à-dire lui préciser le moment où la garde doit recevoir l'ordre d'adopter la position en place repos ou de se mettre au garde-à-vous et, si la garde est armée, le moment où elle devra mettre l'arme à l'épaule ou présenter les armes (dans le cas des épées, le moment où elle devra adopter la position épée en main, replacez l'épée ou saluez).

18. Pour un dignitaire qui a droit à tous les honneurs à son arrivée ou à son départ, lorsque le véhicule à bord duquel il se trouve s'arrête, le commandant de la garde doit ordonner à la garde et à la musique de se mettre au garde-à-vous et procéder comme suit :

- a. **Avec armes.** Le commandant de la garde doit donner le commandement « À L'ÉPAULE – ARMES » et, au moment où le dignitaire s'approche pour passer au milieu de la garde sans faire de pause, donner le commandement « GARDE, PRÉSENTEZ – ARMES ». La musique doit jouer une pièce appropriée discrètement. Après le passage du dignitaire, le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ».
- b. **Sans armes.** Après que la garde et la musique ont reçu l'ordre de se mettre au garde-à-vous, la musique doit jouer une pièce appropriée discrètement. Tandis que le dignitaire passe dans les rangs, seul le commandant de la garde salue. Ce dernier doit cesser de saluer lorsque le dignitaire est passé, et la musique doit alors arrêter de jouer.

19. Les commandements donnés à une garde d'arrivée placée le long d'un escalier ou d'un corridor à l'intérieur d'un immeuble doivent être lancés assez fort pour que la garde les entende, sans plus. Des signaux prédéterminés peuvent être utilisés à la place des commandements.

RENOI DE LA GARDE

20. Après le départ du dignitaire ou des dignitaires, le commandant peut ordonner à la garde de quitter les lieux et de rompre les rangs.

21. Pour des raisons de sécurité, lorsqu'un dignitaire part en avion, immédiatement après qu'on a fermé la porte de l'appareil, le commandant de la garde doit donner les commandements « RANG AVANT, TROIS PAS VERS L'AVANT – MARCHÉ »; et « GARDE, VERS LA GAUCHE, À DROITE ET À GAUCHE, TOUR – NEZ » (chaque rang tournant du côté opposé à l'avion). Il ramène ensuite la garde et la musique dans la zone de dispersion.

CHAPITRE 11

SERVICES RELIGIEUX ET FUNÉRAILLES

SECTION 1

SERVICES RELIGIEUX

CÉRÉMONIE AUX MORTS

1. Les procédures décrites ci-dessous doivent être respectées à la lettre en toutes circonstances.
2. La veille est assurée par quatre caporaux et soldats (des deux sexes, dans la mesure du possible). À moins que la cérémonie n'ait lieu précisément à la mémoire de militaires d'une seule armée ou d'une seule unité, les quatre militaires représentent traditionnellement chacune des trois armées des Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada si cela est possible.
3. Comme il est indiqué au paragraphe 19 de la section 2, la veille au cénotaphe/monument commémoratif commence 15 minutes avant le début de la cérémonie. Les membres de la veille restent de faction jusqu'à ce que le dignitaire qui préside la cérémonie soit parti. Pendant qu'ils sont de faction, les membres de la veille reposent sur leurs armes renversées. Un infirmier/une infirmière accompagne les membres de la veille au Monument commémoratif de guerre du Canada.
4. Les troupes devraient être en place au cénotaphe/monument aux morts, à la position repos, 10 minutes avant la cérémonie.
5. Au moment où s'approche la voiture du dignitaire qui préside la cérémonie, le commandant du rassemblement doit mettre les troupes au garde-à-vous. Si les troupes sont en armes, il doit donner l'ordre de mettre l'arme à l'épaule.
6. Lorsque le dignitaire a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant du rassemblement ordonne le salut approprié conformément au chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC). Si le dignitaire est un officier supérieur (colonel, lieutenant-colonel ou major) ou si les troupes ne sont pas en armes, on procède de la façon prescrite au chapitre 9, section 2, paragraphes 18 à 22).
7. La cérémonie aux morts elle-même commence lorsque la musique joue le « Ô Canada ». Les troupes se découvrent avant la prière aux morts; elles se couvrent de nouveau lorsque les prières sont terminées (voir chapitre 2, paragraphe 23).
8. Les clairons ou trompettes doivent jouer le « dernier appel » immédiatement avant le début de la période de silence de deux minutes (habituellement de 11 h à 11 h 02). Aux endroits où une salve de 21 coups de canons est tirée dans le cadre de la cérémonie du jour du Souvenir, lorsque l'organisateur de la cérémonie en fait la demande, un coup unique sera tiré à 11 h 00 pour indiquer le début des deux minutes de silence (voir le chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).
9. Pendant la période de silence, tous les instruments se taisent, y compris les cornemuses, puisqu'ils distrairaient du but de l'événement, qui constitue une réflexion silencieuse sur le service et le sacrifice des morts. Après la période de silence de deux minutes, on sonne le « réveil ». L'élégie peut être intégrée soit avant le « dernier appel », soit après le « réveil » ou, si le commandant du rassemblement le souhaite ainsi, après les deux minutes de silence et avant le « réveil ». Si elle est utilisée, la salve de 21 coups de canon a lieu immédiatement après les deux minutes de silence (au début du « réveil » ou de l'élégie). Une fois que le « réveil » ou l'élégie ont été joués, on peut procéder à la lecture de l'Acte du souvenir, après quoi on dépose les gerbes officielles. Pendant le dépôt des gerbes, les troupes se tiennent à la position en place repos.

10. Le porteur de gerbes se tient à un pas à gauche et en arrière du dignitaire qui doit la déposer et tient la gerbe dans sa main gauche, dans la mesure du possible. Lorsque le dignitaire salue ou incline la tête, le porteur salue.
11. Lorsqu'on a fini de déposer les gerbes, les troupes reçoivent l'ordre de se mettre au garde-à-vous et la musique joue le *God Save the Queen*. La cérémonie aux morts est alors terminée. Les spectateurs peuvent ensuite s'approcher pour déposer des gerbes de fleurs « non officielles ».
12. Les dignitaires peuvent partir ou se rendre sur l'estrade d'honneur. Les troupes défilent, puis rompent les rangs à l'endroit désigné.

RASSEMBLEMENTS POUR CÉRÉMONIE RELIGIEUSE DANS UNE ÉGLISE

13. À l'arrivée à l'église, le commandant donne aux troupes l'ordre de s'arrêter et ordonne aux officiers de quitter les rangs. Les troupes entrent à l'église en file simple sous les ordres des adjudants. Les officiers ferment la marche.
14. Après la cérémonie, les officiers sortent de l'église les premiers, suivis des hommes de troupe. Le défilé doit se rassembler et se mettre en marche le plus rapidement possible afin de ne pas nuire à la circulation.
15. On doit respecter les coutumes religieuses, y compris celles qui sont sexospécifiques (voir chapitre 1, section 2, paragraphe 22). Dans les églises chrétiennes, on se découvre à l'entrée de l'église et on se couvre à la sortie. On doit demander les conseils de l'officiant et les suivre dans tous les cas.

RASSEMBLEMENTS POUR CÉRÉMONIE RELIGIEUSE AILLEURS QUE DANS UNE ÉGLISE

16. Si un rassemblement pour cérémonie religieuse a lieu dans une salle d'exercice ou dans tout autre endroit du genre, le bataillon doit se former de la façon habituelle, sauf que l'adjudant-chef doit disposer les guides de compagnie de façon que tout le bataillon puisse prendre place à l'endroit désigné. Le commandant doit ordonner aux membres du bataillon de se découvrir et de se tenir dans la position en place repos avant que l'aumônier ne commence la cérémonie religieuse. À la fin de celle-ci, le commandant doit ordonner aux membres du bataillon de se mettre au garde-à-vous et de se couvrir avant de continuer.
17. Cérémonie religieuse en plein air :
 - a. Les troupes se forment sur le terrain de rassemblement, la musique prenant place à l'arrière et au centre.
 - b. Lorsque l'ordre est donné d'adopter la formation en « U », la musique va prendre place sur le flanc droit de l'unité, face à l'intérieur (voir figure 11-1-1).
 - c. Lorsque la musique est en place, on empile les tambours sous les ordres du tambour-major de façon à former un autel, de la même façon que pour la consécration des drapeaux (voir chapitre 9, section 4, paragraphes 11 à 14).
 - d. Le commandant des troupes donne alors le commandement « DÉCOUVREZ – VOUS », après quoi l'aumônier commence la cérémonie religieuse.
 - e. Une fois la cérémonie terminée, les troupes se couvrent, enlèvent les tambours et rompent les rangs.

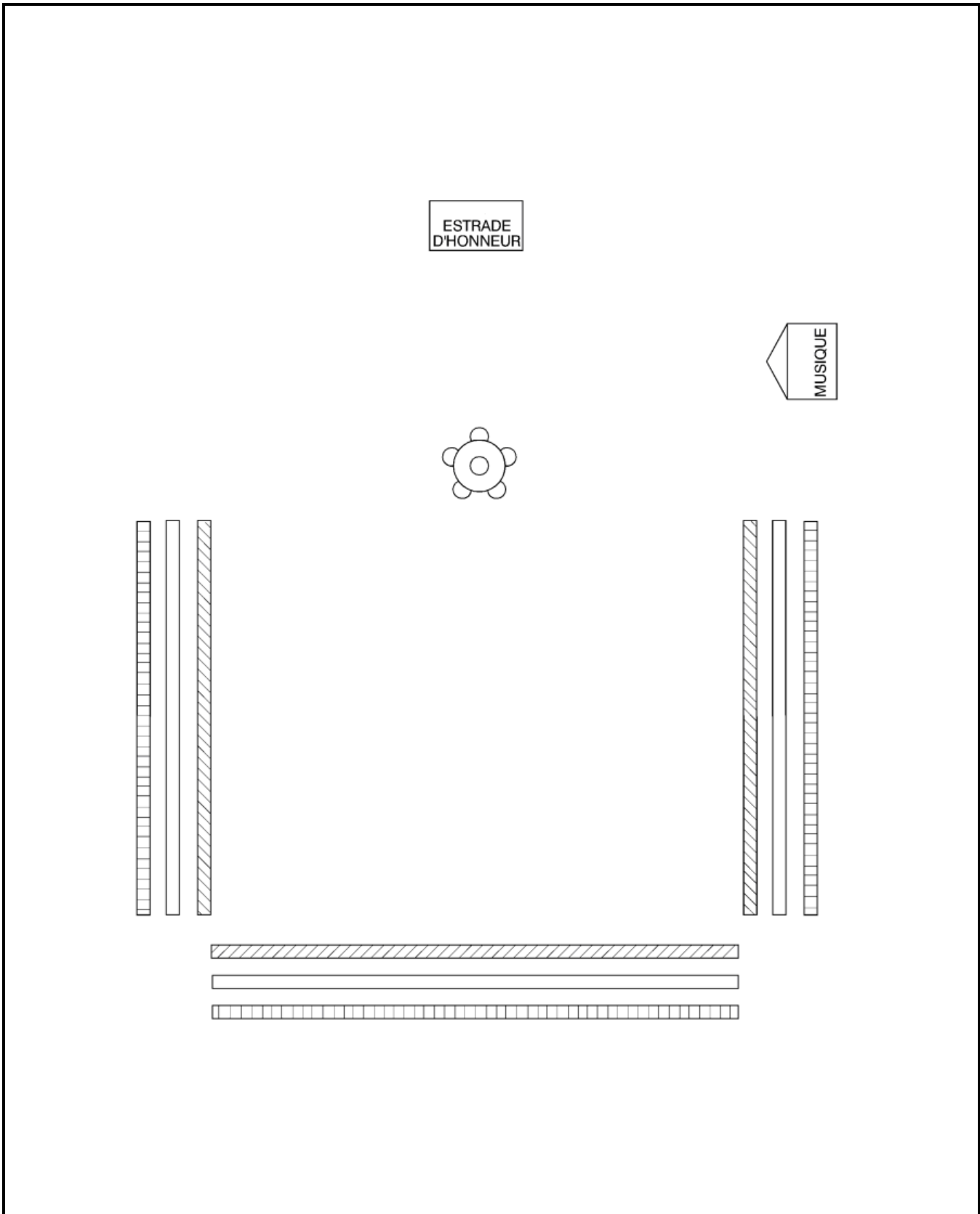


Figure 11-1- 1 Cérémonie religieuse en plein air

SECTION 2

FUNÉRAILLES

INTRODUCTION

1. On distingue trois genres de funérailles : les funérailles d'État (organisées officiellement par le gouvernement pour rendre les honneurs publiquement), les funérailles militaires (tenues par les militaires conformément à la présente section) et les funérailles civiles.

- a. La présente section traite des deux premiers types de funérailles.
- b. Il est permis d'ajouter une touche militaire aux funérailles civiles en y incluant la présence d'un clairon pour jouer le « dernier appel » et le « réveil », et une musique. On applique alors les directives sur les brassards de deuil et la façon de se découvrir en se guidant sur les principes de la courtoisie.

2. Tout militaire des Forces armées canadiennes (FAC) qui assiste, en uniforme, à des funérailles d'État ou à des funérailles militaires doit porter la grande tenue de cérémonie n° 1 ou n° 1A. La tenue réglementaire doit être la même pour tous les membres d'un même groupe qui assiste aux funérailles. De plus :

- a. Tous les officiers et adjudants-chefs doivent porter un brassard de deuil pendant la cérémonie. Ils doivent les enlever immédiatement après l'inhumation.
- b. Il faut se découvrir au début de la cérémonie au cimetière et se couvrir de nouveau avant le « dernier appel » et le « réveil ». Les membres de la musique et de la garde ne doivent pas se découvrir.

3. Pendant les funérailles, les commandements doivent se donner à voix basse, de façon à ne pas nuire au déroulement de la cérémonie, mais assez fort pour assurer l'exécution des mouvements. De même, les membres de la musique qui changent de position doivent être dirigés par des commandements verbaux donnés à voix basse ou des signaux visuels, sans roulement de tambour. La musique (y compris les cornemuseurs) doit cesser de jouer avant d'entrer dans le cimetière. (Un seul tambour bat la mesure.)

4. Tous les membres de la garde doivent être en armes. L'escorte devrait normalement être en armes mais, si les circonstances ne s'y prêtent pas, on peut s'en abstenir, sauf dans le cas de l'escorte du drapeau consacré. On ne fixe pas de baïonnettes aux armes de la garde et de l'escorte, sauf dans le cas de l'escorte du drapeau consacré.

5. Pendant des funérailles militaires, on ne tirera de salves de fusil qu'à la demande expresse du plus proche parent. Dans ce cas, le peloton de tir sera formé de membres de la garde (voir chapitre 4, section 2).

6. Les officiers qui font partie du cortège ne doivent pas dégainer l'épée. Les officiers qui portent l'épée et qui commandent des troupes en armes doivent défiler l'épée en main, mais remettre l'épée au fourreau avant d'entrer au cimetière. Les porteurs doivent être des militaires.

7. Les drapeaux hissés aux mâts doivent être mis en berne conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).

8. Le cercueil doit être drapé du drapeau national pendant les funérailles, à moins que le plus proche parent demande expressément qu'on utilise plutôt l'enseigne des FAC. Aucun autre drapeau ne doit être porté (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).

9. Les drapeaux consacrés portés dans les cortèges funèbres doivent être munis d'une cravate de la façon décrite au paragraphe 9 de la section 1 du chapitre 8. Ils ne doivent pas être salués quand ils font partie du cortège ou sont dressés près du cercueil, ces honneurs étant réservés au défunt. On doit suivre la procédure décrite à la section 1 du chapitre 12 dans le cas des drapeaux consacrés qui sont portés par des unités chargées de former un cordon le long de la route.

DÉSIRS DU PLUS PROCHE PARENT

10. Les désirs exprimés par le plus proche parent seront respectés à toutes les funérailles, dans la mesure du possible.

11. Habituellement, les plus proches parents demandent des funérailles plus intimes, soit avec des cortèges réduits, soit en laissant tomber l'ordre complet du cortège des funérailles militaires. Par exemple, le plus proche parent peut demander une participation militaire lors de la cérémonie religieuse seulement, avec une représentation limitée au cimetière. Dans ce cas, les drapeaux et attributs peuvent être retirés du cercueil au moment le plus propice.

12. Si les circonstances de la cérémonie, comme un manque de personnel, empêchent de fournir tous les éléments des funérailles militaires souhaités par le plus proche parent, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une présence militaire en ayant recours à des ressources locales.

CORTÈGE FUNÈBRE

13. Le cortège funèbre doit être formé comme il est indiqué au tableau 11-2-1 et illustré à la figure 11-2-5.

14. Le tableau 11-2-2 indique l'effectif prévu des cortèges funèbres. Il ne faut pas dépasser l'effectif indiqué et le plus proche parent peut souhaiter que la cérémonie se déroule avec plus de simplicité, en demandant par exemple qu'il n'y ait que des porteurs.

N°	Élément	Modalités
1	Escorte	L'escorte vient en tête du cortège funèbre. On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif de l'escorte. L'escorte peut défiler avec ses drapeaux consacrés et porter les armes.
2	Garde	On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif de la garde. La garde doit être en armes. Si le cortège ne comprend pas de musique mais seulement un trompette ou un clairon, celui-ci doit défiler avec la garde, comme peut aussi le faire un cornemuseur. Le peloton de tir doit être formé de membres de la garde.
3	Musique	La musique, dont les tambours sont voilés, doit commencer à jouer la marche funèbre au départ de l'église. La musique doit cesser de jouer lorsqu'elle est à moins de 300 mètres d'un hôpital ou d'une infirmerie. La musique (y compris les cornemuseurs) doit cesser de jouer avant d'entrer au cimetière. (Un seul tambour bat la mesure.)
4	Commandant du cortège funèbre et officiant	Le commandant du cortège funèbre doit prendre place devant l'officiant.
5	Affût de canon/ corbillard	À défaut d'un affût de canon, on utilisera un corbillard.
5a	Commandant de l'affût de canon	S'il s'agit d'un affût de canon de marine, le commandant du détachement prend place du côté qui convient le mieux (voir chapitre 12, annexe A pour l'exercice avec l'affût de canon de marine). S'il s'agit d'une prolonge d'artillerie, le commandant du détachement monte dans le tracteur avec le conducteur.
6	Porteurs	On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif et à la composition du détachement de porteurs. Les porteurs sont les membres du personnel qui portent le cercueil (voir section 3). Le commandant du détachement de porteurs doit veiller, tout au long des funérailles, à ce que le drapeau, la coiffure, etc., placés sur le cercueil soient disposés correctement. Les porteurs doivent se découvrir lorsqu'ils portent le cercueil. Il doit s'agir de militaires.
7	Porteurs de coiffures	Des militaires désignés à cette fin gardent les coiffures des porteurs tandis que ceux-ci portent le cercueil.
8	Porteurs honoraires	En règle générale, les porteurs honoraires sont du même grade que le défunt. Ces porteurs sont soit des militaires, soit des civils, mais on ne doit pas trouver à la fois des militaires et des civils dans un même détachement de porteurs. Le nombre prévu de porteurs honoraires est indiqué au tableau 11-2-2. Les porteurs honoraires prennent place par ordre de grade ou d'ancienneté dans le grade, en se plaçant en alternance de part et d'autre du cercueil, le plus haut gradé prenant place au pied du cercueil à droite, le suivant selon le grade ou l'ancienneté dans le grade, à gauche du cercueil, etc. (À l'origine, les porteurs étaient des membres du personnel qui portaient le drap mortuaire, habituellement une pièce de velours noir, violet ou blanc, qu'on étalait sur le cercueil.)

Tableau 11-2- 1 (Feuille 1 de 2) Le cortège funèbre en ordre de marche

N°	Élément	Modalités
9	Porteur d'insignes	Les ordres, décorations et médailles du défunt peuvent être portés sur un coussin par un porteur d'insignes. Si l'on doit avoir recours à au moins deux porteurs d'insignes, on fait appel à des membres des FAC en activité de service ou à la retraite. Si le porteur d'insignes est un militaire à la retraite, il doit porter l'uniforme conformément à l'article 17.06 (3) des ORFC. Les porteurs d'insignes sont des militaires habituellement choisis par la famille du défunt.
		NOTA Il est acceptable de ne pas avoir recours à des porteurs d'insignes. Les ordres, décorations et médailles demeurent alors (fixés) sur le drapeau qui recouvre le cercueil.
10	Dignitaires faisant partie du cortège	Les dignitaires qui font partie du cortège peuvent marcher ou se déplacer en voiture.
11	Représentant de la Reine	Sa Majesté peut se faire représenter par un membre de la famille royale, par le gouverneur général ou le lieutenant-gouverneur.
12	Représentant du gouvernement	
13	Militaires en uniforme qui font partie du cortège	Les militaires en uniforme qui font partie du cortège prennent place par ordre de grade ou d'ancienneté dans le grade.
14	Membres du cortège qui ne sont pas en uniforme	
15	Détachement arrière de l'escorte	On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif du détachement arrière de l'escorte.

Tableau 11-2-1 (Feuille 2 de 2) Le cortège funèbre en ordre de marche

D' De

COMPOSITION DES CORTÈGES FUNÉBRES

Numéro	Défunt	Commandant du cortège FUNEBRES	Éléments du cortège FUNÉBRES								Détachement arrière-garde	
			Escorte		Garde		Porteurs		Porteurs honoraires	Effectif	Commandant	
			Effectif	Commandant	Effectif	Commandant	Effectif	Commandant				
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(k)	(m)	(n)	
1	CEMD	Bgén ou Officier de grade supérieur Col	400	Col	50	Capt	8 adjuc	Adjuc	8	50	Capt	
2	Bgén et grades supérieurs		225	Lcol	50	Capt	8 adjuc	Adjuc	8	25	Lt	
3	De Major à col	Officier de grade équivalent	60	Maj	12	Sgt	8 adj	Adjum	8	25	Lt	
4	D'Élof à capt	Slt à capt	40	Capt	12	Sgt	8 cpl à sgt	Adj	8	—	—	
5	D'Adj à adjuc	Slt à capt	40	Lt	12	Sgt	8 cpl à sgt	Sgt	8	—	—	
6	Sgt et grades inférieurs	Slt à capt	20	Sgt	12	Sgt	8 sgt ou grades inférieurs	Sgt	—	—	—	

NOTA

1. Lorsqu'il n'y a pas d'adjuc, d'adjum ou d'adj sur les lieux, on peut employer des militaires du grade immédiatement inférieur.

2. Les nombres indiqués dans les colonnes (d) et (m) dépendent des ressources dont dispose l'unité qui organise les funérailles.

3. Ce tableau n'inclut pas les personnes qui assistent aux funérailles.

4. Si possible, un orchestre et une trompette ou un clairon doivent participer à des funérailles militaires. On peut aussi ajouter un cornemuseur. On doit munir les banderoles des trompettes et des cornemuses d'une cravate de deuil de crêpe noir. Les tambours doivent être voilés et drapés de tissu noir. On doit recouvrir d'un sac noir la tête de la masse du tambour-major, sauf pour les régiments de gardes à pied.

5. L'effectif de la garde est proportionnel au grade du défunt, comme dans le cas d'une garde d'honneur (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13). La garde d'un colonel ou d'un officier de grade inférieur comporte le même effectif qu'une garde de caserne de cérémonie, moins deux postes de sentinelle doubles, et correspond à l'effectif d'un détachement de tir.

6. Un détachement de tir ne doit être utilisé qu'à la demande expresse du plus proche parent et doit être formé à même la garde.

7. Les chiffres indiqués aux colonnes (h) et (i) dépendent de la taille du cercueil (on peut faire appel à six ou huit porteurs). Si on utilise huit porteurs, prévoir deux porteurs de réserve. Le détachement de porteurs doit toujours inclure deux porteurs de coiffures.

YAPD2205

YAPD2205

Tableau 11-2- 2 Composition des cortèges funèbres

LA VEILLE

15. La dépouille d'un personnage de marque à qui on fait des funérailles d'État est normalement exposée en chapelle ardente à l'édifice du Centre du Parlement ou dans l'édifice de l'Assemblée législative provinciale. C'est au ministre chargé d'organiser les funérailles qu'il incombe de déterminer pendant combien de temps le dignitaire doit être exposé.

16. On désigne sous le nom de veille la garde du cercueil pendant que le défunt repose en chapelle ardente. On accorde normalement aux officiers des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) l'honneur de monter la garde auprès du cercueil d'un gouverneur général décédé en fonction ou d'un ancien gouverneur général ou encore d'un représentant ou d'un ancien représentant de la Reine. De même, à moins d'instructions contraires, on accorde aux adjudants et aux sergents des FAC et aux sous-officiers de la GRC le privilège d'assurer la garde du cercueil d'un dignitaire autre qu'un représentant ou un ancien représentant de la Reine. (Les membres du personnel de protection du Sénat et de la Chambre des communes participent habituellement à la veille au Parlement dans le cas des dignitaires non militaires. Les militaires et les membres du personnel de protection ne doivent pas être de service en même temps pendant la veille.)

17. La veille se poursuit 24 heures sur 24. Cependant, le ministre chargé de l'organisation des funérailles peut en réduire la durée ou modifier de quelque autre façon la période de veille.

18. La durée de chaque quart de veille est de 30 minutes.

19. La veille au cénotaphe dans le cadre d'une cérémonie aux morts (section 1) suit les mêmes règles, sauf pour les détails suivants :

- a. le privilège de garder un cénotaphe est accordé aux caporaux et soldats;
- b. comme la période de veille est plus courte, il n'y a qu'un seul quart, sans relève.

20. Six sentinelles sont de veille en tout temps (voir la figure 11-2-1). Chaque quart comprend :

- a. le commandant (un officier supérieur ou un adjudant, voir paragraphe 16);
- b. le plus haut gradé, qui prend place à la droite et au pied du cercueil (numéro 1);
- c. le suivant selon le grade ou l'ancienneté dans le grade, qui prend place à la gauche et au pied du cercueil (numéro 2);
- d. le suivant selon le grade ou l'ancienneté dans le grade, qui prend place à la droite et à la tête du cercueil (numéro 3);
- e. le suivant selon le grade ou l'ancienneté dans le grade, qui prend place à la gauche et à la tête du cercueil (numéro 4);
- f. la sentinelle de veille suppléante (l'officier de veille suppléant) (numéro 5).

21. Le commandant prend place au pied du cercueil, d'où il peut voir toutes les sentinelles de service. Il se tient au garde-à-vous (si c'est un officier, il ne dégainé pas son épée).

22. Les numéros 1 à 4 font face vers l'extérieur, de biais, et reposent sur leur arme renversée.

23. La sentinelle de veille suppléante se place de façon à pouvoir voir le commandant. Elle se tient en position en place repos (les officiers ne dégainent pas leur épée).

24. La sentinelle de veille suppléante du quart suivant se tient dans la salle d'attente, tout habillée et prête à prendre du service.

25. La mise en faction se fait de la façon suivante :
- Le commandant passe les sentinelles en revue dans la salle d'attente.
 - Les sentinelles se forment sur un seul rang dans l'ordre suivant : 2, 4, 1, 3 et 5 (voir la figure 11-2-2).
 - Les numéros 1, 2, 3 et 4 dégainent leur épée (officiers seulement).
 - Les sentinelles s'avancent en file, au pas ralenti, jusqu'à la chambre mortuaire, suivies du commandant.
 - En entrant dans la pièce, les numéros 2 et 4 dépassent la tête du cercueil et font une conversion à droite. Les numéros 1 et 3 font une conversion à droite et s'avancent le long du côté du cercueil le plus près.
 - Il est important que les numéros 1 et 2 s'avancent en ligne, de même que les numéros 3 et 4, qui doivent raccourcir le pas. Chacun marque le pas quand il arrive à son poste.
 - Le commandant donne le commandement « HALTE » à voix basse.
 - Pendant que les numéros 1 à 4 prennent position, le numéro 5 se rend à son poste, s'arrête de lui-même et adopte la position en place repos.
 - Après s'être arrêtés à leur poste, les numéros 1 à 4 font une pause réglementaire et se tournent vers l'extérieur.
 - Le commandant donne les commandements « PRÉSENTEZ – ARMES » et, après une pause réglementaire, « SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPO – SEZ » à voix basse.
 - Le commandant demeure au garde-à-vous.

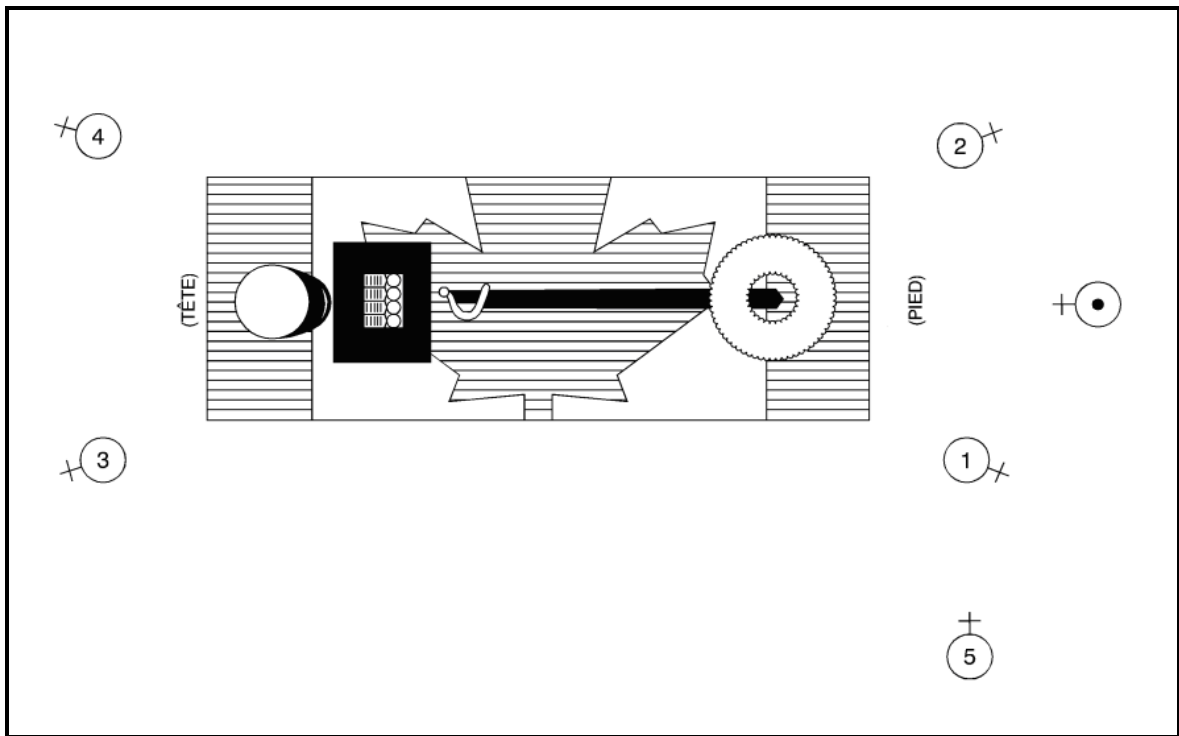


Figure 11-2- 1 La veille

26. La relève de la veille se fait de la façon suivante :

- a. Les sentinelles de relève sont passées en revue, se forment (les officiers dégainent leur épée) et s'avancent au pas ralenti, comme il est indiqué au paragraphe 25.
- b. Elles entrent dans la chambre mortuaire. Dès qu'elles arrivent à un pas à la droite des sentinelles qu'elles relèvent et face à la même direction, elles marquent le pas (voir la figure 11-2-3).
- c. Le commandant donne le commandement « HALTE », puis tape deux fois le sol avec le fourreau ou tape le garde-main du fusil pour demander le changement de sentinelles.
- d. Les sentinelles qui doivent être relevées lèvent la tête, observent une pause réglementaire, présentent les armes (adoptent la position replacez l'épée), font une nouvelle pause, mettent les armes à l'épaule (amènent l'épée à la position en main), font une nouvelle pause, se mettent en marche ensemble au pas ralenti et se dirigent vers la salle d'attente dans l'ordre suivant : 3, 1, 4, 2 et 5.
- e. Au moment où les sentinelles relevées font leur troisième pas, les sentinelles de relève font un pas vers la gauche, observent une pause réglementaire, présentent les armes (adoptent la position replacez l'épée), font une nouvelle pause et reposent sur leur arme renversée.
- f. Dès que le numéro 1 des sentinelles relevées quitte la chambre mortuaire, le commandant de l'ancien quart salue et se retire; le nouveau commandant de quart le remplace à son poste.

27. Tous les mouvements de relève doivent être lents et solennels et ne doivent pas être exécutés au pas cadencé régulier.

28. Si une sentinelle a besoin d'être relevée pendant son quart, elle lève la tête. À ce signal, la sentinelle de veille suppléante adopte la position du garde-à-vous, met immédiatement l'arme à l'épaule (dégaine son épée) et remplace celle qui a donné le signal de la façon décrite ci-dessus. La sentinelle ainsi relevée doit retourner immédiatement à la salle d'attente et la sentinelle suppléante du quart suivant doit aller occuper le poste de la sentinelle suppléante dans la chambre mortuaire.

PROCÉDURE POUR LE DÉPART DU CERCUEIL

29. La dernière relève doit s'assurer que l'espace est suffisant pour permettre aux porteurs de prendre position. Le commandant de la veille doit se placer de façon à pouvoir établir un contact visuel avec le commandant du cortège funèbre et les porteurs.

30. Le commandant du cortège funèbre et l'officiant, accompagnés des membres de la famille, entrent et se rendent à leur position désignée. Au signal du commandant du cortège funèbre (ou du commandant de la veille, si le champ de vision du commandant du cortège funèbre ne lui permet pas de le faire), les porteurs marchent au pas ralenti jusqu'au cercueil et le placent sur leurs épaules.

31. Le commandant de la veille donne le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES » à voix basse. Toutes les sentinelles reprennent la position replacez armes, puis saluent et demeurent dans cette position jusqu'au départ du cercueil. La sentinelle de veille suppléante fait un salut de la main, tout comme le commandant si c'est un officier. Dans le cas des militaires du rang, le commandant portera l'arme à l'épaule et donnera le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES ». Les quatre sentinelles au cercueil exécutent le mouvement, le commandant salue avec arme à l'épaule au dernier mouvement du présentez armes et la sentinelle suppléante reste immobile.

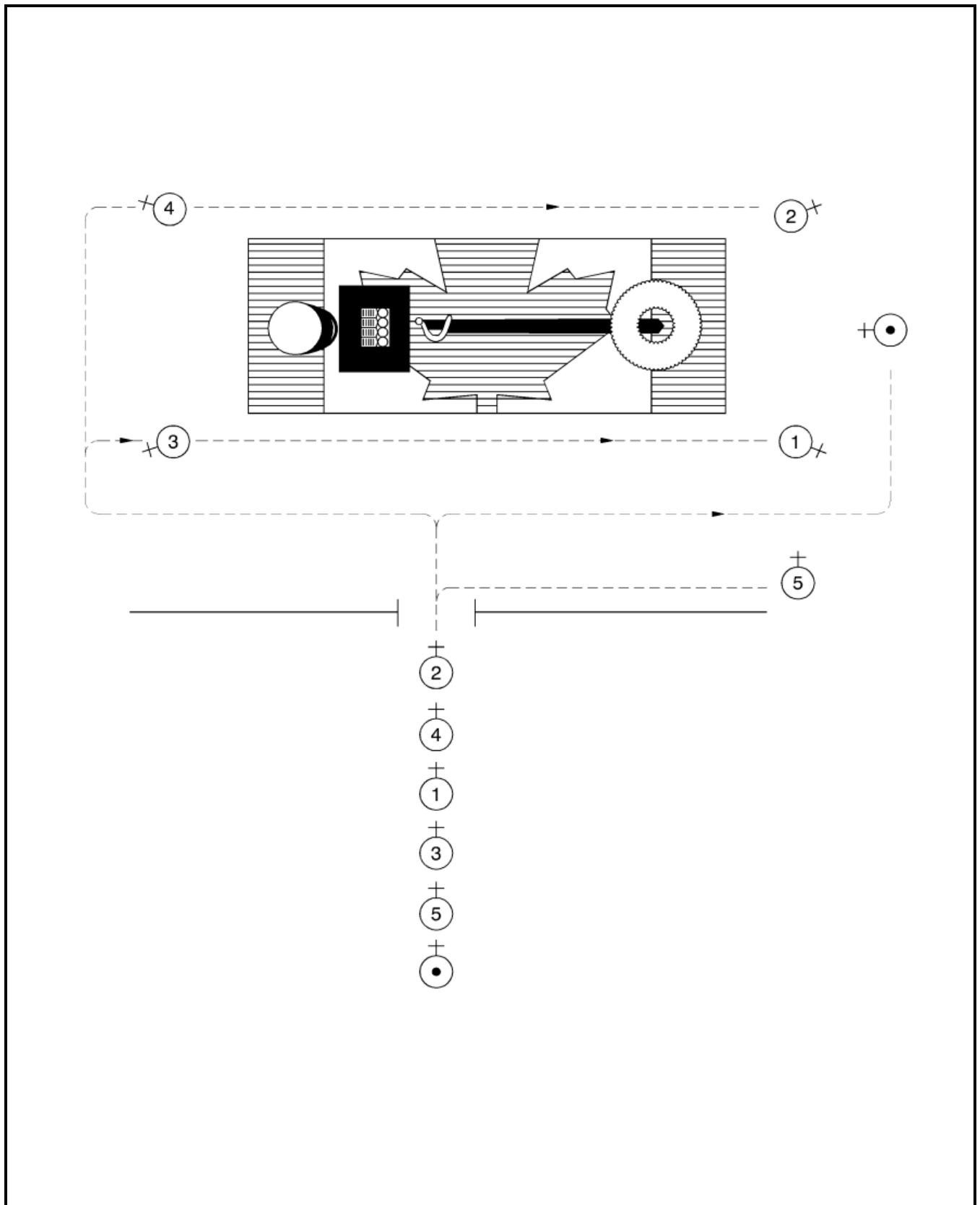


Figure 11-2- 2 Mise en faction de la veille

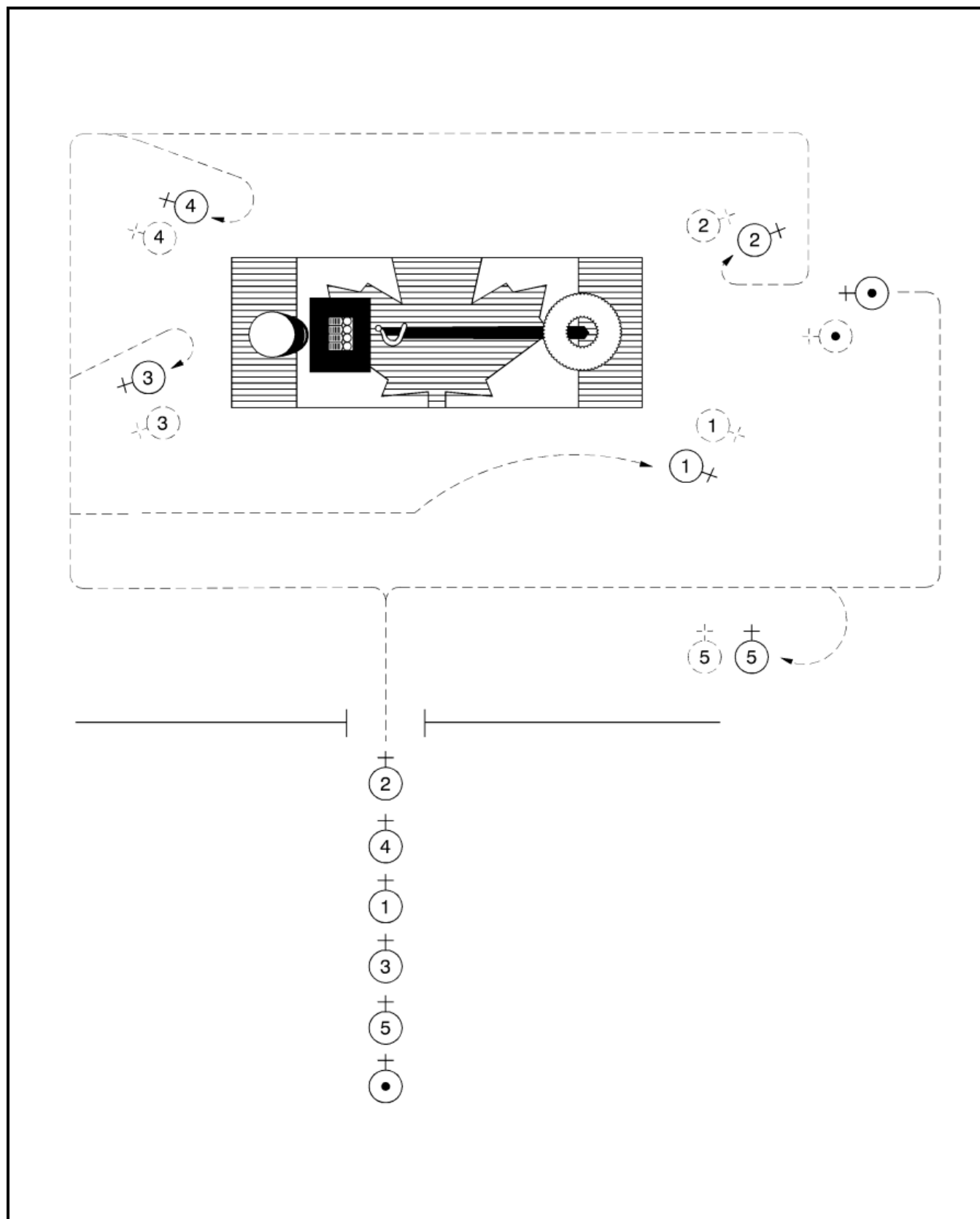


Figure 11-2- 3 Relève de la veille

SERVICE RELIGIEUX

32. On doit toujours respecter les coutumes des diverses religions. Par exemple, les juifs sont habituellement enterrés dans les 24 heures suivant leur décès et les cercueils des chrétiens sont placés différemment selon qu'il s'agit de membres du clergé ou de laïques. Il faut demander et suivre les conseils de l'officiant, surtout pour les cérémonies ayant lieu à l'église et au cimetière.

33. Dans le cas des funérailles d'État, si le corps du défunt est exposé dans une église, les sentinelles de veille doivent se retirer une demi-heure avant le début du service religieux. Si le défunt est exposé ailleurs que dans une église, il doit être escorté jusqu'à l'église par le cortège funèbre, conformément aux directives figurant dans les paragraphes 38 à 46.

34. Dans le cas des funérailles militaires, lorsque la dépouille est conduite à l'église le jour même du service religieux, on doit suivre la procédure décrite ci-dessous à l'arrivée du corbillard à l'église :

- a. La garde se forme sur deux rangs ouverts et les militaires ont l'arme à l'épaule; les troupes font face à l'église, le centre de la garde étant vis-à-vis le portail. Le commandant de la garde doit prendre place à trois pas en arrière et au centre de la garde.
- b. Les porteurs et leur commandant doivent se former sur deux rangs qui se font face et qui sont suffisamment éloignés l'un de l'autre pour permettre le passage du corbillard. Au moment de sortir le cercueil du corbillard, on déroule le drapeau national sur le cercueil et on y place la coiffure et l'épée/la ceinture et la baïonnette du défunt.
- c. Dès qu'on commence à retirer le cercueil du corbillard, le commandant de la garde doit donner le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES » et les troupes demeurent dans cette position jusqu'à ce que les porteurs soient à l'intérieur de l'église. La garde reçoit alors les ordres « À L'ÉPAULE – ARMES » et « AU PIED – ARMES » et va ensuite se placer à l'écart jusqu'à ce qu'on reforme le cortège funèbre après le service religieux.
- d. Les porteurs, marchant derrière l'aumônier, entrent à l'église en passant entre les rangs des porteurs honoraires, qui se sont formés au préalable sur deux rangs se faisant face à l'entrée de l'église. Le cercueil est orienté de la façon indiquée à la figure 11-2-4. Les porteurs honoraires suivent le cercueil à l'intérieur de l'église et vont prendre place dans leurs bancs.
- e. Arrivés au chœur, les porteurs déposent le cercueil sur le chariot prévu à cet effet et le porteur d'insignes place les décorations sur le cercueil. Sur l'ordre du commandant, les porteurs et le porteur d'insignes vont prendre place dans les bancs qui leur sont réservés.

35. Dans le cas des funérailles organisées pour de multiples personnes à la fois, les cercueils peuvent être disposés dans l'église avant la cérémonie.

36. La figure 11-2-4 montre les positions occupées par les personnes qui assistent au service religieux.

37. Une fois le service terminé, l'officiant doit se diriger vers la sortie de l'église, suivi dans l'ordre par :

- a. les porteurs honoraires,
- b. le cercueil et les porteurs,
- c. le porteur d'insignes,
- d. le plus proche parent,
- e. les membres de la famille,
- f. les autres membres du cortège funèbre.

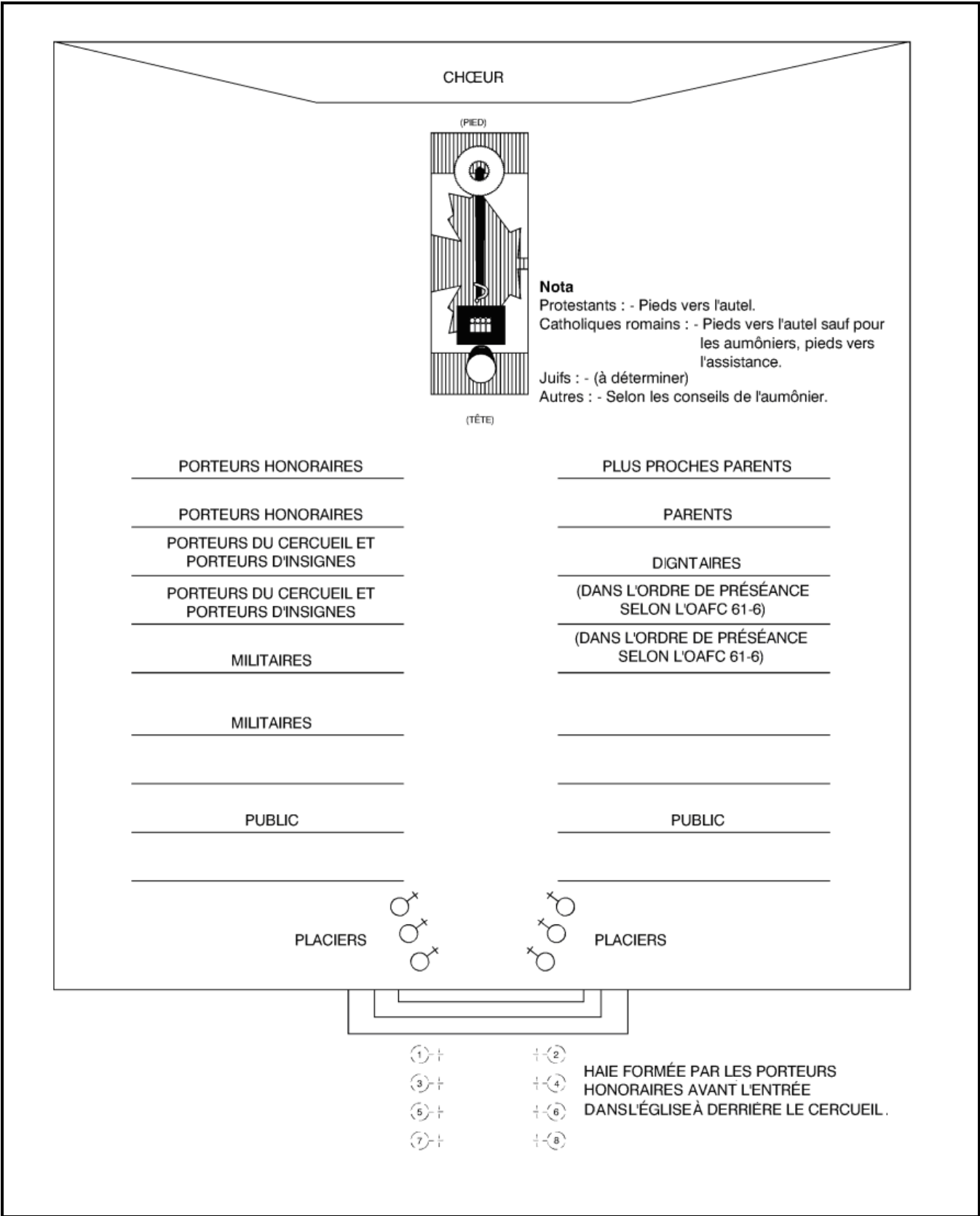


Figure 11-2- 4 Attribution des places à l'église

CORTÈGE FUNÈBRE

38. Pendant le service, le cortège funèbre, à l'exception de la garde (voir paragraphe 41) se forme à l'extérieur de l'église selon l'ordre indiqué à la figure 11-2-5.

39. Ordre de marche. L'unité du défunt a priorité sur les autres unités, quelle que soit leur ancienneté. Autrement, les unités marchent dans l'ordre inverse de l'ordre habituel, c.-à-d. que les unités et les militaires de grades supérieurs sont les plus près du cercueil (voir figure 11-2-5).

40. Lorsque le service est terminé, l'aumônier doit descendre du chœur et se rendre à l'arrière des bancs occupés par les porteurs honoraires. Lorsqu'il voit l'aumônier quitter le chœur, le commandant du détachement de porteurs doit diriger les porteurs du cercueil et le porteur d'insignes jusqu'au chœur, où chacun adopte discrètement sa position. Le porteur d'insignes enlève les décorations du cercueil et prend place derrière le commandant. Au moment où les porteurs entrent dans le chœur, les porteurs honoraires doivent quitter leur banc et former une file derrière l'aumônier. Il faut prévoir assez d'espace pour pouvoir tourner le cercueil au besoin. Les porteurs placent le cercueil sur leurs épaules (voir aussi section 3, paragraphes 1 à 6) et au commandement « PAS RALENTI – MARCHÉ », le cortège funèbre, à la suite de l'aumônier, doit quitter l'église pour se diriger vers l'affût de canon ou le corbillard.

41. La garde doit se tenir en ligne, face au portail de l'église et derrière l'affût de canon ou le corbillard (en laissant assez d'espace pour que les porteurs et le cercueil puissent passer entre elle et le portail de l'église), de la façon décrite au paragraphe 34a. Au moment où le cercueil franchit le portail de l'église, le commandant de la garde doit donner le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES ». À ce moment, tous les officiers et militaires du rang qui ne font pas partie des détachements doivent saluer. Le commandant de la garde donne l'ordre « À L'ÉPAULE – ARMES » lorsque le cercueil est placé sur l'affût de canon ou à l'intérieur du corbillard. Il ordonne ensuite à la garde de se déplacer au pas cadencé pour aller occuper sa position dans le cortège funèbre.

42. Après que la garde a pris position dans le cortège funèbre (les troupes gardant l'arme à l'épaule) et après s'être assuré que l'ensemble du cortège est formé et prêt à se mettre en marche, le commandant du rassemblement doit donner les commandements suivants :

- a. « RENVERSEZ – ARMES »;
- b. « CORTÈGE, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS RALENTI – MARCHÉ ». La musique doit commencer à jouer la marche funèbre et, si le défunt a droit à une salve d'honneur (voir le chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC), on doit commencer à tirer les coups de canon sur une période d'une minute.

43. La distance que doit parcourir le cortège funèbre au pas ralenti est déterminée par le commandant. Toutefois, dans les centres urbains, le cortège doit se déplacer au pas ralenti sur une distance d'au moins un tiers de kilomètre. Si la distance le justifie, le commandant du cortège funèbre peut donner les commandements suivants :

- a. après avoir parcouru la distance minimale, le commandement « PAS FUNÈBRE », puis « GARDE-À – VOUS » quand on approche du cimetière; ou
- b. plus fréquemment, le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ » une fois parcourue la distance minimale depuis l'église.

44. Dans de rares cas, comme lors de funérailles d'État comportant un long trajet en direction du cimetière et lorsqu'une musique est présente, le commandant du cortège funèbre peut aussi ordonner dans ses instructions préalables d'adopter un rythme plus rapide pour le pas ralenti (habituellement 80 pas à la minute) afin d'aider les membres du cortège à maintenir leur équilibre et leur rythme naturel pendant le long parcours. La ou les musiques doivent être placées avec soin pour pouvoir guider simultanément tous les membres du cortège funèbre.

45. Si le lieu d'inhumation est trop éloigné pour s'y rendre à pied, le cortège funèbre doit s'arrêter après avoir parcouru la distance minimale et les troupes doivent prendre place à bord d'autocars pour se rendre au cimetière ou, si le plus proche parent le demande, le cortège doit se disperser.

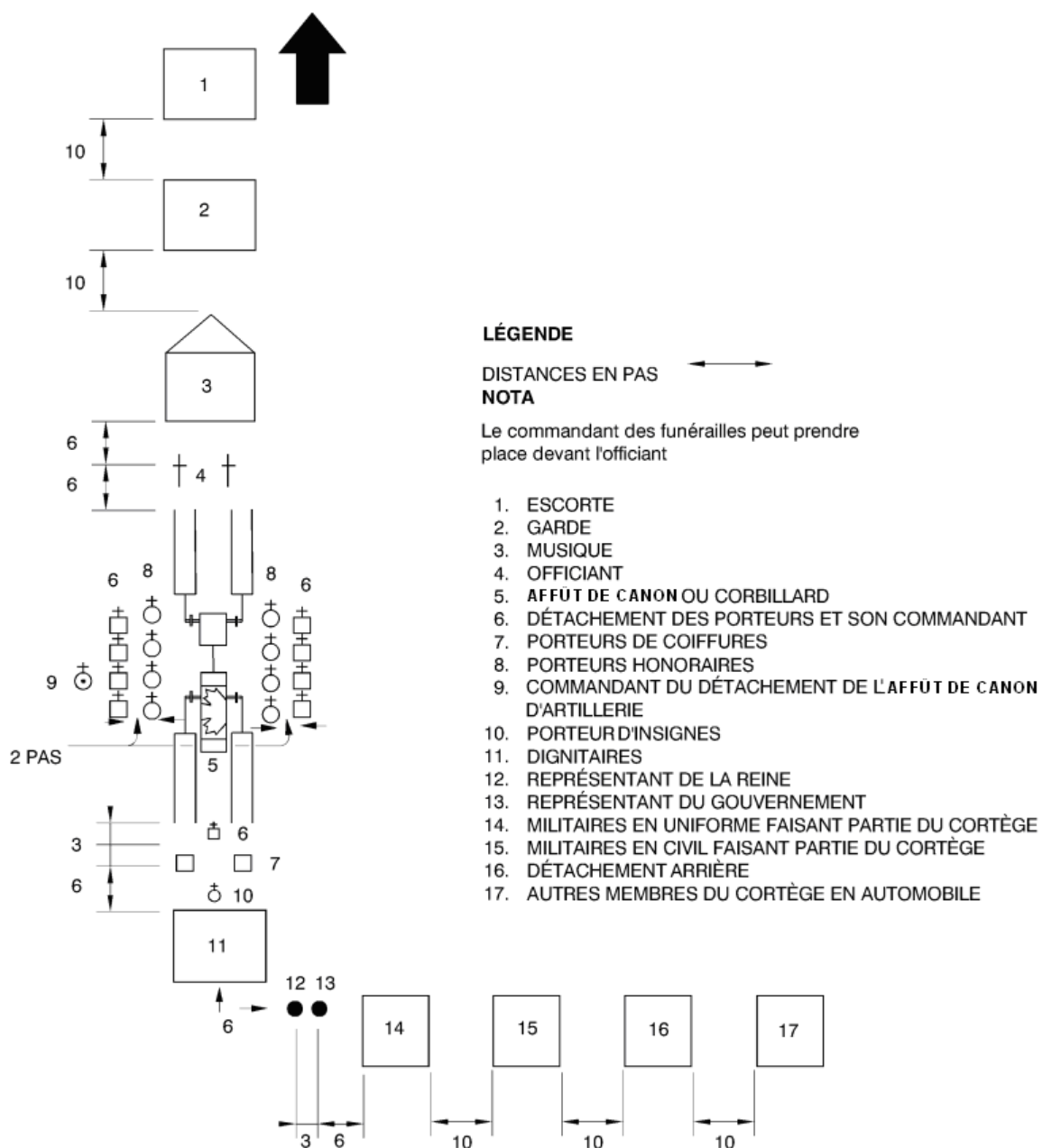


Figure 11-2- 5 Cortège funèbre

DÉPLACEMENT JUSQU'AU CIMETIÈRE

46. On peut former un cordon en bordure de la route dans le cas des funérailles d'officiers supérieurs ou de dignitaires de haut rang. Sauf dans le cas de funérailles d'État, c'est à l'escorte qu'il faut avoir recours à cette fin, près du cimetière, et le cordon doit être formé de façon à se terminer à une distance appropriée du lieu d'inhumation. C'est le commandant du cortège funèbre qui doit déterminer la distance sur laquelle le cordon doit être formé. En tenant compte de la grandeur du cimetière et de l'emplacement du lieu d'inhumation, il peut ordonner de former le cordon :

- a. depuis l'endroit où l'officiant doit rencontrer le cortège funèbre jusqu'à la fosse;
- b. depuis l'entrée du cimetière jusqu'à la fosse; ou
- c. à la longueur normale de l'escorte, alignée sur deux rangs.

47. Pour des funérailles d'État, d'autres troupes peuvent être fournies pour former un cordon, comme il est indiqué au chapitre 12, section 1. Si les troupes portent des fusils, les baïonnettes doivent demeurer au fourreau.

48. Lorsque le cortège se trouve à une distance appropriée de l'entrée du cimetière ou de l'endroit où l'officiant doit rencontrer le cortège s'il n'en fait pas partie, l'officier commandant le cortège funèbre doit donner le commandement « GARDE-À – VOUS »; ou « CORTÈGE, CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI – MARCHE », selon le cas.

49. La musique doit commencer à jouer la marche funèbre et s'arrêter de jouer au moment où la tête du cortège atteint l'entrée du cimetière. La musique ne doit pas jouer à l'intérieur du cimetière, exception faite de l'hymne qui se joue pendant la cérémonie à la fosse.

50. Lorsque la tête du cortège atteint l'endroit à partir duquel le cordon est formé, le commandant de l'escorte doit donner le commandement « ESCORTE, INTERVALLE DE __ PAS, SUR DEUX FILES, FORMEZ LE CORDON ». La file de gauche de l'escorte doit former le cordon sur le côté gauche de la route et la file de droite, le cordon sur le côté droit, comme il est indiqué au tableau 12-1-1. La première moitié de la file du centre doit effectuer une conversion vers la gauche et suivre la file de gauche tandis que la seconde moitié fait une conversion vers la droite et suit la file de droite. Si l'escorte est armée, chaque paire de militaires qui termine son demi-tour doit présenter les armes simultanément et, si elle connaît les exercices de cérémonie avec le fusil, reposer sur ses armes renversées.

51. Le cercueil est porté ou transporté, pieds en avant, au pas ralenti, entre les deux rangs formés par l'escorte, accompagné des porteurs, des porteurs honoraires, etc.

52. Le cortège funèbre se dirige alors vers la fosse, sous les ordres du commandant du cortège. Pour leur part, la garde et la musique doivent faire une conversion et s'arrêter aux endroits déterminés à l'avance sur les ordres du commandant de la garde et du tambour-major. Les porteurs honoraires, le détachement de porteurs et les autres membres du cortège accompagnent le cercueil jusqu'à la fosse.

53. Si la distance est telle que le cortège funèbre doit se déplacer en véhicule, les membres du cortège descendent du véhicule immédiatement à l'extérieur ou à l'intérieur de l'entrée du cimetière. La formation du cordon par l'escorte est modifiée en conséquence. Le commandant du cortège funèbre doit prendre les dispositions nécessaires à l'obtention de véhicules pour le transport de l'escorte, de la garde et de la musique et peut-être aussi des dignitaires. Le transport doit être organisé de façon que l'escorte puisse se rendre à l'entrée du cimetière ou à l'endroit où l'officiant doit rencontrer le cortège funèbre, en empruntant un itinéraire plus rapide que celui du cortège lui-même, pour être en position et avoir déjà formé le cordon à l'arrivée du cortège.

ARRIVÉE À LA FOSSE

54. En arrivant à la fosse, la garde, la musique et l'officiant prennent leurs positions respectives (voir figure 11-2-6).

55. On immobilise l'affût de canon ou le corbillard, et le détachement de porteurs soulève le cercueil. La garde présente les armes, et les militaires qui ne font pas partie des détachements saluent.

56. Le cercueil est ensuite placé au-dessus de la fosse sur des supports.

57. Une fois le cercueil placé au-dessus de la fosse, on doit ordonner aux membres de la garde de reposer sur leur arme renversée s'ils connaissent les exercices de cérémonie avec le fusil ou de mettre l'arme à l'épaule, puis au pied. Aux commandements « VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR – NEZ », et « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », les porteurs se rendent sur le flanc droit de la garde en passant au pied de la fosse (voir la figure 11-2-6). Les porteurs de coiffures remettent les coiffures aux porteurs du cercueil.

58. Le porteur d'insignes place le coussin sur lequel reposent les décorations sur le cercueil. Il se joint ensuite aux dignitaires ou aux autres militaires du cortège.

59. Les dignitaires et les porteurs honoraires prennent place dès leur arrivée, suivis des autres militaires et des civils.

60. Le détachement arrière prend place immédiatement derrière la garde.

61. Lorsque tous les groupes sont en position autour de la fosse, le commandant des troupes donne le commandement « ESCORTE, EN PLACE RE – POS ». L'officiant s'avance alors et commence la cérémonie religieuse.

CÉRÉMONIE AU LIEU D'INHUMATION

62. On doit suivre les prescriptions du paragraphe 32 sur le respect des coutumes religieuses.

63. Lorsque l'officiant s'avance, le commandant du cortège funèbre donne aux troupes l'ordre « ESCORTE, DÉCOUVREZ – VOUS ». Tous les militaires, sauf la garde et la musique, doivent enlever leur coiffure.

64. Lorsque la cérémonie est terminée, l'officiant fait un pas en arrière et, dès qu'il a complété son mouvement :

- a. le commandant des troupes donne aux militaires l'ordre « ESCORTE, COUVREZ – VOUS »;
- b. la garde présente les armes;
- c. le clairon sonne le « dernier appel », fait une pause de 10 secondes, puis sonne le « réveil ».
- d. l'élégie n'est pas obligatoire au cours de cette cérémonie; elle peut toutefois être jouée avant ou après l'enchaînement « dernier appel/réveil », mais non entre ces deux pièces.

65. Tous les officiers et les militaires du rang qui ne font pas partie des détachements doivent saluer à partir de la première note du « dernier appel » jusqu'à la dernière du « réveil ».

66. Après le « réveil », le commandant donne à la garde le commandement À L'ÉPAULE – ARMES.

67. Après la cérémonie, les militaires présents devraient présenter leurs respects au défunt.

68. Si on doit tirer un salut au canon (ne pas confondre avec les coups de canon tirés sur une période d'une minute) ou une salve de fusil (si on ne dispose pas de canon ou si le défunt n'a pas droit à un salut au canon, voir le chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC) à la demande expresse du plus proche parent :

- a. pour les salves de fusil, le commandant de la garde doit faire tirer les trois salves (voir chapitre 4) avant le présentez armes mentionné au paragraphe 64.b.; ou
- b. pour le salut au canon, les canons doivent commencer à tirer selon l'enchaînement habituel au moment où le cercueil est descendu dans la fosse.

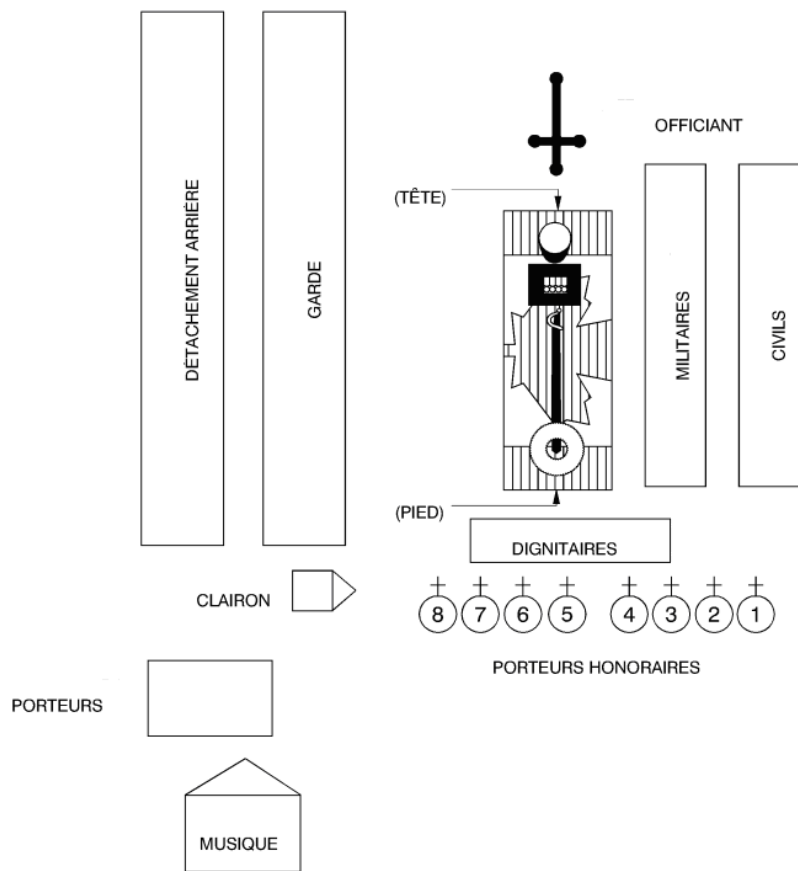


Figure 11-2- 6 Positions proposées pour les membres du cortège funèbre au lieu d'inhumation

FIN DE LA CÉRÉMONIE

69. Après l'inhumation, il faut hisser les drapeaux de nouveau et enlever les brassards et la cravate de deuil des drapeaux pour indiquer la fin du deuil militaire au retour aux casernes ou à la réception suivant l'inhumation.

70. Le commandant du détachement de porteurs doit rester au cimetière afin de récupérer le drapeau, les décorations, l'épée et la coiffure du défunt, une fois que le cortège est parti et qu'on a pris les photographies officielles.

71. Les officiers d'un grade supérieur au commandant du cortège funèbre ne doivent pas rejoindre le cortège après la cérémonie au cimetière.

72. Les porteurs du cercueil, de même que les porteurs de coiffures et les porteurs honoraires, doivent prendre place dans les rangs du détachement arrière, et le commandant du cortège funèbre doit donner à la musique et aux différents détachements l'ordre d'aller chacun prendre place en ligne à l'extérieur du cimetière dans l'ordre suivant : musique, escorte, garde et détachement arrière.

73. Le cortège funèbre doit alors se mettre en marche au pas cadencé sous les ordres du commandant des troupes et, lorsqu'il est suffisamment éloigné du cimetière, la musique doit jouer des pièces de musique militaire courantes.

74. Si les différents détachements se sont rendus au cimetière en véhicules, le commandant des troupes doit leur donner l'ordre de quitter chacun le cimetière sous les ordres de leurs commandants respectifs et de se rendre à leurs véhicules. Chaque détachement rompt les rangs à l'arrivée à son unité.

INCINÉRATION

75. Lorsque la dépouille doit être incinérée, le cortège funèbre se rend directement au crématorium.

76. Au crématorium, la cérémonie se déroule de la façon habituelle. Des dispositions doivent être prises à l'avance pour la mise en faction de la garde à l'extérieur de la chapelle et la mise en position du clairon à l'intérieur ou à l'extérieur de la chapelle.

77. Il faut récupérer les cendres, le drapeau et les attributs du défunt auprès du personnel du crématorium à un moment approprié après la cérémonie.

78. Habituellement, l'urne n'est pas exposée lors de services commémoratifs ultérieurs. Avant tout service commémoratif, un drapeau plié et les attributs du défunt peuvent être disposés sur une table à l'avant du chœur.

79. Les cendres peuvent être inhumées ou déposées dans un cimetière, ou dispersées conformément aux souhaits du plus proche parent.

SECTION 3

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS, DES PORTEURS HONORAIRES ET DES PORTEURS D'INSIGNES

DÉTACHEMENT DE PORTEURS

1. Les porteurs devraient être de la même taille pour pouvoir porter aisément le cercueil sur leurs épaules. Si cela n'est pas possible, les plus grands doivent se placer à la tête du cercueil du défunt. La composition du détachement de porteurs est décrite à la section 2, tableau 11-2-2. Les deux porteurs de relève peuvent aider à soulever et pousser l'arrière du cercueil pour monter une marche ou des escaliers. Il peut être nécessaire d'inverser l'ordre des porteurs dans les escaliers afin de garder le cercueil de niveau.
2. Les porteurs de coiffures suivent deux pas derrière le commandant du détachement pendant la marche. Les porteurs de relève, s'il y en a, suivent deux pas derrière les porteurs de coiffures. Les porteurs d'insignes suivent deux pas derrière les porteurs de relève (voir également le tableau 11-2-1 et la figure 11-2-5).
3. On porte toujours le cercueil pied devant, sauf lorsqu'on le déplace de l'affût de canon ou du corbillard pour le placer sur les supports au-dessus de la fosse.
4. Lorsqu'on l'enlève d'un affût de canon, le cercueil doit être porté sur les épaules des porteurs. Lorsqu'on le retire d'un corbillard, le cercueil peut être porté soit sur les épaules des porteurs, soit par ses poignées, selon l'expérience des porteurs.
5. Les ordres aux porteurs sont donnés à voix basse pour que seuls les porteurs les entendent. Le commandement d'avertissement est toujours « PORTEURS ».
6. Les porteurs ne doivent pas porter la coiffure lorsqu'ils transportent le cercueil.

PROCÉDURES POUR TRANSFÉRER LE CERCUEIL DE L'ÉGLISE OU DE LA CHAPELLE AU CIMETIÈRE

7. Au commandement, les porteurs se mettent en marche sans cérémonie, rejoignent leur poste le long du cercueil, puis se tournent vers l'intérieur. Le commandant du détachement se trouve à deux pas à l'arrière.
8. **Soulever et transporter le cercueil**
 - a. Lorsque le commandant du détachement donne le commandement « PRÊTS À SOULEVER », les porteurs doivent placer les deux mains à la largeur des épaules, doigts joints, sous le cercueil, les pouces étant appuyés à la verticale sur le côté, en s'assurant que le drapeau national se trouve entre leurs mains et le cercueil (figure 11-3-1).
 - b. Au commandement « SOULEVEZ », les porteurs doivent supporter le poids en redressant le dos et en gardant les bras en extension complète pour que le cercueil se dégage des tréteaux (figure 11-3-2).
 - c. Au commandement « PRÊTS À LEVER – LEVEZ », les porteurs doivent lever le cercueil lentement, en s'assurant qu'il reste de niveau, jusqu'à ce que les mains soient alignées sur les épaules (figure 11-3-3).
 - d. Au commandement « VERS L'EXTÉRIEUR », la main la plus près du pied du cercueil doit être tournée vers l'extérieur de sorte que le pouce se trouve en dessous et que les doigts joints soient appuyés à la verticale sur le cercueil (figure 11-3-3).
 - e. Au commandement « TOUR – NEZ », les porteurs doivent se tourner vers le pied du cercueil en plaçant celui-ci solidement sur leur épaule, le bras intérieur passant sous le cercueil de sorte que la main puisse reposer solidement sur l'épaule extérieure du porteur opposé. Le coude du bras extérieur doit être plié et la main, se trouver le plus près possible du visage (figure 11-3-4).
 - f. Au commandement « TOURNEZ, PAS RALENTI – MARCHE », le détachement de porteurs doit tourner vers la droite sur 180 degrés ou suffisamment pour faire face à la sortie. Afin de ne pas trop secouer le cercueil pendant qu'ils tournent, les porteurs au pied font un pas sur le côté dans le sens requis, puis

ramènent les pieds ensemble. Les porteurs à la tête font un pas sur le côté dans le sens opposé, puis ramènent les pieds ensemble. Les porteurs au centre marchent sur place en suivant la direction imposée. Tous les porteurs exécutent les pas simultanément jusqu'à ce qu'ils se trouvent face à la sortie.

- g. Au commandement « IMMOBILISEZ – VOUS », ils doivent faire halte, les pieds joints. Ces mouvements sont très difficiles et doivent être exécutés lentement.
- h. Au commandement « PAS RALENTI – MARCHÉ », le détachement de porteurs se met en marche, le pied intérieur en premier. Le commandant peut marquer le pas en disant à voix très basse « INTÉRIEUR; EXTÉRIEUR ».
- i. Le commandant devrait demeurer à deux pas de la tête du cercueil et le suivre.

8A. On doit faire très attention lorsqu'on monte ou descend des marches en portant le cercueil d'un membre des Forces armées canadiennes. Quand on ne doit monter ou descendre qu'une marche ou deux et que le giron de la marche est assez profond pour que le détachement de porteurs puisse rester en position de déplacement vers l'avant, on peut monter ou descendre lentement les marches dans cette position. Cependant, si les contremarches sont hautes, si le temps est mauvais, si le cercueil est lourd ou si le commandant du détachement de porteurs pense que le détachement pourrait avoir de la difficulté à monter ou à descendre l'escalier, on devrait procéder de la façon suivante :

- a. Le commandant du détachement de porteurs doit donner le commandement « HALTE, VERS L'INTÉRIEUR TOURNEZ, PRÉPAREZ-VOUS À BAISSER – BAISSÉ », puis commencer à monter ou à descendre les marches.
- b. Au commandement « HALTE, VERS L'INTÉRIEUR TOURNEZ, PRÉPAREZ-VOUS À BAISSER – BAISSÉ », on doit procéder de la façon décrite à la section 3, paragraphe 9.
- c. Le commandant du détachement de porteurs doit donner le commandement PAS. À ce commandement, les porteurs qui se trouvent tout près des marches poseront le pied sur la marche en s'assurant qu'il se trouve assez loin sur le giron de la marche pour qu'il y ait suffisamment d'espace pour le deuxième pied. Ils poseront immédiatement le deuxième pied sur la marche. En même temps, les autres porteurs feront un pas vers les marches. Chaque fois que le commandement PAS est donné, les porteurs monteront ou descendront une marche jusqu'à ce qu'elles aient toutes été gravies ou descendues.
- d. Le commandant du détachement de porteurs conservera sa position derrière le cercueil et s'assurera que les commandements PAS consécutifs sont donnés lentement, que le cercueil est toujours de niveau et que les porteurs ont une bonne prise sur celui-ci. Si le cercueil glisse, le commandant du détachement de porteurs se trouve en position pour aider ces derniers. Si le cercueil est très lourd ou si les escaliers sont longs, les porteurs au bout du cercueil peuvent déplacer les mains jusqu'à l'extrémité du cercueil pour aider à en supporter le poids, ou encore le commandant du détachement de porteurs peut fournir de l'aide.
- e. Une fois que tous les porteurs sont sur une surface plane, le commandant du détachement de porteurs doit donner le commandement « PRÉPAREZ-VOUS À SOULEVER, SOULEVEZ, VERS L'EXTÉRIEUR TOUR – NEZ ». Le détachement continuera à se déplacer vers l'avant avec le cercueil.
- f. Au commandement « PRÉPAREZ-VOUS À SOULEVER, SOULEVEZ, VERS L'EXTÉRIEUR TOUR – NEZ », on doit procéder de la façon décrite à la section 3, paragraphe 9.

9. Arrêter et abaisser le cercueil

- a. Au commandement « HALTE », qui est donné au moment où le pied extérieur touche le sol, les porteurs doivent compléter le pas avec l'autre pied, puis placer le pied extérieur à côté.
- b. Au commandement « VERS L'INTÉRIEUR », les porteurs doivent tourner la main extérieure de sorte que les doigts se trouvent étendus sous le cercueil, le pouce appuyé sur le côté, devant le visage.
- c. Au commandement « TOUR – NEZ », les porteurs doivent se tourner pour faire face au cercueil, la poitrine à environ 30 cm de celui-ci. Ils supportent le poids avec la main extérieure pendant un instant jusqu'à ce qu'ils puissent retirer leur bras de sous le cercueil et y placer la main intérieure.

- d. Au commandement « PRÊTS À BAISSER, BAIS – SEZ », les porteurs doivent abaisser le cercueil doucement, en s'assurant qu'il reste de niveau, jusqu'à la pleine extension des bras ou jusqu'à la hauteur nécessaire pour le déposer sur les tréteaux ou pour le glisser dans le corbillard ou sur l'affût de canon.

10. Glisser le cercueil dans le corbillard ou sur l'affût de canon

- a. Au commandement « PRÊTS À FAIRE GLISSER, FAITES GLIS – SER », les porteurs poussent le cercueil dans le corbillard en le faisant passer de la main intérieure à la main extérieure. Les porteurs au pied guident le cercueil dans la bonne position. Lorsqu'une paire de porteurs « laisse aller » le cercueil, l'un d'eux donne le commandement « GARDE-À – VOUS » (UP) pour que les deux se mettent au garde-à-vous. Les porteurs au pied doivent s'assurer que le cercueil est bien placé dans le corbillard avant d'exécuter le commandement « GARDE-À – VOUS » (UP).
- b. Au commandement « VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR – NEZ », le détachement de porteurs se tourne vers le corbillard sans fléchir le genou.

11. Replacer la coiffure

- a. Au commandement « PRÊTS À RECEVOIR LA COIFFURE, RECE – VEZ » Long tiret, les porteurs fléchissent les deux coudes tout en étendant verticalement les doigts joints, les paumes écartées d'environ 20 centimètres, vers l'avant et la gauche ou la droite de l'épaule extérieure. Les deux porteurs de coiffures doivent agir simultanément et se déplacer le long de leur file respective pour distribuer les coiffures à chaque porteur en s'assurant que chacun reçoive la bonne (elle devraient être identifiées). Une fois qu'ils ont terminé, les porteurs de coiffures retournent à leur position d'origine, deux pas derrière le commandant du détachement de porteurs.
- b. Au commandement « COUVREZ – VOUS », les porteurs doivent replacer leur coiffure de la façon décrite au chapitre 2.
- c. Au commandement « GARDE-À – VOUS », les porteurs doivent se mettre au garde-à-vous et, après une pause réglementaire :
 - 1) marcher au pas cadencé en direction de leur véhicule, hors du champ de vision du cortège funèbre, si le détachement se rend par lui-même au lieu d'inhumation; ou
 - 2) marcher au pas ralenti et se placer à deux pas à l'extérieur de l'avant, du centre et de l'arrière du corbillard, en laissant de l'espace pour les porteurs honoraires. Le commandant du détachement de porteurs se place au centre, à deux pas derrière le corbillard, et les porteurs de coiffures, à deux pas derrière lui, chacun couvrant sa file.

12. Commandements pour le cortège funèbre. Le détachement de porteurs exécutera les commandements du commandant du cortège funèbre (du peloton de tir dans le cas des funérailles de plus petite envergure).

13. Arrêt du corbillard ou de l'affût de canon. Avant l'arrivée du corbillard à son point d'arrêt, les porteurs, sur l'ordre du commandant du détachement de porteurs, raccourcissent le pas et reprennent leur position derrière le corbillard.

- a. Au commandement « HALTE », les porteurs et le corbillard devraient s'arrêter simultanément.
- b. Au commandement « PRÊTS À VOUS DÉCOUVRIR, DÉCOUVREZ – VOUS », les porteurs exécuteront les mouvements décrits au paragraphe 11 mais dans l'ordre inverse.
- c. Au commandement « VERS L'INTÉRIEUR, TOUR – NEZ », les porteurs tournent comme il est décrit précédemment. Au besoin, on peut leur donner l'ordre « VERS L'EXTÉRIEUR, ALI – GNEZ », en s'assurant que les porteurs au pied sont aussi près du corbillard que possible. Il est à noter qu'avant le commandement « VERS L'INTÉRIEUR, TOUR – NEZ », le directeur de funérailles devrait ouvrir la porte du corbillard.

- d. Au commandement « PRÊTS À FAIRE GLISSER, FAITES GLIS – SER », les porteurs au pied saisiront les poignées du cercueil de la main extérieure et la base, de la main intérieure. Au commandement « TI – REZ » (UP) émis par l'un des deux, ils tirent le cercueil suffisamment pour pouvoir prendre la position permettant de le faire glisser. Un deuxième « TI – REZ » indique de faire passer le cercueil de la main intérieure à la main extérieure. Par paires, les autres porteurs soutiendront le cercueil au signal « TI – REZ » jusqu'à ce que le commandant juge que le poids est réparti également et que le détachement de porteurs est dans la bonne position de soulèvement.
 - e. Aux commandements « LEVEZ, VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR – NEZ » et « PAS RALENTI – MARCHE », les porteurs exécutent les mouvements déjà décrits. Le corbillard quitte les lieux lorsque le cercueil en est entièrement sorti. L'aumônier militaire en tête, le détachement de porteurs se dirige ensuite vers la fosse en manœuvrant prudemment au besoin. On leur ordonne de s'arrêter (HALTE) lorsque les porteurs de gauche (au pied) se trouvent à un pas de l'extrémité de la fosse et alignés sur celle-ci. Le commandant ordonne alors « VERS L'INTÉRIEUR, TOUR – NEZ » et « PRÊTS À BAISSER, BAIS – SEZ » comme il est décrit précédemment.
14. **Placer le cercueil au-dessus de la fosse.** Lorsque le commandant du détachement de porteurs juge que les porteurs couvrent adéquatement les côtés de la fosse, il donne le commandement « PAS RALENTI – MARCHE ». Les porteurs se déplacent alors latéralement, ceux au pied du cercueil d'abord, en s'assurant de passer par-dessus les piquets de soutien et les courroies étendues au-dessus de la fosse jusqu'à ce que le cercueil recouvre la fosse. Le commandant donne alors l'ordre « IMMOBILE » et les porteurs se mettent au garde-à-vous.

NOTA

Il faut procéder avec soin lorsqu'on place le cercueil au-dessus de la fosse. Les porteurs doivent être conscients de la présence des courroies d'abaissement et peuvent devoir regarder vers le bas pour s'assurer de ne pas s'empêtrer dans celles-ci lors des déplacements.

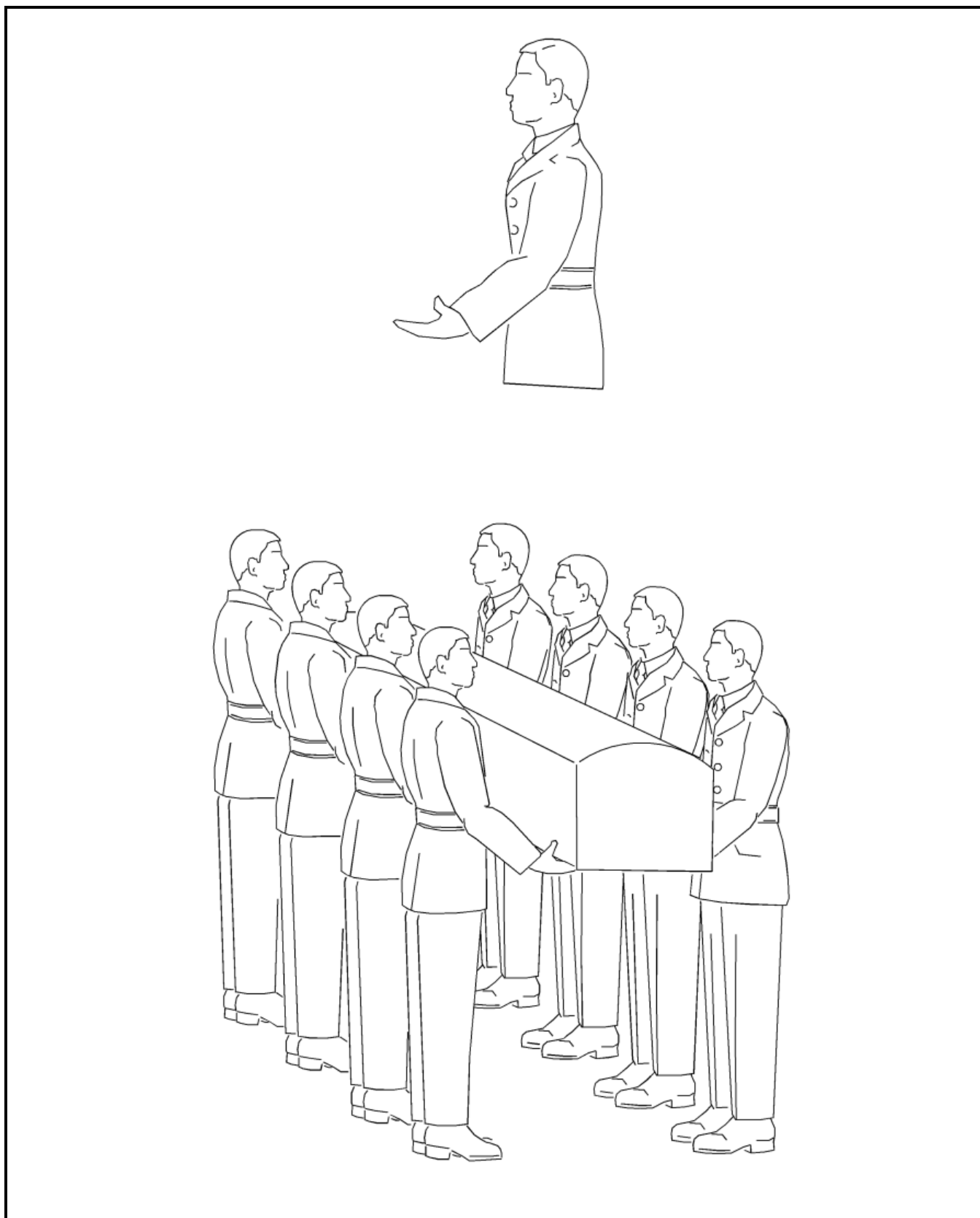


Figure 11-3- 1 Prêts à soulever

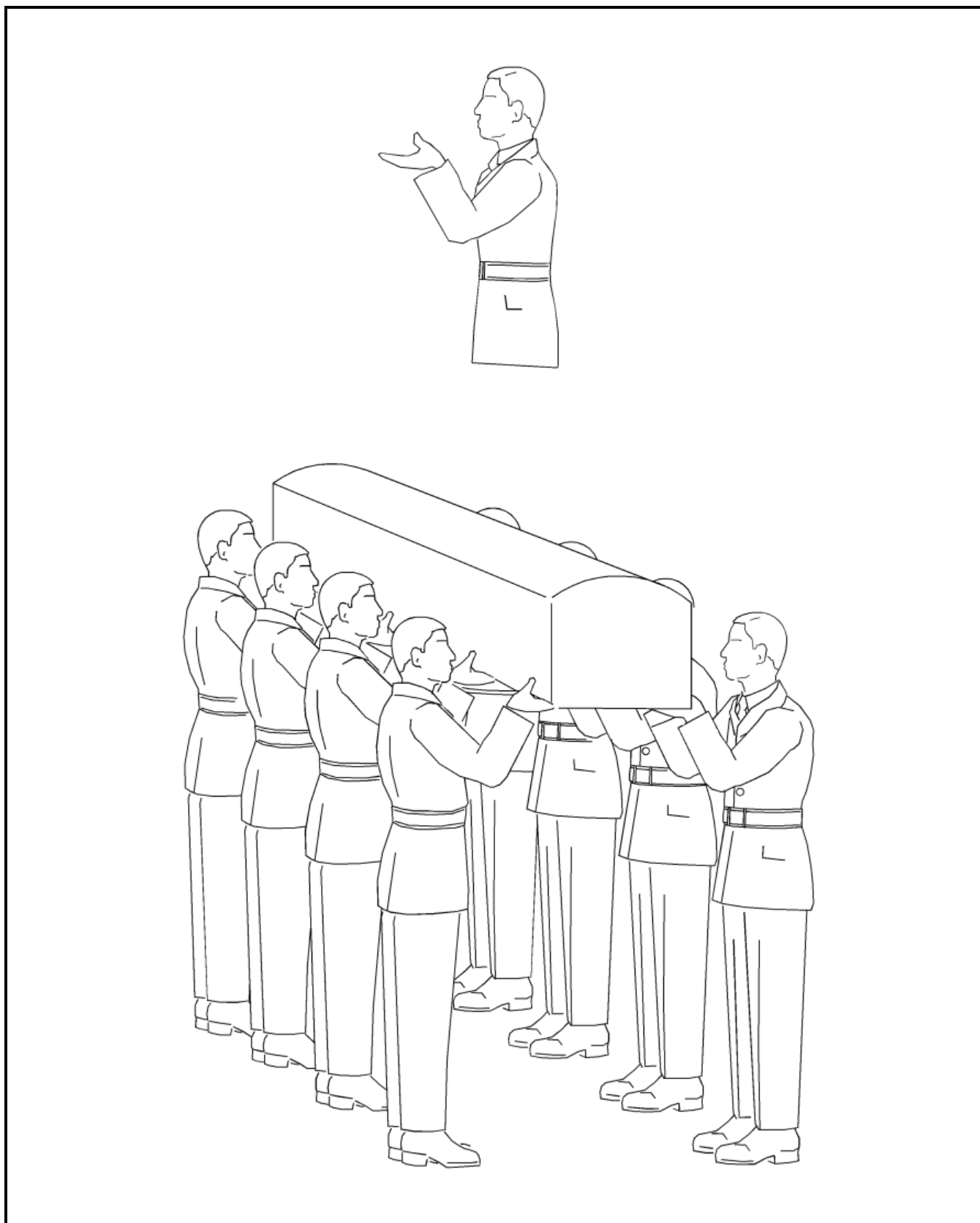


Figure 11-3- 2 Levez – position finale

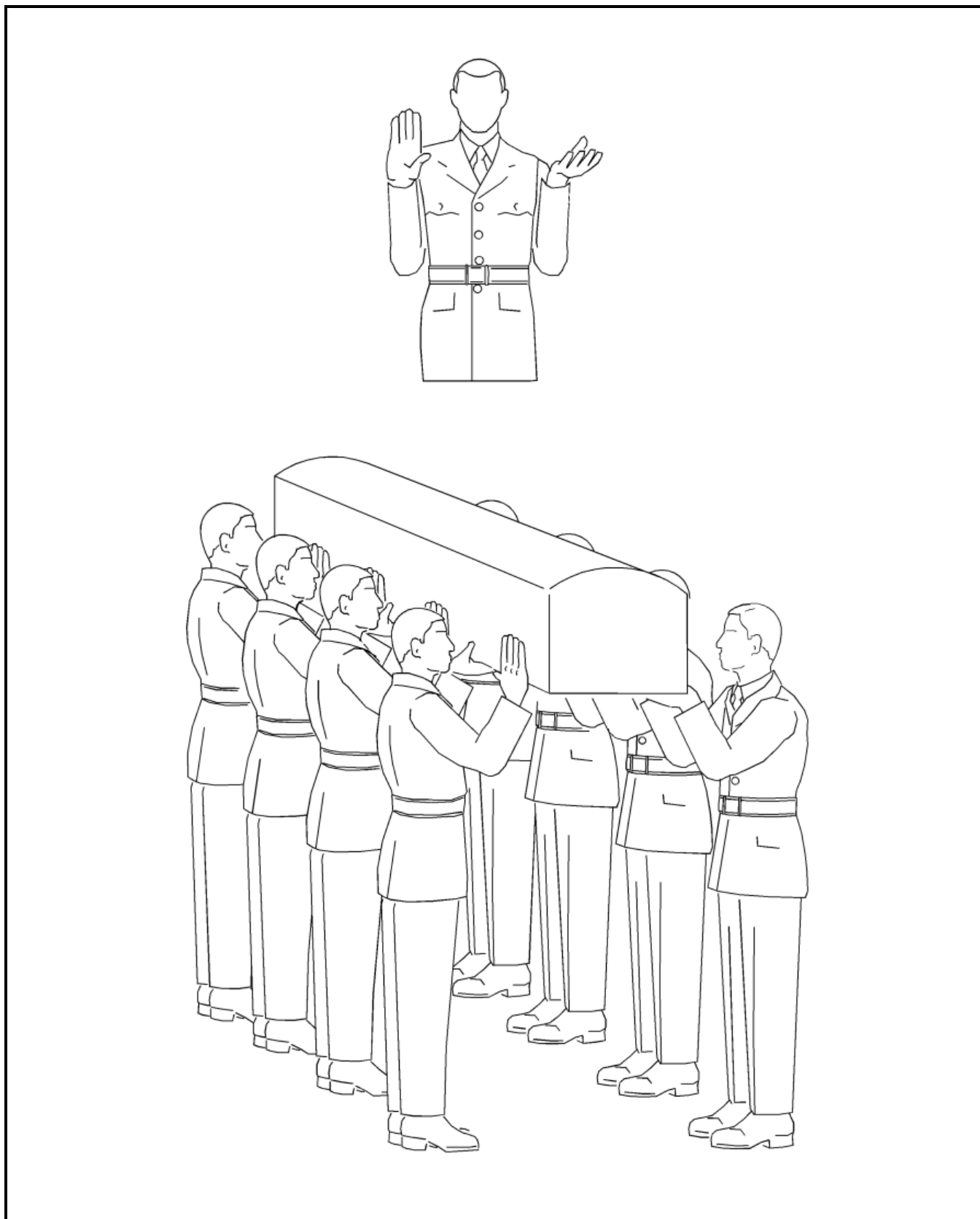


Figure 11-3- 3 Vers l'extérieur



Figure 11-3- 4 Tournez

15. **Abaisser le cercueil.** Dès que possible après le commandement « IMMOBILE », le commandant donne le commandement « PRÊTS À ABAISSER, ABAIS – SEZ ». Les porteurs reculent alors d'un pas, du pied le plus éloigné du pied du cercueil, puis fléchissent les deux genoux jusqu'à ce que celui de la jambe arrière touche le sol, tout en abaissant le cercueil doucement et également jusqu'à ce qu'il touche les supports (figure 11-3-5). Le commandant donne alors le commandement « GARDE-À – VOUS » et les porteurs placent leurs bras en position de garde-à-vous. Le commandant suit le cercueil jusqu'au bord de la fosse et s'agenouille avec les porteurs.

16. **Dérouler les courroies**

- a. Les courroies devraient être mise en place à l'avance de façon à se trouver à la droite de chaque porteur. Au commandement « PRÊTS À DÉROULER LES COURROIES, DÉROU – LEZ », chaque porteur saisit l'extrémité de sa courroie de la main droite. Au commandement « COUR – ROIES », les porteurs déroulent les courroies à l'aide de leurs deux mains, du bas vers le haut et à travers les poignées en s'assurant que :
 - 1) le centre de chaque courroie se trouve sous le centre de la base du cercueil;
 - 2) l'excédent de chaque courroie est déroulé dans la fosse, à l'abri des regards.
- b. Au commandement « DE – BOUT », les porteurs relâchent la courroie et se remettent au garde-à-vous.

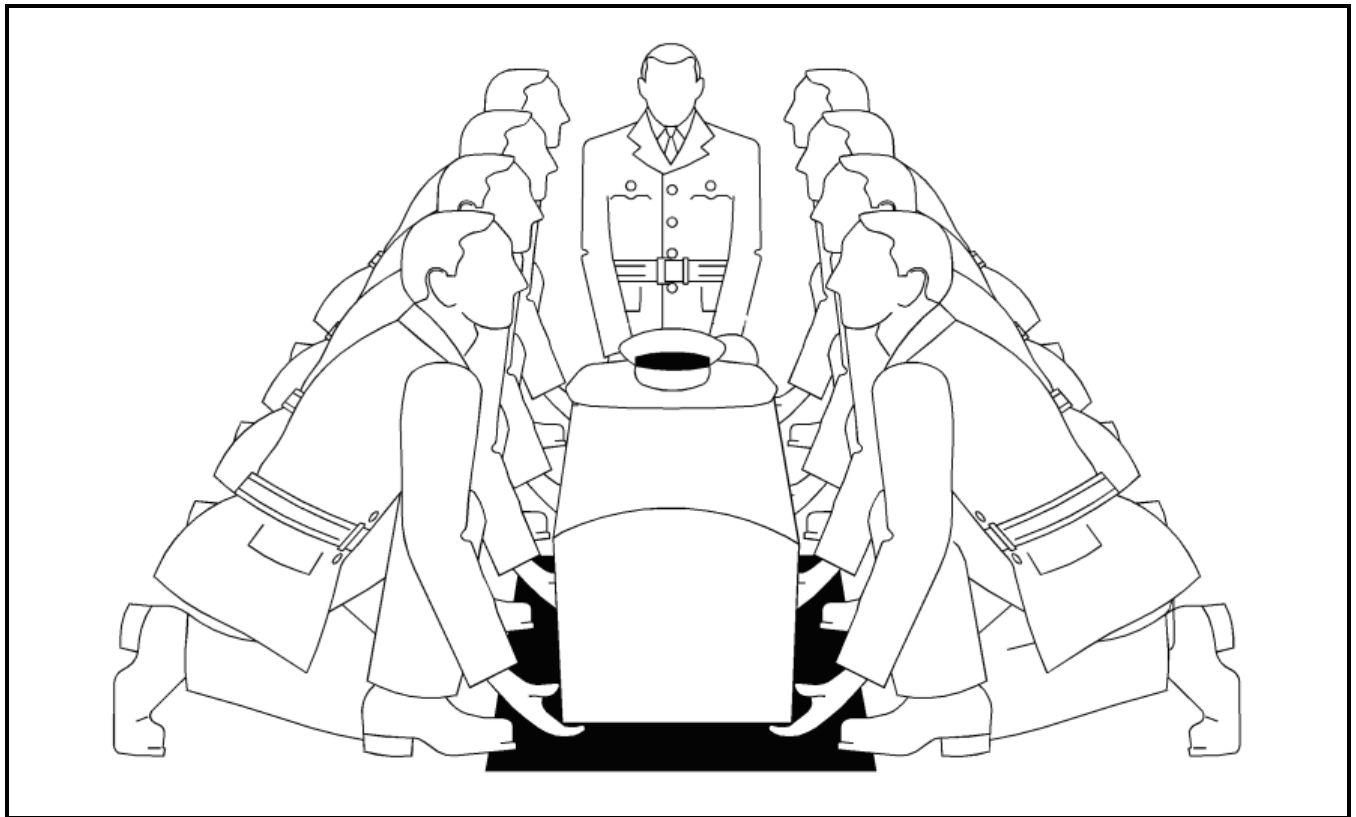


Figure 11-3- 5 Abaisser le cercueil

17. **Dépouillement du cercueil**

- a. **Attributs.** Au commandement « COU – RONNE », le porteur de droite, au pied du cercueil, soulève la couronne et la place à sa gauche sur le cercueil. Le porteur de gauche dépose la ceinture et la baïonnette sur la couronne et place le tout à sa gauche. Le porteur du côté opposé dépose le coussin portant les décorations sur la couronne et place le tout à sa droite. Le porteur qui se trouve à sa droite pose la coiffure par-dessus et place tous les attributs devant le commandant. Ce dernier les soulève du

cercueil et les tient dans ses deux mains. Une fois leur tâche terminée, les porteurs se

remettent au garde-à-vous. Si on a dû tourner le cercueil pour une raison quelconque, les mouvements sont les mêmes sauf qu'on commence par la coiffure.

- b. **Pliage du drapeau.** Le drapeau national doit être plié simplement et posément, comme il est décrit dans le chapitre 4, section 2, paragraphe 19 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC). Au commandement « PRÊTS À PLIER LE DRAPEAU, PLI – EZ », les porteurs de droite plient le drapeau de sorte que le bord atteigne le côté opposé du cercueil. Les porteurs de gauche replient le bord du drapeau sur le bord opposé. Le porteur au pied du cercueil plie ensuite le drapeau vers la gauche une seule fois. Le reste des porteurs, à droite, plieront chacun leur tour le drapeau vers la gauche jusqu'à ce qu'il soit soigneusement plié devant le commandant. Celui-ci place alors les attributs sur le drapeau et enlève le drapeau du cercueil. Après avoir plié et lissé le drapeau, les porteurs replacent les bras à la position du garde-à-vous.

18. **Soulever et abaisser le cercueil et rouler les courroies**

- a. **Soulever le cercueil.** Au commandement « PRENEZ, COUR – ROIES », les porteurs s'agenouillent comme au paragraphe 15 et saisissent les courroies. Ils doivent tenir solidement la courroie des deux mains, la main droite immédiatement au-dessus de la gauche, les pouces sur le dessus. Au commandement « DE – BOUT », les porteurs se remettent au garde-à-vous en laissant glisser les courroies dans leurs deux mains jusqu'à pleine extension des bras devant le corps, de sorte que les courroies soient bien tendues. Au commandement « PRÊTS À SOULEVER, SOULE – VEZ » les porteurs supportent le poids du cercueil sur les courroies et le soulèvent suffisamment pour le dégager des supports (figure 11-3-6). Les deux personnes désignées enlèvent alors les supports.
- b. **Abaissier le cercueil.** Au commandement « PRÊTS À ABAISSER, ABAIS – SEZ », les porteurs laissent glisser les courroies lentement dans leurs mains de sorte que le cercueil descende lentement et également dans la fosse (figure 11-3-7). Pendant ce mouvement, si le cercueil descend de façon inégale, le commandant peut donner les ordres « ARRÊT », « ABAISSER À LA GAUCHE/À LA DROITE/AU PIED/À LA TÊTE; ARRÊT »; et « PRÊTS À ABAISSER, ABAIS – SEZ », au besoin, jusqu'à ce que le cercueil soit de niveau et qu'on le dépose au fond de la fosse.

NOTA

S'assurer de poser des entretoises au fond de la fosse pour faciliter le retrait des courroies une fois le cercueil descendu.

- c. **Roulage des courroies.** Au commandement « PRÊTS À ROULER LES COURROIES, ROU – LEZ », les porteurs à la droite du commandant laissent tomber les courroies vers l'arrière, à droite, et replacent les mains à la position du garde-à-vous. Les porteurs qui se trouvent à la gauche du commandant roulent les courroies par le dessous avec les deux mains, les avant-bras parallèles au sol et les coudes collés au corps. Une fois qu'ils ont terminé, les porteurs adoptent tous ensemble la position du garde-à-vous en gardant la courroie roulée dans leur main gauche.
19. **Départ.** Au commandement « VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR – NEZ », les porteurs se tournent face au commandant. Ensuite :
- a. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ », le détachement de porteurs avance vers sa position désignée, suivi du commandant;
 - b. Lorsque le détachement a atteint sa position, le commandant lance les commandements « HALTE » et « COUVREZ – VOUS ». Cette fois, le commandant sera le dernier à recevoir sa coiffure de sorte que l'un des porteurs de coiffures puisse tenir le drapeau et les attributs, pendant qu'il se couvre. Le commandant donnera alors le commandement « À GAUCHE/À DROITE, TOUR – NEZ » pour que les porteurs se placent face à la fosse;

- c. Au commandement « PRÉSENTEZ – ARMES », donné par le commandant du peloton de tir, le commandant du détachement de porteurs salue et termine l'hommage lorsque le commandant du peloton de tir donne le commandement « À L'ÉPAULE – ARME ». S'il n'y a pas de peloton de tir présent, le commandant salue à la première note du « dernier appel » et termine l'hommage à la dernière note du « réveil »;
- d. Après le commandement « ROM – PEZ », le commandant du détachement de porteurs ou le commandant du cortège funèbre récupère le drapeau et les attributs auprès du porteur de coiffures et les présente au plus proche parent.

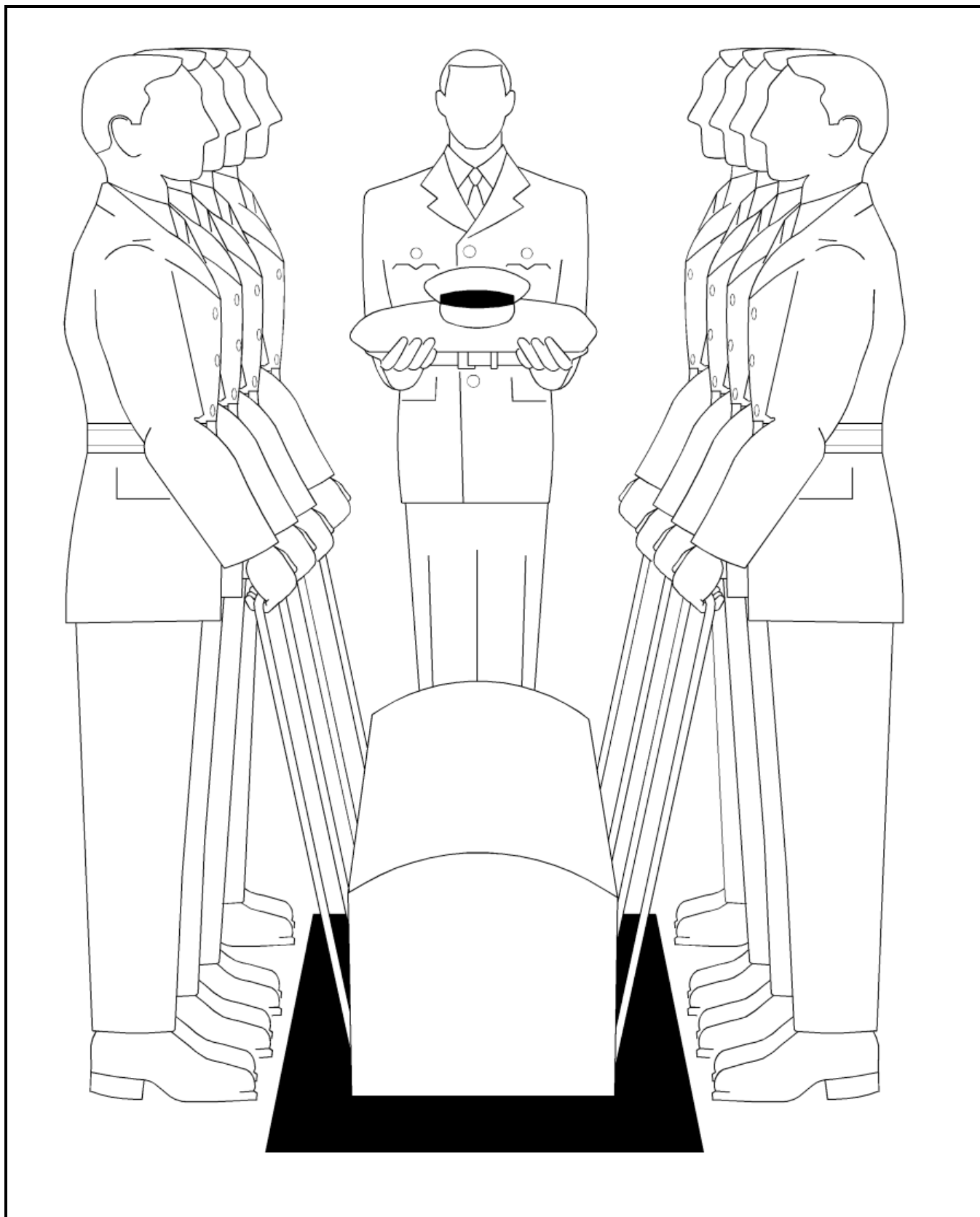


Figure 11-3- 6 Soulever le cercueil

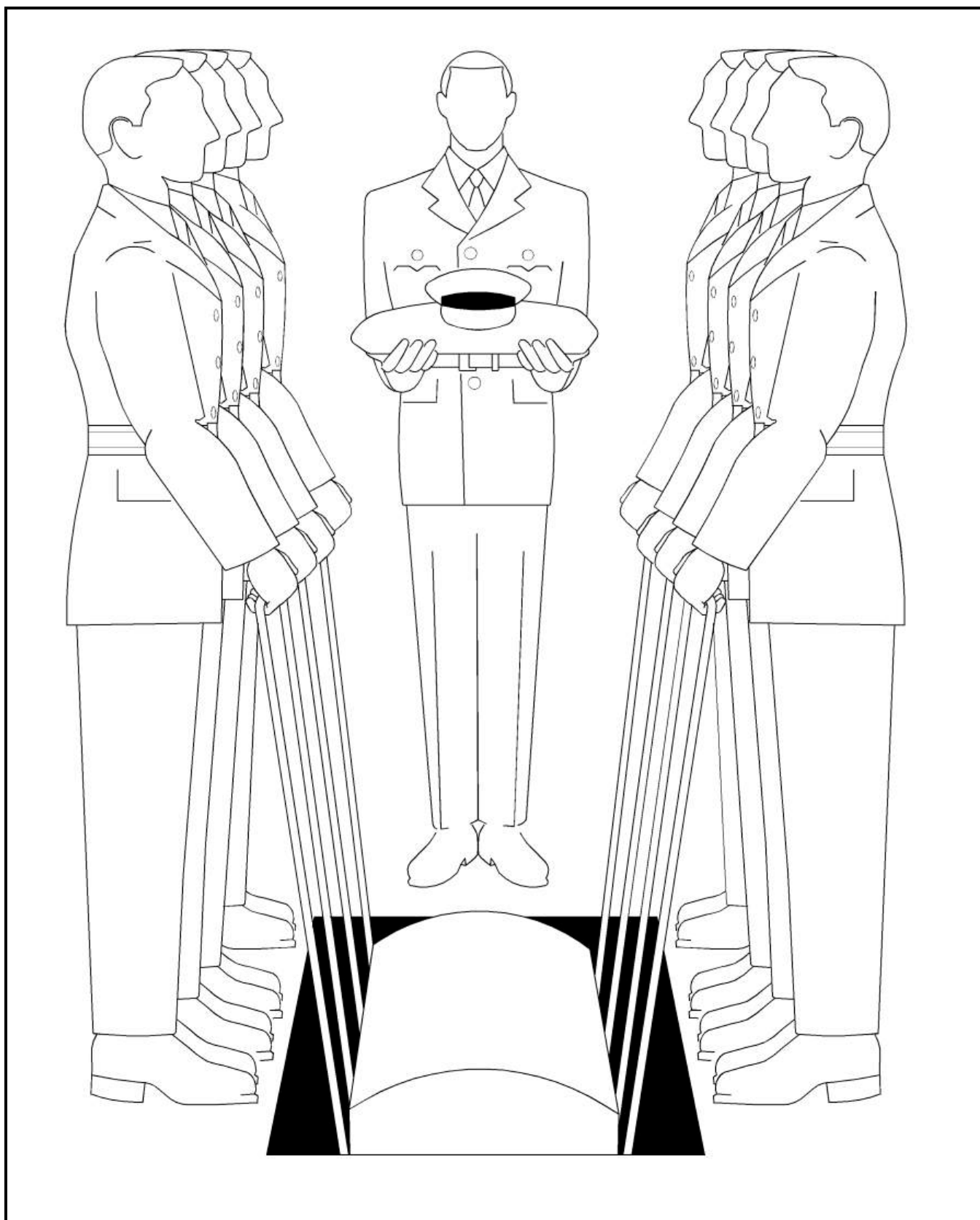


Figure 11-3- 7 Abaisser le cercueil

PORTEURS HONORAIRES ET PORTEURS D'INSIGNES

20. À leur arrivée à l'église, les porteurs honoraires et les porteurs d'insignes (voir section 2, tableau 11-2-1, n° 9) doivent être conduits par des placiers à leurs bancs, qui se trouvent en avant et à gauche, face à l'autel.
21. Après la cérémonie, l'aumônier doit s'avancer dans l'allée centrale et s'arrêter à la sixième rangée de bancs.
22. Dès que l'aumônier s'arrête, les porteurs d'insignes doivent se diriger vers le cercueil pour y prendre les coussins sur lesquels reposent les insignes et les décorations. Au même moment, les porteurs honoraires doivent se former sur deux rangs derrière l'aumônier, par ordre de grade ou d'ancienneté dans le grade (voir section 2, tableau 11-2-1, n° 8).
23. Lorsque le cortège se met en marche, les porteurs honoraires doivent suivre l'aumônier et aller se former sur deux rangs sur le trottoir à la sortie de l'église, en faisant face vers l'intérieur et en conservant un intervalle de quatre pas entre les rangs (section 2, figure 11-2-4), le plus haut gradé étant le plus éloigné de l'église.
24. Les porteurs honoraires doivent saluer lorsque le cercueil passe entre les rangs et continuer à saluer jusqu'à ce qu'il soit placé sur l'affût de canon ou dans le corbillard.
25. Lorsque le cercueil est en place sur l'affût de canon, les porteurs honoraires doivent se tourner vers l'extérieur pour faire face à l'affût et se diriger vers leur position au pas ralenti. Si le cercueil a été placé dans un corbillard et que les porteurs honoraires doivent se déplacer à bord de véhicules, ils se rendent lentement et solennellement jusqu'à ces véhicules.
26. Les porteurs d'insignes doivent suivre le cercueil en portant les coussins.
27. Une fois que le cercueil se trouve dans le corbillard, les porteurs d'insignes doivent déposer les coussins au pied du cercueil et se diriger vers les véhicules avec les porteurs honoraires.
28. Arrivés près de la tombe, les porteurs d'insignes doivent se rendre au corbillard pour y prendre les coussins, se tenir à l'écart pendant qu'on retire le cercueil, puis suivre le cercueil jusqu'à la fosse. Lorsque le cercueil est placé sur la fosse, les porteurs d'insignes doivent déposer les coussins entre la coiffure et la poignée de l'épée ou la baïonnette du défunt, faire un pas en arrière, saluer et aller prendre place avec les dignitaires.
29. Lorsqu'ils arrivent près de la tombe, les porteurs honoraires se rendent au corbillard, se forment dans le même ordre que plus tôt, au moment du transport du cercueil, et saluent le cercueil tandis qu'on le retire du corbillard.
30. Au commandement donné par le commandant du détachement de porteurs, les porteurs honoraires doivent se mettre en marche au pas ralenti, de chaque côté du cercueil, jusqu'à ce qu'ils atteignent la fosse, après quoi ils vont prendre position à l'endroit indiqué à la section 2, figure 11-2-6.

SECTION 4

DÉCHARGEMENT D'UN CERCUEIL PLACÉ À BORD D'UN AVION EN PROVENANCE D'OUTRE-MER

GÉNÉRALITÉS

1. Lorsque la dépouille d'un membre des Forces armées canadiennes ayant servi outre-mer est rapatriée au Canada par avion pour inhumation, on doit former un détachement de porteurs pour le déchargement du cercueil à l'arrivée au Canada.

NOTA

La dépouille est chargée dans l'avion, la tête orientée vers l'avant. Étant donné que les avions volent en cabré, on évite ainsi que les liquides d'embaumement s'accumulent dans la tête du défunt (voir le MCAFC 7-400 (1), chapitre 4, section 2, paragraphes 3 et 4).

2. Si le pays concerné le demande, il faut, par simple courtoisie, organiser un détachement de porteurs pour charger la dépouille d'un membre de forces armées alliées décédé au Canada à bord d'un avion qui le ramènera dans son pays.

3. Aucune musique ne doit prendre part à la cérémonie.

4. Le transfert du défunt d'un moyen de transport à un autre ne fait pas partie du cérémonial établi pour rendre hommage à un militaire décédé. On ne devrait donc pas monter de gardes pour recevoir ou rendre les honneurs au défunt. Cela n'élimine toutefois pas la possibilité que des dignitaires militaires soient présents pour rendre les honneurs.

COMPOSITION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS

5. La composition du détachement de porteurs peut varier selon les circonstances et l'endroit, mais le détachement ne doit pas comprendre moins d'un sous-officier et de huit caporaux ou soldats.

DISPOSITION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS

6. L'officier accompagnateur ou l'officier de liaison de l'unité doit prendre les mesures nécessaires pour que le cercueil soit déchargé de l'avion par des moyens mécaniques ou autres. Le détachement de porteurs prend place en fonction des conditions locales, mais le commandant du détachement et l'officier accompagnateur doivent désigner l'emplacement avant que la dépouille ne soit retirée de l'avion. Dans la mesure du possible, le cercueil ou la caisse qui la contient devrait être recouvert du drapeau national avant qu'on ne procède au déchargement.

7. En règle générale, le détachement de porteurs doit prendre position sur deux rangs, de chaque côté de la soute ou de la passerelle de l'avion, ou derrière le dispositif de levage si le cercueil doit être déchargé par des moyens mécaniques.

8. L'officier accompagnateur doit se tenir à proximité du cercueil de façon à pouvoir diriger le déchargement de la dépouille.

9. Le commandant du détachement de porteurs doit prendre place sur le flanc droit du détachement, face à l'avant de l'avion.

10. Les dignitaires qui assistent au rapatriement doivent se tenir à mi-chemin entre l'avion et le corbillard ou tout autre véhicule de transport utilisé.

DÉCHARGEMENT DU CERCUEIL

11. Si le cercueil doit être déchargé par des moyens mécaniques, le détachement des mouvements aériens doit faire en sorte que le cercueil soit amené jusqu'au détachement de porteurs, qui en assurera le transport jusqu'au corbillard ou au véhicule.

12. Si le cercueil doit être déchargé à la main, les porteurs apporteront leur aide au détachement des mouvements aériens ou aux autorités locales pour retirer le cercueil de l'avion et le placer dans le corbillard ou tout autre véhicule.

13. Le cercueil doit être soulevé et transporté jusqu'au véhicule de la façon décrite à la section 3.

14. L'officier accompagnateur et les dignitaires doivent saluer lorsque le commandant du détachement de porteurs donne le commandement « SOULEVEZ » et continuer de saluer jusqu'à ce que le cercueil ait été placé dans le corbillard. Au moment de quitter la piste, l'officier accompagnateur ou les dignitaires doivent saluer de nouveau lorsque le corbillard ou le véhicule utilisé passe devant eux.

SECTION 5

INHUMATION OU DISPERSION DES CENDRES EN MER

EMBARQUEMENT DE LA DÉPOUILLE À BORD D'UN NAVIRE

1. Les membres de la garde et les porteurs doivent se former sur deux rangs se faisant face, sur la jetée (figure 11-5-1) au moment où l'affût de canon ou le corbillard s'approche de la passerelle. L'équipe d'honneur du bord doit se former au haut de la passerelle, du côté avant du navire.
2. Au moment où l'affût de canon ou le corbillard s'approche, la garde doit présenter les armes et demeurer dans cette position pendant qu'on retire le cercueil. Après avoir remis l'arme à l'épaule, la garde doit monter à bord à la suite des porteurs. Au moment où le cercueil est chargé à bord, l'équipe d'honneur du bord doit rendre les honneurs au sifflet.
3. Dans la mesure du possible, le cercueil doit être placé à bord dans le sens de la longueur du navire, le pied pointant vers l'avant.
4. La garde se forme à la tête du cercueil sur deux rangs en travers du navire. Les membres de la garde reposent sur leur arme renversée jusqu'à ce que toutes les personnes qui participent à la cérémonie soient montées à bord.
5. Pendant que le navire gagne le large, quatre membres de la garde doivent assurer la veille aux quatre coins du cercueil, face vers l'extérieur et de biais, et reposent sur leur arme renversée.

INHUMATION

6. Avant l'arrivée du navire au lieu d'inhumation, on fait rompre les rangs aux sentinelles de veille et les porteurs placent le cercueil sur la rampe de mise à l'eau. Avant de placer le cercueil sur la rampe, on retire les attributs se trouvant sur le cercueil.
7. Lorsque le cercueil est en place, les porteurs demeurent de chaque côté et continuent à en tenir les poignées. Ils doivent s'assurer que le drapeau recouvre bien les ouvertures pratiquées dans le cercueil.
8. La garde se forme sur deux rangs, de l'avant vers l'arrière du navire, face à la mer et, les troupes reposent sur leurs armes renversées. Le commandant de la garde prend place derrière la garde et l'équipe d'honneur du bord, à la droite de celle-ci.
9. Lorsque la cérémonie religieuse commence, tous les militaires se découvrent, sauf la garde et l'équipe d'honneur du bord.
10. Une fois la cérémonie terminée, l'aumônier doit faire un pas en arrière. À ce signal, le commandant de la garde doit donner le commandement d'avertissement « GARDE » et observer une pause suffisante pour permettre aux militaires de se couvrir, avant de lancer le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES ».
11. La garde présente les armes depuis la position sur vos armes renversées reposez. Au dernier mouvement du présentez armes, les porteurs doivent laisser glisser le cercueil à la mer tandis que les officiers et les autres militaires qui ne font pas partie des détachements saluent. En même temps, l'équipe d'honneur du bord lance au sifflet « l'appel du bord » et, après une pause de 10 secondes, l'appel « continuez ». Le salut doit se poursuivre sans interruption depuis le début du premier appel jusqu'à la fin du second. À la fin de l'appel « continuez », le commandant donne à la garde l'ordre « À L'ÉPAULE – ARMES », puis lui fait rompre les rangs.
12. Une fois la cérémonie terminée, on jette les gerbes de fleurs à la mer.

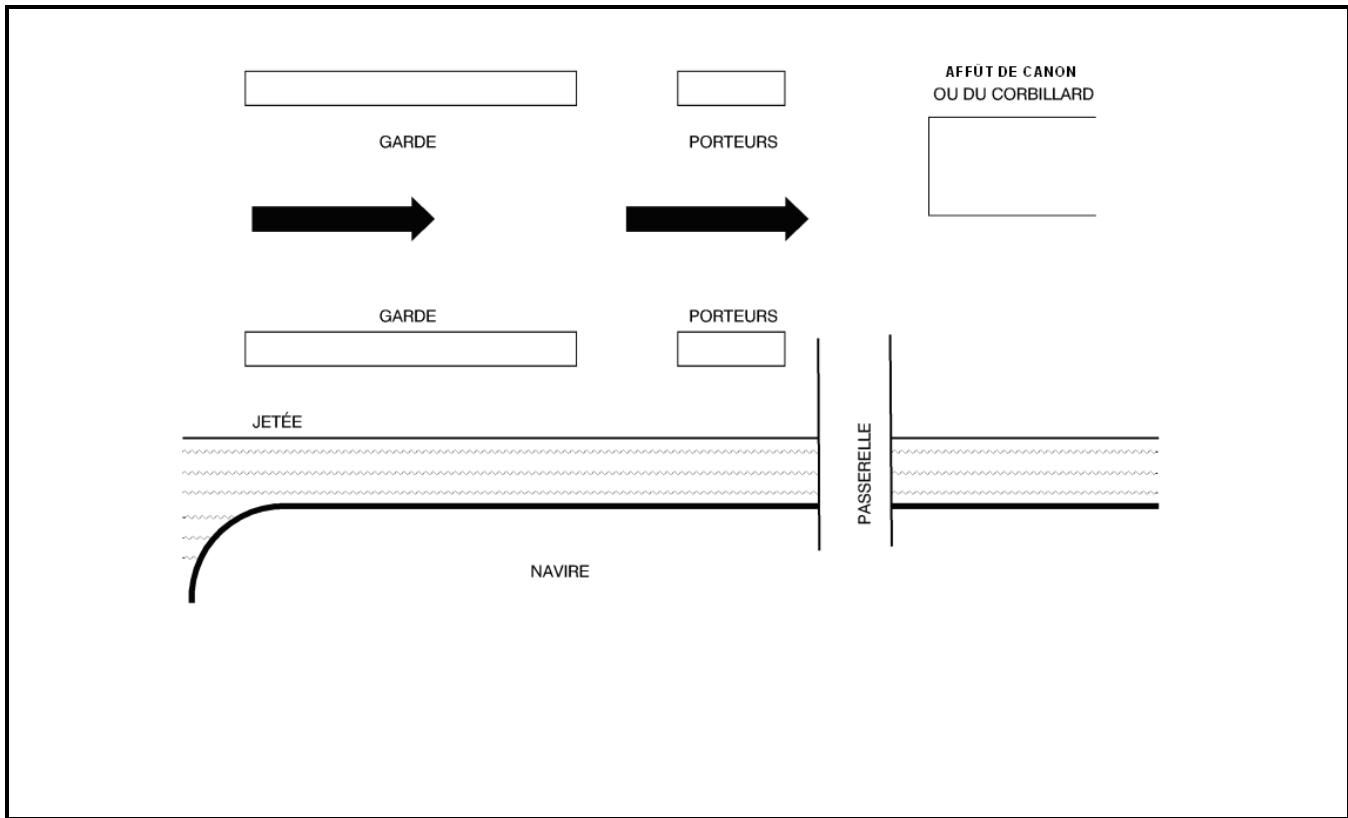


Figure 11-5- 1 Arrivée au navire

DISPERSION DES CENDRES

13. Une fois la dépouille incinérée comme il est indiqué à la section 2, les cendres sont transportées à bord du navire par l'aumônier. Le navire prend alors la mer et s'arrête à l'endroit déterminé. Le pavillon du navire est mis en berne.
14. L'aumônier récite les prières d'usage et, au moment convenu, les cendres sont dispersées sous le vent. On remonte alors le pavillon et le navire se repart.
15. Les membres de l'équipage qui assistent à la cérémonie se découvrent avant le début de la cérémonie

SECTION 6

FAÇON DE PLIER LE DRAPEAU NATIONAL DU CANADA LORS D'UNE CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION

GÉNÉRALITÉS

1. On doit tenir le drapeau bien tendu. Bien qu'il soit préférable et plus facile de plier le drapeau en ayant recours à huit personnes, cette tâche peut être accomplie par seulement six personnes, si c'est ce que l'on exige lors d'une cérémonie officielle particulière de pliage du drapeau. Les personnes chargées du pliage se font face, comme l'indique l'illustration.

Étape 1 : Les personnes 2, 4, 6 et 8 demeurent immobiles en tenant le drapeau bien tendu. Les personnes 1, 3, 5 et 7 amorcent le premier mouvement en passant le bord cousu par-dessous aux collègues qui leur font face. Aux commandements PRÉPAREZ-VOUS À PLIER – PLIEZ, les personnes 2 et 8 font glisser leur main droite et leur main gauche respectivement vers la partie centrale du bord extérieur du drapeau, en faisant en même temps glisser leur main gauche et leur main droite respectivement pour saisir les coins du drapeau. Les personnes 1, 3, 5 et 7 saisissent le drapeau le long du bord plié (ce qui est habituellement le centre du drapeau), en s'assurant que le drapeau demeure bien tendu.

Étape 2 : On répète l'étape 1. Il y a ainsi un quart du drapeau sur toute sa longueur (La pointe de la feuille d'érable doit être tournée vers le haut).

Étape 3 : Aux commandements PRÉPAREZ-VOUS À PLIER – PLIEZ, les personnes 7 et 8 apportent l'extrémité qu'elles tiennent aux personnes 5 et 6 dans un mouvement ascendant. Ce pli est effectué par-dessus les mains des autres personnes. Les personnes 3, 4, 5 et 6 guident le drapeau et veillent à ce qu'il reste bien tendu. Les personnes 7 et 8 font un pas en arrière et demeurent au garde-à-vous dans leurs positions initiales.

Étape 4 : Aux commandements PRÉPAREZ-VOUS À PLIER – PLIEZ, on répète l'étape 3 et les personnes 5 et 6 font un pas en arrière.

Étape 5 : Aux commandements PRÉPAREZ-VOUS À PLIER – PLIEZ, les personnes 3 et 4 replient le drapeau par-dessous, en le maintenant bien tendu. Les personnes 3 et 4 font un pas en arrière.

Étape 6 : Aux commandements PRÉPAREZ-VOUS À PLIER – PLIEZ, les personnes 1 et 2 replient le drapeau par-dessus en le maintenant bien tendu. Le drapeau a maintenant la forme devant être adoptée pour la présentation.

Nota : Il est important de noter que la méthode de pliage du drapeau décrite ci-dessus ne doit être utilisée que dans le cadre des cérémonies de présentation et qu'il ne s'agit pas de la façon officielle de plier le drapeau dans le quotidien. En règle générale, lorsque les drapeaux sont abaissés ou retirés du mât, ils sont pliés simplement et posément.

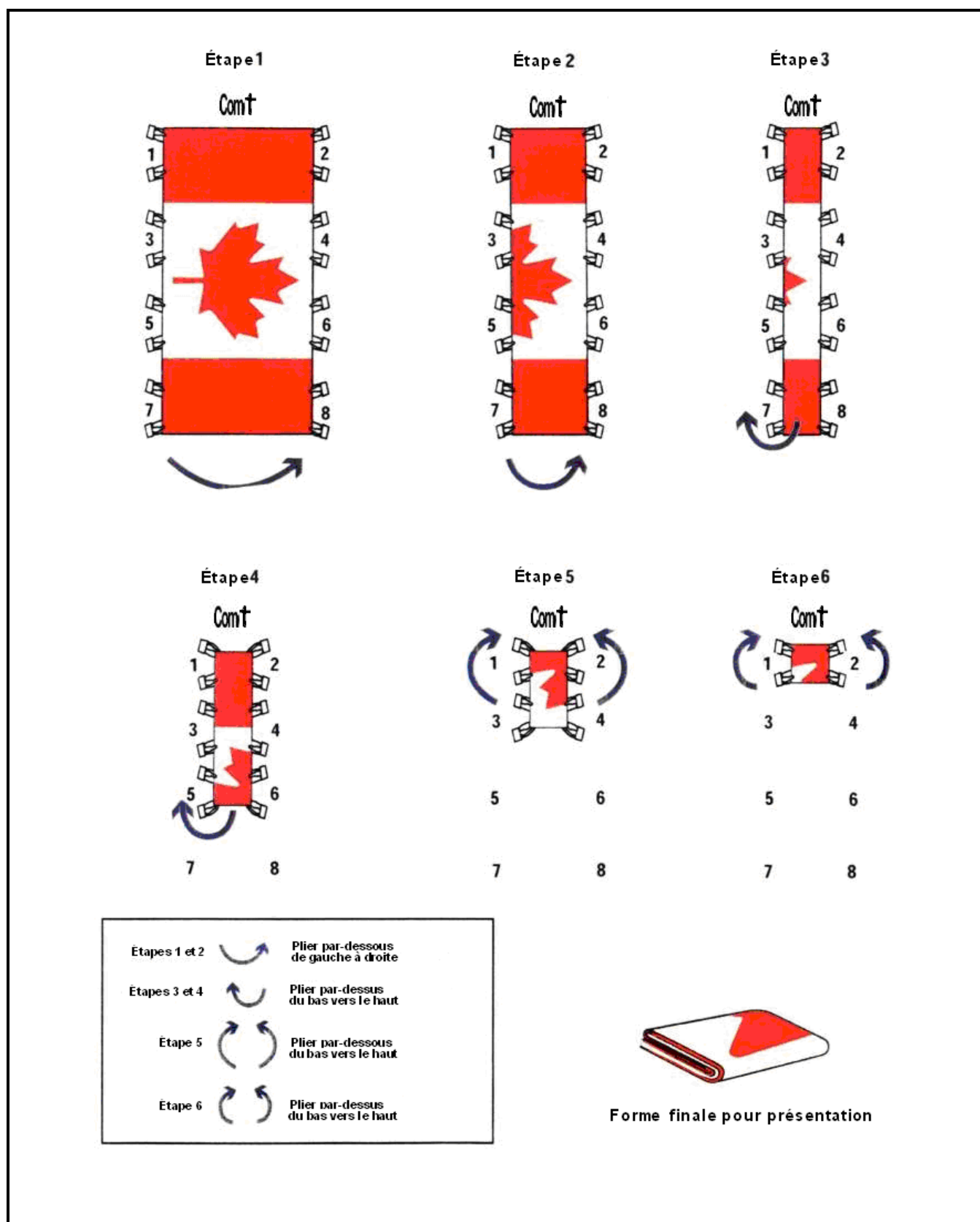


Figure 11-6- 1 Façon de plier le drapeau

CHAPITRE 12

CÉRÉMONIES DIVERSES

SECTION 1

FORMATION D'UN CORDON LE LONG D'UNE RUE

GÉNÉRALITÉS

1. Le nombre de militaires nécessaires pour établir un cordon le long d'un itinéraire est fonction de la longueur de la partie de l'itinéraire confiée à une unité et de l'intervalle prévu entre les militaires. La formule suivante permet de calculer le nombre de militaires requis :

$$\frac{\text{Distance à couvrir (en pas)} \times 2}{\text{Intervalle (en pas)}} = \text{Nombre total de militaires}$$

2. Les troupes qui forment un cordon peuvent être en armes.

3. Les unités peuvent porter leurs drapeaux consacrés conformément à l'annexe A du chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC (qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).

4. On ne doit pas placer les musiques à un endroit où il n'y a pas de contrôle de la circulation. Lorsque les circonstances le permettent, les musiques doivent prendre place face à la garde du drapeau consacré. Dans les autres cas, elles doivent occuper un endroit approprié à l'intersection d'une rue secondaire et de la route qu'emprunte le cortège. Le rang de tête des musiques doit être aligné sur le cordon de troupes. On peut modifier la formation des musiques en fonction de l'espace disponible.

DÉFINITIONS

5. **Début du secteur.** L'extrémité où le cortège passe devant les premiers éléments de l'unité.

6. **Fin du secteur.** L'extrémité où le cortège passe devant les derniers éléments de l'unité.

MISE EN PLACE DU CORDON

7. Avant le déploiement des troupes, l'adjudant-chef met en place un guide par compagnie, en commençant par le début du secteur du bataillon, les guides prenant place à un pas en avant de la bordure de la rue.

8. Le bataillon doit se former en groupe de compagnies (sans intervalle entre les pelotons), en ligne, selon la taille des militaires, et la baïonnette au canon (sauf dans le cas des funérailles). Le bataillon s'approche ensuite par l'extrémité qui marque le début de son secteur, chaque compagnie s'arrêtant au moment où elle atteint le guide, en commençant par la dernière compagnie, conformément au tableau 12-1-1 et à la figure 12-1-1.

9. Le commandant du bataillon doit se placer un pas en avant du guide de la compagnie qui occupe le début du secteur, et le capitaine-adjudant doit prendre place face au commandant, un pas en avant du premier militaire qui occupe le rang avant. Le commandant adjoint doit se placer un pas en avant du dernier militaire de l'unité à la fin du secteur, du même côté que le commandant, et l'adjudant-chef doit se mettre face au commandant adjoint, un pas en avant du dernier militaire qui occupe le rang avant de la dernière compagnie.

10. Les commandants de compagnie doivent se placer un pas en avant du rang arrière, au début du secteur de leur compagnie (en avant du guide ou en avant du deuxième militaire si le commandant est devant le guide), et les commandants adjoints de compagnie doivent prendre place un pas en avant du rang arrière, à la fin du secteur. L'adjudant-maître doit se placer face au commandant adjoint de la compagnie.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	Alors qu'il est sur le point d'arriver à la hauteur du guide de sa compagnie, le cmdt cie quitte les rangs en se déplaçant vers la gauche et s'arrête au centre de la rue, laissant sa compagnie continuer à marcher jusqu'à ce que le flanc droit ait dépassé le guide d'un pas.			
2	« COMPAGNIE – HALTE »	Cmdt cie	La compagnie s'arrête.	
3	« COMPAGNIE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ »	Cmdt cie	La compagnie tourne à gauche	
4	« COMPAGNIE, FORMEZ SUR DEUX RANGS – MARCHÉ »	Cmdt cie	La compagnie se forme sur deux rangs.	
5	« COMPAGNIE, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre reçu.	
6	« COMPAGNIE – FIXE »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre reçu.	
7	« RANG AVANT, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt cie	Le rang avant doit traverser la route en marchant.	
8	« RANG AVANT – HALTE »	Cmdt cie	Le rang avant s'arrête.	
9	« COMPAGNIE, À DROITE, TOUR – NEZ »	Cmdt cie	La compagnie tourne à droite.	
10	« COMPAGNIE, À _____ PAS D'INTERVALLE, SUR DEUX FILES, PAS CADENCÉ – MARCHÉ »	Cmdt cie	Le premier militaire du rang arrière fait une conversion et va prendre position à la distance requise en avant du guide, le deuxième converge vers sa position et va prendre place à un nombre égal de pas du premier, les autres continuant d'avancer de la même façon. Le premier militaire du rang avant converge vers sa position face au guide et les autres agissent de la même façon que ceux du rang arrière.	Voir la figure 12-1-1. Dès qu'il atteint sa position, chaque militaire s'arrête, observe la pause réglementaire, se tourne de façon à faire face au centre de la rue, couvre le militaire qui est en face de lui, s'aligne sur le guide ou sur le n° 1 du rang avant et attend les ordres suivants.

Tableau 12-1- 1 (Feuille 1 de 2) Formation d'un cordon le long d'une rue

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
11	« COMPAGNIE, AU PIED – ARMES »	Cmdt cie	La compagnie met l'arme au pied.	
12	« COMPAGNIE, EN PLACE, RE – POS »	Cmdt cie	La compagnie adopte la position en place repos.	
13	Au moment où le cortège s'approche, chaque cmdt cie donne le commandement « COMPAGNIE __, GARDE-À – VOUS ». NOTA Voir aussi le paragraphe 16.			

Tableau 12-1-1 (Feuille 2 de 2) Formation d'un cordon le long d'une rue

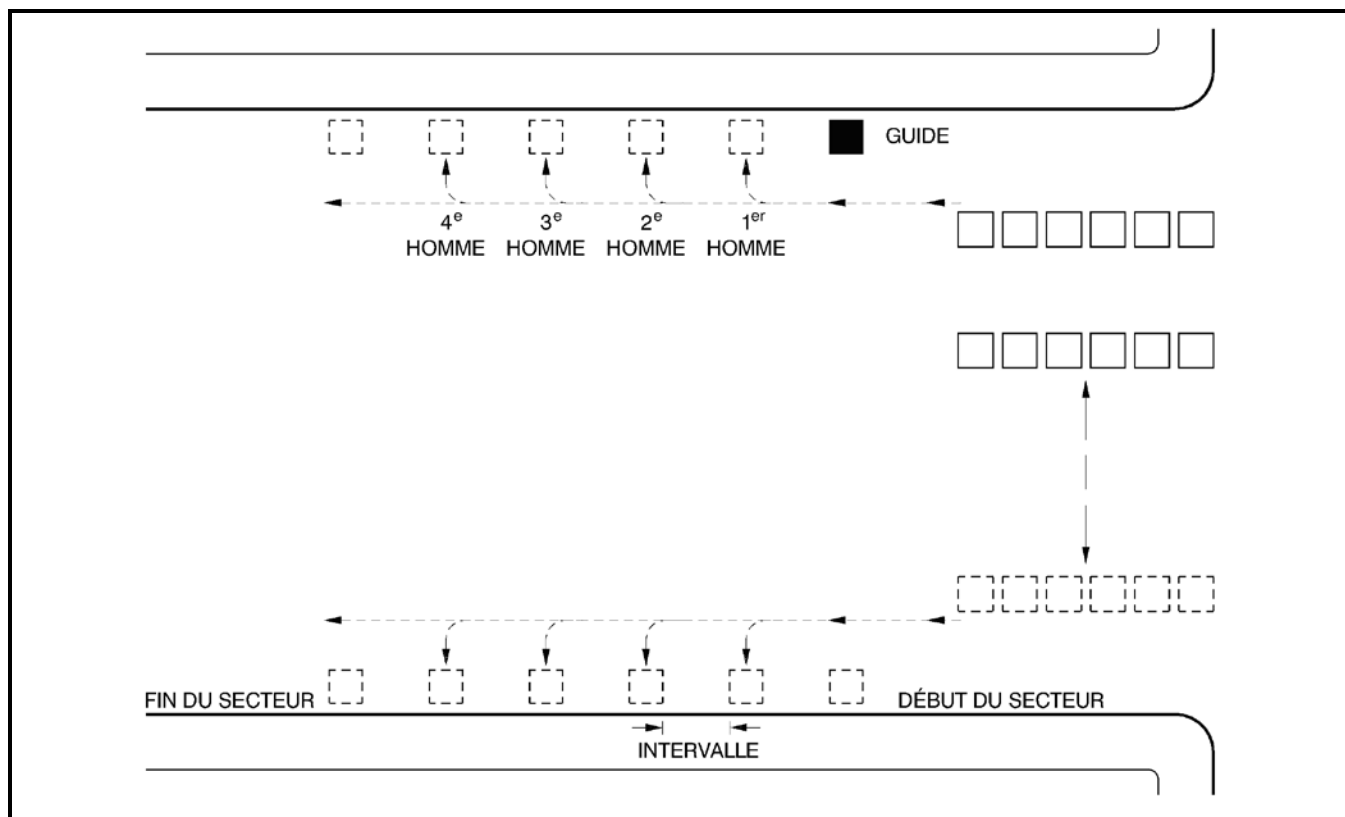


Figure 12-1- 1 Formation d'un cordon le long d'une rue

11. Les autres officiers doivent se placer un pas en avant du rang arrière et du rang avant de leur compagnie, en se répartissant également devant le front de chaque rang.
12. Les adjudants qui restent et les sergents doivent prendre place dans les rangs de leur compagnie.
13. Les drapeaux consacrés doivent être placés au centre du bataillon, du côté droit de l'itinéraire emprunté par le cortège.
14. Lorsque le véhicule dans lequel a pris place le membre de la famille royale ou le dignitaire se trouve à moins de 20 pas de la position du bataillon, le commandant donne le commandement « EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, PRÉSENTEZ – ARMES ». En commençant par la compagnie qui se trouve au début du secteur, chaque commandant de compagnie doit donner à sa compagnie l'ordre de présenter les armes au moment où le véhicule s'approche de celle-ci.
15. Si le cortège doit suivre le même itinéraire au retour, le commandant du bataillon et les commandants de compagnie doivent se placer sur l'autre flanc, devant le rang avant. Les drapeaux consacrés doivent être transportés de l'autre côté de la route. Les commandants et les drapeaux consacrés sont donc toujours placés à la droite du cortège.

FUNÉRAILLES

16. Lorsque le cortège funèbre approche, le commandant doit donner le commandement « EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, PRÉSENTEZ – ARMES ». En commençant par la compagnie qui se trouve au début du secteur, chaque commandant de compagnie doit donner à sa compagnie l'ordre « PRÉSENTEZ – ARMES », puis « SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPO – SEZ », tandis que le peloton de tir ou le détachement de tête s'approche (voir aussi chapitre 11, section 2, paragraphe 46).

17. Lorsque les drapeaux consacrés sont arborés au cours de funérailles royales ou nationales, on les place dans la position au port et la garde du drapeau consacré met l'arme à l'épaule. La garde abaisse les drapeaux consacrés et présente les armes seulement si le défunt ou l'un des membres du cortège a droit à cet honneur.

DISPERSION

18. Après le passage du cortège, les troupes devraient demeurer en position pendant environ 10 minutes afin de faciliter la dispersion normale de la foule. Le bataillon se reforme ensuite sur la compagnie de tête en inversant les étapes et se dirige vers la zone de dispersion.

SECTION 2

DROIT DE CITÉ

GÉNÉRALITÉS

1. L'octroi du droit de cité est un moyen utilisé traditionnellement par une municipalité pour rendre hommage à une unité des Forces armées canadiennes (FAC). C'est une question qui ne regarde donc que l'unité visée et les autorités municipales, auxquelles la décision de poser ce geste symbolique revient entièrement. Cet honneur peut être conféré aussi bien à des unités régulières qu'à des unités de la Réserve. Il est courant pour les autorités municipales de produire deux parchemins signés (l'un destiné à l'unité et l'autre qui doit être conservé à titre de document officiel par la municipalité) qui contiennent le texte de la proclamation. C'est aux autorités municipales qu'incombe la responsabilité du libellé du texte.

CÉRÉMONIE

2. L'unité qui doit recevoir le droit de cité se rend à l'hôtel de ville en colonne de route, les drapeaux consacrés engainés et les baïonnettes au fourreau. Tandis que l'unité s'approche de l'hôtel de ville, le chef de police se tient au milieu de la rue pour interdire à l'unité de continuer d'avancer. On peut aussi utiliser une petite barrière mobile.

3. L'unité s'arrête à la barrière. Le chef de police demande à connaître son identité et le commandant de l'unité donne le nom de l'unité. Le chef de police demande alors aux membres de l'unité de « s'avancer un à la fois et de se faire connaître ». Le commandant avance jusqu'à la barrière.

4. Le commandant, accompagné du chef de police, marche jusqu'à l'entrée de l'hôtel de ville et frappe à la porte trois fois avec le pommeau de son épée. Le maire ouvre la porte et le commandant indique son nom et celui de son unité. Le maire, en compagnie des membres du conseil municipal, prend place à l'entrée de l'hôtel de ville. Il lit alors la proclamation conférant le droit de cité à l'unité. Le commandant signifie son acceptation et retourne prendre position avec son unité.

5. Le chef de police fait alors enlever la barrière.

6. On fixe ensuite les baïonnettes au canon et on dégaine le drapeau consacré. Puis, l'unité défile devant le maire, qui reçoit le salut.

COMPTE RENDU

7. Lorsqu'une unité reçoit le droit de cité, elle doit transmettre les renseignements suivants au QGDN, à l'attention du Directeur – Histoire et patrimoine (DHP) :

- a. le nom de l'unité qui a reçu le droit de cité;
- b. le nom de la ville;
- c. la date de la cérémonie.

EXERCICE DU DROIT DE CITÉ

8. Une unité peut exercer son droit de cité selon les modalités établies avec les autorités municipales.

9. La procédure est la même que celle qui consiste à accorder le droit de cité, sauf que :

- a. l'unité se rend à l'hôtel de ville avec les baïonnettes déjà fixées au canon et en portant les drapeaux consacrés;
- b. dans sa proclamation, le maire souhaite la bienvenue à l'unité et l'invite à exercer son droit de cité.

10. On doit faire suivre le compte rendu mentionné au paragraphe 7 au DHP.

SECTION 3

CÉRÉMONIES DE LA RETRAITE (AU COUCHER DU SOLEIL) ET DU TATTOO

GÉNÉRALITÉS

1. Ces cérémonies ont lieu au coucher du soleil. La plus simple consiste à faire sonner la « retraite » par un clairon tandis que le sergent de service abaisse le drapeau national. Dans les occasions spéciales, une garde participe à la cérémonie de la retraite, accompagnée d'une ou de plusieurs musiques. Dans les très grandes occasions, on exécute le cérémonial complet du soir.
2. L'origine de ces cérémonies remonte à deux cérémonies du soir exécutées anciennement par les soldats :
 - a. La première avait lieu au coucher du soleil, lorsque les soldats tiraient du canon, se retiraient dans les camps et les villes fortifiées, barricadaient les portes et, à l'approche du coucher du soleil et de l'obscurité, abaissaient les drapeaux pour la nuit. Cette façon de procéder s'appelait la retraite. À l'origine, on battait au tambour les appels annonçant cette cérémonie et on dit encore « battre la retraite ».
 - b. La deuxième était exécutée à la suite, au crépuscule ou immédiatement avant, au moment de prendre le quart de nuit. On faisait des rondes pour vérifier la position des sentinelles (avec un « premier appel » et un « dernier appel » au tambour ou au clairon pour indiquer qu'on avait atteint le premier et le dernier poste). Pendant ce temps, les tambours avertissaient tout le monde de revenir à la caserne et souvent la musique jouait des pièces de divertissement, un hymne du soir et, finalement, l'hymne national. Les tenanciers de bar et les aubergistes devaient alors fermer leurs établissements puisque les soldats devaient partir, d'où l'expression flamande « Tap toe » ou « fermez les robinets », dont dérive le terme « Tattoo ».
 - c. Peu après le « dernier appel », le clairon sonnait « l'extinction des feux ». Il n'était pas permis de lancer un autre appel ou de tirer du canon avant le matin, sauf pour sonner l'alarme.
 - d. Les deux cérémonies étaient souvent exécutées ensemble, sous le nom général de « retraite ». Aujourd'hui, elles peuvent se dérouler ensemble ou séparément.
3. Dans les cérémonies modernes, on ajoute souvent des pièces de musique et des défilés. Lorsqu'un corps de tambours, de clairons ou de cornemuses et tambours est présent, il devrait jouer les marches et les rythmes traditionnels au tambour. Les appels au clairon ou en version orchestrée devraient constituer l'essentiel de la cérémonie.
4. Lorsqu'on reçoit un dignitaire et des invités, le déroulement complet de la cérémonie du soir est le suivant :
 - a. revue de la garde;
 - b. retraite (au coucher du soleil);
 - c. tattoo;
 - d. départ.

REVUE DE LA GARDE

5. La garde peut être une garde de caserne de travail ou de cérémonie ou une garde d'honneur, selon la disponibilité du personnel et le statut du dignitaire en visite (voir chapitre 10). La garde doit se former sur deux rangs, face à l'estrade d'honneur, la musique se plaçant à l'arrière et au centre de la garde.

6. Lorsque l'officier de la revue arrive à l'estrade d'honneur, on lui rend les honneurs appropriés. Habituellement, il passe la garde en revue. La revue terminée, la garde défile en ligne ou en colonne, au pas cadencé.

7. Après le défilé, la garde retourne à sa position initiale. La musique se déplace pour aller prendre position sur le flanc droit de la garde entre la ligne de défilé et la ligne de revue ou dans une autre position appropriée à sa participation ultérieure à la cérémonie.

RETRAITE (AU COUCHER DU SOLEIL)

8. Au moment précis où le soleil se couche, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES », et :

- a. la garde exécute le commandement;
- b. la musique joue la « retraite » (*l'Hymne du coucher du soleil*) ou, s'il n'y a pas de musique, le clairon sonne la « retraite »;
- c. le drapeau national est abaissé lentement.

9. Une fois le drapeau abaissé et l'appel terminé, le commandant de la garde donne à la garde l'ordre de mettre l'arme à l'épaule. Si l'on porte les drapeaux consacrés, il faut les engainer. S'il ne doit pas y avoir de tattoo, la garde peut ensuite continuer de remplir ses tâches comme il est indiqué aux paragraphes 15 et 16.

TATTOO

10. Le tattoo suit normalement la retraite au crépuscule (voir aussi paragraphes 20 et 21). Même quand il n'a lieu qu'à des fins de cérémonie, il comprend habituellement le « premier appel » et le « dernier appel », qui sont inclus dans la description donnée ci-dessous. La garde se tient en position en place repos, à moins qu'elle doive participer à la cérémonie.

11. Traditionnellement, la cérémonie commence par le « premier appel », qui peut être suivi d'un roulement de tambour et d'une prestation de la musique comme divertissement. Aucune pièce précise n'est réservée au tattoo, bien qu'on joue souvent quelques notes de « Trois hourras » avant et après les marches, et des « doubléments » entre les marches.

12. On peut ensuite jouer un hymne du soir.

13. À la suite de l'hymne, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ – ARMES » et la musique joue l'hymne national *Ô Canada* (voir aussi le chapitre 7 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).

14. Le commandant de la garde donne ensuite l'ordre « À L'ÉPAULE – ARMES ». On peut alors jouer immédiatement le « dernier appel ».

DÉPART

15. Le commandant de la garde s'approche de l'estrade d'honneur et demande la permission d'aller accomplir les tâches du soir. (S'il n'y a pas de garde, le tambour-major demande la permission de quitter le terrain de rassemblement.)

16. Le commandant de la garde retourne à sa position et donne l'ordre de rendre les honneurs appropriés à l'officier de la revue. Après le salut, la garde et la musique quittent le terrain de rassemblement.

SALUTS MILITAIRES

17. On salue le dignitaire qui passe les troupes en revue à son arrivée et avant que la garde quitte le terrain pour aller accomplir ses tâches.
18. On salue également pendant qu'on sonne la « retraite », tandis qu'on abaisse le drapeau national et pendant qu'on joue l'hymne national.
19. On ne salue pas pendant le « dernier appel », qui est un appel de service courant.

TATTOOS À L'INTÉRIEUR ET AU CRÉPUSCULE

20. Le tattoo peut être exécuté seul, à l'intérieur ou à l'extérieur, dans le but unique de présenter un spectacle militaire élaboré. Dans de telles circonstances, on laisse souvent tomber le « premier appel » et le « dernier appel », puisqu'on n'essaie pas de simuler une situation de travail.
21. Si on laisse le drapeau national hissé pendant un tattoo exécuté à l'extérieur et qu'on l'abaisse à la fin de la cérémonie :
 - a. il faut l'éclairer après le coucher du soleil;
 - b. il faut jouer la « retraite » (ou l'*Hymne du coucher du soleil* avant l'hymne national).

SECTION 4

CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL (MARINE)

INTRODUCTION

1. La cérémonie du coucher du soleil combine des éléments de la retraite, du tattoo et d'autres cérémonies. On tire des coups de canon de campagne et un feu de joie au fusil pour rappeler les origines de ces cérémonies, alors qu'on tirait au canon le soir et que les sentinelles de nuit tiraient en rafale pour s'assurer que leurs armes étaient sûres et éliminaient toute charge humide.

NOTA

Cette cérémonie fait partie des « expositions et présentations ». À ce titre, des séries spéciales d'exercice réglementaires sont exécutées sous forme d'exercices mémorisés et réalisés sans les commandements habituels (voir chapitre 1, section 1, paragraphe 16).

2. La cérémonie a été créée par la Marine à partir des exercices de batterie de campagne navale et de bataillon naval et a fini par prendre la forme décrite ci-dessous. Elle est conçue en fonction des éléments suivants :

- a. une garde de 50 personnes;
- b. une section (deux canons) d'artillerie de campagne;
- c. deux musiques, une harmonie et un corps de clairons/un clairon (comme la musique et les tambours des Royal Marines, dont le modèle est basé sur un corps de tambours d'infanterie et une musique régimentaire);
- d. un préposé à la signalisation par pavillons.

3. Dans la présente section, on utilise les grades et les postes de la Marine en raison des origines de la cérémonie; les équivalences figurent au paragraphe 12. On trouvera à l'annexe A l'exercice au canon pour les canons navals habituellement utilisés au cours de la cérémonie du coucher du soleil.

GÉNÉRALITÉS

4. Le terrain de rassemblement idéal pour le déroulement de cette cérémonie devrait être de 75 mètres carrés.

5. Les unités qui prennent part à la cérémonie doivent se former à l'écart du terrain de rassemblement autour duquel les spectateurs prennent place. Les troupes doivent se former dans l'ordre suivant : les musiques, la garde, puis les équipes de pièce n° 1 et n° 2, l'une derrière l'autre. Lorsqu'elle se rassemble, la garde doit se former de telle façon que, après que les troupes se sont rendues sur le terrain de rassemblement par le plus court chemin, qu'elles se sont arrêtées et qu'elles ont tourné pour faire face à l'estrade d'honneur, le rang arrière de la garde soit le plus rapproché de l'estrade d'honneur. Ainsi, pendant l'étape 3 de la cérémonie, c'est le flanc droit qui se trouvera le plus près de l'estrade d'honneur et le rang avant qui sera en tête lorsque la garde défilera.

6. Avant de se rendre sur le terrain de rassemblement, les membres de la garde doivent se numérotter en deux divisions afin que les militaires du rang du centre de chaque division sachent dans quelle direction ils doivent se déplacer lorsque la garde se formera sur deux rangs au cours de l'étape 4 de la cérémonie. On doit également désigner la file du centre de chaque division de sorte que les membres de la garde sachent sur quelle file s'aligner lorsqu'on leur ordonne de s'aligner par le centre.

7. La garde doit se déplacer en colonne de route, le commandant prenant place à deux pas en avant de la file du centre et l'officier de la garde, à deux pas derrière celle-ci.

8. Il est préférable que les troupes entrent sur le terrain de rassemblement par la droite de l'estrade d'honneur (lorsqu'on est face à l'estrade). Si l'entrée doit se faire du côté gauche de l'estrade d'honneur, l'ordre de marche de la garde doit être inversé, le flanc gauche agissant alors comme flanc de direction de sorte que les troupes puissent se rendre directement à leur position.

9. On doit déterminer l'emplacement des canons et la direction de leur tir avant la cérémonie en tenant compte de la proximité des spectateurs, de la garde et des musiques.

10. Afin de s'assurer que la cérémonie se déroule avec le degré de précision et de coordination qui s'impose, on doit indiquer sur le terrain de rassemblement les endroits où la garde et les musiques doivent exécuter les mouvements.

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL (MARINE)

11. La cérémonie du coucher du soleil se déroule en huit étapes, comme suit :

- a. étape 1, arrivée sur le terrain;
- b. étape 2, retraite et tattoo;
- c. étape 3, défilé;
- d. étape 4, manœuvres de section;
- e. étape 5, feu de joie;
- f. étape 6, hymne du soir;
- g. étape 7, coucher du soleil;
- h. étape 8, départ des troupes.

PERSONNEL

12. Le personnel nécessaire à l'exécution de la cérémonie comprend :

- a. le commandant de la garde – un lieutenant de vaisseau (capitaine);
- b. l'officier de la garde – un enseigne de vaisseau de 1^{re} classe (lieutenant);
- c. l'officier de la batterie – un premier maître de 2^e classe (adjudant-maître);
- d. les guides – deux maîtres de 1^{re} classe (adjudants);
- e. les chefs de pièce – deux maîtres de 2^e classe (sergents);
- f. la garde – 48 matelots de 1^{re} et de 2^e classe (caporaux/soldats);
- g. les servants de pièce – pas plus de 32 et pas moins de 20 par canon (si les canons doivent demeurer en place tout au long de la cérémonie, les pelotons de tir doivent comprendre cinq militaires chacun);
- h. les musiques – une harmonie et un corps de clairons;
- i. le signaleur – un matelot de 2^e classe (soldat).

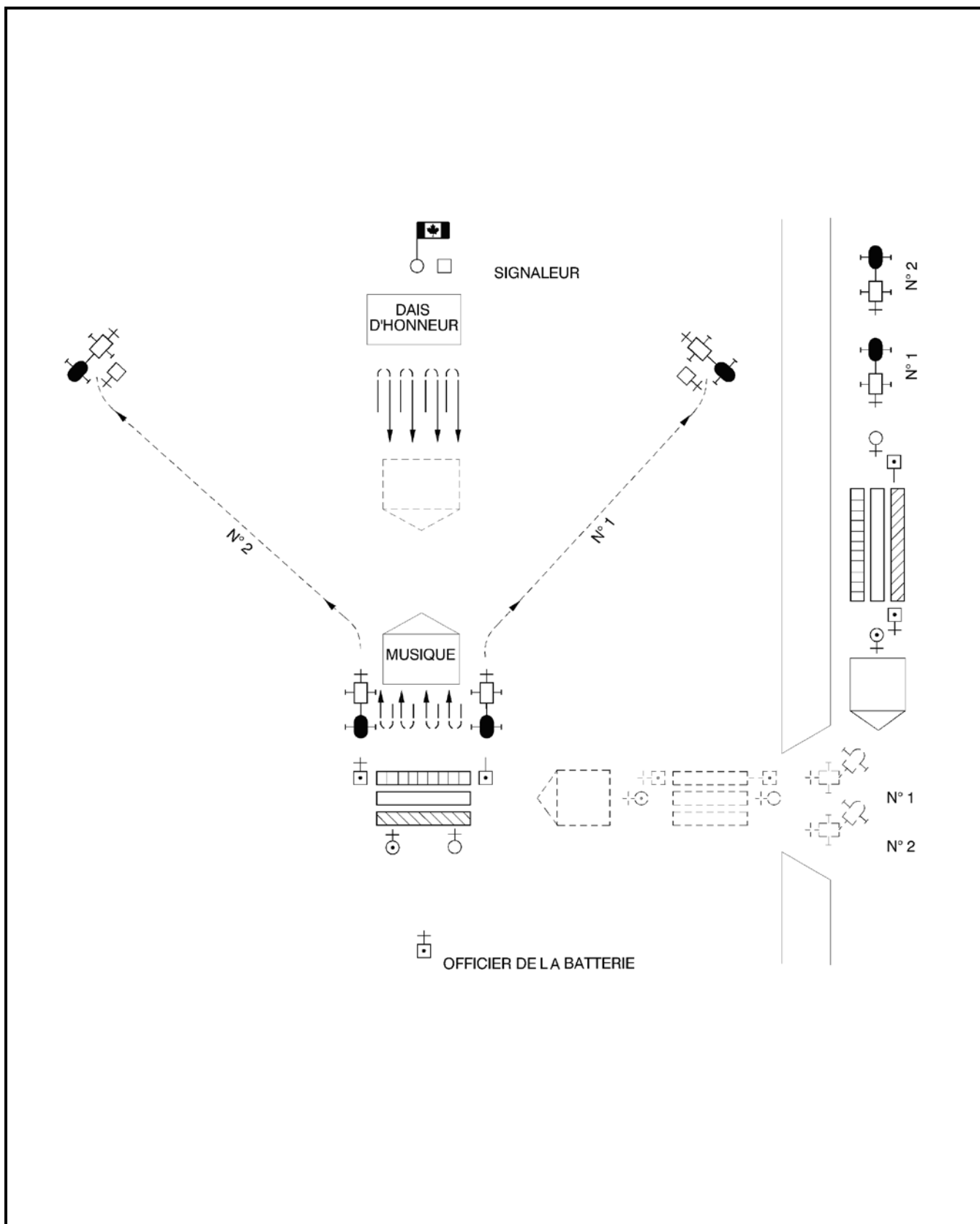


Figure 12-4- 1 Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 1 : arrivée sur le terrain

ÉTAPE 1 : ARRIVÉE SUR LE TERRAIN

13. Quelques instants avant que les troupes se rendent sur le terrain de rassemblement, le commandant doit donner aux musiques, à la garde et aux équipes de pièce l'ordre de se mettre au garde-à-vous et donner à la garde l'ordre de mettre l'arme à l'épaule. À l'heure prévue, l'harmonie doit sonner une fanfare, après quoi le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, MUSIQUES ET ÉQUIPES DE PIÈCE, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ».

14. Immédiatement avant ou après avoir exécuté le mouvement de conversion qui les amène sur le terrain de rassemblement, selon la direction de l'arrivée sur le terrain, les guides vont se placer respectivement à un pas en avant et à un pas en arrière du rang arrière.

15. Après avoir fait une conversion à l'entrée du terrain de rassemblement (flanc gauche), l'équipe de pièce n° 2 doit allonger le pas jusqu'à ce qu'elle soit en position à trois pas sur la gauche de l'équipe n° 1, puis doit reprendre le pas normal (voir figure 12-4-1).

16. Arrivées sur le terrain de rassemblement, les musiques doivent s'avancer par le plus court chemin en tête du défilé en direction de l'endroit où la garde doit s'arrêter. Une fois au centre de la ligne, les musiques doivent faire une conversion à droite et se diriger directement vers l'estrade d'honneur. Elles exécutent une contre-marche devant l'estrade d'honneur, puis retournent vers la garde, exécutent une seconde contre-marche devant la garde et s'arrêtent.

17. Lorsqu'elle atteint la position prévue devant l'estrade d'honneur, la garde doit marquer le pas et, au signal donné par le joueur de grosse caisse, s'arrêter, tourner de façon à faire face à l'estrade d'honneur et s'aligner par le centre, en observant une pause réglementaire entre les différents mouvements. Au signal donné par le militaire sur le rang avant de la file du centre, les militaires de chaque division, en commençant par le centre, doivent tourner successivement la tête vers l'avant.

18. Après s'être arrêté et avoir fait une pause réglementaire, le commandant de la garde doit s'avancer et prendre place à trois pas en arrière de la troisième file de gauche. De la même façon, en réglant ses mouvements sur ceux du commandant de la garde, l'officier de la garde doit se placer à trois pas en arrière de la troisième file de droite.

19. En s'approchant de la garde, les deux équipes de pièce doivent faire une demi-conversion vers la droite de façon à dépasser la garde et, arrivées en avant et à la droite de la garde, elles doivent faire une demi-conversion vers la gauche de façon à être parallèles au rang avant de celle-ci; au moment où les deux équipes se trouvent en face du centre de la division de droite de la garde, l'équipe n° 1 fait une conversion à droite, au pas raccourci. L'équipe n° 2 doit continuer jusqu'à ce qu'elle se trouve en face du centre de la division de gauche de la garde et faire une conversion vers la droite. Lorsque les deux équipes de pièce sont alignées l'une sur l'autre, l'équipe n° 1 doit reprendre le pas normal. Arrivées à mi-chemin entre la garde et l'estrade d'honneur, l'équipe n° 1 fait une demi-conversion vers la droite et l'équipe n° 2 doit en faire une vers la gauche. Les deux équipes doivent continuer d'avancer jusqu'à ce qu'elles atteignent la position qui leur est assignée aux coins du terrain de rassemblement, tourner les canons dans leurs positions de tir prédéterminées, marquer le pas et s'arrêter au signal donné par le joueur de grosse caisse.

20. Au moment où les équipes de pièce font une demi-conversion vers la droite et vers la gauche pour se diriger vers leurs positions respectives aux coins du terrain de rassemblement, l'officier de la batterie doit se rendre à son poste, à l'arrière de la garde et centré sur celle-ci, à une distance prédéterminée, d'où ses signaux peuvent être vus par les deux équipes (voir section 5, paragraphe 30).

ÉTAPE 2 : RETRAITE ET TATTOO

21. Lorsque les musiques s'arrêtent, l'un des canons doit tirer « le coup de canon de la retraite » pour indiquer que le moment est venu de commencer le tattoo.

22. Le tambour-major et la section de tambours du corps de clairons se mettent en marche au pas cadencé, avancent de 10 pas et exécutent une contre-marche (voir figure 12-4-2). Ils traversent les rangs des musiques,

changeant de cadence pour adopter le pas ralenti. Lorsque le tambour-major et les tambours ont traversé les rangs des musiques, ils exécutent une seconde contre-marche et reprennent le pas cadencé.

23. Dès que les tambours commencent à battre au pas cadencé, la section du corps de clairons se met en marche, s'avance en ligne pour aller prendre place devant les tambours et à un pas en avant du tambour-major. Au signal approprié, le tambour-major, les tambours et les clairons s'arrêtent. Les clairons observent une pause réglementaire, obliquent vers l'intérieur et jouent le « premier appel » (voir figure 12-4-3).

ÉTAPE 3 : DÉFILÉ

24. Dès que « le premier appel » est terminé, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, VERS LA GAUCHE, EN COLONNE PAR TROIS, À GAUCHE, TOUR – NEZ »; et « GARDE ET MUSIQUE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ».

25. La garde et la musique se mettent en marche en même temps, les clairons exécutant une contre-marche pour aller reprendre leur position initiale dans les rangs de la musique. La musique s'avance vers l'estrade d'honneur (figure 12-4-4) jusqu'au point A où elle fait une conversion à droite, se dirige ensuite vers le point B et fait une autre conversion vers la droite. Arrivée au point C, la musique doit faire une conversion à droite et se diriger directement vers la garde. En même temps, la garde doit marcher vers le point D, faire une conversion à droite, puis se diriger vers le point E. Au moment où la garde exécute sa conversion au point D, les guides doivent se placer respectivement un pas en avant et un pas en arrière du rang arrière. Arrivée au point E, la garde fait une conversion à droite pour aller traverser les rangs de la musique au point F.

26. La longueur de l'itinéraire illustrée par les points A, B, C et F à la figure 12-4-4 doit être équivalente à la distance couverte par la garde depuis le point D jusqu'au point E puis au point F, de façon que la garde traverse les rangs de la musique directement devant l'estrade d'honneur.

27. Après que la garde a traversé les rangs de la musique, celle-ci doit exécuter une contre-marche et emboîter le pas à la garde. Arrivée au point C, la garde doit faire une conversion vers la gauche et se diriger vers la ligne de défilé. Au moment où le guide de droite atteint la ligne de défilé, le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ » et, après que la garde a tourné, le commandement « PAR LA – DROITE ». La musique fait une conversion à gauche lorsqu'elle atteint la ligne de défilé, en s'alignant sur le centre de la garde.

28. Lorsque la garde atteint le drapeau C (figure 12-4-5, voir aussi la figure 9-2-1 décrivant les points réglementaires le long de la ligne de défilé), le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, TÊTE À – DROITE » et, lorsque l'arrière de la garde a dépassé le drapeau D, le commandement « GARDE – FIXE ».

29. Lorsque le défilé est terminé et lorsqu'il atteint le drapeau F, le commandant de la garde doit donner les commandements « GARDE, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR – NEZ »; « VERS LA GAUCHE – GAUCHE »; et « VERS LA GAUCHE – GAUCHE ». Lorsqu'elle se trouve alignée sur sa position initiale, la garde doit faire une conversion vers la gauche et retourner à sa position initiale; le commandant de la garde doit alors donner les commandements « GARDE – HALTE »; et « GARDE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ ». Après avoir tourné, les membres de la garde doivent s'aligner automatiquement par le centre, la tête tournée vers l'avant de la façon décrite au paragraphe 17. La musique prend place derrière la garde, face à l'estrade d'honneur.

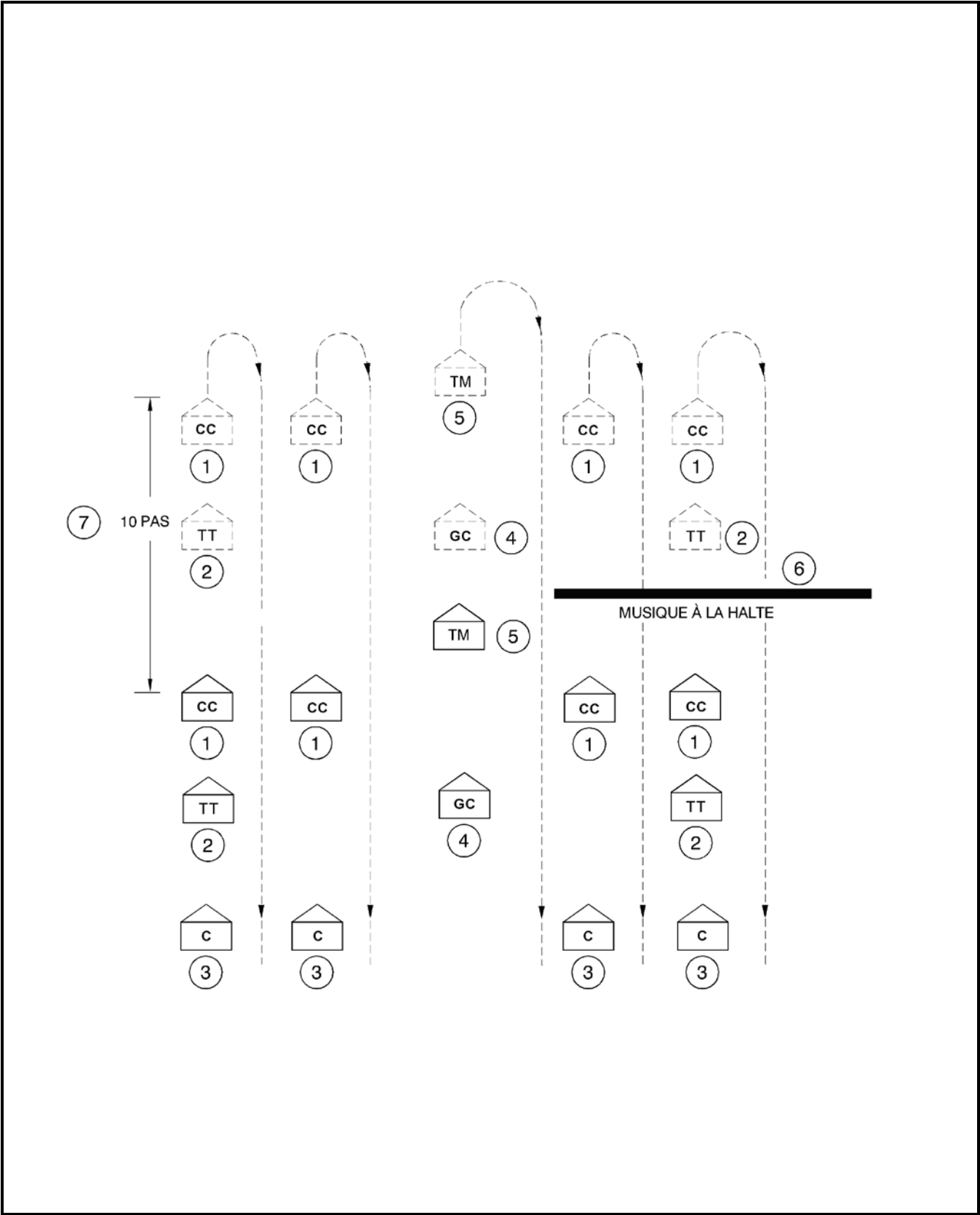


Figure 12-4- 2 Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 2 : tambours

CLAIRONS ET TAMBOURS À LA HALTE

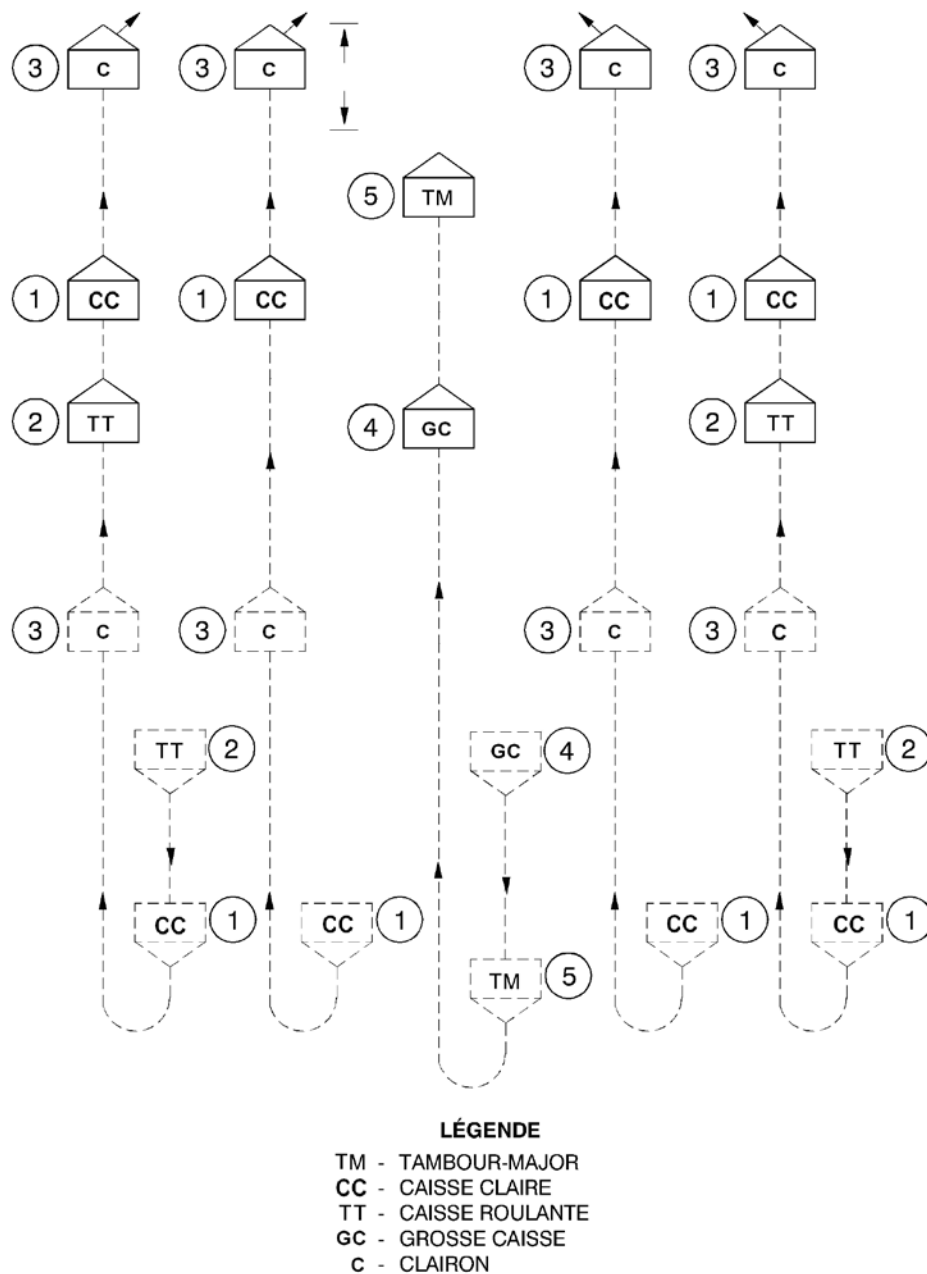


Figure 12-4- 3 Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 2 : clairons

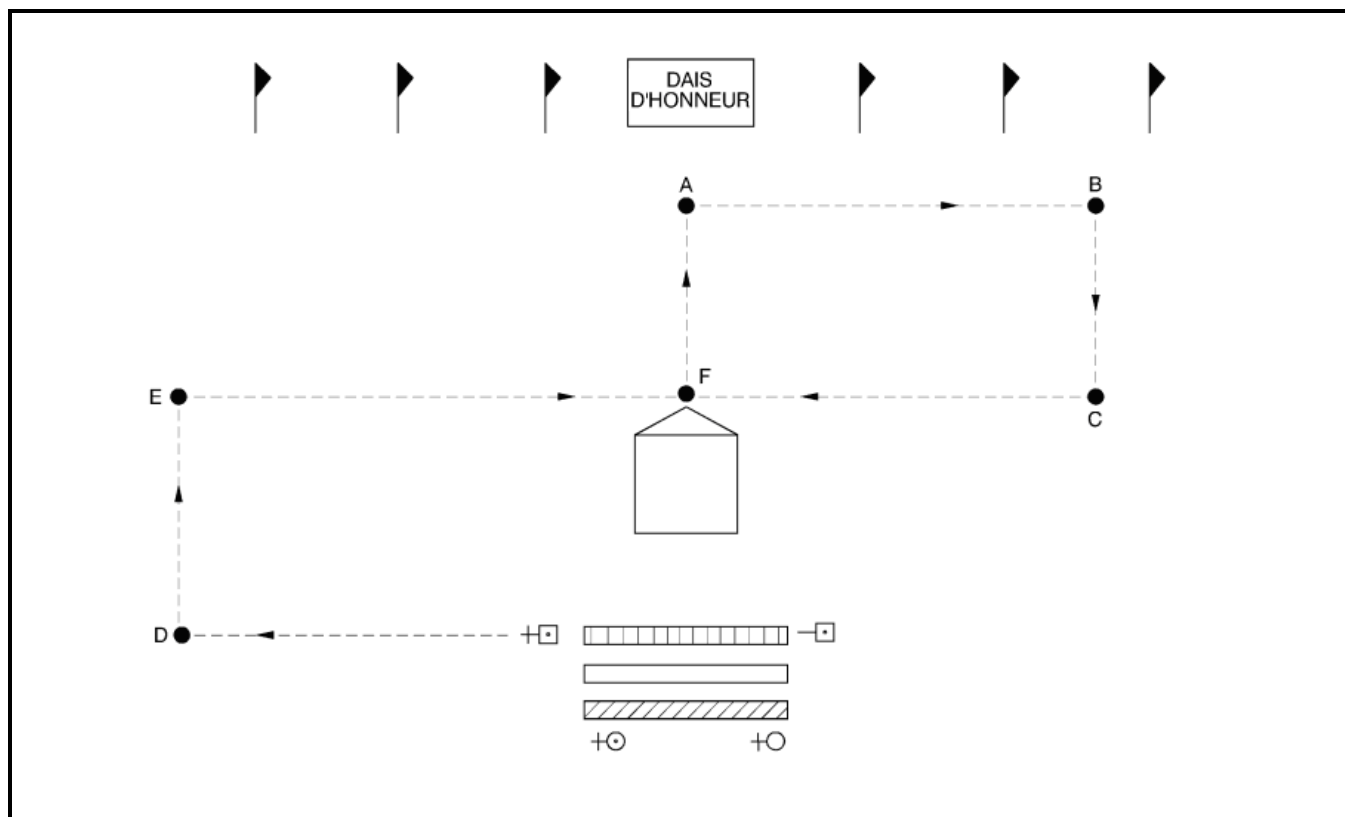


Figure 12-4-4 Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 3-1

ÉTAPE 4 : MANŒUVRES DE SECTION

30. Tout en demeurant dans les rangs de la musique, le joueur de caisse claire bat un roulement qui est suivi d'un seul coup de grosse caisse.

31. Au coup de la grosse caisse, la garde doit se former en deux divisions, celle de droite tournant à droite et celle de gauche tournant à gauche. Après avoir tourné et observé la pause réglementaire, les deux divisions se mettent en marche en même temps au pas cadencé et font 20 pas. Au vingtième pas, les deux divisions se tournent pour faire face à l'estrade d'honneur, la division de gauche amorçant son mouvement vers la droite au moment où les troupes ont le pied droit en avant et au sol. En tournant, les deux divisions marquent le pas pendant quatre pas, en commençant le mouvement au premier pas du pied gauche. Pendant qu'elles marquent le pas, les deux divisions se forment sur deux rangs, le rang du centre faisant un demi-pas vers la gauche au premier pas, les nombres impairs faisant ensuite deux demi-pas vers l'avant tandis que les nombres pairs font deux demi-pas vers l'arrière lorsqu'ils marquent le pas pour la deuxième et la troisième fois. Les deux divisions marquent le pas pour la quatrième fois du pied droit et se mettent en marche ensemble au pas cadencé au cinquième pas (pied gauche). Les deux divisions avancent alors de six pas en direction de l'estrade d'honneur au pas cadencé, adoptant le pas ralenti au septième pas (sur le pied gauche). Les deux divisions continuent d'avancer au pas ralenti pendant six autres pas et, au prochain pas du pied gauche, les troupes commencent à mettre la baïonnette au canon en gardant l'arme à l'épaule, continuant d'avancer au pas ralenti pendant 20 autres pas (voir section 5, paragraphe 25). Lorsque les troupes posent le pied gauche au sol après le vingtième pas, les deux divisions adoptent le pas cadencé et font 16 autres pas, marquant le pas quatre fois après avoir posé le pied gauche au sol à la suite du seizième pas. Après avoir marqué le pas quatre fois, les deux divisions doivent tourner ensemble vers l'intérieur, marquant le pas deux fois pendant l'exécution du mouvement. Après avoir marqué le pas deux autres fois, les deux divisions se dirigent l'une vers l'autre en partant du pied gauche et, lorsqu'elles se rencontrent au centre du terrain, s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse. Après s'être arrêtées, les deux divisions doivent observer une pause réglementaire, se tourner pour faire face à l'estrade d'honneur, faire une autre pause et s'aligner automatiquement par le centre. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque file, en commençant par le centre, doivent tourner successivement la tête vers l'avant.

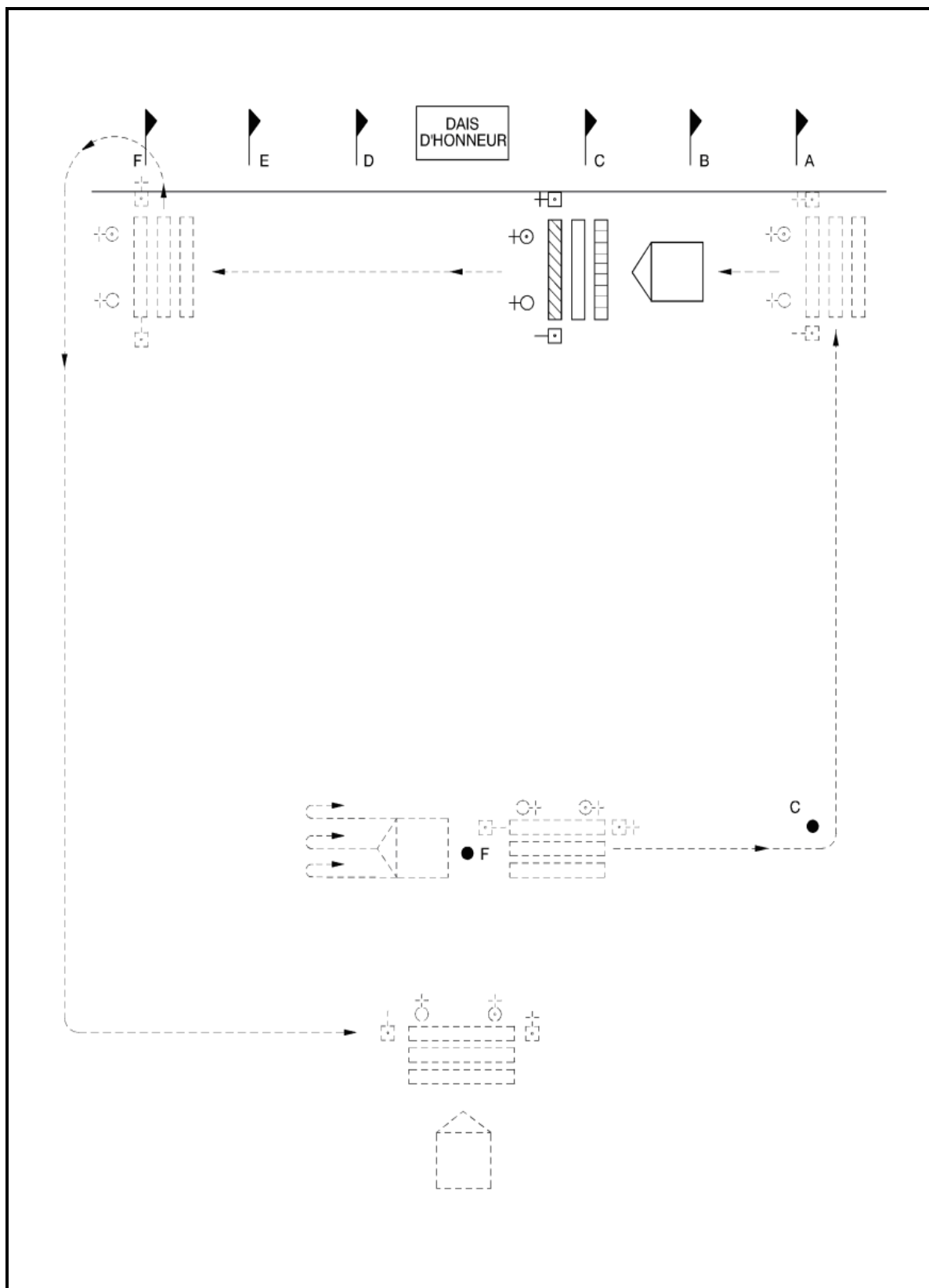


Figure 12-4- 5 Cérémonie du coucher du soleil (Marine) – Étape 3-2

32. Au moment où la garde adopte le pas cadencé après avoir fixé la baïonnette au canon, la musique se met en marche au pas cadencé et se dirige tout droit vers l'estrade d'honneur, s'arrêtant au signal donné par le tambour-major derrière la garde réunie.

ÉTAPE 5 : FEU DE JOIE

33. Le commandant de la garde donne les commandements du tableau 12-4-1 :

N°	Commandement	Exécution
1	« GARDE, AU PIED – ARMES »	Les membres de la garde mettent l'arme au pied.
2	« GARDE, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Le rang arrière fait trois demi-pas vers l'arrière.
3	« GARDE, ÉPAULE À ÉPAULE, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	Les membres de la garde s'alignent par la droite en conservant l'intervalle prescrit entre les files.
4	« GARDE, BAÏONNETTE AU FOURREAU REMET – TEZ »	Les membres de la garde dégagent la baïonnette du canon.
5	« GARDE, BAÏON – NETTES »	Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.
6	« GARDE, GARDE-À – VOUS »	Les membres de la garde adoptent la position du garde-à-vous.

Tableau 12-4- 1 Préparation du feu de joie

34. Le feu de joie est exécuté de la façon décrite au chapitre 9, tableau 9-6-1, n^{os} 4 à 16 inclusivement.

ÉTAPE 6 : HYMNE DU SOIR

35. Après avoir exécuté le feu de joie, les membres de la garde reçoivent l'ordre d'adopter la position en place repos.

36. L'harmonie joue alors un hymne du soir approprié.

37. Lorsque l'hymne est terminé, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À – VOUS »; « GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ »; « GARDE, BAÏON – NETTES »; et « GARDE, GARDE-À – VOUS ».

ÉTAPE 7 : COUCHER DU SOLEIL

38. Dès que la garde est au garde-à-vous, le signaleur, depuis sa position au pied du mât, doit faire rapport au commandant de la garde comme suit : « LE SOLEIL SE COUCHERA DANS UNE MINUTE, MONSIEUR », puis se prépare à abaisser le drapeau national.

39. Le commandant de la garde donne alors le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ».

40. Dès que les troupes ont mis l'arme à l'épaule, le clairon sonne « l'alerte » et la musique commence à jouer l'*Hymne du coucher du soleil*. À la septième mesure, le joueur de grosse caisse accentue les coups de tambour et, à ce signal, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ – ARMES ».

41. Au dernier mouvement du « présentez armes », le chef de pièce n° 1 tire un premier coup de canon et le signaleur commence à abaisser le drapeau national. Lorsque l'hymne est terminé, la musique joue le *Ô Canada* (voir chapitre 7 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC). Le signaleur doit régler la

vitesse de ses mouvements de façon que le drapeau national soit complètement abaissé au moment où retentit la dernière note de l'*Hymne du coucher du soleil*.

ÉTAPE 8 : DÉPART DES TROUPES

42. Après le *Ô Canada*, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ».

43. Au moment où le mouvement se termine, l'officier de la batterie fait tirer les deux canons. Le clairon donne le signal de continuer.

44. Le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ »; et « GARDE, SUR TROIS RANGS, REFOR – MEZ ».

45. Au commandement « FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ », les équipes de pièce amènent les avant-trains et adoptent l'ordre de marche (voir annexe A).

46. Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR – NEZ » et « GARDE, MUSIQUES ET ÉQUIPES DE PIÈCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ ». Les troupes doivent quitter le terrain de rassemblement dans l'ordre suivant : la garde, les musiques et les équipes de pièce n^{os} 1 et 2 en file. Les troupes doivent se rendre à la zone de dispersion, où les membres de la garde reçoivent l'ordre de remettre la baïonnette au fourreau avant que les troupes ne rompent les rangs.

SECTION 5

CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX

INTRODUCTION

1. La cérémonie des drapeaux a été élaborée à l'origine par la Marine royale canadienne à partir de la cérémonie du coucher du soleil, après l'adoption du drapeau national du Canada en 1965. En raison de l'origine de la cérémonie, on utilisera les grades et les postes de la Marine dans la présente section; les équivalences sont indiquées au paragraphe 11.
2. La cérémonie a un caractère authentiquement canadien. Le drapeau national du Canada ainsi que les drapeaux de chaque province et territoire défilent ensemble.
3. La cérémonie est conçue pour être exécutée pendant le jour ou au coucher du soleil; dans ce dernier cas, on ajoute une étape.

GÉNÉRALITÉS

4. Idéalement, les dimensions du terrain de rassemblement pour cette cérémonie devraient être de 60 mètres sur 120 mètres. Au minimum, le terrain doit mesurer 30 mètres sur 60 mètres.
5. Les unités qui prennent part à la cérémonie doivent se former dans un endroit situé à l'écart des spectateurs qui prennent place autour du terrain de rassemblement. Les unités doivent se former selon l'ordre de marche suivant : la musique, la garde, les équipes de pièce n^{os} 1 et 2. Le drapeau national et les drapeaux provinciaux et territoriaux doivent être placés à intervalle de six pas à la hauteur du flanc gauche de la garde et dans l'ordre suivant, de l'avant vers l'arrière :
 - a. le territoire du Nunavut;
 - b. le territoire du Yukon;
 - c. la province de l'Alberta;
 - d. la province de l'Île-du-Prince-Édouard;
 - e. la province du Manitoba;
 - f. la province de la Nouvelle-Écosse;
 - g. la province de l'Ontario;
 - h. le membre le plus haut gradé de l'escorte du drapeau national;
 - i. le drapeau national du Canada;
 - j. le deuxième membre le plus haut gradé de l'escorte du drapeau national;
 - k. la province de Québec;
 - l. la province du Nouveau-Brunswick;
 - m. la province de la Colombie-Britannique;
 - n. la province de la Saskatchewan;
 - o. la province de Terre-Neuve;

p. les Territoires du Nord-Ouest.

6. Avant de se rendre sur le terrain de rassemblement, les membres de la garde se numérotent en deux divisions afin que les militaires du rang du centre de chaque division sachent dans quelle direction ils doivent se déplacer lorsque la garde se formera sur deux rangs au cours de l'étape 2 de la cérémonie. On désigne également la file du centre de sorte que les membres de la garde sachent sur quelle file s'aligner lorsqu'on leur ordonne de s'aligner par le centre.

7. La garde doit se déplacer en colonne de route, le commandant prenant place à deux pas en avant de la file du centre et l'officier de la garde, à deux pas derrière celle-ci.

8. Il est préférable que les troupes entrent sur le terrain de rassemblement par le côté gauche de l'estrade d'honneur (lorsqu'on est face à l'estrade). Si l'entrée doit se faire du côté droit, l'ordre de marche de la garde doit être inversé, le flanc gauche agissant alors comme flanc de direction, de façon que la garde occupe la bonne position lorsqu'elle s'arrête.

9. On doit déterminer l'emplacement des canons et la direction de leur tir avant la cérémonie en tenant compte de la proximité des spectateurs, de la garde et de la musique.

10. Afin d'assurer que la cérémonie se déroule avec le degré de précision et de coordination qui s'impose, on doit indiquer sur le terrain de rassemblement les endroits où la garde et la musique doivent exécuter les mouvements.

PERSONNEL

11. Le personnel nécessaire à l'exécution de la cérémonie comprend :

- a. le commandant de la garde – un lieutenant de vaisseau (capitaine);
- b. l'officier de la garde – un enseigne de vaisseau de 1^{re} classe (lieutenant);
- c. le porte-drapeau du drapeau national – un enseigne de vaisseau de 1^{re} classe (lieutenant);
- d. l'officier de la batterie – un premier maître de 2^e classe (adjudant-maître);
- e. les guides – deux maîtres de 1^{re} classe (adjudants);
- f. l'escorte du drapeau national – un matelot de 1^{re} classe et un matelot de 2^e classe (caporaux ou soldats);
- g. les chefs de pièce – deux maîtres de 2^e classe (sergents);
- h. les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux et territoriaux – 13 maîtres de 2^e classe (sergents);
- i. la garde – 48 matelots de 1^{re} et de 2^e classe (caporaux ou soldats);
- j. les servants de pièce – pas plus de 32 et pas moins de 20 par canon (si les canons doivent demeurer en place tout au long de la cérémonie, les pelotons de tir doivent comprendre cinq militaires chacun);
- k. les musiques – une harmonie ou un corps de clairons;
- l. le signaleur – un matelot de 2^e classe (soldat) (si la cérémonie a lieu au coucher du soleil).

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX

12. La cérémonie des drapeaux se déroule selon les six étapes suivantes :

- a. étape 1, arrivée sur le terrain;
- b. étape 2, manœuvres de section;
- c. étape 3, feu de joie;
- d. étape 4, salut aux drapeaux;
- e. étape 5, défilé;
- f. étape 6, le coucher du soleil (s'il y a lieu).

ÉTAPE 1 : ARRIVÉE SUR LE TERRAIN

13. Quelques instants avant que les troupes se rendent sur le terrain de rassemblement, le commandant donne à la musique, à la garde, aux porte-drapeaux et aux équipes de pièce l'ordre de se mettre au garde-à-vous et donne à la garde l'ordre de mettre l'arme à l'épaule. À l'heure prévue, la musique doit sonner une fanfare, après quoi le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, MUSIQUE, PORTE-DRAPEAUX ET ÉQUIPES DE PIÈCE, PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ – MARCHÉ ».

14. Tout au long de la cérémonie, les guides doivent se placer sur le flanc de direction, en changeant de position selon les besoins, immédiatement avant ou après l'exécution des mouvements de conversion.

15. Après avoir fait une conversion à l'entrée du terrain de rassemblement, l'équipe de pièce n° 2 doit allonger le pas jusqu'à ce qu'elle soit en position à trois pas sur la gauche de l'équipe n° 1, puis doit reprendre le pas normal.

16. Arrivée sur le terrain de rassemblement, la musique s'avance par le plus court chemin en tête du défilé en direction de l'endroit où la garde et les porte-drapeaux doivent s'arrêter. Lorsqu'elle atteint cette position, la musique doit faire une conversion vers la gauche et se diriger directement vers l'estrade d'honneur. Une fois qu'elle a atteint la ligne de défilé, la musique fait une conversion vers la droite, se rend au drapeau B, où elle adopte le pas ralenti, effectue immédiatement une contre-marche pour ensuite se diriger vers le drapeau E en suivant la ligne de défilé. Le tambour-major et le chef de musique saluent l'officier de la revue ou le dignitaire lorsqu'ils passent devant l'estrade d'honneur. Arrivée au drapeau E, la musique doit de nouveau adopter le pas cadencé et exécuter immédiatement une contre-marche, en avançant le long de la ligne de défilé jusqu'à ce qu'elle soit en face de l'estrade d'honneur, où elle doit effectuer une conversion à droite. Au moment où elle s'approche des porte-drapeaux, la musique doit exécuter une contre-marche et s'arrêter devant les porte-drapeaux, centrée par rapport à ceux-ci (voir figure 12-5-1).

17. Lorsque la garde et les porte-drapeaux entrent sur le terrain de rassemblement, les porte-drapeaux doivent demeurer à six pas d'intervalle du flanc gauche de la garde et s'aligner individuellement sur la file de la garde dont ils couvrent le flanc. Lorsqu'ils atteignent leur position devant l'estrade d'honneur, la garde et les porte-drapeaux doivent marquer le pas et, au signal donné par le joueur de grosse caisse, s'arrêter, tourner pour faire face à l'estrade d'honneur et s'aligner par le centre, en observant une pause réglementaire entre les différents mouvements. Tandis que la garde et les autres porte-drapeaux s'alignent, le porte-drapeau du drapeau national et son escorte doivent prendre position à trois pas en avant et au centre de la ligne des drapeaux provinciaux (voir figure 12-5-1).

18. Après s'être assuré que le drapeau national est en place, le militaire sur le rang avant de la file du centre de la garde donne un signal verbal et les membres de chaque division de la garde ainsi que les porte-drapeaux, en commençant par le centre, tournent successivement la tête vers l'avant.

19. Après s'être arrêté et avoir fait une pause réglementaire, le commandant de la garde doit s'avancer et prendre place à trois pas en avant de la troisième file de droite. De la même façon, en réglant ses mouvements sur ceux du commandant de la garde, l'officier de la garde doit se placer à trois pas en avant de la troisième file de gauche.

20. En s'approchant de la garde, les équipes de pièce font une demi-conversion vers la gauche de façon à dépasser la ligne des porte-drapeaux. Arrivées en avant et à la gauche des porte-drapeaux, elles doivent faire une demi-conversion vers la droite de façon à être parallèles aux porte-drapeaux; au moment où elle se trouve en face du centre de la moitié de gauche des porte-drapeaux, l'équipe n° 2 doit effectuer une conversion vers la

gauche, au pas raccourci. L'équipe n° 1 doit continuer jusqu'à ce qu'elle se trouve en face du centre de la moitié de droite des porte-drapeaux et doit effectuer une conversion vers la gauche. Lorsque les deux équipes sont alignées l'une sur l'autre, l'équipe n° 2 doit reprendre le pas normal. Arrivées à mi-chemin entre les porte-drapeaux et l'estrade d'honneur, l'équipe n° 1 fait une demi-conversion vers la droite et l'équipe n° 2 doit en faire une vers la gauche. Les deux équipes doivent continuer d'avancer jusqu'à ce qu'elles atteignent la position qui leur est assignée aux coins du terrain de rassemblement, tourner les canons dans leurs positions de tir prédéterminées, marquer le pas et s'arrêter au signal donné par le joueur de grosse caisse.

21. Au moment où les équipes de pièce font une demi-conversion vers la droite et vers la gauche pour se diriger vers leurs positions aux coins du terrain de rassemblement, l'officier de la batterie doit se rendre à son poste, à l'arrière de la garde et centré sur celle-ci, à une distance prédéterminée, d'où ses signaux peuvent être vus par les deux équipes.

ÉTAPE 2 : MANŒUVRES DE SECTION

22. Tout en demeurant dans les rangs de la musique, le joueur de caisse claire bat un roulement, qui est suivi d'un seul coup de grosse caisse.

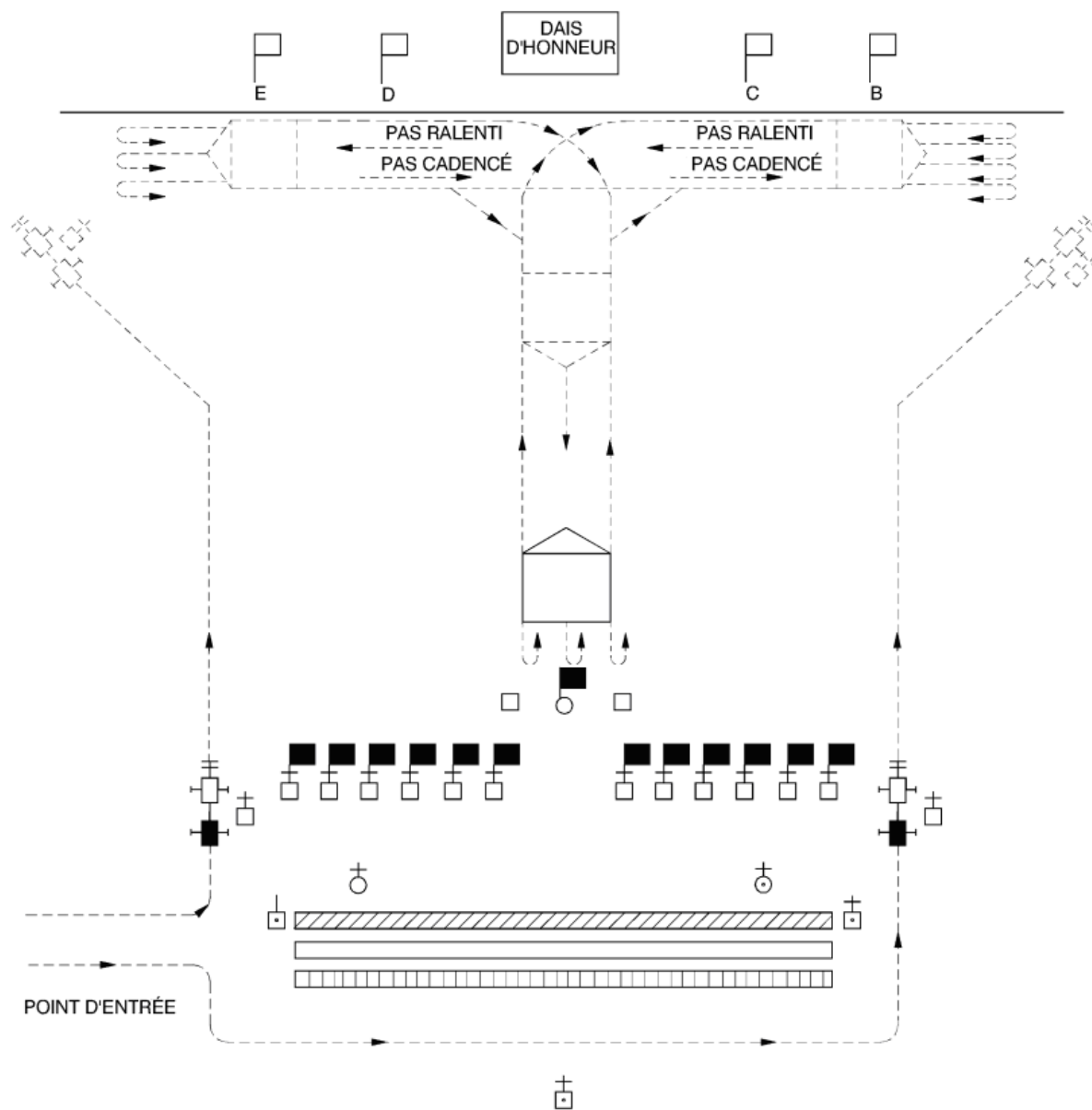


Figure 12-5- 1 Cérémonies des drapeaux – Étape 1

23. Au coup de la grosse caisse, la garde doit se former en deux divisions, celle de droite tournant à droite et celle de gauche tournant à gauche. Après avoir tourné et observé la pause réglementaire, les deux divisions se mettent en marche en même temps au pas cadencé et font 20 pas. Au vingtième pas, les deux divisions se tournent pour faire face à l'estrade d'honneur, la division de gauche amorçant son mouvement vers la droite au moment où les troupes ont le pied droit en avant et au sol. En tournant, les deux divisions marquent le pas pendant quatre pas, en commençant le mouvement au premier pas du pied gauche. Pendant qu'elles marquent le pas, les deux divisions se forment sur deux rangs, le rang du centre faisant un demi-pas vers la gauche au premier pas, les nombres impairs faisant ensuite deux demi-pas vers l'avant tandis que les nombres pairs font deux demi-pas vers l'arrière lorsqu'ils marquent le pas pour la deuxième et la troisième fois. Les deux divisions marquent le pas pour la quatrième fois du pied droit et se mettent en marche ensemble au pas cadencé au cinquième pas (pied gauche). Les deux divisions avancent alors de six pas en direction de l'estrade d'honneur au pas cadencé, adoptant le pas ralenti au septième pas (sur le pied gauche). Les deux divisions continuent d'avancer au pas ralenti pendant six autres pas et, au prochain pas du pied gauche, les troupes commencent à mettre la baïonnette au canon en gardant l'arme à l'épaule, continuant d'avancer au pas ralenti pendant 20 autres pas (voir les paragraphes 22 à 24). Lorsque les troupes posent le pied gauche au sol après le vingtième pas, les deux divisions adoptent le pas cadencé et font 16 autres pas, marquant le pas quatre fois après avoir posé le pied gauche au sol à la suite du seizième pas. Après avoir marqué le pas quatre fois, les deux divisions doivent tourner ensemble vers l'intérieur, marquant le pas deux fois pendant l'exécution du mouvement. Après avoir marqué le pas deux autres fois, les deux divisions se dirigent l'une vers l'autre en partant du pied gauche et, lorsqu'elles se rencontrent au centre du terrain, s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse. Après s'être arrêtées, les deux divisions doivent observer une pause réglementaire, se tourner pour faire face à l'estrade d'honneur, faire une autre pause et s'aligner automatiquement par le centre. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque file, en commençant par le centre, doivent tourner successivement la tête vers l'avant (voir figure 12-5-2).

24. Les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux doivent tourner vers la droite et vers la gauche en même temps que leurs divisions respectives et en se conformant aux mouvements de celle-ci, conservent leur position à six pas en avant du rang avant de leur division tout au cours des manœuvres. Le porte-drapeau du drapeau national du Canada et son escorte doivent demeurer immobiles jusqu'à ce que les deux divisions de la garde aient pris place face à l'estrade d'honneur et se soient formées sur deux rangs. Ils doivent alors commencer à avancer avec la garde, au pas cadencé et au pas ralenti selon le même rythme que celle-ci, marquer le pas après s'être avancés de 16 pas au pas cadencé et s'arrêter en même temps que la garde, au signal donné par le joueur de grosse caisse. Le porte-drapeau du drapeau national et son escorte doivent demeurer à neuf pas en avant du rang avant de la garde (à trois pas en avant des porte-drapeaux des drapeaux provinciaux) tout au long des manœuvres de la garde.

FAÇON DE METTRE LA BAÏONNETTE AU CANON EN MARCHANT

25. Au septième pas de la marche au pas ralenti :

- a. **Un.** Saisir la poignée de la baïonnette de la main gauche, le pouce entourant l'anneau, les doigts entourant la poignée tout en gardant le revers de la main près du corps. Tourner le fourreau dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Tenir la pointe du fourreau vers le haut, alignée sur l'omoplate gauche, tout en gardant les doigts serrés autour de la poignée.
- b. **Deux.** Retirer la baïonnette du fourreau en étendant le bras gauche au maximum et garder la baïonnette derrière le dos.
- c. **Trois.** Amener la baïonnette devant le corps, le bras étendu à un angle de 45 degrés et aligné sur l'épaule droite. Presser le poignet vers le bas de façon que le bras soit droit.
- d. **Quatre.** Tourner la tête à droite, les yeux fixés sur la bouche du canon. En même temps, fléchir le coude gauche, aligner la baïonnette sur le tenon de la baïonnette et repousser vivement la crosse du fusil de façon qu'elle soit à un pied derrière la hanche droite.
- e. **Cinq.** Fixer la baïonnette au tenon tout en gardant la main gauche autour de la poignée de la baïonnette.

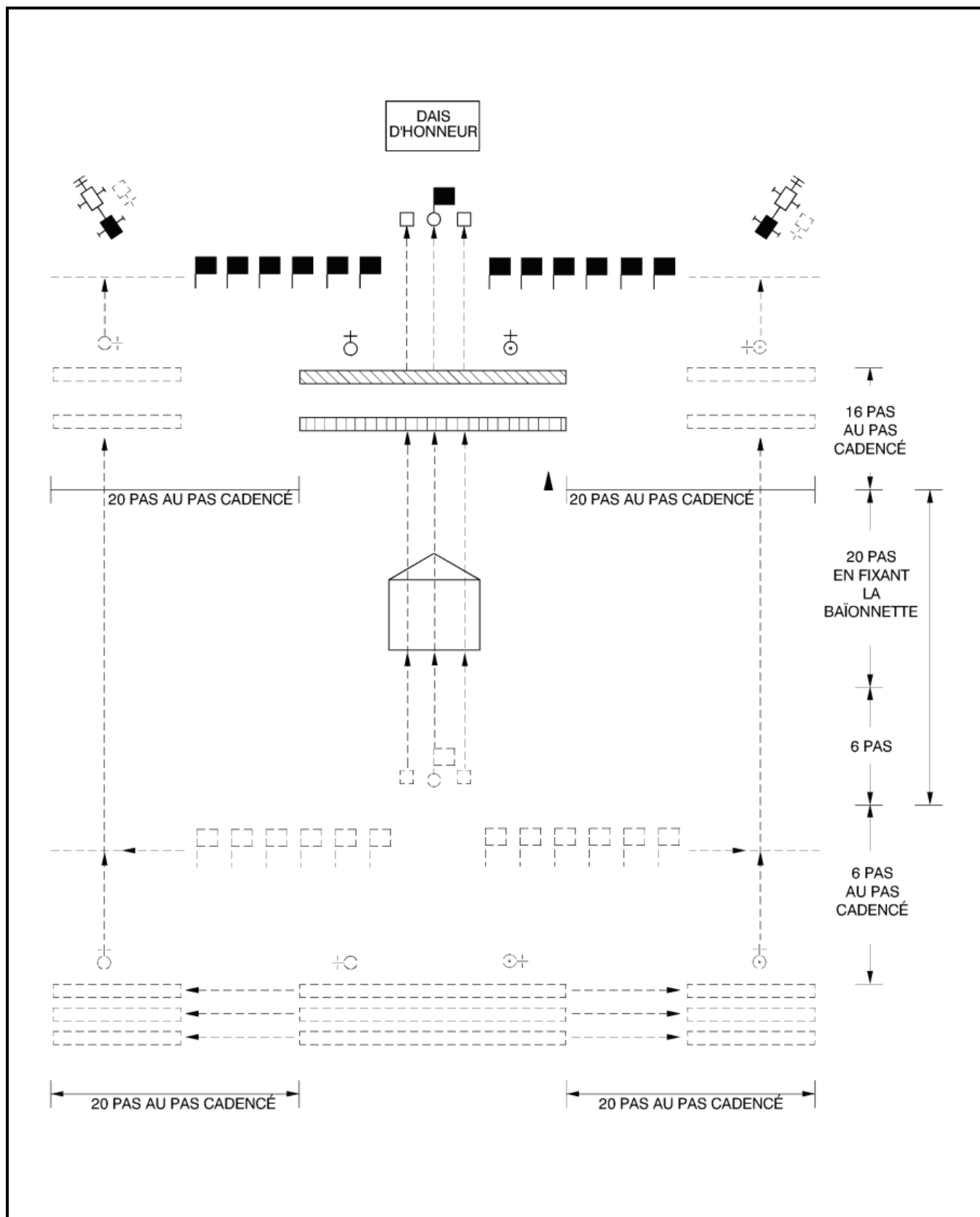


Figure 12-5- 2 Cérémonies des drapeaux – Étape 2

- f. **Six.** Placer la main gauche le long du corps et, en même temps, replacer l'arme à la position à l'épaule et tourner la tête vers l'avant.

26. On exécute chacun des mouvements lorsque le pied gauche est en avant et au sol, en suivant le battement de la grosse caisse.

ÉTAPE 3 : FEU DE JOIE

27. Le commandant de la garde doit donner les commandements du tableau 12-5-1.

ÉTAPE 4 : SALUT AUX DRAPEAUX

28. Aux commandements « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES »; et « GARDE, SALUT GÉNÉRAL; PRÉSENTEZ – ARMES », la garde exécute les ordres donnés. Au dernier mouvement du présentez armes, les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux doivent observer la pause réglementaire, puis tourner vers l'extérieur, les six drapeaux qui se trouvent en avant de la division de droite tournant à droite et ceux qui sont en avant de la division de gauche tournant à gauche. Après avoir observé la pause réglementaire, les deux groupes de porte-drapeaux se mettent à marcher au pas ralenti, exécutant successivement deux conversions à droite et à gauche de façon à traverser le rang avant et le rang arrière de la garde. Lorsqu'ils traversent les rangs, les six porte-drapeaux qui étaient en avant de la division de gauche doivent croiser ceux qui étaient en avant de la division de droite sur la gauche. Lorsqu'ils atteignent le flanc droit et le flanc gauche de la garde, les porte-drapeaux doivent faire de nouveau une conversion vers la droite et vers la gauche et, lorsqu'ils se trouvent à la hauteur de leur ligne initiale, ils doivent faire une conversion vers l'intérieur et s'arrêter, chacun occupant la position occupée précédemment par l'autre. Après avoir observé une pause réglementaire, les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux doivent tourner tous ensemble pour faire face à l'avant (voir figure 12-5-3).

29. Au moment où les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux tournent vers l'extérieur, le porte-drapeau du drapeau du Canada et son escorte doivent se mettre en marche au pas cadencé, faisant immédiatement une conversion à gauche à un angle de 90 degrés, puis s'arrêter. La garde du drapeau du Canada et les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux doivent alors s'avancer au pas ralenti. La garde du drapeau du Canada doit se diriger vers le flanc gauche de la garde sur une distance de 20 pas et, au vingtième pas, exécuter un demi-tour à droite, défiler devant le front de la garde et, au cinquante-huitième pas, exécuter un demi-tour à gauche pour retourner à la position qu'elle occupait au moment de se mettre à marcher au pas ralenti, s'arrêtant au quatre-vingt-quatrième pas. Au moment où les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux tournent vers le front, la garde du drapeau du Canada doit faire demi-tour, exécuter une conversion à droite vers sa position initiale et s'arrêter. Après avoir observé une pause réglementaire, elle doit faire demi-tour pour faire face à l'avant. Les pas exécutés pendant les deux demi-tours que fait la garde du drapeau du Canada doivent être comptés dans les 84 pas effectués au pas ralenti, l'ensemble des mouvements exécutés pendant la parade des drapeaux étant calculé en fonction de 84 pas.

30. Sur les ordres de l'officier de la batterie, les canons doivent tirer à chaque quatrième pas jusqu'à ce que 21 coups aient été tirés. L'officier de la batterie doit donner l'ordre de tirer en amenant d'abord son épée à la position remplacez l'épée, puis en pointant son épée dans la direction du canon qui doit tirer. Lorsqu'il pointe son épée, son bras droit doit être parfaitement tendu, l'épée et le bras ne formant qu'une seule ligne parallèle au sol. Après chaque coup de canon, l'officier de la batterie doit revenir à la position remplacez l'épée avant de donner l'ordre au second canon de tirer. En cas de raté, l'officier de la batterie doit revenir à la position remplacez l'épée et pointer ensuite son épée dans la direction du second canon. Les coups doivent être tirés en alternance par chacun des canons.

31. La musique doit commencer à jouer le *God Save the Queen* et le *Ô Canada* au moment où les porte-drapeaux se mettent en marche. La garde présente les armes pendant tout ce temps.

32. Après le *Ô Canada*, le commandant de la garde doit donner les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES » et « GARDE, AU PIED – ARMES » et la garde doit exécuter les ordres donnés.

N°	Commandement	Exécution	Observations
1	« GARDE, AU PIED – ARMES »	Les membres de la garde mettent l'arme au pied.	
2	« GARDE, OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ »	Le rang arrière fait trois demi-pas vers l'arrière.	
3	« GARDE, ÉPAULE À ÉPAULE, PAR LA DROITE, ALI – GNEZ »	La garde s'aligne épaule à épaule par la droite.	
4	« GARDE – FIXE »	Les troupes tournent la tête vers l'avant.	
5	« GARDE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET – TEZ »	Les membres de la garde dégagent la baïonnette.	
6	« GARDE, BAÏON – NETTES »	Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.	
7	« GARDE, GARDE-À – VOUS »	La garde se met au garde-à-vous.	
8	« GARDE, CARTOUCHES À BLANC CHAR – GEZ »		
9	« GARDE, PRÉSEN – TEZ »	Les troupes placent l'arme à l'épaule droite à un angle de 30 degrés.	Avant de recevoir ce commandement, les officiers de la garde doivent faire trois demi-pas vers l'avant.
10			Les tambours battent un roulement et l'officier de la batterie tire un coup de canon. Dès que le coup de canon a été tiré, le guide de droite tire un coup de fusil. Les autres militaires dans le rang avant de la garde tirent successivement de la droite vers la gauche, puis ceux du rang arrière tirent de la gauche vers la droite.
11	« GARDE, RECHAR – GEZ »	Les membres de la garde rechargent leur arme.	On répète à trois reprises les manœuvres chargez, présentez, roulement de tambour, coup de canon et coup de fusil.
12	« GARDE, SÛRE – TÉ »	Les membres de la garde abaissent leur arme à la position du chargement debout et déchargent leur arme.	
13	« GARDE, AU PIED – ARMES »	Les membres de la garde mettent l'arme au pied depuis la position pour l'inspection, portez armes.	
14	« GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI – XEZ »	Les membres de la garde dégagent leur baïonnette.	
15	« GARDE, BAÏON – NETTES »	Les membres de la garde fixent la baïonnette au canon.	
16	« GARDE, GARDE-À – VOUS »	La garde se met au garde-à-vous.	

Tableau 12-5- 1 Feu de joie

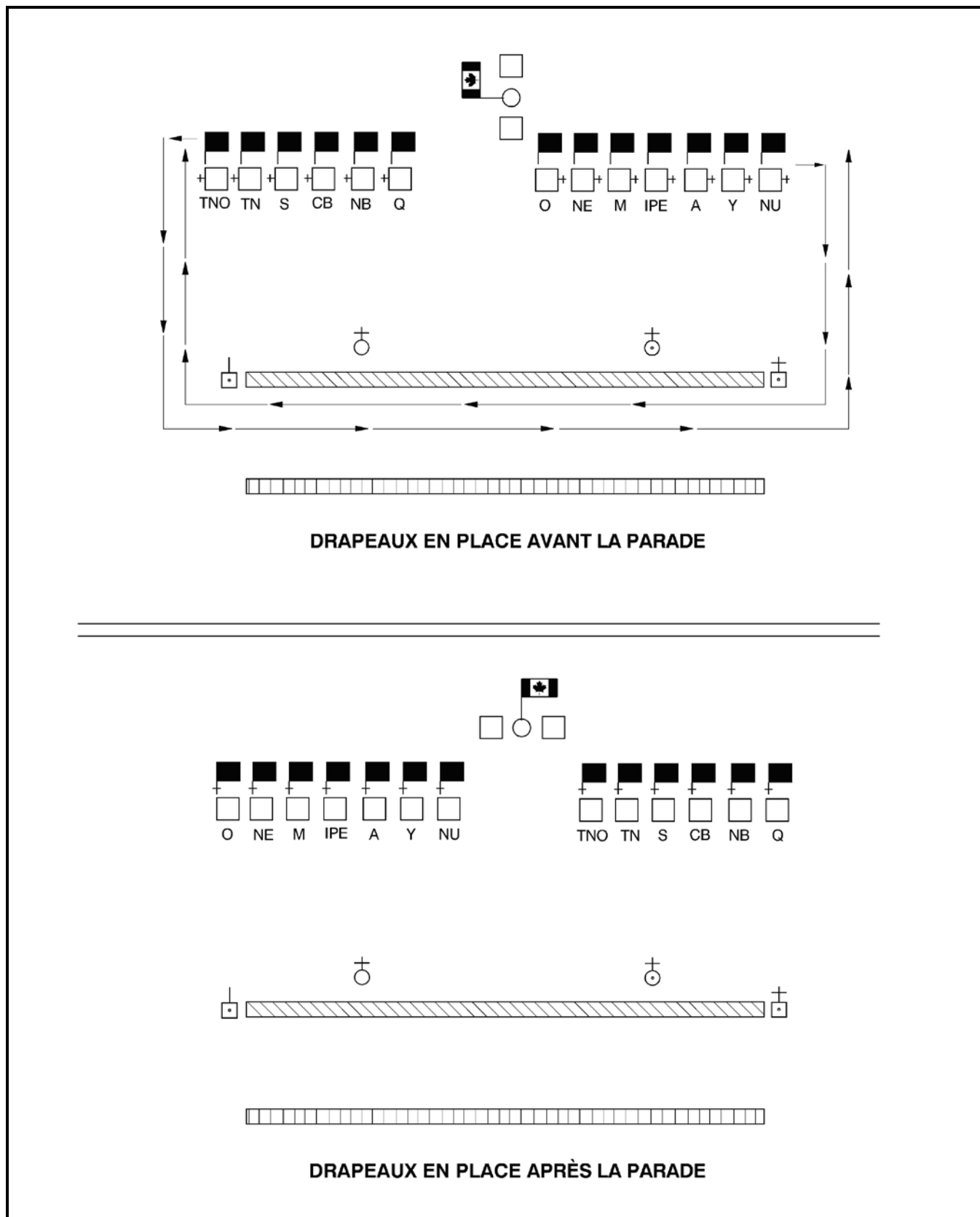


Figure 12-5- 3 Cérémonie des drapeaux – Étape 4

ÉTAPE 5 : DÉFILÉ

33. Au commandement « GARDE, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ », les membres de la garde exécutent l'ordre donné. Au commandement « GARDE », on abaisse vivement les couvercles des coffres d'avant-train et au mot « MARCHÉ », les équipes de pièce accrochent l'avant-train à la pièce (voir l'annexe A).

34. Au commandement « GARDE, SUR TROIS RANGS FOR – MEZ », les membres de la garde exécutent l'ordre donné. Aucun alignement ne se fait afin de ne pas changer l'alignement avec les drapeaux. Au second temps du mouvement de formation sur trois rangs, les nombres pairs du rang avant, c'est-à-dire ceux qui se trouvent à la gauche du militaire qui s'est déplacé pour former le rang du centre, font un pas de côté vers la droite, les nombres pairs du rang arrière faisant pour leur part un pas de côté vers la gauche.

35. Le commandant de la garde doit alors donner les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES »; et « GARDE, VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR – NEZ ». Aussitôt que le mot d'exécution « TOUR – NEZ » est donné, les divisions de la garde doivent tourner vers l'extérieur et les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux, vers l'intérieur; le porte-drapeau et l'escorte du drapeau du Canada tournent à droite.

36. Au commandement « GARDE, MUSIQUE ET ÉQUIPES DE PIÈCE, PAS CADENCÉ – MARCHÉ », la division de droite de la garde fait une conversion vers la droite, la division de gauche vers la gauche, les porte-drapeaux des drapeaux provinciaux font une conversion vers la droite et vers la gauche en s'éloignant de l'estrade d'honneur. Le porte-drapeau et l'escorte du drapeau du Canada font une conversion à droite et prennent place au centre de la file des porte-drapeaux des drapeaux provinciaux, puis les porte-drapeaux traversent les rangs de la musique, après quoi la musique exécute une contre-marche au pas cadencé. Les équipes de pièce doivent se mettre en marche à partir de leur position dans les coins du terrain de rassemblement, traverser le terrain de rassemblement en diagonale et aller se placer derrière la musique pour prendre part au défilé. Lorsque les troupes passent devant l'officier de la batterie, celui-ci doit rejoindre les rangs en prenant place en avant de la batterie, entre les deux équipes. Le commandant de la garde et l'officier de la garde doivent se placer à trois pas en avant de leurs divisions respectives en s'alignant sur le centre de celles-ci. Lorsque la division de gauche exécute la première conversion vers la gauche, l'officier de la garde doit prendre place à trois pas du rang arrière, en s'alignant sur ce dernier. Avant que la division de gauche n'exécute sa première conversion vers la gauche, le guide de gauche doit se placer à un pas en avant du rang arrière.

37. Lorsqu'ils atteignent la ligne de défilé face au fanion A (voir la figure 9-2-1), les commandants des sous-unités doivent donner le commandement « _____, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR – NEZ ». Lorsque les sous-unités atteignent le fanion C, les commandants doivent donner le commandement « _____, TÊTE À – DROITE » et, lorsque l'arrière de leurs sous-unités atteint le fanion D, le commandement « _____ — FIXE ». Lorsqu'il atteint le fanion F, chaque commandant de sous-unité doit donner le commandement « _____, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR – NEZ » et faire ensuite exécuter deux conversions successives vers la gauche.

38. Le défilé doit alors quitter le terrain de rassemblement pour se rendre à la zone de dispersion, où la garde doit remettre la baïonnette au fourreau et rompre les rangs.

COUCHER DU SOLEIL

39. Si on doit abaisser le drapeau national au coucher du soleil dans le cadre de la cérémonie des drapeaux, il faut le faire immédiatement après l'étape 5. Une fois le défilé terminé, chacune des sous-unités doit retourner à sa position initiale (voir la figure 12-5-1), puis le commandant de la garde doit donner les commandements figurant au tableau 12-5-2.

40. Une fois cette partie de la cérémonie terminée, le commandant de la garde doit agir de la façon décrite au paragraphe 38.

N°	Commandement	Observations
1	« GARDE, AU PIED – ARMES »	
2	« GARDE, EN PLACE, RE – POS »	La garde adopte la position en place repos et les porte-drapeaux mettent leurs drapeaux au pied, puis adoptent la position en place repos.
3	« GARDE, RE – POS »	Toutes les troupes, à l'exception des porte-drapeaux, baissent la tête.
4		La musique joue un hymne approprié et le signaleur lance l'avertissement suivant : « Le soleil se couchera dans une minute, Monsieur. »
5	« GARDE, GARDE-À – VOUS »	
6	« GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES »	
7		Le signaleur avertit : « Le soleil se couche, Monsieur. »
8	« SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ – ARMES »	Au dernier mouvement du présentez armes, on tire un coup de canon. La musique joue l' <i>Hymne du coucher du soleil</i> et le <i>Ô Canada</i> , (voir aussi le chapitre 7 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC). Le drapeau national hissé à un mât est abaissé pendant que la musique joue l' <i>Hymne du coucher du soleil</i> de façon à atteindre le bas du mât à la dernière note de la pièce.
9	« GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES »	
10	« GARDE, AU PIED – ARMES »	

Tableau 12-5- 2 Cérémonie des drapeaux : Coucher du soleil

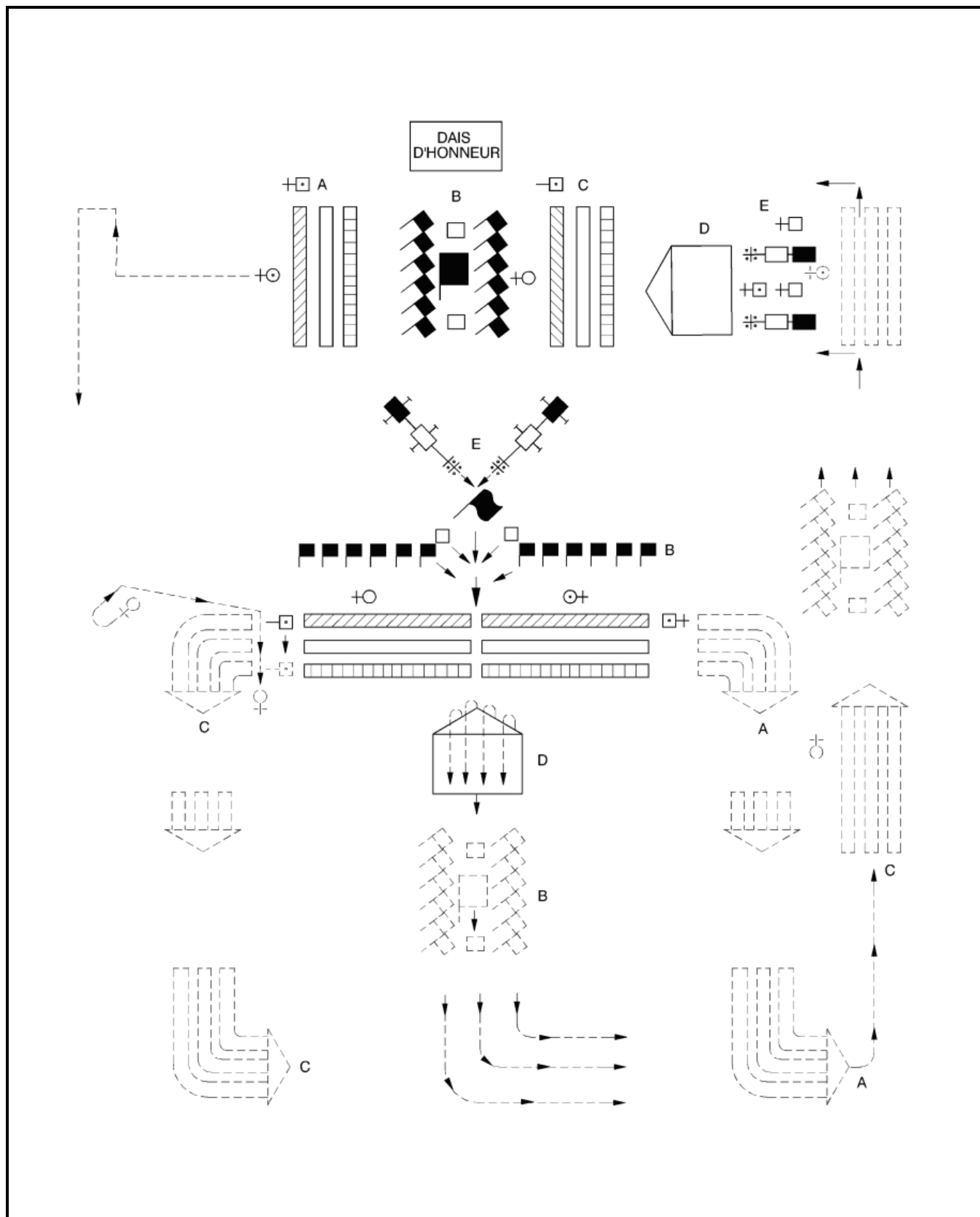


Figure 12-5- 4 Cérémonie des drapeaux – Étape 5

PROGRAMME MUSICAL

41. Étape 1

- a. Fanfare : Jouée immédiatement avant la cérémonie.
- b. Marche au pas cadencé : Jouée jusqu'à ce qu'on ordonne de changer de cadence.
- c. Marche lente : 16 mesures.
- d. Marche au pas cadencé : Jouée jusqu'à ce que la musique s'arrête en avant de la garde.

42. Étape 2

- a. Marche au pas cadencé : La musique commence à jouer lorsque la garde se met en marche (durée : 30 pas).
- b. Marche lente : Le changement de rythme du pas cadencé au pas ralenti s'effectue sans interruption (durée : 38 pas).
- c. Marche au pas cadencé : Le changement de cadence s'effectue également sans interruption. Cette marche, qui peut être la même que la précédente, se poursuit jusqu'à ce que les deux sections de la garde se rencontrent; les deux divisions s'arrêtent alors au signal donné par la grosse caisse.

43. Étape 4

- a. Marche lente : La musique commence à jouer lorsque les porte-drapeaux se mettent en marche (durée : 84 pas).
- b. Hymne royal, *God Save the Queen*.
- c. Hymne national *Ô Canada*.

44. Étape 5

- a. Marche au pas cadencé : La marche est précédée d'un ra de cinq. Les musiciens demeurent immobiles jusqu'à ce que les porte-drapeaux aient traversé leurs rangs.
- b. Marche de la Marine, marche régimentaire, marche de l'Aviation ou marche du commandement au pas cadencé : On bat un ra de cinq au moment où la première division tourne en ligne pour défiler. La musique continue de jouer cette marche jusqu'à ce que toutes les divisions aient défilé.
- c. Marche au pas cadencé : Jouée pendant que les divisions quittent le terrain de rassemblement.

45. Coucher du soleil

- a. Hymne du soir.
- b. *Hymne du coucher du soleil* (retraite).
- c. L'hymne national (voir aussi le chapitre 7 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, qui deviendra bientôt l'A-DH-200-000/AG-000, La structure du patrimoine des FAC).

SECTION 6

OCCASIONS SPÉCIALES

GÉNÉRALITÉS

1. L'organisation et la planification normales de l'unité suffisent pour les rassemblements et les concerts courants. Par contre, pour la réalisation d'activités complexes comme les tatouos et les festivals de musique, on doit mettre sur pied une équipe spéciale. La présente division contient des lignes directrices pour ce qui est de fournir des conseils techniques au personnel de planification dans le cadre de l'élaboration de tels projets.
2. Le commandant opérationnel qui commande le programme est chargé de nommer le producteur du spectacle ou le directeur du programme en plus de constituer l'équipe du projet. À moins que le programme ne comprenne qu'une simple série de concerts, le producteur est généralement un officier hiérarchique aidé d'un officier supérieur de la Branche des services de musique ou du Directeur – Musique, qui agit à titre de conseiller technique et de directeur musical du programme.
3. Les activités spéciales varient beaucoup. On trouvera divers exemples d'instructions dans les références suivantes :
 - a. Les divisions 1 à 5 fournissent des détails sur les cérémonies spéciales, y compris une cérémonie complète de la retraite accompagnée d'un tatouo traditionnel. Les besoins musicaux pour ces cérémonies sont simples et nécessitent habituellement peu de planification.
 - b. L'A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques) (qui deviendra bientôt l'A-DH-202-001/FP-001, Instructions sur les musiques des FAC, volume 1, Opérations et administration).

SÉQUENCE DE PLANIFICATION

4. Il est essentiel de commencer la planification le plus tôt possible. Si l'on peut organiser les cérémonies traditionnelles ou simples de la retraite et du tatouo assez rapidement en utilisant des ressources locales, les activités plus complexes exigent quant à elles beaucoup de planification.

FINANCES

5. Les cérémonies de la retraite et du tatouo traditionnels sont souvent présentées au public comme spectacles gratuits. En ce qui concerne les spectacles plus élaborés, particulièrement en salle, on exige des frais d'entrée à la fois pour payer les dépenses et – ce qui est souvent tout aussi important – pour attirer les spectateurs. Souvent, le public associe la gratuité à des spectacles d'amateurs organisés autant pour permettre la participation des artistes que pour amuser le public. L'expérience prouve que les gens s'attendent à payer pour voir des spectacles de qualité.
6. Si on consacre directement des fonds publics au paiement de dépôts pour les salles, il faut les rembourser pour régler le compte. Les règlements gouvernementaux exigent de ne pas mêler les affaires des organisations à fonds publics avec celles des organisations à fonds non publics, ni avec celles des commanditaires ou partenaires externes. Tout profit réalisé doit être versé à un organisme de bienfaisance acceptable afin d'éviter d'être accusé d'en tirer avantage.
7. Les mêmes considérations s'appliquent aux recettes commerciales provenant de la vente de souvenirs, de programmes, d'enregistrements et autres.
8. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des finances, des commanditaires, des partenaires et des organismes de bienfaisance ainsi qu'au sujet de la stratégie des communications dans l'A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques) (qui deviendra bientôt l'A-DH-202-001/FP-001, Instructions sur les musiques des FAC, volume 1, Opérations et administration).

ANNEXE A

MANŒUVRE DE CÉRÉMONIE DU CANON NAVAL

GÉNÉRALITÉS

1. La manœuvre de cérémonie du canon naval est exécutée pendant la cérémonie du coucher du soleil et la cérémonie des drapeaux et peut être utilisée pendant des funérailles d'État et des funérailles militaires.
2. L'équipe de pièce comprend un officier subalterne (funérailles) ou un maître de 1^{re} classe (adjudant) (funérailles, cérémonie du coucher du soleil ou cérémonie des drapeaux) et 32 matelots de 1^{re} et de 2^e classe (caporaux et soldats). La figure 12A-1 illustre leur position autour du canon.

SAISIE DES CORDES DE MANŒUVRE

3. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CORDES DE MANŒUVRE, SAISISSEZ, ESCOUADE – UN » :
 - a. fléchir les genoux puis, tout en gardant la tête et le dos droits, saisir la ganse de la corde de manœuvre par l'avant, le revers de la main vers le bas;
 - b. en même temps, les n^{os} 9, 10, 19 et 20 saisissent les traverses du timon tout en gardant la tête vers l'avant.
4. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :
 - a. revenir à la position du garde-à-vous;
 - b. en même temps, les n^{os} 9, 10, 19 et 20 soulèvent le timon.
5. Au commandement « ESCOUADE – TROIS » :
 - a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas vers l'avant;
 - b. les préposés aux cordes de retenue font un pas vers l'arrière.
6. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE, SAISIS – SEZ », les trois mouvements sont combinés, une pause réglementaire étant observée entre chacun d'eux.

DÉPÔT DES CORDES DE MANŒUVRE AU SOL

7. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CORDES DE MANŒUVRE AU SOL, ESCOUADE – UN » :
 - a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas vers l'arrière;
 - b. les préposés aux cordes de retenue font un pas vers l'avant.
8. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :
 - a. fléchir les genoux puis, tout en gardant la tête et le dos droits, poser les cordes de manœuvre au sol;
 - b. en même temps, les n^{os} 9, 10, 19 et 20 abaissent le timon.
9. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », tous reviennent au garde-à-vous.

10. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE AU – SOL », les trois mouvements sont combinés, une pause réglementaire étant observée entre chacun d'eux.

MARCHE AU PAS CADENCÉ

11. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHE », les n^{os} 17 et 18 ainsi que les n^{os} 27 et 28 entrecroisent leurs avant-bras et se tiennent par la main, les doigts entrelacés à l'horizontale. On maintient les cordes de manœuvre et les cordes de retenue parallèles au sol en pliant les coudes.

CONVERSION

12. Au commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) – DROITE (GAUCHE) », les servants de pièce changent graduellement de direction en faisant une conversion jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A – VANT » soit donné.

HALTE

13. Au commandement « SERVANTS DE PIÈCE – HALTE », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

- a. les servants de pièce s'arrêtent et abaissent les cordes de manœuvre et de retenue en allongeant les bras au maximum;
- b. les n^{os} 17 et 18 ainsi que les n^{os} 27 et 28 décroisent leurs bras et ramènent les mains le long du corps.

FAÇON D'OUVRIER LES RANGS

14. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, OUVREZ LES RANGS, MARCHE, ESCOUADE – UN », les servants de pièce, à l'exception des n^{os} 9, 10, 19 et 20, tournent vers l'extérieur.

15. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

FLÈCHE DE L'AFFÛT

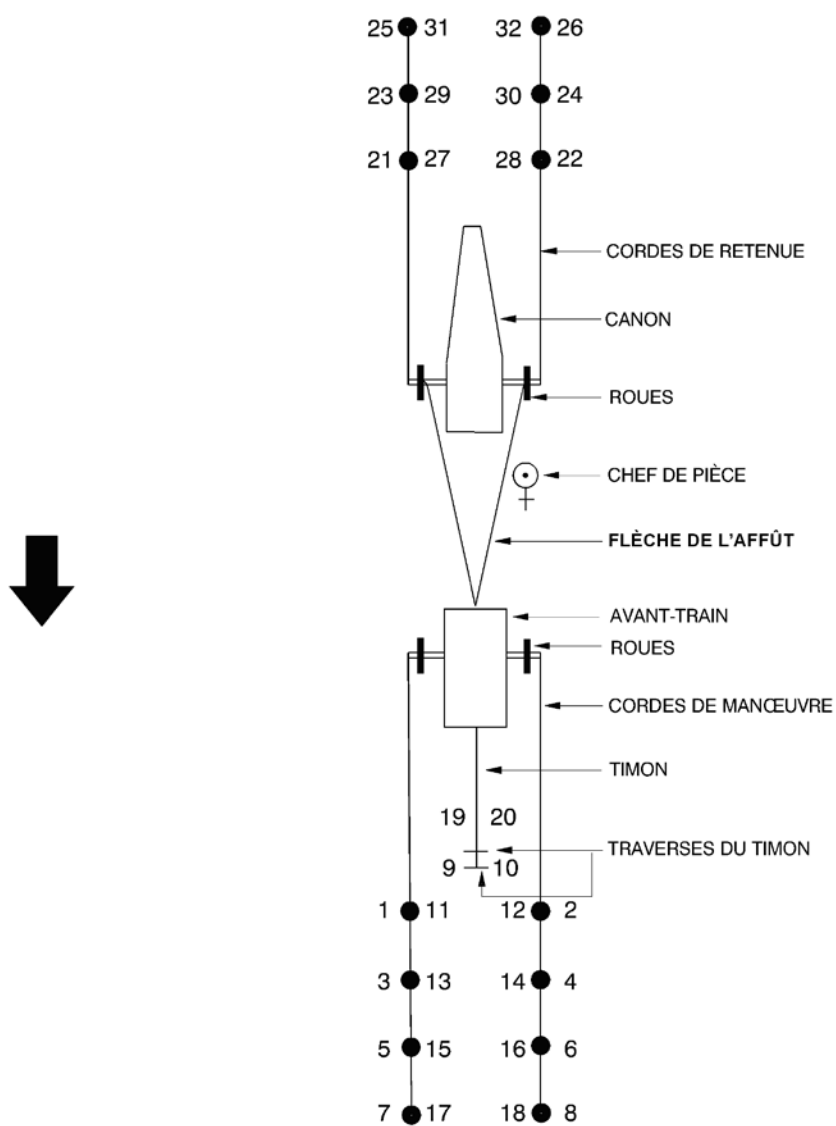


Figure 12A- 1 Ordre de marche des servants de pièce

- a. les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue s'avancent de 10 pas et s'arrêtent au dixième pas à un angle de 90 degrés par rapport au canon (voir figure 12A-2);
- b. les n^{os} 1 et 2 lâchent les cordes de manœuvre et se placent derrière l'avant-train;
- c. les n^{os} 3 et 4 lâchent les cordes de manœuvre et se placent chacun près d'une roue de l'avant-train;
- d. les n^{os} 21 et 22 lâchent les cordes de retenue et se placent chacun près d'une roue du canon, en faisant face vers l'intérieur.

16. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les préposés aux cordes de retenue et les préposés au timon font demi-tour vers l'intérieur, les numéros impairs tournant vers la gauche et les numéros pairs, vers la droite (voir figure 12A-2).

17. Au commandement « OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ », les trois mouvements sont combinés, une pause réglementaire étant observée entre chacun.

DÉCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN

18. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AVANT-TRAIN, DÉCROCHEZ, ESCOUADE – UN » :

- a. les n^{os} 1 et 2 se penchent et saisissent la flèche de l'affût;
- b. le n^o 1 enlève la goupille;
- c. les n^{os} 1 et 2 dégagent la flèche du crochet de l'avant-train;
- d. les n^{os} 3 et 4 empoignent les roues de l'avant-train, le revers de la main vers le bas, et gardent l'avant-train immobile;
- e. les n^{os} 21 et 22 saisissent les roues du canon, le revers de la main vers le bas.

19. Au commandement « ESCOUADE – DEUX » :

- a. les préposés aux cordes de retenue font un pas vers l'avant;
- b. les n^{os} 21 et 22 avancent le canon d'un pas;
- c. les n^{os} 1 et 2 font un pas vers l'avant en continuant de tenir la flèche.

20. Au commandement « AVANT-TRAIN, DÉCRO – CHEZ », les deux mouvements sont combinés, une pause réglementaire étant observée entre les deux.

CHARGEMENT DE LA PIÈCE

21. Au commandement « CHAR – GEZ » :

- a. les n^{os} 5, 7, 6, 8, 27, 29, 31, 28, 30 et 32 font un pas vers l'avant avec le pied qui est du côté opposé au canon, mettent en terre le genou qui est le plus près du canon et se croisent les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;
- b. les n^{os} 11, 13, 15, 17, 12, 14, 16, 18, 23, 25, 24 et 26 font un pas vers l'arrière avec le pied qui est le plus près du canon, mettent en terre le genou qui est le plus près du canon et se croisent les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;

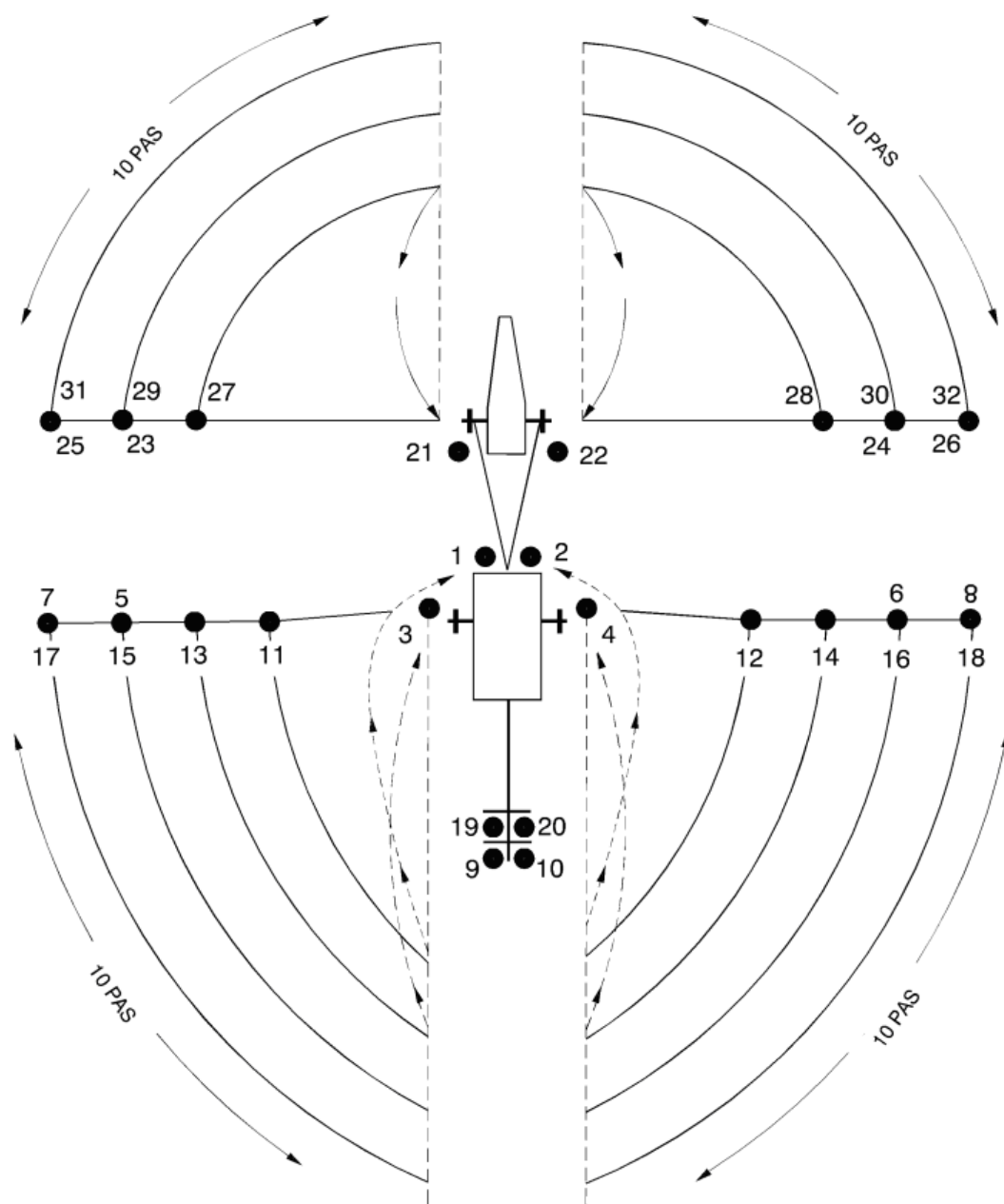


Figure 12A- 2 Façon d'ouvrir les rangs

- c. les cordes de manœuvre et les cordes de retenue sont placées sur le sol;
- d. les n^{os} 3 et 4 ouvrent les couvercles des coffres à munitions de l'avant-train, puis mettent en terre le genou le plus rapproché du canon et croisent les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;
- e. les n^{os} 9 et 10 mettent en terre le genou le plus rapproché du canon, en appuyant le bras le plus rapproché du canon sur le timon et en tenant la traverse avec la main qui est du côté opposé au canon;
- f. les n^{os} 1, 2, 19 et 20 mettent en terre le genou le plus rapproché du canon, croisent les mains sur l'autre genou, la main du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;
- g. les n^{os} 21 et 22 se placent chacun derrière une roue du canon et mettent en terre le genou le plus rapproché du canon en croisant les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus.

22. La figure 12A-3 illustre la position occupée par les servants suivants :

- a. N^o 1, le chargeur;
- b. N^o 2, le servant préposé à l'extraction;
- c. N^o 21, le tireur;
- d. N^o 22, le servant préposé à la culasse;
- e. N^o 3, le pourvoyeur de munitions;
- f. N^o 4, le servant préposé au récupérateur.

ACCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN

23. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE, FERMEZ LES RANGS, MARCHE, ESCOUADE – UN », les n^{os} 3 et 4 doivent fermer les couvercles des coffres à munitions lorsque le commandement d'avertissement « GARDE » est lancé.

24. Lorsque le commandement d'exécution « UN » est donné :

- a. tous les servants de pièce, sauf les n^{os} 1, 2, 3, 4, 9, 10, 19, 20, 21 et 22, se penchent et saisissent les ganses des cordes de manœuvre;
- b. les n^{os} 9, 10, 19 et 20 se penchent et saisissent les traverses du timon.

25. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », tous les servants mentionnés aux alinéas 24a. et b. se mettent au garde-à-vous en tenant les cordes de manœuvre et les traverses du timon à deux mains devant eux.

26. Au commandement « ESCOUADE – TROIS » :

- a. les n^{os} 1 et 2 saisissent la flèche de l'affût;
- b. les n^{os} 3 et 4 saisissent chacun une roue de l'avant-train;
- c. les n^{os} 21 et 22 saisissent chacun une roue du canon, le revers de la main étant tourné vers le bas.

- A. N° 1 CHARGEUR
- B. N° 2 SERVANT PRÉPOSÉ À L'EXTRACTION
- C. N° 21 TIREUR
- D. N° 22 SERVANT PRÉPOSÉ À LA CULASSE
- E. N° 3 POURVOYEUR DE MUNITIONS
- F. N° 4 SERVANT PRÉPOSÉ AU RÉCUPÉRATEUR

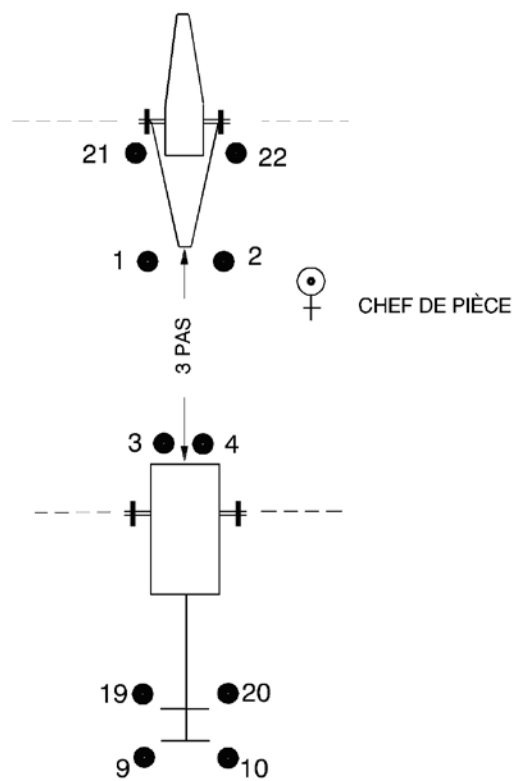


Figure 12A- 3 Position des servants au moment du chargement

27. Au commandement « ESCOUADE – QUATRE », les n° 1 et 2 soulèvent la flèche.
28. Au commandement « ESCOUADE – CINQ » :
- a. les préposés aux cordes de manœuvre et au timon font un pas vers l'avant;
 - b. les n°s 3 et 4 se déplacent jusqu'à l'avant-train en faisant tourner les roues;
 - c. les n°s 1 et 2 accrochent l'anneau de la flèche au crochet de l'avant-train;
 - d. le n° 1 remet la goupille en place;
 - e. les n°s 21 et 22 gardent le canon immobile.
29. Au commandement « ESCOUADE – SIX », les servants de pièce se remettent au garde-à-vous.
30. Au commandement « ESCOUADE – SEPT » :
- a. les préposés aux cordes de manœuvre et au timon font demi-tour en tournant vers l'intérieur;
 - b. les n°s 1, 2, 3, 4, 21 et 22 se tournent pour faire face à leur position le long des cordes de manœuvre.
31. Au commandement « GARDE, FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ », donné par le commandant de la garde ou par le chef de pièce, les sept mouvements sont combinés, une pause réglementaire étant observée entre chacun d'eux.

MARCHE AU PAS CADENCÉ APRÈS L'ACCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN

32. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAS CADENCÉ, MARCHÉ, ESCOUADE – UN » :
- a. les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue avancent de neuf pas, puis s'arrêtent;
 - b. les n°s 1, 2, 3, 4, 21 et 22 vont prendre position aux cordes de manœuvre.
33. Au commandement « ESCOUADE – DEUX », les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue tournent vers l'avant.
34. Au commandement « ESCOUADE – TROIS », les servants amènent le long du corps la main dont ils ne se servent pas pour la manœuvre.
35. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHÉ » donné par le commandant de la garde ou le chef de pièce, les trois mouvements sont combinés, une pause réglementaire étant observée entre chacun.

FUNÉRAILLES – GÉNÉRALITÉS

36. Dans le cas des funérailles, le matériel utilisé comprend un affût de canon, un avant-train, deux cordes de manœuvre et deux cordes de retenue. L'affût est muni d'une plate-forme pourvue de courroies servant à assujettir le cercueil.
37. L'équipe de pièce comprend un officier subalterne ou un maître de 1^{re} classe (adjudant) et 32 matelots de 1^{re} et de 2^e classe (caporaux et soldats). Dans le cas des funérailles d'État, on utilise quatre cordes de manœuvre et quatre cordes de retenue et on a recours à 28 militaires supplémentaires (voir figure 12A-4).
38. Les servants de pièce se forment en ligne, sur quatre ou huit rangs selon le cas, aux deux extrémités de l'affût, tournés vers l'intérieur (voir figures 12A-4 et 12A-5).

FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DE L’AFFÛT DE CANON

39. Au commandement « RASSEMBLEMENT – MARCHÉ », les servants de pièce se placent près des cordes de manœuvre.
40. Au commandement « DIVISION DE TÊTE, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ », la division de tête exécute l'ordre reçu.
41. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE, RAMAS – SEZ » :
- a. les servants ramassent les cordes;
 - b. les quatre hommes préposés au timon l'abaissent pour mettre la plate-forme de niveau;
 - c. les n^{os} 17 et 18 ainsi que les n^{os} 27 et 28 se tiennent par le bras.
42. L'affût est amené au pas cadencé jusqu'à l'endroit où l'on doit y déposer le cercueil. L'affût occupe la bonne position lorsque la division de queue de l'équipe de pièce dépasse tout juste le portail de l'église.

FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DU CERCUEIL

43. Au commandement « DIVISION DE TÊTE, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ », la division de tête :
- a. fait demi-tour;
 - b. passe les cordes de manœuvre d'une main à l'autre.
44. Au commandement « DIVISION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE – MARCHÉ », la division de queue exécute l'ordre donné.
45. Au commandement « DIVISION DE QUEUE, UN PAS VERS L'AVANT – MARCHÉ », la division de queue exécute l'ordre donné.
46. Au commandement « DIVISION DE QUEUE, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR – NEZ », la division de queue exécute l'ordre donné.
47. L'affût est alors prêt à recevoir le cercueil.
48. Lorsque le cercueil est bien attaché et que les porteurs ont pris place le long de l'affût, on donne alors le commandement « DIVISION DE TÊTE, DEMI-TOUR, DIVISION DE QUEUE, À DROITE ET À GAUCHE, TOUR – NEZ ». Les servants se tournent pour faire face à l'avant et les membres de la division de tête passent les cordes de manœuvre d'une main à l'autre.
49. Au commandement « DIVISION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE – MARCHÉ », la division de queue exécute l'ordre donné.
50. L'affût est alors prêt pour le départ.
51. Pendant que l'affût est en mouvement, les membres de la division de queue s'assurent que les cordes de retenue demeurent tendues.

FUNÉRAILLES – ENLÈVEMENT DU CERCUEIL

52. Après l'arrêt de l'affût, on donne le commandement « DIVISION DE TÊTE, DEMI-TOUR, TOUR – NEZ ».

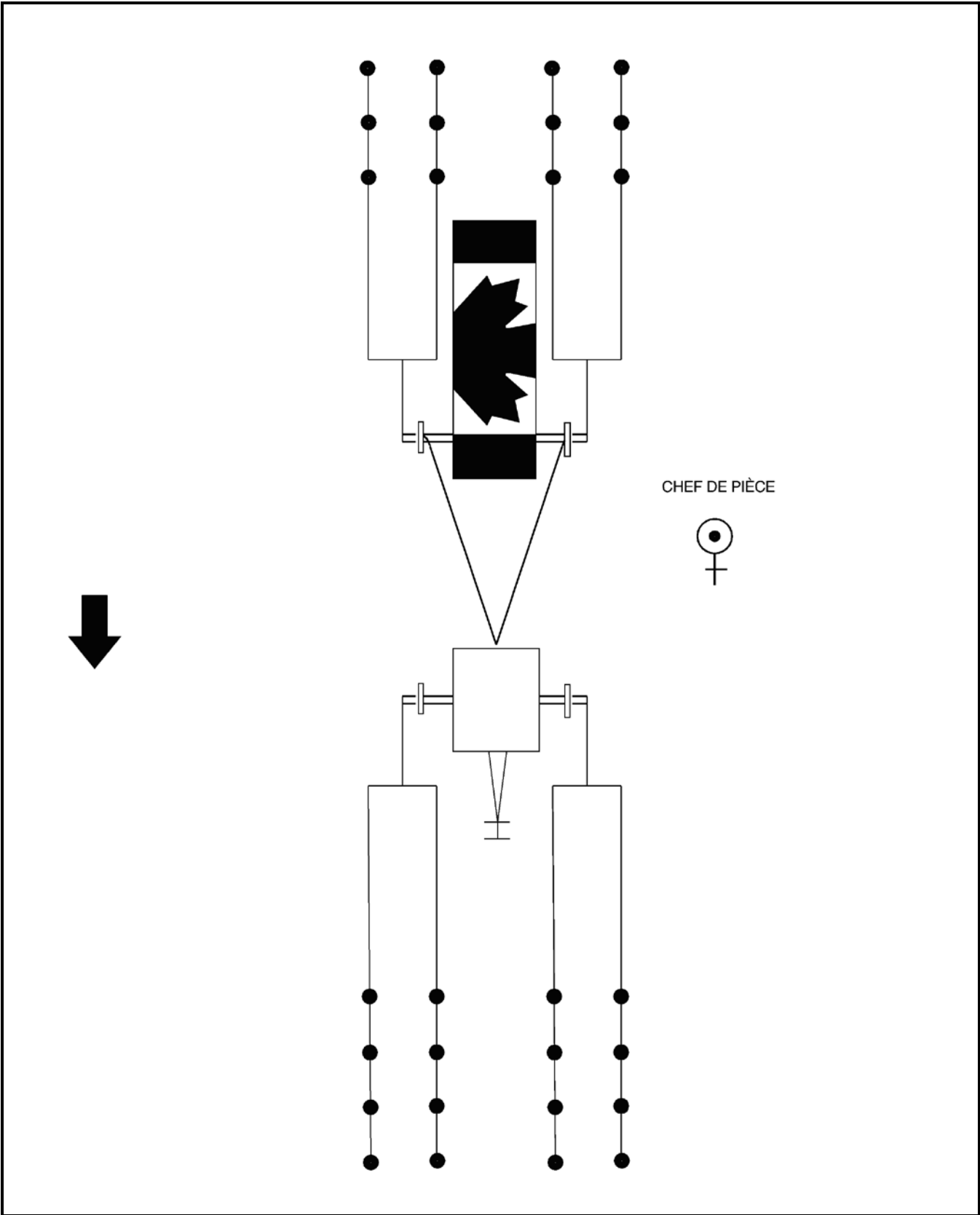


Figure 12A- 4 Équipe du canon naval – Funérailles d’État

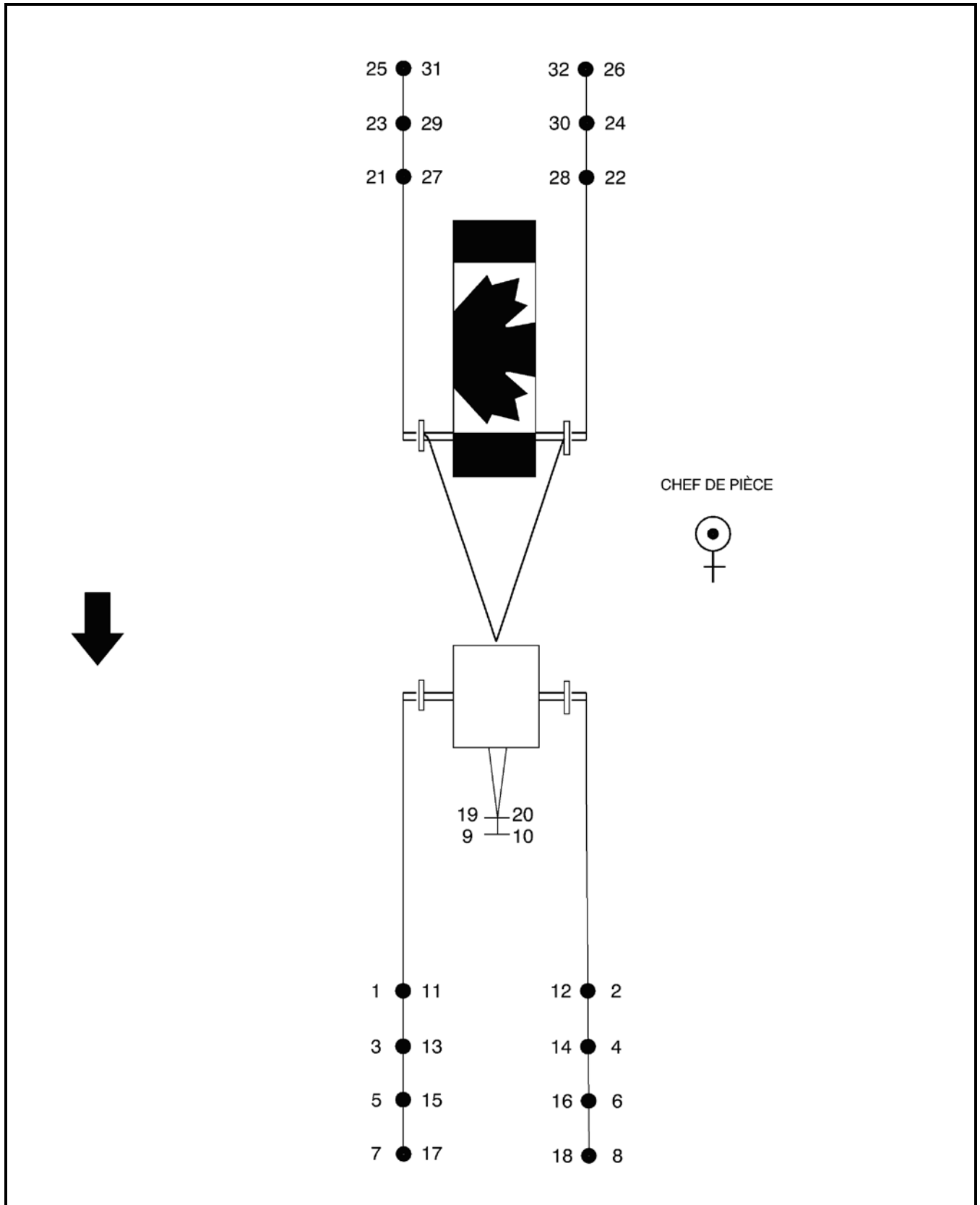


Figure 12A- 5 Équipe du canon naval – Funérailles militaires

53. Au commandement « DIVISION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE – MARCHÉ », la division de queue exécute l'ordre donné.
54. Au commandement « DIVISION DE QUEUE, UN PAS VERS L'AVANT – MARCHÉ », la division de queue exécute l'ordre donné.
55. Au commandement « DIVISION DE QUEUE, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR – NEZ », la division de queue exécute l'ordre donné.
56. On enlève alors le cercueil de l'affût.

CHAPITRE 13

CÉRÉMONIAL À BORD DES NAVIRES

GÉNÉRALITÉS

1. Afin d'assurer le maximum d'uniformité dans l'ensemble de la flotte, on doit se conformer le plus possible aux directives décrites ci-dessous; celles-ci peuvent toutefois être adaptées aux circonstances particulières à bord de certains navires.
2. De façon à maintenir la stabilité à bord d'un navire à flot, les militaires devront exécuter les manœuvres à pied en tenant les jambes droites et en fléchissant les genoux le moins possible. En raison des limites d'espace, on peut réduire la distance entre les personnes et les rangs.

DIVISIONS DE CÉRÉMONIE

3. Les divisions de cérémonie suivent les procédures générales du rassemblement et de la revue d'une compagnie, décrites aux chapitres 7 et 9.
4. Lorsque le rassemblement des divisions de cérémonie est sifflé, les divisions se forment sous les ordres des maîtres ou des premiers maîtres divisionnaires aux endroits prescrits. Les divisions se forment sur deux ou trois rangs, selon l'espace disponible, dos à la mer. Les maîtres surnuméraires doivent prendre place sur le flanc droit de leur division et le premier maître de la division se place à un pas en avant et au centre de la division, face à celle-ci. Si une division ne comprend que des maîtres, ceux-ci doivent se placer de la façon décrite ci-dessus mais en ordre décroissant d'ancienneté dans le grade, à partir de la droite.
5. Dès qu'ils sont rassemblés, les membres de la division doivent se numéroter, se placer en fonction de leur taille, ouvrir les rangs et adopter la position en place repos. Les maîtres surnuméraires demeurent immobiles pendant que les membres de la division se forment en fonction de leur taille, sur leur gauche. S'il n'y a pas suffisamment d'espace, on limite l'ouverture des rangs, par exemple « OUVREZ LES RANGS D'UN PAS – MARCHE ». On peut aussi omettre d'ouvrir les rangs et suivre alors la procédure décrite au paragraphe 8. Après avoir ordonné l'exécution des mouvements qui précèdent, le maître divisionnaire doit faire demi-tour de façon à faire face à l'avant et adopter la position en place repos.
6. Lorsque l'officier divisionnaire s'approche, le maître de la division doit se mettre au garde-à-vous et ordonner à la division de faire de même. Une fois l'officier arrêté en face de lui, le maître doit saluer et, après que l'officier lui a rendu son salut, lui faire rapport de l'état de sa division.
7. Dès que les officiers divisionnaires ont assumé leur commandement, les officiers surnuméraires doivent rejoindre les rangs. Lorsque le rassemblement a lieu sur le pont d'envol ou dans le hangar du navire, ils prennent place en travers du navire à l'extrémité avant du pont (voir figure 13-1).
8. Chaque officier divisionnaire doit passer sa division en revue, en compagnie du maître divisionnaire. Si l'espace disponible ne permet pas d'ouvrir les rangs (voir paragraphe 4), chaque rang reçoit l'ordre de faire un pas en avant une fois que l'avant de ce même rang a été passé en revue par l'officier.
9. Après la revue, le maître divisionnaire doit prendre place à un pas à droite du rang avant ou à un pas en arrière et au centre de sa division (si l'espace le permet) et l'officier divisionnaire doit se placer à un pas en avant et au centre de sa division. Si l'on n'a pu ouvrir les rangs faute d'espace, l'officier divisionnaire doit donner le commandement « DIVISION, UN PAS VERS L'ARRIÈRE – MARCHE » ou, si les rangs de la division sont ouverts, le commandement « DIVISION, FERMEZ LES RANGS – MARCHE ».
10. Chaque officier divisionnaire doit alors faire rapport de l'état de sa division au commandant en second et, après avoir reçu l'ordre de rejoindre les rangs, doit retourner en avant de sa division, à laquelle il doit donner l'ordre d'adopter la position en place repos. Le commandant en second doit alors prendre place en avant et au centre du rassemblement ou sur le flanc par lequel le commandant s'approchera.

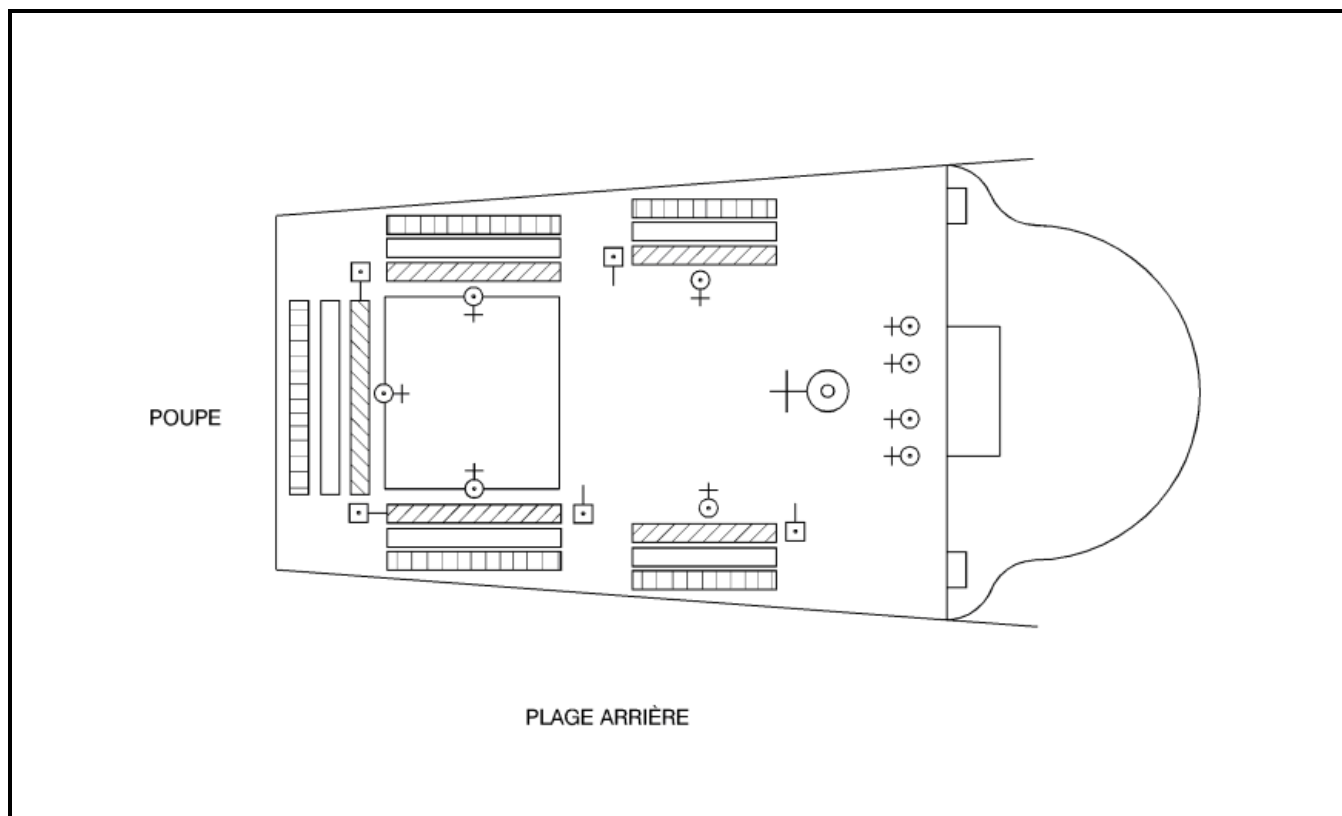


Figure 13- 1 Divisions

11. À l'arrivée du commandant, le commandant en second doit ordonner à l'équipage de se mettre au garde-à-vous et faire rapport de l'état des divisions. Celles-ci peuvent ensuite être passées en revue soit par le commandant, soit par le commandant en second.

12. Après la revue, on procède à la remise des récompenses et des décorations et, s'il y a lieu, l'aumônier, le commandant ou un officier désigné peut diriger une courte séance de prière.

13. Après la séance de prière, le commandant en second doit ordonner à l'équipage de se mettre au garde-à-vous et faire rapport au commandant. Si le commandant ne désire pas adresser la parole à l'équipage, les divisions doivent demeurer au garde-à-vous jusqu'à son départ. Dans le cas contraire, le commandant en second doit donner les commandements « ÉQUIPAGE, EN PLACE, RE – POS »; et « RE – POS ». Une fois l'allocution du commandant terminée, le commandant en second doit donner le commandement « ÉQUIPAGE, GARDE-À – VOUS ». Après le départ du commandant, le commandant en second doit donner aux officiers l'ordre de rompre les rangs. Il doit ensuite ordonner aux maîtres de rompre les rangs, puis déléguer au capitaine d'armes la responsabilité de faire rompre les rangs à l'équipage.

RASSEMBLEMENT QUOTIDIEN

14. Le rassemblement quotidien se fait de la même façon que le rassemblement des divisions de cérémonie, sauf que le commandant ne passe pas les troupes en revue.

BRANLE-BAS DU SOIR

15. Le branle-bas du soir se déroule de la même façon que le rassemblement quotidien.

ENTRÉE AU PORT ET SORTIE DU PORT

16. Selon l'espace et le nombre de membres du personnel disponibles, les divisions doivent se former sur un, deux ou trois rangs. Les détachements d'officiers et de militaires du rang se forment selon la taille des membres, comme suit :

- a. sur la plage avant – les plus grands vers l'avant;
- b. sur la plage arrière – les plus grands vers l'arrière;
- c. au milieu du navire – alignement normal.

17. Les officiers, les maîtres, les signaleurs et les membres de l'équipe de plage rejoignent leur poste comme suit (figure 13-2) :

- a. Les membres de la section de la plage avant doivent s'aligner de l'avant vers l'arrière du navire, face au côté indiqué. L'officier de la plage avant est tourné vers la proue du navire. Le maître et le signaleur de la plage avant doivent se placer en travers du navire, tournés vers la proue, derrière les membres de la section de la plage avant.
- b. Les membres de la section du centre doivent s'aligner de l'avant vers l'arrière, face à l'extérieur, du côté indiqué. L'officier de la section du centre doit se placer en avant des membres de la section du centre, aligné sur eux. Le maître et le signaleur de la section du centre doivent se placer entre l'officier et les membres de la section, alignés sur eux.
- c. Les membres de la section de la plage arrière doivent s'aligner de l'avant vers l'arrière, face à l'extérieur, du côté indiqué. L'officier de la plage arrière doit être le plus en avant, suivi du maître et du signaleur de la plage arrière, puis des membres de la section.
- d. Lorsque le navire fait marche arrière, l'officier de la plage avant et l'officier de la plage arrière doivent faire face à l'arrière.

18. La garde et la musique doivent se placer à l'endroit qui leur a été assigné.

19. Lorsque le clairon sonne « l'alerte » ou lorsque le signal « silence » est donné au sifflet de manœuvre, les maîtres de division doivent ordonner à leur division de se mettre au garde-à-vous, puis d'adopter la position en place repos au signal « continuez ». Seul le commandant en second salue lorsque retentit « l'alerte » ou le signal « silence ».

20. Dans certaines circonstances particulières, lorsque d'autres membres de l'équipage désirent participer au rassemblement au moment de l'entrée au port ou à la sortie, ils doivent se rassembler à l'endroit désigné à cet effet, sous les ordres du militaire du rang supérieur présent, et se conformer aux instructions des paragraphes 17 à 19 figurant ci-dessus.

ÉQUIPAGE À LA BANDE POUR LE SALUT

21. Au commandement « ÉQUIPAGE, À LA BANDE, FOR – MEZ », les membres de l'équipage doivent se former comme pour le rassemblement. Le premier maître d'équipage doit alors assigner à chacun des maîtres de division le secteur que doit occuper sa division en s'assurant, autant que possible, qu'il y a un nombre égal de membres du personnel de chaque côté du navire. Dès qu'il arrive à son secteur, le maître divisionnaire place sa division de sorte que chaque membre soit au garde-à-vous, face à l'extérieur et à un pas de la rambarde.

22. Au commandement « ALIGNEMENT VERS L'AVANT, PAR LA DROITE ET PAR LA GAUCHE, ALI – GNEZ », donné par le commandant en second au moyen du système de haut-parleur du pont supérieur, les membres de l'équipage des deux côtés du navire doivent s'aligner par l'avant. L'intervalle entre les marins dépend de l'espace disponible et est indiqué au moment de donner le commandement.

23. Au commandement « ÉQUIPAGE, À LA – BANDE », chaque marin fait un pas vers l'avant et saisit la rambarde des deux mains, en croisant les mains avec celles de son voisin.

24. Le commandant en second doit alors donner le commandement « PARÉ AUX ACCLAMATIONS, ÉQUIPAGE, GARDE-À – VOUS ».

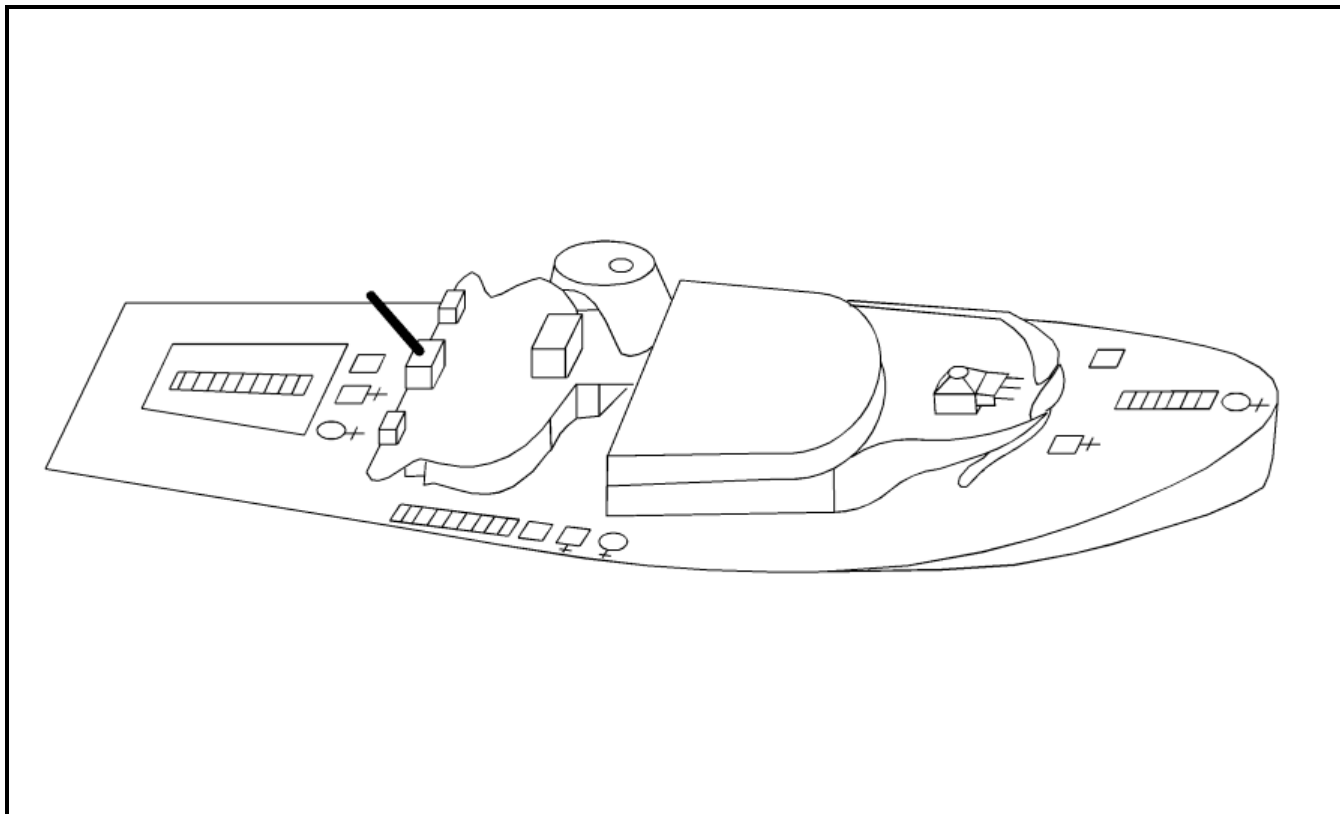


Figure 13- 2 Disposition de l'équipage à l'entrée au port et à la sortie du port

25. Aux commandements « DÉCOUVREZ – VOUS; TROIS BANS POUR ____ »; et « HIP HIP – HOURRA », les membres de l'équipage, tenant leur coiffure de la main droite, le bras tendu au maximum devant eux et parallèle au pont, font avec celle-ci un mouvement circulaire dans le sens des aiguilles d'une montre en gardant l'insigne vers l'avant pendant le « HOURRA ».

26. Les trois bans terminés, le commandant en second doit donner le commandement « COUVREZ – VOUS ».

27. L'équipage reçoit alors l'ordre de rompre les rangs de l'une des façons suivantes :

- a. au signal « rompez » sonné par le clairon;
- b. au signal « continuez » au sifflet; ou
- c. au commandement « ROM – PEZ » donné par le commandant en second.

28. Après avoir reçu l'ordre de rompre les rangs, les membres de l'équipage doivent se tourner vers l'avant du navire avant de quitter leur poste.

GARDES

29. En raison du manque d'espace, on devra s'en tenir aux effectifs indiqués ci-dessous lorsqu'il y a lieu de former une garde pour la cérémonie des couleurs ou pour accueillir un dignitaire à bord :

- a. un lieutenant de vaisseau ou un enseigne de vaisseau de 1^{re} classe;
- b. un maître;
- c. au plus 24 et au moins 12 militaires du rang.

CÉRÉMONIE DES COULEURS

30. En règle générale, les navires de la taille d'un destroyer ne forment pas de garde dans le cadre de la cérémonie des couleurs. Toutefois, si les circonstances l'exigent, on procède de la façon décrite ci-dessous.

31. La garde doit se former dans un endroit désigné, baïonnettes au canon, et se placer face à l'arrière, en travers du navire, sur deux rangs. Le maître de la garde doit aligner les membres de la garde selon leur taille sur deux rangs ouverts, puis remettre le commandement au commandant de la garde. Après avoir assumé le commandement, le commandant de la garde doit dégainer son épée et donner le commandement « GARDE, EN PLACE RE – POS ». Le maître se place à droite du rang avant. Le clairon se place à droite du rang avant, à un pas.

32. L'officier de service ou l'officier de quart, ou tout autre officier désigné, de même que le matelot de 1^{re} classe de la coupée et le détachement de salut au sifflet doivent se placer à l'endroit désigné.

33. Le fanion d'avertissement doit être hissé au mâst de misaine cinq minutes avant la cérémonie des couleurs. Le signaleur prend place à l'arrière près du mâst du pavillon de poupe, face à l'avant de façon à voir le fanion, et annonce : « LES COULEURS DANS CINQ MINUTES, MONSIEUR ».

34. Une minute avant l'heure prescrite, le signaleur annonce : « LES COULEURS DANS UNE MINUTE, MONSIEUR », et le commandant de la garde doit alors donner les commandements « GARDE, GARDE-À – VOUS »; et « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ».

35. À l'heure prescrite, le fanion d'avertissement est amené à mi-drissée et le signaleur dit : « MONSIEUR, LES COULEURS ». On fait sonner « l'alerte » au clairon ou le « silence » au sifflet et le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ – ARMES ».

36. Dès que le salut est terminé, le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ». Le fanion d'avertissement doit alors être abaissé et, dès qu'il est complètement descendu, le signal « continuez » est donné soit par le clairon, soit au sifflet de manœuvre. La garde reçoit alors l'ordre de mettre l'arme au pied, de remettre la baïonnette au fourreau et de rompre les rangs.

GARDE D'HONNEUR

37. Quinze minutes avant l'arrivée du dignitaire, la garde doit être rassemblée :

- a. soit à l'appel du clairon qui sonne les appels « garde » et « musique » ou « clairons »;
- b. soit au son du sifflet de manœuvre qui sonne l'appel général au moyen du système de haut-parleur avec le message verbal « rassemblement de la garde, détachement d'accueil en place ».

38. La garde doit se former près de la coupée, baïonnette au canon. Sous les ordres du maître de la garde, les membres se forment sur deux rangs, face à l'extérieur, les rangs étant ouverts au moment du rassemblement. Les membres de la garde doivent se placer selon leur taille et s'aligner en tenant compte de l'espace disponible, puis le commandement est remis au commandant de la garde. Après avoir assumé le commandement de la garde, le commandant doit dégainer son épée et donner le commandement « GARDE, EN PLACE, RE – POS ».

39. Lorsque l'embarcation du dignitaire se trouve à deux ou trois longueurs de l'échelle de coupée, on sonne « l'alerte » et le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À – VOUS »; et « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ». Dès que la garde a exécuté ces mouvements, le détachement d'accueil

rend les honneurs au sifflet (« appel du bord ») si le dignitaire y a droit. Ce salut est répété une fois le dignitaire parvenu à la plate-forme de l'échelle de coupée.

40. Dès que le dignitaire a mis pied à bord et qu'il est en position, le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ – ARMES ». Après le salut musical approprié, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES »; et « GARDE, AU PIED – ARMES », puis fait rapport de sa garde au dignitaire, qui peut alors la passer en revue s'il le désire. Après la revue, le commandant de la garde doit saluer le dignitaire, qui doit alors se diriger vers le carré des officiers ou ailleurs en compagnie du commandant. La garde peut alors rompre les rangs jusqu'à la cérémonie de départ du dignitaire.

41. Au moment du départ, on répète la même cérémonie qu'à l'arrivée du dignitaire. Lorsque celui-ci s'approche de la coupée, on sonne « l'alerte » et le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À – VOUS » et « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ». Dès que le dignitaire est en place, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ – ARMES ». Dès qu'on a joué le salut approprié, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE – ARMES ». Au moment où le dignitaire s'avance sur la plate-forme de l'échelle de coupée, le détachement d'accueil rend les honneurs au sifflet et le fait de nouveau lorsque l'embarcation s'éloigne de l'échelle de coupée.

42. La garde doit alors recevoir l'ordre de mettre l'arme au pied et de remettre la baïonnette au fourreau avant de rompre les rangs.

SALUTS À BORD

43. Tous les officiers et les militaires du rang doivent saluer quand ils montent à bord d'un bâtiment de guerre en service ou quand ils en descendent.

44. Les militaires du rang doivent saluer quand ils s'adressent à un officier ou quand un officier s'adresse à eux, et saluer de nouveau quand ils le quittent.

45. Les officiers et les militaires du rang doivent faire face à la direction appropriée et, s'ils portent une coiffure, saluer dans les circonstances suivantes :

- a. quand on joue l'hymne national du Canada ou d'un autre pays;
- b. quand on hisse les couleurs;
- c. quand on amène les couleurs au coucher du soleil.

46. Dans les circonstances énumérées au paragraphe 45, l'officier ou le militaire du rang responsable d'un groupe de militaires du rang doit mettre son groupe au garde-à-vous et saluer.

HONNEURS RENDUS AU SIFFLET (APPEL DU BORD)

47. Entre la cérémonie des couleurs et le coucher du soleil, il faut rendre les honneurs au sifflet en sonnant l'appel du bord lorsque les personnes suivantes montent à bord d'un navire canadien de Sa Majesté ou en descendent :

- a. la reine;
- b. le gouverneur général;
- c. les lieutenants-gouverneurs dans les territoires sous leur autorité;
- d. les membres de la famille royale lorsqu'ils portent l'uniforme de capitaine de vaisseau ou d'un grade supérieur;
- e. les membres du Conseil de la marine en uniforme;

- f. les amiraux, officiers généraux et commodores canadiens en uniforme et les officiers détenant le grade de commodore ou un grade supérieur dans la marine de pays du Commonwealth quand ils sont en uniforme;
 - g. les officiers en uniforme qui commandent un navire ou une formation de navires;
 - h. les membres d'une cour martiale qui se rendent à la cour ou qui la quittent;
 - i. l'officier de la garde lorsque son guidon est déployé;
 - j. lorsqu'on charge à bord ou qu'on décharge une dépouille mortelle et lorsqu'on livre un corps à la mer.
48. Il faut sonner l'appel du bord en tout temps pour tous les officiers des marines étrangères, autres que celles du Commonwealth, qui commandent un navire ou une formation de navires et qui portent l'uniforme.